

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR EN SCIENCE POLITIQUE DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

Présentée et soutenue publiquement par

Akofa HUKPORTIE-LAWSON TYCHUS

Le 29 juin 2021

Contribution à l'étude de la notion de « cycles de guerre » : le cas coréen

Membres du Jury

M. Jean-René GARCIA, Professeur des universités associé, HDR en Droit, HDR en Science politique et HDR en Philosophie, Directeur de thèse

M. Antoine PÉCOUD, Professeur des universités en sociologie HDR, Université Sorbonne Paris Nord, Membre du jury

M. Patrice VERMEREN, Professeur des universités Émérite, Université Paris 8 Vincennes-Saint Denis, Rapporteur

M. Gustavo CHATAIGNIER GADELHA, Enseignant-chercheur, Université Pontificale de Rio de Janeiro, Rapporteur

Mme Élisabeth CHABANOL, Maître de conférences de l'EFEO, directrice de l'EFEO à Séoul, Membre du jury

L'Université Sorbonne Paris Nord n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

REMERCIEMENTS

Ce doctorat n'aurait jamais vu le jour sans mon ami Emmanuel. Merci de m'avoir inspiré ce sujet sur les « cycles de guerre ». Ta fidélité et ta loyauté durant ce long cheminement de rédaction de thèse sont sans égal. Merci pour tes encouragements constants dans les moments de doute. Tu t'es révélé comme une boussole pendant toutes ces années de travail.

Ma vive et infinie reconnaissance va à mon directeur de thèse, Monsieur Jean-René Garcia, Professeur des universités associé (HDR en Droit, HDR en Science politique, HDR en Philosophie), dont l'enthousiasme, la méticulosité et les encouragements ont permis l'aboutissement de ces recherches. Merci de m'avoir toujours encouragée dans mes capacités à finir cette thèse, surtout lorsque moi-même je n'y croyais plus. Assurément, vos précieux conseils et améliorations relatifs à la qualité de cette thèse de doctorat constituent des apports scientifiques considérables. Grâce à votre soutien et votre collaboration durant ces dernières années, nous avons pu travailler ensemble sur des projets comme les mémoires de master I et de master II, tout comme sur des publications scientifiques. Pour tout cela, je vous remercie infiniment.

Des remerciements spéciaux s'adressent à toute l'équipe de l'École Doctorale Érasme de l'Université Sorbonne Paris Nord. Je leur en sais grée pour toutes les orientations via les journées doctorales organisées, pour les diverses formations axées sur la carrière postdoctorale, mais aussi pour le soutien apporté aux projets doctoraux et recherches de terrain à l'étranger qui n'auraient pas pu être effectuées sans l'aide financière et les programmes de l'École Doctorale Érasme.

Une bonne partie de mes remerciements s'adresse aux instances de l'Université Sorbonne Paris Nord et de la faculté de Droit, Sciences Politiques et Sociales. Tout d'abord à Madame la Doyenne de l'UFR, Maître de conférences HDR en droit privé, Anne Fauchon, pour son intérêt, ses encouragements, et son encadrement à travers les activités scientifiques de l'UFR réalisées pour les doctorants. Dans un second temps, à tous les enseignants membres de l'équipe du laboratoire IDPS pour leur investissement tout au long de ces dernières années, au cours des journées consacrées à la présentation des doctorants. Leurs conseils minutieux ainsi que leur intérêt scientifique pour ces recherches ont été fortement bénéfiques.

Je tenais particulièrement à remercier Monsieur le Professeur Antoine Pécoud, directeur provisoire de l'École Doctorale Érasme et Vice-doyen de la faculté de Droit, Sciences Politiques et Sociales de l'Université Sorbonne Paris Nord, pour ses conseils et son appui à travers les auditions, les journées doctorales ainsi que les diverses activités scientifiques organisées particulièrement pour le perfectionnement des travaux de chaque doctorant.

Mes vifs remerciements s'adressent aussi à Monsieur le Professeur Patrice Vermeren, de l'Université Paris 8 Vincennes-Saint Denis, pour ses orientations lors des comités de suivi et pour nos précieux échanges au sujet de la vie doctorale et postdoctorale.

Ma reconnaissance toute particulière doit également s'adresser à Monsieur Gustavo Chataignier Gadelha, enseignant-chercheur à l'Université Pontificale de Rio de Janeiro, ainsi qu'à Madame Élisabeth Chabanol, Maître de conférences de l'École française d'Extrême-Orient (EFEO) à Séoul, directrice de l'EFEO. Je les remercie particulièrement d'avoir accepté d'être membres du jury de soutenance de thèse.

En Corée du Sud, ma reconnaissance va à Monsieur le Professeur Tae-Gun Park, ainsi qu'à Monsieur le Professeur Brendan Howe. Leur aide a été inestimable lors de mon séjour en République de Corée. Leurs conseils m'ont permis de consulter des ouvrages pertinents et de récolter des données fondamentales pour la rédaction de ce travail.

Enfin et surtout, je réserve une place importante dans cette partie des remerciements à mes amis, ceux qui se sont montrés aussi fidèles et attentifs que des frères et des sœurs. Merci de m'avoir toujours encouragée et d'avoir cru avec moi pour l'aboutissement de cette thèse. Mon extrême reconnaissance va également aux membres de ma famille qui m'ont soutenue pendant toutes ces années.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	10
PARTIE I - LES DIMENSIONS ORIGINELLES DU CAS CORÉEN.....	64
CHAPITRE I - LA GUERRE DE CORÉE DE 1950-1953, UNE GUERRE QUI A PROFONDÉMENT TRANSFORMÉ LE CYCLE HÉGÉMONIQUE.....	67
<i>Section n° I - Le piège de Thucydide, un affrontement américano-soviétique inévitable.....</i>	<i>69</i>
<i>Section n° II - L'impact de la guerre de Corée sur le cycle hégémonique.....</i>	<i>94</i>
CHAPITRE II - APPLICATION DE LA THÉORIE DES CYCLES DE GUERRE AU CAS D'ÉTUDE CORÉEN SUR LA PÉRIODE DE 1905 A 1955.....	113
<i>Section n° I - De la genèse du cycle à la phase de crise.....</i>	<i>115</i>
<i>Section n° II - De « l'instant de guerre » au déclin du cycle n° 1.....</i>	<i>141</i>
PARTIE II - REPENSER LES CYCLES DE GUERRE CORÉENS DANS LE CONTEXTE ACTUEL.....	164
CHAPITRE I - VERS UNE DISPARITION DES CYCLES DE GUERRE ?.....	166
<i>Section n° I – Un nouveau cycle de guerre en mutation.....</i>	<i>167</i>
<i>Section n° II – L'hypothèse du nucléaire, comme cause de disparition des cycles de guerre.....</i>	<i>209</i>
CHAPITRE II - ESSENCE DE LA « CYCLICITE » DU CONFLIT CORÉEN.....	244
<i>Section n° I - L'instant de guerre de 1950-1953 comme moyen d'une fin politique.....</i>	<i>245</i>
<i>Section n° II - La persistance du conflit coréen aujourd'hui comme échec de la politique.....</i>	<i>265</i>
CONCLUSION.....	305
Bibliographie.....	319
Annexes.....	336
Tables des matières.....	347

TABLE DES PRINCIPAUX SIGLES

AIEA : Agence internationale de l'énergie atomique

APL : Armée populaire de libération

ASEAN (ou **ANASE**) : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est

BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud.

CIA : Central Intelligence Agency

CMA : Comprehensive Military Agreement (Accord militaire global intercoréen)

COTP : Conditions Based OPCON Transition Plan

CSBM : Confidence and Security Building Measures (Mesures en faveur de la confiance et de la sécurité intercoréennes)

CSCE : Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

CVID : Complete, Verifiable and Irreversible Dismantlement of North Korea's nuclear program

DOO : Département de l'organisation et de l'orientation

DPA : Département de la propagande et de l'agitation

ELAS : Armée populaire de libération nationale grecque

FCE : Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe

FFDV : Final Fully Verifiable Denuclearization

IIK : Hiedelberg Institute for International Conflict Research

ICBM : Missile balistique intercontinental

JCS : Joint Chiefs of Staff

KCIA : Korean Central Intelligence Agency

LDM : Ligne de démarcation militaire

MAC : Military Armistice Commission (Commission militaire d'armistice)

MAD : Mutual Assured Destruction (Destruction mutuelle assurée)

TH : Temps historique

MTCR : Missile Technology Control Regime (Régime de contrôle de la technologie des missiles)

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONU : Organisation des Nations unies

OPCON : Operational Control

OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

P1 (à P7) : pour les différentes phases du cycle

P.C.C. : Parti communiste de Corée

P.T.C : Parti des Travailleurs de la Corée du Nord

RCT : Regimental Combat Team

ROE : Rules of Engagement

ROK : Republic of Korea Army

R.P.D.C : République populaire démocratique de Corée

SDN : Société des Nations

TD : Temps diplomatique

THAAD : Terminal High Altitude Area Defense (Systèmes de défense aérienne à haute altitude)

TICE : Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

TNP : Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

UNCURK : UN Commission for the Unification and Rehabilitation of Korea (Commission des Nations unies pour l'unification et la réhabilitation de la Corée)

URSS : Union des républiques socialistes soviétiques

VPC : Volontaires du peuple chinois

There appears to have been a tendency in the last three centuries for concentrations of warfare to occur in approximately fifty-year oscillations, each alternating period of concentration being more severe¹.

Quincy Wright

¹ Traduction de l'auteur : *Il semble y avoir eu une tendance au cours des trois derniers siècles pour que les concentrations de guerre se produisent en oscillations d'environ cinquante années, chaque période de concentration alternée étant plus sévère.*
Quincy Wright, *A study of war*, 2nd edition, University of Chicago Press, United States of America, 1942, p. 227.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Dans un extrait de l'ouvrage de science politique *A study of war*, Quincy Wright émet des hypothèses sur les facteurs qui pourraient générer des cycles de guerre. En étudiant ce qu'il appelle les « fluctuations de l'intensité de la guerre »¹, le politiste a conclu que les « concentrations de guerre » au cours des trois derniers siècles pourraient se définir comme suit :

- Guerre de succession d'Espagne de 1701 à 1714, avec une concentration des guerres autour de la guerre de Sept Ans (1756-1763) ;
- Guerres napoléoniennes de 1795 à 1815, avec une concentration des guerres aux alentours de 1853-1871 comme la guerre de Crimée de 1853 à 1856 ou encore la guerre franco-prussienne de 1870 à 1871 ;
- Les guerres mondiales de 1914 à 1918 et de 1939 à 1945, avec une concentration des guerres plus sévère².

Depuis ces événements, le monde a évolué, il s'est « globalisé », tout comme le phénomène de la guerre. Initialement, les travaux de Quincy Wright découlent d'une étude de cas de l'Europe, mais dans le cadre de cette thèse, il est intéressant de considérer les résultats du politiste sous un autre angle. À cet effet, nous pourrions émettre l'hypothèse que nous serions aujourd'hui dans une cinquième période de « concentration des guerres », faisant suite à une quatrième période parallèle à la fin de la guerre froide³ dont les prémices se situent en 1945 au début du blocus de Berlin par les Soviétiques, et qui s'est prolongée jusqu'en 1991 notamment à l'issue de la guerre du Golfe. La guerre froide serait donc à notre sens, l'événement qui aurait propulsé le monde dans cette cinquième période de « concentration des guerres ».

Désormais, les États font face à des guerres d'un nouveau genre. En effet, si d'une part le monde a connu des avancées technologiques majeures à l'instar de la création de l'arme

¹ Quincy Wright, *A study of war*, 2nd edition, *Op.Cit.*, p.227.

² Joshua Goldstein, *Long Cycles : Prosperity and War in the Modern Age*, Yale University Press, New Haven, 1988, p. 101.

³ Créée en 1947 par Walter Lipmann journaliste américain, l'expression de « guerre froide » qualifiait alors la tension forte qui existait entre les États-Unis qui représentaient le bloc l'Ouest et l'Union soviétique représentant le bloc de l'Est.

Même si les prémices de cet affrontement remontent à l'année 1945, le 1^{er} essai nucléaire de l'URSS en 1949 a notamment été un catalyseur de cette guerre, puisque cela a mis fin au monopole américain en la matière. À partir de là, bien qu'aucune partie ne trouve des intérêts à déclencher une guerre en raison des dégâts que cela aurait pu causer, une course aux armements a pris place. La guerre froide prendra fin en 1991 avec la chute de l'Union soviétique.

nucléaire¹, le développement de l'aéronautique et des moyens de communication, les conflits sont plus fréquents d'autre part, surtout avec la croissance du nombre d'États souverains. Ce sont notamment les traités de Westphalie de 1648 qui ont permis l'avènement de ce type d'États, dans une volonté d'équilibre économique et militaire, de maîtrise de l'espace et d'amélioration des relations interétatiques ; les États sont désormais vus comme des puissances souveraines qui disposent d'une population et qui exercent leurs prérogatives sur un territoire donné, limité par des frontières².

En 1945, à la suite de la Seconde Guerre mondiale qui a opposé les puissances démocratiques alliées aux puissances totalitaires de l'Axe³, il s'est avéré que de nouvelles formes de conflits irréguliers sans officielles déclarations de guerre ont commencé à connaître un poids politique important dans l'échiquier international : ces nouvelles formes portent maintenant le nom de guerres asymétriques⁴. Comme nous pouvons le voir depuis la fin de la guerre froide en 1991, les conflits qui ont lieu à l'intérieur d'un même État ont pris la place des conflits entre puissances. Les attentats du 11 septembre 2001 lors desquels Al-Qaïda a attaqué le World Trade Center à New York et le Pentagone à Washington sont bien la preuve de cette mutation du phénomène de guerre avec l'apparition de nouvelles formes de conflit⁵. Par ailleurs, ces attentats ont replacé les questions sécuritaires au cœur des relations internationales, ce qui a redonné comme nous le verrons par la suite, une importance stratégique manifeste à la péninsule coréenne et même à toute région d'Asie du Nord-Est.

En raison de ces nouvelles formes de conflits, les États doivent se préparer. Rappelons à ce titre la célèbre citation latine qui dit « Si vis pacem, para bellum » (*Si tu veux la paix, prépare la guerre*). Au-delà d'être une phrase bien connue de Jules César, cette citation évoque le concept de dissuasion qui n'était initialement pas une stratégie militaire contrairement à notre ère dans laquelle l'appareil militaire possède entre autres une valeur dissuasive. En un sens, cela veut dire que pour travailler à la paix, il faudrait « repenser » la guerre.

¹ Les innovations en matière d'armement avec l'apparition de l'arme atomique, des armes biologiques ou encore des engins autopropulsés, ont fortement influencé les stratégies de guerre ainsi que l'équilibre politique des nations. L'arme nucléaire du point de vue de sa portée, de sa puissance (en comparaison aux armes « classiques ») a causé un profond changement d'ordre de grandeur, ce qui a modifié la manière de faire la guerre.

² Éric Canal-Forgues, Patrick Rambaud, *Droit international public*, 3e édition, Collection Champs Université, Flammarion, France, 2016, p. 10.

³ Les principales puissances alliées (nommées « Alliés ») étaient la Grande-Bretagne, les États-Unis, la Chine et l'Union soviétique. Les chefs des Alliés étaient Winston Churchill pour la Grande-Bretagne, Franklin Roosevelt pour les États-Unis et Joseph Staline pour l'Union soviétique). Quant à l'Axe, les principales puissances étaient l'Allemagne, le Japon et l'Italie. Les dirigeants de l'Axe étaient Adolf Hitler pour l'Allemagne, Benito Mussolini en Italie et l'empereur Hirohito du Japon).

⁴ Jean-Vincent Holeindre, « Ce que la guerre fait aux sociétés », *Sciences Humaines*, Hors-série, La guerre, des origines à nos jours, Éditions Sciences Humaines, France, Novembre-décembre 2018, p. 126.

⁵ Jean-Vincent Holeindre, Laurent Testot, « Aux sources de la guerre », *Sciences Humaines*, *Op.Cit.*, p.10.

Dans cette thèse de doctorat de science politique, nous souhaiterions par conséquent « repenser » la guerre en apportant notre contribution à l'étude du concept de « cycles de guerre », à travers l'analyse du cas coréen. Lorsque nous parlons de « cas coréen », cela fait allusion à la situation conflictuelle entre la Corée du Nord¹ et la Corée du Sud², qui sont bien deux États distincts avec des frontières établies ainsi qu'une population et une autorité politique qui leur sont propres.

La situation conflictuelle qui a débuté il y a sept décennies entre les deux Corée subsiste : nous constatons sur la péninsule³ une succession périodique de faits que nous pouvons qualifier de points culminants de tension et d'apaisement. Cette configuration correspond selon nous à ce qui est appelé en science politique, les « cycles de guerre ».

Comment définirions-nous ces formes de cycles ?

Dans la discipline, certains théoriciens ont soutenu le fait que les guerres subviendraient de manière cyclique donc, répétitive à travers le temps. Si l'objet de cette thèse porte sur ce concept, il est tout d'abord fondamental d'isoler le phénomène de « guerre » et de l'analyser afin de mieux comprendre entre autres, la transformation des conflits internationaux au sein des sociétés, ainsi que leur dynamique d'interaction.

Partie intégrante de l'évolution humaine, la guerre s'avère un instrument extrêmement important de la politique nationale voire, la seule possibilité pour une nation de survivre⁴ : en effet, elle est loin d'être strictement un phénomène militaire puisque les évolutions majeures qu'elles soient d'ordre social, culturel, économique ou politique façonnant l'histoire humaine en sont l'enjeu ultime.

Comme nous l'avons mentionné, la guerre est devenue une réalité inhérente à la société contemporaine ; elle semble même omniprésente bien que sous diverses formes. Il s'agit d'une notion polysémique, à laquelle il apparaît difficile de donner une définition fixe en science politique, notamment à cause de ses manifestations multiples qui évoluent selon le contexte et le temps. À notre sens toutefois, dans la notion de guerre s'imbrique celle de conflit ; ainsi dans

¹ De son nom officiel « République populaire démocratique de Corée » (R.P.D.C), la Corée du Nord a une superficie de 120 500 kilomètres² pour une population de 25,55 millions (en 2018 selon la Banque Mondiale). La capitale est Pyongyang. Le régime du pays est considéré comme un régime dictatorial à parti unique dont le président de la République est KIM Il-sung (décédé le 8 juillet 1994). La Constitution a été promulguée en 1942 et établit le statut d'État socialiste.

² D'une superficie de 100 356 kilomètres² pour une population de 51,171 millions en 2018, la Corée du Sud de son nom officiel « République de Corée » a pour capitale Séoul. L'État sud-coréen est considéré comme une République. La Constitution a été promulguée le 12 juillet 1948 et le dernier amendement a été fait le 29 octobre 1987. Le président actuel est Moon Jae-in.

³ Avant leur division, les Corée existaient comme une seule nation depuis que le royaume de Silla a unifié la péninsule par sa conquête de Baekje et Goguryeo au VII^e siècle. Aujourd'hui, la Corée est une péninsule divisée que se partagent la Corée du Nord et de la Corée du Sud.

⁴ Samuel B. Payne, Jr., *The conduct of war, An introduction to modern warfare*, Basil Blackwell, USA, 1989, p. 28.

cette thèse, nous utiliserons les deux termes comme des synonymes. Pour illustrer cela, nous pouvons faire allusion à l'expression de « droit des conflits armés » qui remplace de plus en plus celle de « droit de la guerre » en matière juridique.

En partant de son étymologie latine, *confligere* qui veut dire « heurter » et *conflictus* qui veut dire « choc », le conflit peut être défini comme « un contact brutal, un affrontement entre individus, qui n'est pas nécessairement armé, et qui met toujours en jeu une position économique, sociale ou politique, impliquant ainsi compétition, concurrence et pouvoir »¹.

Depuis la fin de la guerre froide, nous assistons à une mutation des conflits dans le monde, avec une recrudescence violence, ce qui affecte un plus grand nombre de personnes, et ce, malgré l'existence d'un encadrement juridique comme nous le verrons plus tar. Selon la Banque mondiale, les conflits représentent aujourd'hui 80% des besoins mondiaux en matière d'aide humanitaire².

Les guerres dites « classiques »³ se voient alors remplacées par des conflits asymétriques dans lesquels les États ne font plus face à des forces analogues, mais à des factions armées qui pour pallier leurs faiblesses militaires, mettent en œuvre de nouveaux stratagèmes (guérillas, attentats, manipulations psychologiques ou autre) pour déstabiliser leurs adversaires. L'apparition de ces types de conflits plus empreints à se répandre rend la question de la guerre de plus en plus complexe à analyser. À cet effet, la région d'Asie du Nord-Est peut être considérée comme une zone parsemée de tensions internationales d'ampleur plus ou moins forte. Comme nous l'examinerons plus tard, la péninsule coréenne, notre cas d'étude pour cette thèse de doctorat, en est l'exemple par excellence.

Sujet déconcertant, la guerre a ainsi pris à travers le temps et l'espace une multitude de visages. L'Histoire démontre que des guerres ainsi que différentes sortes de batailles ont perpétuellement eu lieu depuis la création du monde, et que le recours à la guerre mène à d'abondantes destructions, parfois même de civilisations entières. Cependant, lorsque nous parlons de ce phénomène, il ne s'agit pas seulement d'une activité à laquelle sont assimilées de grandes pertes, mais aussi d'une activité qui a modelé le cours entier de l'histoire de l'humanité. La guerre, le combat, la lutte ont pour objectif de nous défendre contre un adversaire qui utilise

¹ Jean-François Fiorina, « Les conflits contemporains, entre violence politique et différends armés », *Comprendre les Enjeux Stratégiques (CLES)*, Note hebdomadaire d'analyse géopolitique de l'ESC Grenoble, n° 51, 19 janvier 2012, p. 1.

² Ces données de la Banque mondiale figurent sur le site Internet de l'Organisation sur : <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/fragilityconflictviolence/overview>

³ L'expression « guerres classiques » est couramment utilisée pour qualifier les formes de guerre qui avaient lieu avant la fin de la Seconde Guerre mondiale en 1945. Ces guerres étaient considérées comme symétriques et conventionnelles par opposition aux guerres d'aujourd'hui.

diverses armes. L'objectif est également de conquérir, de gagner du terrain, de nous maintenir et de résister, de délivrer les autres, de juger et de châtier les méchants et les rebelles ; il faut ruser, innover constamment pour être plus fort que son ennemi. Cependant, si cet adversaire est pour la plupart du temps externe à nos frontières, il peut parfois être interne.

Également définie comme un « fait social total »¹, cette activité ne peut être comprise sans prendre conscience de sa dureté et de la destruction qu'elle engendre, ainsi que du besoin tragique pour un pays de se préparer à la guerre et souvent, d'avoir à se battre pour maintenir sa souveraineté². Cela nous renvoie à la célèbre phrase de Jules César énoncée précédemment et selon laquelle prévenir la guerre impliquerait de s'y préparer. Cette notion de préparation est fortement visible dans cette nouvelle ère avec entre autres, l'apparition du nucléaire : la situation entre la Corée du Nord et la Corée du Sud en est une belle illustration. Cette vision peut être attribuée à quatre changements majeurs à savoir le rétrécissement du monde, l'accélération de l'Histoire, le progrès de l'invention militaire et l'ascension de la démocratie³.

Concernant le premier facteur, grâce à l'avancement technologique, les nations sont devenues interdépendantes que ce soit du point de vue culturel, politique ou économique ; auparavant, lorsqu'il y avait une guerre, un individu donné n'en était pas forcément informé, tandis que de nos jours, une guerre dans une certaine région du monde pourrait affecter le style de vie d'une personne vivant dans une autre région⁴. Quant au deuxième facteur, il fait principalement référence au progrès de la science et de l'invention, tout comme les échanges d'idées et de techniques qui ont été un catalyseur pour les mutations sociales⁵.

Le progrès de l'invention militaire, troisième facteur, a au cours de l'Histoire, causé une dispersion sans précédent du phénomène de guerre ; le résultat de cela est que la guerre a commencé à se répandre plus rapidement, à détruire à plus forte échelle, et à désorganiser l'économie des États⁶. Avec l'ascension de la démocratie, quatrième et dernier facteur de

¹ Cette notion a été introduite au XX^e siècle par Marcel Mauss dans « Essai sur le don, Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques ». Il la définit de la manière suivante : « Dans ces phénomènes sociaux "totaux", comme nous proposons de les appeler, s'expriment à la fois et d'un coup toutes sortes d'institutions : religieuses, juridiques et morales, et celles-ci politiques et familiales en même temps ; économiques, et celles-ci supposent des formes particulières de la production et de la consommation, ou plutôt de la prestation et de la distribution ; sans compter les phénomènes esthétiques auxquels aboutissent ces faits et les phénomènes morphologiques que manifestent ces institutions ».

Marcel Mauss, « Essai sur le don, Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'Année Sociologique*, Librairie Félix Alcan, France, 1925, p. 147.

² Samuel B. Payne, Jr., *The conduct of war, An introduction to modern warfare*, Basil Blackwell, USA, 1989, p. 29.

³ Quincy Wright, *A study of war*, 2nd edition, *Op.Cit.*, pp. 4-5.

⁴ *Ibidem*, pp. 4-5.

⁵ *Ibidem*, pp. 4-5.

⁶ *Ibidem*, pp. 4-5.

changement, une conscience nationale voit le jour au sein des diverses nations et la volonté du peuple d'éliminer la guerre est stimulée¹.

De facto, pour les partisans de l'école de pensée du réalisme politique, la guerre est le résultat inévitable de l'insécurité humaine et de la quête désespérée du pouvoir que cela engendre². À titre d'exemple, pour citer Hans Joachim Morgenthau :

« Le monde est un environnement violent, hostile »³.

Nonobstant, la seule manière de pallier cette condition serait d'établir ce qu'il appelait « un pouvoir commun », qui préserverait l'humanité dans l'émerveillement, et ce, en dépit des forts doutes semblant accompagner la perspective de la faisabilité de l'établissement d'un tel pouvoir au sein des nations du monde. En effet, Hans Morgenthau écrivait que les États ne reconnaissent pas de plus grande autorité que la leur⁴, ce qui induit un état d'anarchie et de « la guerre de tous contre tous » caractéristique des relations internationales.

La création de la Société des Nations (SDN) en 1919 et plus tard, celle de l'Organisation des Nations unies (ONU) en 1945 dont la Charte a été adoptée le 26 juin 1945⁵ par cinquante États ont matérialisé l'espoir du système de soumettre au droit les relations entre nations tout en prohibant le recours à la force et en subordonnant son usage à la surveillance du Conseil de sécurité de l'ONU.

Effectivement, le bilan de la Première Guerre mondiale a conduit à une prise de conscience de la nécessité absolue d'aboutir à un désarmement large et efficace, garant de la sécurité internationale. Principale ébauche d'un système de sécurité collective après cette guerre, la Société des Nations a vu le jour pour donner suite au pacte de la SDN conclu par les grands vainqueurs de l'affrontement, et signé par 42 États le 28 juin 1919, avec pour objectif d'ouvrir de nouvelles perspectives, bases d'un système innovant de sécurité collective. Après son entrée en vigueur en 1920 et malgré ses quelques réussites, ce prolongement du Traité de Versailles se retrouve très vite confronté à ses propres limites. À l'époque, les États-Unis se sont retirés

¹ Quincy Wright, *A study of war*, 2nd edition, *Op.Cit.*, pp. 4-5.

² Diane Ethier, *Introduction aux relations internationales*, 4e édition, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2010, pp. 22-24.

³ Efraim Karsh, "The causes of war", Dans Laurence Freedman, *War*, Oxford University Press, Grand Britain, 1994, p. 66.

⁴ *Ibidem*, p. 66.

⁵ Également connue sous le nom de Charte de San Francisco, il s'agit d'une convention internationale qui règlemente les principes majeurs des relations internationales. Cette Charte est entrée en vigueur le 24 octobre 1945 et inclut la totalité du statut de la Cour internationale de justice.

La Charte de l'ONU est consultable sur le site Internet de l'Organisation sur : <https://www.un.org/fr/charter-united-nations/>

après avoir renoncé à garantir les clauses du Traité de Versailles qui avaient pour but d'éviter une nouvelle guerre mondiale. Ne disposant pas des moyens d'intervention pour réussir sa mission, particulièrement dans le cas de la guerre civile espagnole¹ et de la montée en puissance du nazisme qui a conduit à la Seconde Guerre mondiale, la SDN disparaît quelques années après sa création. Après cette guerre, les vainqueurs créeront l'ONU. Dans l'élaboration de la Charte de cette nouvelle organisation, les rédacteurs ont voulu pallier les faiblesses de son prédécesseur en renforçant principalement les pouvoirs du Conseil de sécurité et en abrogeant la règle de l'unanimité qui bloquait en son temps le fonctionnement de la SDN. Plus de soixante-dix années après, l'Organisation aujourd'hui composée de 193 États membres a encore pour but théorique d'assurer le maintien de la paix et la sécurité internationales.

Effectivement, nous verrons dans le corps de cette thèse comment le droit onusien écarte le concept même de guerre considérée comme un phénomène qui n'est plus envisageable peu importe la situation, particulièrement parce que partir en guerre serait une forme d'agression à l'égard d'un autre État. Subséquemment, l'organisation a choisi d'adapter son jargon et ses pratiques notamment après la guerre froide, en utilisant des expressions telles que « opérations de maintien de la paix »², ou « action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression »³.

Pour en revenir à Hans Morgenthau, c'est notamment la guerre froide qui a permis des apports à son analyse. En effet, le « réalisme » notamment représenté par cet auteur est un courant très important qui a dominé dans les relations internationales pendant cette période, et continue à avoir des effets notamment en matière de la polarité du monde. Cette polarité se réfère entre autres à la répartition de la puissance entre les États sur la scène internationale. Lorsqu'il est question d'un monde bipolaire, il s'agit d'un système où cette puissance est répartie entre deux États comme dans le cas de la guerre froide avec les États-Unis qui représentaient le camp des puissances occidentales et l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) encore appelée Union soviétique qui représentait le camp des puissances socialistes. Le monde unipolaire se réfère quant à lui à la prédominance d'un seul État comme cela a été le cas après la fin de la guerre froide qui a conduit à une prépondérance américaine. Dans le cas d'un système unipolaire, le monde fonctionne de manière pacifique puisque

¹ De manière générale, une guerre civile est définie comme une situation de guerre entre les citoyens d'un même État. De manière plus spécifique, une guerre civile a lieu en cas de conflit opposant un État à un ou plusieurs acteurs non étatiques organisés sur le territoire même de cet État.

La guerre civile espagnole a eu lieu de 1936 à 1939 et était une révolte militaire à l'encontre du gouvernement républicain de l'époque. Ce mouvement de révolte a alors été soutenu par des groupes conservateurs.

² Se référer au chapitre VII de la Charte de l'ONU.

³ *Ibidem*.

l'unipolarité est caractérisée par un mécanisme structurel de stratégies qui respectent la protection et la suprématie afin de maintenir le *statu quo*. Enfin, concernant le système multipolaire, il désigne un monde dans lequel la puissance serait partagée par la « triade », terme économique utilisé pour faire référence à la prédominance des États-Unis, du Japon et de l'Europe, survenue à la fin des années 1980. Toutefois, un nouveau terme a fait son apparition : le monde serait entré dans un système « apolaire ». On parle d'un système apolaire lorsqu'il n'y a plus de pôles structurant les relations internationales. Dans ce cas, il devient difficile pour une seule puissance ou pour une alliance entre États de résoudre la totalité des crises. En outre, le domaine des relations internationales outrepassa celui des interactions classiques à caractère stratégique et diplomatique entre les différents États.

Nous ferons brièvement référence à la théorie de Joseph Nye, géopoliticien spécialiste des relations internationales, qui distingue le *hard power* par opposition au *soft power*. Le *hard power* est la capacité d'un État à pouvoir « dresser l'ordre du jour politique d'une manière qui modèlera les préférences exprimées par les autres »¹ ou encore, celle d'une nation de « structurer une situation de telle sorte que les autres pays fassent des choix ou définissent des intérêts qui s'accordent avec les siens propres »². Aussi appelé « puissance dure », le *hard power* fait référence aux moyens traditionnels de politique étrangère ; ainsi, l'armée y joue un rôle prépondérant. Néanmoins, si les capacités militaires et économiques sont très importantes pour un pays, pour que ces ingrédients *du hard power* agissent favorablement sur la croissance d'un État, ils doivent être accompagnés d'éléments de *soft power* très efficaces.

Selon Joseph Nye, le *soft power* ou « puissance douce », désigne « la capacité pour un État "A" d'influencer le comportement d'un État "B" et d'amener l'État "B" à adopter le point de vue de l'État "A" tant par le biais de moyens culturels qu'idéologiques. Il mobilise des ressources basées sur l'attractivité et la séduction incarnées par le modèle culturel de l'État "A" »³. La « puissance douce » d'un État peut provenir de trois sources : sa culture, ses valeurs politiques et sa politique étrangère. Elle se base de la sorte sur l'image que donne la société d'elle-même en servant de modèle dans les domaines comme le respect des droits de l'homme, le pluralisme politique, la créativité culturelle ou encore l'attrait exercé par ses idées⁴.

¹ Smouts Marie-Claude, Battistella Dario et Vennesson Pascal, *Dictionnaire des relations internationales*, 2e édition, Dalloz, France, 2006, p. 448.

² *Ibidem*, p. 448.

³ Joseph Nye, « Plus de soft power pour la Corée du Sud ». Consulté en novembre 2020 sur : www.project-syndicate.org

⁴ Smouts Marie-Claude, Battistella Dario et Vennesson pascal, *Dictionnaire des relations internationales*, *Op.cit.*, p. 449.

De la sorte, le réalisme se caractérisera entre autres par la maximisation de l'intérêt, de la puissance et de la sécurité, avec l'État qui joue un rôle décisif dans les relations internationales. Il s'agit d'un courant qui se centralise sur l'idée que chaque État fait tout son possible afin d'accroître son propre pouvoir en compétition avec les autres États. La théorie réaliste atteste que le pouvoir représente la seule certitude dans le monde. Par conséquent, un État puissant grâce à sa force militaire, forme de puissance la plus importante et la plus sûre, aura toujours de l'avance sur ses rivaux. Il est donc question d'autopréservation dans le système international parce que les États vont continuellement chercher à se protéger par l'acquisition de capacités militaires de plus en plus développées. En outre, il est préférable pour les dirigeants de ne pas laisser cela façonner leur politique étrangère. De plus, ce courant ne reconnaît pas les organisations internationales et le droit comme ayant du pouvoir ou de la force : ils n'existent que parce qu'ils sont reconnus et acceptés par certains États.

Cette vision des relations internationales a une origine liée aux auteurs historiques comme Thucydide (5^e av. J.-C.), historien grec, premier à avoir analysé les relations internationales à travers son étude de *la Guerre du Péloponnèse*¹ et selon lequel l'excès de puissance cause le déclenchement de la guerre. Comme en témoigne l'effondrement de l'Empire soviétique qui a eu lieu dans le cadre de la mondialisation, la destruction du rideau de fer², l'élargissement de l'Union européenne ou encore les perturbations politico-stratégiques consécutives au 11 septembre 2001, les relations internationales ont fait l'objet d'importantes modifications depuis la fin de la guerre froide. De ce fait, nous pouvons constater une forte interdépendance au niveau étatique et au niveau des individus avec l'apparition de mouvements sociaux qui, grâce aux évolutions structurelles et politiques, ont la possibilité d'interagir à l'échelle planétaire.

La vie politique est aujourd'hui marquée par des conflits d'intérêt et de valeurs, des rapports de force fréquemment asymétriques, ou encore une forte médiatisation de la violence. Comme par le passé, ces réalités sont accentuées dans les relations interétatiques, bien souvent en raison du caractère hétérogène de la société internationale, tout comme du déséquilibre des systèmes de régulation. De fait, le système international se transforme en théâtre de scènes qui sont le miroir d'une situation anarchique puisque les violations des règles du droit international ne sont pas toujours suivies de sanctions juridiques. Nous pouvons à cet effet énoncer la guerre d'Irak

¹ Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, Folio, France, 2000, 912 p.

² Cette expression a vu le jour le 5 mars 1946 dans un discours de Winston Churchill prononcé dans le Missouri devant les étudiants de Fulton. Il avait alors énoncé que : « De Stettin sur la Baltique à Trieste sur l'Adriatique, un rideau de fer s'est abattu sur le continent ».

ou la Seconde Guerre du Golfe initiée par les États-Unis et la coalition alliée en 2003, sans l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU¹. Dans le cas de l'Irak, la coalition menée par les États-Unis avait qualifié cette guerre de « guerre contre le terrorisme », l'inscrivant dans le cadre du concept de « guerre préemptive »², ici, contre la menace des armes de destruction massive. Nous observons par le biais de cet exemple que les déclarations de guerre comme cela se faisait autrefois ont laissé place à de nouvelles formes : le terme de « guerres non déclarées » pourrait ainsi être employé par opposition à celui de « guerres déclarées ». L'attaque de *Pearl Harbor* par le Japon en 1941 est aussi un exemple de ce type de « guerres non déclarées » qui ont davantage accru leurs impacts sur les populations. Cette attaque devait faire l'objet d'une déclaration de guerre préalable du Japon, qui n'a pu aboutir pour des raisons bureaucratiques. Nous reviendrons par la suite sur cet exemple.

Théoriquement depuis le début du 20^e siècle les guerres sont soumises à des règles juridiques qui trouvent leurs fondements dans le droit international public. Il est vrai que dans une telle situation mondiale, les gouvernements sont plus à même de s'engager juridiquement sans respecter les obligations que cela comporte. Néanmoins, au cours des dernières décennies, les objectifs et les activités de ceux qui détiennent la puissance publique ont évolué, et les enjeux de politique étrangère sont de plus en plus alambiqués, sans compter les défis stratégiques qui sont apparus avec le progrès, ainsi que la variété des instances de pouvoir et de décision étatiques. Tout cela participe à la modification partielle de la nature des relations internationales. En raison de tous ces changements, les États participent à des mécanismes de régulation internationale et peuvent transférer une partie de leur pouvoir de décision à des instances dotées d'attributions supranationales, comme cela peut être visible au sein de l'Union européenne³.

Pour mieux comprendre ces processus, revenons-en aux ouvrages des auteurs mentionnés précédemment, c'est-à-dire Machiavel et Thomas Hobbes. À travers son livre *Le prince*⁴, Machiavel décrit la société comme un conflit de désir entre ceux qui veulent dominer et ceux

¹ L'opération « Iraqi Freedom » a été lancée le 20 mars 2003, notamment malgré les réticences de la France qui voulait donc utiliser son droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU si les États-Unis décidaient d'entrer en guerre.

² Vaïsse, Hassner, *Washington et le monde : dilemmes d'une superpuissance*, Éditions Autrement, Paris, 2003, p. 112.

Une « guerre préemptive » est une sorte de première frappe anticipée. Il s'agit d'une attaque lancée en se basant sur des preuves incontestables que l'ennemi se prépare à attaquer de façon imminente.

³ Par exemple, l'exercice des compétences de l'Union européenne est régi par le principe de subsidiarité et de proportionnalité.

Le principe de subsidiarité est énuméré à l'article 5, alinéa 2, du traité instituant la Communauté européenne (1986), et a notamment pour objectif de protéger les États membres dans leur capacité de décision et d'action.

⁴ Nicolas Machiavel, *Le prince*, Collections Folio, Gallimard, France, 2007, 480 p.

qui ne veulent pas l'être, tout en mettant l'accent sur le fait que la morale ne peut primer la politique, sous risque de perdre. La spécificité c'est qu'il y a là une contradiction entre les valeurs politiques et les valeurs morales. L'approche de cet auteur en est ainsi plus technique que politique. Le but du prince qui se retrouve confronté à la guerre est la souveraineté qui quant à elle représente la condition de la survie. Par ailleurs, selon Machiavel, le génie le plus important est l'équilibre de force puisque l'État se fonde et se maintient par la force, la réalité de la principauté étant alors dominée par les rapports de force. Effectivement, il est primordial pour l'auteur que le prince ait des forces suffisantes, tant pour acquérir que pour préserver la Cité ; la guerre étant la première et la dernière raison de la politique du prince. Par opposition aux Républiques qui sont nouvelles, Machiavel décrit les principautés comme « héréditaires, trop stables, trop faciles, où il suffit au prince de ne point outrepasser les bornes posées par ses ancêtres, et de temporiser avec les événements ; une capacité ordinaire lui permettra de se maintenir sur le trône »¹.

Au 17^e siècle, Thomas Hobbes dans son ouvrage intitulé le *Léviathan ou la matière, la forme et la puissance d'un État ecclésiastique et civil*², décrit l'état de nature. Il établit une opposition radicale entre les sociétés nationales et les sociétés internationales en fondant son analyse sur l'état de nature. Dans cet état, il y a en l'homme un désir perpétuel et incessant de puissance qui ne prend fin qu'à la mort et cela entraîne une concurrence, une défiance réciproque, une avidité de gloire ou de réputation conduisant à une guerre perpétuelle de « chacun contre chacun »³. Seules les dispositions de la Constitution d'une nation peuvent remédier à cet état de nature. Il serait intéressant de se demander ce que Thomas Hobbes entend par « guerre ».

Ici, il ne s'agit pas seulement du fait de combattre, mais étant animé d'une réelle volonté de se défendre, l'homme se retrouve dans un état de guerre tant que cette volonté perdure, et en cette guerre, il n'y a aucune possibilité d'injustice puisque « là où il n'y a pas de puissance commune, il n'y a pas de lois ; là où il n'y a pas de lois, il n'y a pas d'injustice »⁴. Toutefois, ce qui distingue l'homme des animaux est le fait qu'il soit doté d'une raison qui lui donne le désir de connaître « le pourquoi et le comment » ainsi que les causes, mais aussi d'avoir une certaine anxiété par rapport à l'avenir et de craindre ce qui n'est pas visible⁵.

¹ Nicolas Machiavel, *Le prince*, Op.Cit., p. 16.

² Thomas Hobbes, *Léviathan ou la matière, la forme et la puissance d'un État ecclésiastique et civil* (Ed. 1921), Hachette libre BNF, France, 2018, 342 p.

³ *Ibidem*, p.109.

⁴ *Ibidem*, p. 111.

⁵ *Ibidem*, p. 116.

Afin de sortir de cet état de nature qui peut conduire à la destruction, les hommes doivent conclure entre eux un pacte par lequel ils confieront une partie de leur pouvoir au monarque, souverain, garant de la sécurité du citoyen. En opérant de manière artificielle un transfert de son droit naturel absolu sur toute chose au bénéfice d'un tiers qui peut être un homme ou une assemblée, l'homme naturel passera ainsi à une société politique, préférant le bénéfice collectif plutôt que son intérêt propre. De la sorte, la seule volonté de ce tiers se substitue à la volonté collective dans le but d'aboutir à une paix suprême, puisqu'étant doté du droit de représenter chaque membre du *Commonwealth*¹, ce tiers peut user de sa notoriété et de la terreur que cela peut inspirer au peuple pour les inciter à une paix intérieure ou à l'entraide contre des éventuels ennemis en dehors des frontières.

À travers son œuvre, l'auteur a contribué dans une certaine mesure à la formation de la pensée réaliste qui a connu une évolution à travers le temps. Qu'en est-il réellement aujourd'hui ?

Malgré l'existence d'organisations comme l'ONU qui témoigne d'une volonté collective d'aboutir à la paix et la sécurité internationales, nous pouvons constater que bien souvent, les États semblent motivés par leur intérêt individuel ; de plus au sein d'un même État, il peut exister ce qui s'appelle un conflit d'intérêts². Pendant longtemps, les États ont été les seuls acteurs au sein du système international, mais le monde actuel est dominé par le principe d'interdépendance, avec des échanges qui reposent sur les organes d'administration des États, à l'image des organisations non gouvernementales, des entreprises, des associations ou encore des lobbies. Par ailleurs, la déficience des mécanismes institutionnels à l'échelle internationale peut engendrer un affaiblissement des États dans les guerres civiles. Ainsi, les États seraient des pôles d'autorité politique et des pourvoyeurs de normes indispensables, et la cohésion des sociétés tout comme la réalisation des conditions nécessaires à la production aux échanges et à la répartition de biens et de services ne seraient pas garanties par un autre mécanisme institutionnel consistant³. Il en résulte que les États vont garder des modes d'organisation politique et de régulation sociale qui leur sont propres⁴.

¹ Le Commonwealth est une association volontaire de 54 pays indépendants et égaux. Les gouvernements membres ont des objectifs communs tels que le développement, la démocratie ou encore la paix. Leurs valeurs et principes sont exprimés dans la Charte du Commonwealth.

La liste des États membres est consultable sur : <https://thecommonwealth.org/regions/pan-commonwealth>

² Selon l'article 7-1 de l'ordonnance numéro 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature, « Constitue un conflit d'intérêts, toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».

³ Pierre de Senarclen, « Théories et pratiques des relations internationales depuis la fin de la guerre froide », *Politique étrangère*, IFRI, Paris, 2006/4, p. 750.

⁴ *Ibidem*, p. 750.

« Chaque courant de pensée permet, à sa manière, d'éclairer le monde dans lequel nous vivons, et les théories doivent être perçues davantage comme des outils interprétatifs que comme des dogmes infaillibles »¹.

Indéniablement, l'effondrement de l'Union soviétique a apporté un changement considérable sur le plan pratique des relations internationales en suscitant des débats théoriques qui ont encore lieu. Dominante pendant la guerre froide, l'école réaliste a été remise en cause par les adeptes du transnationalisme². Après la Première Guerre mondiale, les réalistes ont souligné l'importance du recours à la violence lorsque cela est nécessaire, la violence étant une expression de la concentration de la souveraineté. La puissance qui est la capacité étatique à se faire entendre et à faire valoir ses options sur la scène internationale joue un rôle déterminant, tout en prenant en compte le fait que la guerre serait inévitable. Ce courant de pensée fait référence à la nature de l'homme, supposant une vision pessimiste de cette nature du fait de la primauté de la méchanceté. Quant à la paix, elle est définie comme l'absence de la guerre, on parle alors d'une paix négative marquée par cette absence. Pour notre thèse, il serait judicieux d'utiliser cette théorie afin de mettre en lumière les différents facteurs explicatifs des escalades de tension sur la péninsule coréenne.

Par opposition au réalisme politique, l'idéalisme politique estime que c'est la paix qui constitue la condition naturelle humaine, car il existe une harmonie des intérêts communs qui font que l'intérêt de l'individu (ou de la nation par extension) coïncide avec celui de la communauté (ou de la communauté de nations). Ainsi, l'intérêt national est mieux servi au travers de la promotion des buts universels de paix et de prospérité régis par des institutions politiques. Ce courant de pensée met l'accent sur la démocratisation des États afin de pacifier les relations internationales.

A contrario, Emmanuel Kant soutient que la paix pourrait être établie au travers d'une fédération d'États indépendants ; en effet selon cet auteur, une paix perpétuelle³ nécessite des restructurations nationales, ce qui est toutefois une condition nécessaire même si insuffisante⁴. Tant que l'état de nature persiste entre États, s'il est seulement possible de cesser les hostilités

¹ Pierre de Senarclen, « Théories et pratiques des relations internationales depuis la fin de la guerre froide », *Op.Cit.*, p. 747.

² Le transnationalisme fait référence à la diffusion et à l'extension des processus sociaux, politiques et économiques entre et au-delà des frontières juridictionnelles souveraines des États-nations. Les processus internationaux sont de plus en plus régis par des acteurs non étatiques et les organisations internationales. Le concept de transnationalisme suggère ainsi un affaiblissement du contrôle d'un État-nation sur ses frontières, ses habitants et son territoire.

³ Emmanuel Kant, *Vers la paix perpétuelle*, Hatier, France, 2013, 160 p.

⁴ *Ibidem*, pp. 53-54.

de manière provisoire, il est pourtant nécessaire d'établir des principes catalyseurs d'une paix perpétuelle. Nous reviendrons sur cette notion de paix dans notre étude de cas.

i/ Origines et causes de la guerre

Afin de contribuer à l'analyse du concept de « cycles de guerre » par le cas coréen, nous avons eu une première approche de la notion de guerre. Il apparaît maintenant nécessaire de s'intéresser aux origines et aux causes de ce phénomène. Pourquoi les hommes se font-ils la guerre et sur quelles bases prend-elle son essor ?

Les séparations qui ont eu lieu au cours de l'Histoire ont donné naissance à ce qui porte aujourd'hui le nom de nation¹. Selon Quincy Wright, l'histoire de la guerre peut être divisée en quatre étapes. Chacune de ses étapes est elle-même dominée par quatre entités distinctes à savoir, les animaux, les hommes primitifs, les hommes civilisés, et les hommes qui font usage de technologie moderne². Contrairement aux trois premières entités qui se battaient respectivement par instinct hérité, par habitude de groupe et au nom des intérêts de groupes, les peuples du monde contemporain se battent pour ce qu'ils estiment être un meilleur ordre mondial³.

L'auteur rajoute que la guerre dans son sens moderne et technique a débuté avec la période de la civilisation mondiale⁴; en effet, toutes les entités belligérantes ont usé d'armes, de tactiques ou encore de stratégies. Néanmoins, dans un sens moderne, la guerre évoquerait l'utilisation de sources de pouvoir autres que celui de l'homme ou de l'animal. Cela peut être des armes à feu, chimiques et nucléaires, ou encore des engins électriques que ce soit sur terre, en mer ou dans les airs⁵. Pour ce qui est de l'origine de la guerre, nous pourrions dire qu'elle peut prendre son essor dans le désir de certains êtres humains de prendre leur revanche sur les autres. Chaque partie serait alors soutenue par des personnes qui partagent leurs points de vue et émotions. Lorsque ces parties en arriveraient au point culminant de leur motivation pour

¹ L'idée d'État-nation prend racine dans l'essor du système moderne d'États appelé « système westphalien » en référence aux Traités de Westphalie de 1648. On parle de « paix de Westphalie » pour distinguer les colonies européennes des années 1648, qui ont mis fin à la guerre de quatre-vingts ans entre l'Espagne et les Néerlandais, et à la phase allemande de la guerre de Trente Ans. Les négociations pour la paix ont commencé à partir de 1644, dans les villes westphaliennes de Münster et Osnabrück. Le traité hispano-hollandais a donc été signé le 30 janvier 1648.

Quant au traité du 24 octobre 1648, il regroupe l'empereur romain saint Ferdinand III, les autres princes allemands, la France et la Suède. L'Angleterre, la Pologne, la Russie et l'Empire ottoman étaient les seules puissances européennes de l'époque qui n'étaient pas représentées aux deux assemblées.

² Quincy Wright, *A study of war*, 2nd edition, *Op.Cit.*, p. 20.

³ *Ibidem*, p. 25.

⁴ *Ibidem*, p. 25.

⁵ *Ibidem*, p. 20.

s'affronter l'une contre l'autre, l'une cherchant à se venger et l'autre à se défendre : une guerre peut avoir lieu.

D'autres auteurs ont également théorisé les causes de la guerre. C'est le cas de Thucydide pour lequel nous allons consacrer quelques lignes à son ouvrage *La Guerre du Péloponnèse* qui détaille entre autres, les causes immédiates et lointaines de ce phénomène qu'est la guerre. Dans ce livre, l'auteur relate le récit d'une guerre de la seconde moitié du V^e siècle av. J.-C. entre une démocratie et une oligarchie à savoir, Athènes et Sparte. Dans un monde autrefois fermé, cet affrontement entre deux cités était en réalité une guerre mondiale opposant deux adversaires qui dominaient la scène internationale.

Importante et plus mémorable que les précédentes, avec de grands déploiements de forces en comparaison à la taille de ces cités, cette guerre a duré de 431 à 404 av. J.-C. et s'est étendue au sud de l'Italie avec l'expédition athénienne en Sicile. Entre soixante à cent mille combattants furent déployés pour Sparte contre une centaine de navires alliés ainsi que treize mille *hoplites* pour Athènes, en addition à une immense flotte de trois cents trières et de vastes fortifications qui furent construites dans le but de relier Athènes à son port du Pirée¹.

Si cette guerre a eu de fortes répercussions sur d'autres acteurs que les principaux, il est intéressant de se questionner sur les motivations qui ont conduit à son déclenchement.

Une guerre prend son essor dans différentes situations et joue une multitude de rôles. Ce phénomène change et façonne le cours de l'histoire ; parfois, certaines guerres sont des cataclysmes pour les pays impliqués et cela peut aboutir à des tensions susceptibles d'engendrer une autre guerre² qui si elle a lieu, pourrait conduire à une cyclicité de l'événement³.

Thucydide a classé les causes d'une guerre en deux catégories. Tandis que les causes lointaines s'identifient sur un long terme et font référence aux facteurs responsables d'hostilités et de tensions entre les États, les causes immédiates sont des problèmes ou crises de nature proche (récente) qui déclenchent une guerre.

L'auteur estimait les causes lointaines comme d'importance capitale, ce qui ne veut pas dire que les causes immédiates sont à négliger. Les causes immédiates ont délimité l'agenda du conflit qui a éclaté avec le problème de Corcyre en 431 lorsque cette dernière s'est révoltée contre Corinthe et a décidé de demander du renfort à Athènes⁴. En ce qui concerne les causes lointaines, la guerre du Péloponnèse qui était inévitable selon Thucydide était due à la montée

¹ Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, *Op.Cit.*, p. 10.

² Amos Yoder, *World politics and the causes of war since 1914*, University Press of America, United States of America, 1986, p. 2.

³ *Ibidem*, p. 2.

⁴ Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, *Op.Cit.*, p. 13.

de l'impérialisme athénien, son besoin d'expansion et la crainte que cela inspirait à Sparte. Au fil du temps, la tension entre les deux acteurs s'est accrue, au point que plusieurs estimaient que la guerre n'était qu'une question de temps et que la trêve de trente années serait brisée par l'une ou l'autre des parties¹.

Par ailleurs, à l'instar de la guerre de Corée², la guerre du Péloponnèse était aussi une guerre d'idéologie. Incontestablement, les guerres médiques se présentaient comme un choc entre l'Empire perse qui représentait alors le despotisme asiatique, et les libres cités grecques. Cependant, il était aussi question d'une manifestation du patriotisme hellénique, qui ne voulait en rien se soumettre aux barbares. Si nous procédons à une analyse générale, au premier abord il semblerait que la guerre du Péloponnèse soit un combat pour déterminer laquelle des deux cités les plus puissantes de l'époque aurait la prédominance au sein du monde grec.

Néanmoins, cette guerre a été une confrontation entre deux modèles, celui de la cité démocratique d'Athènes qui a organisé à partir du VI^e siècle un modèle politique nouveau fondé sur le pouvoir du peuple, et celui de l'oligarchie de Sparte. Politiquement, le parti oligarchique faisait face dans chaque cité au parti populaire alors soutenu par l'Athènes de Périclès. À la fin du conflit, en -411 puis en -404, Athènes a connu une révolution oligarchique, avec la défaite du pouvoir nouvellement en place représenté par les Quatre cents puis par les Trente, qui ont accepté la destruction des Longs Murs.

La guerre du Péloponnèse représente finalement l'exemple d'une « guerre hégémonique ». La notion de « guerre hégémonique » a été définie par Robert Gilpin³ sur la base de trois critères. En premier lieu, une guerre hégémonique est un conflit qui se produit à l'échelle du système international. Ainsi, toutes les grandes puissances et celles qui sont considérées comme moins grandes sont impliquées dans ce type de guerre. Ensuite, il s'agit d'une guerre totale dont l'enjeu principal est la gouvernance de l'ordre mondial. Une guerre totale est caractérisée par l'utilisation de moyens illimités, c'est-à-dire de tous les moyens dont disposent les États, allant des forces armées en passant par l'économie ou encore la population civile ou militaire. De plus, une guerre totale est d'ordinaire suivie par des bouleversements religieux, politiques et

¹ Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, *Op.Cit.*, p. 24.

² La guerre de Corée a été dévastatrice pour le Nord comme pour le Sud, ainsi que pour les autres participants. Le total des pertes humaines pour la République de Corée s'estimerait à environ 843 572 tués, blessés et disparus confondus, tandis que pour la Corée du Nord, ces pertes s'élèveraient à 520 000 hommes. Par ailleurs, en raison de la division de la péninsule, des milliers de personnes vivent aujourd'hui séparées de leurs familles. Au sujet des autres camps impliqués dans la guerre, les pertes seraient de 900 000 pour la Chine et de 136 528 au total pour les États-Unis pour lesquels le conflit a été plus dévastateur que ne l'a été la Seconde Guerre mondiale.

³ Robert Gilpin (1930-2018) était un politiste et un professeur de relations internationales à l'Université de Princeton.

sociaux. Enfin, une guerre hégémonique a un caractère mondial parce que sa portée géographique s'étend sur l'ensemble du système¹.

Ainsi, la guerre du Péloponnèse a vu le massacre des citoyens perdants ou encore la réduction en esclavage de leur famille et l'écroulement de la cité ; et par suite de la révolte de Mytilène en -428, l'assemblée d'Athènes avait pris la décision de mettre à mort tous les révoltés, mais cela ne serait pas arrivé parce que la cité de Périclès aurait reconsidéré la situation. Cependant, les citoyens de l'île de Milos, qui avaient pris la décision de rester neutres pendant ce conflit, ont finalement été exécutés par les Athéniens au cours de l'année -415, les femmes et les enfants quant à eux ont été vendus comme esclaves.

Nous comprenons alors que les causes lointaines établissent une solide trame historique propice à une entrée en guerre tandis que les causes immédiates vont déterminer le calendrier de cette guerre. À court terme toutefois, une cité peut être incitée à déclencher une guerre contre une de ses voisines estimées plus faibles, lorsqu'il existe en sa faveur, un rapport de force instinctif. Cela équivaut à faire abstraction des intérêts à long terme qui *a contrario*, incitent au compromis et à la paix ; il s'agit des services que les cités ont pu se rendre tout au long des âges et que les ambassadeurs rappelaient lors de négociations avec pour perspective d'assurer une paix collective. Pour tenter de comprendre le phénomène cyclique d'une guerre, cette analyse de Thucydide sera utilisée plus tard dans le corps de cette thèse.

Après une première approche de la notion de guerre, nous en avons discerné les origines et les causes. Du fait de sa polysémie, il est nécessaire de choisir une définition spécifique pour notre travail de recherche.

Comme nous l'avons formulé auparavant, il n'est pas aisé d'attribuer un sens consensuel à la guerre, tant elle recouvre une multitude de champs et de variables. Il n'est pas non plus aisé de déterminer le nombre de guerres qui ont lieu à travers le monde en ce moment même, d'autant plus que les guerres sont de diverses sortes. En effet, ce qui n'est pas pensé comme une guerre peut s'avérer comme tel, même en période de paix apparente. Cette pluralité conduit à une catégorisation du phénomène.

Pour citer Carl Von Clausewitz :

« Chaque époque tend à créer sa propre doctrine stratégique et les guerres sont le reflet des sociétés qui les mènent »².

¹ Robert Gilpin, "The theory of Hegemonic war", *The Journal of Interdisciplinary History*, Vol.18, No. 4, The origin and prevention of major wars, 1988, pp. 595-597.

² Carl Von Clausewitz, *De la guerre*, Tempus Perrin, France, 2006, p. 7.

Par conséquent, nous pouvons distinguer différents types comme la guerre hégémonique, la guerre totale, la guerre limitée (par opposition à la précédente), la guerre civile ou encore la guérilla. De plus, en fonction des époques et des civilisations, la guerre ne se fera pas de la même manière, ce qui pourrait influencer sur sa définition. D'une manière générale, la guerre pourrait être considérée tel un « contact violent entre des entités distinctes, mais similaires »¹. Cette définition s'avère cependant trop globale puisque sur cette base, un combat entre deux tribus, ou encore entre deux animaux tels qu'un lion et un tigre, serait considéré comme une guerre². De la sorte, la guerre est encore définie comme « un état de conflit armé hostile généralement ouvert et déclaré, entre États et nations »³.

Dans la volonté de comprendre ce phénomène, plusieurs auteurs ont apporté leur pierre à l'édifice en menant des études approfondies. C'est l'exemple de Sun Tzu dans son ouvrage de stratégie militaire intitulé *L'Art de la guerre*⁴, ou encore de Clausewitz et de Quincy Wright, auteurs déjà cités dans cette thèse, dans leurs ouvrages respectifs *De la guerre* et *A study of war*.

Pour le premier auteur, la guerre est considérée comme « une affaire d'importance vitale pour l'État, c'est la province de la vie et de la mort, le chemin qui conduit à la survie ou à l'anéantissement »⁵ et il est impossible de ne pas l'examiner. Quant au deuxième auteur, la guerre serait notamment selon lui « un acte de violence engagé pour contraindre l'adversaire à se soumettre à notre volonté »⁶ ou encore « un acte de violence dont l'emploi ne connaît pas de limites ; et dont résulte une interaction qui selon la nature de son concept même, doit forcément conduire aux extrêmes »⁷. Clausewitz parle encore de la guerre comme étant « le prolongement de la politique par d'autres moyens »⁸ ; nous reviendrons plus en profondeur sur cette formule la plus utilisée de son traité.

Le troisième auteur quant à lui, définit la guerre comme « la condition légale qui permet à deux ou plusieurs groupes hostiles de mener un conflit par forces armées »⁹, ou comme identique à « un conflit simultané de forces armées, de sentiments populaires, de dogmes juridiques et de culture nationale »¹⁰. Même si la guerre reflète une certaine faiblesse de la communauté des nations, elle traduit aussi l'existence d'une solidarité sociale assez suffisante

¹ Quincy Wright, « Definition of war », dans Lawrence Freedman, *War, Op.Cit.*, p. 69.

² Amos Yoder, *World politics and the causes of war since 1914, Op.Cit.*, p. 5.

³ *Ibidem*, p. 5.

⁴ Sun Tzu, *L'Art de la guerre*, Candide et Cyrano, France, 2012, 338 p.

⁵ *Ibidem*, p. 6.

⁶ Carl Von Clausewitz, *De la guerre*, *Op.Cit.*, p. 20.

⁷ *Ibidem*, p. 22.

⁸ *Ibidem*, p. 56.

⁹ Quincy Wright, *A study of war*, 2nd edition, *Op.Cit.*, p. 5.

¹⁰ *Ibidem*, p. 5.

entre les États belligérants et les autres, pour leur permettre une reconnaissance générale des comportements et des standards propres à une situation de guerre¹. Le politiste poursuit en énumérant les caractéristiques de ce phénomène. Selon ses études, tout événement passé qui a été considéré comme une guerre présente « une activité militaire, un niveau de tension élevé, une loi anormale et une intégration politique intense de chaque belligérant »².

Comme nous l'avons établi précédemment, il existe une multitude de définitions du phénomène de guerre tant il est complexe de l'analyser et de le comprendre ; par ailleurs, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, elle se présente sous formes et s'inscrit dans un cadre juridique particulier (nous reviendrons plus précisément sur ce point). C'est pour cette raison que dans le cadre de cette thèse, nous avons déterminé une définition qui servira de fondation afin de rendre plus accessible la compréhension du concept de « cycles de guerre ».

Cette définition est la suivante :

La guerre est une confrontation, une forme de conflit violent armé ou non, qui s'inscrit dans un contexte juridique précis. Elle peut commencer avec ou sans déclaration de guerre formelle, et prend fin à la suite de la signature d'un traité de paix. Dans le cas où la déclaration de guerre n'est pas faite de manière formelle, sera tacitement considérée comme une guerre, toute attaque d'une forte ampleur à l'encontre d'un État donné.

Aujourd'hui, la guerre est un fait globalisé. Si elle a changé de visage, il serait intéressant de se questionner sur l'évolution de sa nature. La fin de la Seconde Guerre mondiale a donné naissance à de nouvelles nations qui descendent en réalité d'anciens Empires coloniaux et qui connaissent des problèmes de tension ou d'apaisement ; cela a été accentué par le nouvel ordre mondial et la création de l'Organisation des Nations unies au sein de laquelle de nouvelles nations sont représentées et interviennent dans la majorité des crises internationales depuis l'année 1945. Cela a été le cas pour la guerre de Corée de 1950 à 1953. Effectivement, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la péninsule coréenne célébrait sa liberté après plusieurs années vécues sous la domination japonaise. Pourtant, en plein milieu de ce contexte de guerre froide entre les deux blocs, la Corée s'est retrouvée divisée en deux États indépendants, chacun étant décidé à aboutir à une réunification sous sa propre autorité. C'est dans cette atmosphère

¹ Quincy Wright, « Definition of war », dans Lawrence Freedman, *War, Op.Cit.*, p.70.

² Quincy Wright, *A study of war*, 2nd edition, *Op.Cit.*, p. 8.

qu'une guerre a éclaté le 25 juin 1950 pour prendre fin le 27 juillet 1953 à 10h00 avec la signature d'un accord d'armistice¹.

Cette situation a été le point culminant des conflits entre les blocs de l'Est et de l'Ouest. En effet, comme le dit Karl Von Clausewitz dans *De la guerre*, « la friction qui est l'action des éléments ennemis est le seul concept qui corresponde plus ou moins aux facteurs qui distinguent la vraie guerre de la guerre sur le papier »². Or, depuis l'armistice, il n'existe pas encore de traité de paix qui lie les deux parties de la péninsule, malgré les rapprochements notamment au cours des années 2018 et 2019³. De fait, les deux Corée sont toujours juridiquement en état de guerre. Cette guerre est caractérisée par plusieurs décennies d'hostilités à l'échelle internationale, avec une alternance de ce que nous pourrions qualifier de points de tension tantôt hauts, tantôt bas.

Par conséquent, ces facteurs témoignent qu'il peut y avoir une distinction entre les guerres de ce siècle et les précédentes⁴. Effectivement, la guerre a des formes variées et les États actuels ont vu le jour au travers de conquêtes, de luttes pour l'indépendance voire de guerres civiles. En outre, dans certaines cultures, les différends ne peuvent être réglés que par la guerre et non des négociations. Néanmoins, si certains États ont vu le jour au travers de guerres, cette activité demeure une influence hostile et redoutée⁵ dont la nature peut fortement être influencée par la culture : John Keegan parle de guerre orientale ou encore de guerre occidentale⁶. Concernant la guerre orientale, elle est évasive, différée et indirecte ; quant à la guerre de nature occidentale, elle a un succès illusoire puisqu'elle se révèle désastreuse et porteuse de menaces de catastrophes comme l'exemple de la Première et de la Seconde Guerre mondiale dont la dernière a débouché sur le développement des armes nucléaires⁷. Ce facteur nucléaire est en outre l'une des raisons majeures qui catalysent le climat de méfiance sur la péninsule coréenne.

¹ En 1953, les choses semblaient revenir en ordre. Le chemin a été long pour trouver un accord, mais des événements ont été favorables à cela : la Corée du Nord a accepté des restitutions de prisonniers ; les élections présidentielles ont eu lieu aux États-Unis ; le décès de Joseph Staline (contrairement aux dirigeants de la Chine et des États-Unis, Staline était opposé à la trêve) ; aussi, Syngman Rhee qui a annoncé en juillet 1953 qu'il cesserait de refuser systématiquement les conditions établies pour un accord d'armistice.

Les négociations de Panmunjom ont finalement conduit au cessez-le-feu le 27 juillet. Une zone démilitarisée de 4 kilomètres a par la suite été délimitée.

² Carl Von Clausewitz, *De la guerre*, *Op.Cit.*, p. 16.

³ Il s'agit ici de la rencontre entre le leader nord-coréen Kim Jong-un et le président sud-coréen Moon Jae-in, mais aussi de la rencontre entre Kim Jong-un et le président américain Donald Trump.

Par la suite, nous examinerons plus en détail ces événements.

⁴ Carl Von Clausewitz, *De la guerre*, *Op.Cit.*, p. 16.

⁵ John Keegan, *Histoire de la guerre, du néolithique à la guerre du Golfe*, Éditions Perrin, France, 2014, p. 585.

⁶ *Ibidem*, p. 585.

⁷ *Ibidem*, p. 592.

Désormais, du fait des diverses avancées, il est possible de vivre en une année, autant d'événements qui auparavant auraient pu se passer en un siècle entier. Pour citer Pierre Manent,

« Les dimensions de la guerre ne sont pas très significatives si l'on ne prend pas en compte le cadre politique »¹.

Il est de ce fait, primordial de considérer la guerre à la lumière de ses dimensions qui sont de plusieurs ordres : militaire, politique, économique, culturelle et aussi juridique² :

- En premier lieu, la guerre a une dimension militaire parce qu'elle fait intervenir des soldats et qu'il s'agit d'un « temps à part, qui se distingue du temps diplomatique par des actes, de la déclaration à l'armistice, qui scandent son déroulement »³.

- En deuxième lieu, elle a une dimension politique du fait qu'elle « n'est pas à elle-même sa propre fin, mais plutôt un moyen militaire mobilisé à des fins qui relèvent de l'action politique »⁴.

- En troisième lieu, la guerre a une dimension économique. Effectivement, c'est un phénomène qui peut advenir en réponse à une crise d'ordre économique. En outre, comme c'est le cas de certains États (par exemple, les États-Unis), la puissance économique et la puissance militaire sont reliées⁵.

- Quant à la dimension culturelle, elle est prise en compte notamment parce que la guerre influe très souvent sur les pratiques sociales et culturelles⁶, à l'instar de la Grande Guerre à la suite de laquelle est née l'expression « culture de guerre ».

- Pour finir, la dimension juridique. En plus de susciter de nombreux débats, le phénomène de la guerre a engendré la création du droit international par opposition au droit qui s'applique à l'intérieur des États⁷.

Pierre Manent explique qu'en dépit du fait que l'agent politique majeur aujourd'hui soit l'État, la Grande Guerre d'État à État se révèle comme une guerre en déclin, laissant place à de nouvelles formes telles que des guerres subétatiques⁸. De fait, le sens de la guerre a changé dans notre époque moderne, « nous la regardons d'une nouvelle façon ; nous la faisons d'une

¹ Pierre Manent, « Retour ou déclin de la guerre ? », *Inflexions*, n° 33, France, 2016, p. 1.

² Jean-Vincent Holeindre, « Ce que la guerre fait aux sociétés », *Sciences Humaines*, Hors-série, La guerre, des origines à nos jours, *Op.Cit.*, pp. 7-8.

³ *Ibidem*, pp. 7-8.

⁴ *Ibidem*, pp. 7-8.

⁵ *Ibidem*, p. 8.

⁶ *Ibidem*, p. 8.

⁷ *Ibidem*, p. 8.

⁸ Pierre Manent, « Retour ou déclin de la guerre ? », *Inflexions*, *Op.Cit.*, p. 1.

nouvelle façon »¹. Certainement, depuis la fin de la guerre froide, nous assistons à un changement de concept. Aujourd'hui, la guerre est globalisée et ses sources sont variées et de plus forte intensité depuis la fin du monde bipolaire. Désormais, les États ont tendance à choisir un type de conflit plutôt qu'un autre, et la périodicité des guerres classiques connaît une décroissance depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous assistons à une diversité des antagonismes qui semblent pourtant se rejoindre sur le plan de la consistance politique.

Afin de mieux comprendre le concept de « cycles de guerre », nous devons au préalable isoler le phénomène de « guerre » dont nous rappelons ici notre définition :

« La guerre est une confrontation, une forme de conflit violent armé ou non, qui s'inscrit dans un contexte juridique précis. Elle peut commencer avec ou sans une déclaration de guerre formelle, et prend fin à la suite de la signature d'un traité de paix. Dans le cas où la déclaration de guerre n'est pas faite de manière formelle, sera tacitement considérée comme une guerre, toute attaque d'une forte ampleur à l'encontre d'un État donné ».

Dans cette continuité, il est nécessaire, pour comprendre les cycles de guerre, de s'attarder également sur la notion de « cycles » prise dans sa généralité, mais aussi à la lumière de l'économie puis de la science politique.

ii/ Cadres théorique et conceptuel des cycles de guerres

De manière commune, un cycle est une « série de phénomènes, d'événements, de transformations, se produisant périodiquement dans un ordre déterminé, et pouvant se répéter indéfiniment »².

Selon Sam Connolly dans son ouvrage *The war cycle, will the United States of America emerge from a major conflict in 2025 ?*³ :

“Phenomena are observed and recorded, they are analysed and, based on their behaviour, which is often cyclical, they gradually begin to be understood. Why phenomena happen is thus gradually explained. It is a story of continual cause and effect, cause and effect, etc.”⁴.

¹ Pierre Manent, « Retour ou déclin de la guerre ? », *Inflexions, Op.Cit.*, p. 1.

² Dictionnaire de l'Académie française. Consulté en mai 2021 sur : <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9C5399>

³ Sam Connolly, *The war cycle, Will the United States of America emerge from a major conflict in 2025 ?*, Kindle Edition, United States of America, 2016, 336 p.

⁴ *Ibidem*, p. 6.

Traduction de l'auteur :

Les phénomènes sont observés, enregistrés puis analysés, et en fonction de leur « comportement », qui est le plus souvent cyclique, ils commencent à être progressivement compris. La raison pour laquelle les phénomènes se déroulent est ainsi graduellement expliquée, il s'agit d'une suite continue de cause à effet, de cause à effet, etc.

Par exemple, lorsqu'une compagnie d'assurance prédit le nombre de morts pour une année donnée, elle se base sur des moyennes établies statistiquement dans ce domaine ; il en va de même pour un physicien qui prédit la réaction qu'aura un groupe d'atomes entre eux¹. Si toutefois ces modèles de prédiction ne peuvent nous dire comment un atome donné va réagir ou si un individu donné va réellement perdre la vie, les modèles établis révèlent comment les masses sont sujettes à réagir à un instant donné, et de cela découle une loi² pouvant être appliquée à des situations diverses.

Toutefois, il serait utopique d'assumer que notre état présent de connaissances nous permettrait de prédire le cours de l'humanité puisqu'il est très limité³. En effet, l'observation des phénomènes s'avère parfois ardue et il peut arriver qu'un phénomène individuel récurrent ne soit pas reconnu comme tel⁴. Par exemple, au cours de l'histoire, un comportement donné pourrait apparaître de manière inédite et singulière (qui semble ne s'être déroulé qu'une fois), mais puisque la science a évolué et que l'espèce humaine existe depuis fort longtemps, comment pourrions-nous être certains que cet événement ne constitue pas une partie d'un cycle de comportements ou de modèles qui prennent place sur plusieurs générations⁵ ? De la sorte, des doutes peuvent subsister quant à la singularité de ces événements. Les observations faites, il est vrai, sont très souvent limitées par le facteur temps et le manque de données. Malgré toutes les recherches, aussi concises soient-elles, qui existent sur des sujets particuliers, les vérités qui en découlent ne seraient que partielles.

Aujourd'hui, des études ont montré l'existence de diverses théories sur les cycles comme celles de Polybe (II^e siècle av. J.-C.). Dans son ouvrage intitulé *Histoire*⁶, l'historien et théoricien politique grec explique les « retours cycliques »⁷ à travers une analyse de la Seconde Guerre punique (vers 220 avant J.-C). Il parle d'« anacyclose » pour exprimer le fait que le théoricien estime pouvoir extrapoler des expériences historiques à partir de la nature même des sociétés humaines ou au terme d'une évolution. Par ailleurs, il explique que c'est une dernière mutation de la démocratie extrême qui va générer une monarchie (le retour au pouvoir d'un seul) : il y aurait par conséquent une sorte d'« éternel retour »⁸.

¹ Edward R. Dewey and Edwin F. Dakin, *Cycles, The sciences of prediction*, Dancing Unicorn Books, United States of America, 2016, p. 76.

² *Ibidem*, p. 76.

³ *Ibidem*, p. 85.

⁴ Sam Connolly, *The war cycle, Will the United States of America emerge from a major conflict in 2025 ?*, *Op.Cit.*, p. 15.

⁵ *Ibidem*, p. 15.

⁶ Polybe, *Histoire*, Gallimard, France, 2003, 1512 p.

⁷ *Ibidem*.

⁸ *Ibidem*.

Il existe aussi des théories en la matière en économie : de fait, même si notre analyse ne s'étendra pas en profondeur aux facteurs économiques, nous ne pouvons cependant pas parler de « cycles de guerre » sans faire référence aux théories qui existent sur les cycles en économie. En effet, depuis des décennies, il y a des débats au sujet du lien entre les cycles économiques et les guerres.

L'emprunt de termes à d'autres sciences s'accompagne presque toujours d'une modification plus ou moins importante des concepts correspondants qui sont soit élargis, soit mieux précisés, soit modifiés de manière absolue. Ainsi, l'analyse des cycles de guerre dans le domaine de la science politique s'inscrit comme nous le verrons, dans une approche similaire à celle de Nikolai Kondratieff économiste soviétique qui a théorisé les cycles longs ou ondes longues, au travers de son ouvrage intitulé *Les grands cycles de la conjoncture*¹.

De manière simplifiée dans la discipline qu'est l'économie, un cycle correspond à une période plus ou moins longue qui est caractérisée par l'alternance d'une phase de hausse et d'une phase de baisse de l'activité économique. En d'autres termes, le cycle est composé de mouvements plus ou moins réguliers d'accélération et de ralentissement de l'activité économique.

Les travaux sur les ondes longues ne font pas l'unanimité, ils ont suscité des débats pendant des décennies sans grandes avancées sur le sujet. Ce débat sur les ondes longues s'est déroulé sous deux angles majeurs : empiriques et théoriques. Nous classerons les cycles qui dépendent du facteur économique en cinq catégories : le « cycle court » ou « Kitchin », le « cycle moyen » ou « Juglar », les « cycles de Kondratieff », le « trend séculaire » et les « cycles hégémoniques ».

Commençons tout d'abord par les cycles hégémoniques. Théorie initiée par divers auteurs dont l'économiste Robert Gilpin ou encore le politiste Joshua S. Goldstein, tous deux Américains, les cycles hégémoniques auraient une durée de cent-cinquante à deux-cent-cinquante années et prendraient naissance après à une guerre de longue durée à la suite de laquelle émerge une puissance militaire, politique et économique qui domine le monde. Nous utiliserons notamment cette théorie pour la suite de notre thèse.

Le cycle Juglar, cycle de période moyenne découvert par Clément Juglar est pour sa part, encore appelé « cycle des affaires ». Il s'étendrait sur sept à dix ans et porterait sur l'activité et les prix. Plus tard, en 1923 des travaux ultérieurs ont illustré d'autres types de cycles généraux. En 1923, J. Kitchin a identifié des cycles mineurs, dont la durée serait de trois à quatre ans. Ces cycles sont quant à eux inclus dans les cycles Juglar. Ainsi, nous pouvons également énoncer

¹ Nikolai Dimitrievitch Kondratieff, *Les grands cycles de la conjoncture*, Economica, France, 1992, p. 562.

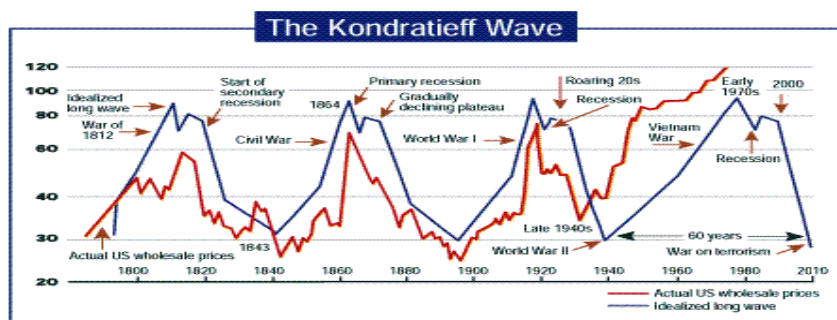
J. Schumpeter qui a tenté d'expliquer les cycles longs par des vagues d'innovation et a proposé d'emboîter cycles longs de Kondratieff, cycles moyens de Juglar et cycles mineurs de Kitchin. Selon lui, un cycle Kondratieff correspondrait à six cycles Juglar (neuf à dix années) et à trois cycles Kitchin (trois à quatre ans).

Concernant Nicolai D. Kondratieff, il a à partir de la fin du XIX^e siècle, défini des cycles longs dont la durée serait comprise entre quarante et soixante années. Nous les appelons « grands cycles économiques »¹ avec des phases ascendante (A) et descendante (B) qui se succèdent. Kondratieff avance que, parce que les fluctuations économiques sont reliées aux facteurs endogènes, le système économique va engendrer les conditions d'une reprise. L'intérêt principal des travaux de Kondratieff est qu'ils s'inscrivent sous l'angle empirique.

Selon la théorie de l'économiste, plusieurs cycles ont été analysés :

- De 1790 à 1850 ;
- De 1850 à 1890 avec un point haut en 1873 ;
- De 1890 à 1940 avec un point haut en 1913 ;
- De 1940 à 1990 avec un point haut en 1973 ;
- Les cycles contemporains depuis 1990².

Voici une illustration de ces cycles longs de Kondratieff :



Source : <https://www.fxstreet.com/education/the-kondratieff-wave-201008030000>

Entre autres, Kondratieff détermine également ce qu'il nomme le *trend* (tendance) *séculaire* et qu'il définit comme un mouvement de progression ou de diminution de l'activité allant de cent-cinquante à deux cent cinquante ans, et caractérisé par une suite d'événements tels qu'une hausse et une baisse des prix de manière réversible, ou encore des modifications structurelles

¹ Benoît Tonglet, « Les cycles Kondratieff : une philosophie critique », *Innovations*, n° 19, France, 2004/1, p. 10.

² Nikolai Dimitrievitch Kondratieff, *Les grands cycles de la conjoncture*, *Op.Cit.*, pp. 193-196.

d'importance historique. Nous pouvons citer quatre *trends* : médiéval (1250-1510), mercantiliste (1510-1743), capitaliste (1743-1896), planiste (depuis 1896)¹.

Dans le cadre de notre thèse, les travaux de Kondratieff sur les cycles en économie sont une source d'inspiration ; nous analyserons par la suite qu'il existe en réalité un parallèle avec les « cycles de guerre » dans le domaine de la science politique. Selon l'argument de Kondratieff, les ondes longues économiques, endogènes à l'économie mondiale déterminent le moment des guerres et des révolutions², c'est-à-dire que c'est au moment des périodes d'expansion de longue durée qu'auraient lieu les principales guerres ou révolutions.

De plus, en dehors des cycles plus courts de 7 à 11 ans, « il semble bien exister également d'autres cycles de la dynamique économique, d'une durée qui varie de quarante à soixante ans »³. D'après cette théorie, les cycles économiques sont « des mouvements plus ou moins réguliers d'accélération et de ralentissement de l'activité économique »⁴. Les cycles constituent une véritable « rupture » et trouvent leur origine « dans le mécanisme de thésaurisation et d'accumulation puis dans la dispersion d'un capital suffisant pour créer de nouvelles forces productives »⁵.

L'approche de Kondratieff se décline en trois niveaux d'analyse, à savoir, distinction entre statique et dynamique, entre conjoncture et mouvement, puis mise en lumière des cycles longs à partir de l'évolution des prix de gros⁶.

La statique est différenciée de la dynamique : la première examine les phénomènes économiques « dans leur essence »⁷ tandis que la seconde étudie ces phénomènes au travers du « processus de leur changement dans le temps »⁸. À la statique, correspond la notion de conjoncture, et à la dynamique, la notion de cycle long. La conjoncture équivaut à « l'étude et l'évolution de l'économie à court terme »⁹. Selon l'économiste, c'est « l'orientation et le degré de variation de l'ensemble des éléments de la vie économique par rapport à un moment antérieur »¹⁰. Il précise que « chaque instant aura plus ou moins sa propre conjoncture »¹¹, déterminant ainsi l'instant économique¹².

¹ Benoît Tonglet, « Les cycles Kondratieff : une philosophie critique », *Op.Cit.*, p. 10.

² Joshua Goldstein, *Long Cycles : Prosperity and War in the Modern Age*, *Op.Cit.*, p. 101.

³ Benoît Tonglet, « Les cycles Kondratieff : une philosophie critique », *Op.Cit.*, p. 9.

⁴ *Ibidem*, p. 9.

⁵ *Ibidem*, p. 9.

⁶ *Ibidem*, p. 10.

⁷ *Ibidem*, p. 3.

⁸ *Ibidem*, p. 3.

⁹ *Ibidem*, p. 3.

¹⁰ *Ibidem*, p. 10.

¹¹ *Ibidem*, p. 10.

¹² Nicolai Dimitrievitch Kondratieff, *Les grands cycles de la conjoncture*, *Op.Cit.*, p. 1.

Kondratieff précise aussi que chaque cycle n'est pas une réplique du précédent car, se déroule « dans des conditions historiques concrètes nouvelles »¹ et est composé de ce qu'il appelle :

- L'expansion qui dure vingt années ;
- Le plateau ou la récession primaire qui dure dix années ;
- Et la dépression qui dure aussi vingt années².

Ces grands cycles sont assez proches des cycles moyens étant donné leur structure ; ils ont pour particularité de se développer seuls³ et sont également caractérisés par quatre lois empiriques :

- « De profonds changements dans les techniques de production et d'échange »⁴ ;
- La phase haussière du cycle qui est plus riche « en bouleversements sociaux »⁵, guerres, luttes politiques et sociales, que la phase descendante. Les conflits sociaux s'exacerbent surtout à la fin de la phase haussière ;
- La phase descendante qui est quant à elle caractérisée par « une longue dépression dans l'agriculture »⁶ ;
- Les grands et moyens cycles qui eux connaissent « le même processus dynamique de développement »⁷. Selon l'économiste, ces cycles moyens semblent « se couler sur les vagues des grands cycles »⁸. Ils sont donc intimement liés. De la sorte, le cycle moyen, dans le mouvement de hausse, connaît des phases ascendantes plus longues, et des phases descendantes plus brèves. C'est l'inverse qui se déroule dans le mouvement de baisse.

Par ailleurs, pour comprendre le terme de « conjoncture » évoqué précédemment, il convient de définir celui de « dynamique » qui pour être interprété, dépend de la définition de la statique⁹.

Nous pouvons distinguer :

¹ Benoît Tonglet, « Les cycles Kondratieff : une philosophie critique », *Op.Cit.*, p. 11.

² Nicolai Dimitrievitch Kondratieff, *Les grands cycles de la conjoncture*, *Op.Cit.*, p. 304.

³ *Ibidem*, p. 306.

⁴ Benoît Tonglet, « Les cycles Kondratieff : une philosophie critique », *Op.Cit.*, p. 11.

⁵ *Ibidem*, p. 11.

⁶ *Ibidem*, p. 11.

⁷ *Ibidem*, p. 11.

⁸ *Ibidem*, p. 11.

⁹ Nicolai Dimitrievitch Kondratieff, *Les grands cycles de la conjoncture*, *Op.Cit.*, p. 56.

- La théorie statique « qui examine les phénomènes économiques dans leur essence, en dehors de la catégorie de leur changement dans le temps »¹. Ce qui importe ici c'est le concept d'équilibre entre les éléments interdépendants de la réalité ;

- La théorie dynamique qui elle, « étudie les phénomènes économiques dans le processus de leur changement dans le temps »². Ici, c'est le concept de processus de changement des éléments de l'économie et de leurs relations qui importe le plus.

Partant de ces deux définitions, la science économique contemporaine apparaît comme disposant d'un caractère statique, mais qu'elle cherche de plus en plus à développer une théorie dynamique³. La réalité économique peut en effet s'étudier comme si elle était dans un état statique immuable ; mais la théorie statique ne peut expliquer les changements de niveau des éléments de l'économie. Ainsi, la théorie dynamique doit être privilégiée en pensant la vie économique dans les conditions d'un processus de changement. La théorie dynamique cherche les lois qui régissent les phénomènes économiques dans le cours de leur changement, à travers le processus de leur modification et de leurs interrelations.

Par conséquent, une « conjoncture économique » est l'orientation et le degré de variation de l'ensemble des éléments de la vie économique par rapport à un moment antérieur. Chaque instant aura plus ou moins sa conjoncture propre. En comparant chacun de ces instants au précédent ou à un instant antérieur de référence, il est obtenu une suite de rapport pour chaque élément : une série de courbes. L'ensemble de ces courbes liées entre elles caractérise l'évolution de la conjoncture. La courbe de la conjoncture sera celle des processus réversibles ; l'étude de cette courbe est celle des processus dans leurs interactions. Les éléments à prendre en compte sont les plus représentatifs ou constitutifs de la réalité économique. Ainsi, nous pouvons parler de la conjoncture de l'économie mondiale, de l'économie nationale ou de l'économie régionale.

Selon l'économiste, afin de savoir qui dominera le « système-monde », une crise économique ou encore une grande guerre entre États peut survenir de manière fréquente entre une période d'expansion et une période de dépression. De la sorte, les événements du 11 septembre 2001 se placent à la fin de l'une de ces phases alors que les guerres plus récentes représentent l'expression d'un bouleversement de dimension des luttes qui ont lieu entre les États de l'« empire mondial »⁴. La guerre contre le terrorisme représente un instrument phare

¹ Nicolai Dimitrievitch Kondratieff, *Les grands cycles de la conjoncture*, *Op.Cit.*, p. 2.

² *Ibidem*, p. 2.

³ *Ibidem*, p. 2.

⁴ Christophe Réveillard, « La puissance américaine face aux cycles hégémoniques : l'hypothèse Wicht », *Géostratégiques*, n° 29, France, Trimestre 2010, p. 76.

dans l'instauration de la domination américaine. Comme l'avance Christophe Réveillard, « le danger que représente le terrorisme pour le mode de vie américain ne laisse aux États-Unis d'autre choix que celui de la prédominance »¹. Le terrorisme devient alors une sorte de force universelle qui instaure un état de guerre permanent sur la scène internationale.

Revenons de plus près sur les caractéristiques des cycles hégémoniques :

« Le cycle hégémonique est basé sur l'idée qu'un pays s'élève, pendant la guerre hégémonique, à une position prééminente dans un ordre international hiérarchique, une position de laquelle il finit par tomber et à laquelle un autre pays réussit à accéder. Cette position prééminente est appelée hégémonie »².

Nous reviendrons par la suite sur une définition plus élaborée du concept d'« hégémonie », mais dans un « cycle hégémonique », il existerait quatre phases, à savoir :

- La phase de retournement à la hausse qui équivaut à une période de 20 à 30 ans de guerres de conquête du leadership ;
- L'hégémonie de la puissance qui sort victorieuse de ces guerres ;
- Le retournement à la baisse ;
- Le déclin de l'hégémonie qui correspond à une contestation graduelle du leadership³.

Pour illustrer cela, nous citerons comme exemples, Venise (1350-1648), les Provinces-Unies (1648-1815), la Grande-Bretagne (1815-1945), les États-Unis (1945- ?) qui se sont tous succédé comme puissance hégémonique⁴.

Dans cette continuité, le contexte actuel serait celui d'une « réactualisation de la théorie des cycles hégémoniques » en raison de « l'évolution de la puissance mondiale américaine »⁵. Après le déclin du bloc de l'Union soviétique et la fin de la guerre froide, les États-Unis à la recherche d'un nouvel ordre mondial sont parvenus à la position de superpuissance en

¹ Christophe Réveillard, « La puissance américaine face aux cycles hégémoniques : l'hypothèse Wicht », *Géostratégiques*, n° 29, *Op.Cit.*, p. 82.

² Joshua Goldstein, *Long Cycles : Prosperity and War in the Modern Age*, *Op.Cit.*, p. 123.

³ *Ibidem*, p. 123.

⁴ Benoît Tonglet, « *Le point sur la puissance hégémonique des États-Unis* ». Consulté en février 2020 sur : <http://www.lalibre.be/archive/le-point-sur-la-puissance-hegemonique-des-États-unis-51b883cce4b0de6db9aa3bdd>

⁵ Christophe Réveillard, « La puissance américaine face aux cycles hégémoniques : l'hypothèse Wicht », *Géostratégiques*, n° 29, *Op.Cit.*, p. 75.

choisissant principalement pour instrument stratégique, la guerre¹. En plus de leur prédominance dans le domaine militaire et stratégique, ils disposent « d'une supériorité économique en matière de PIB, de hiérarchie mondiale des multinationales, des banques, de la maîtrise de la recherche et du développement, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et d'une monnaie qui reste la première du monde en matière d'échanges »². Cette dominance économique est désormais menacée, voire devancée par la Chine considérée comme leur rivale stratégique. Nous étudierons dans ce travail comment cette rivalité économique a connu des mutations au cours du temps.

Aujourd'hui, des débats existent au sujet de la corrélation entre cycles de guerre et cycles hégémoniques. Cette conception des cycles de guerre découle de l'observation pionnière de Quincy Wright que toutes les cinquante autres années, il y aurait des concentrations de guerres plus sévères³. Une partie de cette thèse examine comment le conflit coréen est un enjeu stratégique majeur pour les États-Unis et la Chine et qu'il s'insère dans ce cadre de cycle hégémonique.

D'après Éric Bosserelle, il existe trois grandes écoles⁴ qui ont étudié les cycles de guerre et les cycles hégémoniques :

- En premier lieu, l'école du cycle de commandement ou de domination selon laquelle une guerre majeure a réapparu toutes les cinquante années dans l'histoire moderne, en rapprochement avec les cycles de Kondratieff. Les principaux conflits sont alors l'occasion de voir émerger un nouveau leader mondial en plus d'un nouvel ordre international⁵ ;

- Ensuite, l'école du système monde. Les partisans de cette école prônent l'idée que l'histoire du système monde ne serait que celle de l'essor et du déclin des puissances hégémoniques. Ici, l'hégémonie est inséparable de l'économie mondiale capitaliste⁶ ;

- Troisièmement, l'école de la transition de la puissance. Selon ses partisans, alors qu'une nation va être positionnée au sein du système international comme puissance leader, les puissances montantes qui ont des capacités grandissantes vont se donner les moyens d'améliorer leur position sur la scène internationale⁷.

¹ Christophe Réveillard, « La puissance américaine face aux cycles hégémoniques : l'hypothèse Wicht », *Géostratégiques*, n° 29, *Op.Cit.*, p. 79.

² *Ibidem*, p. 78.

³ Joshua Goldstein, *Long Cycles : Prosperity and War in the Modern Age*, *Op.Cit.*, p. 111.

⁴ Éric Bosserelle, « Vers un nouveau conflit majeur ? », *L'homme et la société*, n° 119, L'Harmattan, France, 1996, p. 103.

⁵ *Ibidem*, p. 103.

⁶ *Ibidem*, p. 103.

⁷ *Ibidem*, p. 103.

Les deux premières écoles affirment l'existence d'une corrélation entre les cycles Kondratieff, les cycles de guerre et les cycles hégémoniques. Il pourrait en réalité exister un lien entre les différents cycles d'ordre économique de Kondratieff, les crises et les guerres qui ont eu lieu à travers le monde. Selon certains scientifiques, les événements les plus graves de l'histoire se sont déroulés durant les phases de déclin de ces cycles, appelées « vagues de Kondratieff ». À ce titre, l'hypothèse de Bernard Wicht¹ établie dans un contexte de temps long historique se base en partie sur les études des économistes Kondratieff ou encore Immanuel Wallerstein qui lui considère que « les événements ne prennent sens que si nous les insérons dans les rythmes des conjonctures et les tendances de la longue durée »².

Cela nous conduit ici à nous questionner sur ce qu'est le temps historique.

Dans le troisième tome de l'ouvrage de Paul Ricoeur, *Temps et récit*³, nous trouvons une définition de ce concept. Il s'agit d'« un temps qui peut agir en médiateur entre le temps du monde et le temps vécu (...). Le temps du monde est un temps qui ne dépend pas de notre existence, mais dont notre existence dépend dans la mesure où nous vivons en lui. C'est un temps qui peut le plus simplement être caractérisé par le rapport entre un avant et un après (...). Le temps vécu est un temps défini par un maintenant vécu, le temps actuel du discours et de l'initiative »⁴.

L'auteur poursuit que si le temps historique englobe le temps du monde et le temps vécu, c'est parce qu'il se soumet à trois conditions à savoir :

- Le calendrier qui nous donne une date zéro c'est-à-dire un axe à partir duquel il est possible de calculer d'autres temps et durées longues ou courtes ;
- La succession des générations dotée d'un aspect biologique et d'un sens culturel ou social ;
- La trace historique qui est une indication matérielle renvoyant à une signification, elle est une réalité qui indique dans le présent ce qui a eu lieu dans le passé⁵.

¹ Bernard Wicht est privat-docent à l'Institut d'études politiques et internationales, au sein de l'Université de Lausanne.

² Immanuel Wallerstein, *L'après-libéralisme. Essai sur un système-monde à réinventer*, Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues (France), 1999, Cité dans Christophe Réveillard, « La puissance américaine face aux cycles hégémoniques : l'hypothèse Wicht », *Géostratégiques*, n°29, *Op.Cit.*, p. 79.

³ Paul Ricoeur, *Temps et récit, le temps raconté*, Éditions du Seuil, Paris, 1985, 432 p.

⁴ Paul Ricoeur, *Temps et récit, le temps raconté*, Cité dans David Pellauer, « Temps historique, connaissance historique », *Études théologiques et religieuses*, Tome 80, France, 2005/4, p. 517.

⁵ David Pellauer, « Temps historique, connaissance historique », *Études théologiques et religieuses*, *Op.Cit.*, pp. 515-524.

Les notions de passé, présent et futur sont prises en compte puisque l'observateur ne peut influencer sur le passé quoiqu'il se passe, qu'il peut affecter dans une certaine mesure le futur, et que le présent est pour lui ce qui qualifie la conjonction entre son propre passé et son futur¹.

Le professeur Jean-René Garcia dans son ouvrage intitulé *La Bolivie, histoire constitutionnelle et ambivalence du pouvoir exécutif*², a quant à lui, théorisé à partir d'une interprétation de l'histoire constitutionnelle des États-Unis, ce qu'il appelle le THC ou Temps historique constitutionnel.

Il considère qu'avec la même Constitution des États-Unis de 1787, il y aurait eu plusieurs étapes scindées en trois grands cycles :

- Tout d'abord, la fondation des États-Unis avec la Constitution ;
- Ensuite, la guerre de cessation où l'on intègre notamment le vote ;
- Puis le troisième cycle avec le président Franklin Roosevelt. Dans ce cas, il s'agit d'une intervention de l'État dans la politique économique³.

Dans ses travaux, le professeur Jean-René Garcia se réfère notamment aux travaux de Bruce Ackerman qui s'est interrogé sur les facteurs qui influent sur les événements de telle sorte qu'avec la même Constitution, il n'est pas possible d'obtenir les mêmes résultats constitutionnels. L'ouvrage de Jean-René Garcia propose alors une étude de plusieurs Constitutions en établissant un lien, celui des Temps historiques constitutionnels.

Cette notion va avec celle de l'ambivalence du pouvoir exécutif. Lorsque nous parlons d'ambivalence du pouvoir exécutif, il est question d'un pouvoir à la fois fort et faible. L'exécutif est fort parce qu'il existe des marges d'action et il est faible parce qu'il est soumis à des règles constitutionnelles ou de démocratie. Il existe en effet une sorte de dialectique dans tout cela. Selon Jean-René Garcia, alors qu'il y a plusieurs Constitutions dans le cas de la Bolivie, des consensus ont lieu à certains moments afin que le pouvoir exécutif soit encadré.

Le premier moment appelé THC 1 correspond à l'arrivée au pouvoir de Santa Cruz en pleine guerre du Pérou. À cette période, le parlement s'est demandé s'il fallait donner à ce dernier les pleins pouvoirs (comme à un dictateur) à l'instar de la République romaine, ou s'il fallait le nommer président en lui accordant de forts pouvoirs. En définitive, la décision a été

¹ David Pellauer, « Temps historique, connaissance historique », *Études théologiques et religieuses*, Op.Cit., pp. 515-524.

² Jean-René Garcia, *La Bolivie, histoire constitutionnelle et ambivalence du pouvoir exécutif*, L'Harmattan, France, 2012, 284 p.

³ *Ibidem.*, pp. 15-44.

prise de le nommer président, même s'il y a eu des débats à ce sujet. Dans ce THC 1, c'était la première fois qu'il avait été décidé d'encadrer un président de la République par des règles.

Durant le THC 2 qui n'est pas éloigné de la guerre du Pacifique, la même question s'est posée, à savoir s'il fallait donner de larges pouvoirs au président de la République (bien qu'il y ait eu une évolution depuis le THC 1). En 1880, il y a donc un nouveau THC parce que face à la guerre contre le Chili, vont apparaître les partis politiques constitués avec des options différentes au sein du parlement. En cas de guerre, ces partis décident par un consensus de donner un pouvoir exécutif ambivalent. Toutefois, ce pouvoir est ambivalent puisqu'il est également soumis à la décision de ces mêmes partis politiques.

Quant au THC 3, il survient après la transition démocratique. Il s'agit du peuple qui vote pour des partis. Dans le cas où aucun ne se démarquerait comme cela s'est passé pour Evo Morales en 2019, avec l'un des candidats qui obtiendraient plus de 51% des voix au premier tour, c'est le parlement qui est chargé d'élire le président de la République. C'est donc un THC puisque le président garde quand même de fortes prérogatives, il garde un pouvoir fort, mais demeure de plus en plus soumis au pouvoir du peuple par l'intermédiaire des partis politiques.

En 1880, il n'y avait pas de suffrages universels, mais il existait déjà des partis politiques ; en 1830, le parlement et les députés. Il y a par conséquent eu une dialectique avec trois cycles dans l'histoire constitutionnelle bolivienne. Dans ce contexte, pour qu'il y ait un cycle, il est nécessaire d'arriver à un consensus soit de la classe politique, soit du peuple afin de délimiter la possibilité du pouvoir exécutif d'être fort.

Ce concept de THC sera privilégié dans cette thèse pour apporter des compléments, à partir de notre cas d'étude, à la théorie du « Temps historique » (TH). Dans une approche introductive, nous pouvons définir en matière de science politique, le TH de la manière qui suit :

Le TH est un temps qui se distingue du temps diplomatique par des actes comme la déclaration de guerre, la signature d'un armistice ou celle d'un traité de paix¹. Dans le cas de la Corée, ces actes scandent le déroulement du conflit.

Une fois que nous avons délimité les notions de « guerre » et de « cycle », il nous est maintenant plus aisé de mieux comprendre et de définir le concept de « cycles de guerre ». Tout d'abord, selon nous, il y aurait plusieurs cycles, et non un seul. À cet effet, nous pouvons dire que les faits d'actualité témoignent de conflits plus ou moins récurrents, voire cycliques, dans diverses régions du globe. C'est le cas du conflit coréen qui pourrait être considéré comme un

¹ Cette liste est non exhaustive et varierait en fonction des cas étudiés.

des conflits les plus emblématiques de ces soixante-dix dernières années. Dans cette thèse, avant d'examiner les raisons qui feraient que le conflit coréen entre bien dans la cadre des « cycles de guerre », il serait important de s'interroger sur ce qu'avancent les théories existantes en science politique sur ce concept.

Néanmoins, dans notre discipline, la théorisation du phénomène de « cycles de guerre » semble souffrir d'une rareté. Les études existantes ont proposé « une grille de lecture du développement économique et politique en Europe depuis cinq siècles, et parallèlement une clé pour appréhender la séquence cycles économiques de longue durée et guerres majeures »¹.

Dans les travaux de Quincy Wright (*A study of war*) reconnu comme un des pionniers dans cette discipline, il apparaît que les guerres majeures se produiraient de manière cyclique, en synchronisation avec les cycles longs de Kondratieff (ici, ce serait les longues vagues économiques qui seraient la cause des cycles de guerre). Quincy Wright a ainsi démontré que des cycles de cinquante années synchrones avec les vagues longues ont existé en Europe depuis la guerre de succession d'Espagne jusqu'aux guerres mondiales.

Cependant, si l'auteur acquiesce l'argument de Kondratieff selon lequel le moment des guerres et des révolutions dépend des longues vagues économiques, endogènes à l'économie mondiale, plutôt que l'inverse (les guerres déterminent le moment des longues vagues), il estime qu'il n'y a pas assez de preuves pour résoudre la question de la causalité. Nonobstant, ses théories sur les facteurs qui causeraient des cycles de guerre basculent en faveur des facteurs politiques². Effectivement, ses études des cycles de guerre de cinquante années prennent en partie en compte, la politique étrangère, les valeurs sociales ou encore l'opinion publique.

Par conséquent, Quincy Wright a établi trois hypothèses qui expliqueraient le retour cyclique des guerres majeures :

- Le fait que les générations s'alternent sur une période de 25 années, et qu'elles s'opposent dans des conflits récurrents ;
- La période nécessaire au rétablissement économique à la suite d'une guerre ainsi que celle nécessaire à la préparation de la suivante ;
- La domination d'un parti politique dans les démocraties pour une durée moyenne de quarante à soixante années³.

¹ Éric Bosserelle, « Vers un nouveau conflit majeur ? », *L'homme et la société*, n° 119, *Op.Cit.*, p. 101.

² Joshua Goldstein, *Long Cycles : Prosperity and War in the Modern Age*, *Op.Cit.*, p. 102.

³ Éric Bosserelle, « Vers un nouveau conflit majeur ? », *L'homme et la société*, n° 119, *Op.Cit.*, p. 103.

Pour résumer ces potentielles causes, il a établi le classement suivant :

- Tout d'abord, l'effacement de la mémoire sociale avec la fin d'une génération ;
- Deuxièmement, les facteurs économiques ;
- Troisièmement, le retard des politiques et constitutions nationales à l'origine de l'évolution des conditions internationales ;
- Et enfin, la tendance à l'accumulation de différends non réglés, qui aggravent de la sorte les relations des États¹.

Quincy Wright n'a cependant pas poussé son analyse sur les cycles qui dureraient plus de cinquante années ; il ne s'est pas non plus réellement prononcé sur des récurrences de guerre plus graves et moins graves qui s'alterneraient. C'est notamment là qu'interviennent les travaux complémentaires d'autres spécialistes. C'est le cas de Joshua Goldstein qui a tenté d'apporter des compléments dans les années 1980 et 1990 aux travaux de Quincy Wright. À ce jour, ses travaux concernant les cycles de guerre, bien que controversés, constituent l'apport qui semble le plus complet en science politique. Pour cette raison, nous nous appuyerons majoritairement sur ses résultats.

D'après ce spécialiste de la guerre, des cycles longs auraient existé en Europe bien avant les années 1800, à l'image des cycles de guerre et paix qui remontent aux années 1300². Il rajoute que les cycles de guerre composent les cycles hégémoniques qui ont une durée de cent-cinquante années et restructurent profondément les relations internationales³.

Par ailleurs, l'auteur a déterminé trois grandes raisons économique, financière et psychologique, pour appuyer sa théorie sur l'existence d'un lien entre les guerres et les ondes longues en économie :

- Tout d'abord, pendant la phase longue d'expansion, la concurrence s'accroît pour les parts de marché, l'accès aux ressources et aux territoires stratégiques. Cela augmente alors la probabilité de survenance d'un conflit international à grande portée.
- Ensuite, durant la longue phase expansive, la prospérité rend beaucoup plus supportables de grandes dépenses militaires ou encore l'entretien des armées et tous les coûts liés à la guerre.

¹ Joshua Goldstein, *Long Cycles : Prosperity and War in the Modern Age*, Op.Cit., p. 102.

² Joshua Goldstein, "The Predictive Power of Long Wave Theory, 1989–2004", In Tessaeno C. Devezas, *NATO Security through Science Series*, Vol. 5, Human and Societal Dynamics - Kondratieff waves, warfare and world security, IOS Press, Amsterdam, 2006, p. 140.

³ *Ibidem*, p. 166.

- Enfin, la phase ascendante de l'onde de longue durée permet de maintenir un climat psychologique d'expansionnisme et d'agressivité propice à la guerre¹.

D'après J. Goldstein, il est possible qu'une guerre mondiale advienne entre les années 2000 et 2030. Néanmoins, les cycles de guerre ne devraient pas continuer à se reproduire en raison du caractère de plus en plus dévastateur des guerres et de l'apparition du facteur nucléaire : si la dynamique du système mondial ne connaît pas une modification, le monde courrait à sa destruction².

Bien que certains théoriciens aient mis en lumière l'existence de différents cycles dans le domaine de l'économie ou dans celui de la science politique, la théorisation du phénomène semble encore souffrir d'une certaine rareté. En nous inspirant des travaux mentionnés précédemment, nous avons établi une définition conceptuelle de ce que serait un « cycle de guerre ». Cette définition revêt plusieurs éléments :

- Premier élément à notre sens, le cycle de guerre devrait être considéré comme une suite de phénomènes politico-militaires qui se renouvèlent de manière périodique. Il s'agirait d'un mouvement plus ou moins régulier et d'intensité variable d'accélération ou de ralentissement des activités politiques et militaire entre deux ou plusieurs États.

- Ensuite, ces fluctuations dureraient cinquante années, s'imbriquant ainsi de manière plus étendue, dans un cycle hégémonique.

- Troisième élément, chaque instant du cycle aura plus ou moins sa propre conjoncture, ce qui déterminera les spécificités de ce que nous appellerons l'« instant de guerre ».

- Par ailleurs, nous avons identifié sept phases majeures qui constitueraient un cycle. La conjoncture de ces phases sera plus ou moins forte en fonction des facteurs en jeu.

- Enfin, chaque cycle serait différent du précédent car, se déroulerait dans des conditions historiques concrètes nouvelles.

C'est ainsi que nous avons nommé la première phase du cycle (Phase 1 ou P1) comme étant la naissance qui représenterait le point de départ d'un cycle donné. La deuxième phase (P2) serait comprise comme la maturation (P2) ; la troisième comme l'expansion (P3) ; la quatrième phase (P4) serait la crise qui évoluera soit en instant de guerre (P5, perçu en réalité comme l'acmé du cycle), soit plutôt en récession (P5'). Quant à la sixième phase (P6), nous parlerons de dépression ; puis pour la septième et dernière phase (P7), de déclin.

¹ Éric Bosserelle, « Vers un nouveau conflit majeur ? », *L'homme et la société*, n° 119, *Op.Cit.*, p. 106.

² *Ibidem*, p. 106.

La tendance séculaire ou *trend* de chacune des phases serait déterminante pour la durée du cycle, notamment si la tendance lors des différentes phases est à la progression ou à la diminution de l'activité politico-militaire. Dans ce cas, chacune des phases serait interdépendante, puisque représentant une phase précédente qui déterminerait la tournure de la suivante. En outre, il serait aussi important de relever le TH qui viendrait donner une nouvelle tournure au cycle.

Une fois ces caractéristiques énumérées, comment délimiterions-nous les sept phases constitutives d'un cycle de guerre ?

Premièrement, la naissance (P1) que nous appellerons aussi phase d'ouverture du cycle correspondrait à la phase même de l'essence du phénomène de cycle de guerre. Cette phase très importante résulterait d'un ensemble de facteurs bien définis, et déterminerait l'état global de la situation. Ces facteurs seraient une succession d'éléments passés, présents ou futurs qui, conformément à leur interaction, vont créer un moment favorable à la naissance d'un cycle. En science politique et dans le cadre d'autres recherches, tout comme cela existe déjà en économie, cette phase serait axée non pas sur l'équilibre entre ces éléments, mais sur leur processus de changement dans le temps, puis de leur interdépendance.

Deuxièmement, la phase de maturation (P2) dont la conjoncture va fortement influencer sur la tendance de la phase suivante. La durée de cette phase qu'elle soit longue ou courte n'aura quant à elle pas d'influence majeure sur la troisième phase. En effet, une phase de maturation du cycle pourrait être courte, mais concentrée en événements fondamentaux qui vont conférer une large ouverture à la phase suivante. Nous pouvons peindre la phase de maturation telle une période dans laquelle une pression est exercée par les événements internes ou internationaux, ce qui va créer une concentration forte ou moins forte caractéristique de la troisième phase.

Troisièmement, il serait question de la phase d'expansion (P3). Cette phase correspondrait selon nous à la phase d'ascension, d'essor ou encore d'accroissement de l'activité dans le domaine concerné. Durant cette phase, la conjoncture serait forte et le *trend* tendrait à la progression de l'activité politico-militaire.

Quatrièmement, la phase de crise (P4). La phase de crise serait un point crucial du cycle puisque sa gestion conduira soit à l'instant de guerre en P5 soit à une récession du cycle (P5'). La tendance ici serait qualifiée par une forte sensibilité qui causerait une progression négative. Quant à la conjoncture, il en serait de même puisque l'ensemble des éléments constitutifs de cette phase seraient enclins à varier assez rapidement. La durée de la phase de crise dépendrait de l'intensité de la phase d'expansion : plus l'expansion du cycle sera forte, plus la crise durera longtemps, et inversement.

De la sorte, nous avons deux possibilités pour la cinquième phase : l'instant de guerre (P5) ou la récession (P5'). Nous analyserons plus tard dans ce travail qu'il est possible qu'un cycle de guerre ne connaisse pas d'instant de guerre. Néanmoins, cette phase est critique dans un cycle, car tout comme la crise, sa gestion permettra de déterminer sur quelle note va se poursuivre le cycle. Quant à la phase de récession, elle se caractériserait par un ralentissement progressif du rythme de l'activité, avec une conjoncture faible et une tendance qui commencerait à ralentir ; elle ne surviendrait que dans le cas où la phase de crise n'aurait pas généré d'instant de guerre.

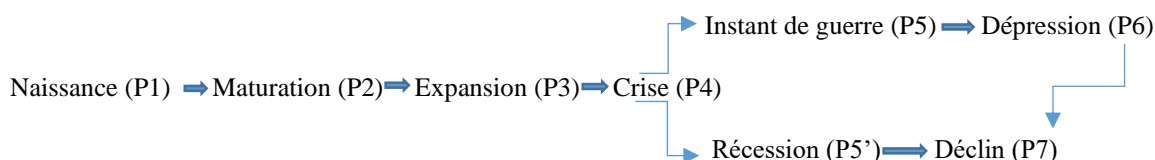
Sixièmement viendrait la phase de dépression (P6) caractérisée par une diminution forte et durable de l'activité belliqueuse, avec un trend à la diminution. La phase de dépression serait caractéristique de l'instant de guerre ; après un tel instant dans un cycle, il y aurait une cassure radicale qui se ferait suite à un TH. En fonction de l'intensité de ce moment, la phase de dépression pourrait être raccourcie ou non.

En septième position (P7), ce serait le déclin (ou phase de repli). Cette phase signifierait la fin du cycle qui pourra laisser place ou non à un autre. La durée de la P7 serait variable, mais le déclin ne pourrait être considéré comme « complété » que si un événement venait acter les décisions prises lors du TH. La phase de déclin pourrait alors être *a minima* en deux temps : un TH qui viendrait la signaler puis un événement qui viendrait acter les décisions prises durant ce TH.

La subtilité est que si le cycle se poursuit en instant de guerre, cette phase sera suivie de la phase de dépression. Dans le cas où il n'y aurait pas d'instant de guerre, mais une récession, le cycle « sautera » une phase pour directement aboutir à la phase 7 de déclin.

Nous pouvons résumer ces phases comme suit :

Schéma n° 1 : Les différentes phases d'un cycle de guerre.



Ces sept phases fondamentales sont à notre sens, constitutives de la définition du concept de « cycles de guerre ». Au fil de nos recherches, nous analyserons comment cela pourrait s'appliquer au cas coréen.

iii/ Choix du cas d'étude et approche méthodologique

Dans le cadre de notre recherche, nous avons choisi de nous appuyer sur l'histoire interprétative plutôt que sur des données quantitatives. Communément, on fait intervenir un cas dans deux situations : dans un sens le modèle représente en lui-même une théorie ; dans un autre sens, le modèle dresse une reproduction de la réalité tout en la simplifiant à travers une omission ou une réduction d'échelle.

Selon John W. Creswell :

“Case study research begins with the identification of a specific case. This case may be a concrete entity, such as an individual, a small group, an organization, or a partnership. At a less concrete level, it may be a community, a relationship, a decision process, or a specific project. The key here is to define a case that can be bounded or described within certain parameters, such as specific place and time. Typically, case study researchers study current, real-life cases that are in progress so that they can gather accurate information not lost by time. A single case can be selected or multiple cases identified so that they can be compared”¹.

Il est par conséquent nécessaire de s'interroger sur ce qu'est un « cas » et quels en seraient les points forts ainsi que les limites. À notre sens, la définition la plus complète du « cas » en science politique, a été apportée par le politiste américain Harold Stein selon lequel un cas est :

« Une narration des événements qui constituent ou mènent à une décision ou à un groupe de décisions liées. Sont pris en compte les facteurs personnels, légaux, institutionnels, politiques, économiques, ainsi que d'autres facteurs qui entourent le processus de (prise de) décision, toutefois sans aucune tentative d'affirmer des liens causaux absolus »².

¹ John W. Creswell., *Qualitative inquiry and research design, Choosing among five approaches*, SAGE, Third Edition, United States of America, 2013, p. 98.

Traduction de l'auteur :

La recherche d'études de cas commence par l'identification d'un cas spécifique. Ce cas peut être une entité concrète, comme qu'un individu, un petit groupe, une organisation ou un partenariat. À un niveau moins concret, il peut s'agir d'une communauté, d'une relation, d'un processus de décision ou d'un projet spécifique. La clé ici est de définir un cas qui peut être délimité ou décrit dans certains paramètres, tel que le lieu et l'heure spécifiques. En règle générale, les chercheurs des études de cas étudient les cas actuels et réels qui sont en cours afin de recueillir des informations précises qui ne sont pas perdues avec le temps. Un seul cas peut être sélectionné ou plusieurs cas identifiés afin de pouvoir les comparer.

² Harold Stein, *Public Administration and Policy Development* (New York : Harcourt, Brace and Company, 1952), Cité dans Glenn D. Paige, *The Korean Decision, June 24-30, 1950*, New York, The Free Press, London, p. 9.

Dans nos recherches, nous prendrons en compte pour l'analyse du cas coréen, d'une part des phénomènes d'ampleur différente ; d'autre part, une association du temps et de l'espace en partant de la genèse (du conflit) jusqu'aux phénomènes d'actualité. Les événements constitutifs d'une guerre sont en général uniques, mais la Corée représente d'après nous, l'exemple le plus complet permettant de contribuer à la théorisation de la « cyclicité » de la guerre. Nous voulons de la sorte repenser la guerre par l'intermédiaire de ce cas d'étude qui en apparence, diffère des conflits de ce siècle.

Il est aussi important de souligner que pour plusieurs Sud-Coréens, leur État est toujours en guerre avec son homologue du Nord. Ce qu'il se passe aujourd'hui entre ces deux États peut et doit être replacé dans son contexte historique. À ce stade de nos travaux, il convient de consacrer quelques pages au récit chronologique de la péninsule et plus précisément, sur la genèse de la guerre de Corée en 1950 ainsi que son déroulement, puis la signature de l'armistice trois années plus tard. Cela nous permettra d'établir une base solide favorable à une meilleure compréhension de notre thèse.

Fière de son unité¹ qui a longtemps fait sa force, la péninsule a dû se défendre au fil des siècles dans le but de préserver son indépendance. En raison de sa position stratégique en Asie du Nord-Est, la Corée a été pendant de nombreuses décennies, l'enjeu de luttes territoriales. En effet, en remontant dans l'histoire, il apparaît que la péninsule a subi de nombreuses tentatives de conquête par de puissants Empires voisins, à l'instar des Tatars et des Mongols entre les années 1231 et 1254. De plus, la péninsule a été sujette à plusieurs vagues d'invasion dont celle du Japon en 1274, des Mandchous en 1627 puis en 1637, ou encore des Anglais, des Français, des Russes et des Américains au cours du XIX^e siècle.

Malgré ses résistances, la péninsule a succombé à la domination des Japonais qui y ont ouvert un port en 1876, ce qui a engendré une guerre sino-japonaise qui a pris fin en 1895 pour donner suite à la victoire des Japonais. Effectivement, la Corée s'est avérée un point stratégique pour la montée de l'impérialisme des Nippons qui, désireux de contrer l'avancée russe en Mandchourie, ont pris la décision d'attaquer l'Empire russe en 1904. La guerre a été tranchée par la victoire japonaise, et le Traité de Portsmouth a été conclu en 1905. En vertu de ce traité, le Japon est devenu une grande puissance et a installé un « protectorat » sur la péninsule, avec pour motif de lui donner son indépendance vis-à-vis de la Chine. L'armée japonaise s'est alors installée sur les principaux points stratégiques, puis le marché coréen a été ouvert aux milieux d'affaires nippons.

¹ Cela aurait duré près d'un millénaire.

Les Français, les Américains et les Anglais quant à eux ont approuvé le « protectorat » et ont signé des accords respectivement en 1907, en 1908 et en 1911¹. Par conséquent, une coopération a pris place sur la péninsule, bénéficiant aux Occidentaux, mais surtout aux Nippons qui ont occupé la Corée de 1910 à 1945. De la sorte, après la guerre sino-japonaise en 1895 ainsi que la guerre russo-japonaise en 1905, toutes deux remportées par l'Empire japonais, la péninsule est tombée sous la domination de ce dernier à partir de 1910 jusqu'en 1945, année de la défaite du Japon face aux Américains.

En 1910, la Corée est donc un territoire sous colonialisme japonais dont nul ne peut contester la brutalité criminelle² qui a perduré trente-cinq années, même si au cours de cette période, la péninsule a amplement tiré profit du savoir-faire nippon pour développer son industrie et son agriculture. Aujourd'hui encore, les Coréens gardent un souvenir amer de ce temps, notamment à cause du scandale des « femmes de réconfort »³. En effet, de nombreuses femmes ont été amenées au Japon pour les besoins de la prostitution et des dizaines de milliers de patriotes coréens ont été réprimés par les Nippons pour l'installation de leur protectorat ; le nombre de Coréens tués ou exécutés a été estimé à 14 000 durant les deux premières années du protectorat⁴. Il faudra attendre les années 1990 pour que, la guerre froide terminée, les Japonais commencent à mesurer le poids des actes commis en leur nom un demi-siècle plus tôt. Les victimes survivantes -et en particulier ces « femmes de réconfort » de chaque pays d'Asie concernée- ont pu faire entendre leur voix, et les recherches sur les crimes de guerre durant cette période ont pu connaître des avancées.

Malgré cela, peu de temps après sa libération du joug nippon, la péninsule a été secouée par un conflit fratricide. Que nous parlions de *The Unknown war* (la guerre inconnue) aux États-Unis, *The Fatherland Liberation War* (la guerre pour la libération de la patrie) en Corée du Nord, *The 6-2-5* ou *6-2-5 Upheaval* (le 6-2-5 ou Bouleversement 6-2-5) en Corée du Sud, *The war to resist U.S. Aggression and Aid Korea* (la guerre pour résister aux États-Unis et pour aider la Corée) en Chine, ou encore du « paroxysme de la guerre froide » en France, il s'agit de la même guerre communément nommée « guerre de Corée ». Point culminant d'un affrontement entre les blocs de l'Est et de l'Ouest, ce conflit initialement fratricide a façonné la

¹ Charvin Robert et Dujardin Guillaume, *La Corée vers la réunification*, L'Harmattan, Paris, 2010, p. 48.

² *Ibidem*, p. 50.

³ De nombreuses femmes furent amenées au Japon pour les besoins de la prostitution et des dizaines de milliers de patriotes coréens furent réprimés par les Nippons pour l'installation de leur protectorat. De plus, le nombre de Coréens tués ou exécutés est estimé à 14 000 durant les deux premières années du protectorat.

⁴ Charvin Robert et Dujardin Guillaume, *La Corée vers la réunification*, *Op.Cit.*, p. 52.

péninsule telle que nous la connaissons maintenant. Nous scinderons cet événement en quatre phases comme suit : division, déclaration, invasion et guerre, chemin vers la paix.

Premièrement, la division. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la Corée était une seule et même nation annexée au Japon. En effet comme nous l'avons énoncé, la péninsule, plus grande colonie de l'Empire japonais ne fut libérée du joug des Nippons qu'à l'issue de leur défaite à la Seconde Guerre mondiale. Le 8 août 1945, l'Union des républiques socialistes soviétiques déclara la guerre au Japon et les troupes soviétiques entrèrent par le nord de la Corée quelque temps plus tard. Le même jour, Washington proposa à Moscou qui accepta, la latitude du 38^e parallèle¹ comme ligne de démarcation. Le Japon capitula le 15 août faisant ainsi cesser la tentative d'assimilation de la Corée au Japon. À la veille de sa capitulation, le Japon mit tout en place pour conserver en partie ses colonies, en envisageant de diviser la Corée en deux avec un côté réservé aux colons japonais et un autre soumis aux troupes japonaises mobiles qui pouvaient se retirer à tout moment.

Lors des Conférences du Caire en 1943 et de Postdam en 1945, une indépendance de la Corée fut promise, mais la fin de la guerre vit émerger sur l'initiative américaine, une tutelle tripartite entre les États-Unis, la Chine et l'URSS. Un partage artificiel bipartite de la péninsule fut mis en place : le Nord doté de ressources minérales et énergétiques accueillit en août 1945 l'armée soviétique tandis que la partie sud riche sur le plan agricole fut occupée par l'armée américaine². Le 2 septembre, ce partage fut officialisé par le Général MacArthur³, sans aucune consultation des Coréens, qui proclama le 38^e parallèle comme ligne de démarcation entre les troupes soviétiques et les troupes américaines ; les troupes impériales nippones évacuèrent alors.

La proclamation de cette ligne de démarcation démontrait pour les Alliés et les Coréens, la volonté de refonder un État coréen unitaire. Cela induisit l'expulsion des responsables japonais, mais aussi des Coréens qui avaient collaboré avec eux. Pourtant les Américains avaient une vision totalement différente qui consistait en une politique fondée sur l'aide des autorités japonaises sur place ainsi que de leurs collaborateurs coréens. Dans ce contexte, de nombreuses

¹ Il s'agit en réalité de l'appellation commune pour désigner la latitude 38 ° N. Bien avant la guerre de Corée, cette ligne a été choisie pour démarquer les troupes de l'URSS (au nord de la péninsule) et celles des États-Unis (au sud) lors de la Conférence de Postdam en juillet 1945 ; elle devait alors être la frontière d'origine entre les forces soviétiques et américaines à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Plus tard en 1948, cette ligne de démarcation qui était initialement provisoire est devenue la frontière internationale entre la République de Corée et la Corée du Nord. À la fin de la guerre de Corée, c'est la ligne de démarcation militaire (LDM) instaurée au niveau de la zone démilitarisée (DMZ) qui deviendra la séparation officielle.

² Charvin Robert et Dujardin Guillaume, *La Corée vers la réunification*, *Op.cit.*, p. 58.

³ Le Général MacArthur était un véritable proconsul américain en Corée. Le 38^e parallèle fut choisi par des officiers américains et accepté par les forces armées alliées, avec pour but de départager les responsabilités entre les Alliés pour le désarmement des troupes vaincues, mais aussi pour « déjaponiser » la péninsule.

organisations en opposition se formèrent, désireuses de montrer que le peuple coréen pouvait se gouverner lui-même. Des élections libres eurent lieu en 1948, à la demande de l'ONU, sur proposition des États-Unis. Syngman Rhee, un homme choisi par les Américains se présenta alors comme « politiquement neutre » aux élections à Séoul, capitale sud-coréenne, avec son Parti « Association nationale pour l'indépendance coréenne ». Il fut élu président.

Paradoxalement, les Soviétiques refusèrent les élections, mais acceptèrent de reconnaître le Comité de préparation à la fondation de l'État coréen qui avait vu le jour au Nord, à condition que ce dernier comprenne en son sein des communistes et des nationalistes. Un gouvernement fut mis en place et Staline aida Kim Il-sung à prendre le pouvoir en le déclarant comme Premier ministre¹.

Encore une fois, les puissances² décidèrent en lieu et place du peuple coréen. La République de Corée fut fondée le 17 juillet 1948 sous auspice américain tandis que la République populaire démocratique de Corée le fut le 9 septembre sous les auspices des Soviétiques. Ces événements furent soldés par le retrait des troupes soviétiques suivies par les troupes américaines à la fin de l'année 1949. À partir de là, la division ne fut considérée ni par la Corée du Nord ou la Corée du Sud comme définitive, et chacune se positionna comme représentant le peuple coréen dans sa totalité.

La question qui subsistait fut de ce fait celle de la réunification de la Corée et des conditions dans lesquelles cela se réaliserait. Des incidents qui laissaient présager un conflit eurent lieu, accentuant le déséquilibre qui existait déjà entre les deux parties. Au mois de mai 1949 par exemple, des incidents militaires firent quatre-cents victimes parmi les soldats de la Corée du Nord et vingt-deux parmi ceux de la République de Corée.

Deuxièmement, la déclaration. Le 12 janvier 1950, Dean Acheson, secrétaire d'État américain fit une déclaration selon laquelle la Corée n'était pas partie intégrante du périmètre de défense américaine dans le Pacifique. Cela est perçu comme l'événement qui encouragea Kim Il-sung à vouloir procéder à une réunification des deux Corée par la voie des armes.

Troisièmement, l'invasion et la guerre. Les troupes nord-coréennes franchirent le 38e parallèle à l'aube du 25 juin 1950, entrant ainsi en Corée du Sud. Au départ, cet événement

¹ Dès 1945, Kim Il-sung fut mis en place par Staline et nommé Premier ministre du gouvernement instauré par les Soviétiques le 9 septembre 1948. Le 18 septembre 1948, la République populaire démocratique de Corée proclamée sera immédiatement reconnue par l'URSS et la Chine populaire. Kim Il-sung conserva le pouvoir jusqu'à sa mort en 1994.

² Ici, les États-Unis et l'Union soviétique.

fut considéré comme un « incident de frontière »¹, mais la Corée du Sud se rendit très vite compte qu'il s'agissait d'une invasion, en raison de l'ampleur des forces armées mobilisées².

L'opinion mondiale se demandant s'il s'agissait d'une simple altercation ou d'un conflit de plus grande ampleur, l'Organisation des Nations unies déclara le Nord comme étant l'« agresseur » le 27 juin, mais celui-ci nia sous prétexte que le 23 juin 1950, le Sud avait procédé sur le 38e parallèle à des bombardements d'artillerie sur les défenses nordistes : l'intrusion sur le territoire de la Corée du Sud n'aurait pour ainsi été qu'une contre-attaque décisive.

Les Nations unies prirent dans les quelques heures qui ont suivi le début des hostilités, la décision d'une intervention contre l'agresseur nord-coréen. L'Organisation invita ses États membres à soutenir militairement la partie sud dont les forces désorganisées manquaient de poids contre celles du Nord. Le commandement des opérations fut confié au Général MacArthur.

Comme cela a été énoncé auparavant, les États-Unis ont eu un rôle prépondérant sur la péninsule, avant la guerre de Corée. De l'établissement de la ligne de démarcation à l'appui militaire apporté par les Américains, les hostilités sur la péninsule gagnèrent en intensité. L'ONU était désormais impliquée et avait envoyé des contingents militaires de différents pays. Cependant, cela ne fut pas suffisant pour arrêter les troupes nord-coréennes qui occupèrent au début du mois de septembre 1950, presque toute la partie nord de la République de Corée. Le Général MacArthur commandant en chef des opérations réussit à débarquer le 15 septembre au port d'Inchon situé à Séoul. L'objectif était clair : reprendre la capitale. La situation connut par conséquent un revirement décisif d'autant plus que les troupes nord-coréennes qui commençaient à s'essouffler faisaient pencher la balance du côté américain. Cet essoufflement aurait notamment été la conséquence de la mort du lieutenant-colonel nord-coréen Kang Kou, qui dirigeait jusqu'alors les opérations de l'armée nordiste. Il fut tué par l'explosion d'une mine le 8 septembre.

Lorsqu'elle fut reprise par les Américains, la capitale sud-coréenne était dévastée, les habitants avaient été massacrés par les troupes nordistes. Washington voulut néanmoins éviter toute mesure susceptible d'être considérée par Moscou et la Chine comme une provocation ; par conséquent, les forces américaines devaient s'arrêter au 38e parallèle. Toutefois, le revirement de la situation durant le débarquement octroya aux troupes des Nations unies, une supériorité par rapport à l'armée de la Corée du Nord, mais l'Union soviétique ne put cacher

¹ Éric Bidet *La Corée, Deux systèmes, un pays*, Marabout, France, 1998, p. 39.

² Les deux tiers de l'armée nord-coréenne furent mobilisés ainsi que 90 000 hommes avec des blindés et deux divisions qui foncèrent vers Séoul en passant par la vallée d'Uijonghu.

son embarras vis-à-vis de la situation. En outre, une incertitude subsistait quant à la réaction de la Chine.

Le Général MacArthur ne pouvant se contenter de reconduire simplement les troupes nord-coréennes au 38e parallèle, des soldats américains franchirent cette ligne le 7 octobre alors que l'Assemblée générale de l'ONU autorisa ses forces à poursuivre les troupes de la Corée du Nord au-delà de la ligne de démarcation. Les offensives continuèrent et le 19 octobre, les armées de la république de Corée et de l'ONU, avec l'accord de l'Organisation, réussirent à progresser rapidement vers le Nord où ils occupèrent Pyongyang et atteignirent la frontière chinoise.

Les Soviétiques et les Chinois jouèrent tout autant un rôle prépondérant dans ces affrontements. Pour les Soviétiques, le blocus des côtes coréennes opéré par les troupes américaines était un acte d'agression dont les États-Unis devaient être tenus responsables pour tout dommage causé à l'URSS. Ils envoyèrent dans ce contexte, en juillet 1950, une note à Washington pour les avertir de leur position. En parallèle, Moscou déclara que des États impérialistes comme les États-Unis ou encore la Grande-Bretagne étaient susceptibles d'attaquer et qu'ils préparaient une nouvelle guerre mondiale contre l'Union soviétique et les démocraties populaires.

Le 31 août 1950, Dean Acheson mit en avant dans une conférence de presse la volonté des États-Unis de ne pas s'engager dans une politique hostile à la Chine communiste. Pourtant, face à la difficulté des troupes nordistes, l'offensive chinoise intervint pour les aider notamment par peur que le Général MacArthur ne pousse son action à l'intérieur du territoire chinois. La Chine se trouvant au-delà du 38e parallèle, il fallait se questionner si cette ligne n'était pas considérée par Pékin comme une frontière avancée chinoise et par conséquent, si la guerre de Corée ne risquait pas de s'amplifier en conflit américano-chinois.

Effectivement avec l'implication de la Chine, ce conflit prit une nouvelle tournure marquée par une prise de poids de son côté. Mao Zedong¹ alors en tête de la Chine continentale accusa les Nations unies d'avoir gardé le silence concernant la décision américaine de défendre l'île de Formose². Il proclama par conséquent que la Chine était prête à défendre l'île. En réalité, en plus de son potentiel militaire, Formose était « le dernier lambeau de terre chinoise où

¹ Mao Zedong (1893-1976) a été le dirigeant de la République de Chine de 1949 à 1976.

² Pékin et Taipei estimaient chacune qu'elles pouvaient représenter la Chine dans sa totalité.

Les attributs de l'île Formose devenue par la suite Taïwan lui confèrent un intérêt stratégique particulier. Sa superficie est d'environ 36.000 kilomètres²; elle représente en cas d'attaque, un porte-avion pour la Chine. Dans le Pacifique, lors d'opérations aéronavales, l'île se présente également comme indispensable, car fait office d'aérodrome et de base sous-marine.

s'accrochaient les forces nationalistes »¹. Le gouvernement de Tchang Kaï-chek (République de Chine) s'y était réfugié à la fin de l'année 1949. Le régime instauré sur l'île représentait en quelque sorte la « Chine libre » reconnue comme seul régime légitime par les États-Unis et la plupart de leurs alliés. Ainsi, Formose occupa le siège de la Chine aux Nations unies et celui de membre permanent du Conseil de sécurité de l'Organisation jusqu'en 1971.

Les milices de Volontaires pro-Mao-Zedong attaquèrent par conséquent les unités dirigées par l'ONU. Le 26 novembre puis le 1er janvier, les forces communistes lancèrent une offensive générale. Le Général MacArthur fit évacuer ses hommes vers le Sud et le 4 janvier 1951, il abandonna Séoul au profit des forces communistes. L'intervention massive des troupes chinoises induisit un nouveau revirement de situation et une riposte efficace signifiait pour le Général MacArthur, de lancer une frappe sur les bases de la Mandchourie d'où partaient les troupes chinoises, et donc de prendre le risque d'intensifier le conflit avec la Chine, mais aussi d'en créer un avec l'Union soviétique. Il ne put récupérer la capitale nord-coréenne que le 14 mars à la suite d'une offensive qui conduisit au repli des troupes communistes. L'armée de l'ONU et celle de la Corée du Sud réussirent alors encore une fois à franchir le 38e parallèle et à pénétrer les territoires de la R.P.D.C qui se retrouva dans une situation périlleuse.

En raison des attaques adressées aux Chinois, puis du fait que le Général MacArthur voulait lancer la bombe atomique sur la Chine, le Président Harry Truman releva ce dernier de son poste de commandement le 31 mars pour le remplacer par le Général Ridgway². Le 16 mai, les forces communistes reprirent du galon et lancèrent une autre offensive. Néanmoins, elles furent rapidement repoussées en moins d'une semaine, au nord du 38e parallèle par les troupes des Nations unies.

La situation se détériorait de jour en jour et ne voyant pas d'issue, le représentant soviétique à l'ONU Jacob Malik, proposa un armistice en juin 1951, ce à quoi le Général Ridgway répondit qu'il était prêt à entamer des négociations pour un cessez-le-feu. Pourtant, la guerre continua avec une plus grande intensité tandis que les négociations pour le cessez-le-feu se déroulèrent dans la zone militairement neutre de Kaesong et Panmunjom en juillet entre la délégation des Nations unies dirigée par le vice-amiral américain Charles Turner Joy, et la délégation communiste conduite par le lieutenant-général nord-coréen Nam Il.

Par la suite, ces négociations cessèrent et reprirent en août, après l'intrusion dans la zone neutre de troupes armées. La Conférence d'armistice s'installa à Panmunjom et la guerre entra

¹ Claude-Albert Colliard, « La question de Formose », *Annuaire Français de Droit International*, CNRS Éditions, France, 1955, p. 68.

² Le Général Ridgway commandant de la 8e armée, fut appelé à remplacer le Général MacArthur durant la guerre de Corée comme commandant en chef des troupes de l'ONU. Il fut accusé d'avoir fait usage d'armes bactériologiques contre les forces nord-coréennes et chinoises durant cette guerre.

dans une phase d'immobilisme. Les Nations unies proposèrent alors un échange de prisonniers de guerre, ce que les communistes mettront plusieurs mois à accepter.

Enfin, chemin vers la paix. Aucune issue n'ayant pas été trouvée, le gouvernement indien décida d'intervenir et proposa à l'ONU, un compromis au projet d'armistice ; les représentants de la Chine refusèrent et le nouveau Président américain, le Général Eisenhower, fit un voyage en Corée pour établir un état des lieux. Pour donner suite à son déplacement, il publia un message dans lequel il annonça l'arrêt de la neutralisation du détroit de Formose.

Quelque temps après, Staline décéda le 5 mars 1953 et fut remplacé par Khrouchtchev. Les négociations purent reprendre et aboutir pour les échanges de prisonniers. Toutefois, l'armistice qui n'avait toujours pas été signé fit l'objet de négociations au sein de la Conférence de Panmunjom, mais cela ne fut pas sans peine : les représentants de la République de Corée en rejetèrent les conditions et les forces communistes lancèrent à deux reprises une offensive de forte ampleur contre les unités sud-coréennes.

Finalement, Syngman Rhee annonça en juillet 1953 qu'il ne refuserait plus systématiquement les conditions proposées et une convention d'armistice fut signée au sein de la Conférence le 27 juillet. Cette convention du 27 juillet 1953 a officiellement mis fin aux hostilités qui durèrent trois ans. À partir de cette date, la question de la réunification des deux Corée gagna en intensité tant pour le Nord et le Sud, que pour les États-Unis ou encore le Japon qui ont dans cette région, des enjeux économiques et géostratégiques.

La guerre de Corée fut l'une des situations les plus complexes auxquelles les Nations unies eurent à faire face. Pendant ces heurts de 1950 à 1953, l'ONU était une toute nouvelle organisation internationale, ayant tout juste vu le jour en 1945 dans le but de pallier l'échec de la Société des Nations. Résoudre le conflit coréen à cette époque ne fut pas réellement un succès pour l'Organisation. En termes juridiques, la Corée du Nord et celle du Sud n'ont pas signé un traité de paix, mais un accord d'armistice qui est par essence provisoire.

L'histoire de la Corée est donc complexe. Elle recouvre divers intervenants, ainsi qu'un nombre important d'événements. Figée dans une configuration imposée par les puissances de l'époque, la péninsule subit encore les conséquences de ce clivage. Son cas est unique, bien que rempli de paradoxes. Avec le temps, « la division coréenne est devenue si profonde qu'il n'y a même plus de terme qui fasse l'unanimité pour désigner la péninsule ou l'idée qu'au-delà du clivage nord-sud, il existerait une Corée, une et indivisible »¹.

¹ Pascal Dayez-Burgeon, Kim Joo-no, *De Séoul à Pyongyang, idées reçues sur les deux Corée*, Le Cavalier Bleu, France, 2013, p. 10.

L'armistice du 27 juillet 1953 a placé les deux parties de la péninsule dans une situation de « ni guerre ni paix »¹ qui pourrait dégénérer en guerre généralisée à n'importe quel moment. Juridiquement, cet armistice ne marque en effet ni la fin de la guerre ni celle de l'état de guerre. Subséquemment, ce vestige de la guerre froide qui se trouve dans une situation sensible -surtout depuis l'apparition du facteur nucléaire sur la péninsule- représente un exemple plutôt complet pour cette thèse puisque, malgré toutes les tentatives de mettre fin au conflit, le clivage persiste. En outre, les deux Corée en dépit d'une volonté visible de rapprochement ne cessent de connaître des pics d'instabilité. Les incidents d'ampleur plus ou moins variable se poursuivent plusieurs décennies après et les tensions s'avèrent toujours palpables entre les deux Corée placées au cœur d'un processus de partition.

La fracture de la péninsule est toujours considérée comme le dernier vestige de la guerre froide, en dépit de la chute de l'Union soviétique. Selon Valérie Gelézeau géographe spécialiste de la Corée, « la situation géopolitique de la péninsule apparaît comme un fossile de ce conflit idéologique entre l'URSS et les États-Unis. Toujours en état de guerre (puisque, rappelons-le, seul l'armistice fut signé en 1953), les deux Corée oscillent entre périodes de rapprochement et de tensions »². Le grand écart entre le Nord et le Sud a contribué à l'enracinement et à la persistance de cette division tout autant façonnée par des forces et des raisonnements issus de la guerre froide, mais qui semblent encore s'exercer aujourd'hui. « L'engrenage de guerre » qu'a connu la péninsule, peu à peu après l'armistice, a pris des formes diverses particulièrement au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux facteurs sur les plans national et international. Cela explique l'emploi de la notion de « cycles de guerre » dans notre thèse.

À l'heure actuelle, cet état sur la péninsule fait du cas, un des plus représentatifs des changements depuis la fin du monde bipolaire : nous pourrions ainsi qualifier cette situation comme une guerre de la nouvelle ère caractérisée par plus de soixante-dix années d'hostilité à l'échelle internationale. En réalité, ce qu'il se passe sur la péninsule a quelque peu « figé une série de divisions par-delà les frontières de la péninsule coréenne »³.

Pour revenir au contexte de guerre froide et de l'hégémonie américaine, les États-Unis ont eu un rôle primordial dans la guerre de Corée de 1950 à 1953. En effet, la division de la péninsule avec une ligne de démarcation qu'ils avaient proposée fut considérée comme une

¹ Claude Helper, *Corée : réunification, mission impossible ? : Quid de l'après Kim Jong-il*, L'Harmattan, France, 2008, p. 315.

² Valérie Gelézeau, « Mégapole d'une Nation divisée, Séoul, une ville monde », *Carto-Le monde en cartes*, n° 8, France, Novembre-décembre 2011, p. 22.

³ Pierre Journoud, « Le spectre de la guerre », Dans Pierre Journoud, Antoine Bondaz, Jeanne Briand, Laurent Quisefit, *La guerre de Corée et ses enjeux stratégiques de 1950 à nos jours*, L'Harmattan, France, 2014, p. 25.

séparation contre la montée du communisme : cette stratégie s'inscrivait dans la « doctrine Truman ». Il s'agit d'une politique étrangère mise en place par le président de l'époque Harry S. Truman et qui redéfinit les lignes majeures de la politique extérieure américaine. Se voulant différente de celle de son prédécesseur Franklin D. Roosevelt, cette doctrine encore appelée « doctrine de l'endiguement », a placé le gouvernement américain comme un « défenseur » d'un monde face à l'expansion du communisme.

À l'époque de la guerre de Corée, les Américains n'envisagèrent tout d'abord de n'apporter qu'un simple appui aérien et un soutien naval à la Corée du Sud, mais en raison de l'ampleur croissante que prenait la situation, ils durent élargir leur aide en envoyant des forces terrestres, navales et aériennes. L'ONU approuva l'intervention américaine et selon Trygve Lie secrétaire général de l'Organisation à ce moment-là, il s'agissait d'une « guerre déclarée contre les Nations unies par la Corée du Nord »¹. Le Conseil de sécurité (sur initiative américaine) demanda l'intervention de l'Organisation « ayant constaté que les autorités de Corée du Nord ont continué leurs actes d'hostilité et n'ont pas retiré leurs forces armées au nord du 38e parallèle, il conclut que des mesures militaires s'imposent pour rétablir la paix et la sécurité internationales (...) »². Une armée « de l'ONU » fut créée avec des contingents de seize pays, dont les États-Unis, l'Australie, le Canada, la France et la Grande-Bretagne. Il faut rappeler que la Corée du Nord était alors soutenue par l'URSS.

Aujourd'hui encore les États-Unis continuent à avoir une forte influence sur la situation au sein de la péninsule. Nous avons singulièrement pu en témoigner au cours des années 2018 à 2020. En effet, sous le mandat du président américain Donald Trump, la situation coréenne a connu une percée notable avec une rencontre historique entre le dirigeant américain et son homologue nord-coréen, mais aussi, les sommets qui ont été organisés dans le but de faire avancer positivement le dossier coréen. Cependant, à l'heure où nous rédigeons cette thèse, ces avancées semblent avoir de nouveau laissé place à un climat de tension.

¹ Éric Bidet, *La Corée, Deux systèmes, un pays*, Op.Cit., p. 42.

² Claude Delmas, *Corée 1950, paroxysme de la guerre froide*, Complexes, Belgique, 1982, p. 46.

Nous pouvons reprendre les propos de Pierre Journoud qui écrit que :

« La récurrence de ces accrochages souvent mortels, dont les responsabilités exactes ne sont pas toujours bien établies, n'est qu'un symptôme. Telle une zone sismique que le frottement de plaques tectoniques rend hautement instable, la péninsule coréenne semble vouée à des secousses chroniques »¹.

Selon Quincy Wright, les chemins ultimes qui mènent à la guerre n'ont pas changé au fil du temps, mais plutôt avec l'apparition des nouvelles technologies². Désormais, nombreux sont ceux qui craignent qu'une éventuelle attaque nucléaire sur la péninsule (en raison de l'arsenal nord-coréen) dégénère en guerre ouverte.

Tout ce qui a été mentionné précédemment implique dans notre cas d'étude que le niveau de tension d'un cycle de guerre serait variable : tantôt élevé, tantôt faible en fonction des activités politico-militaires qui ont lieu au sein de la péninsule. Depuis très longtemps, l'État nord-coréen mène ce que nous pourrions qualifier d'une « course aux armements » avec son programme nucléaire ainsi que des activités militaires inhabituelles comme ses essais nucléaires et ses lancements de missiles³.

Une « course aux armements » a lieu dans le cas d'une rivalité entre États désireux de posséder les armements les plus performants et de mettre en place les forces armées les plus puissantes. La course aux armements nucléaires est apparue pendant la guerre froide entre les États-Unis, l'Union soviétique, ainsi que leurs alliés respectifs, dans le but d'atteindre une prépondérance et en préparation pour une guerre nucléaire si elle éclatait. Il est intéressant de noter que malgré le processus de dénucléarisation internationale encadré par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires⁴, la Corée du Nord poursuit *crescendo* son programme après avoir annoncé son retrait de ce traité en 2003. Il semblerait que le pays soit en constante préparation à une éventuelle guerre comme peuvent en témoigner les différents essais nucléaires et tirs balistiques effectués par le régime.

¹ Pierre Journoud, « Le spectre de la guerre », Dans Pierre Journoud, Antoine Bondaz, Jeanne Briand, Laurent Quisefit, *La guerre de Corée et ses enjeux stratégiques de 1950 à nos jours*, *Op.Cit.*, p. 19.

² Quincy Wright, *A study of war*, 2nd edition, *Op.Cit.*, p. 3.

³ La Corée du Nord a conduit des tests nucléaires en 2006, 2009, 2013, 2016 et 2017.

Le pays a également fait des lancements de missiles en 1993, 2006, 2009, 2013, 2014 et 2017.

⁴ Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou TNP est un traité international historique qui a pour objectif de prévenir la propagation des armes nucléaires et de la technologie avancée des armes, de promouvoir la coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de promouvoir l'objectif du désarmement nucléaire ainsi que celui d'un désarmement général et total.

Ouvert à la signature en 1968 et entré en vigueur en 1970, il s'agit du traité ratifié par le plus grand nombre d'États. Le 11 mai 1995, le TNP a été prorogé indéfiniment. Au total, 191 États y ont adhéré.

En faisant le choix de poursuivre notre thèse de doctorat sur cette thématique des « cycles de guerre », nous avons mûrement réfléchi à la méthodologie à suivre.

Tout au long de cette thèse, notre approche du phénomène de « cycles de guerre » consiste à nous inspirer des précédentes conclusions de théoriciens que nous jugeons pertinentes pour cette étude. Rappelons à ce titre ce qu'est une théorie.

Il s'agit d'une collection ou d'un ensemble de lois se rapportant à un comportement ou un phénomène particulier ; elle naît d'une conjecture et s'avère fiable si cette dernière est confirmée¹. Généralement, la théorie étudie tous les arguments afin de connaître les acteurs et les différents aspects susceptibles de mieux expliquer ou d'influer de façon déterminante la situation². Toutefois, cela pourrait être nuancé par le fait qu'au lieu d'être un simple ensemble de lois, la théorie serait une déclaration qui pourrait les expliquer.

Ainsi, pour mener à bien notre étude, nous délimiterons principalement notre cadre théorique aux analyses de Quincy Wright et Joshua Goldstein qui soutiennent que les « cycles de guerre » existent.

Dans l'axe principal de son travail, Quincy Wright étudie les cycles de cinquante ans (synchronisés avec les ondes longues de Kondratieff) à la lumière des variables politiques³. De la sorte, ses travaux soutiennent que les longues vagues n'existent pas seulement en économie. Les travaux de Joshua Goldstein quant à eux viennent compléter ceux de l'auteur précédent en nous apportant l'information que les cycles de guerre sont constitutifs des cycles hégémoniques. Dans notre thèse, sans pour autant ignorer leur caractère nécessaire, c'est volontairement que nous ne nous attarderons pas sur l'étude des causes économiques même si nous reconnaissons leur importance fondamentale. Dans l'approche de Quincy Wright et Joshua Goldstein, nous allons alors nous focaliser sur les variables politiques qui pourraient conduire à une récurrence périodique de la guerre dans le cas coréen.

Dans ses études Quincy Wright s'est intéressé à la politique étrangère ou encore à l'opinion publique. Par l'intermédiaire du cas de la Corée, l'un des enjeux fondamentaux de cette thèse de doctorat sera de reconceptualiser le phénomène de « cycles de guerre » dans le cadre d'un monde contemporain pour ainsi passer comme le précise Éric Bosserelle, d'une « interrogation ancienne à une problématique renouvelée »⁴. Nous examinerons les causes à l'origine de ces nouvelles guerres et à travers le cas des deux Corée, nous ferons une analyse scientifique des causes de ces nouveaux conflits.

¹ Kenneth N. Waltz, *Theory of International Politics*, Addison-Wesley Publishing Company, Philippines, 1979, p. 2.

² *Ibidem*, p. 2.

³ Joshua Goldstein, *Long Cycles : Prosperity and War in the Modern Age*, *Op.Cit.*, p.102.

⁴ Éric Bosserelle, « Vers un nouveau conflit majeur ? », *L'homme et la société*, n° 119, *Op.Cit.*, p. 101.

De ce fait, dans la configuration mondiale actuelle, il s'agit de se questionner sur l'applicabilité de la théorie des cycles de guerre de cinquante années au cas coréen, mais aussi sur l'existence des facteurs de nature politique et militaire qui induiraient le fait que ce conflit tende à se répéter de manière cyclique à travers le temps.

Pour tenter de répondre à cette problématique, nous privilégierons l'approche réaliste. Nous devons préciser que dans cette étude, par « facteurs militaires et politiques » nous entendons, l'activité militaire des différents protagonistes comme dans le cas de la course à l'armement ou tout simplement des activités militaires inhabituelles ; le niveau de tension (attaques symboliques, menaces ou violence contre un autre État, discrimination, désapprobations) ; les lois ponctuelles qui ont vu le jour au fil de l'histoire de la péninsule ; ainsi que l'action politique des belligérants.

L'exploration des éléments constitutifs de notre recherche a été élaborée en récoltant des données empiriques relatives au cas d'étude considéré ici comme typique de l'existence du phénomène de « cycles de guerre » : la péninsule coréenne divisée en deux nations distinctes et perçue comme un vestige de la guerre froide, tant ce qu'il s'y passe donne l'apparence d'un conflit figé dans le temps, et ce, en dépit des variables nationales et internationales qui ont pourtant bien évolué.

iv/ Plan

Nos recherches seront scindées en deux parties :

Dans la première partie, nous traiterons tout d'abord des « dimensions originelles du cas coréen ». Cette partie s'intéressera d'une part à analyser l'imbrication de la guerre de Corée de 1950 dans le contexte de cycle hégémonique (Chapitre I) et d'autre part, à l'application de la théorie des cycles de guerre au cas d'étude coréen sur la période de 1905 à 1955 (Chapitre II). Cette partie nous permettra d'étudier la relation entre les États-Unis et l'URSS pendant la guerre froide, puis de voir comme les affrontements stratégiques qui ont eu lieu en Corée en 1950 ont été le paroxysme d'un cycle de guerre qui a commencé bien avant l'affrontement des deux blocs.

La deuxième partie qui quant à elle sera consacrée à « repenser les cycles de guerre coréens dans le contexte contemporain » consistera dans un premier temps à se questionner sur l'hypothèse de Joshua Goldstein qui avance que les cycles de guerre tendraient à disparaître (Chapitre I). Dans un second temps, nous étudierons l'essence de la cyclicité du conflit coréen

(Chapitre II). Ainsi, nous découvrirons dans cette partie comment notre cas d'étude constitue un apport majeur à la théorie des cycles de guerre.

Nous délimitons notre analyse à partir de l'année 1905 jusqu'à nos jours, en étudiant les causes du changement de nature du conflit coréen. Ceci nous permettra d'aboutir à une meilleure compréhension de ce qu'il se passe désormais sur la péninsule.

Toutefois, la situation en Corée est complexe, et faire une analyse détaillée de chaque facteur qui va renforcer ou au contraire pondérer les cycles de guerre se présente comme une tâche trop vaste notamment en raison des diverses limitations qui existent. Le temps en est notamment une, tout comme l'est le fait que les facteurs qui exercent une influence sur le processus et les résultats des décisions ne sont pas tous à notre portée. Même si nous disposons de nombreuses informations de sources fiables, ce n'est qu'en partie que la vérité est connue. Par ailleurs, depuis l'année 1953, les systèmes dans les deux nations ont été affinés. De fait, notre démarche devra aussi favoriser un approfondissement politique et institutionnel dans le fonctionnement de ces États.

Dans le cadre de cette thèse de doctorat, nous espérons être en mesure de répondre aux problématiques liées à l'émergence de « cycles de guerre » dans le contexte global actuel afin de démontrer l'importance scientifique de ce phénomène en science politique. Cela nous permettrait d'en tirer un concept en tant que production de connaissances nouvelles tant en matière d'appréhension des phénomènes de guerre, mais surtout de la connaissance plus précise des « cycles de guerre ».

PARTIE I
LES DIMENSIONS ORIGINELLES DU CAS CORÉEN

PARTIE I

LES DIMENSIONS ORIGINEELLES DU CAS CORÉEN

À chaque fois qu'un pays s'élève à une position d'hégémonie, il faut prendre en compte le fait que cet État doit faire face à un autre qui vient challenger sa suprématie. Nous avons examiné le concept de puissance dans notre introduction, mais pour la suite de cette thèse, quelques précisions s'imposent. À notre sens, la puissance ne peut pas être quantifiée et elle serait en corrélation avec les finalités que poursuivent les acteurs. Il s'agit d'un concept qui a principalement été conçu en termes mesurables et matériels notamment pendant la guerre froide. Néanmoins, nous pouvons dire aujourd'hui qu'il ne s'agit pas d'un concept absolu, mais plutôt relatif : effectivement, qu'est-ce qui nous permettrait de considérer un acteur comme puissant dans l'échiquier mondial ? Il apparaît que de nos jours, un acteur reconnu comme tel serait un acteur « craint » du fait même de sa reconnaissance, ou qui serait tout simplement perçu comme puissant. En termes étatiques nous dirions que cette puissance dépend intrinsèquement des capacités économiques, militaires, mais aussi politiques et culturelles.

D'après Olivier Beaud, lorsque la notion de puissance est utilisée pour qualifier un État, elle se présente de deux manières : « la force d'un côté et le pouvoir de l'autre »¹. Dans le cas où la notion s'apparente à celle de force, elle ne sera pas toujours légitime : elle serait « pure force, violence, et une expression polémique »². *A contrario*, dans la seconde hypothèse, la puissance alors légitimée par le droit deviendra un pouvoir considéré par les juristes comme la puissance publique ou la souveraineté³.

Par ailleurs, pour juger de la puissance d'un État donné, il serait nécessaire de s'interroger sur comment et contre qui ses capacités vont être déployées, c'est-à-dire dans quel contexte et pour quel genre de mission ? Ou encore, face à quels acteurs et types de forces ? Ce sont là des questionnements qui reflètent la relativité du concept de puissance puisqu'en raison du caractère imprévisible des interactions entre les acteurs de la scène internationale, l'efficacité des outils et des instruments qu'un État utilisera ne sera pas toujours garantie.

Comme nous pouvons l'identifier dans le tableau ci-dessous, les deux guerres mondiales ont conduit à l'essor de l'hégémon américain qui a dû faire face au challengeur soviétique. Cela a eu pour conséquence la guerre froide. Le conflit coréen qui était alors estimé comme le

¹ Olivier Beaud, *La puissance de l'État*, Presses universitaires de France, France, 1994, p. 9.

² *Ibidem*, p. 9.

³ *Ibidem*, p. 9.

paroxysme de cette guerre froide est désormais reconnu comme un vestige de cette même guerre, notamment parce que la séparation qui a été mise en place à cette période demeure.

Tableau n° 1 : **Les leaders mondiaux face à leurs challengers émergents.**

Périodes de guerre	Leader mondial émergent	Challenger émergent
1494-1517	Portugal	Espagne
1579-1609	Pays-Bas	France
1688-1713	Grande-Bretagne (1)	France
1792-1815	Grande-Bretagne (2)	Allemagne
1914-1945	États-Unis	URSS

Source : George Modelski, *Long cycles in world politics*. Traduit par l'auteur.

Revenons-en au concept de puissance. Pouvons-nous avancer aujourd'hui que les États-Unis sont la première puissance du monde ? Pour répondre à cette question, nous proposons une redéfinition de ce concept. À notre sens, la puissance équivaudrait à **la capacité pour un État de mobiliser un ensemble de moyens qui s'avèrent conséquents en comparaison avec ceux dont disposent d'autres États ; ces capacités lui permettront d'atteindre tout ou une partie des objectifs qu'il s'est fixés**. En des termes militaires par exemple, au moment où nous rédigeons cette thèse, l'armée des États-Unis n'occupe plus la première place au rang mondial, mais se présente comme celle qui sait le mieux manœuvrer et transformer ses capacités pour obtenir les résultats escomptés. Pour poursuivre, nous allons donc définir plus amplement le concept d'hégémon :

Un hégémon serait à notre sens, un État reconnu comme une puissance mondiale, et qui saurait articuler ses capacités afin d'atteindre le plus possible, les buts qu'il s'est fixés, tant à court terme que sur le long terme.

L'exemple des interventions américaines aux Moyen-Orient dans les années 2000 semble compléter notre définition puisque malgré le fait que ces derniers n'aient pas réussi à atteindre tous leurs objectifs, ils restent perçus sur la scène internationale comme une puissance et même comme un hégémon. L'exemple de la guerre de Corée aussi semble compléter cela.

La guerre froide nous a révélé que la puissance avait avant tout un caractère militaire ; par la suite, nous avons découvert qu'elle pouvait aussi être économique, politique ou encore culturelle. Certainement, un État qui veut atteindre la position d'hégémon peut devenir une

cible pour d'autres États ou des acteurs non étatiques. Les attentats du 11 septembre 2001 qui ont visé la puissance américaine témoignent de cela.

Dans notre thèse, nous rappelons que nous allons nous focaliser sur les aspects politiques, mais aussi militaires qui sont fortement reliés. Ainsi, dans le premier chapitre de cette première partie, nous analyserons le lien entre la guerre de Corée et le cycle hégémonique (actuel) qui aurait commencé après les deux guerres mondiales. Dans un second chapitre, nous appliquerons la théorie des cycles de guerre de cinquante ans à la guerre de Corée générée dans ce contexte de « rivalité pour dominer » : celui de la guerre froide.

CHAPITRE I

La guerre de Corée de 1950-1953, une guerre qui a profondément transformé le cycle hégémonique

Dans l'introduction de cette thèse, nous avons évoqué les travaux de Joshua Goldstein qui a établi que les cycles de guerre font partie d'un autre type de cycles appelés « cycles hégémoniques ». Ce genre de cycles aurait une durée approximative de cent-cinquante à deux-cent-cinquante années, en plus de restructurer profondément les relations entre les nations¹.

Un cycle hégémonique trouve sa genèse dans la période qui suit une guerre de longue durée : il s'agit donc d'un cycle qui prendrait son essor dans l'idée qu'un pays s'élèverait, pendant une guerre hégémonique, à une position prédominante dans un ordre international hiérarchique². Toutefois, le pays en question finira par tomber de cette position pour laisser place à un autre pays. Cette position prééminente appelée « hégémonie » a des significations différentes : certains chercheurs se réfèrent uniquement à la prédominance militaire et politique, alors que d'autres se réfèrent à la prépondérance de nature économique. Joshua Goldstein utilise le terme en prenant en compte les trois facteurs, militaire, politique et économique. Par l'influence de ses capacités militaires, politiques et économiques supérieures à celle des autres, l'hégémonie (ou hégémon) peut ainsi façonner pour la majeure partie, les règles sécuritaires et économiques qui régiront les relations entre États.

¹ Jean-Vincent Holeindre, « Ce que la guerre fait aux sociétés », *Sciences Humaines*, Hors-série, La guerre, des origines à nos jours, *Op.Cit.*, p. 8.

² Joshua Goldstein, *Long Cycles : Prosperity and War in the Modern Age*, *Op.Cit.*, pp. 123-125.

Selon cette théorie, les pays qui se sont succédé comme puissance hégémonique¹ sont Venise (1350-1648), les Provinces-Unies (1648-1815), la Grande-Bretagne (1815-1945) et les États-Unis qui occupent cette place depuis 1945.

Pour reprendre le cadre théorique de Joshua Goldstein :

« Le cycle hégémonique est basé sur l'idée qu'un pays s'élève, pendant la guerre hégémonique, à une position prééminente dans un ordre international hiérarchique, une position à partir de laquelle il finit par tomber et à laquelle un autre pays réussit à atteindre. Cette position prééminente est appelée hégémonie »².

Ce type de cycle se scinderait en quatre phases :

- La phase de retournement à la hausse qui équivaut à une période de 20 à 30 ans de guerres de conquête du leadership ;
- L'hégémonie de la puissance qui sort victorieuse de ces guerres ;
- Le retournement à la baisse ;
- Le déclin de l'hégémonie qui correspond à une contestation graduelle du leadership³.

Dans le cadre de la réactualisation de la théorie des cycles hégémoniques dans le contexte actuel, nous avons à travers nos recherches, identifié deux schémas :

- **Le premier schéma suit l'ordre « ascension – domination de l'hégémon – déstabilisation⁵ – rivalité avec un ou plusieurs challengers – essor du nouvel hégémon » ;**
- **Quant au second schéma, il adviendra dans le cas où le ou les challengers n'auraient pas réussi à faire tomber l'hégémon. Il se déclinerait ainsi, « ascension – domination de l'hégémon – déstabilisation – rivalité avec un ou plusieurs challengers – maintien de l'hégémon ».**

¹Benoît Tonglet, « *Le point sur la puissance hégémonique des États-Unis* », consulté le 17 mai 2015 sur : <http://www.lalibre.be/archive/le-point-sur-la-puissance-hegemonique-des-États-unis-51b883cce4b0de6db9aa3bdd>

² Joshua Goldstein, *Long Cycles : Prosperity and War in the Modern Age*, Op.Cit., p. 123.

³ *Ibidem*, p. 123.

Lorsque nous incorporons ces schémas aux quatre phases des cycles hégémoniques, nous obtenons les parallèles suivants :

- Dans le cas du premier schéma, la phase de retournement à la hausse correspondrait à l'ascension ; la phase d'hégémonie à celle de la domination ; la phase de retournement à la baisse correspondrait à la période de déstabilisation ; et la dernière phase à la rivalité avec un ou plusieurs challengers qui conduira à l'essor d'un nouvel hégémon.

- Pour ce qui est du second schéma, les phases seraient les mêmes sauf que lorsque l'hégémonie est maintenue malgré la rivalité avec un ou plusieurs challengers, celle-ci repartirait pour un cycle « plus intense » caractérisé par un accroissement des potentiels de la puissance prédominante.

Dans le courant réaliste, les rapports entre les structures étatiques sont primordiaux. Pour cette raison, nous croyons qu'il est tout d'abord nécessaire dans ce premier chapitre de la première partie d'étudier les caractéristiques du cycle hégémonique dans le contexte d'après-guerre. Nous ferons ceci à la lumière de l'œuvre de Thucydide, l'une des figures emblématiques du courant réaliste. Dans ce cadre, nous analyserons comment ce cycle a été structuré par les guerres mondiales, « prédestinant » les États-Unis et l'URSS à un affrontement (**Section I**). Ensuite, nous verrons comment la guerre de Corée de 1950 à 1953 a totalement modifié le cours du cycle hégémonique avec l'apparition d'un adversaire dont les capacités militaires et stratégiques étaient peut-être peu soupçonnées par les Américains (**Section II**).

SECTION N°I - LE PIÈGE DE THUCYDIDE, UN AFFRONTMENT AMÉRICANO-SOVIÉTIQUE INÉVITABLE

Dans une volonté d'analyser les rapports entre les structures étatiques qui interagissent dans notre cas d'étude, la guerre du Péloponnèse se présente comme une expertise intéressante. Rappelons-en le contexte : il s'agit d'une guerre mondiale de la seconde moitié du 5^e siècle av. J.-C. entre deux adversaires dominants sur la scène internationale, une démocratie et une oligarchie à savoir, les anciennes cités d'Athènes et de Sparte. À cette période, Athènes était considérée comme un grand empire ; quant à l'île de Mélos, il s'agissait d'un peuple qui ne connaissait pas une résistance quelconque. De fait, l'équilibre de puissance était en faveur d'Athènes qui semblait n'avoir qu'un seul but : imposer sa force dans le système politique existant et éviter tout ce qui pourrait causer une faiblesse potentielle dans l'Empire. Sparte influencée par le « rayonnement et de l'impérialisme athénien » remporte la victoire à l'issue

de la guerre en -404. Les cités grecques vont alors, du fait de leur fragilisation, se soumettre à « la montée en puissance de la Macédoine et des vellétés de conquête de son roi Philippe II »¹. La guerre du Péloponnèse représente une lutte entre les deux cités les plus actives de l'époque, pour obtenir la position d'hégémonie au sein du monde hellénique.

Pour remporter ou éviter les guerres du siècle présent, il est important de tirer des leçons des échecs passés. Ainsi, le « piège de Thucydide »² est une hypothèse qui explique comment la crainte à Sparte d'une ascension de la cité athénienne a rendu inévitable la guerre du Péloponnèse. Ce piège s'établit lorsqu'une puissance en émergence vient défier (ou challenger) celle qui règne dans le système mondial. Selon Thucydide, les relations entre ces cités s'expliquent par le rapport de force conduit par leur soif ardente de domination. Il semblerait d'après l'auteur que les mêmes causes engendrent les mêmes effets, ce qui serait révélateur des structures invariables dans les rapports interétatiques. L'analyse de l'auteur en plus de se concentrer sur un monde anarchique, présente une richesse lorsqu'il s'agit d'étudier un monde polarisé par deux superpuissances en rivalité. Ainsi, en nous appuyant sur le récit de Thucydide, dans ce paragraphe, nous allons faire un parallèle entre les relations des anciennes cités impliquées dans la guerre du Péloponnèse -qui était une guerre hégémonique, totale et idéologique- puis entre les rapports qu'ont entretenus l'URSS et les États-Unis.

La politique américaine pendant la guerre froide pourrait être caractérisée par un degré élevé de conflit avec l'URSS ainsi qu'une menace de guerre perçue comme importante³. Dans cette section, il s'agit de se focaliser sur les phases d'ascension et de domination de l'hégémon américain, ainsi que celles de déstabilisation et de rivalité face à l'Union soviétique.

¹ Céline Bagault, « Points de repère, Les guerres de la Préhistoire à l'an mil », *Sciences Humaines*, Hors-série, La guerre, des origines à nos jours, Éditions Sciences Humaines, France, Novembre-décembre 2018, p. 16.

² Graham Allison, *Vers la guerre, la Chine et l'Amérique dans le piège de Thucydide ?*, Odile Jacob, France, 2019, 416 p.

³ Robert Jervis, "The Impact of the Korean War on the Cold War", *The Journal of Conflict Resolution*, Vol. 24, No. 4, Dec., 1980, pp. 563-564.

PARAGRAPHE N°I - ANALYSE DES RELATIONS AMÉRICANO-SOVIÉTIQUES : D'ALLIÉS À ENNEMIS

Nous l'avions évoqué, à l'époque, Sparte s'est sentie menacée face à l'Athènes de Périclès qui venait de gagner les guerres médiques de 490 à 479 av. J.C contre les Perses. Cette dernière s'est de ce fait révélée comme une puissance montante, suscitant l'inquiétude de Sparte qui était alors une stratocratie grecque. Pour défendre son statut dans le monde hellénique, un statut que nous pourrions aujourd'hui qualifier d'hégémonie, Sparte semblait ne pas avoir d'autre option que d'intervenir militairement.

C'est ainsi que dans son ouvrage *Destined for War*¹, Graham Allison a déterminé certaines circonstances semblables à la situation entre Athènes et Sparte, qu'il a qualifiée de « piège de Thucydide » :

- Les rois de France et d'Habsbourg qui se sont disputé la prédominance européenne au début du XVI^e siècle ;
- Le Royaume-Uni qui dans les années 1890 a essayé de limiter les capacités de l'Allemagne, ce qui a conduit toute l'Europe dans les deux guerres mondiales.

Dans ses cas de figure, Graham Allison détermine que le piège de Thucydide aurait conduit douze fois sur seize à une guerre. Cela aurait aussi été le cas pour l'URSS et les États-Unis au XIX^e siècle, qui seraient tombés dans un schéma semblable à celui qu'ont connu Sparte et Athènes. En réalité, les relations entre l'URSS et les États-Unis prenaient leur source dans une interdépendance particulière entre des facteurs politiques, idéologiques et économiques qui leur a quelquefois permis de coopérer avec quelques réserves toutefois puisqu'elles se considéraient comme des rivales. Par exemple, dans le cas des crises des missiles cubains, l'antagonisme de leurs systèmes politiques les a très souvent empêchés de parvenir à une entente sur les problématiques politiques majeures de l'époque, se retrouvant même au bord de la guerre.

¹ Graham Allison, *Vers la guerre, la Chine et l'Amérique dans le piège de Thucydide ?*, Odile Jacob, France, 2019, p. 57.

Le tableau comparatif suivant que nous avons établi sur la base de la définition de l'État donnée dans notre introduction nous révèle les différences alors existantes entre les États-Unis et l'URSS.

Tableau n° 2 : **Quelques différences entre les États-Unis et l'URSS.**

ÉTATS	Superficie	Nombre d'habitants en 1960	Type de gouvernement entre les années 55 et 60	PIB par habitant Années 60	Budget de la défense pendant la guerre froide
États-Unis	9,834 millions km ²	180,7 millions	République démocratique fédérale	Entre 12 000 et 13 000	8,62% du PIB
URSS	22,4 millions km ²	209 035 000	République socialiste fédérale à parti unique	Entre 4500 et 4800	10 à 20% du PIB

Nous observons bien que malgré les fortes divergences entre l'URSS et les États-Unis, les deux puissances avaient fortement investi dans le domaine militaire au cours de la guerre froide. Les facteurs internes d'un État ont par conséquent, et sans aucun doute, une influence sur le plan international : si l'économie soviétique avait surpassé celle des États-Unis, l'URSS aurait peut-être pu atteindre et consolider une position d'hégémon.

Selon la théorie du cycle hégémonique, la première phase serait celle du « retournement à la hausse qui équivaut à une période de vingt à trente années de guerres de conquête du leadership »¹ : cette période correspondrait à notre sens à celle des deux guerres mondiales. Pour comprendre cette première phase, il est nécessaire de relater les événements historiques majeurs de cette époque. À la suite de ces deux événements, le paysage mondial a été modifié avec une hiérarchie des puissances totalement différente de ce qui était connu auparavant. George Modelski² considère ces deux guerres « comme une période d'une génération de conflit

¹ Joshua Goldstein, *Long Cycles : Prosperity and War in the Modern Age*, Op.Cit., p. 115.

² George Modelski (1926-2014) était un professeur de Science politique à l'Université de Washington. Il a reçu une médaille de bronze de la Fondation internationale Kondratieff et de l'Académie russe des sciences pour sa contribution aux sciences sociales.

mondial qui forme l'ordre mondial qui a émergé en 1945 »¹. Déjà, la Première Guerre mondiale a laissé d'un côté, une Europe très affaiblie, et de l'autre, les États-Unis alors devenus une puissance majeure. Le gouvernement américain était assez hostile aux dirigeants soviétiques parce que ceux-ci avaient réussi à sortir la Russie de la guerre, mais aussi parce qu'ils refusaient l'idée d'un État fondé sur le communisme. Toutefois, cela n'a pas empêché un rapprochement entre les deux États au début des années 1920, le gouvernement américain avait alors mis en place un programme de secours contre la famine en URSS ; de plus, entre 1921 et 1929, des liens commerciaux ont également été établis dans le cadre de la nouvelle réforme économique. Sur le plan politique, ce n'est qu'en 1933 que les deux États ont commencé à tisser des liens diplomatiques en dépit de la nature totalitaire du régime de Joseph Staline.

La Seconde Guerre mondiale quant à elle, a marqué l'extension des puissances coloniales, en dépit du fait que le Royaume-Uni occupait à ce moment-là une place éminente. Elle a également marqué l'ascension de l'hégémonie américaine (depuis 1945 selon la théorie du cycle hégémonique) qui a affronté l'Union soviétique avec laquelle elle a disputé l'influence mondiale. C'est ce que nous verrons dans les lignes suivantes avec trois exemples concrets : la Grèce, la Turquie et l'Iran.

De plus, l'URSS a joué un rôle majeur (en apportant son aide en matière économique) dans le cadre de la défaite de l'Allemagne en Europe ; elle avait ainsi gagné dans un ordre bipolaire, une sphère d'influence plus élargie et surtout le statut de superpuissance distincte, de celui des États-Unis. En dépit de la méfiance existante entre les deux partis, l'invasion de l'URSS par l'Allemagne nazie en juin 1941 a en réalité conduit à une alliance entre l'Union soviétique, les États-Unis et la Grande-Bretagne malgré le fait que ces derniers étaient jugés par les dirigeants soviétiques comme un camp impérialiste.

C'est ainsi qu'à la suite de l'invasion, plus exactement trois mois après, le gouvernement américain a apporté son assistance à l'URSS en votant une loi sur les prêts-baux en mars 1941, qui permettait d'accroître leurs échanges commerciaux. Malgré la guerre, le prêt-bail est subséquentement devenu le signe le plus visible d'une coopération soviéto-américaine qui a permis d'envoyer à peu près 11 milliards de dollars de matériel de guerre en Union soviétique. De plus, des organismes comme la Croix-Rouge américaine ou la *Russian War Relief Fund* (fonds de secours à la Guerre russe) ont également apporté leur aide à l'Union soviétique, majoritairement en passant par le golfe Persique. Sur proposition du président Roosevelt, le prêt-bail qui s'est révélé comme un instrument puissant dans la coalition anti-Hitler a été bien

¹ George Modelski, *Long Cycles in World Politics*, University of Washington, United States of America, 1987, pp. 194-197.

accepté par les Soviétiques. Il prendra fin avec la fin de la Seconde Guerre mondiale, c'est-à-dire en septembre 1945.

Même si la Seconde Guerre mondiale a poussé les deux États à une alliance avec pour objectif de vaincre l'Allemagne nazie, des tensions subsistaient entre eux en raison de la politique perçue comme « agressive » (bien avant la fin de la guerre) et antidémocratique de l'Union soviétique vis-à-vis de l'Europe de l'Est. Le programme de prêt-bail n'a pas permis d'arrêter les désaccords entre l'URSS et les membres de la coalition anti-Hitler qui se sont retrouvés confrontés à une Union soviétique qui voulait ouvrir un nouveau front de l'offensive alliée contre l'Allemagne. Les débarquements alliés en Normandie en 1944 n'ont quant à eux pas réussi à apaiser les tensions, élargissant même le fossé qui existait déjà entre les deux puissances. En effet, les États se sont rendu compte de leurs fortes divergences sur les objectifs d'après-guerre : la loi du prêt-bail a aidé l'Union soviétique à repousser l'envahisseur allemand, ce qui a été un accélérateur pour la fin de la guerre, mais la prise de contrôle de l'Europe de l'Est par Staline a mis fin à l'alliance de guerre, signant le début de la guerre froide. Cette guerre a été déterminante pour la tournure du cycle hégémonique.

Durant les trois décennies suivantes, une distance va s'instaurer et se fortifier entre l'URSS et les États-Unis, ce qui a conduit à un conflit de superpuissance et de course aux armements nucléaires et de missiles. Cela était donc assuré si les deux puissances choisissaient de recourir à une frappe nucléaire : leurs capacités militaires et technologiques ont fait d'eux deux *alter ego* incapables de s'anéantir¹. Ainsi, ils étaient tenus selon le président John F. Kennedy par des contraintes mutuelles servant à maintenir un *statu quo*. Ces contraintes prenaient la forme de traités de maîtrise des armements ou encore de réglementations spécifiques des voies maritimes et aériennes. Dès le début des années 1970, les Soviétiques vont mettre en place une politique de détente tout en recherchant une coopération économique avec l'Occident ; ils avaient également pour objectif de négocier un désarmement. Cependant, cette volonté d'apaiser les tensions s'est avérée un échec puisque le positionnement soviétique sur les droits de l'homme et son invasion de l'Afghanistan en 1979 vont conduire à raviver les frictions avec les Américains.

Dans cette situation, les États-Unis avaient développé une stratégie pour gagner la guerre froide, il s'agissait de contenir l'expansion des Soviétiques tout en les dissuadant de contre-attaquer et donc d'agir contre les intérêts vitaux américains notamment en procédant à une

¹ Les stratèges nucléaires ont décrit cette condition comme une « destruction mutuelle assurée » ou MAD.

frappe nucléaire. Nous en ferons une analyse plus détaillée par la suite, mais pour contenir l'expansion soviétique, les Américains ont mis en place des dispositifs tels que le *Long Telegram* de George Kennan qui identifiait la menace soviétique ou encore le *NSC-68*¹ de Paul Nitze², qui constituait une feuille de route pour repousser voire même arrêter l'ennemi. Pour se donner une idée, aux alentours de cette période, les dépenses américaines en ce qui concerne la défense se sont élevées à plusieurs milliards de dollars. Au cours de l'année 1982, les dépenses militaires mondiales ont fortement augmenté par rapport aux années précédentes, pour s'élever à plus de 700 milliards de dollars³, principalement en raison des dépenses américaines. C'est surtout dans le domaine des armements nucléaires que cette hausse a été constatée. La raison est que chaque puissance nucléaire devrait tirer profit au maximum de ses connaissances scientifiques et de son potentiel technologique.

De fait, le gouvernement américain estimait que l'expansionnisme soviétique pouvait être contenu si les États-Unis établissaient leur puissance militaire, ce qui pousserait l'URSS à capituler en faveur des Américains, c'est-à-dire à accepter une résolution du conflit qui leur serait favorable. Si cela se passait comme tel, la position d'hégémon des États-Unis pourrait alors en être consolidée. Le programme de défense antimissile ou « Initiative de défense stratégique » (IDS) du président américain Ronald Reagan illustre bien ce point de la guerre froide comme enjeu du cycle hégémonique. Ce programme qualifié de « Guerre des étoiles était en réalité un projet visant à établir un réseau de satellites qui protégeraient les États-Unis contre toute attaque balistique. Finalement, le projet sera abandonné au cours de l'année 1993.

Ce sont alors les changements démocratiques bouleversants des années 1989 à 1991 qui vont causer l'effondrement du système communiste, ouvrant de la sorte la voie à une nouvelle forme de relations entre les États-Unis et la Russie ainsi que d'autres nations de l'ex-Union soviétique. Ce duel soviéto-américain aura perduré jusqu'au moment des Révolutions de 1989 et des années postérieures, conduisant à la chute du communisme en 1991.

Nous pouvons constater au vu des informations précédentes que les divergences entre les États-Unis et l'URSS ont créé un climat hostile favorable à la guerre froide. Néanmoins, à l'image d'Athènes, comment les États-Unis en sont-ils réellement arrivés à voir l'URSS comme une menace à la consolidation de leur position en tant qu'hégémon, au point de tomber dans un schéma où la guerre est devenue inévitable ?

¹ Il s'agit du rapport N° 68, un document d'orientation politique élaboré par le Conseil de Sécurité nationale américain avec la contribution du Département de la Défense, du Département d'État, de la CIA et d'autres agences. La rédaction du document a duré environ quatre mois jusqu'au mois d'avril 1950.

² À l'époque, c'était le sous-secrétaire à la Défense pour les affaires de sécurité internationale des États-Unis.

³ Institut international de recherche sur la paix de Stockholm.

Il était historiquement nécessaire de faire une rétroaction sur les deux guerres mondiales dont la compréhension est nécessaire pour mieux saisir celle cet affrontement entre les États-Unis et l'Union soviétique. Pour répondre à cette question toutefois, nous allons maintenant examiner trois cas qui illustrent à notre sens le piège de Thucydide entre l'URSS et les États-Unis : il s'agit de la Grèce, de l'Iran et de la Turquie.

En réalité, l'idée selon laquelle la confrontation soviéto-américaine en Europe centrale a été la genèse de la guerre froide a fortement connu des critiques. Les avis diffèrent à ce sujet : certains historiens avancent que la diplomatie atomique aurait été à l'origine de la rivalité ; d'autres, qu'elle serait le résultat de l'investissement des puissances européennes. Pour certains, cette rivalité n'a été que le résultat des événements qui ont eu lieu sur le flanc sud de l'URSS à savoir la guerre civile en Grèce, la crise du retrait des troupes soviétiques d'Iran en 1946 et les tensions entre l'Union soviétique et la Turquie sur le contrôle des détroits de la mer Noire. C'est sur cette pensée que nous poursuivrons notre thèse. À notre sens, les affrontements entre l'URSS et les Occidentaux en Iran, en Turquie et en Grèce auraient été un facteur majeur dans les origines et le développement de ce que nous connaissons aujourd'hui comme la guerre froide dont l'issue a été une consolidation des États-Unis comme hégémonie sur le plan international.

Effectivement, à cette époque, Staline recherchait des gains économiques, politiques et stratégiques dans ces trois États, et c'est pour cette raison qu'il était moins disposé à compromettre ses objectifs au profit des pays de l'Europe centrale. En réalité, son objectif principal était de maintenir l'influence soviétique en Europe de l'Est en maintenant par exemple l'alliance avec les États-Unis et la Grande-Bretagne ; cela équivalait à avoir plus de réserves au sujet de certaines zones périphériques stratégiques comme l'Iran, la Turquie et la Grèce. Néanmoins, cela ne veut pas dire que les crises dans ces trois pays n'ont pas eu d'impact sur la genèse de la guerre froide puisque Londres comme Washington percevaient la politique d'après-guerre de Staline comme hostile. Du côté soviétique, le refus des Occidentaux de concéder à leurs demandes était plutôt considéré comme un effort pour empêcher l'URSS de profiter pleinement de sa victoire à la Seconde Guerre mondiale : pour le régime soviétique, il semblait que les puissances occidentales ne reconnaissaient pas ses sacrifices pour vaincre l'Allemagne nazie.

De la sorte, dans un monde d'après-guerre en voie de bipolarisation, la guerre civile qui a eu lieu en Grèce, mais aussi les pressions de Staline sur la Turquie pour que le régime des détroits soit révisé ont très vite attiré l'attention des États-Unis. Tout comme pour l'URSS, défendre le Moyen-Orient sous responsabilité britannique était pour eux d'une importance capitale, en matière de stratégie. Cela l'était d'autant plus que la Grande-Bretagne avait dès

l'année 1947 manifesté son intention de couper son aide économique et militaire à la Turquie, mais aussi à la Grèce qui quant à elle était déjà déstabilisée par la guerre entre les autorités et les forces communistes. C'est de cette manière que la Grèce et la Turquie sont devenues le théâtre du renforcement américain face à la menace communiste notamment par l'intermédiaire de la doctrine Truman en mars 1947 et du plan Marshall (que nous étudierons tous deux plus tard).

Pour aborder la situation en Grèce, nous citerons les lignes suivantes :

“The USSR is interested in Greece much less than in other Balkan countries, whereas England, in contrast, is seriously interested in Greece. In relation to Greece, therefore, the USSR should observe great caution. If democratic Greece, following the example of other Balkan countries, would also like to conclude a pact of mutual assistance with the USSR, we would have no reason to discourage it (...)”¹.

Pour comprendre le contexte grec, il est nécessaire de se tourner vers la Turquie puisque pendant la Seconde Guerre mondiale, la fortune turque a témoigné de l'importance de la dualité entre les forces terrestres russes et les puissances maritimes britanniques dans la région des Balkans. Cet antagonisme prend racine dans l'époque de Catherine la Grande qui a régné sur l'empire russe du XVIII^e siècle ; mais durant l'occupation allemande de la région des Balkans, la rivalité était considérée comme en suspens. Ce n'est qu'après la défaite allemande avérée imminente, et donc dans l'idée d'un réalignement de pouvoir dans la région que les frictions ont été ravivées.

L'été 1943 s'est révélé déterminant pour les décideurs politiques de l'Union soviétique. C'est à cette période qu'ils ont commencé à réaliser que la Grèce était devenue intéressante pour les Britanniques. À cet effet, il existait des documents d'information internes² qui avaient été rédigés en préparation de la Conférence des ministres des Affaires étrangères de Moscou d'octobre 1943. Dans ces documents, il était fait référence aux intérêts britanniques en Grèce alors que les intérêts soviétiques semblaient être considérés comme un impact de l'influence moscovite dans la région des Balkans. C'est pour cette raison qu'en 1944, Staline a donné son

¹ G.P. Kynin and J. Laufer (eds), *SSSR i Germanskii Vopros*, 22 iunya 1941 g.–8 maja 1945 g., Vol.1, document 79, *Mezhdunarodnye otnosheni*, Moscou, 1996, pp. 252-312, Cité dans Geoffrey Roberts, “Litvinov’s Lost Peace, 1941–1946”, *Journal of Cold War Studies*, Vol. 4, n°2, Spring 2002, p. 32.

Traduction de l'auteur :

L'URSS s'intéresse beaucoup moins à la Grèce qu'aux autres pays des Balkans, tandis que l'Angleterre, en revanche, s'intéresse sérieusement à la Grèce. En ce qui concerne la Grèce, l'URSS doit donc faire preuve d'une grande prudence. Si la Grèce démocratique, à l'instar d'autres pays des Balkans, souhaitait également conclure un pacte d'assistance mutuelle avec l'URSS, nous n'aurions aucune raison de la décourager (...).

² *Ibidem*, p. 32.

accord pour qu'une mission militaire soviétique soit envoyée à l'armée populaire grecque de libération nationale (ELAS) qui était une armée partisane communiste¹. Il est dit qu'il en avait fait la concession bien avant que Churchill ne produise le document qui détaillait une division anglo-soviétique en pourcentage des influences bulgare, hongroise, roumaine, yougoslave et grecque. Cependant, même si William Averell Harriman, l'Ambassadeur américain en Union soviétique, était absent lors de la réunion, il a tenu à préciser l'importance de la discussion au sujet de la Grèce à travers un télégramme adressé le 11 octobre de la même année à Franklin Roosevelt.

Dans ce télégramme, il précisait :

« En ce qui concerne la Grèce, le Premier ministre estime qu'il a déjà obtenu l'approbation de Staline pour ne pas intervenir et utiliser l'influence soviétique pour empêcher les communistes grecs d'être une influence perturbatrice, mais aussi pour les inciter à jouer un rôle constructif dans un gouvernement national »².

Le discours était clair même si nous ne pouvons pas réellement y discerner sous quelle forme l'accord avait été donné. En plus de cela, un autre rapport révèle la vision soviétique qui prévalait à l'époque, et selon laquelle la Grèce représentait bel et bien une sphère d'influence britannique. Il s'agit d'un rapport de Maksim Litvinov commissaire aux affaires étrangères à la tête de la commission de planification d'après-guerre du Commissariat aux affaires étrangères ; son discours portait sur les perspectives ainsi que la base de la coopération soviéto-britannique en novembre 1944³. Ce rapport particulier énonçait une division anglo-soviétique de l'Europe d'après-guerre en diverses sphères de sécurité. Litvinov y décrivait une Grèce qui serait attribuée à la sphère britannique avec la Hollande, la Belgique, la France, l'Espagne et le Portugal⁴. Ainsi, lorsqu'en décembre 1944, une révolte communiste armée a éclaté contre le contrôle britannique à Athènes, l'ancien chef du Komintern, Georgi Dimitrov, a demandé de l'aide à Molotov qui lui a répondu que « nos amis grecs ne pourront pas compter sur une assistance active de Moscou »⁵.

¹ Il s'agit ici de l'Accord des pourcentages signé à Moscou le 9 octobre 1944 par Staline et Churchill. Cet Accord a été signé après la chute du IIIe Reich et il partage la région des Balkans entre le Royaume-Uni et l'Union soviétique.

² *Foreign Relations of the United States : Diplomatic Papers 1944*, Europe, Vol. 4, United States Government Printing Office, Washington, 1966, p. 1010.

³ Geoffrey Roberts, "Litvinov's Lost Peace, 1941-1946", *Journal of Cold War Studies*, Vol. 4, n°2, *Op.Cit.*, p. 32.

⁴ Le rapport de Litvinov est cité en détail dans V.O. Pechatnov, « The Big Three after World War II: New Documents on Soviet Thinking about Postwar Relations with the United States and Great Britain », *Cold War International History Project*, Working Paper n° 13, Woodrow Wilson international center for scholars, Washington, D.C., 1995, 26 p.

⁵ Ivo Banac, *The Diary of Georgi Dimitrov 1933-1949*, Yale University Press, New Haven, CT, 2003, p. 345.

L'année suivante, Staline a déclaré à une délégation yougoslave que le fait que l'Armée rouge se retienne d'entrer en Grèce a été pour les Britanniques qui n'ont pas compris cette stratégie : en effet, l'armée soviétique était quelque peu pessimiste quant à ses chances de succès en Grèce. Toutefois, la conférence de Postdam du 17 juillet au 2 août 1945 va changer leur position. Ainsi, le 20 juillet de cette année-là, une délégation soviétique a dévoilé un mémorandum contre les mesures qui désapprouvaient le règne de la terreur en Grèce et invitaient à former un gouvernement démocratique : le mémorandum a également introduit les grandes lignes (sur plusieurs mois) de la diplomatie soviétique par rapport à la Grèce. En lisant le document, le désaccord de l'URSS avec la politique occidentale en Grèce était apparent. Sur cette même lancée, les Soviétiques ont exprimé en septembre 1945, lors de la session londonienne du Conseil des ministres des Affaires étrangères (*CFM*), leur crainte vis-à-vis des développements d'ordre politique en Grèce, appuyant le fait qu'ils ne prendraient aucune responsabilité pour cette situation.

En outre, les désaccords ont continué entre l'URSS, les États-Unis et la Grande-Bretagne sur des questions comme celle de la Grèce¹ lors d'une conférence tenue à Moscou en décembre 1945. Là encore, cet événement a marqué un changement dans la politique soviétique vis-à-vis de la Grèce. Le gouvernement soviétique y a demandé le retrait des forces britanniques, mais en réalité, il s'agissait d'une stratégie pour s'opposer aux demandes de l'Occident que les troupes soviétiques soient retirées de certains pays comme l'Iran. Par ailleurs, cette demande a précédé la campagne soviétique de 1946 pour le retrait total des forces armées alliées des pays où elles s'étaient positionnées : Moscou percevait à ce moment-là que les États-Unis et la Grande-Bretagne voulaient conserver à l'échelle mondiale leurs bases militaires, même après la guerre et ce, au détriment des troupes soviétiques qui elles étaient invitées à se retirer. Lorsque le président américain Harry Truman a donné un discours l'année suivante devant le Congrès en mars 1947 pour présenter le programme d'aide américaine à la Grèce et à la Turquie et pour faire appel à « une défense globale contre les pressions extérieures et les minorités armées », cela n'a fait que confirmer les craintes de Moscou. Cette dernière a alors riposté en septembre de la même année à travers le discours donné par Andreï Zhdanov lors de la conférence de fondation du Kominform² ; dans ce discours, les événements en Grèce étaient rapportés comme faisant partie du plan des Américains pour la suprématie mondiale³.

¹ Il est aussi question de la Roumanie ou la Bulgarie.

² Andreï Zhdanov, Discours devant La Conférence de formation des partis communistes, Pologne, 22 septembre 1947.

³ *Ibidem*.

À la même période, des groupes soviétiques avaient rejoint l'Albanie communiste, la Yougoslavie et la Bulgarie pour aider les partisans grecs malgré les réticences de Staline. Une année plus tard, en 1948, ce dernier va réagir contre les stratégies yougoslaves et bulgares de mettre en place une fédération balkanique qui inclurait les territoires grecs occupés par des partisans communistes : Staline considérait cette stratégie comme trop provocante à l'égard des Occidentaux. La Grèce s'est ainsi révélée comme un territoire d'enjeux entre les deux Blocs, territoire dans lequel il fallait ruser quant aux choix stratégiques.

Considérons maintenant le contexte turc, plus spécialement la crise des détroits turcs du 7 août au 26 octobre 1946. Peu de temps avant la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'URSS a commencé à exercer une pression sur le gouvernement de la Turquie resté neutre pendant la guerre. L'Union soviétique voulait obtenir du pays qu'il donne le libre accès aux navires soviétiques dans les détroits turcs¹. Subséquemment, le 7 août 1946, l'URSS a demandé qu'une conférence soit organisée afin de discuter de ce sujet et de ratifier un nouveau traité puisque selon eux, la Turquie avait violé la Convention de Montreux ; à cette requête, ils ont également envoyé plusieurs troupes dans les Balkans². Face à cette pression, la Turquie a fait appel à l'Occident qui a répondu en envoyant une force opérationnelle navale dans la région le 20 août³.

Désormais sous le parapluie militaire américain, la Turquie qui a abandonné sa politique de neutralité en acceptant l'aide des Occidentaux pouvait donc tenir face aux Soviétiques. Pour appuyer leur décision, les États-Unis en collaboration avec la Grande-Bretagne ont envoyé des notes à l'URSS pour confirmer leur soutien au gouvernement turc ; face à cela, Moscou a fait marche arrière en annulant ses demandes de renégocier la Convention. Cependant, l'interrogation que ces événements ont soulevée était de savoir si la Turquie représentait pour l'Union soviétique un territoire stratégique pour étendre son influence au Moyen-Orient, ce qui lui aurait permis de consolider une éventuelle position en tant qu'hégémon, modifiant de ce fait le cours du cycle hégémonique. Pour les Américains, cela ne faisait aucun doute.

La politique soviétique au Moyen-Orient, elle avait pour but de sécuriser et d'agrandir le territoire ; par conséquent, la Turquie s'est présentée comme stratégique du fait de sa position qui permet un accès facilité à la Méditerranée⁴. Pour mettre à exécution ce plan, Moscou va miser sur l'irrégentisme arménien et l'autonomisme kurde. En parallèle, il ne faut pas oublier que leur objectif principal était l'expansion du communisme partout dans le monde, par

¹ Ces détroits relient la mer noire à la Méditerranée.

² Georges Mamoulia, « Les crises turque et iranienne 1945-1947 », *Cahiers du monde russe*, 45/1-2, Stratégies impériales, EHESS, France, 2004, pp. 268-269.

³ Cette décision a été prise par le Harry Truman après consultation de ses conseillers.

⁴ Georges Mamoulia, « Les crises turque et iranienne 1945-1947 », *Cahiers du monde russe*, *Op.Cit.*, p. 272.

conséquent, il leur fallait aussi garder leur mainmise sur l'Europe de l'Est, ce que la Turquie pouvait leur permettre de faire. En outre, la Turquie et la Russie étaient en conflit déjà depuis plusieurs siècles majoritairement pour des raisons d'expansion du territoire de la Russie tsariste au détriment de l'Empire ottoman ; du fait de ses relations avec la Grande-Bretagne, ce conflit n'a jamais réellement été considéré en dehors de leur rivalité. Ces désaccords territoriaux bien que présents se sont présentés dans ce contexte post-Guerre froide comme un but secondaire¹ qui servait particulièrement à exercer une pression sur le gouvernement turc afin d'obtenir le contrôle des détroits turcs et donc de la Méditerranée occidentale : en réalité, le décès de Joseph Staline a poussé l'Union soviétique à mettre de côté ses revendications territoriales, ce qui a permis un dégel dans ses relations avec la Turquie².

Du côté des États-Unis, la Turquie avait déjà un rôle clé dans leur politique au Moyen-Orient du fait de son positionnement entre l'Est et l'Ouest qui en faisait un territoire stratégique³. Les Occidentaux étaient décidés à permettre à l'URSS de réviser ses frontières sans pour autant prendre en compte les détroits turcs puisque cette question était à régler directement avec la Turquie⁴ : renoncer aux détroits était une condition indispensable pour permettre à Staline la révision des frontières. L'Union soviétique va accepter et deux mémorandums seront actés : le mémorandum sur « La question des territoires géorgiens annexés par la Turquie »⁵ et celui sur « Les provinces géorgiennes arrachées par la Turquie »⁶. Le premier mémorandum fait état des clauses des traités du 16 mars 1921 signés entre la Russie et la Turquie et qui auraient été violés par cette dernière pendant la guerre⁷. Pour ce qui est du

¹ En juin 1945 Molotov a présenté certaines conditions à l'ambassadeur de la Turquie à Moscou, S. Sarper. Ces conditions étaient les seules pour que l'URSS accepte de signer un traité d'alliance avec la Turquie. Il était question de la restauration des frontières de 1914, en d'autres termes, la restitution des régions de Kars et d'Ardahan qui appartenaient par le passé à l'Arménie et à la Géorgie. Il était aussi question de la révision de la convention de Montreux, et de l'installation de bases soviétiques dans les détroits.

Toutefois, la conférence de Potsdam a marqué un changement dans la politique soviétique vis-à-vis de la Turquie puisqu'à partir de là, le discours de Molotov était en faveur d'un accord sur les détroits comme but principal.

² À la fin de la Seconde Guerre mondiale, ce sont en partie les ambitions géopolitiques de Staline qui ont conduit la Turquie à modifier sa politique de neutralité et se tourner vers les États-Unis et l'Occident. En réalité, Staline voulait contraindre la Turquie à lui céder des bases militaires situées dans la région des détroits en plus des districts de Kars et Ardahan basés en Anatolie orientale. La pression géopolitique étant conséquente, les États-Unis ont envoyé un bataillon de guerre en Turquie qu'ils ont aussi intégré au plan Marshall le 5 juin 1947. En parallèle, Truman a aussi mentionné la Grèce et la Turquie dans sa doctrine comme « peuples libres » que les États-Unis doivent aider.

³ La Turquie se situe entre deux continents, au carrefour des routes d'approvisionnements énergétiques, à la source du Tigre et de l'Euphrate qui sont les deux grands fleuves du Moyen-Orient. Par ailleurs, si la population en Turquie n'est pas homogène d'un point de vue linguistique, ethnique ou culturel, la nation a quand même réussi à subsister. Autre point intéressant pour les Américains est que la Turquie avait un système de référence politique « occidental ».

⁴ « La question territoriale ne concerne que l'Union soviétique et la Turquie et doit être réglée entre ces deux pays », avait déclaré le président Truman.

⁵ Georges Mamoulia, « Les crises turque et iranienne 1945-1947 », *Cahiers du monde russe, Op.Cit.*, pp. 273-275.

⁶ *Ibidem*, pp. 273-275.

⁷ *Ibidem*, pp. 273-275.

second document, il fait mention des litiges qui opposent la Géorgie et l'Arménie au sujet des territoires qui avaient été concédés à la Turquie¹.

Cette crise des détroits turcs a été décisive, car elle a permis aux États-Unis de se faire une alliée pendant la guerre froide. La Turquie a aussi intégré l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en 1952 afin de combattre aux côtés des États-Unis pendant la guerre de Corée. Nous observons donc que ces diverses crises ont joué un rôle fondamental dans la tournure du cycle hégémonique.

Considérons maintenant un troisième contexte qui a lui aussi joué un rôle fondamental dans le contexte de la guerre froide en permettant le renforcement des Américains face aux communistes : la crise irano-soviétique de 1945 à 1946. Dans le monde d'après-guerre, cette crise a été l'un des tout premiers tests de pouvoir entre les États-Unis et l'URSS même si elle a débuté pendant la Seconde Guerre mondiale puisque comme dans les Balkans et en Turquie, la poursuite des intérêts des grandes puissances était une question d'actualité en Iran. En réalité, déjà en 1942, l'Iran avait signé un accord qui autorisait les troupes britanniques et soviétiques à accéder à son territoire dans un but de défense² : puisque l'Iran était riche en pétrole, il était important de le protéger contre un potentiel assaut allemand. En outre, les troupes américaines aussi étaient autorisées à accéder au territoire.

À l'époque, les relations entre les États-Unis et l'URSS étaient déjà sujettes à des tensions, notamment à cause du régime de Staline : en dépit du programme de secours contre la famine lancé par les Américains en Union soviétique au début des années 1920 ou encore des liens commerciaux tissés pendant la période de la nouvelle réforme économique de 1921 à 1929, ce n'est qu'au cours de l'année 1933 que des relations diplomatiques seront établies. Malgré l'alliance des deux États pour combattre l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale, la politique perçue comme « agressive » et antidémocratique de l'URSS envers l'Europe de l'Est a eu pour conséquence une série de tensions bien avant la fin de la guerre. Cette division a été très visible en Iran en août 1941 à partir de l'occupation conjointe de l'URSS et de la Grande-Bretagne. Quelques raisons de ce clivage ont été la politique de l'Union soviétique qui avait créé un parti communiste iranien sur le territoire³, mais aussi ses ambitions par rapport au pétrole. En réalité, lorsque la Grande-Bretagne a suggéré de faire stationner des

¹ Georges Mamoulia, « Les crises turque et iranienne 1945-1947 », *Cahiers du monde russe*, *Op.Cit.*, pp. 273-275.

² La rivalité entre la Grande-Bretagne et la Russie était de longue date dans cette région. De ce fait, les deux États ont souvent outrepassé l'intégrité du territoire iranien tout au long du XX^e siècle. Ce n'est qu'en 1941 qu'un arrangement similaire à l'accord d'octobre sur les Balkans sera signé. Cet accord énonce notamment la division de l'Iran en sphères d'influence avec des zones occupées par les forces britanniques et d'autres par les Russes.

³ En octobre 1941, l'URSS a créé le parti communiste « Tudeh » en Iran.

troupes afin de protéger le pétrole iranien d'un potentiel assaut allemand, cela a attiré l'attention des Soviétiques qui les ont soupçonnées d'avoir des desseins dans la région : par conséquent, Staline a décidé de renforcer ses positions en Iran.

En janvier 1942, l'Iran va signer un traité d'alliance avec l'URSS et la Grande-Bretagne qui se sont engagées à respecter son intégrité territoriale. Par la même occasion, le gouvernement en place a choisi de fortifier sa position proaméricaine en invitant des missions financière et militaire sur le territoire iranien. Cela a été poussé l'URSS à revoir ses ambitions et à viser la création d'un axe nord-sud de tribus iraniennes prosoviétiques. À cet effet, puisque les rapports de forces en Iran semblaient évoluer en leur défaveur¹, un mémorandum préconisant une politique plus offensive a été rédigé en mars 1942 par le général Tjulenev alors commandant de la région militaire de Transcaucasie². Dans ce mémorandum, on pouvait lire ceci :

« Notre politique de non-ingérence totale dans les affaires intérieures de l'Iran, notre loyauté à l'égard des représentants locaux du gouvernement iranien, la discipline stricte et l'ordre militaire que nous faisons régner dans les unités de l'Armée rouge stationnées dans la région sont interprétés par ceux qui sont mal disposés à notre égard comme un indice de faiblesse, car ils sont accoutumés au droit du plus fort³ ».

Les Soviétiques se sentaient menacés par les Britanniques et donc par les Américains qui étaient leurs alliés. Effectivement, deux années plus tard le 8 août 1944, ils avaient conclu avec les Britanniques, un accord de coopération en matière de politique pétrolière. Pour répondre à cela, les Soviétiques ont demandé de conduire les pourparlers avec l'Iran ainsi que l'exploitation des gisements de pétrole au nord de l'Iran, ce à quoi les États-Unis et la Grande-Bretagne se sont opposés. Ce refus a causé une intensification des tensions entre Occidentaux et Soviétiques; Staline va dès l'année 1945, établir une politique plus poussée vis-à-vis de l'Iran. Néanmoins, la capitulation de l'Allemagne nazie en mai 1945 va causer la désagrégation de l'alliance entre la Grande-Bretagne et les États-Unis et l'URSS. Lorsque les Soviétiques installent en 1948 des gouvernements en Europe de l'Est, les Américains et les Britanniques y voient la menace d'une éventuelle domination soviétique sur cette région qui pourrait alors s'étendre à l'Europe occidentale.

¹ Les Iraniens estimaient que la situation avait évolué en leur défaveur après la création en janvier 1942 du cabinet Ghavam, cabinet probritannique qui permettrait aux Anglais de devenir les « maîtres de l'État iranien » notamment parce qu'ils contrôlaient la totalité des ports du golfe Persique, la voie ferrée transiranienne jusqu'à Téhéran ; puis parce qu'ils ont réussi à rassembler les Kurdes autour d'Amir Rachid Khan et du Sheikh Abdullah.

² B. R. Kuniholm, *The origins of the cold war in the Near East. Great power conflict and diplomacy in Iran, Turkey, and Greece*, Princeton University Press, Princeton, NJ, 1980, pp. 358-359.

³ Georges Mamoulia, « Les crises turque et iranienne 1945-1947 », *Cahiers du monde russe, Op.Cit.*, p. 274.

Les Soviétiques voulaient donc maintenir un contrôle sur l'Europe de l'Est et se préparer à toute attaque allemande, mais par addition à cela, ils voulaient répandre le communisme dans toutes les régions du globe. Lorsque cette guerre froide qui opposait les deux camps a commencé à prendre de plus en plus forme, le cadre du plan Marshall a permis aux États-Unis de mettre les pays de l'Europe occidentale sous leur influence. Cependant, il était aussi important d'étendre cette influence à l'Europe de l'Est occupée par des régimes communistes. L'Iran est apparu comme un territoire de forts enjeux économiques, mais aussi politiques renforçant les disparités entre l'URSS et les États-Unis.

Ces trois événements peuvent être dus à une période de forte pression exercée par des facteurs internes et internationaux, ce qui a généré des tensions encore plus fortes et conduit à la mise en place de stratégies politiques particulières comme nous l'étudierons dans le paragraphe suivant.

PARAGRAPHE N° II - LA DOCTRINE TRUMAN ET LE PLAN MARSHALL COMME INSTRUMENTS DE LA DOMINATION AMÉRICAINE

Parmi les stratégies politiques utilisées, le plan Marshall et la doctrine Truman ont en réalité été deux instruments qui ont permis aux États-Unis de gagner leur affrontement contre l'Union soviétique et de consolider leur position dans le cycle hégémonique. Selon Joshua Goldstein, le terme « hégémonie » semble avoir acquis des connotations positive et négative. Dans le contexte positif, il est question d'« hégémonie bénigne »¹ ; le premier pays assume alors la charge de maintenir l'ordre international en payant un prix disproportionné. Dans cette approche, l'ordre international est considéré comme un « bien public »² qui bénéficie à tous les pays et est soutenu par la puissance hégémonique. Nous pouvons ici faire référence à la théorie de la stabilité hégémonique³ introduite dans la seconde moitié du XX^e siècle notamment par Robert Keohane, politiste américain qui soutient que « c'est la puissance des États hégémoniques qui conduit à l'émergence de systèmes économiques internationaux ouverts »⁴ dans le cadre d'un libre-échange qui bénéficie à tous.

¹ Joshua Goldstein, *Long Cycles : Prosperity and War in the Modern Age*, *Op.Cit.*, p. 123.

² *Ibidem*, p. 123.

³ Initiée par Charles P. Kindleberger, la théorie de la stabilité hégémonique soutient notamment que « les États ne peuvent coopérer économiquement entre eux que lorsqu'une puissance hégémonique prévaut économiquement ou militairement ». Cette théorie a été développée dans les années 1970 pour expliquer la *Pax Britannica* et la *Pax Americana*.

⁴ Joshua Goldstein, *Long Cycles : Prosperity and War in the Modern Age*, *Op.Cit.*, p. 125.

Dans le contexte négatif de l'hégémonie, le fait qu'un État soit prédominant sur les autres (considérés comme ses concurrents) dans le système international fait de ce dernier une domination exploitante du système : il est alors question de la domination par les grandes puissances sur les petits États. Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'État qui « pratiquerait » le plus l'hégémonie serait l'État américain, bien que dans les faits, l'utilisation du terme semble avoir diminué¹.

L'expression anglaise *cold war* qui veut dire « guerre froide » en français a été employée pour la première fois par George Orwell dès 1945² dans le cadre de la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, en opposition à celle de *hot war* (« guerre chaude »). Cette expression sera réutilisée plus tard en 1947, par le journaliste américain Walter Lippmann dans le but de désigner l'extrême tension américano-soviétique qui existait dès la même année : bien que ces tensions aient commencé entre 1945 et 1946 avec l'affaire des détroits turcs et de l'Iran, elles se sont aggravées en 1947 avec l'ambition de Moscou d'avoir une mainmise sur le Moyen-Orient, mais aussi sur la totalité de l'Allemagne bien au-delà des frontières de sa zone d'occupation³.

Née des tensions qui existaient entre l'URSS et les États-Unis, la guerre froide commence déjà, comme nous l'avons analysé auparavant, en 1945 pour s'essouffler en 1989 avec la chute des régimes communistes, puis prendre fin en 1991 avec l'effondrement de l'URSS. Il s'agit d'un conflit de longue durée, limité, mais globalisé avec le risque de basculer dans une guerre nucléaire. Cette période est marquée par des crises pendant lesquelles les deux superpuissances vivent un affrontement d'ordre militaire, comme sur la péninsule coréenne de 1950 à 1953 ; en fait avec la guerre de Corée, l'expression « guerre froide » « même si elle demeure, ne convient plus »⁴. Cette guerre froide a été entre les blocs de l'Est et de l'Ouest, une période d'intense compétition, de tension et de conflit. Durant cette période, il y a quand même eu de « vraies » guerres autrement appelées « guerres par procuration » de l'anglais *proxy wars*, qui ont été menées par des alliés soviétiques et non par l'URSS même : ces guerres étaient caractérisées par une forte concurrence pour influencer le tiers monde, ainsi que par une course aux armements.

¹ Joshua Goldstein, *Long Cycles : Prosperity and War in the Modern Age*, *Op.Cit.*, p. 126.

² Georges Orwell, "You and the Atom Bomb", October 19th, 1945, consulté le 15 mai 2019 sur : <https://www.orwellfoundation.com/the-orwell-foundation/orwell/essays-and-other-works/you-and-the-atom-bomb/>

³ George-Henri Soutou, « Guerre froide : le choc des superpuissances », *Sciences Humaines*, Hors-série, La guerre, des origines à nos jours, Éditions Sciences Humaines, France, Novembre-décembre 2018, p. 100.

⁴ *Ibidem*, p. 100.

Pour éviter l'expansion du communisme, Washington met donc en place la « doctrine Truman » à travers laquelle les États-Unis suggèrent d'apporter leur aide aux pays qui vivent une pression quelconque de la part de l'Union soviétique, qu'elle soit d'ordre interne ou externe. Cette doctrine présentée en mars 1947 au Congrès par le président de l'époque Harry Truman sert la politique américaine contre l'expansionnisme communiste pendant la guerre froide, marquant ainsi l'extinction de l'isolationnisme américain. Selon la théorie du cycle hégémonique, c'est en 1947 que ce serait produit la dernière étape de la succession du pouvoir, lorsque, dans la doctrine Truman et le plan Marshall, le gouvernement américain a verbalisé sa volonté de prendre la place de la Grande-Bretagne¹. À la suite de la Seconde Guerre mondiale, le président américain Harry Truman en collaboration avec d'autres officiels a créé un cadre d'alliances permanentes et d'institutions multilatérales désormais connu sous le nom d'« ordre international libéral » ou de *Pax Americana*².

C'est pour ces raisons que le Plan Marshall va être mis en place dans le but « d'empêcher la Russie et les partis communistes de profiter de la crise économique et sociale que traverse l'Europe occidentale »³ : les États-Unis vont alors proposer une compensation d'ordre économique, mais aussi militaire à toutes les nations qui choisiront de renoncer à instaurer un régime communiste. Entre les années 1948 et 1949, les choses vont s'intensifier à cause du coup de Prague en février 1948, mais aussi du blocus de Berlin-Ouest qui va débiter dès le mois de juin. Le plan de Staline était à double tranchant : empêcher une potentielle reconstruction de l'Europe occidentale, tout en fortifiant sa domination sur l'est du continent. Subséquemment, l'offensive des Occidentaux sera de mettre en place l'OTAN en avril 1949.

En effet, alors que la Chine communiste s'allie avec l'URSS, cette création va engendrer une division mondiale d'ordre politique, stratégique puis idéologique. En effet, la révolution communiste en Chine a eu un rôle important. Durant la Seconde Guerre mondiale, le Parti nationaliste chinois ainsi que le Parti communiste ont mis fin à leur conflit civil pour former un front de guerre dans le but de combattre l'agression japonaise. Cependant, dès la fin de la guerre mondiale, la guerre civile a peu à peu pris le dessus. Bien qu'à ses débuts, le parti nationaliste avec le soutien de Washington soit prédominant, à partir de 1946, le parti communiste a

¹ Joshua Goldstein, *Long Cycles : Prosperity and War in the Modern Age*, *Op.Cit.*, p. 129.

² La *Pax Americana* (ou « Paix américaine ») est un concept contemporain largement utilisé après la Seconde Guerre mondiale, lorsque les États-Unis ont vaincu les forces nazies. Il s'agirait d'une période de « paix internationale » et de domination des États-Unis. Le terme a également été utilisé en référence au Royaume-Uni sous la forme de *Pax Britannica*.

³ George-Henri Soutou, « Guerre froide : le choc des superpuissances », *Sciences Humaines*, Hors-série, La guerre, des origines à nos jours, *Op.Cit.*, p. 100.

commencé à prendre le dessus en partie à cause de la détérioration du parti nationaliste, mais aussi du rôle crucial que les politiques du parti communiste jouaient en faveur des paysans.

Ayant conclu que la situation politique en Chine à l'époque était préjudiciable pour le parti nationaliste, les États-Unis vont miser sur une conversion globale de leur politique en Asie. Immédiatement après la Seconde Guerre mondiale, ils ont estimé qu'il était primordial qu'ils forment une alliance avec la Chine, tout en insistant toutefois sur l'importance du Japon. Subséquemment, la politique du Japon visait le désarmement et la promotion de la démocratisation afin de limiter la probabilité d'une nouvelle guerre. Cependant, alors que le communisme s'étendait de plus en plus en Chine, le Japon est apparu comme la seule alternative qui pourrait s'opposer à la menace communiste en Asie. En fait, le Japon était à l'époque la seule nation asiatique à posséder une puissance militaire appropriée en plus de ses industries de pointe.

Les tensions entre les deux blocs vont de ce fait se matérialiser en affrontement d'ordre militaire, avec l'exemple de la guerre de Corée. Par ailleurs, cela va aussi générer une course aux armements nucléaires. Dans ce contexte de rivalité intensifiée avec l'Union soviétique, les États-Unis n'étaient néanmoins pas trop préoccupés en matière de stratégie militaire puisque jusque-là ils étaient en position dominante concernant les armes nucléaires après 1945 : peu importe l'étendue de l'artillerie conventionnelle soviétique, il semblait peu probable que les capacités militaires des États-Unis soient égalées.

Par contre, ce qui représentait une plus grande menace pour les États-Unis que la montée du communisme en Chine, c'était la réussite de l'expérimentation de la bombe atomique soviétique en 1949 qui est venue altérer leur suprématie dans le domaine : l'Union soviétique craignait une réaction nucléaire, mais la situation a basculé une fois que les Soviétiques ont acquis des armes atomiques. Bien qu'il soit initialement prévu que l'Union soviétique produise un jour une arme atomique, cela ne devait pas se produire avant le milieu des années 1950. La réussite de la révolution chinoise ainsi que les fruits positifs de l'expérience atomique soviétique en 1949 ont donc incité les États-Unis à reconsidérer leur stratégie étrangère globale. Ils vont immédiatement créer l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en avril 1949 ainsi que le Comité de coordination pour le contrôle des exportations en novembre 1949 dans le but d'entraver les efforts commerciaux de l'Union soviétique et du bloc de l'Est, évitant ainsi de nouveaux transferts de technologie. En effet, si le développement technologique soviétique après la Seconde Guerre mondiale avait pour objectif primaire d'entretenir une domination mondiale communiste, cela mettait en danger la puissance insulaire américaine qui devait se protéger des roquettes et des avions.

En outre, l'affaire Rosenberg qui demeure entourée de mystère s'est produite à la même époque. Ayant pris part au projet américain de création d'armes atomiques, les époux Julius et Ethel Rosenberg ont été condamnés à la peine capitale pour suspicion de transfert de technologie d'ordre nucléaire au profit de l'Union soviétique. Les preuves étaient minimes et de nombreux doutes ont été soulevés quant à la véracité des accusations, néanmoins c'était sans compter le fait que la chasse aux communistes avait déjà été lancée aux États-Unis¹.

Plusieurs crises de forte ampleur vont se suivre à l'instar de celle de Berlin de 1958 à 1961, celle de Cuba en 1962, et celle du Vietnam de 1964 à 1975. Toutefois, le côté positif de ces crises est que tant les Américains que les Soviétiques ont réalisé la gravité de la guerre nucléaire, ce qui les amènera à la détente², mais aussi à des accords qui avaient pour but d'apporter une certaine stabilité à la situation telle que les accords *Salt*³ de 1972 puis 1979. Dès l'année 1975, des conférences (CSCE) vont régulièrement avoir lieu. Elles portent sur la sécurité et la coopération en Europe et rassemblent les pays européens, les États-Unis et le Canada qui ont mis en place les prémices d'une concertation et des règles de conduite pour une meilleure entente entre les deux blocs. Au même moment, les choses bougent dans un sens nouveau dans le reste du monde : la France et la République fédérale d'Allemagne parlent d'indépendance nationale, tandis que la Chine rompt avec l'URSS. La même année, en 1945, les Américains ressortent perdants au Vietnam. Pour donner suite à cet échec, les Soviétiques vont soutenir divers mouvements révolutionnaires en Afrique ou encore au Moyen-Orient. En 1981, cela induit une réaction américaine dès l'arrivée au pouvoir du président Ronald Reagan à tel point que l'on a alors parlé d'une « nouvelle guerre froide ».

Néanmoins, l'Union soviétique va commencer à s'essouffler petit à petit, à cause de « son effort d'expansion, son échec en Afghanistan (de 1979 à 1989), ses dépenses militaires et sa course technologique avec les États-Unis »⁴. Par la suite, l'URSS est entrée dans « une crise de plus en plus profonde »⁵. En parallèle, l'Europe orientale connaît une crise graduelle, particulièrement dans la République démocratique d'Allemagne avec la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989 qui conduira peu de temps après à la réunification de l'Allemagne, mais aussi à la fin du communisme en Europe orientale et à la dissolution du Pacte de Varsovie.

¹ Le couple a ainsi été arrêté pour espionnage en 1950, jugé coupable l'année suivante et condamné à la peine de mort.

² « La détente » est un terme couramment utilisé pour qualifier la période d'apaisement durant la guerre froide, des relations entre les deux Blocs.

³ Il s'agit de négociations sur les conditions de la limitation sur les armements stratégiques.

⁴ George-Henri Soutou, « Guerre froide : le choc des superpuissances », *Sciences Humaines*, Hors-série, La guerre, des origines à nos jours, *Op.Cit.*, p. 101.

⁵ *Ibidem*, p. 101.

Deux années plus tard, l'URSS connaît sa chute : les quinze Républiques, qui composaient alors cet État fédéral sont devenues quinze nations indépendantes.

En quoi consistaient les stratégies décisives de l'URSS et des États-Unis pendant cette période de guerre froide ?

Celle de l'Union soviétique consistait essentiellement à exploiter toutes les faiblesses de ses adversaires, « dans la conviction que le capitalisme est condamné et que la corrélation des forces ne peut que favoriser à plus ou moins long terme la victoire du socialisme »¹. Concernant les États-Unis et les Occidentaux, ils ont suivi une doctrine qui l'a emporté : il s'agit de la doctrine de l'endiguement (le *containment*) établie par le diplomate américain George Kennan à partir de l'année 1947. À cette époque, l'administration américaine était en pleine procédure d'adoption de modifications de sa politique étrangère. George Kennan s'est vu remplacé par Paul Nitze à son poste de directeur de la planification des politiques étatiques en matière d'affaires. C'est peu après que Paul Nitze a rédigé le document officiel qui fera office de politique étrangère : l'*United States Objectives and Programs for National Security*² connu sous l'abréviation *NSC-68*. En vertu de son Article 15, ce rapport a entraîné d'énormes évolutions dans la politique de l'endiguement des États-Unis. Cette politique ne visait pas l'efficacité économique ou psychologique, mais soulignait la nécessité d'un endiguement militaire robuste. En effet comme nous l'avons évoqué, à cause des avancées nucléaires de l'Union soviétique, la situation a changé de sorte que les États-Unis n'étaient plus en mesure d'avoir la domination en matière militaire. Même s'ils étaient ressortis de la Seconde Guerre mondiale avec une économie plutôt saine, les États-Unis ont perdu leur monopole sur les armes nucléaires ainsi que leur prédominance militaire en URSS et en Europe de l'Est. En intégrant l'Europe de l'Est dans sa sphère économique, l'URSS a maintenu son industrialisation ; donc bien qu'elle ne fut plus en mesure de suivre le rythme avancé des Américains dans le secteur de la technologie, elle a réussi à équivaloir de manière globale les États-Unis en matière de force militaire dans les années 80, et ce, grâce à sa forte population.

Cependant, les Américains n'ont pas réagi de manière proactive au développement soviétique d'armes classiques (toutes les armes à l'exclusion des armes nucléaires), puisque cela était considéré comme ne portant pas atteinte à leur suprématie nucléaire. Nonobstant, une fois les capacités nucléaires entre les deux pays équilibrés, l'Union soviétique était plus

¹ George-Henri Soutou, « Guerre froide : le choc des superpuissances », *Sciences Humaines*, Hors-série, La guerre, des origines à nos jours, *Op.Cit.*, p. 101.

² National Security Council, *United States Objectives and Programs for National Security*, United States of America, April 7, 1950.

susceptible de prendre la tête de la capacité militaire globale, ce qui faisait d'elle une menace contre l'hégémonie américaine. Par conséquent, le *NSC-68* met l'accent sur la nécessité absolue d'augmenter les dépenses militaires, même si cela pouvait engendrer un grand déficit budgétaire, ce qui permettait aux États-Unis de renforcer leur capacité en matière d'armement. En effet, les rédacteurs du *NSC-68* ont estimé que le déficit budgétaire ne représenterait pas une menace grave pour leur nation. Paul Nitze a souligné le fait que les États-Unis étaient les plus prospères durant la période de la Seconde Guerre mondiale, malgré le fait que leurs dépenses militaires soient à un niveau record : l'idée suggérée était que l'augmentation des dépenses financières du gouvernement aurait pour conséquence en temps voulu, la prospérité économique¹.

En plus de chercher à contrecarrer l'expansion de l'Union soviétique, le document *NSC-68* avait aussi pour objectif de soutenir les efforts qui visaient à réduire l'influence soviétique. La portée de cela était qu'une nouvelle stratégie devait être établie à l'inverse des principales tactiques de base de George Kennan. En d'autres termes, si les communistes devaient faire des efforts pour promouvoir leur expansion dans diverses régions du monde, une intervention directe était jugée nécessaire même si cela signifiait que l'intervention entraînerait des déficits budgétaires américains : plus aucune expansion de l'Union soviétique ne serait tolérée. Le *NSC-68* a été présenté au printemps de l'année 1950, mais n'a pas immédiatement été approuvé pour la doctrine Truman. S'il avait été mis en œuvre, les dépenses du gouvernement auraient considérablement augmenté et auraient eu un impact significatif sur les contribuables. Néanmoins, ce n'est qu'après plusieurs mois que le document a finalement été approuvé. Lors de sa ratification, ce document a joué un rôle décisif lors du déclenchement de la guerre de Corée qui était aussi une guerre idéologique : les États-Unis dans leur volonté d'avoir une emprise sur la région de l'Asie du Nord-Est (comme nous le verrons par la suite) ont soutenu la Corée du Sud afin d'éviter l'expansion du communisme sur la péninsule coréenne. L'objectif était notamment d'éviter une Corée unifiée avec un gouvernement communiste. Dans le second paragraphe de la section suivante, nous consacrerons quelques lignes pour examiner plus en profondeur ce document qui a joué un rôle fondamental dans les relations sino-américaines.

La doctrine de l'endiguement avait ainsi pour but d'empêcher la progression de l'Union soviétique en arborant « une attitude défensive souple et prudente, de façon à la convaincre qu'elle ne pourrait pas l'emporter »², mais aussi en évitant un conflit globalisé et en guidant l'URSS sur le chemin de négociations « lorsque les défauts structurels de son système (en

¹ George-Henri Soutou, « Guerre froide : le choc des superpuissances », *Sciences Humaines*, Hors-série, La guerre, des origines à nos jours, *Op.Cit.*, p.101.

² *Ibidem*, p. 102.

particulier économique) la forceraient à reconnaître son échec »¹. Si les deux guerres mondiales ont modifié le système européen en le faisant passer à un ordre mondial bipolaire, la guerre froide a vu l'émergence d'un nouvel ordre mondial qui « a recréé le modèle d'une puissance insulaire, les États-Unis, tout en essayant de contenir une puissance continentale, à savoir l'Union soviétique »². Ce nouvel ordre a alors généré une configuration géopolitique dominée par la puissance américaine.

Tout comme la guerre du Péloponnèse, le conflit qui a opposé les États-Unis à l'URSS présente les mêmes attributs : il s'agissait d'une guerre mondiale, totale et idéologique.

En premier lieu, une guerre mondiale et totale. En plus d'être une guerre hégémonique, la guerre du Péloponnèse a été une guerre totale. Dans un monde fermé alors dominé par les deux cités, cette guerre entre ces deux adversaires était en effet d'ampleur mondiale, notamment parce que les opérations militaires ont duré sur un long terme (de 431 à 404) et se sont étendues au sud de l'Italie. De plus, par la suite de sa participation à la victoire contre les Perses lors des guerres médiques, Athènes a formé une alliance nommée la « Ligue de Délos ». Cette alliance réunit la majorité des cités de l'archipel grec ainsi que de l'Asie Mineure. Animé par une volonté de puissance, l'impérialisme athénien a façonné le cours de l'histoire. De l'autre côté, Sparte exerçait une domination sur les cités continentales de la péninsule du Péloponnèse.

En comparaison, même si la guerre froide est restée comme telle en Europe, dans le reste du monde cela a été différent. Des conflits de grande envergure qui se sont soldés avec des millions de morts³ ont eu lieu en Asie (comme en Corée), au Moyen-Orient ou encore en Afrique, puis dans une moindre mesure en Amérique latine. Les frais militaires ont été élevés pour le temps de paix dans les deux camps, même si le niveau atteint n'était pas relatif à celui des guerres mondiales⁴. En parallèle, la mobilisation économique et industrielle a été forte avec tous les efforts mobilisés dans le domaine « du nucléaire ou des hautes technologies ; de plus, si nous prenons en compte l'existence du complexe militaro-industriel soviétique, nous tenons là certaines caractéristiques d'un conflit militaire de longue durée »⁵. Même si cette guerre était de nature régionalement limitée, elle a quand même un côté total tout comme la guerre du Péloponnèse. Effectivement, il s'agit d'une guerre qui même si elle n'a pas dégénéré, a fait

¹ George-Henri Soutou, « Guerre froide : le choc des superpuissances », *Sciences Humaines*, Hors-série, La guerre, des origines à nos jours, *Op.Cit.*, p. 102.

² Joshua Goldstein, *Long Cycles : Prosperity and War in the Modern Age*, *Op.Cit.*, p. 115.

³ George-Henri Soutou, « Guerre froide : le choc des superpuissances », *Sciences Humaines*, Hors-série, La guerre, des origines à nos jours, *Op.Cit.*, pp. 102-103.

⁴ *Ibidem*, pp. 102-103.

⁵ *Ibidem*, pp. 102-103.

appel à toutes les ressources en matière « d'économie, des sciences et techniques, du moral, de la culture, de l'action secrète et subversive, le tout dans le cadre d'un affrontement idéologique, politique et social majeur symbolisé par des expressions comme le "rideau de fer", ou marqué sur le terrain comme par le mur de Berlin »¹. La guerre froide a été totale et mondiale, certes, mais contrairement à ce que nous pourrions croire, le « facteur nucléaire a rendu la situation plus risquée puisque la menace d'une frappe dévastatrice en trente minutes a généré de fortes tensions, aggravant les effets de l'obsession technologique reliée à la possession d'armes de destruction massive »².

En second lieu, une guerre idéologique. Dans la guerre du Péloponnèse, l'affrontement des deux cités était également idéologique. En elles-mêmes, les guerres médiques se sont avérées comme un clivage entre l'Empire perse et les cités grecques. Néanmoins, la situation représentait tout autant une expression du patriotisme grec, dans une volonté de ne pas être assujettis aux barbares ; mais nous pouvons aussi la considérer comme une confrontation entre deux modèles de l'époque : Athènes, la cité démocratique, contre Sparte, l'oligarchie.

Dans le cas de la guerre froide, la propagande et l'action psychologique étaient pratiquées par les deux blocs, venant conforter le fait que cette guerre ait aussi été de nature idéologique, ce qui d'ailleurs aurait permis de contenir dans une certaine mesure le conflit en Europe. De fait, le but n'était pas « de détruire l'adversaire, ou de lui arracher des territoires ou des ressources, mais de le transformer, afin de faire triompher son propre modèle de société »³, ce qui fait qu'une violence militaire de grande ampleur aurait été néfaste. Par ailleurs, la conférence de Potsdam en 1945 a établi un cadre juridique que les opposants ne voulaient pas violer. En plus de cela, les périodes de détente ainsi que les négociations ont également eu un effet positif : c'est ainsi que le processus d'Helsinki va établir un cadre propice à des négociations permanentes en vue d'atteindre « un nouvel ordre de sécurité en Europe, qui faciliterait la sortie de la guerre froide en 1989-1990 »⁴. Ouverte dès le mois de juillet 1973, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) tenue à Helsinki avait pour objectif le renforcement de la coopération entre les États au sein de l'Europe pour permettre d'aller au-delà de la division des deux blocs : des accords qui engagent trente-cinq États seront (dont tous les pays européens de l'époque, les États-Unis et l'URSS) signés le 1er août 1975.

¹ George-Henri Soutou, « Guerre froide : le choc des superpuissances », *Sciences Humaines*, Hors-série, La guerre, des origines à nos jours, *Op.Cit.*, pp. 102-103.

² *Ibidem*, pp. 102-103.

³ *Ibidem*, pp. 102-103.

⁴ *Ibidem*, pp. 102-103.

Ces accords d'Helsinki « consacrent l'inviolabilité des frontières européennes, rejettent tout recours à la force et toute ingérence dans les affaires intérieures »¹.

À la suite de la mort de Staline, Nikita Khrouchtchev a déclaré au cours de l'année 1956 qu'une coexistence pacifique n'était pas possible entre l'impérialisme et le capitalisme puisque le système communiste avait gagné en force. Une année auparavant, en 1955, le sommet de Genève qui avait réuni la France, la Grande-Bretagne, l'Union soviétique et les États-Unis, mais aussi le sommet du Camp David en 1959 qui avait réuni Eisenhower et Khrouchtchev, ont tous les deux été des événements porteurs d'espoir : il apparaissait possible de voir une coopération entre les deux blocs. C'est quelques années après, en 1963 et en 1967, que ces espoirs vont respectivement se concrétiser avec la signature d'accords de confiance entre l'URSS et les États-Unis, puis la rencontre historique entre le président Lyndon Johnson et le Premier ministre soviétique Aleksei Kosygin au New Jersey. Toutefois, il est important de préciser que ces mouvements de coopération ont été sporadiques et entrecoupés par des hostilités qui énonçaient un potentiel conflit de grande ampleur : c'est l'exemple de la crise des missiles cubains d'octobre 1962 ou encore de l'invasion de la Tchécoslovaquie par les Soviétiques en 1968.

Il faudra attendre le début des années 1970² pour connaître une politique soviétique moins hostile aux États-Unis. En faisant le choix de négocier, les deux États ont organisé des réunions conjointes qui ont permis la signature d'accords de limitation des armements stratégiques. Les relations étaient telles que trois années plus tard en 1973, Leonid Brejnev a même déclaré cette coexistence pacifique comme l'état normal et irréversible des relations américano-soviétiques. Nonobstant, à la fin des années 1970, l'invasion soviétique en Afghanistan va conduire à une remontée des hostilités durant la guerre froide. Il faudra encore attendre un changement de gouvernement avec l'arrivée de Mikhaïl Gorbatchev en 1985 pour observer des avancées positives dans les relations entre les Blocs ; puisque les négociations sur le contrôle des armements avaient pu reprendre, le président américain Ronald Reagan ainsi que Mikhaïl Gorbatchev ont tous deux réussi à s'accorder, en particulier sur les réductions d'armes.

Finalement, la politique américaine des années 1946 à 1950 semble avoir manqué de cohérence³ parce que l'intensité du conflit entre les États-Unis et l'Union soviétique n'a pas facilité les choses et les crises multiples n'ont pas pu être empêchées. Face à cette menace soviétique, les forces américaines étaient en réalité moindres, en plus de leur budget de défense

¹ Les Accords d'Helsinki ou « Acte final », Helsinki, 1er août 1945.

² Sous le gouvernement de Leonid Brejnev des années 1964 à 1982.

³ Robert Jervis, "The Impact of the Korean War on the Cold War", *The Journal of Conflict Resolution*, Vol. 24, No. 4, *Op.Cit.*, p. 565.

qui était faible pour être à la hauteur de la situation. De l'autre côté, l'expansionnisme soviétique induisait un réel danger de voir la situation éclater en « guerre chaude », mais compte tenu de l'équilibre des forces, le conflit a pu être contenu, limité. Le facteur nucléaire a énormément joué dans ce fait : même si le monopole nucléaire était primordial, cela n'était toutefois pas considéré comme concluant. Du côté américain, le doute planait sur la question, l'on se demandait si le président allait autoriser l'emploi de la bombe atomique ; du côté russe, l'on se demandait si le gouvernement se préparait réellement à cette éventualité. Ainsi, le secrétaire d'État George Marshall avait déclaré ceci :

"Until fairly recently I thought the Soviet leaders probably had felt that the American people would never permit the use of the bomb"¹.

Néanmoins, la stratégie de dissuasion forte de l'Union soviétique supposée plus faible que les États-Unis n'a pas réussi à convaincre ces derniers que l'URSS n'agirait pas ou même qu'ils seraient capables de confronter les éventuels mouvements soviétiques. Dans ces conditions, les escalades de tension n'ont donc pas pu être évitées, notamment sur la péninsule coréenne. Depuis la fin de la guerre froide en 1991 et la dissolution de l'URSS, le paysage mondial a bien évolué. La Russie qui faisait partie de cet État fédéral est aujourd'hui considérée comme « l'héritière de l'URSS », dont elle a d'ailleurs hérité de l'arsenal nucléaire, mais aussi de la place au sein de l'Organisation des Nations unies, et des dettes qui s'élevaient à 70 milliards de dollars. Si nous parlons d'héritage soviétique, il est primordial de noter dans le contexte de notre thèse que la Russie noue de fortes relations avec la Corée du Nord tout comme l'URSS auparavant.

SECTION N° II - L'IMPACT DE LA GUERRE DE CORÉE SUR LE CYCLE HÉGÉMONIQUE

Dans cette section, il s'agit d'analyser comment la guerre de Corée même si considérée comme le paroxysme de la guerre froide entre les États-Unis et l'URSS a été le terrain d'affrontement entre les États-Unis et un adversaire tout autre que l'Union soviétique, c'est-à-dire, la Chine. Les affrontements en Corée ont refaçonné le cycle hégémonique puisqu'ils ont

¹ Robert Jervis, "The Impact of the Korean War on the Cold War", *The Journal of Conflict Resolution*, Vol. 24, No. 4, *Op.Cit.*, p. 566.

Traduction de l'auteur:

Jusqu'à récemment, je pensais que les dirigeants soviétiques avaient probablement estimé que le peuple américain ne permettrait jamais l'utilisation de la bombe.

façonné le cours de la guerre froide en apportant une solution à la confusion qui caractérisait à ce moment-là les efforts américains vers l'étranger entre la période de 1946 et 1950, mais aussi parce qu'ils ont permis de délimiter de nouvelles politiques.

Dans la première section de ce chapitre, nous avons analysé deux volets de la politique américaine pendant la guerre froide. Pour poursuivre, nous précisons que cette politique présentait cinq autres volets, à savoir : des budgets de défense élevés ; de grandes armées en Europe ; la perception d'un bloc sino-soviétique uni qui était une menace ; la croyance que les guerres limitées constituaient un danger majeur ; et, des engagements anticommunistes pris dans toutes les régions du monde¹. La guerre peut être perçue d'un côté comme ce qui a permis aux décideurs politiques de poser des actions différentes, d'aller dans des directions qu'ils n'auraient auparavant pas explorées : la guerre de Corée a vu l'émergence de politiques que nous associons à la période de la guerre froide.

Dans cette section, il est alors tout d'abord nécessaire d'analyser comment les États-Unis en sont arrivés à s'intéresser à la région d'Asie du Nord-Est.

PARAGRAPHE N°I - L'ESSOR DES ÉTATS-UNIS COMME « PUISSANCE ASIATIQUE »

Cette position de puissance régionale, les États-Unis l'ont en partie acquise en raison des résultats de leur passé de conquête. Que ce soit la Guerre du Vietnam, le Traité de Paris de 1898, la Seconde Guerre mondiale ou la guerre de Corée, les États-Unis se sont déployés à plusieurs reprises dans le Pacifique. Cela était finalement comme une continuité de la conquête de Californie en 1846. En réalité, c'est à partir de la Seconde Guerre mondiale qu'ils ont pu acquérir ce statut de puissance hégémonique (face à la concurrence soviétique). Pour retracer l'expansionnisme américain, il faudrait donc remonter dès la fin du XVIII^e siècle². Pour mettre en place leur agenda dans la région et ainsi mieux défendre leurs intérêts économiques et militaires, les États-Unis se sont alors positionnés comme protecteur de la Chine, notamment contre le Japon.

Dès l'année 1785, les échanges commerciaux commencent timidement, puis pour prendre une ampleur progressive dès l'année 1844, au cours de laquelle la Grande-Bretagne a

¹ Robert Jervis, "The Impact of the Korean War on the Cold War", *The Journal of Conflict Resolution*, Vol. 24, No. 4, *Op.Cit.*, p. 563.

² Jacques Amalric, « Comment les États-Unis sont devenus la première puissance asiatique », *Le Monde diplomatique*, n°162, Corée enfin la paix ?, Ed. Le Monde diplomatique, France, Décembre 2018-janvier 2019, p. 23.

outrepassé le territoire chinois avec la guerre de l'opium, la soumettant aux convoitises des puissances coloniales européennes. Deux traités commerciaux sont alors signés en 1858 puis en 1868 entre Washington et l'empire du Milieu. Nous remarquons de ce fait que les Américains avaient un vif intérêt pour la Chine. Plus tard, cet intérêt va s'étendre au Japon, ouvrant ce dernier aux échanges commerciaux avec la mission navale de Matthew Calbraight Perry et l'ouverture en 1852.

Néanmoins, selon les historiens, il faut quand même attendre l'année 1898 avec la guerre hispano-américaine, pour voir apparaître les premières manifestations de la « destinée asiatique des États-Unis »¹, même si de nombreux événements ont participé bien avant cette date, au positionnement américain en Asie. Pour comprendre l'expansionnisme américain, il faut prendre ce phénomène sous l'angle économique : effectivement, il prend son essor dans une volonté de développement économique et poussée par des intérêts commerciaux. Comme l'a dit Theodore Roosevelt :

« Nous ne pouvons pas rester confusément entassés dans les limites de nos frontières »².

Cette guerre hispano-américaine, soldée par la défaite de l'Espagne, a été le catalyseur de l'impérialisme américain dans la région d'Asie-Pacifique. Ratifié en 1898, le Traité de Paris vient sanctionner « l'exclusion de l'Espagne de la zone d'intérêts américains »³. En plus de prévoir l'indépendance de Cuba en théorie, ce traité prévoit également de céder contre une somme totale de dix millions de dollars⁴, Guam et l'ensemble des Philippines aux États-Unis, s'opposant ainsi aux autres puissances coloniales qui avaient des intérêts dans la région.

L'année qui a suivi, les États-Unis vont se consacrer à élaborer la doctrine de la « porte ouverte » pour asseoir leur position dans la région du Pacifique. Soucieuse de sa concurrence avec le Japon, la Russie choisit alors de décliner ces règles du jeu. Le secrétaire d'État de l'époque, John Hay (1838-1905) élabore deux textes qui seront envoyés aux puissances concurrentes. Cela survient particulièrement dans un contexte d'expansion du Japon qui avait annexé Formose (île connue aujourd'hui sous le nom de Taïwan), et qui envisageait de faire de même pour la péninsule coréenne. Se considérant peu à peu comme les protecteurs de l'empire du Milieu, et en mettant en avant leur volonté de protéger les intérêts chinois, le but était de

¹ Jacques Amalric, « Comment les États-Unis sont devenus la première puissance asiatique », *Le Monde diplomatique*, n°162, *Op.Cit.*, p. 23.

² *Ibidem*, p. 23.

³ *Ibidem*, p. 24.

⁴ *Ibidem*, p. 24.

« civiliser le dépeçage de l'empire du Milieu et de laisser sa chance au dernier arrivé »¹. Cette politique n'a pas empêché les États-Unis de participer à la première manifestation nationaliste chinoise, à savoir la répression de la révolte des Boxeurs au cours de l'année 1900.

En 1904, c'est dans la volonté de voir la Russie éradiquée de la région que les États-Unis vont au même titre que la Grande-Bretagne, soutenir le Japon pendant la guerre qui les opposait aux Russes. Cependant, quelque temps après en 1905, le gouvernement américain sous la présidence de Theodore Roosevelt, prend conscience du danger de l'expansionnisme japonais pour la raison que ces derniers en plus d'avoir une mainmise sur la Mandchourie du Sud ou encore la Corée, avaient exigé une grande indemnité pour dommages de guerre. À partir de ce moment, les relations entre les deux nations vont osciller entre différends et rapprochements. Les différends vont commencer à se dégrader pour arriver à leur paroxysme lorsque les enfants des immigrants nippons se sont vus interdire l'accès dans les écoles publiques au sein de l'État californien. Sans l'intervention de Roosevelt, la situation aurait dégénéré entre les années 1906 et 1907². Après cet incident, les relations américano-russes s'apaisent pour connaître un progrès positif à partir de 1907 jusqu'à 1909 lorsque le président américain a envoyé la marine américaine explorer l'Asie. Encore une fois, ce rapprochement ne sera pas de longue durée puisque les ambitions nippones sur la Mandchourie et la Sibérie vont être clairement présentées, ce qui n'a pas plu au gouvernement américain.

En passant par le groupe financier *American China Development Company* à l'époque, le président Roosevelt confortait les intérêts de sa nation en Chine. Pour cela, il a notamment modéré les élans mercantiles d'un des organismes du département d'État qui avait pour objectif d'écarter le Japon des affaires chinoises. Sous la présidence de William Howard Taft, cet organisme a quand même réussi à enjoindre sa législation et à privilégier « l'entrée d'intérêts américains dans un consortium international »³. Quelque temps après, son secrétaire d'État prescrivit d'internationaliser les chemins de fer chinois, ce qui permit un rapprochement avec entre autres, les Japonais et les Russes.

¹ Jacques Amalric, « Comment les États-Unis sont devenus la première puissance asiatique », *Le Monde diplomatique*, n°162, *Op.Cit.*, p. 24.

² *Ibidem*, p. 24.

³ *Ibidem*, pp. 23-25.

³ *Ibidem*, pp. 23-25.

En 1912, William Howard Taft fit cette déclaration :

« Le but constant de l'actuel gouvernement a été d'encourager l'utilisation du capital américain dans le développement de la Chine. S'il est vrai que notre politique étrangère ne doit pas s'écarter du droit chemin de la justice, cela n'exclut nullement une active intervention pour assurer à nos marchandises et à nos capitalistes des facilités pour des investissements profitables sources de bénéfices pour les deux parties en présence »¹.

Même si son successeur à la présidence, Thomas Woodrow Wilson, a pris l'engagement de couper avec la politique asiatique de son prédécesseur et rompre totalement avec la politique asiatique de Taft, son objectif de restaurer les relations entre les États-Unis et le Japon fut un échec. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les Nippons avaient pressenti que Thomas Woodrow Wilson contesterait leur emprise sur la Chine. Les Américains montraient en effet leur soutien à l'ex-Empire du Milieu. Par exemple en 1913, les banquiers américains avaient reçu pour ordre de ne pas intervenir dans les affaires chinoises internes ; de plus, les États-Unis avaient reconnu la révolution chinoise de 1911.

Un nouvel épisode considéré comme « raciste » viendra quelque peu troubler cette atmosphère et envenimer les relations américano-japonaises, par le fait qu'une loi californienne qui interdisait « toute propriété aux Japonais » soit passée. Par conséquent, la tension va monter d'un cran dans les deux nations : à Tokyo, des protestations vont alors lieu et aux États-Unis, on parle d'une campagne contre le « péril jaune »². Au même moment, la Première Guerre mondiale commence et les appréhensions du président Thomas Woodrow Wilson se dessinent. Il était possible que le Japon alors allié à la France et à la Grande-Bretagne pendant la guerre projette une annexion qui aurait fait basculer l'équilibre des pouvoirs en Asie à son avantage : celle des possessions de l'empire allemand dans le Shandong en Chine et dans le Pacifique.

L'année suivante en 1915, le gouvernement nippon adresse à la Chine les vingt et une demandes, qui sont un ensemble de requêtes qui visent à faire de la Chine un protectorat nippon. La Chine acceptera et des traités seront signés en mai 1915. À cette période, où l'anticommunisme apparaît en Asie, le contrôle du Shandong ne passera pas dans les mains du Japon, en dépit des menaces et de la pression militaire américaine et malgré la ratification du traité de Versailles du 28 juin 1919. C'est ainsi que la montée du Japon impérialiste commence ; elle se manifeste sous forme d'une course contre les États-Unis pour avoir une mainmise sur l'Asie. De cette course va résulter en 1931, l'invasion de la Mandchourie, puis aussi l'attaque

¹ Jacques Amalric, « Comment les États-Unis sont devenus la première puissance asiatique », *Le Monde diplomatique*, n°162, *Op.Cit.*, pp. 23-25.

² *Ibidem*, pp.23-25.

de *Pearl Harbor* une décennie plus tard. La défaite du Japon en 1945 marquera la fin de cet argument américano-japonais. Les États-Unis sont alors devenus à la suite de la Seconde Guerre mondiale, la « première puissance asiatique »¹ face à des puissances européennes qui se sont progressivement effacées de la région.

Pour faire suite à la Première Guerre mondiale, le président américain Woodrow Wilson souhaitait réinventer le monde, reconstruire la paix. C'est de cette manière qu'une première conférence mondiale² historique a été organisée : elle a réuni vingt-sept pays d'Europe, d'Asie, et bien entendu les États-Unis alors nouvelle puissance montante. Le président Woodrow a alors été le premier locataire de la Maison-Blanche à se rendre à l'étranger durant son mandat. Le wilsonnisme s'est révélé comme une politique de sortie de l'isolationnisme des États-Unis et a commencé à leur entrée en guerre en 1917 ; aujourd'hui, cette politique inspire encore la stratégie américaine. Nous pouvons résumer le wilsonnisme comme suit :

- La transformation de l'Europe et du monde selon les standards moraux et politiques américains ;
- Une paix démocratique ;
- Le libre-échange commercial ;
- Un multilatéralisme institutionnel conditionné par le fait que les États-Unis en sont eux-mêmes le guide (la création des organisations comme l'ONU ou l'Organisation mondiale du commerce s'inscrit dans cet axe).

Sur la scène géostratégique et militaire, la stratégie globale américaine est encadrée par un protocole d'entrée en guerre qui prend autant en compte les valeurs qui prévalaient au temps fondateur que celles qui prévalent actuellement. De ce fait, dans le processus de prise de décision stratégique américain, les cycles courts s'inscriraient dans des cycles longs, l'ensemble étant interdépendant. Nous pouvons extrapoler deux cycles longs dans la stratégie étrangère américaine : le cycle isolationniste de 1793 aux années 1950, et le cycle wilsonien de 1917 à nos jours. Pour illustrer cela, jusqu'à la période de la Première Guerre mondiale à peu près, les références dont s'inspirent les décisions sont particulièrement le discours d'adieu de George Washington en 1796 ou encore la doctrine Monroe de 1822. Cependant, malgré leur volonté de ne pas entrer en confrontation avec les puissances européennes ou d'éviter des alliances permanentes, les États-Unis ont quand même pratiqué de manière sporadique, une stratégie de

¹ Jacques Amalric, « Comment les États-Unis sont devenus la première puissance asiatique », *Le Monde diplomatique*, n°162, *Op.Cit.*, p. 25.

² Il s'agit de la Conférence de la paix de Paris de 1919.

conquêtes coloniales en partenariat, mais aussi contre des puissances européennes, à l'instar de l'occupation d'Hawaï en 1893 ou de la Guerre contre l'Espagne en 1893.

En outre, leur processus de prise de décision stratégique doit inclure tout d'abord la réactivité en plus du long terme ; ensuite, l'impact des décisions individuelles face à celles des élites ; enfin, ce processus doit prendre en compte la polysynodie¹ américaine et la rivalité organisationnelle constante. Effectivement, face aux nombreux défis tels que les attentats du 11 septembre 2001, les États-Unis ont toujours su mêler réactivité et adaptation à la situation.

Finalement, comment pouvons-nous partiellement expliquer l'installation du wilsonnisme ?

La sortie de l'isolationnisme s'est opérée dans le but de transformer le monde selon les standards américains. Le processus de mise en place de cette politique a été graduel et n'est devenu définitif qu'à partir des années 1960 : dans les années 1930, les Lois de neutralité interdisent au président Franklin Roosevelt d'apporter une assistance à l'Europe ; le 9 novembre 1938, la nuit de cristal conduit à une prise de conscience des problèmes avec Hitler ; le 7 décembre 1941, c'est l'attaque de Pearl Harbor qui pousse les États-Unis à se défendre. Tous ces événements ont amené le pays à sortir petit à petit de sa politique isolationniste. Entre-temps, la Charte de l'Atlantique a été publiée le 14 août 1941 et a posé les fondements des « espoirs d'un avenir meilleur pour le monde ». En 1943, un pacte de non-agression est signé entre les démocrates et les républicains. Néanmoins, en dépit de toutes ces avancées, lorsque les États-Unis ont gagné la Seconde Guerre mondiale, les troupes ont quitté l'Europe au profit de l'Union soviétique ; et malgré la signature du Traité de l'Atlantique Nord le 4 avril 1949, les États-Unis ont attendu presque deux années avant d'envoyer des divisions en Europe et d'instituer l'OTAN.

Nous allons maintenant considérer certaines spécificités de cette organisation.

Dans ses premières années, l'Organisation n'en avait pas réellement les formes ; elle était plutôt envisagée comme une « alliance de garantie politique »². Toutefois, la politique américaine a été confrontée à des difficultés et la force militaire déployée n'aurait pas été suffisante pour repousser une attaque de grande ampleur : le gouvernement n'était alors pas assuré qu'un simple engagement symbolique serait suffisant. C'est ainsi que certains décideurs

¹ Le terme « polysynodie » qualifie le gouvernement par les conseils et les instances collectives. Ici, il est question de la décentralisation systématique du pouvoir aux États-Unis : chaque décision présidentielle américaine doit être précédée par des délibérations collectives animées. Le forum de décision le plus important est le Conseil de Sécurité nationale (CSN).

² Robert Jervis, «The Impact of the Korean War on the Cold War», *The Journal of Conflict Resolution*, Vol. 24, No. 4, *Op.Cit.*, p. 569.

politiques ont pris conscience de la nécessité d'une organisation plus substantielle. De ce fait, le général Bradley en accord avec Dean Acheson, a affirmé en avril 1949 qu'« Il doit être parfaitement évident pour le peuple des États-Unis que nous ne pouvons pas compter sur des amis d'Europe occidentale si notre stratégie nous dicte de les abandonner d'abord à l'ennemi avec la promesse d'une libération ultérieure »¹.

Effectivement, en 1949, c'est face à la perspective d'une autre expansion communiste que les États-Unis en collaboration avec onze pays occidentaux ont décidé de former l'OTAN. Face à cela, en 1955 l'URSS et les nations communistes d'Europe de l'Est ont créé le Pacte de Varsovie. Presque, la totalité des nations européennes était dans l'un des camps adverses et cela a authentifié la division politique qui a commencé sur le continent depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette fracture a également favorisé l'impasse militaire qui s'est développée durant la guerre froide.

La question à l'ordre du jour était de savoir si l'Union soviétique allait attaquer l'Europe occidentale en dépit des armes nucléaires stratégiques que possédaient les États-Unis ; dans quel cas, préparaient-ils une conquête simple et rapide avec toutefois l'option d'attaquer si leur victoire était ralentie par quelque opposition² ? Dans toutes les hypothèses, il était nécessaire d'assurer un sentiment de sécurité aux Européens pour qu'ils poursuivent leur objectif de relance économique, mais aussi pour qu'ils se sentent incités à résister à toute forme d'agression. Cependant, cela n'a pas été le cas parce qu'il est probable que si un peuple en vient à se considérer comme positionné entre l'URSS et les États-Unis et s'il s'efforce de résister aux pressions politiques soviétiques, il sera alors très influencé par l'ombre des forces armées des deux grandes puissances ; dans le cas où l'ombre de cette force soviétique s'avèrerait trop redoutable par rapport à la force américaine, cela pourrait *a contrario*, paralyser la volonté de résister en Europe occidentale et devenir un facteur favorable qui donnerait aux Russes d'atteindre leurs objectifs politiques³. Pour se défendre, la nation devait constamment démontrer à l'extérieur ses capacités de forces armées pour dissuader tout État communiste. Si la menace soviétique ne pouvait pas être écartée, protéger l'Europe occidentale devait devenir un objectif fondamental même s'il était difficile de l'atteindre à cause du coût que cela aurait eu.

¹ Robert Jervis, "The Impact of the Korean War on the Cold War", *The Journal of Conflict Resolution*, Vol. 24, No. 4, *Op.Cit.*, p. 569.

Traduit de l'anglais :

We do not believe that to discourage military aggression it is necessary to create Western European defense forces which are by virtue of their size capable of successfully resisting an all-out attack. What is required is, rather, sufficient strength to make it impossible for an aggressor to achieve a quick and easy victory.

² *Ibidem*, pp. 570-571.

³ *Ibidem*, pp. 572-573.

Par conséquent, les mois qui ont suivi la signature du traité, plusieurs mesures ont été prises pour en faire une organisation efficace. Des discussions ont été entamées pour coordonner les domaines politique, économique et militaire ; en mai 1950, quelque temps avant le début du conflit en Corée, les membres de l'OTAN ont validé la création d'un comité exécutif permanent dont la mission serait d'élaborer des plans pour bâtir une force militaire efficace sans entraver la relance économique. Malgré ces actions, cette organisation est longtemps restée symbolique notamment parce que les capacités militaires se sont révélées insuffisantes pour aider certains pays comme l'Allemagne.

Sur cette question, en réalité peut-être aurait-il été nécessaire qu'un accord interne soit établi pour engager les États-Unis à défendre certaines zones d'Europe. À cette époque où l'isolationnisme était encore assez présent, gagner le soutien de l'OTAN était une avancée majeure et il valait éventuellement mieux se garder d'essayer d'étendre ce concept à d'autres pays. À cet effet en 1948, John Foster Dulles et le sénateur Vandenberg ont partagé au secrétaire d'État George Marshall leur crainte que le fait que l'Organisation soit en partie justifiée en vertu de la Charte des Nations unies comme un arrangement régional ne conduise à des pressions sur les États-Unis pour qu'ils acceptent des accords similaires dans d'autres pays¹.

En période de pleins affrontements en Corée, l'Organisation existait donc déjà, mais n'était pas encore bien développée. Ces affrontements en ont ainsi été un facteur bénéfique à son renforcement. Selon Lawrence Kaplan, le conflit coréen a en effet représenté un tournant décisif dans l'histoire de l'OTAN puisqu'il a permis de réorganiser sa structure, mais aussi de renforcer l'engagement américain². Si la guerre froide a commencé en Europe, elle a pris sa forme militaire en Corée³. Par conséquent, cette guerre s'est imposée comme le tout premier affrontement direct de la guerre froide, inaugurant le recours à une autre organisation pour une intervention armée : l'Organisation des Nations unies. Cette intervention a fait frôler au monde, une Troisième Guerre mondiale. En effet, c'est ce contexte de guerre froide qui a fait de la péninsule coréenne voire de la région d'Asie du Nord-Est, un enjeu stratégique majeur dans la lutte entre les blocs communiste et capitaliste. La péninsule représentait un enjeu stratégique majeur dans le cadre de la vision stratégique de l'époque puisqu'elle s'est présentée après la Seconde Guerre mondiale, comme un prolongement stratégique pour les États-Unis, face à la grande menace soviétique. C'est comme cela que les Américains vont développer une politique

¹ Robert Jervis, « The Impact of the Korean War on the Cold War », *Op.Cit.*, p. 576.

² Lawrence Kaplan, *The United States and NATO: The Formative Years*, Lexington, University Press of Kentucky, 1984, pp. 8-9.

³ Lawrence Freedman, *La guerre froide. Une histoire militaire*, Traduction de Jacques Vernet, Préface de Maurice Vaisse, Éditions Autrement, Collection Atlas des guerres, Paris, 2004, p. 115.

de repositionnement d'éléments militaires et bien sûr d'interventions militaires, qui leur ont permis d'affirmer leur volonté de consolider leur position d'hégémon. Par ailleurs, la scène coréenne a donné une perspective différente à la position américaine au sein de l'ONU puisque l'importance stratégique de la péninsule était fondée sur leur rôle de gendarme contre les tentatives de déstabilisation et de domination du bloc communiste.

La décision américaine d'entrer ou non en guerre en Corée n'était alors pas fortuite puisque pour un État, il s'agit de la décision stratégique la plus conséquente. Il leur était fondamental prendre en considération les aspects géopolitiques, la défense de leurs intérêts nationaux, mais aussi l'impact que cela aurait sur leur image à l'échelle internationale et surtout dans la région du Pacifique où les États-Unis recherchaient un positionnement stratégique. Bien entendu, cette intervention s'est justifiée dans un cadre une diplomatie internationale sous l'égide de l'ONU et du Conseil de sécurité de l'Organisation afin d'assurer son succès, mais c'était sans compter l'implication de la Chine dans le conflit qui a totalement fait basculer l'équilibre des forces.

PARAGRAPHE N° II - LA CHINE, UNE ENNEMIE AUX CAPACITÉS SOUS-ESTIMÉES

Finalement, la Guerre de Corée a révélé une certaine faiblesse stratégique de l'URSS alors que la Chine quant à elle s'est révélée comme un ennemi disposant de fortes capacités stratégiques et militaires. En réalité lors des affrontements, l'URSS a été un allié militaire « fantôme » pour la Corée du Nord en raison de son boycott des Nations unies ; elle n'a pu que fournir une aide moindre à la R.P.D.C. C'est la Chine qui s'est révélée comme leur plus grand allié stratégique en envoyant plusieurs volontaires pour combattre à leur côté.

Dans ce paragraphe, nous allons très brièvement faire un rappel sur le rapport *NSC-68* puis nous nous intéresserons aux perceptions américaines des relations entre la Chine et l'URSS à l'époque.

L'essai nucléaire soviétique et la proclamation de la République Populaire de Chine¹ ont nécessité quelques réévaluations puisqu'ils ont préparé le terrain pour les changements qui allaient suivre la guerre froide. À partir de ce moment, la politique de la Russie commençait à être perçue comme de plus en plus poussée², et le président Harry Truman a demandé une

¹ Le pays n'était pas formellement reconnu sur la scène internationale par plusieurs pays dont les États-Unis.

² Certains ont perçu un repositionnement face à cette potentielle agressivité dans le fait que Kennan soit remplacé par Nitze au poste de directeur du *Policy Planning Staff* comme sous-secrétaire à la Défense pour les affaires de sécurité internationale des États-Unis au début des années 1950.

révision et une réévaluation complètes de la diplomatie stratégique américaine de la guerre froide. En février, Paul Nitze énonçait que :

« Les récentes mesures soviétiques reflètent non seulement un militantisme croissant, mais suggèrent une audace qui est essentiellement nouvelle - et qui frôle l'insouciance. Rien dans ces mesures n'indique que Moscou se prépare à lancer dans un proche avenir une attaque totale contre l'Occident. Ils suggèrent cependant une plus grande volonté que par le passé, d'entreprendre une ligne de conduite, y compris le recours éventuel à la force dans les zones locales, qui pourrait conduire à un déclenchement accidentel d'un conflit militaire général »¹.

Pour le sous-secrétaire à la Défense pour les affaires de sécurité internationale des États-Unis ainsi que pour certains membres du gouvernement, le risque de guerre apparaissait bien plus élevé qu'auparavant. Face à ce risque croissant, le président Harry Truman a ordonné une réévaluation fondamentale de la politique américaine, cela est désormais connu sous le nom de NSC-68. La ligne directrice de ce document était fondée sur le fait que la force militaire américaine avait été jugée « dangereusement insuffisante »² face au nouvel équilibre mondial ; il était par conséquent nécessaire d'augmenter les capacités des forces militaires notamment pour l'intervention américaine en Europe. En vérité, face au développement de l'arsenal nucléaire soviétique, deux problèmes se posaient : il semblait impossible de libérer l'Europe après la conquête soviétique ; ensuite, la menace américaine de faire usage des armes nucléaires stratégiques était susceptible de perdre progressivement en crédibilité, il était donc fondamental d'accroître ses aptitudes en matière d'armement conventionnel.

Ce programme a par conséquent nécessité un budget élevé. Selon le NSC-68, les estimations budgétaires devaient être en concordance avec les enjeux que la situation présentait pour les États-Unis³ ; il fallait ainsi réduire les dépenses fédérales ou encore augmenter les impôts. En parallèle, il était également impératif de délimiter de nouvelles politiques nationales et étrangères. Le document visait donc à contenir l'expansion soviétique et a constitué la base de la politique américaine durant la guerre froide et deux décennies après. Ces raisons ont poussé Truman à la réticence quant à la validation du rapport. C'est la Guerre de Corée qui l'incitera à l'action : Truman signera donc le document en septembre 1950. Dans les faits, l'existence de ce rapport et son contenu sont restés secrets jusqu'à sa déclassification en 1975.

¹ Robert Jervis, "The Impact of the Korean War on the Cold War", *The Journal of Conflict Resolution*, Vol. 24, No. 4, *Op.Cit.*, p. 576.

² *Ibidem*, p. 576.

³ Le prix de ces mesures a été estimé à environ 50 milliards de dollars alors qu'au moment de la publication du rapport, l'Amérique ne dépensait que 13 milliards de dollars pour la défense.

Dans cette partie de notre thèse, il était important de revenir sur ce document dont la validation a permis à notre sens au conflit coréen de prendre une direction particulière lorsque la Chine y est intervenue. Consacrons maintenant quelques lignes aux relations sino-soviétiques dont les impacts ont été sous-estimés par les États-Unis. En réalité, à l'époque il était question de la République de Chine. Ce pays n'avait pas de siège à l'ONU puisque la place était occupée par la Chine nationaliste ; ainsi, il n'avait aucune possibilité de s'opposer à l'entrée en guerre en Corée. Même si la République de Chine disposait d'un fort potentiel humain, il semblerait que les États-Unis ne voyaient pas en elle, un ennemi stratégique et militaire fort. Néanmoins, à la fin du mois d'octobre 1950, Mao Zedong a décidé de prêter main-forte aux troupes nord-coréennes en envoyant des Volontaires du Peuple chinois (VPC) qui auraient choisi librement de se battre par solidarité avec le peuple nord-coréen. La décision d'envoyer ces volontaires aurait été motivée par l'engagement de l'ONU et des États-Unis dans les combats puisque ces derniers étaient le principal soutien de la Chine nationaliste connue comme Taïwan aujourd'hui. L'entrée en Corée des forces onusiennes sous commandement américain a été perçue par la Chine comme une agression¹. En outre, si les États-Unis s'installaient à leurs frontières, cela aurait été une menace non négligeable².

La République de Chine est donc entrée en guerre pour protéger son territoire, mais aussi pour préserver un État communiste nord-coréen, sans toutefois le dominer. Du fait de la situation de la péninsule coréenne, le Nord pouvait servir de zone tampon entre la Mandchourie et le Sud aidé par les États-Unis. Puisque ces derniers avaient franchi la ligne de démarcation temporaire, les Chinois n'avaient aucune assurance qu'il n'y aurait pas une invasion américaine sur leur propre territoire. De ce fait, ils ont décidé d'attaquer par surprise, c'est-à-dire sans aucune déclaration de guerre préalable : c'est comme cela que les milices de Volontaires ont été mobilisées aux abords du fleuve Yalu³. Par la suite, les visées de la Chine vont connaître un réalignement du fait de l'île Formose. Pour Mao, une guerre non déclarée était une garantie pour obtenir de Staline la formation d'un complexe militaro-industriel : les Volontaires chinois devaient combattre avec des équipements soviétiques, en échange de ces mêmes types d'équipements. La Chine continentale devait fournir les capacités humaines tandis que L'URSS devait fournir le matériel ; cette stratégie devait permettre de durer dans le temps et de pousser

¹ Le 28 juin 1950, Zhou Enlai (1898-1976, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères chinois) déclare que l'intervention américaine « constitue une agression contre la Chine »

Jean-Luc Domenach, Philippe Richer, *La Chine*. Tome 1 1949-1971, Paris, Seuil, Points Histoire, 1987, p. 58.

² André Fabre a souligné que déjà en 1593, la Chine a apporté son aide à la Corée lorsque l'invasion du shogun japonais Tokugawa Hideyoshi menaçait la Mandchourie.

Jean-Luc Domenach, Philippe Richer, *La Chine*. Tome 1 1949-1971, *Op.Cit.*, p. 331.

³ Le fleuve Yalu est la seule séparation qui marque le territoire entre la Corée du Nord et la Chine.

les troupes américaines à l'usure. Une fois que l'adversaire serait usé, sa crédibilité diplomatique serait remise en doute et l'Alliance atlantique qui venait à peine d'être concrétisée ne pourrait que s'effondrer. Par conséquent, les Américains seraient forcés de quitter l'Europe, voire l'Asie, tous deux des régions stratégiques pour les forces communistes.

Les orientations particulières de la Chine comme des États-Unis étaient de ce fait propices à l'éclatement d'un conflit ; pour cette raison, le *NSC 48/2*¹ adopté à la fin de l'année 1949 résumait la politique anticommuniste américaine en Asie. Toutefois, Dean Acheson (notamment) estimait du fait du rôle limité de la Russie dans la révolution chinoise que son gain n'en serait que temporaire. Dans son Livre blanc sur la Chine, le Secrétaire d'État a écrit que si « la Chine était sous un joug étranger et agissait dans l'intérêt d'une puissance étrangère, les obligations entre Moscou et Pékin seraient finalement coupées par la croissance du nationalisme de ce dernier, qui serait dirigé contre les concessions russes en Mandchourie »². Par conséquent, la Chine ne serait pas toujours une ennemie des États-Unis qui devaient se préparer pour une éventuelle coopération avec cette dernière ; il fallait anticiper une potentielle rupture entre les communistes chinois et ceux de l'Union soviétique. Dean Acheson estimait aussi que les États-Unis étaient dans la même position que la Russie en 1927 lorsqu'elle a perdu son influence en Chine et qu'il lui a fallu près de vingt-deux années pour la regagner : cela pouvait prendre autant de temps pour les Américains donc il fallait faire de la Chine une alliée.

Effectivement, la propagation du communisme devait être endiguée pour empêcher un accroissement du pouvoir soviétique. Dans le cas où ce pouvoir augmenterait, il était possible que la Chine se retourne contre l'URSS, ce que les États-Unis auraient encouragé puisque cela présentait un avantage pour eux³. Il apparaît alors que l'ampleur de l'essor de la Chine dans la guerre de Corée aurait été une surprise pour le Secrétaire d'État qui pensait en faire une alliée : il avait réussi à convaincre le président Truman à l'époque, mais la réalité est qu'il n'avait pas perçu la menace chinoise de la sorte, ni celle du bloc sino-soviétique. Par exemple, dans sa politique anticommuniste en Asie, Dean Acheson avait suggéré de réduire les tentatives de protection de Formose à des mesures diplomatiques et économiques limitées.

En vérité, cette politique ne faisait pas l'unanimité auprès des chefs d'état-major qui eux, voyaient la Chine comme une réelle menace et avaient insisté sur la valeur stratégique de Formose si une guerre éclatait. Ils ont en conséquence proposé de mettre en place des unités navales américaines dans le port de Formose en guise de prévention, et aussi que les États-Unis

¹ NSC vient de l'anglais National Security Council. Le NSC 48/2 est le rapport n° 48 du Conseil de Sécurité nationale (des États-Unis).

² Robert Jervis, « The Impact of the Korean War on the Cold War », *Op.Cit.*, p. 574.

³ *Ibidem*, p. 575.

augmentent leur aide et fournissent des conseillers militaires. Toutefois, leurs requêtes ont été rejetées les unes après les autres, Formose étant considérée comme n'ayant qu'une moindre importance stratégique, ce qui ne nécessitait pas une action militaire ouverte¹ : il y avait un manque de coordination entre la politique et le militaire. Le désaccord entre le Secrétaire d'État et d'autres officiels du gouvernement s'est poursuivi par la suite en 1950 au moment du déclenchement de la guerre de Corée ; la non-intervention préconisée par Dean Acheson avait été approuvée, néanmoins la CIA pensait que l'île était dans la visée des communistes qui n'hésiteraient pas à s'en emparer. D'un autre côté, les chefs d'état-major de l'armée avaient réussi à obtenir le soutien du général MacArthur et avaient demandé la mobilisation de moyens pour protéger l'île d'une possible invasion communiste.

Effectivement, le 27 juin 1950, deux jours après le début des hostilités en Corée, le président Truman a ordonné d'interposer la VII^e flotte américaine entre le continent chinois et Formose afin d'empêcher tout débarquement communiste. L'île est devenue de la sorte, un des éléments du dispositif militaire américain dans la région, en concordance avec les bases du Japon, de la Corée du Sud et des Philippines. Toutefois, lorsque le général MacArthur a demandé d'entamer des négociations avec Formose² pour mobiliser des forces nationalistes chinoises capables de reprendre possession de la Chine continentale, Truman a refusé dans un souci de limiter le conflit à la Corée.

Nous pouvons ainsi constater la disparité du point de vue gouvernemental quant à cette question. Par ailleurs, le gouvernement américain a été fortement critiqué pour cette divergence qualifiée par certains comme une faiblesse américaine qui serait révélée si les communistes conquéraient l'île³. La question de Formose était quelque peu comme une bombe à retardement : non résolue avant l'entrée en guerre en Corée, elle recelait selon Claude-Albert Colliard, « les germes d'une troisième guerre mondiale »⁴. L'importance stratégique de l'île a été accentuée avec le début des hostilités sur la péninsule coréenne, mais comment en expliquer l'intérêt ?

Toujours en pleine divergence sur la question, le Secrétaire d'État Dean Acheson a maintenu sa position en refusant de « se substituer aux Soviétiques comme menace impérialiste pour la Chine »⁵ ; face à lui, les chefs d'état-major ont continué à demander un déploiement de

¹ Robert Jervis, « The Impact of the Korean War on the Cold War », *Op.Cit.* p. 575.

² Tchang Kaï-chek voulait lui offrir participation militaire depuis Formose.

³ Ces critiques ont notamment été faites par John Foster Dulles et Dean Rusk, alors secrétaire d'État adjoint aux Affaires d'Extrême-Orient.

⁴ Claude-Albert Colliard, « La question de Formose », *Annuaire Français de Droit International*, France, 1955, p. 67.

⁵ Robert Jervis, « The Impact of the Korean War on the Cold War », *Op.Cit.*, p. 577.

force plus conséquent pour protéger l'île. Gardée par les nationalistes, Formose avait une symbolique politique puisqu'elle était perçue comme nécessaire en vue de la reconquête du continent ; de l'autre côté, elle était vue par la République de Chine comme l'ultime territoire où il lui fallait asseoir son autorité¹. L'enjeu de Formose pouvait se résumer comme suit :

Une île qui était la « pièce nécessaire dans un échiquier militaire, dernier enjeu d'une guerre civile, territoire qui, malgré sa petitesse, appréciée au moins à l'échelle de la Chine continentale, servait de fondement à l'existence du gouvernement nationaliste, à son appartenance à l'ONU, à sa présence au Conseil de sécurité »².

Après plusieurs mois de réticence, c'est l'invasion de la Corée du Sud qui a entraîné un changement dans la politique américaine à l'égard de Formose. Cette politique américaine peut se résumer en trois axes : la non-intervention, la neutralisation, la déneutralisation et la reneutralisation³. Avant la guerre de Corée, les États-Unis privilégiaient une non-intervention dans la guerre civile chinoise ; après l'invasion du Sud par le Nord, les Américains ont adopté une politique de neutralisation de Formose en mobilisant des troupes pour éviter que l'île tombe dans les mains de la Chine continentale, mais aussi en se servant d'elle comme base militaire⁴. Troisièmement, la politique de déneutralisation est apparue en 1953 sous la présidence d'Eisenhower qui affirmait qu'en libérant l'île de la neutralisation du régime précédent, cela aurait des effets positifs sur les forces engagées sur la péninsule coréenne ; en dernier point, la reneutralisation est apparue avec la signature du traité du 2 décembre 1954 et accentuait une stratégie défensive⁵.

Résister à la Corée du Nord reconnue comme l'agresseur par l'ONU était une opération sensible qui pouvait éclater en guerre internationale ; pour cela, les Américains ont choisi de prendre quelques précautions par rapport à Formose. Nonobstant, les hostilités avaient déjà commencé et la situation s'est envenimée entre les États-Unis et la Chine communiste, qui considérait les actions américaines sur l'île comme une invasion et une agression contre leur territoire. En réalité, à la fin du mois de novembre 1950, craignant une Troisième Guerre mondiale, Truman a laissé entendre dans une interview que les États-Unis examinaient l'éventualité d'utiliser la totalité de leur arsenal en Corée y compris l'arme atomique. Cette

¹ Robert Jervis, « The Impact of the Korean War on the Cold War », *Op.Cit.*, p. 577.

² *Ibidem*, p. 577.

³ Claude-Albert Colliard, « La question de Formose », *Annuaire Français de Droit International*, *Op.Cit.*, pp. 73-74.

⁴ *Ibidem*, pp. 73-74.

⁵ *Ibidem*, p. 74.

déclaration a soulevé des réactions du point de vue global : le Premier ministre britannique Clement Richard Attlee a manifesté son désaccord quant à l'implication de la Grande-Bretagne dans une guerre nucléaire contre la Chine de Mao. Par conséquent, Truman a publié une déclaration commune avec la Grande-Bretagne dans laquelle ils ont énoncé le renforcement de la collaboration atlantique et de la consultation américano-britannique selon les règles de l'Accord de Québec du 19 août 1943 avant de prendre toute décision d'utiliser la bombe atomique, et surtout l'absence d'une évacuation prématurée de la Corée ainsi que celle de mesures envers la République de Chine¹.

Quelques jours plus tard, lorsque les milices de Volontaires chinois ont repris Pyongyang et que Kim Il-sung leur a transmis le commandement des opérations, le général MacArthur a demandé l'autorisation d'avoir le commandement sur les armes nucléaires, ce qui allait à l'encontre des annonces du président américain. Il était persuadé qu'il fallait attaquer les Chinois sur leur territoire, une attaque à laquelle ils ne pourraient pas résister ; de plus les Soviétiques ne viendraient pas à leur aide. Du fait de l'engagement américain avec la Grande-Bretagne, MacArthur a alors été autorisé à bombarder l'extrémité coréenne des ponts, tout en évitant quelque attaque sur la Mandchourie. Quelque temps après, à partir du mois de janvier 1951, c'est de Séoul que les Volontaires chinois se sont emparés. Finalement, les Américains vont réussir à rétablir la situation et à stabiliser le front autour de la ligne de démarcation. La République de Chine a alors tenté de changer de tactique et de pacifier ses relations avec les États-Unis ; elle a demandé l'organisation d'une conférence réunissant les puissances de l'époque dans le but de discuter des questions de Formose et de la Corée, mais aussi d'un potentiel siège à lui accorder au sein des Nations unies. Puisque les États-Unis ne reconnaissaient que le gouvernement nationaliste de Formose, les requêtes de la République de Chine ont été rejetées, et le président Harry Truman a demandé à l'ONU de les sanctionner ; elle sera donc désignée le 1^{er} février 1951 comme agresseur, par l'Assemblée générale de l'ONU qui agissait pour la toute première fois sur le fondement de la résolution 377.

Le général MacArthur dont le commandement pendant les affrontements en Corée a été controversé, a quant à lui, décidé de s'opposer aux Chinois : sans aucune consultation préalable, il leur a posé un ultimatum en exigeant le retrait de leurs troupes. Il avait également fait de nouveau mention de l'utilisation de l'arme atomique. Bien entendu, cette action posée par MacArthur a soulevé des réactions du président américain de l'époque notamment parce qu'il ne fallait pas toucher à la Chine continentale, même si elle avait été sanctionnée par l'ONU. Truman a donc pris la décision de retirer le commandement des troupes au général, néanmoins,

¹ David Cumin, « Retour sur la guerre de Corée », *La Découverte*, France, n° 141, 2011/2, p. 53.

cette décision n'a pas été actée sur le champ ; entre temps, le Congrès a approuvé l'OTAN, ce qui a quelque peu fait oublier les actions de MacArthur. Par la suite, le général MacArthur a laissé entendre qu'il envisageait de faire appel aux forces nationalistes de Formose pour qu'elles apportent leur appui pendant la guerre de Corée. Cette déclaration allait encore à l'encontre de la diplomatie du président Truman puisque cela n'aurait fait qu'aggraver les relations avec la Chine continentale. MacArthur sera finalement démis de ses fonctions en avril 1951¹ pour être remplacé par le général Matthew Ridgway, un commandement aux positions plus en concordance avec celles du gouvernement quant à l'arme atomique.

Si la guerre de Corée n'avait pas éclaté, l'administration américaine aurait pu choisir de mettre de côté la question de Formose tout en essayant d'éviter des politiques favorables à une inimitié avec la Chine au profit d'une coopération sino-soviétique². Avec la guerre froide, l'ancien équilibre dans la région a donc peu à peu laissé place à un nouveau tableau : contre toute attente, la Chine qui avait autrefois de bonnes relations avec les Américains est apparue comme une puissance à contenir.

La Chine et l'URSS, deux États qui entretenaient des relations assez pacifiques, mais réservées vont se rapprocher : en octobre 1949, l'URSS sous Staline reconnaît la République Populaire de Chine de Mao Zedong ; en février de l'année suivante, ils signent même un traité d'amitié connu sous le nom de pacte sino-soviétique³. C'est dans ce contexte qu'a pris place la guerre de Corée lors de laquelle les deux États communistes vont se faire les alliés de la R.P.D.C où ils vont développer un régime du même type. La Chine de Mao a fortement été impliquée dans les affrontements, contrairement à l'URSS dont l'aide militaire s'est principalement résumée à l'expédition de conseillers ou d'aviateurs et de matériels.

Comme nous l'avons établi dans les lignes précédentes, le conflit coréen a pris place dans un contexte où la Chine s'est révélée comme la nouvelle puissance à contenir. Ainsi, la guerre de Corée a été une guerre des États-Unis contre la Chine, mais aussi l'unique conflit de la guerre froide au cours duquel les puissances se sont opposées directement même si elles partageaient la volonté commune de contenir le conflit afin qu'il n'éclate pas en une troisième Guerre mondiale. *A contrario*, pendant la guerre du Vietnam, les États-Unis ont combattu contre des Vietnamiens équipés par l'Union soviétique, mais aucune milice étrangère ne les soutenait. La

¹ Le JCS (Joint Chiefs of Staff) craignait de plus en plus que la réaction imprudente de MacArthur ne propulse la situation en conflit majeur voire en une Troisième Guerre mondiale. Le Président Truman s'est donc assuré du soutien au sein du JCS qui était à l'unanimité pour le licenciement de MacArthur.

² Robert Jervis, "The Impact of the Korean War on the Cold War", *The Journal of Conflict Resolution*, Vol. 24, No. 4, *Op.Cit.*, p. 577.

³ Il s'agit d'un Traité d'alliance, d'amitié et d'assistance mutuelle signé le 14 février 1950, donc très peu de temps avant le début des hostilités sur la péninsule coréenne.

guerre de Corée s'est greffée sur une guerre initialement civile, ce qui a révélé sur la péninsule les fractures amplifiées par l'occupation japonaise de 1910 à 1945. Elle a été une vraie guerre entre grandes puissances. C'est ainsi que la Chine qui était jusque-là peu considérée du fait de sa réputation d'être divisée et archaïque a su se positionner stratégiquement « grâce » à la guerre de Corée (face à une Union soviétique moins présente).

Effectivement, à ce moment-là, l'Union soviétique boycottait les Nations unies et pratiquait la politique de la chaise vide au Conseil de sécurité de l'Organisation depuis le mois de janvier de l'année 1950. Elle protestait contre la non-reconnaissance de la Chine populaire de Mao qui avait réussi sa révolution en 1949¹. De cette manière, elle n'a pas pu apposer son veto à l'intervention de l'ONU en Corée². C'est pourquoi l'URSS n'a fait que fournir des armements et des conseillers à la Corée du Nord durant la guerre, alors que la Chine lui a apporté son aide en envoyant plusieurs troupes de Volontaires.

Bien que cette guerre se soit soldée par la signature de l'armistice de 1953, elle s'est répandue mondialement : comme nous l'avons observé, les Américains étaient contre l'expansion du communisme. La guerre froide avec les Soviétiques s'intensifiait à cause de la course aux équipements nucléaires, et il fallait maintenant surveiller la Chine. Pour ces raisons, le Japon et l'Allemagne vont commencer leur programme de réarmement, alors que les forces américaines et chinoises continueront d'être sur la péninsule coréenne, ce qui fait que leurs relations ne vont se normaliser qu'à partir des années 1970.

Dans la région de l'Asie du Nord-Est, la Chine avait sans nul doute des visées stratégiques : au moment de la guerre de Corée, il s'agissait surtout de protéger ses frontières et peut-être également de prouver à la communauté internationale qu'elle pouvait également avoir « un certain poids ». Désormais, elle a tissé des relations particulières avec la Corée du Nord et cela va bien au-delà de leur héritage communiste commun. Comment pouvons-nous comprendre ces rapports sino-nord-coréens ?

À titre d'exemple, lorsque la présidence du Conseil de sécurité des Nations unies (occupée par les États-Unis) a condamné le lancement de fusée de la Corée du Nord en avril 2012, la Chine a manifesté sa réticence. Intéressée par son prestige, mais aussi par la sécurité dans la région, la Chine a toujours tenté le mieux que possible de maintenir de bonnes relations avec son allié communiste la R.P.D.C ; le pays a l'habitude de jouer le médiateur entre ce régime et la communauté internationale. Autre exemple plus récent, en 2019, lorsque les discussions entre les États-Unis et la Corée du Nord sont rentrées dans l'impasse après l'échec du sommet de

¹ *Infra*, pp. 55-56.

² *Supra*, pp. 136-151.

février, Pékin et Moscou ont proposé à l'ONU d'alléger certaines des sanctions de 2016 et 2017 contre Pyongyang.

Aujourd'hui, la Chine est le premier partenaire économique de la Corée du Nord ; elle la fournit notamment en pétrole, donc les deux ne peuvent que se retrouver perdantes si elles brisent leurs liens. Kim Jong-un avait d'ailleurs, au cours de l'année 2019, qualifié leur relation d'« invincible ». Les ambitions de la Chine sur la région sont multiples, mais pourraient se résumer comme suit :

- Assurer la survie du régime de Pyongyang et la stabilité économique des provinces chinoises au nord de la R.P.D.C ;
- Empêcher la domination américaine sur une péninsule réunifiée ;
- Continuer son engagement pour régler la problématique du nucléaire nord-coréen qui conduirait le Japon et Taïwan à se doter d'armes nucléaires ;
- Maintenir à Pyongyang un régime hostile à Washington¹.

Parce qu'elle viserait le statut d'hégémonie, la Chine ne retire que des intérêts à préserver ses relations avec la Corée du Nord, entre autres parce que cette dernière est riche en minerais et que cela est donc profitable pour l'économie chinoise. Ce projet chinois d'atteindre la position d'hégémon est fortement contesté dans la région, tout d'abord par les États-Unis, et aussi par la Corée du Sud. Cette ambition chinoise est également contestée par d'autres États qui pour se protéger, choisissent de se rapprocher des États-Unis : c'est le cas du Japon comme nous le verrons plus tard². Quant à la Chine, aujourd'hui elle entend assurer sa puissance dans la région en développant les nouvelles « routes de la soie »³ qui joignent un couloir terrestre qui part de son propre continent et un couloir maritime qui part du Pacifique et de l'océan Indien vers les anciennes colonies de l'Occident en Asie et en Afrique⁴. Ces négociations américano-nord-coréennes font écho aux anciennes « routes de la soie » qui ont été un sujet de conflit historique.

¹ Helper Claude, *Corée : réunification, mission impossible ?*, *Op.Cit.*, p. 341.

² D'autres États en dehors de la région de l'Asie du Nord-Est ont également choisi de se rapprocher des Américains : il s'agit de Singapour, de l'Inde ou encore de l'Indonésie.

³ A titre d'exemple, l'Italie a accepté de faire partie des nouvelles « routes de la soie ». Ceci pourrait témoigner de la volonté de la Chine de devenir une hégémonie mondiale et non plus régionale.

⁴ Kinhide Mushakoji, « Vers une nouvelle guerre froide ? », *Le Monde diplomatique*, n°162, Corée enfin la paix ?, *Op.Cit.*, p.53.

En conclusion de ce chapitre, les affrontements en Corée de 1950 à 1953 ont marqué un tournant historique, et donné une ampleur plus forte à la position de l'hégémon américain sur la scène internationale. Toutefois, un élément imprévisible a fait son apparition : une Chine qui s'est révélée comme une adversaire de poigne dans le domaine stratégique et militaire et qu'il fallait surveiller. La guerre de Corée a marqué l'ascension progressive de la Chine comme nouveau challenger de l'hégémon américain. Aujourd'hui, cette rivalité a bien évolué entre les deux États. Elle est comprise comme stratégique, politique et économique.

C'est dans ce contexte redéfini de cycle hégémonique qu'un cycle de guerre coréen d'une durée de cinquante années se serait imbriqué. De ce fait, dans le chapitre qui suit, nous appliquerons cette théorie à notre étude de cas, déterminant ainsi les causes et les caractéristiques d'une potentielle cyclicité dans les affrontements qui ont eu lieu sur la péninsule.

CHAPITRE II

Application de la théorie des cycles de guerre au cas d'étude coréen sur la période de 1905 à 1955

Nous avons précédemment étudié comment les facteurs externes, c'est-à-dire l'ensemble du cycle hégémonique, étaient interreliés à la guerre de Corée. Dans ce chapitre, nous allons analyser les caractéristiques de ce que nous avons identifié comme le premier cycle de guerre coréen (cycle de guerre n° 1), en appliquant la théorie des cycles de guerre de cinquante années. Ce premier cycle serait tout à fait caractéristique de la cinquième période de concentration des guerres¹ dans laquelle nous serions désormais. Pour les fins de notre analyse, nous partons du postulat qu'un cycle a bien eu lieu sur la période étudiée ; notre étude nous permettra de déterminer si cette hypothèse est confirmée ou infirmée.

¹ *Infra*, Introduction, pp. 10-63.

Dans notre introduction, nous avons défini les cycles de guerre en leur conférant sept phases constitutives à savoir :

- La naissance ou phase d'ouverture du cycle (P1).

Cette naissance trouverait sa genèse dans une détérioration des relations interétatiques ou plus précisément dans un événement qui va engendrer une mésentente entre les parties. Dans le cas de la Corée, la guerre de 1950 était d'abord civile puis est devenue internationale avec l'intervention de l'ONU ;

- La deuxième phase comprise comme la maturation (P2) ;

- La troisième phase comme l'expansion (P3). Ici, la mésentente dégénère et un climat plus tendu prend place entre les États. C'est une phase d'accroissement de l'activité politico-militaire ;

- La quatrième phase déterminée comme la crise (P4). Comme nous l'analyserons, la crise est un point crucial et très sensible du cycle ; si elle n'est pas gérée avec succès, le cycle entrera en P5 à savoir l'instant de guerre ;

- De ce fait, en cinquième position, selon la gestion de la crise, celle-ci découlera sur un instant de guerre (P5) qui est le paroxysme du cycle ; toutefois, si les discussions entamées par les parties ou les prises de décisions vont dans un sens commun, le cycle basculera plutôt vers une phase 5' ;

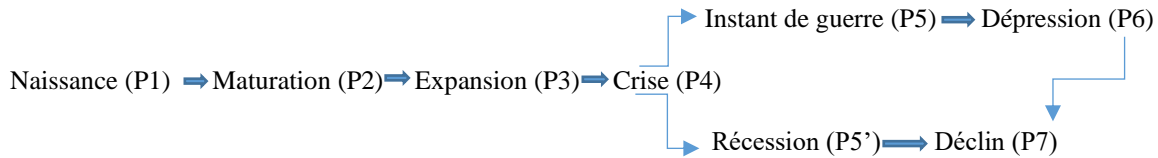
- Nous avons appelé cette phase 5', la récession. Elle se caractérise par un ralentissement progressif, mais stable du rythme des activités politico-militaires (les cycles marqués par cette phase connaîtraient directement le déclin sans passer par la phase de dépression) ;

- Ensuite vient la phase de dépression (P6). Cette phase est caractérisée par une stabilisation c'est-à-dire une diminution forte et durable des activités antagonistes. La phase de dépression est caractéristique de l'instant de guerre ; après un tel instant dans un cycle, il y a une cassure radicale qui se ferait à la suite d'un Temps historique. En fonction de l'intensité du Temps historique, la phase de dépression peut être raccourcie ou non ;

- Enfin, pour la septième phase (P7), le déclin ou fin du cycle.

Rappelons le schéma récapitulatif de ces phases :

Schéma n° 1 : Les différentes phases d'un cycle de guerre.



Les phases des cycles de guerre sont interdépendantes, parce que chacune détermine la tournure de la suivante. De la sorte, chaque phase dans le cycle coréen comporterait des éléments d'influence pour la phase qui suit. Ces sept phases auraient été marquées par la conjoncture¹ qui conduit à court, moyen ou long terme à ce nous avons appelé le « Temps historique » (TH). Nous définissons un TH comme « un temps qui se distingue du Temps diplomatique par des actes comme la déclaration de guerre, la signature d'un armistice ou encore celle d'un traité de paix »².

Dans ce chapitre, nous détaillerons dans chacune de nos sections ces sept phases du cycle de guerre en application à notre cas d'étude : nous partirons du postulat qu'il y a bien eu un cycle de guerre coréen de la période de 1905 à 1955.

SECTION N°I - DE LA GENÈSE DU CYCLE À LA PHASE DE CRISE

Très peu connue à l'époque, la péninsule coréenne a été occupée par les Japonais de 1905 à 1945 après la défaite de ces derniers lors de la Seconde Guerre mondiale ; après quoi, elle a été le terrain d'un affrontement américano-soviétique qui s'est très vite transformé en conflit entre les Américains et les Chinois. Dans cette section, nous allons principalement analyser les différentes étapes qui auraient conduit à la naissance et l'expansion du cycle de guerre n° 1 en Corée. Ensuite, nous analyserons l'interaction entre les concepts de prise de décision et de crise, c'est-à-dire comment une crise peut devenir un instant de guerre.

¹ Ici, ce serait l'orientation et le degré de variation de l'ensemble des éléments de la vie politico-militaire par rapport à un moment antérieur.

² Cette liste est non exhaustive et varierait en fonction des cas étudiés.

PARAGRAPHE N°I - DE LA NAISSANCE À L'EXPANSION DU CYCLE

La géopolitique de la péninsule coréenne est un contexte stratégique important. Si la géographie correspond à une réalité physique constante, la géopolitique quant à elle équivaudrait à une valeur stratégique de la géographie. C'est ainsi que l'intérêt géopolitique peut connaître une évolution parallèle à celle de la situation prise en compte. Subséquemment, la combinaison de ces deux disciplines appelée « géostratégie » est l'orientation géographique que prend la politique étrangère d'un État donné ; si celle-ci n'est pas en accord avec la géopolitique de la nation, cette dernière risque d'entrer dans une phase de déclin. Comme nous l'avons étudié dans notre introduction, la péninsule coréenne a par le passé, été sujette à plusieurs vagues d'invasion, dont celle des Nippons. Pour expliquer l'intérêt stratégique de la Corée, nous pouvons utiliser les notions de *heartland*¹ et de *rimland*² respectivement théorisées en 1904 par le géographe britannique Halford John Mackinder (1861-1947), et en 1942 par le politologue américain Nicholas John Spykman (1861-1947).

Le *heartland* signifie le « cœur du monde » en français et fait initialement référence à la partie intérieure et nord de l'Eurasie qui passe de la Baltique à la Sibérie puis de l'Arctique à l'Asie centrale ; grâce à ses étendues désertiques, cette région est fondamentale pour les puissances terrestres qui jouissent de cet espace pour circuler. Quant au *rimland*, il s'agit des zones côtières de l'Eurasie qui englobe l'Europe côtière, les déserts d'Arabie, du Moyen-Orient ainsi que l'Asie des moussons. Cette région est sujette à plusieurs conflits entre puissances maritimes et terrestres, et présente des avantages pour faire circuler des informations, mais aussi des faiblesses pour ce qui est des invasions. La péninsule coréenne fait partie de cette zone et a donc été sujette à des convoitises qui ont conduit à des invasions puisqu'elle est notamment un pont entre deux mondes, l'océan et le continent : effectivement, la Corée permet d'accéder facilement à l'Asie pacifique et au Japon, mais peut également être vue comme une sûreté pour l'expansion russe dans le Pacifique³. De plus, la Corée est à la limite du détroit de Tsushima tout comme le Japon, ce qui en fait une zone de traversée vers la région du Pacifique et les côtes asiatiques.

Par conséquent, la péninsule fait office d'espace tampon entre la Chine, la Russie et le Japon : celui qui arriverait à prendre contrôle sur elle pourra acquérir une position d'hégémon dans la région de l'Asie du Nord-Est. Il n'est alors pas étonnant que les Japonais aient eu des

¹ Halford J. Mackinder, « Le pivot géographique de l'histoire » (1904), *Stratégique*, n° 55, Espaces stratégiques, 1992/3 et Philippe Moreau Defarges, *Introduction à la géopolitique*, Paris, Seuil, Points essais, 1994, pp. 50-55.

² Philippe Moreau Defarges, *Introduction à la géopolitique*, *Op.cit.*, pp. 46-66.

³ L'attention de la Russie est fortement portée sur le contrôle de cet espace, car il est possible d'y installer des ports en eaux libres.

visées sur ce pays. Par ailleurs, nous avons aussi examiné l'intérêt américain comme « puissance asiatique » bien avant même le début de la guerre de Corée. En d'autres termes, notre cas d'étude présentait plusieurs avantages stratégiques parce qu'il a longtemps été considéré par les puissances régionales de l'époque¹ comme une porte d'entrée (maritime). *A contrario*, des puissances navales telles que le Japon ou les États-Unis voyaient la Corée comme un moyen de blocage ou d'avancée dans la région. De ce fait, lorsque nous étudions les causes des guerres qui ont eu lieu sur la péninsule, il serait peu judicieux de ne prendre en compte que les facteurs internes et d'ignorer toute la dimension géostratégique internationale qui enveloppe la Corée : toutes les guerres sur la péninsule étaient vues comme une invasion voire comme « une intervention de forces étrangères ». Ces forces étrangères ont fortement influencé le schéma politique de la nation coréenne qui s'est retrouvée à plusieurs reprises fragmentée par des rivalités entre puissances extérieures. Bien entendu, la politique interne d'un État donné, conformément à ses particularités, peut entrer en conflit avec les intérêts politiques, les idéologies ou encore des luttes de pouvoir. Ainsi, dire que la seule cause de la division interne de la péninsule réside dans l'intervention de forces extérieures serait erronée. C'est pour ces raisons que dans notre analyse sur les trois premières phases du cycle, nous verrons comment ces facteurs sont entrés en jeu.

Pour le début de notre étude sur l'existence d'un cycle de guerre en Corée, nous estimons que ce premier cycle aurait commencé à partir de l'année 1905 par la phase P1 (naissance). Nous avons choisi cette date parce qu'elle représente celle de l'établissement du protectorat japonais sur la Corée, un événement qui a marqué une suite de plusieurs autres événements. Considérons le tableau ci-dessous qui nous permettra d'extrapoler la première phase du cycle de guerre n° 1.

¹ Ici, il était question de la Chine, la Mongolie ou encore de l'Union soviétique.

Tableau n° 3 : Les étapes d'émergence de la première phase du cycle de guerre n° 1

(Liste non exhaustive)

<i>Ère du Jeoson</i>	1871	Expédition américaine en Corée du Sud.
	1876	Le 27 février, le Japon impose la signature d'un traité d'amitié et de commerce avec la Corée. Trois ports coréens sont ouverts.
	1882	Signature d'un traité américano-coréen d'amitié et de commerce.
	1895	En avril, le Japon remporte la guerre avec la Chine et obtient le contrôle de la Corée.
<i>Empire coréen</i>	1900	Aménagement des premiers rails japonais.
	1905	Signature du traité de Portsmouth le 5 septembre ; le Japon obtient le droit d'établir un protectorat sur la péninsule coréenne. Signature du traité d'Eulsa le 17 novembre entre le Japon et la Corée.
	1907	Le 30 juillet, le Japon obtient la péninsule coréenne et la Mandchourie du Sud pour donner suite aux accords nippon-russes.
	1908	Les États-Unis reconnaissent la primauté japonaise en Corée et en Mandchourie.
	1910	Occupation japonaise. Le Japon annexe la Corée qui prend le nom de <i>Chosen</i> .
<i>Domination japonaise</i>	1919	Après des manifestations du peuple pour l'indépendance de la Corée, un gouvernement provisoire est établi le 11 avril. Syngman Rhee alors chef du « gouvernement coréen en exil » quitte la Corée pour des raisons politiques.
	1920	À la fin des années 1920, un groupe de résistants tente de passer des explosifs en Corée depuis Shanghai pour détruire plusieurs bâtiments appartenant aux Japonais. En parallèle, les autorités nippones déploient leurs effectifs pour les contrer.
	1925	Fondation du parti communiste coréen en avril à Séoul.

En observant la chronologie établie dans ce tableau n° 3, nous pouvons constater que la plupart des dates sont marquées par la présence japonaise sur la péninsule. Ainsi, en fonction de cette chronologie, pour compléter notre définition des sept phases d'un cycle de guerre, nous rajouterons un complément. Si la naissance (P1) est le début d'un cycle, celle-ci nécessiterait une étape préalable que nous appellerons « la période de gestation ». Si notre analyse se limite aux données que nous avons pu récolter, dans notre cas d'étude, nous avons situé cette « période de gestation » entre les années 1871 à 1905. Bien que la péninsule ait déjà été sujette à une vague d'invasion nipponne dès l'année 1592¹, nous avons établi notre tableau à partir de 1871 parce que cette date marque le début de l'exploration américaine sur la péninsule. Le cycle de guerre prend en compte plusieurs facteurs, dont les acteurs politiques impliqués, et l'expédition des États-Unis sur la péninsule en 1871 pourrait être considérée comme une sorte de « repérage » qui leur aurait permis de commencer à établir une stratégie de conquête. Cette stratégie sera actée quelques années plus tard comme nous le verrons lorsque nous extrapolerons la deuxième phase du cycle n° 1.

Ce qui précède nous a permis d'identifier la phase de la naissance du cycle (P1) à compter du 5 septembre 1905 avec la signature du traité de Portsmouth. Ce traité a été signé par la Russie et le Japon au New Hampshire aux États-Unis à la suite de la guerre russo-japonaise (1904-1905). Les négociations ont commencé en août notamment sous la direction du président Franklin Roosevelt (à la demande des Japonais) ; le traité affirme la présence japonaise en Corée et en Mandchourie du Sud, mais cède aussi la moitié sud de l'île Sakhaline au Japon. Encore une fois, nous pouvons remarquer l'implication des États-Unis et aussi celle de la Russie face au Japon. Il apparaît que les vues sur la péninsule ont commencé bien avant 1905 et que déjà, la Corée était un enjeu majeur discuté entre ces trois États. Afin de maintenir l'équilibre des pouvoirs ainsi que l'égalité des chances économiques dans la région, le président Roosevelt a choisi une issue plus pacifique au conflit russo-japonais : tant le Japon que la Russie devaient continuer de jouer un rôle dans la région. En effet, évincer totalement la Russie aurait pu avoir impacté les intérêts américains.

¹ En 1592, l'invasion nipponne en Corée a commencé sous le commandement de Toyotomi Hideyoshi qui était le deuxième des trois unificateurs du Japon durant l'ère *Sengoku*.

L'année 1905 marque alors le point de naissance du cycle n° 1 à cause de ce traité qui a « ouvert la porte » à d'autres événements -dont la signature du traité d'Eulsa¹ le 17 novembre entre le Japon et la Corée- qui pris ensemble, constituent à notre sens une sorte d'engrenage qui aurait propulsé la péninsule dans un cycle de guerre.

Après la P1 du cycle vient la maturation (P2), à partir des traités énoncés précédemment, et ce, jusqu'en 1943. Nous avons terminé notre tableau n° 3 par des données de l'année 1925. D'après nous, les événements qui ont eu lieu à ce moment-là ne semblent pas d'une importance fondamentale pour notre sujet de thèse. Par exemple, les années 1932 et 1938 ont été marquées par des événements qui témoignaient du ressentiment coréen à l'égard du Japon² tel que la tentative d'assassinat à Tokyo de l'empereur Hirohito par le militant indépendantiste coréen Lee Bong Chang. Nous avons défini la maturation comme une phase qui suit la naissance et dont la conjoncture va fortement influencer sur la phase suivante. À notre sens, la concentration des événements durant la P2 qui ont créé la pression nécessaire pour déterminer la tendance de la troisième phase analysée dans cette section serait la suivante :

- Les accords nippon-russes du 30 juillet 1907 qui sont venus finaliser ce qui avait été établi en 1905. La Corée et la Mandchourie du Sud sont revenues au Japon tandis que la Russie a obtenu la Mandchourie du Nord ainsi que la Mongolie-Extérieure ;
- L'annexion de la Corée par le Japon en 1910 ;
- L'établissement d'un gouvernement provisoire le 11 avril 1919 ;
- La Fondation du parti communiste en 1925.

Ces événements pris ensemble auraient constitué l'environnement dans lequel l'intensité de l'expansion (P3) du cycle n° 1 a été déterminée. Assurément, à partir des accords nippon-russes, le Japon a obtenu un droit de domination sur la péninsule. Ensuite, le gouvernement provisoire établi en 1919 par le mouvement d'indépendance coréen est tout aussi important que la formation du parti communiste coréen en 1925 parce que cela démontre le clivage qu'il y avait au sein de la nation ; ce clivage institutionnalisé par ces événements serait à notre sens un des catalyseurs de la guerre civile qui a eu lieu sur la péninsule.

¹ En effet, ce traité établit le protectorat japonais sur la Corée et se présente à notre sens comme l'une des fondations du premier cycle que nous avons identifié.

² Nous avons recensé deux événements pour l'année 1932. Tout d'abord, Lee Bong Chang le militant indépendantiste coréen a échoué dans sa tentative d'assassiner l'empereur Hirohito à Tokyo. Ensuite, un autre militant indépendantiste, Yun Bong Gi a bombardé un rassemblement militaire japonais à Shanghai. Enfin en 1938, l'événement recensé est la politique de Soshi-kaimei (un ordre de changement de nom à la japonaise) lancée par le gouverneur général de Corée.

Maintenant, passons plus en détail à la troisième phase du cycle comprise comme l'expansion (P3). Pour cela, nous allons revenir brièvement sur le contexte de création de l'Organisation des Nations unies dont la création a pris place durant cette phase d'expansion du cycle. Ensuite, nous concevrons les caractéristiques de cette phase en établissant un tableau chronologique.

Créée en 1945 après la Seconde Guerre mondiale dans un monde à la recherche de paix et de prospérité, l'ONU a commencé son action en Corée dès 1948 lorsqu'elle a demandé sur proposition des États-Unis, l'organisation d'élections. L'Organisation a vu le jour dans une période charnière de l'Histoire puisque par sa mission de « maintenir la paix et la sécurité internationales », elle pouvait permettre de contenir la guerre froide en l'empêchant de devenir une « guerre chaude ».

L'ONU a tout d'abord fait son entrée sur la scène internationale avec des succès conséquents comme la publication de la Déclaration universelle des droits de l'homme ou encore la négociation d'un cessez-le-feu entre les États arabes et d'Israël (qui était à ce moment-là un tout nouvel État). Avant l'ONU, la Société des Nations avait été créée pour constituer une assemblée où les pays pouvaient se réunir et élaborer des solutions pacifiques aux conflits mondiaux, mais cet objectif n'a pas été atteint notamment du fait qu'il y avait des tensions entre ses États membres¹. Par conséquent, face à des actions pouvant menacer les modes de vie, il a fallu penser à une organisation qui pouvait accorder une aide humanitaire, une éducation et même garantir la sécurité pour ses membres : cela pouvait être possible en créant un forum à buts multiples et qui aurait entre autres, la capacité de surveiller et de médiatiser les conflits interétatiques.

C'est comme cela que pendant la Seconde Guerre mondiale, des prémices des Nations unies sont apparues sous forme de coalitions des forces alliées. Trois réunions majeures ont eu lieu et les Alliés ont signé des déclarations qui leur permettraient de rassembler leurs forces contre la montée et l'expansion des puissances de l'Axe. La première de ces déclarations est celle du

¹ Plusieurs points peuvent être énoncés ici :

La montée au pouvoir des régimes totalitaires et les conséquences de la crise des années 30 ont été source de tension entre les États. Ne disposant pas d'une armée, la SDN dépendait de ses États membres pour appliquer ses sanctions.

De plus, l'Allemagne, l'Italie et le Japon ont entamé des politiques dans le but de réviser les traités de paix : ces politiques étaient contradictoires avec celles de l'Organisation.

Par ailleurs, les États-Unis pratiquaient une politique isolationniste.

Autre point, la SDN n'a pas réagi en 1936 au moment de la colonisation de l'Éthiopie, ou encore en 1931 lors de l'assaut des troupes japonaises sur la province de Mandchourie.

Enfin, en 1933, l'Allemagne quitte l'organisation qui s'avère incapable d'empêcher la remilitarisation de la Rhénanie en 1936.

palais Saint-James en 1941¹. Au cours de la même année, les États-Unis et la Grande-Bretagne signeront la Charte de l'Atlantique ; cette charte était une déclaration commune du Premier ministre britannique Winston Churchill et du président américain Franklin D. Roosevelt pour l'élaboration d'un meilleur avenir.

Ensuite, en janvier 1942, des nations au nombre de 26, dont les États-Unis, se sont réunies pour signer la Déclaration des Nations unies : cette coalition visait à vaincre les puissances de l'Axe. Une année plus tard en 1943, la Déclaration de Moscou et la Conférence de Téhéran ont fourni des fondements pour la fin de la guerre. Ce n'est qu'à partir de 1944 à Washington qu'une structure officielle et formelle de l'ONU sera ébauchée. À ce moment-là, les dirigeants des États-Unis, de l'URSS, de la Chine et du Royaume-Uni ont rédigé un modèle.

Toutes ces Déclarations énoncées ont posé les principes fondateurs de ce qui deviendra la Charte des Nations unies adoptée le 26 juin 1945, par cinquante États qui représentaient l'équivalent d'à peu près 80% de la population mondiale : après des discussions de deux mois, les États ont approuvé à l'unanimité la Charte. Ce document a été accueilli comme une réponse à la volonté mondiale de soumettre au Droit les relations entre les nations tout en condamnant le recours à la force et aussi en soumettant son usage à la surveillance du Conseil de sécurité, un des organismes fondamentaux de l'Organisation². En élaborant la Charte, les États ont souhaité pallier les lacunes de la SDN ; c'est ainsi que les pouvoirs du Conseil de sécurité ont été renforcés, et que la règle de l'unanimité qui bloquait la SDN a été abrogée.

Examinons à présent un tableau qui introduit les moments clés de la phase d'expansion (P3) du cycle n° 1 (tout comme le précédent, la liste établie est non exhaustive).

¹ Notamment dans une volonté de résister aux forces allemandes d'Adolf Hitler.

² En effet, les organes internes qui composent l'ONU sont dans un premier temps, la Cour internationale de justice, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale et d'autres assemblées mineures.

Tableau n° 4 : **Étapes constitutives de la phase d'expansion du cycle de guerre n° 1**

EXPANSION (P3)	1943	<p>15 août : la Corée est temporairement divisée en deux par l'<i>US General Order Number one</i>, sur le 38^e parallèle. Les troupes américaines occupaient le sud de la ligne tandis que les troupes soviétiques ont rejoint le nord.</p> <p>Du 22 au 26 novembre : conférence du Caire pour lutter contre l'Empire du Japon et instaurer un nouvel ordre des puissances en Asie.</p> <p>La déclaration du Caire promet à la Corée une indépendance « en temps opportun ».</p>
	1945	<p>Février : conférence de Yalta. La péninsule est divisée en deux.</p> <p>Du 17 juillet au 2 août : conférence de Postdam.</p> <p>15 août : fin de l'occupation japonaise.</p>
	1946	<p>Création de la commission mixte américano-soviétique. Kim Il-Sung est placé à la tête du Comité provisoire du peuple.</p> <p>8 Mai : la commission est ajournée faute d'un accord sur la réunification de la Corée.</p>
	1947	<p>17 septembre : les États-Unis portent la question de l'indépendance de la Corée devant l'ONU.</p> <p>14 novembre : les Nations unies prennent la résolution de retirer les troupes de la Corée après les élections. Une nouvelle Commission temporaire (<i>UNTCOK</i>) est constituée afin de superviser des élections nationales.</p>
	1948	<p>24 janvier : les Soviétiques refusent de donner l'accès à l'<i>UNTCOK</i> en Corée du Nord.</p> <p>2 février : l'Armée populaire nord-coréenne (NKPA) débute.</p> <p>8 avril : le Président Truman retire la majorité de ses troupes de la Corée.</p> <p>10 mai : des élections ont lieu en République de Corée.</p> <p>Juillet : élection de Syngman Rhee au Sud.</p> <p>Création de l'Association nationale pour l'indépendance coréenne.</p> <p>15 août 1948 : proclamation de la République coréenne ; Syngman Rhee est le premier président.</p> <p>9 septembre : naissance au nord de la R.P.D.C dirigée par Kim Il-sung. La R.P.D.C revendique la gouvernance sur toute la Corée.</p> <p>16 septembre : la directive n° 30 du Conseil de sécurité national américain sur l'utilisation des armes atomiques est approuvée.</p> <p>12 décembre : les Nations unies reconnaissent la Corée du Sud comme seul gouvernement légitime et demandent le retrait des troupes d'occupation.</p> <p>31 décembre : les Soviétiques retirent leurs troupes.</p> <p>Il n'y a pas d'élections au Nord. Kim Il-Sung est placé par les Soviétiques.</p>
	1949	<p>Retrait des troupes américaines.</p> <p>1^{er} octobre : proclamation de la République populaire de Chine par Mao.</p>

Tout comme la phase de maturation, la phase d'expansion pourrait durer plusieurs années. La portée des événements de la phase 2 aurait déterminé l'intensité de la phase d'expansion : cette phase peut être qualifiée comme étant une phase d'ascension, d'accroissement de l'activité politico-militaire sur la péninsule ; la conjoncture de cette phase a été assez forte avec une tendance à la progression de l'activité. En vérité, cette période de 1943 à 1949 a vu s'entremêler des événements politiques et militaires. En commençant par la division de la Corée -qui était initialement pour séparer les troupes militaires soviétiques et américaines-, jusqu'à la fin de l'occupation japonaise en 1945, la péninsule a été soumise à des faits quelque peu indépendants de sa volonté, malgré les manifestations du peuple pour s'opposer à une quelconque domination. L'année 1943 est pour nous le point de départ de la phase d'expansion du cycle, car elle marque un tournant prédéterminant pour les événements à venir. Nous considérons que c'est à partir de la division temporaire -qui avait pourtant pour seul but de faciliter la reddition des forces japonaises au lendemain de la Seconde Guerre mondiale-, mais aussi des conférences de Postdam et du Caire, que les choses se sont accélérées sur la péninsule, la propulsant dans un schéma de préguerre. Sans cette division, peut-être que la guerre de Corée n'aurait pas eu lieu. En réalité, c'est lors des Conférences du Caire en 1943 et de Postdam en 1945 qu'une indépendance de la Corée a été promise. Cependant, la fin de la Seconde Guerre mondiale a vu émerger sur l'initiative américaine, une tutelle tripartite de la péninsule entre les États-Unis, la Chine et l'URSS. C'est cela qui a résulté en la séparation de la péninsule.

Pour l'année 1945, d'autres événements ne figurant pas dans le tableau n° 4 ont également eu lieu durant cette phase d'expansion. Par exemple, le 24 juillet le Président Harry Truman a demandé l'aide de la Russie contre le Japon, lors de la Conférence de Potsdam, puis la bombe atomique a été lancée sur la ville d'Hiroshima au Japon le 6 août. Deux jours après, l'Union soviétique déclare la guerre au Japon et envahit la Mandchourie ainsi que la Corée. Après la capitulation du Japon le 2 septembre, des troupes américaines débarquent près de Séoul le 8. Le lendemain, ils accepteront la capitulation japonaise en Corée, au sud du 38e parallèle.

Ultérieurement, à partir de 1947, l'implication de l'ONU sur la péninsule a aussi participé à accroître les tensions déjà existantes. Dans une volonté d'équité, l'Organisation des Nations unies avait déclaré sa volonté de tenir et de superviser des élections pour un gouvernement coréen au cours de cette année. L'ONU a reconnu et approuvé l'équité des élections organisées au sud de la péninsule (future République de Corée), mais au nord, l'Union soviétique n'a pas voulu les reconnaître et a refusé l'accès aux observateurs des Nations unies de l'autre côté de la ligne de démarcation. C'est de cette manière que sous l'influence soviétique, un gouvernement communiste a été institué dans la partie nord avec à la tête, un homme du nom

de Kim Il-sung. Pourtant, les Nations unies n'avaient pas reconnu ce gouvernement. Cela n'a pas empêché qu'à la fin de l'année 1948, la Corée du Nord et la Corée du Sud formaient deux États séparés. La partie nord était soutenue par l'URSS (plus précisément la Russie communiste) et lorsque la Chine est devenue communiste en 1949, la Chine de Mao lui a également apporté son soutien. La partie sud quant à elle, était appuyée par les États-Unis et était considérée par l'Occident comme la seule nation démocratique coréenne. Certainement, cette division est venue renforcer le climat de tension et chacun des deux gouvernements a revendiqué son droit de gouverner l'autre.

Nous pouvons schématiser ces trois phases (naissance, maturation et expansion) comme un entonnoir pris à l'envers donc en partant d'un point donné, et qui s'élargirait progressivement. Le tube de l'entonnoir serait les phases 1 et 2. L'élargissement de l'entonnoir quant à lui serait la phase 3 et dépendra des degrés¹ d'expansion. Plus ces degrés seront larges, plus il sera difficile au cycle de se refermer « correctement » : cela veut dire qu'il sera complexe pour le cycle d'arriver dans une phase de déclin qui marquerait sa fin définitive (pas d'aboutissement vers un nouveau cycle).

L'expansion aurait connu plusieurs degrés progressifs vers la crise (P4). Dans notre cas, avec les données dont nous disposons, voici la structuration de ces degrés :

- Le premier degré serait en 1943 ;
- Le deuxième degré serait de 1945 à 1948 avec l'opération *Blacklist Forty*. Ce nom a été donné à l'occupation américaine de la Corée ;
- Le troisième et dernier degré de notre cas d'étude se situerait en 1949.

Comment pouvons-nous expliquer cette phase ?

Même s'ils avaient organisé une expédition sur la péninsule déjà au XIX^e siècle, les États-Unis ne semblaient pas avoir d'intérêt vital en Corée avant 1941. C'est l'attaque de *Pearl Harbor* qui a marqué un tournant. Après cet incident, le Président Franklin D. Roosevelt et ses conseillers ont reconnu l'importance stratégique de la Corée pour la paix en Asie ; pour cette raison, ils ont proposé une tutelle d'après-guerre afin que la péninsule devienne indépendante du Japon. C'est comme cela que la Conférence du Caire a eu lieu en novembre 1943 entre le président américain, le Premier ministre britannique Winston Churchill ainsi que le général chinois Chiang Kaishek pour signer la déclaration du Caire. Selon cette déclaration, les Alliés

¹ Ici, il s'agit du degré de variation de l'ensemble des éléments de l'activité politico-militaire par rapport à un moment antérieur (ici, phases 1 et 2).

« sont déterminés à ce que la Corée devienne en temps opportun, libre et indépendante ». Par la suite, une tutelle de quatre pouvoirs¹ sera approuvée lors de la conférence de Yalta au début de l'année 1945, par Staline. Néanmoins, à l'arrivée au pouvoir de Harry S. Truman à la suite du décès de Roosevelt en avril 1945, l'expansion soviétique en Europe de l'Est a commencé à attirer l'attention des dirigeants américains : Truman aurait peut-être estimé qu'une attaque atomique contre le Japon pouvait empêcher les Soviétiques d'entrer dans la guerre du Pacifique et que cela permettrait par ailleurs une occupation unilatérale (américaine) de la Corée. Comme les événements nous le démontrent, cela s'est passé autrement. La même année, le 8 août, Staline a déclaré la guerre au Japon et envoyé l'Armée rouge en Corée.

Nous pouvons penser que ce qui a « empêché » une unification sous un régime soviétique sur la péninsule est le fait que Staline avait accepté la proposition faite par le président Harry Truman de la division de la péninsule en zones d'occupation militaire soviétique et américaine au 38e parallèle. Comme nous l'avons analysé dans le chapitre précédent, l'Europe a joué un rôle majeur dans la détérioration des relations soviéto-américaines ; pour cette raison, aucune partie n'était favorable à accepter un accord sur la Corée puisque celui-ci avait le potentiel de fortifier l'adversaire. La tentative du plan de tutelle relancé en décembre 1945 après la Conférence de Moscou par les États-Unis et l'Union soviétique le démontre bien. Malgré le temps passé à négocier par rapport à la Corée, les deux puissances ne sont pas parvenues à un accord pour former un gouvernement provisoire en 1947. Cette instabilité politique a conduit au retrait des troupes américaines : en septembre de la même année, les chefs d'état-major interarmées (JCS) ont insisté sur le fait que la Corée n'avait « aucune importance stratégique », ce qui est venu peser en faveur du retrait des troupes américaines au sud de la péninsule.

Pour trancher, le président Truman va finalement renvoyer le différend coréen aux Nations unies. L'Assemblée générale de l'Organisation a adopté en novembre 1947, la résolution 112-II qui a créé la Commission temporaire des Nations unies pour la Corée chargée d'organiser les élections nationales et d'œuvrer à la formation d'un gouvernement unique. Plus tard, en décembre de l'année suivante, la résolution 195(III) a rendu cette Commission permanente et a appelé à des élections supervisées sur le plan international, afin d'établir un gouvernement pour une Corée unifiée. Néanmoins, les Soviétiques ont refusé de coopérer, ce qui a éteint tout espoir de réunification à cette période-là : subséquemment, les États-Unis ont modifié leur objectif politique en le redirigeant vers l'établissement d'un État sud-coréen distinct de la partie nord, et capable de se défendre contre un éventuel assaut.

¹ De l'anglais, *four-power trusteeship*.

PARAGRAPHE N° II - UNE DÉCISION DE CRISE

Pour citer le Général Beaufre, la crise est :

« Un état de tension au cours de laquelle on risque au maximum une escalade vers un conflit armé et où l'on veut empêcher l'adversaire d'acquérir un certain avantage politique ou militaire ; cet avantage représente l'enjeu de la crise donc, pour le défenseur, le risque minimum ».

La tendance lors de la phase de crise (P4) serait qualifiée par une hypersensibilité pouvant causer une progression négative. Cela serait aussi le cas pour la conjoncture de cette phase dont les éléments constitutifs seraient enclins à varier très rapidement. La durée de la phase de crise dépend de l'intensité de la phase d'expansion : plus l'expansion du cycle est concentrée (degré élevé), plus la crise durera longtemps, et inversement. Dans notre cas, les degrés d'expansion étant assez conséquents, nous examinerons l'impact que cela a eu sur la P4.

Ce paragraphe consiste à analyser l'éventuelle crise qui aurait conduit à la guerre de 1950. Nous démontrerons comment un ou plusieurs facteurs donnés peuvent conduire à l'éclatement d'une crise dont les effets vont avoir une répercussion telle que celle-ci va conduire à un instant de guerre.

Selon Jean-Louis Dufour dans son ouvrage *Un siècle de crises internationales*, « à force d'être suremployé, le mot crise est devenu un cliché, une facilité, voire un abus de langage »¹. L'auteur décrit la crise comme une notion universelle en dépit de sa multiformité et de la variété d'événements différents qu'elle englobe. Selon lui, les crises sont des éléments qui ont une forte précision : elles sont brèves, présentent éventuellement un danger, mais sont aussi porteuses de perspectives et d'opportunités ; pour être résolues, les acteurs impliqués dans les crises doivent prendre des décisions judicieuses ; de plus, les crises ont lieu dans un contexte d'urgence et doivent être approchées avec un sang-froid équivalent à la tension². Par ailleurs, la crise constitue une rupture momentanée et transitoire dans les relations entre nations, mais son évolution étant dépendante des décisions prises et des circonstances, elle peut durer plusieurs semaines voire des mois. Tout comme la guerre, l'auteur estime que la crise est une sous-catégorie du différend international dans lequel les relations interétatiques prennent quatre formes :

¹ Jean-Louis Dufour, *Un siècle de crises internationales, de Pékin (1900) au Caucase (2008)*, André Versaille éditeur, France, 2009, p. 15.

² *Ibidem*, p. 13.

- Les différends internationaux qui ne sont marqués par aucune crise ni par une guerre ;
- Les crises qui n'aboutissent pas sur une guerre ;
- Les crises qui annoncent et précèdent une guerre ;
- La guerre ou le conflit armé¹.

L'auteur rajoute que la crise est dissociable de la guerre (ou du conflit armé) qui est généralement la conséquence d'une crise mal gérée. Selon lui, il faut distinguer les crises des situations de crise qui sont « des difficultés passagères, éventuellement dramatiques, survenues dans le cadre de la guerre »². Parallèlement, une guerre serait perçue comme une crise pour une nation initialement non impliquée, mais qui serait susceptible de le devenir pour de multiples raisons durant un développement postérieur au conflit. Par exemple, l'auteur cite des guerres qui ont lieu depuis le début des années 1980 comme les guerres civiles libanaise, cambodgienne, somalienne, yougoslave, soudanaise, qui même si elles n'impliquent pas Paris ont représenté des crises pour la France et d'autres États³.

Les analyses de Jean-Louis Dufour montrent une relation entre crise et prise de décision. Nous allons maintenant considérer d'autres travaux sur les crises.

Déjà au XX^e siècle, la situation au sein de la péninsule conférait l'opportunité d'une rare analyse d'un processus de prise de décision aboutissant à des crises d'un haut niveau du gouvernement. Cela donne l'exemple typique de ce que Charle F. Hermann expert en matière de politique étrangère américaine, définit comme une décision de crise caractérisée par un effet de surprise, un court délai pour prendre une décision et une menace perçue comme étant d'un grand niveau, et à l'encontre des valeurs des décisionnaires politiques⁴. Développé initialement par des historiens puis repris en science politique, le concept de crise (diplomatique) reste complexe à délimiter. Il existe de nos jours une multitude de définitions, mais celle que nous retiendrons dans le cadre de cette thèse est la suivante :

Une crise (diplomatique) peut être nationale ou internationale et est constituée d'une séquence d'interactions belliqueuses entre deux ou plusieurs nations ; ces séquences peuvent mener à un conflit de forte ampleur, créant ainsi une situation de déséquilibre ou d'instabilité. La crise implique la perception d'une forte probabilité de guerre, par

¹ Jean-Louis Dufour, *Un siècle de crises internationales, de Pékin (1900) au Caucase (2008)*, Op.Cit., p. 22.

² *Ibidem*, pp. 23-24.

³ *Ibidem*, p. 23.

⁴ Glenn D. Paige, *The Korean Decision, June 24-30, 1950*, Op.Cit., 1968, p.4.

conséquent, certaines crises peuvent être résolues alors que d'autres conduisent à une guerre.

Pour les fins de cette thèse, cette guerre est ce que nous avons nommé « l'instant de guerre » du cycle (P5). Comme nous l'avons énoncé, la crise est le point crucial qu'il est nécessaire de gérer avec succès afin d'éviter que le cycle n'entre en P5.

La thèse de Richard Ned Lebow sur les crises diffère très légèrement de celle de Jean-Louis Dufour, en ce que selon lui, la guerre est une possibilité bien distincte dans chaque crise internationale. À l'intérieur d'une guerre, il est alors possible de distinguer une ou plusieurs crises. À titre d'exemple, la bataille de Stalingrad ou le débarquement de Normandie étaient des crises pour l'Allemagne nazie alors que l'offensive réussie du général Von Rundstedt dans les Ardennes en décembre 1944 était une crise chez les Alliés¹.

Dans la majorité des crises, chaque partie souhaite éviter cette issue, mais dans le cas où une crise conduirait à une guerre, c'est essentiellement à cause des décisions prises². Les parties impliquées dans la crise n'auraient pas réussi à trouver un terrain d'entente ; par conséquent, une voire la totalité de ces parties va entamer des actions pour faire avancer ou pour protéger ce qu'elle perçoit comme ses intérêts vitaux³. En d'autres termes, dans le cas de notre thèse, la phase de crise est cruciale du fait qu'elle correspondrait à la dernière opportunité pour les décideurs politiques de trouver un terrain d'entente, un compromis, avant de passer à une quelconque forme de règlement par la force : la crise est le « moment (diplomatique) de vérité »⁴.

L'analyse du politiste américain avait notamment pour but d'étudier l'effet à long terme des crises sur les relations entre acteurs des relations internationales. Pour ses travaux, il s'est questionné sur les circonstances dans lesquelles ces crises agissent pour intensifier ou améliorer les conflits qu'ils reflètent⁵. C'est durant les crises que les décideurs politiques obtiennent le plus d'informations sur l'état d'esprit ainsi que les objectifs de leurs adversaires ou de leurs alliés. Parce que la crise survient dans un environnement politico-militaire, le processus de prise de décision doit prendre en compte cet environnement⁶.

¹ Glenn D. Paige, *The Korean Decision, June 24-30, 1950*, *Op.Cit.*, p. 23.

² Lebow Richard Ned, *Between peace and war, The nature of international crisis, 40th Anniversary Revised Edition*, The Johns Hopkins University Press, United States of America, 2020, pp. 24-25.

³ *Ibidem*, pp. 24-25.

⁴ *Ibidem*, pp. 24-25.

⁵ *Ibidem*, p. 30.

⁶ *Ibidem*, p. 229.

Pour toutes ces raisons, la crise possède plusieurs caractéristiques :

- Elle peut être vue comme un catalyseur qui va favoriser la réévaluation de certaines prémisses fondamentales de la politique étrangère d'un pays ;
- Le premier point peut conduire à des écarts radicaux dans les politiques d'une nation à l'égard des alliés, mais aussi de ses adversaires d'antan ;
- La crise peut également influencer les perceptions de la probabilité d'une guerre future, car lorsqu'ils se trouveraient à l'orée d'une guerre, les craintes des décideurs politiques risqueraient d'être plus élevées face aux résultats futurs¹.

Richard Ned Lebow a identifié trois modèles de crises internationales qu'il est important d'analyser afin de comprendre la problématique sur la péninsule coréenne. Ces modèles sont : *justification of hostilities* (que nous avons traduit par « justification des hostilités »), *spinoff crisis* (« crise des retombées »), et *Brinkmanship* (pouvant être traduit comme la « stratégie de la corde raide »²).

Observons les caractéristiques de chacune de ces catégories.

- ***Justification of hostilities***

Dans ce premier cas de figure, bien avant que la crise débute, un des acteurs prend la décision d'entrer en guerre ; pour cela, il « construit » une crise afin de justifier cet acte de guerre. Le modèle de justification demeure presque toujours le même et s'établit en cinq étapes : la nation va exploiter une provocation pour éveiller l'opinion publique ; faire des demandes impossibles à satisfaire et tenter de légitimer ses demandes en se référant à des principes internationaux ; dénigrer les réelles intentions des autres États lors de confrontation ; puis utiliser le rejet à ses demandes comme un motif pour justifier son entrée en guerre (*casus belli*)³.

- ***Spinoff crisis***

Ensuite, l'auteur détermine ce qu'il appelle *spinoff crisis*. Ici, les États sont déjà impliqués dans une guerre ou une crise avec un ou plusieurs autres États, et cette situation devient l'incubateur d'une autre crise⁴. L'auteur a choisi le terme *spinoff* parce que cette catégorie désigne des affrontements secondaires qui sont la conséquence de la préparation ou de la

¹ Richard Ned Lebow, *The nature of international crisis, between peace and war*, Op.Cit., p. 30.

² *Ibidem*, pp. 23-82.

³ *Ibidem*, pp 23-40.

⁴ *Ibidem*, pp 41-53.

poursuite par une nation d'un conflit primaire. Ces crises peuvent être considérées comme des « excroissances de guerres dans lesquelles les initiateurs sont ou s'attendent à être un participant, de fait la guerre peut pousser les belligérants à poser des actions extraordinaires »¹. Ces crises surviennent comme des confrontations avec des tiers qui ne sont que des conséquences des actions conçues pour promouvoir les intérêts des initiateurs dans les conflits primaires. Ces *spinoff crisis* sont différentes des autres catégories parce que dans ce cas, aucune des parties impliquées ne souhaite vraiment une confrontation et encore moins la guerre qui pourrait en être la conséquence. Toutefois, les initiateurs de ces crises se sentent poussés, voire encouragés à cause de leurs perceptions des « diktats de la sécurité nationale »², mais les politiques qu'ils mettent en place vont conduire leur pays vers un conflit avec un tiers. Cette deuxième catégorie est également définie par la recherche intensive d'un compromis qui malgré cela, reste difficile à trouver en raison des intérêts nationaux. La résolution pacifique de ces crises est aussi souvent sujette à des pressions nationales c'est-à-dire des mouvements militant contre ledit compromis qui devrait être trouvé entre les acteurs.

Toutefois, ce deuxième type de crise semble être l'exception plutôt que la règle³ à cause de la contradiction qui caractérise les objectifs des acteurs, et aussi en raison de la difficulté de prédire le moment où une telle crise adviendrait. En effet, les causes de ces crises varient d'un cas à l'autre, mais les recherches de Richard Ned Lebow ont permis d'en identifier quelques-unes : la proximité géographique ; la durée et l'intensité du conflit primaire ; l'attitude du public à l'égard du conflit primaire⁴. Cette liste est non exhaustive.

- *Brinkmanship*

Enfin, dans le troisième cas de figure, l'acteur va forcer de manière intentionnelle une crise afin de pousser son adversaire à rétrograder⁵. Cette catégorie est la plus fréquente selon le politiste, puisque plus de la moitié des cas qu'il a examinés en font partie. Le terme de *brinkmanship* a pour la première fois été employé par John Foster Dulles. Plus tard, il sera associé à une politique de manipulation des risques partagés de guerre dans le but de démontrer un manque de résolution ou même l'impuissance de son adversaire⁶. Un autre auteur nommé Yehosephat Harkab a défini le *brinkmanship* comme « l'art de forcer intentionnellement les crises au bord des hostilités afin de contraindre l'autre partie à battre en retraite »⁷. Selon cette

¹ Richard Ned Lebow, *The nature of international crisis, between peace and war*, Op.Cit., pp.50-58.

² *Ibidem*, pp.50-58.

³ *Ibidem*, pp.50-58.

⁴ *Ibidem*, pp.50-58.

⁵ *Ibidem*, pp. 57-82.

⁶ *Ibidem*, pp. 57-82.

⁷ *Ibidem*, pp. 57-82.

définition, les décideurs politiques vont émettre des hypothèses quant à des risques qu'ils jugent « calculables », cela avec l'objectif d'acquiescer un gain conséquent.

Cette troisième catégorie peut également avoir pour objectif de pousser son adversaire au compromis. Dans ce cas, contester un engagement ne visera qu'à obtenir une concession. Le décideur politique à l'origine de la contestation en agissant ainsi s'attend en réalité à obtenir une contrepartie. En démontrant sa capacité à contester avec succès l'engagement d'un adversaire, l'initiateur s'attend à recevoir une contrepartie.

À l'exception du premier cas de figure, l'étude des crises internationales suppose qu'aucune des parties impliquées ne désire réellement entrer en guerre. Nul ne peut en effet comprendre cette activité qu'est la guerre, sans prendre conscience de sa dureté et de la destruction qu'elle engendre, en plus du besoin tragique pour un pays de se s'y préparer et souvent, d'avoir à se battre pour maintenir sa souveraineté¹, ce qui a été le cas pour la Corée, au Nord comme au Sud où chacune revendiquait sa souveraineté.

Pour Jean-Louis Dufour, il y a une différence entre les crises et les situations de crise (crises internationales caractérisées par des difficultés passagères éventuellement dramatiques, survenues dans le cadre de la guerre), tandis que pour Richard Ned Lebow, il existe trois catégories de crise (*justification of hostilities, spinoff crisis, Brinkmanship*). Selon nous, ces deux théories sont fortement complémentaires et évoquent des points intéressants pour notre étude. Nous retenons que les crises sont caractérisées par :

- Une rupture du statu quo et une remise en question de l'état d'équilibre préexistant ;
- Les acteurs perçoivent la crise comme une menace, mais aussi comme porteuse de risques ;
- Les affrontements militaires sont fortement probables ;
- La crise a un caractère relatif et non pas absolu ;
- Dans un climat d'inquiétude marqué par des tensions et un temps limité, les acteurs en interaction doivent prendre des décisions majeures en dépit du manque de données qui sont cependant fondamentales pour prendre une décision correcte².

¹ Samuel B. Payne, Jr., *The conduct of war, An introduction to modern warfare*, United States of America, Basil Blackwell, 1989, p. 29.

² Jean-Louis Dufour, *Un siècle de crises internationales, de Pékin (1900) au Caucase (2008)*, Op.Cit., p. 20.

Pour la suite de notre analyse, nous allons contextualiser la phase P4 de notre cycle n° 1 dans une des catégories déterminées par Richard Ned Lebow, tout en essayant d'extrapoler - selon les travaux de Jean-Louis Dufour- si cette phase a réellement été une crise ou si elle a plutôt été une « situation de crise ».

Sur quelle période serait étendue cette phase du premier cycle en Corée ?

Pour procéder à cette analyse, examinons ce tableau que nous avons sélectionné parce qu'il montre bien à notre sens, la relation entre le concept de crise et celui de prise de décision¹.

Tableau n° 5 : **Les étapes de la décision de crise**

Étapes	Cas d'étude de la Corée
I. Catégorisation des stimuli et établissement d'un cadre général de réponse.	25 juin : identification de l'invasion comme une « agression ».
II. Détermination des capacités d'action ainsi que de la volonté commune d'apporter une réponse positive.	26 juin : consensus de la Conférence de Blair House à Washington, selon lequel il ne devait y avoir « aucun apaisement ». Questions militaires posées par le Président.
III. Articulation d'une réponse positive et spécifique ainsi que de la décision d'utiliser de nouvelles ressources limitées.	27 juin : décision de fournir un soutien aérien et maritime aux forces de la Corée du Sud.
IV. Augmentation progressive de la quantité et du type de ressources utilisées.	30 juin : décision de déployer des troupes de combat dans la région de Busan. Très tôt le 31 juin : un RCT a été déployé dans la zone de combat. En milieu de matinée le même jour, le général MacArthur s'est vu accorder une autorité illimitée pour utiliser ses forces terrestres.

Source : Gleen D. Paige, *The Korean decision*, New York, The Free Press, p. 277. Traduit par l'auteur

¹ En réalité selon Jean-Louis Dufour, l'essence de l'étymologie du mot « crise » résiderait dans la notion de décision. « Sans décision à prendre, et donc sans jugement préalable, la crise n'existe pas ». p. 18.

L'invasion de la Corée du Sud par la R.P.D.C est advenue comme un défi pour l'unité décisionnelle (l'ONU dans ce cas) et comme une action venue anéantir leurs objectifs de réunification sur la péninsule. En outre, à cette invasion soudaine et peut-être imprévue par les membres de l'unité décisionnelle, il fallait apporter une réponse dans un délai court¹. À travers ce tableau, nous pouvons constater que la décision de crise a été scindée en plusieurs étapes et est venue en réponse à une menace immédiate à l'encontre des valeurs prédéterminées par les États (l'invasion était une agression); de plus, il y a peu de temps pour décider puisque l'invasion du Sud par le Nord a été opérée par surprise. À notre sens, crise et décision de crise sont alors à prendre comme une même entité.

Selon ce tableau n° 5, la décision de crise aurait eu lieu en quatre étapes du 25 juin jusqu'au 31 juin. Toutefois, nos recherches nous poussent à reconsidérer cette affirmation. Tout d'abord, en fonction des données dont nous disposons, nous estimons que la crise a connu une période précédente que nous nommerons « précrise », dès le 12 janvier 1950 lorsque Dean Acheson a annoncé le périmètre sous protection des États-Unis, en omettant la Corée du Sud. Cette annonce pourrait être ce qui a encouragé les Nord-Coréens aidés par les Soviétiques, à franchir la ligne de démarcation. Par ailleurs, dès le mois d'avril 1950, les données révèlent que le président Harry S. Truman aurait commencé à constituer une armée de terre, ce qui aurait pu être perçu comme une menace de l'autre côté de la ligne de démarcation. Ces événements ont de ce fait, évolué en engrenage le 25 juin 1950 lorsque les troupes de la Corée du Nord ont franchi le 38e parallèle. Cette date est aujourd'hui connue comme celle du commencement de la guerre de Corée, mais nous allons démontrer qu'il s'agissait plutôt d'une crise porteuse de ce qui allait devenir un affrontement aux répercussions internationales.

Le 25 juin 1950, les décideurs politiques rassemblés dans le cadre de l'ONU ont voté la résolution 82 par laquelle le Conseil de sécurité de l'ONU condamnait l'invasion considérée comme une attaque et une « rupture de la paix », et a appelé à la cessation des hostilités et au retrait des forces nord-coréennes. Cette résolution a été adoptée à la 473e séance par 9 voix contre zéro, avec l'abstention de la Yougoslavie (et l'absence de la délégation soviétique). La crise était bel et bien là ; les décideurs ne disposaient que de peu de temps pour régler la situation, il fallait prendre une décision seulement quelques heures après l'invasion, et ce, malgré le manque de données.

¹ Charles F. Hermann, *Crises in Foreign Policy Making: A Simulation of International Politics*, China Lake, California: Project Michelson report, US Naval Ordnance Test Station, April 1965, p. 29.

Ainsi, cette résolution était notamment fondée sur quelques points que voici :

- Les conclusions de l'Assemblée générale dans sa résolution 293 (IV) du 21 octobre 1949 dans laquelle elle reconnaissait la Corée du Sud comme « un gouvernement légitime qui exerce effectivement son autorité et sa juridiction sur la partie de la Corée où la Commission temporaire des Nations unies pour la Corée a été en mesure de procéder à des observations et à des consultations, et dans laquelle réside la grande majorité de la population de la Corée »¹.

- L'Assemblée générale dans ses résolutions 195 (III) et 293 (IV) des 12 décembre 1948 et 21 octobre 1949 s'inquiétait des conséquences éventuelles « des actes préjudiciables aux résultats que cherchaient à obtenir les Nations unies en vue de l'indépendance et de l'unité complètes de la Corée (...) »².

Pour compléter ce qui a été énoncé précédemment, nous estimons qu'une autre particularité de cette crise est qu'elle aurait éclaté en deux temps : la pré-crise dès le 12 janvier 1950, et la crise du 25 au 27 juin 1950 (inclus). Effectivement, après maintes réflexions, nous avons considéré que le vote de la résolution 83 du 27 juin devait aussi être pris en compte dans la phase de crise de ce cycle. Cette résolution a été votée au Conseil de sécurité de l'ONU³ suivant certaines modalités dont quelques-unes sont énoncées ci-dessous :

- « Ayant constaté d'après le rapport de la Commission des Nations unies pour la Corée, que les autorités de la Corée du Nord n'ont ni suspendu les hostilités, ni retiré leurs forces armées sur le 38e parallèle, et qu'il faut prendre d'urgence des mesures militaires pour rétablir la paix et la sécurité internationales ;

- Ayant pris acte de l'appel adressé aux Nations unies par la République de Corée, qui demande que des mesures efficaces soient prises immédiatement pour garantir la paix et la sécurité ;

- Recommande aux membres de l'Organisation des Nations unies d'apporter à la République de Corée toute l'aide nécessaire pour repousser les assaillants et rétablir dans cette région la paix et la sécurité internationale »⁴.

¹ Conseil de sécurité des Nations unies, Résolution 82 (1950), *Plainte pour agression contre la République de Corée* (25 juin) [S/1501].

² *Ibidem*.

³ L'Égypte et l'Inde n'ont pas participé au vote ; l'URSS était absente.

⁴ Conseil de sécurité des Nations unies, Résolution 83 (1950), *Plainte pour agression contre la République de Corée* (27 juin) [S/1511].

C'est l'administration américaine qui a sollicité de nouveau le Conseil de sécurité des Nations unies pour se rassembler le 27 juin. Par cette résolution, le président Harry Truman a autorisé le général MacArthur à intervenir pour aider la République de Corée. Cette résolution 83 a ainsi été votée à la 474e séance par 7 voix contre une, celle de la Yougoslavie : l'Union soviétique pratiquait toujours la politique de la chaise vide. Si cette dernière avait siégé, il est fort probable qu'elle aurait apposé son veto contre ces résolutions.

La période de prise de décision pour gérer la crise a été assez brève. Nous avons énoncé que c'était la gestion de la crise qui conduisait ou non à la phase 5 d'un cycle. Ainsi, la décision de voter la résolution 83 du Conseil de sécurité aurait été un élément déclencheur dans cette guerre que les décisionnaires politiques auraient peut-être pu éviter. Le fait de voter deux résolutions rapprochées quelques heures seulement après l'invasion du Sud par le Nord, mais aussi d'autoriser une assistance militaire a sans nul doute permis l'escalade de la crise qui n'est rien d'autre que « l'instant de guerre » en cinquième phase du cycle.

Analysons maintenant les spécificités de cette crise à travers le tableau suivant :

Tableau n° 6 : **Étapes de la phase 4 du cycle de guerre coréen n° 1**

<i>Étapes</i>	Précrise	Crise
<i>Période</i>	(Dès le) 12 janvier 1950.	Du 25 juin au 27 juin 1950.
<i>Décisions</i>	Exclure la Corée du périmètre sous protection américaine.	Résolutions 82 et 83 du Conseil de sécurité de l'ONU qui valide la légitimité de la Corée du Sud, reconnaît le nord comme agresseur, et invite les États à fournir une assistance militaire à la République de Corée.

Pour prendre des décisions de crise, les décisionnaires peuvent être influencés par leurs perceptions du caractère inévitable de la guerre ou encore les issues qui peuvent être possibles ainsi que les effets que celle-ci pourrait avoir sur leurs populations¹. Nous pouvons dire que de telles choses vont façonner le contexte d'évaluation de la crise même si toutefois, il n'est pas aisé de reconstituer la perception et la compréhension des événements du point de vue des décideurs. Si selon Richard Ned Lebow, l'environnement politico-militaire doit être pris en compte dans le processus de prise de décision, nous allons voir que dans notre étude de cas, les décideurs politiques n'ont pas pu prendre en compte toutes les caractéristiques de cette sphère.

¹ Richard Ned Lebow, *The nature of international crisis, between peace and war*, Op.Cit., p. 85.

Cela a eu pour conséquence des décisions « biaisées » et qui n'étaient peut-être pas les meilleures dans le sens de leur adaptation à la situation. Jean-Louis Dufour explique que les crises qui aboutissent à une guerre représentent à peu près 12%¹ des cas, ce qui est plutôt peu. Le siècle précédent a été marqué par des crises assez bien maîtrisées « soit de manière non violente, soit par le biais d'un usage limité de la force »². Lorsqu'une crise est bien gérée et qu'elle se termine bien, ce qui équivaldrait au passage à la phase de dépression dans le cas des cycles de guerre (puis finalement au déclin du cycle), les différends peuvent disparaître ; néanmoins, il est possible de revenir « à la situation de tension préliminaire à la crise, voire à une tension encore plus forte »³. Plus tard, nous verrons dans la seconde partie de cette thèse comment cela s'avère pour notre cas d'étude.

Si les crises qui dégènèrent en guerre ne représentent que 12% des cas, comment donc expliquer l'échec de la gestion de la crise en 1950 ?

Comme l'a théorisé Richard C. Snyder, une analyse du processus de prise de décision au niveau des organisations lorsqu'elle est faite pour tenter d'expliquer des modèles d'action nationale, en plus de permettre une meilleure compréhension quant à la prise d'une décision au détriment d'une autre et a conduit à un événement à échelle internationale, pourrait aider les hommes à mieux contrôler les événements futurs ; néanmoins, cette analyse à elle seule serait insuffisante pour comprendre les événements¹². La théorie traditionnelle en sciences sociales définit la prise de décision comme un processus fondamentalement rationnel, ce qui implique que les décideurs politiques doivent examiner de la façon la plus simple et fidèle possible les informations reçues pour pouvoir en tirer la meilleure solution politique : ils doivent donc reconnaître les potentielles alternatives puis d'en évaluer les probabilités de réussite et leurs conséquences⁴. Pour cela, chaque nouvelle information qui leur parvient doit être prise en compte au fur et à mesure et leurs jugements doivent constamment être revus en fonction de ces nouvelles informations⁵. Cependant, dans la pratique, il semblerait que les choses diffèrent.

Que pouvons-nous brièvement dire à propos des modalités de vote des résolutions 82 et 83 ?

¹ Jean-Louis Dufour, *Un siècle de crises internationales, de Pékin (1900) au Caucase (2008)*, *Op.Cit.*, p. 23.

Les crises qui ne débouchent pas sur la guerre représenteraient 65% des cas ; celles qui sont suivies d'une guerre quant à elles représenteraient 12% des cas ; pour finir, celles qui surviennent pendant la guerre équivalent à 23% des cas.

² *Ibidem*, p. 23.

³ *Ibidem*, p. 23.

⁴ Richard Ned Lebow, *The nature of international crisis, between peace and war*, *Op.Cit.*, p. 101.

⁵ *Ibidem*, p. 101.

Il y a bien eu une agression du Sud par le Nord ; cependant, la délégation soviétique n'était pas là lors du processus de prise de décision. En réalité, les résolutions de l'ONU du fait de leurs fondements juridiques autorisent une intervention militaire qui sert les intérêts des États-Unis¹. De fait, lors de la guerre de Corée, les stratégies militaires et politiques de l'Organisation ont été mises en place à la Maison-Blanche ; en outre, pendant cette guerre, les commandants en chef des forces onusiennes étaient tous américains, ce qui induit le fait qu'ils ne répondaient qu'aux instructions politiques et diplomatiques du président américain, et aux instructions militaires du Comité des chefs d'état-major américain. En réalité, ces résolutions du Conseil de sécurité n'ont pas été votées en application des dispositions du Chapitre 7 de la charte de l'ONU et le Conseil de sécurité est donc intervenu par voie de recommandation. Par exemple, selon l'article 41 du chapitre 7 :

« Le Conseil de sécurité peut décider quelles mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée doivent être prises pour donner effet à ses décisions, et peut inviter les membres des Nations unies à appliquer ces mesures. Celles-ci peuvent comprendre l'interruption complète ou partielle des relations économiques et des communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques, radioélectriques et des autres moyens de communication, ainsi que la rupture des relations diplomatiques »².

Ce n'est que si le Conseil de sécurité estime que ces mesures ne sont pas respectées qu'il peut entreprendre au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres toute action jugée nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales (selon l'article 42). Une étape semble avoir été sautée dans le cas de ce processus de prise de décision (majoritairement à cause de l'absence de la délégation soviétique au Conseil de sécurité), ce qui révèle un caractère politique du Conseil de sécurité.

Dans notre cas d'étude, la recherche d'un consensus semble avoir échoué. Nous pouvons déduire cela notamment de l'échec des Nations unies d'organiser des élections sur la péninsule et de l'unifier sous un seul et même gouvernement. Par ailleurs, il semblerait que toutes les parties ont intenté des actions pour mettre en avant et pour protéger leurs propres intérêts qu'ils percevaient comme vitaux. Nous expliquons cet échec en conséquence par ce que nous avons appelé le « concours d'intérêts ».

La gestion de la crise n'aurait pas conduit à un résultat positif à cause d'un manque de « concours d'intérêts ». Nous définissons le « concours d'intérêts » comme le fait que des

¹ Ivan Cadeau, *La guerre de Corée*, Tempus Perrin, France, 2016, p. 11.

² Charte des Nations unies, Chapitre VII, Article 41, San Francisco, 26 juin 1945.

intérêts convergent vers un même but ; ces intérêts devant être soumis à une concordance de valeurs ou de configurations et d'idéologies politiques ; en d'autres termes, il s'agit de la capacité des acteurs à trouver une position commune.

Néanmoins, nous savons que le conflit coréen a émergé pendant la guerre froide : il y avait subséquemment une vision antagoniste des acteurs, un clivage dès le départ donc un manque de « concours d'intérêts » tout simplement. Les intérêts des acteurs convergent à un moment de l'histoire et s'alignent, ce qui génère un Temps historique déterminé dans les relations internationales, soit au niveau étatique, soit au niveau individuel, soit interétatique.

Selon les travaux de Richard Ned Lebow, dans quelle catégorie de crise pourrions-nous donc classer notre cas d'étude pour cette période analysée ?

Celle qui nous semble la plus représentative de cette crise est le *brinkmanship*, puisque dans cette troisième classe, l'un des acteurs impliqués va causer intentionnellement une crise pour forcer son adversaire à rétrograder¹ ; aussi, cet acteur va manipuler la perception des risques communs de guerre pour démontrer que son adversaire manque de résolution ou est impuissant², ou encore pour le contraindre « à battre en retraite »³. Subséquemment, si la Corée du Nord qui n'était à l'époque pas reconnue comme gouvernement légitime en Corée a franchi le 38e parallèle, c'était dans un but de réunifier la péninsule sous son égide donc nous avons bien ici cette notion de contraindre son ennemi. En outre, si les troupes nord-coréennes ne s'estimaient pas plus puissantes -peut-être du fait de leur nombre plus conséquent- que celles du Sud, elles n'auraient certainement pas franchi la ligne de démarcation. Là encore, il y avait peut-être cette volonté de démontrer que l'adversaire au sud était moins résolu à une réunification sous son gouvernement, la force pouvait donc le contraindre à capituler. Les calculs faits au nord ont alors eu un effet inverse à ceux qui étaient escomptés : cela les a desservis plutôt que de les aider à atteindre leurs objectifs. Il est probable que ni l'Union soviétique, ni ce qui est aujourd'hui connu comme la Corée du Nord, n'avaient pas jugé possible l'intervention de la jeune organisation qu'était alors l'ONU, et peut être encore moins celle des troupes sous auspice américain.

En outre, dans le cadre de notre théorie sur les cycles, si nous revenons sur notre théorie sur le « Temps historique » (TH) que nous avons défini comme « un temps qui se distingue du temps diplomatique par des actes comme la déclaration de guerre, la signature d'un armistice

¹ Richard Ned Lebow, *The nature of international crisis, between peace and war*, Op.Cit., pp. 57-82.

² *Ibidem*, pp. 57-82.

³ *Ibidem*, pp. 57-82.

ou d'un traité de paix »¹, il semblerait que ce premier cycle a été marqué par un premier Temps historique (TH1). Ce TH aurait une particularité toutefois : l'apparition des *police actions* dans le cadre des Nations unies qui ont progressivement pris la place des formelles déclarations de guerre. Puisque ce cycle n'a en réalité été marqué par aucune déclaration de guerre, nous avons déterminé le vote de la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies du 27 juin 1950 pour apporter un soutien militaire conséquent au Sud comme marqueur du TH1 qui a initié le basculement de la phase de crise en instant de guerre.

Historiquement, la résolution 83 était une première pour le Conseil de sécurité de l'ONU qui autorisait le recours à la force. Le président Harry Truman n'a dès lors pas demandé au Congrès une déclaration de guerre formelle. Seul le Congrès avait les pleins pouvoirs pour déclarer une guerre au nom des États-Unis. Par conséquent, c'était la première fois que les Américains sont entrés dans un conflit international à grande échelle sans avoir fait au préalable une déclaration de guerre officielle. Pour éclaircir la situation et dans un sens la classer dans un cadre juridique, le 29 juin, au cours d'une conférence de presse, le président américain Harry Truman a bien précisé que cette intervention armée onusienne n'était pas une guerre, mais plutôt une *police action* contre « un groupe de bandits voisins ».

Contrairement à son prédécesseur, Franklin Roosevelt qui avait demandé une déclaration de guerre formelle au Congrès le 8 décembre 1941, le président Truman a réagi sans s'adresser préalablement au Congrès des États-Unis. Il a affirmé que la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies lui conférait toute autorité dans cette situation, mais en réalité, c'est bien avant que l'organisation n'intervienne que le président Truman a donné l'ordre aux forces armées américaines de se rendre en Corée. De plus, aucun accord n'a été conclu entre l'ONU et les États-Unis pour que ces derniers fournissent une aide militaire en envoyant leurs troupes.

Qu'est-ce qu'en réalité une *police action* de l'ONU ?

C'est une action militaire faite de manière isolée et que ne requiert pas de déclaration de guerre. Cette action a pour finalité de répondre à un État qui viole des traités ou des normes internationaux ou qui se serait engagé dans un acte d'agression. Ces actions sont définies en vertu du Chapitre VII de la Charte de l'ONU qui les autorise dans deux cas. Tout d'abord, ce type d'action peut être menée quand un État a commis un acte d'agression contre un autre État ou lorsque ses entreprises représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales. De la sorte, une décision collective doit être prise par les Nations unies pour contenir ces menaces par le biais d'une *police action*. Cela a bien été le cas pour la Corée du Nord en 1950. Enfin, cette action est permise quand État agit selon le principe de légitime défense contre une

¹ Cette liste est non exhaustive et varierait en fonction des cas étudiés.

attaque imminente d'un autre État, qui est lui considéré comme l'agresseur même s'il n'a toutefois pas encore attaqué. Nous développerons ces points dans la section suivante.

SECTION N° II - DE « L'INSTANT DE GUERRE » AU DÉCLIN DU CYCLE N° 1

Dans ses *Mémoires*, Jean Monnet écrivait :

« Rarement au cours de ma vie j'ai entendu avec autant de netteté le signal du changement qu'en cette année qui partageait le siècle »¹.

Dans notre cas d'étude, la cinquième phase des cycles de guerre a été déterminée comme étant l'instant de guerre (P5) qui équivaldrait à ce qui est communément appelé aujourd'hui « guerre de Corée ». Notre analyse présente ainsi la subtilité que la guerre en tant que telle n'aurait pas débutée le 25 juin, mais plutôt après le vote de la résolution 83 du 27 juin 1950 du Conseil de sécurité de l'ONU. Dans cette section, nous décomposerons cette cinquième phase de notre cycle n° 1, ensuite, nous verrons comment le cycle est passé en sixième et septième phase.

Nous analyserons comment la phase 5 se serait produite en plusieurs étapes à savoir :

- Après le vote de résolution 83 ;
- La chute de Séoul le 28 juin ;
- Le vote des résolutions 84 et 85 du Conseil de sécurité de l'ONU en juillet 1950 ;
- Le passage des forces onusiennes au Nord le 29 septembre 1950 ;
- L'entrée en guerre de la Chine en octobre qui a donné une nouvelle tournure avec une plus grande tendance à l'instant de guerre .

Par la suite est advenue la phase de dépression (P6) caractérisée par une diminution forte et durable des activités antagonistes. Cette sixième phase aurait commencé en mars 1951 : dans notre cas, il y aurait eu une longue dépression. Cette phase aurait été suivie d'une « cassure radicale » pour cause d'un TH, ici, la signature de l'accord d'armistice du 27 juillet 1953.

Enfin, nous examinerons comment la septième phase ou phase de déclin ou fin du cycle dont la durée a été déterminée les décisions prises durant le Temps historique.

¹ Jean Monnet, *Mémoires*, Fayard, Paris, 1976, p. 494.

PARAGRAPHE N°I - LES SPÉCIFICITÉS DE « L'INSTANT DE GUERRE » EN CORÉE

La toute première spécificité identifiée pour cet instant de guerre de 1950 en Corée est qu'il n'y a pas eu de déclaration de guerre.

Comme nous pouvons l'observer par notre cas d'étude, le phénomène guerrier prend des formes variées. Les États actuels se sont créés au travers de conquêtes, de conflits civils ou de luttes¹. Pourtant, si les États ont vu le jour au travers de guerre pour la plupart, la guerre demeure généralement l'influence hostile la plus redoutable, et sa nature est également déterminée par la culture comme c'est le cas de la guerre orientale (évasive, différée et indirecte) ou encore de la guerre occidentale qui a un succès illusoire puisque se révèle porteuse de menaces de catastrophes (la Première et la Seconde Guerres mondiales dont la dernière a débouché sur le développement des armes nucléaires)².

L'introduction de cette thèse appuyait le fait que la définition conceptuelle de la guerre est complexe. C'est notamment pour cela que le terme de « conflit » est à notre sens un euphémisme qui permet de ne pas utiliser le mot « guerre ». Cependant, cette notion de guerre est en réalité devenue une notion juridique fortement règlementée, contrairement à celle de conflit beaucoup plus générale et utilisée de manière récurrente. Les deux notions sont liées, en ce sens que la guerre est également définie comme « une situation conflictuelle entre deux ou plusieurs pays, États, groupes sociaux, individus, avec ou sans lutte armée »³. Toutefois, la subtilité est que ces notions n'ont pas la même valeur juridique.

Avec la multiplication des nouvelles formes de conflit dans diverses régions du monde, la formelle déclaration de guerre semble être tombée en désuétude. La déclaration de guerre est une déclaration officielle faite par un État donné et qui a pour objectif de mettre l'accent sur l'état de guerre entre cet État et un ou plusieurs autres États⁴. C'est donc l'État en tant que sujet du droit international qui déclare la guerre, en passant par des organes internes qui sont compétents pour l'engager internationalement.

¹ John Keegan, *Histoire de la guerre, du néolithique à la guerre du Golfe*, Op.Cit. p. 585.

² *Ibidem*, p. 592.

³ Définition donnée par Le Trésor de la langue française informatisé, consulté le 11 mars 2019 sur : www.atilf.atilf.fr.

⁴ C'est une telle déclaration qui inscrit le phénomène de la guerre dans le temps et dans l'espace. En droit, une déclaration de guerre est fondamentale parce qu'elle pose les conditions nécessaires à l'applicabilité du régime juridique dérogatoire des forces armées. En France, la déclaration de guerre trouve son fondement dans l'article 35 de la Constitution de 1958.

En réalité, après la Première Guerre mondiale, nous sommes passés d'une époque où la guerre telle qu'on la connaissait était encadrée juridiquement en plus d'être tolérée dans son principe, à une époque où elle est désormais prohibée puisque la déclaration de guerre a disparu. L'une des raisons est que « la guerre en tant qu'institution juridique a été peu à peu bannie du droit qui régit les relations interétatiques »¹, notamment à travers le pacte de la Société des Nations de 1919 en vertu duquel les États membres se sont fixé quelques contraintes pour ne pas avoir recours à la guerre. La Première Guerre mondiale a été un point de non-retour en la matière, et ce, en trois étapes :

- Premièrement, cet affrontement de 1914-1918 était l'ultime guerre encadrée dans son commencement, mais aussi sa conduite, par un droit international qui reconnaissait la guerre comme un moyen légal de régler les conflits ;

- En deuxième lieu, il s'agissait d'une guerre traditionnelle c'est-à-dire, une guerre pendant laquelle l'affrontement était d'homme à homme. Effectivement, le progrès technologique en matière martiale n'a commencé que plus tard ;

- En troisième et dernier lieu, les deux raisons précédentes ont conduit à un regain de la déclaration de guerre durant la guerre, alors que cette manière de procéder était quelque peu tombée en désuétude. Après la guerre de 1914 - 1918 toutefois, cette pratique retombera de nouveau en désuétude et finira par disparaître de la scène internationale puisque la création de la SDN en 1919 va instaurer un cadre interétatique dans lequel la guerre ne sera plus considérée comme une institution juridique en tant que telle².

Par conséquent, le pacte de la Société des Nations en définissant « certaines obligations de ne pas recourir à la guerre »³ était en réalité un cadre qui permettait de gérer les désaccords entre les États, au stade de leur genèse, optimisant dès lors les possibilités de les enrayer. Quelques années après la création de la SDN, l'encadrement juridique de la guerre va encore connaître une évolution en 1928 avec le Pacte Briand-Kellogg. En effet, c'est ce pacte qui va articuler pour la toute première fois l'interdiction du principe de la guerre. Les États signataires y ont affirmé le fait qu'ils « condamnent le recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux et y renoncent en tant qu'instrument de politique nationale dans leurs relations mutuelles »⁴.

¹ Andrea Hamann, « Le statut juridique de la déclaration de guerre », *Op.Cit.*

² *Ibidem.*

³ Traité de Versailles, Partie I, Pacte de la Société des Nations, Préambule, 28 juin 1919.

⁴ Pacte Briand-Kellogg, Article 1er, Paris, 27 août 1928.

Ainsi, tant par la SDN que par le pacte Briand-Kellogg, les États ont tenté d'éviter la réalité d'une nouvelle guerre dévastatrice. Toutefois, cela fut un échec puisque la Seconde Guerre mondiale a eu lieu quelque temps après. C'est notamment cet échec qui a conduit à la création de l'Organisation des Nations unies au sein de laquelle va être mis en place un cadre juridique pour « le maintien de la paix et la sécurité internationales » par les cinq puissances victorieuses de cette guerre, les États-Unis, l'Union soviétique, la Chine, la France et l'Angleterre. C'est l'ONU qui est venue finaliser et asseoir cette disparition de la formelle déclaration de guerre : sa création met de facto ce type de déclaration en désuétude, même si dans les faits les choses diffèrent.

Toutefois, bien avant la création de l'Organisation, nous pouvons énumérer au cours de l'Histoire des exemples dans lesquelles il n'y a pas eu une déclaration de guerre. En février 1904 lorsque le Japon a attaqué la Russie, elle l'a fait sans aucune déclaration officielle. Cette attaque a conduit à ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Guerre russo-japonaise. Cette guerre a conduit à l'émergence d'un mouvement favorable à l'adoption de nouvelles normes écrites inhérentes à l'ouverture des hostilités. C'est le cas de la Convention III relative à l'ouverture des hostilités, du 18 octobre 1907, élaborée lors de la deuxième conférence de La Haye qui s'est réunie sur initiative du président américain Theodore Roosevelt et qui a regroupé 44 États. Selon l'article 1er de cette convention, le début des hostilités est soumis à « un avertissement préalable et non équivoque, qui aura soit la forme d'une déclaration de guerre motivée, soit celle d'un ultimatum avec déclaration de guerre conditionnelle »¹ ; de plus, l'article 2 précise que « l'état de guerre devra être notifié sans retard aux puissances neutres »².

En réalité, cette convention n'a pas pris effet spécifiquement à cause de la clause de solidarité ou *si omnes* qui n'étendait son application qu'aux États partis au traité. Elle a toutefois posé les bases d'une définition claire de la « déclaration de guerre ». Son but était de maintenir « la sécurité des relations pacifiques »³ tout d'abord pour les États qui sont demeurés neutres et pacifiques, en ensuite pour ceux qui connaissent une confrontation et qui doivent quant à eux - lorsqu'ils envisagent une guerre - réfléchir au sujet des motifs de celle-ci et à une dernière opportunité de trouver un consensus avec le début des hostilités⁴. Par conséquent, la déclaration de guerre se révèle non pas comme le premier acte de guerre, mais comme le dernier acte diplomatique entre des États dont elle va affecter « négativement » les relations. Elle est analysée comme un acte-condition dont dépendent la légalité de la guerre et l'application de

¹ Convention (III) relative à l'ouverture des hostilités, Article 1er, La Haye, 18 octobre 1907.

² *Ibidem*.

³ *Ibidem*.

⁴ Michel Voelckel, « Faut-il encore déclarer la guerre ? », *Annuaire français de Droit international*, Volume 37, CNRS Éditions, France, 1991, p. 12.

règles spécifiques¹. C'est alors la déclaration de guerre qui fait basculer les États d'un état de paix à un état de guerre.

La déclaration de guerre n'était ainsi valable que dans un cadre interétatique, faisant de celle-ci un « acte unilatéral étatique par excellence »² puisqu'elle est « l'un de ces rares actes juridiques dans l'ordre international qui est apte à produire des effets de droit par la seule volonté de son auteur, indépendamment d'une combinaison avec d'autres actes unilatéraux imputables à d'autres États »³.

Parmi les engagements pris par les États membres de l'Organisation figure celle de ne recourir à la guerre que dans des situations limitées, la guerre défensive étant sujette à des limitations : effectivement, en adhérant à l'ONU, une nation acquiesce à ne pas « recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts de la Charte »⁴. C'est là une différence majeure avec le pacte de Briand-Kellogg qui interdisait la guerre ; la charte de l'ONU interdit même l'utilisation de la force et de la menace que celle-ci représente. Par conséquent, ces mesures font office de normes à caractère impératif, auxquelles les États membres ne doivent pas déroger. Pourtant, au chapitre VII de cette même Charte, nous voyons apparaître les concepts de légitime défense et de sécurité collective (tous deux reconnus dans l'article 51). L'organisation a effectivement mis en place à travers ce chapitre, un cadre qui permet au Conseil de sécurité de prendre des mesures obligatoires lorsqu'il établit « l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression »⁵. Pour donner suite à ce constat, le Conseil de sécurité peut faire des recommandations ou prendre des mesures militaires ou non afin de « maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales ».

Nous pouvons brièvement nous questionner sur l'ambiguïté de ces concepts en droit international.

Le concept de légitime défense est initialement un concept de droit interne qui a été transposé en droit international. On parle de légitime défense lorsqu'un individu est sujet à une agression dont le caractère instantané ne permet pas de l'empêcher : de fait, l'agresseur se trouve dans le droit de se défendre. Ce principe juridique existe dans à peu près toutes les législations des pays démocratiques. En droit international, ce concept préexistant dans la

¹ Michel Voelckel, « Faut-il encore déclarer la guerre ? », *Op.Cit.*, p. 13.

² Andrea Hamann, « Le statut juridique de la déclaration de guerre », *Op.cit.*

³ *Ibidem.*

⁴ Charte des Nations unies, Chapitre I, Article 2, § 4, San Francisco, 26 juin 1945.

⁵ Charte des Nations unies, Chapitre VII, Article 39, San Francisco, 26 juin 1945.

Charte des Nations unies¹ a pris une nouvelle tournure à la suite des attentats du 11 septembre 2001 qui ont créé un climat instable. Quant au concept de sécurité collective, il s'agit originellement d'un système dans lequel les responsabilités en matière de sécurité sont mises en commun, assurant ainsi la sécurité de tous par tous. En relations internationales, le concept est évoqué lorsque les États s'accordent sur une vision commune de la paix et de la sécurité, et mettent en place un système de solidarité sociale : la sécurité de l'un devient l'affaire de tous.

Contrairement à ce qui figure dans la Charte de l'ONU, il est apparent que ces deux concepts demeurent de l'ordre de l'autorisation de l'emploi de la force. Si au sens classique, la guerre était soumise à un formalisme minutieux, de nos jours l'encadrement du début et de la fin des hostilités s'avère ambigu puisqu'il n'existe aucune règle rigoureusement explicite à ce sujet. Pour ces raisons, les États ne déclarent plus la guerre ni aucune situation semblable (l'emploi de la force étant également prohibé). Pour étayer ce point, prenons l'exemple de l'attaque de *Pearl Harbor* qui a eu lieu le 7 décembre 1941 en plein milieu de la Seconde Guerre mondiale, sans aucune déclaration préalable. Les forces aéronavales du Japon attaquaient alors la base navale américaine de *Pearl Harbor* située sur l'île d'Oahu à Hawaï à approximativement 4 000 kilomètres du continent japonais.

À ce sujet, le Président Franklin Roosevelt déclarait dans son discours du 8 décembre 1941 :

“Yesterday, December 7, 1941 -a date which will live in infamy- the United States of America was suddenly and deliberately attacked by naval and air forces of the Empire of Japan. No matter how long it may take us to overcome this premeditated invasion, the American people in their righteous might will win through to absolute victory”².

Cette attaque-surprise a marqué un tournant dans l'histoire américaine, mais aussi dans celle du monde. En réalité, c'est après ce bombardement de leur base navale que les États-Unis

¹ Charte des Nations unies, Chapitre VII, Article 51, San Francisco, 26 juin 1945.

« Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. »

² Franklin Roosevelt, “A date which will live in infamy”, New York, December 8, 1941. Traduction de l'auteur :

Hier, le 7 décembre 1941 - date qui vivra dans l'infamie - les États-Unis d'Amérique ont été soudainement et délibérément attaqués par les forces navales et aériennes de l'Empire du Japon. Peu importe le temps qu'il nous faudra pour vaincre cette invasion préméditée, le peuple américain dans sa juste force gagnera jusqu'à la victoire absolue.

sont entrés dans la Seconde Guerre mondiale : de cette implication, ils connaîtront une victoire qui les a propulsés au rang d'hégémon.

Si ces bombardements ont été une surprise pour les Américains, leurs tensions avec le Japon n'étaient cependant pas récentes ; elles existaient depuis près d'une décennie. Comme nous l'avons vu dans la première partie de cette thèse, les États-Unis essayaient de cesser l'expansion mondiale du Japon. Du point de vue japonais, il était alors inéluctable d'entrer en guerre avec les Américains pour pouvoir défendre leur prédominance mondiale, notamment en Asie. Néanmoins, du fait de leurs désavantages face au camp ennemi, le seul moyen de s'assurer la victoire était d'attaquer par surprise. En détruisant la base navale américaine, le Japon avait pour objectif de prendre le contrôle du Pacifique dont *Pearl Harbor* était la principale base des États-Unis. Quand les forces japonaises ont fait leur apparition au-dessus de la base navale, l'armée américaine n'était pas prête à contre-attaquer, elle n'avait aucune tactique de défense. C'est après l'attaque que le Japon a déclaré la guerre aux États-Unis et au Commonwealth. Quelques heures après, le président Franklin Roosevelt va quant à lui signer une déclaration de guerre officielle contre le Japon.

Aujourd'hui, en comparaison avec le siècle précédent, les questionnements au sujet de la guerre, qu'elle soit déclarée, reconnue ou non, s'avèrent moins fréquents voire de moindre importance. C'est ainsi que l'article 2 des quatre Conventions de Genève de 1949 dispose que « (...) la présente Convention s'appliquera en cas de guerre déclarée ou de tout autre conflit armé surgissant entre deux ou plusieurs des hautes parties contractantes, même si l'état de guerre n'est pas reconnu par l'une d'elles »¹. Là encore, il s'agit d'une ambiguïté puisque comme nous l'avons vu, l'usage de la force et la guerre en tant que telle étaient déjà prohibés dans des textes antérieurs à ceux des Conventions de 1949.

Par ailleurs, les Conférences de La Haye pour le désarmement et la prévention de la guerre² constituent un cadre légal qui s'applique à la guerre. De plus, pour élargir notre brève analyse, l'application du droit international humanitaire a connu un élargissement ; désormais, il s'applique à toute situation qui ne correspond pas à ce qui était autrefois considéré comme une guerre. Par conséquent, à partir de la Seconde Guerre mondiale, l'ordre juridique international a bien connu un changement puisque « l'application du régime spécifique à la guerre ou au conflit armé international est donc aujourd'hui déconnectée de l'existence d'une déclaration de guerre en bonne et due forme »³.

¹ Conventions de Genève, Article 2, Genève, 12 août 1949.

² La première conférence a eu lieu en 1899 et la seconde quelques années plus tard, en 1907.

³ Andrea Hamann, le statut juridique de la déclaration de guerre, *Op.Cit.*

Eu égard à ces informations, il convient de s'interroger sur la procédure d'engagement des forces armées sous l'égide de l'Organisation des Nations unies.

Dans ce cadre, cette procédure connaît quelques distinctions puisque l'organisation a la possibilité de prendre des résolutions variables en fonction des missions des forces armées qui seront déployées. Une fois que ces résolutions sont prises, elles doivent être enrichies et soulignées par un mandat dont l'objectif est de légitimer l'action des États belligérants soit au nom de l'ONU, soit au nom de la communauté internationale. Ces mandats diffèrent en réalité de la déclaration de guerre formelle, leur but étant d'éviter qu'une guerre éclate, ou de la contenir dans le cas où elle aurait déjà commencé ; subséquemment, une intervention militaire s'avère légitime dans le droit onusien¹. On ne parle plus de faire la guerre, mais de faire « respecter la paix en faisant respecter le droit de l'ONU »² : il s'agit d'employer un vocabulaire juridique approprié.

Pour en revenir à notre cas d'étude, les affrontements sur la péninsule prennent leur essor dans la guerre civile qui a commencé en 1946. Pour déterminer la nature d'une guerre, il est nécessaire de comprendre les divergences entre celle-ci et une guerre de nature universelle. En d'autres termes, en prenant en compte les facteurs temps et espace, chaque guerre est unique du fait de ses caractéristiques, mais revenons-en à Clausewitz et son traité *De la guerre*. L'officier prussien y a énoncé le caractère universel et particulier de ce phénomène. Selon lui, la nature universelle de la guerre réside dans le fait qu'il s'agit d'« un acte de force pour contraindre notre ennemi à faire notre volonté »³. Il écrit aussi que « la guerre est plus qu'un véritable caméléon qui adapte légèrement ses caractéristiques au cas donné »⁴ (nous reviendrons sur cette affirmation dans la seconde partie de cette thèse). Quant au caractère particulier du phénomène, il réside dans la supposition qu'une nation donnée dispose d'attributs qui la différencient des autres dans la façon dont elle va mettre en action ses instruments nationaux compétents en cas de guerre. Pour ces raisons, nous pouvons conclure que toute guerre doit être considérée dans sa particularité et que chaque État a sa propre manière de la mener : tout serait une question de contexte.

La situation sur la péninsule est particulière puisqu'il était question de deux États pour une même nation. Pourtant les deux Corée ont proclamé leur indépendance en 1948, bien que ces

¹ Florent Tizot, « De l'existence de la guerre ou les nouvelles définitions de l'action militaire », *Inflexions*, n° 30, 2015, pp. 171 - 172.

² *Ibidem*, pp. 171-172.

³ Clausewitz, *De la guerre*, *Op.Cit.*, p. 38.

⁴ *Ibidem*, p. 69.

heurts d'origine civile aient duré jusqu'en 1950. Lorsqu'un État connaît des divergences internes qui conduisent à une guerre civile, il devient difficile pour cette nation de subsister ; c'est ce qu'il s'est passé pour la Corée. Si les citoyens d'un même État connaissent une division au point d'en venir au combat les uns contre les autres, cet État ne pourra pas perdurer. De la sorte, durant ces guérillas, les insurgés anticommunistes et communistes se sont massacrés avec une brutalité accrue, notamment lors du massacre de la ligue Bodo. Le nombre de morts est estimé à environ 100 000 Coréens. Plusieurs Coréens, même ceux qui n'étaient pas communistes, ont choisi de s'opposer à Syngman Rhee dans sa volonté d'approuver la partition de la péninsule, et parce qu'il apparaissait très dépendant à l'aide des États-Unis pour soutenir son régime. De l'autre côté, Kim Il-sung prônait un nationalisme fort ainsi qu'une volonté ardente de réunifier la Corée : celle-ci ne serait forte que si elle était une et indivisible, ce qui lui permettrait de mieux résister à de potentiels ennemis. Ainsi, des membres de l'armée sud-coréenne ont commencé un mouvement de masse de défection vers le camp communiste¹. S'ils étaient plus nombreux dans le camp communiste, cet avantage n'a pas permis à Kim Il-sung de renverser le gouvernement sudiste. De plus, les guérillas étaient tellement féroces que le pays n'a pas pu être en mesure de relancer son économie affaiblie, ou de reconstruire ses infrastructures endommagées par l'occupation nipponne.

C'est dans ce contexte que les Corée -déjà affaiblies- sont entrées sans aucune déclaration dans un engrenage qui a progressivement mené à une phase d'« instant de guerre ». Nous savons aussi que les États-Unis non plus n'ont fait aucune déclaration de guerre ; par la suite, nous verrons aussi que la Chine au moment d'intégrer le conflit n'en a pas non plus fait.

Après l'incident, le Royaume-Uni a mis en garde la communauté internationale contre un éventuel abus qui serait d'intervenir sans avoir les preuves nécessaires. Quelques membres de l'Organisation des Nations unies se sont donc questionnés sur le caractère civil de la guerre - dans quel cas, l'ONU ne devait pas intervenir- ou s'il s'agissait d'un acte d'agression. Subséquemment, la résolution 82 du Conseil de sécurité adoptée le 25 juin paraissait limitée ; de plus, les circonstances ne semblaient alors pas favorables pour considérer le recours à la force. Dans les deux jours qui ont suivi, la situation sur la péninsule s'est aggravée. Parce qu'elle manquait de matériel militaire, l'armée de la Corée du Sud n'était pas en mesure d'arrêter les chars soviétiques dont se servait le camp nord-coréen. C'est comme cela que Séoul, la capitale du Sud est tombée dans les mains du camp opposé : même si le Conseil de sécurité de l'Organisation a invité le 26 juin, la Corée du Nord à cesser immédiatement les hostilités et

¹ Aujourd'hui encore, les mouvements de défection sont fréquents sur la péninsule, du Nord vers le Sud tout autant que dans le sens inverse.

à retirer ses troupes du Sud, la situation s'apparentait plutôt à une déroute si nous considérons l'organisation des forces sud-coréennes.

Une autre spécificité de cet instant de guerre est qu'il a eu lieu en plusieurs étapes.

Tout d'abord, que s'est-il passé après le vote de la résolution 83 du 27 juin 1950 ? Au commencement de cette guerre en 1950, les Américains n'auraient envisagé de n'apporter qu'un simple appui aérien et un soutien naval à la Corée du Sud. Cependant, en raison de l'ampleur que prenait la situation, ils durent élargir leur aide en envoyant des forces terrestres en dépit de leur affaiblissement à la suite de la Seconde Guerre mondiale. L'armée américaine est celle qui a fourni pendant toute la durée des combats, le contingent de troupes le plus massif, ainsi que tous les armes et équipements indispensables aux forces armées de la Corée du Sud, mais aussi d'autres nations engagées dans le conflit. Deux jours après le début des hostilités, Harry Truman alors Président des États-Unis, engagea des forces navales, aériennes et terrestres. Il avait aussi pour objectif de protéger l'île Formose située en mer de Chine, contre une possible attaque de la Chine populaire ; pour cela, il envoya la VII^e flotte dans le détroit qui sépare l'île Formose de la Chine communiste. L'ONU approuva l'intervention américaine dans le conflit coréen et selon Trygve Lie le secrétaire général de l'organisation à l'époque, il s'agissait d'une « guerre déclarée contre les Nations unies par la Corée du Nord »¹. Le Conseil de sécurité demanda l'intervention de l'Organisation « ayant constaté que les autorités de Corée du Nord ont continué leurs actes d'hostilité et n'ont pas retiré leurs forces armées au nord du 38^e parallèle, il conclut que des mesures militaires s'imposent pour rétablir la paix et la sécurité internationales (...) »². L'autorisation d'une intervention militaire internationale est ce qui à notre sens a ouvert l'instant de guerre en tant que telle.

La deuxième étape a été brève. Le 28 juin, Séoul la capitale de la République de Corée a chuté en tombant entre les mains du camp adverse. Cela était dangereux pour les intérêts américains ; la menace en était d'autant plus renforcée puisque si le Nord arrivait à prendre le dessus, cela serait coûteux sur tous les plans pour les États-Unis. Il fallait alors riposter de plus belle.

Cette « riposte » a pris la forme des résolutions 84 et 85 des 7 juillet et 31 juillet 1950 qui ont marqué la troisième étape de l'instant de guerre. Nous pouvons remarquer que malgré le contexte de guerre froide de l'époque, ces résolutions ainsi que toutes les précédentes ont été

¹ Bidet Éric, *La Corée, Deux systèmes, un pays*, Marabout, France, 1998, p. 42.

² Delmas Claude, *Corée 1950, paroxysme de la guerre froide*, Belgique, Complexes, 1982, p. 46.

votées assez rapidement au Conseil de sécurité. La résolution 84 du 7 juillet 1950 a donc suivi la chute de Séoul. Cette résolution autorisait les États-Unis à établir et à diriger un commandement unifié composé de forces militaires des États membres de l'ONU ; elle autorisait également ce commandement à opérer sous le drapeau de l'ONU. En d'autres termes, cette résolution a ainsi créé une Force d'Intervention des Nations unies en Corée sous commandement américain (par le général MacArthur)¹. En recourant à l'ONU, les États-Unis ont réussi à faire deux choses : pallier les faiblesses pour ce qui est des troupes, et légitimer leur action sur la scène internationale. Ils estimaient pouvoir éviter de la sorte un éventuel engagement soviétique et chinois.

Pour rappel, à ce moment-là, L'URSS en signe de protestation contre le refus de reconnaissance de la Chine continental pratiquait depuis janvier 1950 la politique de la chaise vide et n'occupait pas son siège de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. De la sorte, la délégation soviétique n'a pas pu apposer son veto à l'intervention de l'Organisation en Corée. Après le début des hostilités, l'URSS s'est donc contentée de fournir des armements et des conseillers à la Corée du Nord. Quelques jours après cette résolution, le 12 juillet, le général Walton H. Walker prit le commandement de la VIII^e armée américaine et des Forces onusiennes sur la péninsule. Le 18 juillet, Taejon une ville située au centre de la République de Corée est tombée aux mains des forces nord-coréennes.

Toujours dans cette troisième étape, la résolution 85 du 31 juillet 1950 sera votée pour faire suite à cette prise de Taejon. La résolution 85 est venue renforcer le positionnement américain en appelant le Commandement des Nations unies à déterminer les besoins de secours et de soutien au peuple sud-coréen. Au vu de ces événements, la délégation soviétique a réintégré son siège à l'ONU dès le 1^{er} août 1950 et a apposé son veto à toute proposition de résolution². À partir de cette date, il n'y aura plus de résolution du Conseil de sécurité votée qui pouvait « favoriser » les actions des États-Unis en Corée. Les combats se sont donc poursuivis avec des rebondissements comme le 4 août date à laquelle le périmètre de Busan a été investi par les Nord-Coréens, puis le 29 septembre où la capitale sud-coréenne a été reconquise par les troupes onusiennes. Pourtant, rien ne semblait prédire ce revirement de situation : l'armée onusienne n'avait pas été suffisante pour arrêter les troupes nord-coréennes qui occupaient au début du mois de septembre 1950, presque toute la partie nord de la Corée du Sud. Toutefois, l'objectif était de reprendre Séoul à n'importe quel prix ; le Général MacArthur commandant en chef des

¹ Une armée « de l'ONU » a été créée avec des contingents de seize pays, dont les États-Unis, l'Australie, le Canada, la France et la Grande-Bretagne.

² Maurice Bertrand, *L'ONU*, La Découverte, Repères, Paris, 2004, p. 28.

opérations a réussi à débarquer le 15 septembre au port d'Inchon situé à Séoul, puis à reprendre la capitale quelques jours après.

La situation connut ainsi un revirement décisif d'autant plus que les troupes nord-coréennes qui commençaient à s'essouffler faisaient ainsi pencher la balance du côté des Américains. Cet essoufflement aurait été dû à la mort du lieutenant-colonel nord-coréen Kang Kou qui dirigeait jusqu'alors les opérations de l'armée nordiste. Il fut tué par l'explosion d'une mine le 8 septembre. Lorsqu'elle fut reprise par les Américains, Séoul était ravagée et ses habitants avaient été abattus par les troupes nord-coréennes. Cependant, Washington voulait éviter de prendre des mesures qui pouvaient être considérées par Moscou et la Chine comme une provocation ; c'est pour cela que les troupes sous commandement américain ne devaient pas dépasser le 38e parallèle. C'est le basculement des événements pendant le débarquement d'Inchon qui a permis aux troupes des onusiennes de reprendre le dessus par rapport au camp adverse. Malgré cela, l'Union soviétique n'a pas pu cacher son désagrément face à cette situation et par ailleurs, le doute planait quant à la réaction de la Chine continentale.

La quatrième étape de cet instant de guerre correspond au passage des troupes onusiennes au nord de la péninsule en octobre 1950. Cet événement a été précédé de quelques faits estimés importants dans le cadre de notre analyse. Le 29 septembre, le général Marshall a donné à MacArthur toute la liberté dans les manœuvres pour passer au Nord. De ce fait, le jour qui a suivi cette date, la division ROK (*Republic of Korea Army*) a atteint le 38e parallèle. Le 1er octobre, Zhou Enlai alors Premier ministre de la Chine a donné un discours qui a précédé une proposition d'un cessez-le-feu par le délégué de l'Union soviétique. Ensuite, le 7 octobre de la même année, l'ONU a accepté une éventuelle invasion de la Corée du Nord pour « contraindre les communistes à demander un armistice », ce qui impliquait de franchir la ligne de démarcation ; en effet, pour les militaires, la combinaison de ces éléments a fait du franchissement du 38e parallèle, une indispensabilité pour réussir la mission de rétablissement de « la paix et de la sécurité » dans la région. Le Général MacArthur ne pouvant se contenter de reconduire simplement les troupes nord-coréennes au 38e parallèle, la VIII^e Armée est donc passée de l'autre côté de la ligne le 10 octobre sur autorisation de l'Assemblée générale des Nations unies. Les offensives continuèrent et, le 19 octobre, les armées de la Corée du Sud et de l'ONU, ont pu progresser rapidement vers le Nord où ils ont réussi à occuper Pyongyang la capitale nord-coréenne, atteignant la frontière avec la Chine.

Par conséquent, la cinquième et dernière étape de l'instant de guerre correspond à l'entrée de la Chine en octobre ainsi que les conséquences que cela a eues sur les hostilités. Cela a donné

une nouvelle tournure avec une plus grande tendance à l'instant de guerre puisque la conjoncture¹ a connu un changement. En effet, le 26 octobre, la 6e division ROK a atteint le Yalu à Chosan. La Chine a riposté donc les dates du 27 au 31 octobre ont marqué la première phase de l'intervention de l'armée des Volontaires chinois. Face à ce nouveau mouvement, les troupes de l'ONU n'avaient pas d'autre choix que de retrancher ; c'est ce qu'il s'est passé à partir du 24 novembre. L'avantage était repassé dans le camp adverse et il a fallu trouver une solution très rapidement pour reprendre le dessus. C'est comme cela que la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU adoptée le 3 novembre 1950 fera son apparition. En réalité, le retour de la délégation soviétique au Conseil de sécurité ainsi que l'entrée de la Chine continentale dans le conflit ont aggravé la situation : la tendance (*trend*) du cycle a connu une transformation.

En réalité, une nouveauté va apparaître au sein des Nations unies : sur initiative américaine, la résolution 377 (V) du 3 novembre 1950 dite « Union pour le maintien de la paix » ou « résolution Acheson » sera adoptée par l'Assemblée générale afin de pallier le blocage causé par le retour de l'Union soviétique au Conseil de sécurité. La nouveauté est que cette résolution permet à cet organe de l'ONU de remédier aux insuffisances potentielles du Conseil de sécurité dans le cas où ce dernier « manque à s'acquitter de sa responsabilité principale »², ce qui aurait lieu si « l'unanimité n'a pu se réaliser parmi ses membres permanents »³. Pour ces raisons, dans ce cas précité, l'Assemblée générale de l'ONU doit se réunir en urgence pour préconiser aux membres de l'Organisation « les mesures collectives à prendre ». Ces mesures peuvent inclure l'emploi de la force armée, si une « rupture de la paix ou un acte d'agression sont constatés ». Nous verrons par la suite comment ce dispositif permettra de nouveau d'adopter des résolutions au Conseil de sécurité « favorables » aux États-Unis.

Toujours dans cette cinquième étape, puisque la Chine est entrée dans le conflit, le 8 novembre 1950, la résolution 88 a été adoptée par le Conseil de sécurité. Selon ce document, en conformité avec l'article 39 du règlement intérieur provisoire, le Conseil de sécurité a donné son accord pour qu'un représentant du gouvernement de la République populaire de Chine puisse siéger lors des débats du Conseil de rapport spécial du Commandement des Nations unies en Corée⁴. Quelque temps plus tard, les choses vont s'accélérer autrement : le 1er décembre,

¹ L'orientation et le degré de variation de l'ensemble des éléments de la vie politico-militaire par rapport à la naissance du cycle.

² À savoir, le maintien de la paix et la sécurité internationales.

³ À ce moment, il était question du veto soviétique.

⁴ Conseil de sécurité, Résolution 88 (1950), Plainte pour agression contre la République de Corée (8 novembre) [S/ 1892].

les troupes onusiennes ont abandonné Pyongyang ; le 16 décembre, le président Harry Truman a proclamé l'état d'urgence national ; le 26 décembre, le général Ridgway a obtenu le commandement des forces onusiennes en Corée après la mort du général Walker le 23 décembre dans un accident de jeep.

À partir de ce moment, la bataille va osciller entre offensive chinoise et contre-offensive adverse : du 31 décembre au 5 janvier, la Chine lance en effet sa seconde offensive qui a précédé la reprise de Séoul le 4 janvier par les forces communistes. D'autres batailles¹ auront lieu et le 17 janvier 1951, les Chinois rompent le combat sur tout le front ; le 25 janvier, les forces onusiennes commencent une contre-offensive (opération *Thunderbolt*). Finalement, le 31 janvier 1951, le Conseil de sécurité adopte la résolution 90 qui désigne les Chinois comme « agresseurs »². Les combats se poursuivent malgré tout, et le 5 février sera marqué par le début de l'opération Roundup qui était une contre-offensive alliée. Des 13 au 17 février, ce sera la bataille de Chipyong-Ni dans laquelle un Bataillon français a brisé l'offensive chinoise. Quelques jours plus tard, le 21 février, les forces de l'ONU reprennent l'offensive (*Opération Killer*) pour enfin franchir de nouveau le 38e parallèle au nord-est de la Corée, le 31 mars, ce qui marque selon nous la fin de cet instant de guerre incertain.

La question qu'il serait judicieux de se poser pour clore ce paragraphe est la suivante : pourquoi les États-Unis n'ont-ils pas pris en compte les avertissements chinois³ ?

Pour répondre à cette interrogation, nous pouvons commencer par citer Harvey De Weerd qui disait :

“It was not the absence of intelligence which led us in trouble but our unwillingness to draw unpleasant conclusions from it”⁴.

Selon cette citation, ce serait la réticence des dirigeants américains à tirer des conclusions « désagréables » du cours des événements qui les aurait conduits à croire que la Chine ne s'opposerait pas réellement aux efforts des Nations unies pour unifier la Corée. Chaque période de l'instant de guerre aurait été vécue simultanément par les États-Unis et la Chine à partir de son entrée dans les combats. Certains chercheurs estiment qu'il y a eu une erreur de calcul qui n'était pas que le résultat d'un simple échec du renseignement puisque les Américains avaient

¹ Par exemple, du 7 au 15 janvier, il y a eu des combats pour le périmètre défensif Pyongtaek-Wonju-Samchok. 10 janvier Bataille de Wonju (23e RI et Bataillon français)

² Conseil de sécurité, Résolution 90 (1951), Plainte pour agression contre la République de Corée (31 janvier), [S/1995].

³ Nous faisons allusion au discours d'avertissement du Premier ministre chinois de l'époque Zhou Enlai.

⁴ Harvey A. Deweerdt, « Strategic Surprise and the Korean War », *Orbis* 6, Fall 1962, pp. 435-452.

de nombreuses preuves quant aux capacités et aux intentions chinoises : cette erreur pourrait s'apparenter à une erreur politique¹.

Néanmoins, une autre école suggère l'existence d'éléments qui auraient pu causer une certaine ambiguïté dans la perception des décideurs politiques américains : le manque de contacts diplomatiques directs aurait pu compliquer et entraver les efforts de Pékin pour communiquer sa détermination à Washington² d'autant plus que la Chine continentale ne siégeait pas à l'ONU à ce moment-là. Par conséquent de ce manque de contact, les dirigeants chinois ont dû se reposer sur des moyens intermédiaires pouvant être perçus comme procommunistes et peu fiables par les Américains, à l'instar des journaux ou encore des émissions de radio³. De plus, le secret avec lequel Pékin a déplacé ses forces le long du fleuve Yalu à la mi-octobre de l'année 1950 aurait conduit la CIA à sous-estimer fortement les effectifs des troupes chinoises mobilisées sur la péninsule coréenne⁴.

Tout en reconnaissant l'existence de tous ces problèmes de communications étrangères et nationales, un autre groupe de chercheurs minimise leur importance. Selon Walter Zelman :

“Secretary Acheson had been frequently attacked as an appeaser of the Chinese communists and now a failure to capitalize on the success in Korea because of a fear of Chinese counteractions might be politically disastrous. On the other hand, a smashing victory in Korea would greatly enhance the prestige of the Truman administration”⁵.

Il apparaît selon ce groupe de chercheurs que l'importance des considérations politiques nationales pourrait être à l'origine de cette réticence des États-Unis à donner du crédit aux avertissements de la Chine. « L'administration de Truman aurait pu désespérément rétablir son prestige grâce à ses politiques en Extrême-Orient et affirmer que cela la rendait insensible aux renseignements suggérant que l'unification de la Corée était un objectif irréaliste »⁶. Il semblerait que les Américains aient omis l'hypothèse que le franchissement du 38e parallèle par les troupes onusiennes pouvait être perçu par Pékin comme un effort coordonné pour renverser le gouvernement de Mao notamment en raison du différend avec Formose.

¹ Richard Ned Lebow, *The nature of international crisis, between peace and war*, *Op.Cit.*, p. 148.

² *Ibidem*, p. 148.

³ *Ibidem*, p. 148.

⁴ Walter Zelman, “Chinese Intervention in the Korean War: A Bilateral Failure of Deterrence”, *Security Studies*, Paper n° 11, University of California, Los Angeles, 1967, p. 38.

⁵ *Ibidem*, p. 38.

⁶ Licheterman, “To the Yalu and Back”, p. 596, Dans Richard Ned Lebow, *Op.Cit.*, p. 150.

PARAGRAPHE N° II - LIEN INTRINSÈQUE ENTRE TEMPS HISTORIQUE ET FIN DU CYCLE

Déjà en 1951, tous les éléments associés à la guerre froide étaient présents : des budgets de défense élevés, l'OTAN militarisée, la perception du bloc sino-soviétique, la conviction que le monde était étroitement interconnecté et que toute victoire communiste peu importe la région, aurait un impact sur les intérêts vitaux américains¹. Ces changements radicaux ont pour la majorité été déclenchés par la situation en Corée. Toutefois, même si le conflit coréen n'avait pas eu lieu, peut être que ces événements se seraient quand même produits : en d'autres termes, il y avait de nombreux substituts dont les impacts auraient été les mêmes². Depuis la rencontre des officiers de liaison des deux coalitions en 1951 jusqu'à la signature du cessez-le-feu du 27 juillet 1953, le conflit est resté dans une sorte d'impasse parce que les deux parties semblaient avoir renoncé à leur tentative d'unifier la Corée par la force, mais aussi parce que les mouvements militaires n'étaient plus aussi fluides que lors de la première année des hostilités.

Dans ce paragraphe, nous allons commencer par observer la sixième phase qui correspond à la dépression du cycle et aurait une durée aléatoire en fonction de l'environnement : plus celui-ci sera favorable et plus la dépression durera moins longtemps. Nous rappelons que la phase de dépression d'un cycle de guerre équivaut à une diminution forte et durable des activités antagonistes. Enfin, nous examinerons comment à notre sens, un Temps historique serait fondamental pour propulser le cycle dans sa phase de déclin (septième phase), cela est une condition *sine qua non*. Le déclin est une phase incertaine parce qu'après le TH, une incertitude demeure quant au temps que cela va prendre pour que les parties se mettent en action et établissent ce qui aura préalablement été décidé.

Plusieurs événements constitueraient la phase de dépression sur la péninsule. Au mois de mars 1951, le Président américain a commencé à préparer un projet de déclaration de paix. Le 11 avril, le général MacArthur sera révoqué. Quelques jours après, le 22 avril, les Chinois ont lancé 34 divisions à l'assaut du 38e parallèle, et ce jusqu'au 28, même si la veille (le 27 avril), des soldats chinois ont commencé à se rendre. Pourtant, la contre-offensive communiste va se poursuivre entre les 16 et 23 mai. Quant à la contre-offensive chinoise, elle sera réduite le 5 juin.

¹ Robert Jervis, "The Impact of the Korean War on the Cold War", *The Journal of Conflict Resolution*, Vol. 24, No. 4, *Op.Cit.*, pp. 577.

² *Ibidem*, pp. 577.

Suite à ces événements, il était primordial de s'assurer que les troupes chinoises n'allaient pas retourner au sud de la péninsule ; il fallait aussi obtenir une « promesse de soutien militaire automatique, notamment en s'appuyant sur une réserve de forces issues des combats en Corée »¹. Effectivement, il était nécessaire pour les Américains d'anticiper une éventuelle nouvelle contre-offensive chinoise.

Selon William Stueck, il est probable que les dirigeants américains n'étaient pas dans l'urgence de signer un armistice pour plusieurs raisons :

- Le champ de bataille coréen leur aurait permis d'expérimenter le matériel ainsi que les capacités de leurs troupes ;
- Cela leur aurait aussi permis de justifier ces efforts militaires aux États-Unis et en Europe ;
- Ils pouvaient ensuite procéder à un redressement économique du Japon ;
- L'arrêt des combats en Corée pouvait avoir pour conséquence que les puissances communistes se tourneraient vers l'Asie du Sud-Est².

Les premières négociations de paix à Kaesong (pourparlers de paix) ont subséquentement commencé le 10 juillet 1951, mais seront suspendues le 23 août par les communistes à la suite de la violation de la zone neutre de Kaesong. Ces négociations reprendront le 25 octobre à Panmunjom. Au fur et à mesure de leur avancement, il semblerait que ni Ridgway ni Van Fleet ne croyaient en la possibilité que les pourparlers produisent des résultats sans qu'il n'y ait plus d'offensives des Nations unies par-delà le 38^e parallèle. Le général Ridgway avait la certitude que les troupes onusiennes devaient s'emparer du « Triangle de fer »³ considéré par les communistes comme une zone avantageuse pour défendre la Corée du Nord et aussi qui permettait de poursuivre le conflit avec des offensives au sud et à l'est.

Du côté chinois, les dirigeants estimaient que leur stratégie avait fonctionné puisque leurs ripostes avaient été concluantes⁴ dans plusieurs zones et aussi parce que l'ONU avait abandonné ses offensives. À la fin du mois d'octobre, les communistes acceptèrent de poursuivre les négociations dans une zone plus sécurisée ; ils ont donc choisi le village de Panmunjom. En approximativement moins de deux mois, la ligne de contact actuelle entre les armées fut

¹ Pierre Grosser, « La paix indivisible ? La diplomatie française, la fin de la guerre de Corée et l'issue de la guerre d'Indochine », Dans Pierre Journoud, Antoine Bondaz, Jeanne Briand, Laurent Quisefit, *La guerre de Corée et ses enjeux stratégiques de 1950 à nos jours*, Op.Cit., p. 122.

² *Ibidem*, p. 123.

³ Il s'agit d'une zone clé située entre les sources de la rivière Imjin et les plus hautes chaînes de montagnes de l'Est. Cette zone était ancrée dans les villes de Chorwon à l'ouest, Pyongyang au nord, et Kimhwa à l'Est.

⁴ Les pertes communistes étaient estimées entre 100 000 et 150 000. Bien qu'importants, ces chiffres n'ont toutefois pas été paralysants au point de conduire les Chinois à mettre fin à la guerre.

négoziée comme ligne de démarcation militaire. De plus, des mesures visant à la création d'une zone démilitarisée (DMZ¹) ont également été négociées : il ne devait plus y avoir d'activités de vérification en dehors de la zone démilitarisée et les deux camps devaient travailler en faveur d'un régime d'application de l'armistice une fois qu'il n'y aurait plus d'échanges de tirs. L'accord se dessinait peu à peu même si l'ampleur de la tâche était toujours grande avant d'arriver à un document concluant pour chaque partie. Cependant, la question des prisonniers de guerre n'avait quant à elle pas été abordée.

Les Américains de leur côté ont à partir du mois de novembre, commencé à envisager de rédiger une déclaration qui devait statuer sur les conséquences d'une reprise des hostilités en Corée après la signature d'un accord d'armistice : si cela advenait, le contrecoup militaire des alliées pourrait aller bien au-delà du territoire de la péninsule. Quant aux Britanniques, ils se préoccupaient d'un éventuel risque d'escalade ; pour cette raison, ils souhaitaient participer à un planning militaire leur permettant de surveiller les Américains. Malgré ces négociations, la tension était toujours palpable entre les camps adverses. L'année suivante, le 22 février 1952 la Corée du Nord et la Chine ont porté des accusations de guerre bactériologique contre les États-Unis. Le 8 avril a marqué le début du « criblage » des prisonniers de guerre communistes aux mains des Nations unies. Le 11 juillet, les premiers bombardements aériens ont eu lieu sur Pyongyang. Le 13 octobre, ce sera la prise du piton de Crève-cœur par le bataillon français de Corée. Enfin pour l'année 1952, le 4 novembre un événement marquant aura lieu aux États-Unis : l'élection du président Eisenhower.

Ces épisodes de 1952 auraient marqué la fin de la phase de dépression qui s'est avérée assez longue et incertaine.

Après cette période transitoire, la dernière phase commençait à s'annoncer progressivement au début de l'année 1953.

Plusieurs faits auraient à notre sens, ponctué les prémices du déclin. Tout d'abord, le décès de Joseph Staline le 5 mars. Quelques jours après, le 30 mars, Zhou Enlai accepta le principe d'un échange limité de prisonniers (opération *Little Switch*) qui commencera le 6 avril. Même

¹ La zone démilitarisée coréenne (DMZ) se situe de part et d'autre de la Ligne de démarcation militaire (LDM), ligne de cessez-le-feu établie après suite à la Guerre de 1950. Elle a été créée en tirant les forces respectives de 2 kilomètres de chaque côté de la ligne. La DMZ parcourt environ 240 km à travers la péninsule, de l'embouchure de la rivière Han sur la côte ouest jusqu'à un peu au sud de la ville Nord-coréenne de Kosŏng sur la côte est. Le « village de la trêve » de Panmunjom se trouve dans la zone démilitarisée, à environ 8 kilomètres à l'est de Kaesŏng, en Corée du Nord.

La DMZ trouve son fondement dans l'article 1 de l'Accord d'armistice de 1953 (cessez-le-feu), se situe près du 38e parallèle et divise la péninsule en deux, servant ainsi de zone tampon entre les deux Corée. Selon cet article 1er, une zone démilitarisée représente donc une zone tampon qui a pour objectif d'éviter que des incidents qui pourraient conduire à une reprise des hostilités surviennent entre deux parties.

si les négociations ont repris le 26 avril, un mois plus tard pourtant, des 28 au 30 mai, les communistes chinois ont tenté de percer le front devant le Ier corps américain. Ils réitèrent l'opération le mois d'après entre les 10 et 17 juin lorsqu'ils ont essayé de percer le front devant le II^e corps sud-coréen. Il s'avère en conséquence que jusqu'à la « dernière minute », la situation était ponctuée par des batailles et des résistances. La raison est que la crainte des « conséquences d'un armistice en Corée sur la situation (sur d'autres situations comme) en Indochine »¹ et certains préféraient la possibilité d'« une offensive jusqu'à la taille de guêpe ainsi qu'une pression accrue aux bordures du bloc -sino-soviétique »².

Malgré tous ces tumultes, la situation va connaître un revirement avec un TH (n° 2) : c'est la signature de l'Accord d'armistice du 27 juillet 1953 au sein de la Conférence de Panmunjom qui a rendu possible la phase de déclin. Le commandement des forces onusiennes proposa alors l'article 60 de la convention d'armistice qui recommandait l'organisation d'une conférence politique sur la Corée après l'armistice. Cette conférence permettrait de « régler par voie de négociations les questions du retrait de toutes les forces étrangères, du règlement de la question de Corée (...) »³. Néanmoins, il est très vite apparu que cet article n'avait que pour objectif d'« assurer un règlement pacifique de la question coréenne »⁴ : pour les États-Unis le conflit coréen étant « onusien », il requerrait par conséquent un règlement encadré par les Nations unies. Nous en concluons que lors de cette phase, le concours d'intérêts n'a eu lieu entre les décideurs que pour un cessez-le-feu, d'où le fait qu'il n'y ait eu aucune déclaration de fin de guerre.

Les échanges de tirs ont pris fin une fois que les intérêts des États-Unis, de la Chine et de la Corée du Nord ont convergé et abouti sur la signature de l'armistice du 27 juillet 1953 : la Corée du Sud n'était pas présente. Cet accord n'était donc pas un traité bilatéral entre les deux Corées pourtant concernées de très près par la situation ; il s'agit d'un cessez-le-feu (document militaire) signé par les États-Unis en tant que représentant du Commandement des Nations unies, l'Armée des volontaires du peuple chinois et par l'armée nord-coréenne. La République de Corée n'a été partie qu'en vertu de sa participation au contingent des troupes du Commandement de l'Organisation. Nous étudierons ces points plus en détail dans la seconde partie de cette thèse.

¹ Pierre Grosser, « La paix indivisible ? La diplomatie française, la fin de la guerre de Corée et l'issue de la guerre d'Indochine », Dans Pierre Journoud, Antoine Bondaz, Jeanne Briand, Laurent Quisefit, *La guerre de Corée et ses enjeux stratégiques de 1950 à nos jours*, *Op.Cit.*, pp. 126-127.

² *Ibidem*, pp. 126-127.

³ *Ibidem*, pp. 126-127.

⁴ *Ibidem*, pp. 126-127.

Contrairement à ce que nous pourrions déduire de toutes les informations précédentes, la dernière phase du cycle n'équivaudrait pas à la signature de l'armistice en 1953, que nous considérons plutôt comme un Temps historique et non une phase en tant que telle. Selon nous, le déclin d'un cycle de guerre doit toujours être marqué par une action concrète qui viendrait l'accompagner et la compléter, témoignant ainsi que ce cycle prend bien fin. Sans cette action, le déclin du cycle ne pourra être prononcé. En réalité, la guerre de Corée a officiellement été prolongée jusqu'au 31 janvier 1955 par le Congrès américain afin d'étendre l'admissibilité aux prestations pour les soldats parce que la paix était très incertaine après les négociations de 1953. Cela veut dire que les pourparlers en vue d'aboutir à une situation pacifique et définitive ont eu lieu pendant deux années et quelques jours ; ils ont impliqué plus de cinq-cents réunions avant qu'un accord final ne soit conclu : effectivement, des prisonniers de guerre ont été échangés et de nouvelles négociations pour une paix globale ont été planifiées, mais n'ont pas eu lieu. Une réunion entre les puissances concernées à Genève en 1954 n'a pas non plus abouti à un accord et toutes les négociations ont cessé en 1955. Ce n'est alors qu'une fois que les derniers soldats ont quitté la péninsule que nous pouvons « prononcer » le déclin du cycle.

Selon nous, il y a bien eu un déclin du premier cycle identifié, toutefois, avec quelques réserves. La Corée du Nord et la Corée du Sud restent juridiquement toujours en guerre. Un comité de surveillance des Nations neutres créé en 1953 continue à ce jour de veiller au respect du cessez-le-feu. Les deux parties maintiennent d'importantes forces militaires le long de la zone démilitarisée où plus d'un millier de personnes sont mortes dans des escarmouches à la frontière. Depuis l'année 1953, la coexistence est assez laborieuse entre la Corée du Nord et la République de Corée qui accueille sur son territoire plus de 20 000 soldats américains. Cette présence américaine permanente et mondiale jamais connue auparavant a trouvé son essor dans la période post instant de guerre coréen¹.

Si toutes les guerres ont des causes, certaines tiennent de l'ordre du prétexte. Assurément, nous pouvons dire que cet instant de guerre en Corée a été un moyen pour les États-Unis d'instrumentaliser leur volonté de maintenir leur domination au niveau régional. Sur le plan militaire, elle a été porteuse d'innovation. Tout d'abord, parce que depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale en 1945, c'était le premier conflit de grande intensité qui a démontré l'apparition des conditions changeantes de la guerre². En effet, le facteur nucléaire qui a fait son entrée particulièrement depuis Hiroshima et Nagasaki induit de prendre en compte la menace d'une utilisation de l'arme atomique. Inhérente à la guerre de Corée, cette dissuasion

¹ D'autres pays accueillent des troupes américaines : le Qatar, le Japon, l'Italie ou encore l'Allemagne.

² Ivan Cadeau, *La guerre de Corée*, *Op.Cit.*, p. 15.

nucléaire a premièrement été suggérée à la fin de l'année 1950, en réponse à l'attaque chinoise qui « met en péril le corps de bataille des Nations unies, puis de manière ponctuelle entre 1951 et 1953 »¹. Ensuite, c'est durant ce conflit que seront testés pour la première fois les combats aériens entre avions à réaction. De plus, les doctrines de la guerre froide ont fait leur apparition durant cette guerre.

Les Américains ont de ce fait eu un rôle primordial dans les affrontements en Corée de 1950 à 1953 et continuent à être fortement impliqués sur la péninsule. Comme nous l'avons examiné, la division de la péninsule avec une ligne de démarcation proposée par les États-Unis était en réalité une séparation instaurée contre la montée du communisme, afin d'éviter que l'Union soviétique gagne du terrain dans la région. Les finalités de leur implication dans cette guerre en tant que gérant du monde libre peuvent être à double sens : résister à l'expansion du communisme et répondre à une sollicitation du secrétaire général de l'ONU. Ils se sont alors positionnés comme les « garants du droit international en prenant la responsabilité du commandement de cette guerre (qu'ils appelaient « guerre de l'ONU ») »² afin de riposter au premier grand défi lancé par les communistes depuis la séparation du monde en deux blocs.

Advenu dans une période de réajustement de la doctrine de l'endiguement, ce conflit était l'occasion pour les Américains d'« adresser un message clair aux dirigeants soviétiques, mais aussi chinois et montrer qu'au-delà des discours de fermeté, les États-Unis ne craignent pas de recourir à l'usage de la force pour défendre leurs intérêts et leurs valeurs »³. Les enjeux internationaux de ces affrontements ont largement pris le dessus sur les raisons initiales qui ont incité les États à entrer en guerre, l'indépendance de la Corée n'apparaissait plus alors que comme un objectif secondaire.

En conclusion de cette première partie, il semblerait que d'après notre analyse, la théorie des cycles de guerre qui durent cinquante années s'applique bien pour le cas du conflit coréen sur la période de 1905 à 1955. Nous constatons également que ce premier cycle déterminé trouve son origine dans un contexte de cycle hégémonique, les affrontements en Corée ayant été un instrument américain pour maintenir leur hégémonie face au challenger soviétique et face à une Chine qui s'est révélée comme une adversaire avec des capacités stratégiques et militaires non négligeables. L'implication de tous ces acteurs a fait de l'instant de guerre, une bataille à grande échelle avec une interaction asymétrique entre le camp de l'Est et celui de l'Ouest, ce qui n'a pas facilité les négociations. Par ailleurs, les visions divergentes entre les

¹ Ivan Cadeau, *La guerre de Corée*, *Op.Cit.*, p. 12.

² *Ibidem*, p. 15.

³ *Ibidem*, p. 12.

deux Corée ont causé une instabilité bien avant le début des hostilités ; chaque régime rejetait la légitimité de l'autre et se considérait comme le seul dirigeant légitime de la Corée.

Si ces événements historiques avaient remué les confins de l'Asie de l'Est ainsi que les avant-postes de la Russie, la guerre de Corée a sans aucun doute été un incident qui a secoué l'ensemble du système mondial. Entre les années 1950 et 1953, diverses puissances mondiales ont envoyé des troupes sur le territoire de la péninsule coréenne. Les États-Unis et la Chine ainsi que l'Angleterre, représentant le Bureau international, y ont incontestablement déployé leurs forces armées avec la Russie et le Japon, bien que de manières limitées. Finalement, ce sont plus d'un million et demi de soldats étrangers qui ont atterri sur ce territoire. Au début des années 1950, l'administration américaine a été confrontée à un dilemme : celui de demander l'approbation du Congrès pour réaliser les recommandations onéreuses du *NSC-68* ainsi que pour le réarmement de l'Europe. En raison des coûts éventuels pour mettre en œuvre ces recommandations, Truman pouvait perdre en crédibilité politique s'il en faisait la demande.

Les informations quant à l'état d'avancement de la mise en œuvre du *NSC-68* au début des hostilités en Corée ne sont pas très précises. Le budget pour le *NSC-68* était estimé approximativement à 14 milliards de dollars¹, mais si le conflit n'avait pas eu lieu, peut être que cette somme aurait été plus élevée : selon Dean Acheson, la Corée aurait « sauvé » les États-Unis. Les événements sur la péninsule ont apporté des éclaircies quant à la possibilité d'une nouvelle politique américaine, notamment en ce qui concerne la mondialisation de leurs engagements. En outre, les États-Unis ont pu y faire étalage de leur puissance militaire tout en manifestant leur détermination à défendre leurs intérêts, même au sein de l'ONU. Cette démonstration a pu leur permettre d'éviter d'autres conflits de la même forme.

Entreprise au nom des Nations unies, cette guerre est située « entre l'épisode victorieux de la Seconde Guerre mondiale et le traumatisme de la guerre du Vietnam »² même s'il s'agissait de la première entreprise depuis leur création pour rétablir la souveraineté d'un pays en créant une force armée, l'instant de guerre en Corée présentait les traits d'une guerre américaine³. Pour l'ONU, il s'agissait de prouver que son tout nouveau système fonctionnait et pouvait permettre de maintenir ou rétablir la paix entre les nations : la Corée a été son premier véritable test de force et de son efficacité. En réalité, dans le cadre de la guerre froide, les hostilités en Corée ont représenté une complexité pour l'Organisation qui devait affronter la situation avec succès ou perdre toute crédibilité seulement cinq ans après sa création. De fait, cet événement sur la péninsule coréenne a permis à la jeune organisation de montrer qu'elle pouvait intervenir très

¹ Certains documents font référence à 13,5 milliards de dollars tandis que d'autres à 15 milliards.

² Ivan Cadeau, *La guerre de Corée*, *Op.Cit.*, p.10.

³ *Ibidem*, p. 10.

vite tout en déployant une grande puissance sur un territoire donné, même si cette aptitude a été possible majoritairement grâce aux États-Unis.

L'instant de guerre qui a suivi à partir de la résolution du 27 juin 1950 a marqué l'acmé d'un conflit de trois années qui a confronté les forces communistes aux forces capitalistes, a été pionnier de décennies de tension entre les deux Corée et les États-Unis, la Corée étant -comme nous l'avons analysé auparavant -un enjeu stratégique dans le plan américain de maintenir leur prépondérance à l'échelle mondiale. Cette phase du cycle a aussi donné une autre cadence à la confrontation soviéto-américaine au cours de la guerre froide, refaçonant de façon marquée l'échiquier mondial comme nous le connaissons aujourd'hui. La Corée a alors été unique dans l'expérience militaire américaine, car contrairement aux deux Guerres mondiales, il n'y a eu aucune victoire militaire en Corée.

En outre, notre analyse du processus de prise de décision durant cet événement a montré que les décisions du président américain Truman ont eu de fortes incidences : son objectif était de maintenir une guerre limitée, évitant à tout prix une Troisième Guerre mondiale qui pouvait être nucléaire. Toutefois, la crise est devenue une longue impasse, et ce, en dépit des résolutions votées au sein du Conseil de sécurité de l'ONU.

Nous considérons de ce fait que le déclin de ce premier cycle identifié est « instable » puisque Jean-Louis Dufour disait qu'il est probable de retourner « à la situation de tension préliminaire à la crise, voire à une tension encore plus forte »¹ si une crise est mal gérée. Les crises sont comme l'avait avancé Thucydide, les causes immédiates dans le déclenchement d'une guerre : elles ne sont pas à négliger et vont délimiter l'agenda du conflit.

Dans la partie suivante, nous tenterons de prouver comment la gestion de la crise du premier cycle identifié affecte jusqu'à présent le cours des événements sur la péninsule.

¹ Jean-Louis Dufour, *Un siècle de crises internationales, de Pékin (1900) au Caucase (2008)*, Op.Cit., p. 23.

PARTIE II
REPENSER LES CYCLES DE GUERRE CORÉENS DANS LE
CONTEXTE ACTUEL

PARTIE II

REPENSER LES CYCLES DE GUERRE CORÉENS DANS LE CONTEXTE ACTUEL

« La guerre, hier comme aujourd’hui, est le révélateur tristement spectaculaire du travail souterrain des sociétés qui se joue sur la longue durée »¹.

D’après J. Goldstein, il est possible qu’une guerre mondiale advienne entre les années 2000 et 2030. Néanmoins, les cycles de guerre ne devraient pas continuer à se reproduire en raison du caractère de plus en plus dévastateur des guerres et de l’apparition du facteur nucléaire : si la dynamique du système mondial ne connaît pas une modification, le monde courrait à sa destruction².

Dans cette thèse de science politique, nous devons rappeler qu’une théorie n’a pas de caractère absolu. Elle a un caractère réfutable, c’est-à-dire qu’elle peut être contestée ou affirmée si elle s’appuie sur une démarche scientifique. Selon Heinrich Hertz « ce qui dérive d’une expérience donnée peut aussi être annulé par une autre expérience »³. Par exemple, au début de ses travaux sur la guerre du Péloponnèse, Thucydide ne nous présente pas amplement les méthodes d’enquête ou encore des hypothèses concernant l’impact de l’histoire. C’est avec le temps et de manière synchrone avec les événements que sa perception a évolué.

Concernant le cas coréen, la convention d’armistice signée le 27 juillet 1953 au sein de la Conférence de Panmunjom a mis officiellement fin au premier instant de guerre. Cette signature a été accompagnée d’une action en 1955 pour donner suite aux recommandations du Congrès qui avait prolongé la durée officielle de la guerre. À partir de cette date, la question de la réunification des deux Corée a pris une ampleur plus considérable. En effet, depuis cette période, les deux Corée oscillent entre périodes de tension et d’apaisement. Cette atmosphère se trouve être un incubateur susceptible de générer un nouveau type de cycles. Nous examinerons que la situation coréenne a évolué ; un traité de paix n’ayant pas été signé, la Corée reste juridiquement en guerre. Pourtant, comme nous la connaissons aujourd’hui, cette situation sur la péninsule présente un nouveau visage.

¹ Jean-Vincent Holeindre, « Ce que la guerre fait aux sociétés », *Sciences Humaines*, Hors-série, La guerre, des origines à nos jours, Éditions Sciences Humaines, France, Novembre-décembre 2018, p. 9.

² Joshua Goldstein, *Long Cycles : Prosperity and War in the Modern Age*, *Op.Cit.*, p. 93.

³ Heinrich Hertz : « That which is derived from experience can again be annulled by experience. Rather than being mere collections of laws, theories are statements that explain them ». Cité dans Amos Yoder, *World politics and the causes of war since 1914*, *Op.Cit.*, p. 5.

Désormais, il existe plusieurs éléments qui ont rendu plus complexes les relations sur la péninsule. Par exemple, la Corée du Nord a produit des armes pour de nombreux pays du Moyen-Orient avec des missiles balistiques dans les années 1980 et 1990 ; autre exemple, la croissance du programme nucléaire de Pyongyang. Dans la volonté d'actualiser le concept de « cycles de guerres » dans un monde contemporain où sont apparus de nouveaux moyens, comme le nucléaire, nous mettrons ainsi dans cette partie, l'accent sur la période qui a suivi la signature de l'armistice et le retrait des troupes de la péninsule coréenne, c'est-à-dire, de 1955 à nos jours. Nous allons analyser si la péninsule connaît un nouveau cycle et qu'elles en seraient les particularités.

Pour cela, dans un premier chapitre nous nous questionnerons sur la disparition des cycles de guerre en réinterprétant l'hypothèse de Joshua Goldstein (**Chapitre I**). D'autre part, nous examinerons les facteurs qui font du cas coréen un concept à part entière (**Chapitre II**).

CHAPITRE I

Vers une disparition des cycles de guerre ?

Nous sommes en 1955, l'accord d'armistice a été signé et le premier cycle a pris fin, laissant la péninsule dans une situation de « ni guerre ni paix ». Cette atmosphère se présente comme un catalyseur pour un nouveau type de cycles de guerre. Nous verrons comment la situation coréenne a évolué ; un traité de paix n'ayant pas été signé, la péninsule reste juridiquement en guerre et la situation présente aujourd'hui un nouveau visage.

Nonobstant, les événements de 1950 à 1953 ne forment pas qu'un seul chapitre de l'Histoire. Comme nous avons pu en témoigner au cours des années 2018 et 2019, l'influence américaine se poursuit, avec les rencontres historiques entre le président sud-coréen Moon Jae-in et le leader nord-coréen Kim Jong-un, puis entre ce dernier et le président américain Donald Trump. Jusqu'à récemment, des coups de feu retentissaient le long de la ligne de cessez-le-feu et des hostilités se sont accrues entre le Nord et le Sud. La séparation des familles en raison du conflit de 1950 est toujours un problème dont la résolution est incomplète, et la péninsule coréenne demeure la seule région encore divisée au monde. En outre, la Corée fait de l'Asie du Nord-Est, une région « de guerre froide », alors que le système de cessez-le-feu qui dérive de l'accord de 1953 induit qu'un autre cycle peut se déclencher à tout moment : qui dit « cycle », dit « crise » qui peut découler sur un autre instant de guerre.

Dans ce premier chapitre de la seconde partie de notre thèse, il s'agit d'étudier notamment de manière qualitative, l'évolution de la situation depuis 1955, toujours en appliquant la théorie des cycles de guerre. À la lumière des événements qui ont eu lieu depuis cette date, nous allons tenter de prouver si cette théorie (cycles de cinquante années) est toujours valide dans le contexte actuel.

SECTION N°I - UN NOUVEAU CYCLE DE GUERRE EN MUTATION

Dans cette section, nous allons d'abord analyser brièvement le paradoxe coréen (I) ; cela nous permettra de mieux comprendre la Corée comme elle se présente aujourd'hui. Ensuite, nous étudierons les évolutions éventuelles du cycle hégémonique par rapport au premier chapitre de notre première partie(II). Pour terminer, nous verrons comment la théorie des cycles de guerre de cinquante années a connu une mutation dans notre cas d'étude (III).

PARAGRAPHE N°I - LE PARADOXE CORÉEN

Afin de mieux comprendre leurs relations et l'impact que cela pourrait avoir sur un potentiel cycle de guerre n° 2, il est fondamental d'analyser les types d'États que sont désormais la Corée du Nord et la République de Corée. Nous parlons de « paradoxe coréen », tant la différence entre les deux nations s'est accentuée au fil des décennies qui ont suivi la fin du premier cycle de guerre. Comme nous le savons, ce paradoxe est dû en partie à l'héritage de la guerre froide, le contraste s'étant fortement accentué depuis entre les deux camps. Les Corée disposent dorénavant de deux systèmes politiques diamétralement opposés qui essaient de cohabiter dans une paix fragile. Cette situation a eu pour conséquence un développement militaire prononcé ainsi qu'un déploiement de nombreuses troupes tant au nord qu'au sud de la DMZ.

Dans le tableau comparatif suivant, nous pouvons observer quelques caractéristiques des deux Corée.

Tableau n° 7 : **Quelques comparaisons entre la Corée du Nord et la Corée du Sud.**

ÉTATS	Superficie	Type de gouvernement	PIB 2019	Rang mondial en termes économiques (2019)	Dépenses militaires en 2019
Corée du Nord	120 540 kilomètres ²	Dictature	18 milliards de dollars	103	Entre 21,9% et 24,4% du PIB
Corée du Sud	100 210 kilomètres ²	République constitutionnelle	1 646,74 milliards de dollars	10	2,59% du PIB

Selon Quincy Wright, dans un monde où les États étaient convaincus qu'ils ne pouvaient se maintenir et progresser que par le recours à la guerre ou aux menaces de guerre, les démocraties se sont retrouvées en désavantage par rapport aux despotismes¹. En conséquence, leur désir d'étendre le rôle du droit et du débat dans les relations internationales en plus de réduire le plus possible le rôle de la guerre et des menaces était accentué². Cependant, ces objectifs ont souvent été entachés par l'aversion des démocraties à freiner la souveraineté de la nation ou encore par leur méfiance à l'égard des autres nations et des autorités éloignées.

Pour ce qui est des formes de despotisme, conscients de leur avantage relatif dans le jeu du pouvoir et du fait que la guerre apparaît comme une menace moindre pour leurs principes et idéologies, ces derniers auraient plutôt tendance à déployer leurs forces pour que le rôle du droit et du dialogue diminue au profit de la violence et de la menace : la guerre sert donc leurs politiques interne et étrangère³. En d'autres termes, d'après Quincy Wright, l'accroissement en nombre des démocraties dans le monde est connexe à celui de la valorisation de la guerre dans les régimes despotiques.

¹ Quincy Wright, *A study of war*, *Op.Cit.*, p. 84

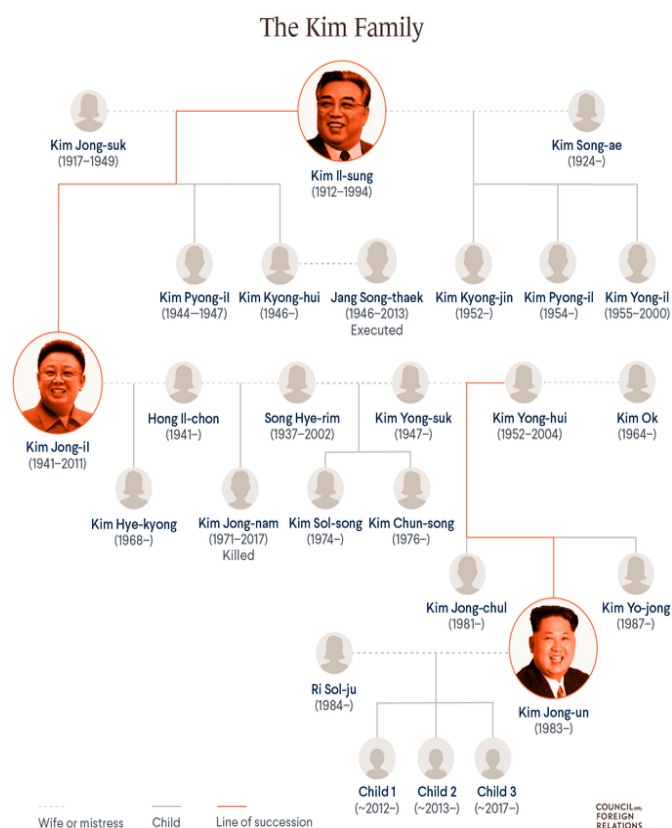
² *Ibidem*, p. 84.

³ *Ibidem*, p. 84.

Cette analyse pourrait être transposée à notre cas d'étude : la République de Corée serait vue comme cette démocratie désireuse de réduire le plus possible le rôle de la guerre et des menaces alors que la Corée du Nord serait perçue comme ce régime despotique qui privilégie la menace et la violence au détriment du droit et du dialogue. Nous avons pu observer ces deux dernières années comment la Corée du Nord a rompu le dialogue et est allée contre les normes juridiques relatives au développement de son arsenal nucléaire.

Que pouvons-nous dire du régime nord-coréen ?

Ce régime cristallisé pendant la guerre froide semble avoir une résistance à l'épreuve du temps. Malgré l'effondrement de l'Union soviétique et du communisme, la R.P.D.C a réussi à survivre, et ce, même après le décès en 1994 de Kim Il-sung présenté comme le « fondateur » de cette nation. La Corée du Nord est aujourd'hui considérée comme un pays socialiste et un État totalitaire. En dépit des prédictions de nombreux observateurs au début des années 1990, le régime nord-coréen subsiste et est maintenant considéré comme l'un des derniers fondés sur le stalinisme. N'ayant en effet pu achever sa déstalinisation au milieu des années 1950, le pays en est actuellement à son troisième dirigeant, faisant perpétuer « la dynastie Kim » dont les détails figurent sur l'arbre généalogique suivant¹ :



¹ Ce schéma figure en annexe n° 3 et nous l'avons intitulé « généalogie de la dynastie Kim ».

Depuis son émergence en tant qu'entité politique à part entière en 1945, la Corée du Nord a été considérée comme un régime fermé et difficile d'accès. Ces dernières années il apparaît que des efforts tendent vers une certaine « ouverture » de la nation. De la libération de la péninsule coréenne en 1945, à la proclamation de l'État nord-coréen en 1948, l'appareil étatique de la Corée du Nord s'est édifié progressivement. Selon la Constitution socialiste de la R.P.D.C. du 27 décembre 1972 :

« La R.P.D.C prend pour guide de ses activités, les idées du *Chuch'e* (ou *Djoutché*, ou encore *juche*) du Parti du Travail de Corée, qui représentent l'application créatrice du marxisme-léninisme à la réalité de notre pays »¹.

Le président éternel de la République est Kim Il-sung². Suivant les pas de Staline et Mao qui avaient chacun fait l'objet d'un culte de la personnalité, Kim Il-sung a instauré le sien à travers l'idéologie du *Juche*. Pour la Corée du Nord, l'élaboration du *Juche* correspondait à l'émancipation du pays par rapport à Pékin et à Moscou³, Staline ayant pour désir d'acquérir le nord de la péninsule. Se sentant de la sorte menacé tant par les réformes poststaliniennes en 1953, que par l'alliance des Soviétiques et des Chinois pour former un mouvement d'opposition au nord en 1956, Kim Il-sung décida de mettre l'accent sur le *Juche*⁴. L'idéologie repose sur une conception qui donne à l'homme la « haute conscience d'être le maître du monde et de son propre destin »⁵ : il ne s'identifie plus comme individu, mais plutôt aux masses populaires⁶. L'homme s'impose alors pour dominer le monde⁷ et le *Juche* est conçu de manière à ce que le peuple soit dirigé par un unique homme : le *suryong* ou « Leader suprême »⁸. Dans la sphère politique, l'indépendance du système instauré par le *Juche* a conduit au développement de l'institution du *suryong* qui a placé Kim Il-sung au centre du cercle détenant le pouvoir, afin d'assurer une unité contre les influences étrangères, et de maximiser l'efficacité du développement économique⁹.

¹ La Constitution socialiste de la R.P.D.C, 27 décembre 1972.

² Kim Il-sung était le père fondateur de la Corée du Nord qu'il a dirigée de 1948 jusqu'à sa mort en 1994. Il a été remplacé par son fils, Kim Jong-il, qui a servi pendant dix-sept ans jusqu'à une crise cardiaque mortelle à la fin de 2011. Le leadership est ensuite passé au fils de vingt-huit ans de Kim Jong-il, Kim Jong-un, en 2012.

³ Michael Breen, *Kim Jong-il, dictateur nord-coréen*, Saint-honoré Média, France, 2004, p. 143.

⁴ Jae-Jung Suh, *Origins of North Korea's Juche: colonialism, war, and development*, Lexington Books, United States of America, 2013, p.10.

⁵ Ri Seung Djoun, *Le principe philosophique des idées du Djoutché*, E.L.E, Pyongyang, 1996, pp. 145-147.

⁶ Seong-Chang Cheong, *Idéologie et système en Corée du Nord, De Kim Il-sung à Kim Jong-il*, L'Harmattan, France, 1997, p. 159.

⁷ Alain Destexhe, *Corée du Nord, voyage en dynastie totalitaire*, L'Harmattan, France, 2001, p. 44.

⁸ Michael Breen, *Kim Jong-il, dictateur nord-coréen*, *Op.cit.*, p. 144.

⁹ Jae-Jung Suh, *Origins of North Korea's Juche: colonialism, war, and development*, *Op.cit.*, p. 11

Aujourd'hui, c'est Kim Jong-un qui est le dirigeant suprême, président de la Commission des Affaires de l'État, président du Parti des travailleurs de la Corée du Nord (P.T.C¹), et commandant suprême de l'Armée populaire de Corée. La Corée du Nord a noué des relations diplomatiques formelles avec 161 États et a ouvert environ 47 ambassades à l'étranger depuis sa création en 1948. Elle a aussi été admise à l'ONU en 1991, au même moment que la Corée du Sud. Le pays est considéré comme dirigé par l'une des plus anciennes dictatures dynastiques du monde ; il a été jusqu'à présent gouverné avec une autorité absolue par trois générations de la famille Kim qui perpétuent l'utilisation de la répression ou encore un système de favoritisme qui semble leur assurer le soutien des élites et des militaires. À son arrivée au pouvoir, Kim Jong-un a procédé à divers remaniements des structures du parti et des militaires. La relation de ce jeune dirigeant avec les élites du pays s'avère déterminante pour la suite voire pour la survie du régime qui vise le progrès économique et l'ouverture sur le monde extérieur.

¹ Il s'agit du parti qui domine dans le pays. Il existe deux autres partis dont le rôle est moindre, le Parti social-démocrate de Corée et le Parti Chondogyo-Chong-u.

Examinons de plus près le modèle gouvernemental nord-coréen à travers le tableau ci-dessous.

Tableau n° 8 : **L'exécutif, le législatif et le judiciaire en Corée du Nord¹**

R.P.D.C	Pouvoirs principaux	Processus d'élection	Cycle électoral
Exécutif	Le Cabinet est l'organe administratif et exécutif de l'organe suprême du pouvoir de l'État, mais aussi un organe de gestion générale de l'État.	Il n'existe pas vraiment de processus électoral reconnu.	Jusqu'à révocation par le chef de l'État.
Judiciaire	Le pouvoir judiciaire ne pratique pas le contrôle judiciaire. Les forces de sécurité interviennent souvent dans les actions du pouvoir judiciaire à tel point que la plupart des affaires ne sont pas résolues.	Les élections en Corée du Nord sont non compétitives et ne comportent que des courses à un seul candidat.	5 années.
Législatif	L'Assemblée populaire adopte toujours toutes les propositions du gouvernement dans la loi au cours de ses sessions, presque sans débat ni modification.	Les élections en Corée du Nord sont non compétitives et ne comportent que des courses à un seul candidat.	5 années.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et la libération de la Corée du régime colonial japonais, les trois générations de Kim ont occupé le poste de chef suprême. La préparation des politiques fondamentales est réservée au Comité central du Parti des Travailleurs de la Corée du Nord, mais aussi à des institutions subordonnées à savoir, le Bureau politique ou *Politburo*, la commission de contrôle, et le Bureau politique exécutif. Ce bureau est en charge de la surveillance et de la nomination des hauts fonctionnaires du P.T.C, du cabinet et de l'armée.

¹ Les sources utilisées pour réaliser ce tableau sont les suivantes :
<https://globaledge.msu.edu/countries/north-korea/government>
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/coree-du-nord/presentation-de-la-coree-du-nord/>

Quant aux organes les plus influents utilisés par le parti, il s'agit du Département de l'organisation et de l'orientation (DOO) du Comité central et du Département de la propagande et de l'agitation (DPA). Pour ce qui est du Comité central, il est composé d'une vingtaine de départements, allant des sciences à l'agriculture, et qui relie les organes civils étatiques et militaires. Les départements gouvernementaux sont ceux qui soumettent des idées politiques aux entités respectives du Comité central du parti ; ils délibèrent, apportent des modifications et approuvent les initiatives. C'est à travers ce processus que le P.T.C exerce son contrôle politique.

Paradoxalement, la Corée du Sud longtemps dirigée par des militaires (dictature) est considérée depuis peu comme une démocratie et a su se faire accepter progressivement sur la scène internationale. Pour illustrer cela, nous pouvons faire référence à l'accord de libre-échange signé en 2010 avec l'Union européenne. Cette jeune démocratie actrice d'une évolution très rapide en peu de temps, est selon Lanzarotti Mario, « l'un des rares cas d'un pays sous-développé, dépendant, ancienne colonie, à avoir fait de tels progrès économiques au cours du XX^e siècle »¹. Au lendemain du conflit coréen, la croissance du PIB sud-coréen était de 3,9% par an ; dorénavant le pays est considéré par la Banque mondiale comme un pays à revenus élevés alors qu'après la Seconde Guerre mondiale, il s'agissait d'un des pays les plus pauvres de la planète.

La sortie du sous-développement de la Corée du Sud est passée par le biais de son économie et aussi de sa culture. On parle couramment de « vague de soft power coréen » encore connue sous le nom de *hallyu* qui se promeut par le cinéma ou la musique, mais les Jeux olympiques de 1988 qui ont eu lieu dans le pays constituent l'un des moteurs importants de son développement économique. Néanmoins, ces termes de « modèle » ou encore de « miracle » ne sont pas utilisés comme le diraient Dayez-Burgeon Pascal et Kim Joon-no, pour témoigner d'un « cadeau du ciel »² qui aurait permis son développement rapide à la Corée du Sud. Ce miracle aurait découlé d'une forte détermination ainsi que de la volonté de réussir des hommes³.

¹ Lanzarotti Mario, *La Corée du Sud : une sortie du sous-développement*, France, 1992, p. 11.

² Dayez-Burgeon Pascal, Joo-no Kim, *De Séoul à Pyongyang, idées reçues sur les deux Corée*, Op.Cit., 2013, p. 81.

³ *Ibidem*, p. 81.

Examinons de plus près le modèle gouvernemental du pays à travers le tableau suivant.

Tableau n° 9 : **L'exécutif, le législatif et le judiciaire en Corée du Sud**¹

<i>République de Corée</i>	Pouvoirs principaux	Processus d'élection	Cycle électoral
Exécutif	Le pouvoir exécutif est dévolu au pouvoir exécutif dirigé par le président. Le Conseil d'État, généralement appelé « réunion du Cabinet », délibère sur les politiques importantes qui relèvent du pouvoir de l'exécutif. Le président est le président du Conseil d'État et le Premier ministre est le vice-président. Si le poste de présidence est vacant ou si le président est incapable d'exercer ses fonctions pour quelque raison que ce soit, le Premier ministre contrôle les ministères du gouvernement en son nom.	En vertu de la Constitution, le Président est élu au scrutin universel, égal, direct et secret par le peuple. Le mandat du président est de cinq ans et le président n'est pas réélu.	5 années.
Judiciaire	Le pouvoir judiciaire du gouvernement est composé de la Cour suprême, des cours d'appel, des tribunaux de district, des tribunaux de la famille, des tribunaux administratifs et du tribunal des brevets, entre autres.	Le juge en chef de la Cour suprême est nommé par le président avec le consentement de l'Assemblée nationale, et les autres juges de la Cour suprême sont nommés par le président sur recommandation du juge en chef.	6 années.
Législatif	L'Assemblée nationale de la République de Corée est le corps législatif national monocaméral de la Corée du Sud qui représente les opinions du peuple. Toutes les lois du pays sont faites par l'Assemblée nationale.	L'Assemblée nationale est composée de 253 membres élus dans les circonscriptions locales et de 47 membres élus à la proportionnelle.	4 années.

¹ La source utilisée pour réaliser ce tableau est la suivante : <https://www.korea.net/Government/Constitution-and-Government/Executive-Legislature-Judiciary>

La République de Corée est un gouvernement républicain dans lequel le président est le chef de l'État et le Premier ministre, le chef du gouvernement. Les pouvoirs du gouvernement sont divisés en trois parties (l'exécutif, le législatif et le judiciaire) afin de maintenir une répartition équilibrée des responsabilités et des devoirs. Comme dans d'autres démocraties, les citoyens votent pour leurs dirigeants. Le président actuel est M. Moon Jae-in (depuis 2017), et le Premier ministre M. Chung Sye-kyun.

Ce paradoxe politique entre les deux Corée joue sans aucun doute un rôle dans les tensions qu'elles connaissent aujourd'hui.

PARAGRAPHE N° II - ACTUALISATION DE LA THÉORIE DU CYCLE HÉGÉMONIQUE

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le positionnement des États-Unis sur la scène internationale est allé progressivement. En matière de richesses et de puissance, ils ont connu un accroissement frappant sur une longue durée. Néanmoins, aujourd'hui certains auteurs perçoivent le déclin des États-Unis qui ne semblent plus occuper cette même position dominante que celle qu'ils avaient au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Ils font dorénavant face à la Chine qui comme examiné précédemment, s'était révélée pendant l'instant de guerre du premier cycle comme « une adversaire stratégique et militaire à surveiller » par les Américains. Avaient-ils soupçonné les progrès fulgurants que cette Chine qui n'était pas reconnue autrefois sur la scène internationale pouvait faire ?

Pour analyser un « déclin », il est important de l'envisager sur une durée déterminée ou *a minima*, à partir d'un point de référence, c'est-à-dire un moment donné de l'Histoire. Il est tout aussi nécessaire de tenir compte de critères définis et éventuellement de faire une évaluation par rapport à d'autres nations. Qui dit « déclin » dit « affaiblissement », et dans la première partie de cette thèse, nous avons analysé comment le cycle de guerre coréen s'est imbriqué dans le cycle hégémonique. Dans ce paragraphe, il est question de la capacité de résistance de l'hégémonie américaine à travers le temps ; nous examinerons si le cycle hégémonique est réellement entré dans une phase de déclin, et si oui, à partir de quel moment.

La fin d'un cycle hégémonique est caractérisée par une crise terminale qui éclate parce qu'un État capable de rivaliser avec l'hégémon entre dans une période de croissance matérielle. Néanmoins, avant que cela ait lieu, le monde connaît une période relativement longue de dualité

du pouvoir. Historiquement, ces périodes de dualité se sont transformées en des points culminants marqués par des conflits tels que la guerre de Trente Ans, les guerres napoléoniennes ou les guerres mondiales. D'après la théorie du cycle hégémonique, le contexte actuel ferait l'objet d'une réactualisation du fait de la transformation de l'hégémonie mondiale américaine, et ce, dans un ordre à trois volets, à savoir son ascension, sa domination et son déclin¹. Nous avons évoqué deux schémas différents distingués dans le cadre de nos recherches :

- Le premier schéma qui suit l'ordre « ascension – domination de l'hégémonie – déstabilisation – rivalité avec un ou plusieurs challengers – Essor de la nouvelle hégémonie (donc déclin de la précédente) » ;

- Et le second schéma qui adviendrait dans le cas où le ou les challengers n'auraient pas réussi à faire tomber l'hégémonie. Ce schéma se décline ainsi, « ascension – domination de l'hégémonie – déstabilisation – rivalité avec un ou plusieurs challengers – maintien de l'hégémonie »².

À la suite du déclin du bloc de l'Union soviétique et la fin de la guerre froide, les États-Unis qui se retrouvaient alors comme la puissance dominante ont commencé à rechercher un nouvel ordre mondial : cette recherche s'est matérialisée par leur positionnement en usant de la guerre comme instrument stratégique principal. Cette idée de nouvel ordre mondial se présentait alors dès les années 1990 comme une succession à la politique du *containement*. Leur stratégie s'est manifestée progressivement à travers la Première Guerre du Golfe, la lutte contre la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, de l'extension du domaine de compétence de l'OTAN, et surtout, la lutte contre le terrorisme. Effectivement, le terrorisme a causé une sorte d'état de guerre permanent qui a conduit les États-Unis à prendre plus de responsabilités en ce qui concerne les dépenses militaires. Leurs investissements sont passés de l'ordre de presque la moitié des dépenses mondiales, tout comme dans le domaine de la conquête militaire spatiale où ils ont un quasi-monopole. Ces placements leur confèrent une capacité de frappe très précise. En plus de leur prédominance dans le domaine militaire et stratégique, les États-Unis sont aussi très avancés en matière d'économie. Cette dominance est maintenant menacée par la Chine considérée par les Américains comme une rivale stratégique.

¹ Christophe Réveillard, « La puissance américaine face aux cycles hégémoniques : l'hypothèse Wicht », *Géostratégiques*, n° 29, *Op.Cit.*

² *Infra*, pp. 68-69.

Avant de poursuivre avec la Chine, nous avons estimé intéressant de parler de la Russie en tentant d'expliquer pourquoi sa capacité à challenger l'actuel hégémon a été réduite malgré le fait qu'elle soit un ancien État de l'URSS.

« Jusqu'en 1989, Moscou était l'épicentre d'une puissance globale, discutait d'égal à égal avec Washington et jouait un rôle majeur dans la définition des grands équilibres stratégiques »¹.

Dans le premier chapitre de cette partie I de notre thèse, nous avons analysé les relations entre l'URSS et les États-Unis en nous inspirant du concept du piège de Thucydide. À la suite de la chute de l'Union soviétique, la Russie désormais indépendante a consacré plusieurs années à se reconstruire tant sur le plan interne que sur l'échiquier mondial ; ses ressources sont plus limitées qu'auparavant. Selon le « paradigme de la puissance pauvre »² de Georges Sokoloff, il semblerait que la Russie devienne « ce à quoi elle a toujours aspiré, tout en le redoutant : un pays normal »³. Sa rupture avec l'URSS a engendré une perte de puissance ainsi qu'une récession incessante de son positionnement et de son influence sur la scène internationale. En tant que « leader du camp socialiste »⁴ à l'époque, la Russie en plus de posséder un grand arsenal militaire, avait d'innombrables alliés politiques dans diverses régions du monde.

Aujourd'hui, la Russie reste le plus grand pays du monde avec une superficie de 17 millions de kilomètres carrés⁵. Sa position continentale fait d'elle un territoire situé dans un environnement possiblement hostile. De ce fait, le pays a développé une certaine méfiance contre tout ce qui pourrait apporter une forme d'instabilité au niveau de ses frontières. Ainsi au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le pays met en place un glacis protecteur au niveau de ses frontières immédiates en établissant un réseau avec des pays alliés : plus tard, ils constitueront le pacte de Varsovie qui est une alliance militaire. Sur son propre territoire, l'objectif militaire de la Russie est bien entendu de défendre son espace de sécurité. Pour cela, le pays a beaucoup investi matière d'armement en privilégiant notamment des armes à longue portée telles que l'artillerie ou encore les missiles. La Russie se révèle alors comme une puissance régionale dont la portée est limitée puisqu'elle s'étend de l'océan Pacifique à la mer Noire puis de l'océan Arctique vers l'Himalaya.

¹ Arnaud Dubien, « De l'URSS à la Russie », *Revue internationale et stratégique*, n° 41, Armand Colin, France, 2001/1, p. 157.

² Georges Sokoloff, *La puissance pauvre, une histoire de la Russie de 1815 à nos jours*, Fayard, Paris, 1993, 948 p.

³ Arnaud Dubien, « De l'URSS à la Russie », *Op.Cit.*, p. 162.

⁴ *Ibidem*, p. 157

⁵ Elle reste le plus grand pays du monde malgré le fait qu'elle a perdu 5 millions de kilomètres², ce qui représente neuf fois la France par rapport à la superficie de l'Empire tsariste et de l'Union soviétique.

En dépit de tout cela, nombreux sont les exemples qui témoignent de son influence qui semble moins prononcée au niveau international. À ce titre, nous pouvons citer le cas de ses relations avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord que la Russie n'a pas pu empêcher d'intervenir et de bombarder la Serbie qu'elle considérait comme sa protégée. Il en est de même pour l'espace postsoviétique qui représentait depuis 1993 la priorité de la diplomatie de Moscou, et qui est économiquement et politiquement intégré de manière décroissante. En fait, cette région a connu progressivement l'influence de nouveaux acteurs qui « exercent un pouvoir d'attraction croissant sur les nouveaux États indépendants »¹. Pour ce qui est de la portée militaire du pays, même si les capacités militaires étaient un élément phare de la puissance russe, des affrontements comme ceux en Tchétchénie ont par le passé exposé la faiblesse de la Russie en la matière. Néanmoins, à partir de l'année 2014 (avec notamment la révolution ukrainienne) l'ascension régionale russe a repris peu à peu, particulièrement quand elle a annexé la Crimée et est intervenue dans la guerre du Donbass, mais encore à la suite de ses engagements en 2015 dans le conflit syrien, ou en 2019 par son intervention pendant le soulèvement au Venezuela.

Toutefois, ces déploiements d'ordre militaire ne font pas pour autant de la Russie une puissance capable de s'opposer aux États-Unis dans ce domaine. En contrepartie, il semblerait que ses forces nucléaires stratégiques soient opérationnelles, ce qui laisse planer une menace face au gouvernement américain qui a estimé en 2019 que la Russie violerait certainement le Traité d'interdiction complète des Essais nucléaires (TICE)², ce qui a mené en 2020, à des négociations à Vienne sur le contrôle des armements de ce type. Longtemps isolée, la Russie a perdu pendant des décennies cette « capacité à imposer sa volonté aux autres »³ qu'elle essaie tant bien que mal de rattraper aujourd'hui.

Pour conclure ce bref passage qui expliquait pourquoi la Russie ne pourrait pas être considérée aujourd'hui comme un challengeur face aux États-Unis, nous pouvons dans le tableau qui suit, comparer les attributs étatiques américains et russes.

¹ Arnaud Dubien, « De l'URSS à la Russie », *Op.Cit.*, p. 158.

² Adopté le 10 septembre 1996 à New York, et signé le 24 septembre de la même année par 185 États, le TICE connaît une entrée en vigueur compromise.

³ Définition de la puissance de Raymond Aaron.

Tableau n° 10 : structures étatiques américaines et russes.

PAYS	Superficie	Nombre d'habitants en 2019	Type de gouvernement	PIB 2019		Classement économique mondial 2019	Budget de la défense en 2019
				– Réel	– Par habitant		
États-Unis	9,834 millions de kilomètres ²	328,2 millions	République fédérale	- 21 428	- 65 281	1	718 milliards de dollars
Russie	17,13 millions de kilomètres ²	144,4 millions	République fédérale	- 1,7 milliard	- 11 585	11	24 milliards de dollars

Examinons maintenant le challengeur chinois. L'entrée dans un monde multipolaire s'est avérée défiante pour l'hégémonie américaine. L'idée qui prime est que c'est la Chine qui prendra leur place d'hégémon. Les États-Unis auraient-ils eu tort de participer financièrement à l'ascension de cette dernière notamment grâce à la dette, aux investissements directs à l'étranger ou encore aux transferts de technologie ?

Certains auteurs avancent qu'en raison de la tolérance grandissante à l'égard de la dette, des mesures protectionnistes et l'accentuation de la guerre des devises, nous sommes actuellement dans une phase qui ressemble à un conflit de trente années. Cela voudrait dire que le cycle hégémonique actuel serait dans sa première phase qui équivaut au retournement à la hausse. Ce retournement à la hausse correspond d'après la théorie à une période de vingt à trente années de guerres de conquête du leadership¹ ; nous analyserons par la suite cette hypothèse.

L'Histoire démontre que chaque cycle hégémonique a été lancé par un État capitaliste qui disposait de plus grandes capacités (telle qu'une population plus forte) que l'hégémonie précédente ; de plus, chaque cycle hégémonique s'est avéré plus court que le précédent. Par ailleurs, chaque État qui a émergé comme une hégémonie était une puissance maritime qui possédait les capacités de contrôler les plus grandes routes commerciales maritimes au niveau mondial. À l'orée de la chute de l'Union soviétique, le gouvernement américain a mis en place

¹ *Infra*, p. 39.

dès 1990 la stratégie du nouvel ordre mondial pour asseoir sa domination. Cette doctrine a pris la place de la politique du *containment* sous l'administration George Bush (père) considérée comme le dernier président de la guerre froide. Stratégiquement, les moyens utilisés pour asseoir ce nouvel ordre étaient entre autres, la première guerre du Golfe, la lutte contre la prolifération des armes nucléaires, mais aussi biologiques ou chimiques, l'accroissement des compétences et du territoire géographique d'influence de l'OTAN, ou encore la lutte contre le terrorisme (instaurée sous les deux mandats de George W. Bush) avec les attentats du 11 septembre 2001 qui ont fait basculer le monde dans un système multipolaire qui aurait conduit à notre sens à une déstabilisation de l'hégémonie des États-Unis.

En effet, les attentats du 11 septembre 2001 ont mis en lumière des failles dans le système stratégique et militaire de l'hégémonie américaine. Cette déstabilisation a permis l'émergence d'autres challengers. Nous avons analysé que la Chine s'était déjà révélée comme une adversaire redoutable dès le premier instant de guerre en Corée en 1950 ; néanmoins, nous estimons que désormais, sa position de challenger a été confirmée depuis la période de déstabilisation des États-Unis. Effectivement, la puissance chinoise émerge depuis qu'elle a retrouvé une stabilité nationale et qu'elle a redirigé sa politique à la fin des années 1970 vers une ouverture sur l'étranger, en mettant particulièrement en place des réformes économiques radicales. Sa position face aux États-Unis aujourd'hui se résumerait comme suit, en rajoutant une ligne au tableau illustratif que nous avons précédemment utilisé¹.

Tableau n° 1 bis : **Les leaders mondiaux face à leurs challengers émergents.**

Périodes de guerre	Leader mondial émergent	Challenger émergent
1494-1517	Portugal	Espagne
1579-1609	Pays-Bas	France
1688-1713	Grande-Bretagne (1)	France
1792-1815	Grande-Bretagne (2)	Allemagne
1914-1945	États-Unis	URSS
1947-1991	États-Unis	Chine

Source : George Modelski, *Long cycles in world politics*. Traduit par l'auteur

¹ *Infra*, p. 66.

La récurrence des guerres de pouvoir est une des caractéristiques du système multipolaire. Selon Goldstein ce système est défini par la séquence cyclique suivante : guerre mondiale – hégémonie mondiale de la puissance dominante – délégitimation de l’ordre international – déconcentration du système mondial – guerre mondiale, et ainsi de suite¹. Si la chute de l’URSS a été pour les États-Unis, une victoire à la suite de laquelle leur influence a connu une ascension au sein de l’échiquier mondial, particulièrement en ce qui concerne les capacités militaires, de nos jours, les États-Unis restent les plus prospères sur les plans militaire (notamment en matière d’avancées technologiques), politique et économique, même si leur prépondérance paraît ébranlée par une Chine de plus en plus forte.

Au moment où nous rédigeons cette thèse, la relation entre les États-Unis et la Chine constitue indubitablement une problématique géopolitique majeure. Le tableau suivant nous montre les différences entre les structures étatiques américaine et chinoise.

¹ Arno Tausch, “War cycles”, *Social Evolution & History*, Vol. 6, No. 2, September 2007, p. 41.

Tableau n° 11 : Attributs étatiques américains et chinois.

PAYS	Superficie	Nombre d'habitants en 2020	Type de gouvernement	PIB 2019 – Réel – Par habitant	Classement économique mondial 2019	Capacités militaires en 2019	Budget de la défense en 2019
États-Unis	9,834 millions kilomètres ²	330 millions	République démocratique fédérale	- 21 428 - 65 281	1	11 porte-avions 67 sous-marins 2 473 avions 1 316 000 hommes	718 milliards de dollars
Chine	9,597 millions de kilomètres ²	1394 millions	Dictature communiste à parti unique	- 14 343 - 10 262	2	1 porte-avion 59 sous-marins 2798 avions 1 58 000 hommes	267 milliards de dollars

Nous sommes de ce fait dans un contexte d'antagonisme entre une puissance bien établie et une puissance émergente. Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui voient la confrontation entre les États-Unis et la Chine comme premièrement d'ordre économique, avec une Chine qui a le désir de dépasser le Produit intérieur brut américain, malgré l'interdépendance économique qui existe entre les deux nations. En 2017 le début du mandat de Donald Trump qui a commencé une politique protectionniste avec pour objectif de diminuer le déficit commercial avec la Chine, a quelque peu servi la stratégie du président chinois Xi Jinping. Le président américain a été élu en 2016 dans un climat de contestations sociales après les destructions industrielles qu'ont engendrées les exportations de la Chine.

La posture de Donald Trump a été un catalyseur du conflit qui a pris place entre les deux États. Xi Jinping s'est alors placé comme celui qui redonnerait à la Chine tout son poids dans

le concert des nations. Il semblerait que ce positionnement vise à servir sa volonté de faire basculer de nouveau le monde dans un système bipolaire, reléguant les autres États à une position inférieure. Pour ce faire, le président chinois a établi des objectifs bien précis pour sa nation : d'ici 2025, devenir une puissance dominante, singulièrement dans le domaine des technologies de pointe ; d'ici l'année 2035, atteindre une position de leadership dans le domaine de l'innovation et des technologies de pointe ; et d'ici l'année 2049, année des cent ans de la mort de Mao Zedong, atteindre la position de leader mondial tous domaines confondus.

L'expérience de l'Europe aux XIX^e et XX^e siècles a démontré qu'en plus de la concurrence globale qui existe en matière de ressources, un essor économique survient parallèlement à une volonté de consolider son nationalisme et ses désirs de suprématie. La Chine contemporaine a acquis une importance non négligeable dans le domaine économique, et ce, au niveau mondial. Cette mutation économique prend son essor dès la fin des années 1970, avec Deng Xiaoping, et a permis au pays de maximiser la majeure partie de son domaine énergétique des années 1980 jusqu'aux années 2000. Ainsi, bien qu'en conservant son modèle économique socialiste de marché, la Chine a réussi son intégration au sein du commerce mondial. Cependant, la crise économique dans les années 2008 à 2010 a poussé le pays à réaliser sa dépendance « nocive » à ce même commerce mondial, en raison de la chute drastique de la demande : par conséquent, le pays a commencé à ajuster son économie sur la demande interne plutôt qu'externe.

Le dollar américain demeure la référence du système monétaire mondial en ce qu'il compose à peu près 60% des réserves de change ou encore des engagements en devises. Toutefois, il est possible que l'économie chinoise surpasse l'économie américaine en l'espace d'une décennie : le taux de croissance économique de la Chine s'établissait à 6% en 2018, représentant environ 30% de la croissance du PIB mondial.

Des auteurs comme George Modelski avaient émis l'hypothèse que le siècle présent serait caractérisé par un « déplacement des centres de gravité économiques mondiaux vers l'Asie »¹. C'est ce que nous observons, avec la Chine qui occupe aujourd'hui la deuxième place en tant que puissance économique après les États-Unis dans le classement économique mondial. Par ailleurs, l'auteur a établi une liste de caractéristiques des challengers mondiaux qui font bien écho avec la Chine actuelle. Ils sont caractérisés par l'interaction d'une grande armée, d'une grande économie, d'une société fermée et contrôlée, et d'un faible réseau de médias². Les hégémonies qui ont perduré jusque-là avec succès sur la scène internationale (à savoir les

¹ Arno Tausch, "War cycles", *Social Evolution & History*, Vol. 6, No. 2, *Op.Cit*, p. 42.

² *Ibidem*, p. 42.

Provinces-Unies des Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis) -et ont (pour les États-Unis) -quant à elles, des caractéristiques diamétralement opposées à celles des challengers :

- En plus d'être une puissance navale, l'hégémonie est axée sur la connaissance et sur le marché mondial ;
- Sa société est ouverte à la migration ;
- Ses coutumes sont faibles ;
- Elle est dotée d'une grande puissance maritime, mais d'une armée de terre moins conséquente qui demeure toutefois mobile, disciplinée et facilement déployable ;
- Elle a une base technologique consistante¹.

De fait, nous constatons la montée en puissance politique de la Chine en lien avec les aspects économique et militaire. Les aspects politique et militaire sont interconnectés un État est une puissance militaire est un État dont le statut politique est important. Par exemple, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Russie ou la Chine n'auraient pas le statut qu'elles ont aux Nations unies aujourd'hui si elles n'étaient pas des puissances militaires. Nous pouvons donc en déduire que le fait que la Chine cherche à acquérir encore plus de puissance exprime son désir d'ascension politique, militaire dans la région ainsi qu'au niveau mondial.

Rappelons la pensée de l'école de la transition de la puissance qui pourrait expliquer la nature cyclique des guerres. Selon cette théorie, lorsqu'une nation va être positionnée au sein du système international comme puissance leader, les puissances montantes qui ont des capacités grandissantes vont se donner les moyens d'améliorer leur position sur la scène internationale². Cette école ne tient pas compte des cycles longs de Kondratieff, mais fait cependant partie du courant réaliste, ce qui valide son utilisation dans cette thèse de doctorat de science politique.

Développée par A.F.K. Organski dans son ouvrage *World Politics*³, cette théorie définit la puissance comme la « capacité d'une nation à s'assurer du contrôle du comportement d'une autre à ses propres fins »⁴. Fruit des facteurs démographiques, économiques et politiques, elle est déterminée par le PIB indicateur qui résume selon Organski, la population en âge de travailler et de combattre, la productivité, elle-même fonction du niveau technologique, l'éducation, l'intensité capitaliste, la capacité à financer l'effort militaire ainsi que dans une

¹ Arno Tausch, "War cycles", *Social Evolution & History*, Vol. 6, No. 2, *Op.Cit.*, p. 43.

² Éric Bosserelle, « Vers un nouveau conflit majeur ? », *L'homme et la société*, n° 119, *Op.Cit.*, p. 103.

³ A.F.K. Organski, *World Politics*, Random House, New York, 1968, 461 p.

⁴ A.F.K. Organski, *World Politics*, Cité dans Bernard Boëne, « A.F.K. Organski et l'école de la transition de la puissance », *Res Militaris*, Vol.8, n° 2, Été-Automne 2018, p. 3.

certaine mesure, l'aide extérieure éventuelle¹. Toutefois, la puissance ne va de soi que si ceux qui gouvernent ont la capacité d'extraire les ressources humaines et matérielles de la société, pour adjoindre les participations que les individus apportent afin qu'elles servent les objectifs fixés par la nation².

Par conséquent, il est nécessaire que l'État ait atteint un niveau de développement politique donné. A.F.K. Organski soutient que le plus grand danger d'avoir une guerre ne demeure pas dans la primauté d'un État, mais dans un équilibre des pouvoirs, car le pouvoir lorsqu'il est également partagé encourage les défis du statu quo ; la guerre sera plus probable lorsque les challengers commencent à surpasser la puissance dominante. Cette théorie prend en compte « la structure et la dynamique du système international »³, et considère le monde comme un système qui comprend une puissance dominante, quelques puissances secondaires, plusieurs puissances moyennes, et un grand nombre de petites puissances⁴.

La puissance qui prédomine va se servir de sa population élevée, de sa productivité économique supérieure, ainsi que d'un pouvoir politique qui lui permet de mobiliser les ressources internes nécessaires à une ascension réussie sur la scène internationale. Elle va aussi garantir la stabilité internationale en suggérant voire imposant des normes internationales qui ont pour objectif de réguler le système mondial. Toutefois, la puissance dominante n'est pas en mesure de faire cela sans la contribution des puissances secondaires qui parce qu'elles sont « satisfaites du *statu quo* vont l'aider à maintenir en respect les puissances secondaires insatisfaites »⁵. Par conséquent, son déclin est inévitable puisqu'une des puissances secondaires va un jour ou l'autre, croître ses aptitudes démographiques, économiques, militaires et politiques.

Lorsque cela advient, le système international entre dans « une phase de transition, avec une parité approximative entre la puissance dominante sur le déclin et la puissance secondaire ascendante »⁶. Les phases de transitions qui se déroulent de manière pacifique ou non (donc par une guerre) se produisent également au niveau régional et conduisent à un nouveau système international. Ce système sera dominé et ordonné par une puissance prépondérante différente de la précédente. À titre d'illustration, l'Allemagne impériale et nazie a essayé deux fois de mettre fin à la *Pax britannica*⁷ durant la première moitié du XX^e siècle ; même si cela n'a pas

¹ Bernard Boëne, « A.F.K. Organski et l'école de la transition de la puissance », *Res Militaris*, Vol.8, n° 2, *Op.Cit.*, p. 3.

² *Ibidem*, p. 3.

³ Joshua Goldstein, *Long Cycles : Prosperity and War in the Modern Age*, *Op.Cit.*, p 112.

⁴ *Ibidem*, p. 112.

⁵ *Ibidem*, p. 112.

⁶ *Ibidem*, p. 112.

⁷ *Infra*, notes pp. 84 et 86.

réussi, les deux guerres mondiales ont quand même donné naissance à l'ordre américain, avec les États-Unis qui ont succédé à la puissance britannique en déclin. Aujourd'hui, les États-Unis, qui occupent la place hégémonique depuis 1945, vont à leur tour devoir faire face à la montée de la Chine¹.

La théorie de la transition de la puissance d'A.F.K. Organski traite ainsi du déclenchement d'une guerre quand un challengeur en ascension vient surpasser le pouvoir dominant. De plus, la croissance relative des capacités économiques d'un État affectera les modalités de la guerre. Il serait donc légitime de se questionner sur une potentielle émergence d'une guerre étant donné les ambitions chinoises. Même si cette théorie n'est pas d'apparence cyclique, elle est devenue plus tard, partie intégrante des théories sur les cycles.

Dans le cadre de cette école de pensée, la question de la transition pacifique d'une hégémonie à l'autre, figure parmi les questions les plus complexes. Les moments pendant lesquels le système hégémonique mondial connaît une transformation s'expliquent par une course subséquente pour l'hégémonie, à l'instar du grand crash du début des années 1340, événement marquant du commencement de l'âge portugais et génois, la chute des années 1560, qui a déterminé la genèse de l'ère hollandaise, ou encore la Grande Dépression des années 1930 connue comme la crise finale de la domination capitaliste mondiale de la Grande-Bretagne². Ces moments de l'histoire demeurent particulièrement risqués, car peuvent découler sur des dépressions mondiales même si la régulation est susceptible d'être un succès.

Selon certains auteurs, les années 2020 à 2030 présentent un risque plus élevé pour voir éclater une crise terminale dans le système capitaliste actuel³. Joshua Goldstein fait partie de ces auteurs : il a défini les années 2020 comme « la prochaine véritable zone de danger de la politique mondiale »⁴.

Nous avons énoncé dans la partie introductive du premier chapitre de cette thèse notre choix de nous focaliser sur les facteurs militaires et politiques. Dans ce second paragraphe de cette première section, nous avons jusque-là abordé la position chinoise sous l'angle économique. Cela était primordial puisqu'à notre sens, la confrontation sino-américaine est initialement d'ordre économique. Néanmoins, selon nous, dans cette confrontation entre les États-Unis et la Chine, les facteurs militaires et politiques sont également en jeu. Dans notre siècle, la Chine a repris une place essentielle dans les relations internationales et repart « à la conquête du

¹ Joshua Goldstein, *Long Cycles : Prosperity and War in the Modern Age*, *Op.Cit.*, p. 112.

² Arno Tausch, "War cycles", *Social Evolution & History*, Vol. 6, No. 2, *Op.Cit.*, p. 44.

³ *Ibidem*, p. 44.

⁴ *Ibidem*, p. 45.

monde ». Depuis la Seconde Guerre mondiale, elle connaît une ascension internationale rapide et surprenante. En dépit du fait que la confrontation sino-américaine se place dans un contexte global différent dans lequel la guerre se fait de nouvelles manières et avec des stratégies de plus en plus innovantes, il existe des points de comparaison entre l'URSS et la Chine.

Premièrement, tout comme les États-Unis et l'Union soviétique étaient les puissances dominantes de l'époque, il apparaît que la Chine et les États-Unis sont toutes deux des celles d'aujourd'hui. Ensuite, comme en URSS, le système politique de la Chine est toujours constitué d'un parti unique et communiste au pouvoir. Enfin, si la guerre froide était une guerre idéologique nous pouvons retrouver des caractéristiques de cette nature dans l'antagonisme sino-américain. En effet, il s'agit d'un affrontement entre une démocratie libérale d'un côté et un État socialiste et une dictature démocratique populaire de l'autre. Les États-Unis font face à un gouvernement chinois qui prône « une destinée partagée pour l'humanité » et souhaite imposer son agenda. Cela fait écho à la volonté soviétique passée d'étendre son influence communiste. Pour ces raisons, nous pouvons avancer que nous nous situons de nouveau dans un schéma dans lequel les deux parties ont pour objectif un rayonnement mondial qui passe par l'imposition de leur système, capitaliste d'un côté, et communiste de l'autre.

En plus de leurs divergences politiques, une autre source de différends alimente les relations entre les deux nations. Le détroit de Formose est devenu un lieu de rivalité militaire. Selon les Chinois, Taïwan serait une entité non existante sans la protection militaire des États-Unis. Même si Taïwan dispose de son système de défense propre, dès l'investiture du président américain Donald Trump en janvier 2017 (puis celle de Joe Biden en janvier 2021), des navires de guerre américains ont sillonné cette zone afin de protéger l'île de l'éventualité d'une tentative d'invasion chinoise.

Au mois de janvier 2020, les deux États avaient signé un accord dans le but d'apaiser les tensions qui sévissaient entre eux depuis le printemps 2018¹. Cet accord est ainsi venu mettre fin à une guerre commerciale de longue haleine qui avait commencé à la suite de l'instauration de la doctrine protectionniste de (*America First*) qui reflétait le fait que les États-Unis voyaient la Chine comme un adversaire économique. Cependant, depuis la crise sanitaire liée à la pandémie du virus COVID-19 qui est apparue à Wuhan en Chine et qui a commencé quelque temps après la signature de cet accord, les affrontements ouverts entre les États-Unis et la Chine se sont multipliés : que ce soit par rapport à la défense des Ouïgours², ou aux différends autour

¹ Cette crise a débuté en réponse à la décision des États-Unis de mettre fin aux pratiques commerciales chinoises perçues comme « déloyales ». Les deux États ont alors mis en place des droits de douane punitifs réciproques sur de nombreuses marchandises circulant dans les deux sens.

² Le Parti communiste chinois a interné un peu plus de 1 million de Ouïgours ainsi que d'autres musulmans chinois.

du réseau virtuel chinois *Tik Tok*¹. En effet, l'antagonisme qui était à l'origine commercial tend de plus en plus vers un conflit multiforme, d'autant plus que le système politique que la Chine prétend vouloir faire partager pour le bien de tous pourrait représenter un danger de grande envergure pour les Américains. En réalité, depuis qu'il est arrivé au pouvoir en 2013, Xi Jinping qui prône un monde bipolaire ne cache pas sa volonté d'imposer le système politique chinois à la place du capitalisme, en adoptant une position de plus en plus agressive. Les deux États avaient repris leurs relations diplomatiques dans les années 1970, et avaient fait de leur mieux pour essayer de cohabiter pacifiquement afin d'éviter un affrontement direct. La crise sanitaire a donc causé la mutation de cet affrontement commercial en affrontement politique, Pékin et Washington se toisant désormais comme des rivaux.

Malgré le triomphalisme des États-Unis qui occupent la position de puissance hégémonique militaire inégalée aujourd'hui, plusieurs analyses scientifiques et stratégiques révèlent rapidement l'émergence de contraintes militaires qui s'élèvent contre leur domination militaire et politique dans les affaires mondiales. Il est souvent dit que comme la vieille Rome, l'Amérique n'a pas d'égale en matière de force militaire. C'est sans compter Pékin qui ne cache plus sa volonté de puissance et de domination, mettant tout en œuvre pour se donner les moyens de ses ambitions. Ainsi, la Chine peut aujourd'hui être vue comme une grande puissance militaire avec un budget de défense croissant, qui tournait officiellement autour de 175 milliards de dollars pour l'année 2018. Par ailleurs, l'Armée populaire de Libération (APL) maintient ses objectifs au sujet de la défense du territoire national chinois et de la prise de contrôle graduelle du domaine maritime revendiqué par le gouvernement tant en mer de Chine méridionale qu'en mer de Chine orientale. Dorénavant, l'APL s'est donné pour mission de sécuriser les voies maritimes que la marine marchande chinoise utilise le plus. Même si elle a encore plusieurs marches à gravir avant d'atteindre le niveau américain en la matière, cela représente une menace à surveiller pour l'hégémonie américaine. Il semblerait que le bouclier stratégique antimissile voulu par les Américains serait une protection face à des États comme la Corée du Nord ou la Chine qui développe des missiles intercontinentaux ; une telle protection rendrait moindres les menaces en provenance de ces États. La course aux armements est de ce fait engagée entre Chinois et Américains.

De plus, la Chine a pris conscience de son potentiel géostratégique. Par exemple, dans le but d'assurer son influence, elle s'est montrée très active au sein des organismes internationaux comme le G20, les BRICS ou encore l'Organisation de coopération de Shanghai et

¹ En octobre 2020, la Chine avait accusé les États-Unis de ne pas respecter les règles de l'OMC et avait menacé de bloquer l'application *Tiktok* sur le territoire américain.

l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'arrivée de Xi Jinping au pouvoir a d'ailleurs marqué un tournant dans cette politique, car à l'inverse de ses précurseurs, ce dernier affiche ouvertement sa volonté de contester l'hégémonie américaine au profit du développement d'un modèle d'influence chinois, tout en renforçant son pouvoir dictatorial. Le projet des « routes de la soie »¹ témoigne de cette volonté.

Dans le domaine spatial, les États-Unis avaient également le monopole depuis les années 1960, avec leur voyage sur la Lune, sur Mars, ou encore le développement d'une station spatiale internationale. Cette suprématie connaît désormais une défiance avec la Chine qui a placé plusieurs satellites en orbite pour son propre profit et pour celui d'autres nations ; nous pouvons également faire référence au vaisseau spatial chinois lancé au moyen de la fusée *Longue-Marche 5B* (la plus puissante utilisée jusqu'alors par la Chine) le 5 mai 2020 dans le but de permettre l'acheminement d'astronautes vers une future station spatiale modulaire *Tiangong* prévue pour l'année 2022 et à long terme, de voyager vers la Lune d'ici les années 2030. À ces ambitions, l'administration américaine sous Donald Trump a riposté en créant une « force spatiale » nommée *SpaceCom*, qui a pour objectif de maintenir la domination américaine dans l'espace. Pour imposer son hégémonie, il en va de soi que la Chine possède plusieurs cordes à son arc : elle a commencé par fortifier son économie et une fois celle-ci bien établie, elle s'en sert comme tremplin pour asseoir une influence d'ordres militaire, politique et culturelle.

Eu regard à toutes les informations précédentes, nous avançons que les États-Unis se trouvent dans une phase de déstabilisation face à la Chine dont l'ascension est croissante. Selon Fareed Zakaria, nous serions dans une phase d'essor d'autres puissances dans un monde devenu très « américanisé » sur les plans économique, culturel, voire même politique. Dans un tel monde, les États-Unis se retrouvent concurrencés « sur leur propre territoire ». Pour cela, les États-Unis ne seraient pas encore dans une phase de déclin, puisque le contexte actuel n'affecterait que peut leur place d'hégémonie : sans imposer leurs valeurs, ils pourraient s'adapter à ce monde de plus en plus « américanisé », ce qui leur permettrait de continuer à y jouer un rôle prépondérant.

Certains auteurs estiment qu'il est tout à fait probable que l'histoire des cycles hégémoniques touche à sa fin, soit parce que les États-Unis seraient désormais trop puissants et capables d'incorporer des centres rivaux dans leur réseau capitaliste mondial, soit parce qu'un système rival serait en train d'émerger en Asie de l'Est. Selon nous, dans un monde multipolaire

¹ *Infra*, p. 112.

où les États se concurrencent de plus en plus sur plusieurs plans, nous serions dans une période de « rivalités hégémoniques » précédant la disparition des cycles hégémoniques. Il est possible que plusieurs autres challengers émergent : avec des pays aux capacités militaires, politiques (et économiques) de plus en plus fortes. Le monde pourrait entrer dans une course « au plus fort », les États voulant se surpasser les uns les autres ; cela pourrait entraîner un état où il n'y aurait plus seulement certaines puissances, mais un plus grand nombre de puissances avec des capacités se rapprochant les unes des autres.

Pour l'instant, même si la Chine est en plein essor et connaît une ascension fulgurante, les États-Unis ne semblent pas baisser leur garde et désirent maintenir leur position. Les États-Unis demeurent forts, bien que fragilisés dans certains domaines. De fait, ils se donnent les moyens pour préserver leur positionnement dans les diverses régions du monde, dont l'Asie du Nord-Est où est localisée la péninsule coréenne.

Dans ce contexte de « rivalités hégémoniques », la Corée se présente toujours comme un enjeu important. La Chine a trois intérêts majeurs interconnectés avec la stabilité de la Corée :

- La stabilité politique (le maintien du leadership du Parti communiste de Corée) ;
- La sécurité nationale et l'intégrité du territoire ;
- Le développement économique et social durable du pays¹.

Ces intérêts sont en lien avec la stabilité de la péninsule coréenne, parce que celle-ci détermine la stabilité de la région qui quant à elle, permet de favoriser ou non la continuation du développement économique de la Chine. Cela est une condition primordiale pour assurer la survie du régime et le leadership du P.C.C². Ces intérêts chinois rendent d'autant plus complexe la question de la réunification de la péninsule parce qu'à ce jour, rien ne garantit à la Chine qu'une réunification conserverait ses intérêts ; de plus, si le régime nord-coréen venait à s'effondrer, cela pourrait négativement affecter Pékin. Pour ces raisons, une Corée divisée présente plus d'avantages que d'inconvénients : la division lui sert également de protection face aux troupes américaines présentes au Sud (contre une éventuelle invasion), mais cette division permet aussi à la Chine d'affermir sa mainmise économique sur la Corée du Nord³. Si la Corée

¹ Antoine Bondaz, « Provoquer pour survivre : la stratégie nord-coréenne dans un environnement hostile », Dans Pierre Journoud, Antoine Bondaz, Jeanne Briand, Laurent Quisefit, *La guerre de Corée et ses enjeux stratégiques de 1950 à nos jours*, Op.Cit., p. 399.

² *Ibidem*, p. 399.

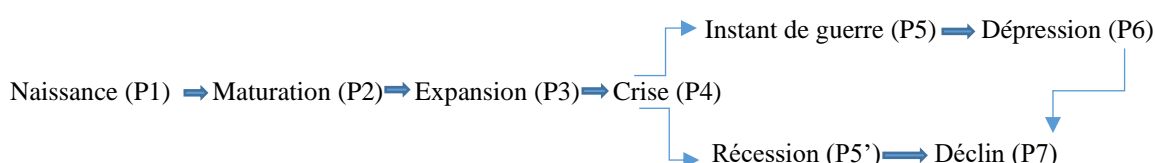
³ Notamment par l'obtention de concessions minières. Cela est susceptible de permettre le désenclavement de la région du Nord-Est chinois en utilisant la province nord-coréenne de l'Hamgyong du Nord comme couloir de transport vers la mer du Japon.

venait à se réunifier et que le nouveau régime maintenait une alliance militaire avec les États-Unis¹ et entamait des discussions au sujet des différends territoriaux avec la Chine, cela serait au détriment de la Chine².

PARAGRAPHE N° III - UN CYCLE FIGÉ ENTRE DEUX PHASES

Pour les fins de ce paragraphe, rappelons les phases d'un cycle de guerre.

Schéma n° 1 : Les différentes phases d'un cycle de guerre.



Dans le second chapitre de la première partie, nous avons déterminé comment le cycle n° 1 avait duré de 1905 à 1955 sur sept phases. Nous allons dans ce paragraphe, étudier la période des années 1956 à 2006, pour analyser comment le cycle a évolué. Jean-Louis Dufour disait qu'une crise mal gérée pouvait aboutir « à la situation de tension préliminaire à la crise, voire à une tension encore plus forte »³. Depuis l'armistice de 1953 et la fin du premier cycle en 1955, il y a eu des changements notables des deux côtés ; par ailleurs, le contexte de cycle hégémonique dans lequel s'insèrent les cycles de guerre a connu lui aussi une évolution.

Après une guerre, les pays se reconstruisent et tentent de se relever économiquement. Les données concernant les quatre années qui ont suivi la fin du premier cycle sont majoritairement d'ordre économique. Dans un premier temps, le redressement économique au Nord s'est fait plus efficacement que de l'autre côté du 38^e parallèle. Déjà, à partir des années 1953, et ce jusqu'en 1956, les relations entre les États-Unis et la Corée du Sud ont connu un renforcement. C'est ainsi que l'aide américaine à la République de Corée du Sud durant cette période est

¹ La Corée du Nord et la Chine partagent la menace militaire américaine dans la région d'Asie-Pacifique. En vertu du traité de 1961, ils ont fait une alliance selon laquelle les dirigeants nord-coréens apportent leur aide à la Chine pour défendre l'accès principal au Nord-est asiatique. Les probabilités apparaissent donc très faibles pour que la Chine abandonne la Corée du Nord puisque cette dernière lui permet de renforcer sa sécurité nationale.

² Antoine Bondaz, « Provoquer pour survivre : la stratégie nord-coréenne dans un environnement hostile », Dans Pierre Journoud, Antoine Bondaz, Jeanne Briand, Laurent Quisefit, *La guerre de Corée et ses enjeux stratégiques de 1950 à nos jours*, *Op.Cit.*, p. 399.

³ Jean-Louis Dufour, *Un siècle de crises internationales, de Pékin (1900) au Caucase (2008)*, *Op.Cit.*, p. 23.

estimée à peu près à 1 700 000 000 de dollars. Cependant, à cause de la corruption qui a marqué la vie politique à ce moment-là, cette somme n'a pas été utilisée à bon escient. En Corée du Nord, quelques réformes ont été faites dans le but d'une reconstruction d'après-guerre. Le Mouvement *Chollima*¹ adopté en décembre 1956 a été mis en œuvre dans tout le pays en même temps que le plan quinquennal qui a débuté en 1957. Ce plan dressait les bases d'une économie socialiste industrialisée afin de pourvoir aux vêtements, à la nourriture et au logement des populations. Pour réaliser ce redressement économique, c'est majoritairement la Chine et l'Union soviétique qui ont apporté leur aide au pays, lui permettant d'atteindre ses objectifs deux années avant la date initialement annoncée.

À partir des années 1960, des tensions vont réapparaître sur la péninsule. En 1960, dans une République de Corée où la richesse équivalait à celle du Ghana, le président Syngman Rhee démissionne le 27 avril à la suite de manifestations étudiantes. Cette démission est suivie par l'instauration d'une République de type parlementaire, la II^e, le 15 juin. De l'autre côté de la DMZ quelque temps plus tard en août, Kim Il-sung propose à son homologue du Sud qu'une confédération soit créée entre les deux nations. L'année suivante, la Corée du Nord met en œuvre des politiques d'économie planifiée à grande échelle et fondées sur un système économique socialiste. Celles-ci comprennent les trois plans de sept ans, en plus d'un plan supplémentaire de six ans adopté bien plus tard. Le premier plan septennal a donc commencé la même année avec pour but d'améliorer les moyens de vie du peuple en se basant sur les fondations industrielles posées pendant le plan quinquennal de la fin des années 1950. En mai 1961, le général Park Chung-hee conduit une junte militaire et prend le pouvoir. L'année suivante en 1962, ce sera l'instauration d'une nouvelle République, la III^e avec l'adoption par référendum d'une nouvelle Constitution. Park Chung-hee devient président le 15 octobre 1963 par suite d'élections.

Le 22 juin 1965, la Corée du Sud signe un traité de normalisation des relations avec le Japon, ce qui est dénoncé par le gouvernement du Nord comme une concession à « l'impérialisme ». Ce traité a permis au Sud de bénéficier de crédits et d'investissements japonais. La même année, deux divisions sud-coréennes participeront à la guerre du Vietnam en appui aux forces américaines. En mars 1967, la doctrine du *Juche* est officialisée comme étant l'idéologie du régime nord-coréen ; au Sud, Park Chung-hee est réélu².

¹ En 1959, ce mouvement est devenu le *Chollima Work Team Movement*, qui aurait permis de réaliser rapidement les objectifs du plan quinquennal. Ce mouvement sera remplacé par le « mouvement Drapeau rouge des trois révolutions » en 1975.

² Il le sera encore en décembre 1972, l'emportant alors sur Kim Dae-jung.

En récapitulant tous les événements cités précédemment dans le tableau ci-dessous, nous pouvons en déduire les premières étapes d'un nouveau cycle.

Tableau n° 12 : Récapitulatif des trois premières étapes du cycle de guerre n° 2
(Liste non exhaustive)

<i>Naissance (P1)</i>	1960	Le 14 août, Kim Il-sung propose dans un discours à son homologue du Sud qu'une confédération soit créée entre les deux nations. Cette proposition n'a connu aucune suite.
<i>Maturation (P2)</i>	1965	Traité de normalisation entre la Corée du Sud et le Japon ; soutien aux Américains durant la guerre du Vietnam.
<i>Expansion (P3)</i>	1967	Doctrine du <i>Juche</i> officialisée comme idéologie de la Corée du Nord.

Les données énoncées précédemment nous permettent de discerner un nouveau cycle dont la gestion aurait commencé à partir de l'année 1956 jusqu'en 1959. Ensuite en 1960, Kim Il-sung prononce un discours le 14 août 1960 alors que le régime nord-coréen célébrait le 15e anniversaire de la libération de la Corée, seulement quelques mois après le soulèvement d'avril 1960 qui a conduit à l'instauration d'un régime parlementaire au Sud.

Ci-dessous, nous pouvons découvrir un extrait de ce discours :

« Il est très évident que les élections générales libres dans toute la Corée, du Nord et du Sud, sans aucune ingérence étrangère et sur des bases démocratiques, sont la voie la plus raisonnable et la plus pratique pour la réunification pacifique de la patrie. Nous appelons tous les partis politiques, toutes les organisations sociales, toutes les classes et couches de la population de Corée du Sud à s'engager en faveur de la tenue de telles élections.

Si malgré tout, les autorités sud-coréennes ne pouvaient pas encore accepter le principe de ces élections dans toute la Corée, du Nord et du Sud, dans la crainte que la Corée du Sud ne devienne entièrement communiste, alors il faudrait au moins prendre des mesures transitoires pour résoudre d'abord les problèmes urgents qui se posent à la nation.

Pour commencer, nous proposons d'instituer une confédération de la Corée du Nord et de la Corée du Sud. La confédération dont nous parlons ici consiste à créer un comité national suprême constitué par des représentants des deux gouvernements de la Corée, du Nord et du Sud, et grâce à celui-ci à réaliser une coordination unifiée principalement du développement économique et culturel des deux parties, tout en gardant intacts, pour quelque temps, les régimes politiques actuels de la Corée du Nord et du Sud et tout en maintenant les activités indépendantes de chacun des deux gouvernements : celui de la République populaire démocratique de Corée et celui de la "République de Corée". (...)»¹.

Ce discours avait fait naître de nouveaux espoirs sur l'ensemble de la péninsule pour une éventuelle réunification. Du fait de la proposition de Kim Il-sung qui a été classée sans suite et donc des espoirs déçus sur l'ensemble de la péninsule, nous estimons que c'est suite à cette date que le deuxième cycle aurait commencé sa première phase (P1) et ce, jusqu'en 1964.

Dès 1965, le cycle est entré dans la phase de maturation à partir du moment où la Corée du Sud a posé des actes allant dans le sens d'un renforcement de ses relations avec le Japon (traité de normalisation) et les États-Unis (appui durant la guerre du Vietnam). Assurément, le fait de renforcer ses relations avec les « ennemis » probablement perçus par le Nord comme les responsables de la division de la péninsule a eu des répercussions sur les relations intercoréennes. Cette phase aurait duré jusqu'en 1967, début de la phase d'expansion qui contrairement à celle du cycle précédent, n'a connu qu'un seul degré.

Officialiser le *Juche* en 1967 a selon nous marqué une tournure nouvelle dans les relations de la Corée du Nord avec les autres nations. Le *Juche* repose sur une conception de l'homme

¹ Discours de Kim Il-sung prononcé par le Président Kim Il-sung, lors du 15e anniversaire de la libération de la Corée, Pyongyang, 14 août 1960.

comme maître du monde et de son propre destin¹ qui pour dominer le monde, doit s'imposer². Faire de cette doctrine l'idéologie officielle du régime aurait à notre sens constitué une manifestation de la volonté du Nord de marquer une division ferme avec le Sud tout comme avec le reste du monde, parce que l'institution du *suryong* avait notamment pour objectif d'assurer l'unité contre les influences étrangères³. Cette date peut être vue comme le premier Temps historique de ce cycle (TH1).

Une autre particularité de cette troisième phase -en plus de n'avoir eu qu'un seul degré- est qu'elle aurait été conjointe avec la période de précrise. Subséquemment, la phase de crise a eu lieu de 1968 à 1969 avec une série d'incidents. Le tableau suivant nous permettra d'examiner cela plus en détail.

¹ Ri Seung Djoun, *Le principe philosophique des idées du Djoutché*, Op.Cit., pp. 145-147.

² Alain Destexhe, *Corée du Nord, voyage en dynastie totalitaire*, Op.Cit., p. 44.

³ Jae-Jung Suh, *Origins of North Korea's Juche: colonialism, war, and development*, Op.cit., p. 11.

Tableau n° 13 : **Provocations nord-coréennes entre 1968 et 1969¹**

(liste non exhaustive)

1968	Janvier	Un commando de 31 membres tente d'assassiner le président Park Chung-Hee au sein même du complexe présidentiel. Attaque et capture de l'USS Pueblo, navire-espion américain.
	Octobre	130 commandos marins infiltrèrent la Corée du Sud, 110 sont tués.
1969	Mars	Six agents infiltrés assassinent un policier sud-coréen.
	Avril	Un MiG nord-coréen abat l'U.S. EC-121, un avion de reconnaissance américain, 31 morts.
	Juin	Un commando infiltre l'île de Huksan, 15 sont tués par les soldats sud-coréens.
	Juillet	La Corée du Nord révèle la formation du Parti révolutionnaire uni, une organisation révolutionnaire souterraine en Corée du Sud visant à renverser le gouvernement.
	Octobre	Quatre soldats américains sont abattus dans la partie méridionale de la DMZ.
	Décembre	Des agents détournent l'avion de ligne YS611 puis libèrent la majorité des passagers. 12 passagers sont toujours retenus en Corée du Nord.

¹ Antoine Bondaz, « Provoquer pour survivre : la stratégie nord-coréenne dans un environnement hostile », Dans Pierre Journoud, Antoine Bondaz, Jeanne Briand, Laurent Quisefit, *La guerre de Corée et ses enjeux stratégiques de 1950 à nos jours*, Op.Cit., p. 398.

À travers ce tableau, nous pouvons constater les actions hostiles de la Corée du Nord envers la République de Corée, ce qui semble confirmer notre hypothèse que l'officialisation du *Juche* en tant qu'idéologie aurait marqué un tournant majeur dans les relations du pays avec les autres nations. La crise sécuritaire qui a commencé en 1968 sur la péninsule a été reconnue comme l'un des événements majeurs responsables des clashes entre le Nord et le Sud, puisque les discordes actuelles entre les deux Corée ne peuvent être comprises sans analyser au préalable cette période. Cette crise a débuté le 21 janvier 1968 lorsque des troupes armées de la Corée du Nord ont attaqué la maison bleue (résidence présidentielle) à Séoul, dans le but d'assassiner le président sud-coréen Park Chung-Hee. Deux jours après cet incident la République de Corée a pris la décision d'autoriser la navigation dans ses eaux d'un navire américain avec 83 marins à bord, accélérant ainsi la crise au niveau international. Cet événement a causé une accélération de la tendance.

En réalité, ces événements de l'année 1968 découlent du changement de stratégie de la Corée du Nord dans les années 1960. Pour y répondre, la République de Corée a quant à elle opté pour une stratégie « agressive » qui a joué un rôle majeur dans les heurts de 1967, puisque le Nord a décidé de riposter à une échelle encore plus forte. Par conséquent, cette crise a résulté du processus de prise de décision respectif des deux parties. De fait, « le mythe que le régime de la Corée du Nord serait le seul responsable de tous les conflits et tensions pendant l'ère de la guerre froide, est à réexaminer avec vigilance, au travers de profondes recherches, comme le démontrent les crises des années 1960 »¹.

Cette crise a duré deux années et a été marquée par des événements de forte ampleur qui ont causé la vie à plusieurs personnes. En plus d'avoir créé une atmosphère de tension sur la péninsule, les relations entre le Japon et la Corée du Nord en ont aussi été affectées puisque des citoyens japonais ont été enlevés par Pyongyang pour servir d'instructeurs linguistiques. Nous allons déterminer dans les lignes suivantes quelle catégorie de crise elle peut être classée.

Nous examinons tout d'abord qu'il s'agissait bien d'une crise et non pas d'une « situation de crise »² du fait de sa durée et de son intensité qui prouvent qu'il ne s'agissait pas seulement d'une difficulté passagère. Ensuite, puisque les deux Corée sont à ce moment-là toujours en état de guerre, il apparaît que cette situation a participé à générer cette crise, en d'autres termes, la mauvaise gestion de la crise du premier cycle aurait été un incubateur pour l'apparition d'un autre cycle et donc d'une autre crise. Les événements de 1968 à 1969 peuvent être vus comme

¹ Park Tae-Gyun, "Beyond the myth : reassessing the security crisis on the Korean peninsula during the mid-1960s", *Pacific Affairs*, Vol. 82, No. 1, Spring 2009, p. 110.

² Jean-Louis Dufour, *Un siècle de crises internationales, de Pékin (1900) au Caucase (2008)*, *Op.Cit.*, p. 23.

des conséquences de la poursuite des hostilités par les deux Corée toutefois, sans avoir pour objectif d'aboutir à un autre instant de guerre qui serait dévastateur pour les deux nations qui étaient alors en train de se relever progressivement des conséquences des événements de 1950 à 1953. Nous en déduisons par conséquent que la crise de 1968 à 1969 entre dans la catégorie *Spinoff crisis* décrite par Richard Ned Lebow comme l'exception plutôt que la règle¹ du fait des objectifs contradictoires des acteurs, de son caractère spontané et de la difficulté à prédéterminer l'émergence d'une telle crise.

Par la suite de cette crise, le cycle n° 2 est entré dans une phase dont les caractéristiques se présentent comme similaires à celle d'une phase de dépression. En fonction de notre définition du cycle, la phase suivant la crise est normalement l'instant de guerre ou la récession dans le cas où la gestion de la crise le permettrait. Si cette phase a bien été une phase de dépression (P6), elle aurait duré de 1970 jusqu'au début de l'année 1974. En effet, le 4 juillet 1972, les deux gouvernements coréens se sont engagés à travailler à la réunification pacifique du pays ; puis en décembre de la même année, les Sud-Coréens approuvent par référendum l'adoption d'une nouvelle Constitution qui marque le commencement de leur IV^e République. En plus de cela, une conférence nationale pour l'unification a été organisée, témoignant de la volonté du Sud d'aller dans ce sens. Cependant, si nous établissons une comparaison avec la P6 du premier cycle, qui a été assez longue (de 1951 à 1953) et a été suivie d'un Temps historique (signature de l'accord d'armistice) qui a permis le début du déclin du cycle (P7), il semblerait qu'il y ait une grande différence avec le deuxième cycle que nous sommes en train d'étudier. Bien que dans ce cas-ci, cette sixième phase ait été longue (de 1970 à 1974), les événements qui ont suivi nous révèlent l'absence d'un TH.

Effectivement, à partir du mois d'août 1974, et ce jusqu'à la moitié de l'année 1985, il semblerait que la péninsule soit retombée dans une phase fortement similaire à une crise (P4). Cette particularité nous permet de réfuter l'hypothèse que la phase de 1970 à 1974 était une dépression. Il s'agirait plutôt d'une phase de récession qui ne survient que dans le cas où la phase de crise n'a pas généré un instant de guerre. Ici, la P5 (instant de guerre) se révèle manquante et nous passons directement en récession : bien que les hostilités soient intenses, les deux Corée ne sont pas entrées en guerre comme en 1950. Pour mieux comprendre ce fait, poursuivons notre analyse.

¹ Richard Ned Lebow, *The nature of international crisis, between peace and war*, *Op.Cit.*, pp.50-58.

Le 15 août 1974, la première dame sud-coréenne Yuk Young-soo est assassinée par Mun Segwang qui s'autoproclamait nord-coréen. Cela a replacé la péninsule dans une atmosphère de tension alors qu'il y avait eu une détente les années précédentes, allant dans le sens d'une volonté de pacification voire de réunification. Deux années plus tard, le 10 août 1976, un incident grave a eu lieu dans la zone de sécurité commune : une attaque meurtrière à la hache autour de la DMZ à Panmunjom. Des soldats nord-coréens avaient alors attaqué des officiers américains déployés au sud de la péninsule ; ils étaient en train de tailler un peuplier lorsque l'incident est survenu. Cet événement a conduit Kim Il-sung à présenter ses premières excuses officielles à la République de Corée. Néanmoins, la crise s'est étalée sur la durée puisque le 26 octobre 1978, la Corée du Sud a détecté un 3e tunnel creusé par la Corée du Nord dans le but de les attaquer. L'année suivante, le président américain Jimmy Carter s'est rendu en Corée du Sud, mais la visite n'a pas été concluante : il avait alors déclaré qu'il déploierait plus de forces américaines de ce côté de la péninsule si Kim Il-sung ne cessait pas son projet en cours de développement d'armes nucléaires.

La même année, le 26 octobre 1979, le président Park Chung-hee est assassiné par le chef de la KCIA, Kim Jaegy. De plus, le 9 octobre 1983, durant une visite du président Chun à Rangoon, des agents nord-coréens ont fait exploser le monument aux morts où ce dernier devait déposer une gerbe. Ayant eu du retard sur ce programme, celui lui a sauvé la vie ; toutefois, tous les membres du gouvernement sud-coréen qui l'accompagnaient sont tués. La Birmanie décide alors de rompre ses relations avec la Corée du Nord. Enfin, quelques semaines après cet incident, le 1er novembre 1983, la chasse soviétique a abattu un Boeing 747 de la Korean Airlines (Corée du Sud) alors accusé de violer l'espace aérien soviétique au nord du Japon. Des centaines de personnes ont trouvé la mort dans cet incident. Le président américain Ronald Reagan décide alors de dénoncer l'URSS en la qualifiant de « l'empire du Mal ». La Corée du Sud quant à elle, choisit de ne pas totalement rompre ses liens avec Moscou.

Nous constatons que la péninsule a connu des crises qui ont impacté d'autres États. Tout comme celle de 1968 à 1969, cette longue crise de 1974 à 1983 pourrait à notre sens entrer dans la catégorie de *Spinoff crisis* du fait du caractère « imprévisible » des événements. En poursuivant notre analyse, nous remarquons que le cycle a basculé après ces événements, dans une nouvelle phase de récession. Nous concluons donc que sur la période de 1956 à 2006, il semblerait que le cycle de guerre -qui a pourtant commencé en suivant les trois premières étapes- ait subi une mutation. En réalité, notre analyse des données révèle un basculement répété entre crise (P4) et récession (P5') tout au long de cette période.

Preuve en est que par la suite de l'attaque du *Boeing 747* de la *Korean Airlines* par l'URSS en 1983, la péninsule est retombée dans une phase semblable à une brève récession. Dans les faits, cette attaque relevait plus de l'erreur que d'un acte volontaire. En effet, l'Union soviétique aurait pris le *Boeing* pour un bombardement nucléaire : la radio de l'avion était éteinte donc impossible à capter par l'URSS.

Le 23 juillet 1985, des parlementaires des deux Corée se sont rencontrés pour discuter d'une possible réunification. Cette discussion a toutefois été classée sans suite, et en outre, lorsque quelque temps après, la Corée du Nord a proposé au Sud de participer à l'organisation des Jeux olympiques prévus en 1988 dans la capitale sud-coréenne, elle a essuyé un refus. Par conséquent, en 1986, les tensions sont reparties de plus belle. La même année, un rapport de l'Institut d'études stratégiques de Londres révèle les capacités militaires de la R.P.D.C : 838 000 soldats, trois millions de réservistes et quatre millions de miliciens¹. L'année qui a suivi, la Corée du Nord renforce ses liens avec la Russie : Kim Il-sung visite Moscou et suite à cela, une voie ferrée reliant Pyongyang à l'URSS est inaugurée.

La même année, un autre incident grave se produit. Un agent nord-coréen fait exploser en plein vol le *Korean Air 858* (Corée du Sud) le 29 novembre 1987. Il est dit que cet acte terroriste a été fait dans le but d'avorter l'organisation des XXIV^e Jeux olympiques prévus pour le mois de septembre 1988 à Séoul : si la R.P.D.C ne pouvait pas y participer, alors cela ne devait pas avoir lieu. Malgré cette tentative, l'événement a été un succès, projetant une image positive de la Corée du Sud alors méconnue sur la scène internationale. La même année, la Corée du Nord vit une période difficile après que l'Union soviétique ait décidé de couper en deux l'aide financière qu'elle lui apportait. En 1990, des élections ont lieu dans le pays et Kim Il-sung est réélu à 100% des suffrages pour une participation de 99,78%, sans contrôle de l'ONU sur la légalité de ces élections.

Nous allons maintenant établir un tableau pour récapituler le basculement répété entre phases de crise et récession des années 1990 à 2000. Sur toute cette période, nous constaterons cinq crises au total en plus des deux détaillées précédemment. Ainsi, sur la période des années 1956 à 2000, la péninsule aura connu sept crises de type *Spinoff crisis* entrecoupées par des phases de récession marquées par des temps diplomatiques (TD), et qui ont eu des impacts de grande ampleur sur les deux Corée et sur d'autres États comme les États-Unis. Sur cette période, la Corée du Nord comme la République de Corée ont connu des changements de

¹ Pour une population de dix-neuf millions d'habitants.

leadership, donc des modifications gouvernementales qui ont possiblement impacté leurs relations.

Tableau n° 14 : **Dix années de crises et de récessions marquées par des moments historiques** (Liste non exhaustive)

Période	Crise (P4)	Récession (P5')
1990		<p>4 septembre : Visite officielle du Premier ministre nord-coréen à Séoul, pour la première fois depuis quarante ans (TD1).</p> <p>30 septembre : La Corée du Sud établit des relations diplomatiques avec l'URSS.</p>
1991		<p>Rencontre du président nord-coréen et de Mikhaïl Gorbatchev.</p> <p>13 décembre : Signature d'un accord de non-agression et de réconciliation entre les deux Corée. Cet accord a pour but d'éviter le risque d'un conflit dans la DMZ, zone à haute tension (TD2).</p>
1992		<p>La Corée du Sud établit des relations avec la République populaire de Chine.</p> <p>19 février : Signature d'une « Déclaration commune pour la dénucléarisation de la péninsule » entre les deux Corée (TD3)</p> <p>Novembre : Voyage de Boris Eltsine en Corée du Sud. Un traité d'amitié est signé avec la Russie.</p>
1993	<p>11 mars : Le gouvernement de Pyongyang menace de se retirer du traité de non-prolifération nucléaire.</p> <p>11 juillet : Bill Clinton en visite à Séoul multiplie les mises en garde à la Corée du Nord à propos de son programme nucléaire.</p>	<p>25 décembre : Visite de deux jours du secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali en Corée du Nord.</p>

<p>1994</p>	<p>4 février : Le Conseil de sécurité de l'ONU exige l'inspection des sites nucléaires nord-coréens. Suite au refus de Pyongyang, les responsables de l'Agence internationale de l'énergie atomique transfèrent le dossier au Conseil de sécurité, qui promet des sanctions économiques si Pyongyang ne change pas d'avis.</p> <p>22 mars : Le président américain Bill Clinton annonce le déploiement de missiles antimissiles Patriot en Corée du Sud.</p> <p>13 juin : Les États-Unis proposent au Conseil de sécurité un plan de sanctions contre la Corée du Nord qui avait annoncé son retrait de l'AIEA.</p> <p>15 juin : L'ancien président Jimmy Carter se rend à Pyongyang pour tenter une médiation.</p> <p>8 juillet : Décès de Kim Il-sung. Son fils Kim Jong-il lui succède.</p> <p>2 septembre : Pyongyang refuse l'inspection de certains sites</p>	<p>13 août : Accord de Genève sur la « normalisation complète de leurs relations économiques et politiques » entre États-Unis et Corée du Nord. Pyongyang accepte de geler son programme nucléaire et de soumettre le centre de recherche de Yongbyon à une surveillance internationale. En échange, les États-Unis aideront le pays à construire deux centrales « non proliférantes ». (TD4)</p>
<p>1996</p>	<p>Avril : Tension entre les deux Corée. Pyongyang ne reconnaît plus la DMZ. Séoul positionne son armée en état d'alerte.</p> <p>Août : Les étudiants manifestent pour demander la réunification, ce qui est dénoncé par le gouvernement comme une manœuvre nordiste.</p> <p>Septembre : Un sous-marin nord-coréen pénètre dans les eaux sud-coréennes.</p>	

<p>1997</p>		<p>Avril : L'ONU accorde une aide alimentaire importante à la Corée du Nord qui connaît une grande famine.</p> <p>Décembre : Des pourparlers intercoréens ont lieu à Genève sous la direction de la Chine et des États-Unis pour l'avenir de la péninsule. Cependant, les discussions sont bloquées parce que Pyongyang exige le retrait des troupes américaines en Corée du Sud. (TD5)</p>
<p>1998</p>	<p>31 août : La Corée du Nord tire un missile balistique au-dessus de la mer du Japon.</p>	<p>Kim Dae-jung le président sud-coréen entame une politique de rapprochement avec le Nord et rencontre Kim Jong-il.</p>
<p>1999</p>	<p>Juin : La marine sud-coréenne fait couler plusieurs navires nord-coréens.</p>	
<p>2000</p>	<p>Mai : Kim Jong-il visite Pékin.</p>	<p>13 juin : Kim Dae-jung et Kim Jong-il se rencontre à Pyongyang.(TD6)</p> <p>24 juillet : La Corée du Nord intègre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).</p> <p>16 août : Des familles séparées par la guerre se retrouvent à Séoul.</p> <p>19 septembre : Inauguration du chantier d'une autoroute et d'une voie ferrée reliant Séoul et Pyongyang.</p> <p>21 septembre : Pyongyang propose de rétablir des relations diplomatiques avec neuf pays européens.</p> <p>24 septembre : Séoul propose qu'un téléphone rouge soit installé entre les deux Corée pour éviter les incidents frontaliers.</p> <p>8 octobre : Le maréchal Jo Myong-rok (n° 2 nord-coréen) est reçu à la Maison-Blanche.</p>

		<p>24 octobre : La secrétaire d'État américaine Madeleine Albright se rend à Pyongyang pour discuter d'un éventuel arrêt d'exportation de missiles nord-coréens.</p>
--	--	---

Dans les sept crises discernées entre les années 1956 et 2000, nous constatons l'existence d'un TH, mais aussi de plusieurs Temps diplomatiques (TD). L'officialisation du *Juche* comme idéologie du régime nord-coréen en 1967 entre dans la catégorie du Temps historique tout simplement parce que cet événement n'est pas un temps diplomatique, et parce que notre analyse a révélé un changement radical dans la politique étrangère et la stratégie nord-coréenne à partir de cette date. De ce fait, à partir de ce moment, le cycle a pris une tournure différente. Les temps diplomatiques quant à eux représentent des dates qui ont marqué la signature d'accord entre les différents acteurs, sans pour autant avoir eu d'effets visibles sur le long terme. Pour résumer, un Temps historique vient modifier la tournure du cycle tandis que le temps diplomatique (TD) n'a qu'un effet moindre sur le cycle.

Suite à la récession qui a marqué l'année 2000, nous pouvons remarquer suivant les données analysées que la péninsule est retournée dans une phase de crise extrême, si nous la comparons aux précédentes. Le 8 mars 2001, le président américain George W. Bush a annoncé au début de son mandat que le dialogue sur les missiles engagé par son prédécesseur Bill Clinton avec la Corée du Nord était gelé : normaliser les relations entre Washington et Pyongyang n'était plus à l'ordre du jour. Le président américain est allé *crescendo* dans sa « politique Nord-coréenne » lorsqu'il a donné le 29 janvier 2002, un discours sur l'« Axe du mal »¹ incluant la Corée du Nord. Ce discours a été prononcé quelque temps après les attentats du 11 septembre 2001, et s'inscrivait dans les campagnes militaires (de l'administration Bush) de « guerre contre le terrorisme » ou « guerre contre la terreur ». La Corée du Nord est alors apparue comme un « État voyou » qui violait notamment les normes internationales fondamentales en poursuivant un programme nucléaire.

Cette année-là, les deux Corée ont connu de nouveaux affrontements en mer à la suite d'un différend au sujet de la pêche. En octobre, les autorités nord-coréennes reconnaissent l'existence d'un programme nucléaire et en décembre, Pyongyang annonce la poursuite de son programme nucléaire. Très vite, le pays se retire du Traité sur la Non-Prolifération nucléaire

¹ Ce discours est intervenu à la suite des événements du 11 septembre 2001. L'« Axe du mal » incluait la Corée du Nord, l'Irak et l'Iran, pays qui étaient alors considérés comme soutenant le terrorisme et étant en possession d'armes de destruction massive.

(TNP¹) dès janvier 2003. Nous qualifions cet événement de Temps historique (TH2 ici) parce qu'il a -comme nous le verrons par la suite- accentué la transformation profonde du cycle n° 2 qui avait été entamée par le TH1 en 1967. Par la suite, le 25 février 2003, la Corée du Nord a lancé un missile dans la mer du Japon au même moment que l'investiture du nouveau président sud-coréen Roh Moo-Hyun. Exactement cinq mois après, le 26 juillet, Pyongyang réitère ses provocations et menace de s'autoproclamer « puissance nucléaire » si les États-Unis refusaient de lui accorder des garanties de non-agression.

Cette crise de 2003 avait une intensité différente des autres du fait de l'enjeu qui s'est présenté après le retrait de la Corée du Nord du TNP. Le pays n'était alors plus tenu de rendre des comptes par rapport au développement de son programme nucléaire et cela pouvait être dangereux pour la région et pour l'ensemble de la communauté internationale. Le Japon était susceptible de vouloir se protéger et ainsi, d'entamer un programme nucléaire ; la Corée du Sud elle, était sous la couverture américaine. En réalité, la première fois que la République de Corée s'est intéressée à la technologie nucléaire, c'était déjà dans les années 1950. Cependant, elle a attendu l'année 1971 avant de commencer la construction de sa première centrale nucléaire² : ce sont les changements dans l'environnement de sécurité international qui ont influencé sa décision de lancer un programme d'armes nucléaires.

Par la suite, elle abandonnera ses efforts sous la pression américaine. C'est de cette manière qu'elle a signé en 1973, l'*Atomic Energy Agreement* avec les États-Unis. En avril 1975, la Corée du Sud ratifiera également le TNP. Le pays est également parti au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et est membre du Groupe des fournisseurs nucléaires et du Comité *Zangger*³. Pour la petite histoire, sur la période de 1958 jusqu'en 1991, les États-Unis ont déployé des armes nucléaires tactiques en Corée du Sud. Aujourd'hui, même si cette solution du nucléaire Sud-Coréen pourrait être dissuasive, la République de Corée a une position ferme

¹ Il s'agit d'un Traité multilatéral, entré en vigueur en 1970. Ce Traité fait une distinction entre les États dotés de l'arme nucléaire (France, Chine, États-Unis, Russie et Royaume-Uni) ; et ceux qui ne le sont pas. Les États signataires s'engagent à ne pas développer l'arme nucléaire ; ceux qui la possédaient s'engagent à ne pas diffuser la technologie aux États qui n'en disposent pas. Le TNP énonce plusieurs accords. Par exemple, les pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires ont accepté de ne jamais en chercher l'acquisition. Ils ont conclu un accord avec les États dotés d'armes nucléaires (EDAN). Cet accord prévoit un accès privilégié à la technologie nucléaire, aux éléments et aux matériaux. Par ailleurs, les pays non dotés de ce type d'armes ont conclu un deuxième accord avec le TNP en vertu duquel il y aurait un échange de leur renoncement définitif à la bombe : les EDAN s'engagent alors poursuivre des négociations visant à un désarmement nucléaire complet. Le seul engagement de désarmement multilatéral explicite pris par les États partis au Traité figure à l'article 6 du TNP.

² <https://www.nti.org/learn/countries/south-korea/>, consulté le 19 mars 2021.

³ Ce Comité a été créé à la suite de l'entrée en vigueur du TNP, dans le but de servir d'« interprète fidèle » de son article III, paragraphe 2, afin d'harmoniser l'interprétation des politiques de contrôle des exportations nucléaires pour les Parties au TNP.

sur le sujet et tient à respecter les accords susmentionnés ; par ailleurs, l'économie s'avère être la principale préoccupation du pays¹.

L'existence d'un programme nucléaire sous quelque forme que ce soit en Corée du Nord, ne peut que causer des tensions répétées dans la région. Pour tenter de régler la situation, en août 2003, les premiers pourparlers à six sur la dénucléarisation nord-coréenne ont eu lieu. Selon notre point de vue, c'est le TD 3 de l'année 1992 qui a favorisé la création de ces pourparlers à six. En effet, dans la Déclaration commune du 19 février 1992², les deux Corée avaient convenu de ne pas « tester, fabriquer, produire, recevoir, posséder, stocker, déployer ou utiliser des armes nucléaires »³ et de ne pas « posséder d'installations de retraitement nucléaire et d'enrichissement d'uranium »⁴. Pourtant, les deux parties n'ont pas mis en œuvre les dispositions de l'accord relatives à un régime d'inspections bilatérales. En dépit des multiples violations de cette déclaration par la Corée du Nord (notamment ses multiples essais d'armes nucléaires), la Corée du Sud n'a jamais officiellement renoncé à ses obligations au titre de la déclaration. À partir de l'année 2003, la Corée du Sud a ainsi été membre des pourparlers à six qui avaient pour objectif de mettre fin à la crise nucléaire sur la péninsule coréenne.

Ces discussions rassemblaient la Corée du Nord, la Corée du Sud, les États-Unis, la Chine, le Japon et la Russie et ont eu lieu à Pékin. La suite en a plutôt été concluante, puisque le 2 janvier 2004, Pyongyang a accepté une inspection sur son site nucléaire de Yongbyon. Par conséquent, le cycle semblait de nouveau être tombé en récession à partir du mois d'août 2003. Des 25 au 28 février 2004, une autre réunion sur la dénucléarisation de la Corée du Nord a eu lieu en Chine. Cette fois-ci, les discussions se sont terminées sur un constat d'échec. Le 22 avril 2004, très affectée par les conséquences de l'explosion ferroviaire de Ryongchon qui a fait des milliers de victimes, la Corée du Nord a fait appel à la Corée du Sud, aux États-Unis et à l'Union européenne pour demander de l'aide. Finalement, le 12 juin 2004, les deux Corée ont signé un accord qui avait pour but de prévenir tout incident frontalier qui pouvait advenir entre elles (TD 7).

Malgré ces avancées, le cycle est bousculé de nouveau lorsque le régime nord-coréen annonce en février 2005, avoir développé des armes nucléaires. Toutefois, à la différence des crises précédentes, le cadre créé par les pourparlers à six permettait désormais un processus de prise de décision plus efficace. Très vite, le 19 septembre 2005, les six États ont signé une

¹ Antoine Bondaz, « La Corée du Sud doit-elle aussi se nucléariser ? », *Korea Analysis*, n° 1, Asia Centre, janvier 2014, p. 12.

² *Joint Declaration for the Denuclearization of the Korean Peninsula*, February 1992.

³ *Ibidem*.

⁴ *Ibidem*.

déclaration conjointe qui indiquait que Pyongyang était prête à abandonner son programme nucléaire. Cependant, les dispositions de cette déclaration semblaient ambiguës ; elle faisait référence à un réacteur à eau légère non proliférant que les États-Unis fourniraient « en temps opportun » à Pyongyang. L'issue de la gestion de cette crise n'étant pas claire, nous considérons que cette dernière s'est poursuivie jusqu'en 2006. En réalité, au mois de juillet de cette année, la R.P.D.C a testé six missiles¹ dans la mer du Japon ; et le 9 octobre, elle a annoncé le succès de son premier essai nucléaire sous terrain.

Pourquoi la problématique du nucléaire est-elle un enjeu majeur ?

D'après l'Organisation des Nations unies, le monde est dorénavant confronté à deux menaces majeures : les changements climatiques et le bouleversement nucléaire. Pour la première menace, il est fort probable qu'«une apocalypse induite par le changement climatique »² ne se produise « pas avant des décennies »³. Quant à la seconde menace qui a fait son apparition depuis plus de six décennies, ses impacts pourraient être dévastateurs pour toute l'humanité : c'est pour cette raison que les États ont tenté de maintenir une paix nucléaire en mettant en œuvre des cadres de gestion. La fin de la guerre froide a été suivie par une diminution du risque d'une guerre nucléaire entre les États-Unis et l'URSS. Cependant, il est possible que d'autres acteurs étatiques ou non, fassent usage de leurs capacités nucléaires : ce risque est de plus en plus accru avec le développement technologique que connaît notre monde actuel. En conséquence, les États se retrouvent « confrontés au même choix, la sécurité avec ou sans les armes nucléaires »⁴. Face à cette menace, le TNP⁵ conclu en 1968 a contribué à limiter « l'apocalypse nucléaire » pendant plus de cinq décennies⁶, mais ces accords sont en danger pour cinq raisons :

¹ Incluant un Taepodong-2

² Ramaesh Thakur, « Si vous voulez la paix des morts, préparez-vous à la guerre nucléaire », consulté le 22 mars 2021 sur :

<https://www.un.org/fr/chronicle/article/si-vous-voulez-la-paix-des-morts-preparez-vous-la-guerre-nucleaire>

³ *Ibidem*.

⁴ *Ibidem*.

⁵ Les cinq États qui disposent de l'arme nucléaire sont les États-Unis, la Russie, le Royaume-Uni, la France et la République populaire de Chine. D'autres États sont reconnus comme détenteurs de cette arme : il s'agit de l'Inde, du Pakistan et de la Corée du Nord. Aussi, Israël est un État possédant l'arme nucléaire sans reconnaissance officielle.

⁶ Le nombre de pays dotés d'armes nucléaires reste inférieur à 10. De plus, même si la menace demeure, quelques progrès ont quand même été faits dans le domaine de la réduction du nombre de têtes nucléaires. L'ONU a recensé plus de 20 000 armes nucléaires dans le monde, dont 5 000 têtes nucléaires prêtes à être lancées et 2 000 toujours maintenues dans un état de haute alerte opérationnelle.

- Les cinq grandes puissances nucléaires (Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne et Russie) ont ignoré les obligations de désarmement stipulées dans le TNP ;
- Des États dotés d'armes nucléaires ne sont pas partis au traité : l'Inde, Israël, le Pakistan ;
- Parce que le TNP est un accord intergouvernemental, il ne s'étend pas aux groupes non étatiques comme les terroristes ;
- Il est possible que certains membres du TNP essaient d'outrepasser leurs obligations en matière de non-prolifération, alors que la Corée du Nord s'est retirée du TNP et a fait plusieurs tests d'armes nucléaires ;
- De nombreux pays s'intéressent à l'énergie nucléaire du fait des inquiétudes croissantes liées à l'environnement ainsi qu'au prix des combustibles fossiles : cela fait émerger des questions de sécurité et d'armement¹.

Le nucléaire permet particulièrement aux États les plus faibles de s'assurer une certaine sécurité bien que l'existence des groupes extrémistes rend la menace du nucléaire encore plus élevée, puisque des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 nous ont montré l'ampleur des dégâts que peuvent causer ces groupes. Par conséquent, même si les armes nucléaires assurent une certaine protection (par dissuasion) aux États qui les possèdent, elles ne leur accordent pas la possibilité de se défendre contre les problèmes d'insurrection, de malnutrition ou encore de corruption². L'exemple de la Corée du Nord démontre bien cela.

En réalité, puisque le TNP est fondé sur un régime simple de non-prolifération et non pas sur un régime d'interdiction, l'importance de trouver une autre solution qui pourrait regrouper tous les éléments et proposer des mesures pouvant être réalisées apparaît comme primordiale. Ce qui induit que des États comme la Corée du Nord peuvent développer leur programme est le fait que dans le traité, l'accent a été mis sur la non-prolifération au détriment du désarmement : c'est là une « garantis que ni l'un ni l'autre ne seront atteints »³. D'après l'ONU, « le seul et meilleur moyen de garantir la non-prolifération, c'est de désarmer. Si nous voulons atteindre la non-prolifération, nous devons nous préparer au désarmement »⁴.

À partir de tous les faits relatés dans ce paragraphe le constat est que le cycle semble « coïncé ». Nous n'aurions donc plus le cycle « classique », mais plutôt un cycle en mutation » qui s'est adapté aux dynamiques contemporaines. Cela est dû au *Juche* tout comme à la

¹ Ramaesh Thakur, « Si vous voulez la paix des morts, préparez-vous à la guerre nucléaire », *Op.Cit.*

² *Ibidem.*

³ *Ibidem.*

⁴ *Ibidem.*

poursuite du programme nucléaire nord-coréen qui a causé un « recalcul » dans l'équilibre des puissances¹ dans la région. Par ailleurs, la crise initiale de 1950 ayant été mal gérée, le cycle actuel ne peut pas passer de la phase de crise à celle de dépression. Il apparaît qu'un instant de guerre pourrait être « réactivé » à tout moment. Si la problématique du nucléaire était non existante, nous estimons que cela aurait pu être le cas, donc ce serait le nucléaire qui empêcherait les deux Corée et les autres acteurs de tomber dans un instant de guerre, car ses répercussions en seraient catastrophiques pour toute la région et bien au-delà, bien plus que les affrontements de 1950 à 1953.

Il n'existerait ainsi plus de cycles de guerre en Corée depuis l'année 1956. Néanmoins, il existerait plutôt une sorte de « spirale de crises » : le cycle de guerre aurait muté en Corée, passant de la phase de crise à celle de récession, créant une sorte de spirale composée de plusieurs crises. Les crises de cette spirale actuelle graviteraient toutes autour d'un point central qui équivaldrait à la situation de tension préliminaire à la crise de 1950 : chaque nouvelle crise depuis l'année 1974 génère une tension croissante, ce qui nous conduit à être en accord avec une des hypothèses de Jean-Louis Dufour².

Si la théorie selon laquelle les cycles de guerre durent cinquante années n'est plus valable dans le contexte actuel à cause du facteur nucléaire, nous allons dans la section suivante, essayer de confirmer l'hypothèse de la disparition des cycles de guerre à travers l'examen de la période de 2007 à 2020.

SECTION N° II - L'HYPOTHÈSE DU NUCLÉAIRE, COMME CAUSE DE DISPARITION DES CYCLES DE GUERRE

D'après Joshua Goldstein, il est probable qu'une guerre mondiale éclate entre les années 2000 et 2030. Néanmoins, les cycles de guerre ne devraient pas se poursuivre parce que les guerres apparaissent comme de plus en plus dévastatrices, notamment en raison de l'apparition du facteur nucléaire. De la sorte, si la dynamique actuelle du système mondial reste la même, le monde courrait à sa destruction³.

¹ Centrale à l'approche réaliste, la théorie de l'équilibre des puissances présuppose qu'il existerait un ensemble d'États plutôt équilibrés, voire égaux. Ces États vont constituer des alliances qui prennent en compte le pouvoir. La paix dans le système global est maintenue tout en évitant qu'une des nations prédomine sur les autres.

² Lorsqu'une crise est bien gérée et qu'elle se termine bien, ce qui équivaldrait au passage à la phase de dépression dans le cas des cycles de guerre (puis finalement au déclin du cycle), les différends peuvent disparaître ; néanmoins, il est possible de revenir « à la situation de tension préliminaire à la crise, voire à une tension encore plus forte »

³ Éric Bosserelle, « Vers un nouveau conflit majeur ? », *L'homme et la société*, n° 119, *Op.Cit.*, p. 106.

Vestige de la guerre froide, la péninsule divisée se trouve en dessous d'une épée de Damoclès, puisque le Nord s'est retiré du Traité de Non-Prolifération en 2003 devenant de fait une menace pour la paix et la sécurité internationale. À la suite de cela, les deux Corée, les États-Unis, la Chine, le Japon et la Russie ont tenté sans succès, au sein des pourparlers à six¹, de trouver une issue pacifique. Par ailleurs, malgré les nombreuses sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies contre la Corée du Nord, l'issue semble toujours incertaine. Le nucléaire a un impact fort sur les crises puisqu'une guerre résultant de crises entre des puissances dotées de cette arme aurait un impact désastreux².

Les éléments de prise de décision en vigueur dans le cas coréen ont bien évolué. Au moment de notre analyse, nous avons d'un côté, Kim Jong-un, ce dirigeant qui semble se servir de son programme nucléaire comme d'une protection contre l'invasion d'un ennemi impérialiste, garantissant ainsi la survie de son régime ; et de l'autre côté, Donald Trump président de l'hégémonie américaine qui n'avait en aucun cas, jamais voulu accorder ses requêtes au leader nord-coréen. Toutes ces divergences ont mené pendant longtemps ces acteurs à des relations paroxystiques, qui ont finalement abouti à une avancée positive dans le cadre diplomatique avec tout d'abord, l'annonce de Pyongyang en avril 2018, de la suspension de ses essais nucléaires et balistiques qui serait suivie du démantèlement de son site d'essais atomique de *Punggye-ri*. Ensuite s'en est suivi le sommet historique de *Panmunjon*, ainsi qu'une rencontre entre Kim Jong-un et Donald Trump à Singapour en juin de la même année.

Comme nous l'avons découvert, il ne semble plus y avoir de cycles de guerre sur la péninsule aujourd'hui, mais des séquences de crises accélérées. Les causes immédiates d'un instant de guerre peuvent exercer une influence importante et même décisive sur la suite du cycle. Comme nous l'avons précédemment énoncé, les crises internationales sont importantes, car peuvent déterminer si le cycle éclate en instant de guerre ou si les belligérants « retrouve » la paix ; de plus, ils peuvent aussi intensifier ou apporter une certaine amélioration aux sources sous-jacentes de conflit dans les cas où l'instant de guerre est évité³.

La période que nous analyserons dans cette section est assez riche en données, et est caractérisée par une concentration de crises de plus en plus rapprochées. Comme les données étudiées le confirmeront, les crises sont plus intenses et condensées depuis le retrait de la Corée du Nord du TNP. Dans cette section, nous analyserons les raisons *sine qua non* à l'évolution de la théorie des cycles de guerre, tout en identifiant les crises qui façonnent la « spirale » sur la

¹ Il s'agit de discussions dans le cadre de négociations concernant l'abandon du programme nucléaire nord-coréen.

² Richard Ned Lebow, *The nature of international crisis, between peace and war*, *Op.Cit.*, p. 15.

³ *Ibidem*, p. 334.

période de 2007 à 2020 (I). Ensuite, nous examinerons comment le facteur nucléaire affecte profondément la tournure des événements (II).

PARAGRAPHE N°I - DES CRISES NUCLÉAIRES

Nous l'avons évoqué dans le second chapitre de la première partie de notre thèse, la situation au sein de la péninsule permet une rare analyse d'un processus de prise de décision aboutissant à des crises d'un haut niveau du gouvernement. Cela est toujours le cas puisque l'effet de surprise, le court délai pour prendre des décisions et la menace perçue comme élevée demeurent¹, et s'avère même plus prononcé qu'auparavant : les acteurs ne semblent avoir qu'une fenêtre restreinte d'opportunités pour prendre une décision, ce qui pourrait expliquer l'accélération de la « spirale de crises ». Nous l'avons étudié, sur la péninsule et même dans la région, il n'y a pas qu'une seule crise : il y en a eu de nombreuses passées, il y en a qui sont en cours, et d'autres qui sont en plein essor. Avec le temps, il est vrai que les affrontements militaires directs ont diminué entre la Corée du Nord et la Corée du Sud qui forment toutes deux -il est vrai- une dyade particulière du fait de leur histoire, mais la R.P.D.C et les États-Unis en forment aussi une autre en raison de la dispute sur l'utilisation de l'énergie nucléaire. Ainsi, ces rivalités liées à l'histoire entre les parties sont durables, mettent du temps à se développer, sont très sensibles aux perceptions erronées, et alimentent par conséquent facilement des crises².

Avant de continuer, nous pouvons rappeler les trois modèles de crises internationales déterminés par le politologue américain Richard Ned Lebow, à savoir, *justification of hostilities*, *spinoff crisis* et *Brinkmanship*³. Dans le cas de la *justification of hostilities*, un des acteurs prend la décision d'entrer en guerre et met en scène une crise pour justifier sa décision. Pour ce faire, il va justifier ces actions en tentant de légitimer ses requêtes auprès de l'opinion publique ou encore en présentant des requêtes impossibles à satisfaire. Ainsi lorsque ses requêtes sont rejetées, l'acteur utilisera ce motif pour entrer en guerre⁴. Dans le deuxième cas de figure, Richard Ned Lebow établit l'existence d'une *spinoff crisis* dans laquelle les États sont déjà en guerre ou connaissent une crise, situation qui devient le catalyseur d'une autre crise⁵.

¹ Glenn D. Paige, *The Korean Decision, June 24-30, 1950*, *Op.Cit.*, p. 4.

² Paul F. Diehl et Gary Goertz, *War and peace in international rivalry*, University of Michigan Press, United States of America, 2000, p. 42.

³ Richard Ned Lebow, *The nature of international crisis, between peace and war*, *Op.Cit.*, pp. 23-82.

⁴ *Ibidem*, pp. 23-40.

⁵ *Ibidem*, pp. 41-53.

Enfin, dans le troisième cas de figure qualifié de *Brinkmanship*, la crise est intentionnellement forcée par un des États dans le but de repousser son adversaire¹.

Nous poursuivrons notre analyse à partir des tableaux suivants.

Tableau n° 15 : **Provocations nord-coréennes de 2007 à 2013²**

(liste non exhaustive)

2007	Avril	La date limite de l'arrêt du réacteur de Yongbyon n'est pas respectée.
2008	Mars à avril	Détérioration des relations avec le Sud après l'arrivée au pouvoir de Lee Myung-bak. Pyongyang expulse des cadres de la zone économique mixte.
	Juillet	Les gardes du site touristique du mont Kumgang, une enclave nord-coréenne accessible aux Sud-Coréens, abattent une touriste. Celle-ci avait été prise pour une espionne.
	Novembre	La Pyongyang annonce qu'elle va fermer les liaisons ferroviaires, le parc industriel de Kaesong ainsi que le complexe touristique du Mont Kumgang.
2009	Janvier	Janvier : Le régime déclare qu'il met fin à tous les accords passés avec la Corée du Sud, dont un pacte de non-agression.
	Avril	Essai raté de mise en orbite d'un satellite à l'aide d'une fusée Unha 2.
	Mai	25 mai : La Corée du Nord réalise un deuxième essai nucléaire sous terrain.
	Novembre	Incidents en mer Jaune entre des navires des deux Corée.

¹ Richard Ned Lebow, *The nature of international crisis, between peace and war*, Op.Cit., pp. 57-82.

² Nous avons continué ce tableau en nous inspirant de la méthode d'Antoine Bondaz :

Antoine Bondaz, « Provoquer pour survivre : la stratégie nord-coréenne dans un environnement hostile », Dans Pierre Journoud, Antoine Bondaz, Jeanne Briand, Laurent Quisefit, *La guerre de Corée et ses enjeux stratégiques de 1950 à nos jours*, Op.Cit., p. 403.

2010	Janvier	27 janvier : Les deux Corée échangent des tirs d'artillerie, près de la zone contestée de leur frontière maritime en mer Jaune.
	Mars	Torpillage de la corvette Cheonan faisant 46 morts.
	Juin	28 juin : La Corée du Nord annonce qu'elle va renforcer son arsenal nucléaire, en réponse aux « hostilités persistantes et menaces militaires américaines ».
	Novembre	La Corée du Nord révèle l'existence de son programme d'enrichissement d'uranium. Bombardement de l'île de Yeonpyeong faisant quatre morts sud-coréens, dont deux civils.
2011	Février	28 février : Les forces américaines et sud-coréennes mènent des exercices militaires conjoints à grande échelle. Pour y répondre, la Corée du Nord menace de transformer Séoul en « mer de feu ».
2012	Mars	16 mars : La Corée du Nord annonce qu'elle lancera un satellite à la mi-avril pour célébrer le centenaire de la naissance du fondateur du pays, Kim Il Sung. Les États-Unis affirment que ce lancement violerait un accord du 29 février dans lequel la Corée du Nord s'est engagée à ne pas lancer de missiles à longue portée et porterait atteinte à la crédibilité de Pyongyang en ce qui concerne le suivi de l'aide alimentaire et d'autres engagements.
	Avril	Essai raté de mise en orbite d'un satellite à l'aide d'une fusée Unha 3.
	Décembre	Essai réussi de mise en orbite d'un satellite à l'aide d'une fusée Unha 3.
2013	Janvier	La Corée du Nord annonce qu'elle prévoit un nouvel essai nucléaire et davantage de lancements de fusées à longue portée, qui, selon elle, font

		<p>partie d'une nouvelle phase de confrontation avec les États-Unis.</p> <p>Les menaces surviennent deux jours après que le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé l'élargissement des sanctions en réponse au lancement de roquettes en décembre qui a apparemment mis un satellite en orbite.</p>
	Février	<p>12 février : La Corée du Nord réalise son troisième essai nucléaire.</p> <p>Le test a été conçu « pour défendre la sécurité et la souveraineté du pays face à l'acte d'hostilité féroce des États-Unis » (à la suite des sanctions des États-Unis).</p>
	Mars	<p>Après les sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU sur son essai nucléaire, la Corée du Nord menace pour la première fois de lancer une frappe nucléaire préventive contre les États-Unis et la Corée du Sud.</p> <p>Par la suite, une série de menaces provocatrices vont suivre quand Pyongyang a affirmé abandonner la trêve de 1953. Dans le même temps, le pays a coupé ses liaisons téléphoniques directes avec la Corée du Sud à Panmunjom.</p> <p>Ensuite, la Corée du Nord a doublé ses menaces en affirmant qu'elle annulait la déclaration commune sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Pour finir, l'un des principaux généraux du pays a affirmé dans des rapports officiels que le pays possédait des missiles balistiques intercontinentaux à pointe nucléaire prêts à être tirés.</p>
	Avril	<p>La Corée du Nord commence le mois en s'engageant à redémarrer son complexe nucléaire de Yongbyon, comprenant une usine d'enrichissement d'uranium et un réacteur fermé en vertu d'un accord</p>

		<p>conclu en octobre 2007 lors des discussions à six.</p> <p>Le secrétaire d'État américain John Kerry répond en avertissant que les États-Unis n'accepteront pas la Corée du Nord comme un « État nucléaire ».</p>
--	--	---

Tableau n° 16 : **Provocations nord-coréennes de 2014 à 2020** (liste non exhaustive)

2014	Mars	<p>30 mars : le Nord menace de procéder à d'autres essais nucléaires.</p> <p>31 mars : Le Nord et le Sud échangent des centaines d'obus d'artillerie sur leur frontière maritime occidentale contestée, aggravant les tensions militaires. Les obus tombent inoffensivement dans les eaux, mais l'échange est l'épisode le plus grave répertorié le long de la frontière depuis le duel d'artillerie en 2010.</p>
	Novembre	<p>19 novembre : Des images satellites de l'installation nucléaire de Yongbyon révèlent que le pays pourrait se préparer à retraiter le combustible nucléaire usé pour en extraire du plutonium de qualité militaire.</p> <p>Un jour plus tard, en réponse à la recommandation d'un comité des Nations unies de poursuivre les dirigeants nord-coréens pour violations de leurs droits, le pays menace de procéder à son quatrième essai nucléaire.</p>
2015	Août	<p>Le Nord tire vers le Sud lors des exercices militaires annuels américano-sud-coréens.</p>
	Septembre	<p>La Corée du Nord confirme qu'elle a remis en service sa centrale nucléaire de Yongbyon — mise en veille en 2007.</p>
2016	Janvier	<p>6 janvier : Pyongyang affirme avoir testé une bombe hydrogène.</p>
	Septembre	<p>9 septembre : Le régime réalise un quatrième essai nucléaire.</p>
2017	Janvier	<p>Kim Jong-un annonce que la Corée du Nord est dans les dernières étapes du développement de missiles guidés à longue portée capables de transporter des ogives nucléaires.</p>

	Juillet	Pyongyang tire un missile à longue portée dans la mer du Japon, certains experts déclarant que le missile pourrait potentiellement atteindre l'Alaska.
	Août	La tension monte dans la guerre des mots avec les États-Unis sur la menace nord-coréenne de tirer des missiles balistiques près du territoire pacifique américain de Guam.
	Septembre	3 septembre : Pyongyang réalise son cinquième essai nucléaire.
2018	Janvier	1^{er} janvier : Kim Jong-un annonce dans son discours annuel du Nouvel An que les forces nucléaires nord-coréennes sont « capables de contrecarrer et de contrer toute menace nucléaire des États-Unis » et déclare que la Corée du Nord produira en masse des ogives nucléaires et des missiles balistiques pour le déploiement.
2019	Mars	15 mars : Lors d'une conférence de presse à Pyongyang, le vice-ministre nord-coréen des Affaires étrangères Choe Son-hui critique les États-Unis pour avoir gâché une opportunité en or. 22 mars : suite à des sanctions contre des compagnies chinoises qui auraient aidé la Corée du Nord, La Corée du Nord retire son personnel d'un bureau de liaison intercoréen conjoint à Kaeseong.
	Mai	4 mai : La Corée du Nord tire plusieurs projectiles à courte portée depuis la péninsule de Hodo, près de la ville côtière orientale de Wonsan. 9 mai : La Corée du Nord lance deux projectiles présumés être des missiles à courte portée.
	Juillet	La Corée du Nord tire quatre missiles balistiques à courte portée.
	Août	La Corée du Nord lance 10 projectiles tout au long de ce mois.

	Septembre	10 septembre : La Corée du Nord tire deux missiles à courte portée. De plus, elle annonce avoir testé un très grand lance-roquettes multiple.
	Octobre	<p>2 octobre : La Corée du Nord lance un missile balistique sous-marin Pukguksong-3 (SLBM) de Wonsan dans la mer de l'Est.</p> <p>5 octobre : La Corée du Nord et les États-Unis tiennent des pourparlers sur la dénucléarisation au niveau opérationnel à Stockholm, en Suède. Les négociations se terminent sans accord.</p> <p>6 octobre : Le porte-parole du ministère des Affaires étrangères de la Corée du Nord a déclaré dans un communiqué que les États-Unis avaient abusé des négociations à des fins politiques nationales. Le Nord place l'échéance pour une issue « à la fin de l'année ».</p> <p>31 octobre : La Corée du Nord tire des projectiles à courte portée et annonce avoir testé un très grand lance-roquettes multiple.</p>
	De novembre à décembre	<p>Après un message Twitter du président Trump pour inviter Pyongyang à reprendre les discussions, Kim Kye-gwan, conseiller du ministère nord-coréen des Affaires étrangères, déclare dans un communiqué que la Corée du Nord n'est plus intéressée par ce qu'elle appelle un dialogue « inutile » avec les États-Unis.</p> <p>La Corée du Nord tire des projectiles à partir d'un très grand système de fusées à lancement multiple et annonce avoir testé un très grand lance-roquettes multiple.</p> <p>Un porte-parole de l'Académie nord-coréenne des sciences de la défense nationale a déclaré que les résultats du récent « test important » (7 décembre)</p>

		auront un effet majeur sur le changement de statut stratégique de la Corée du Nord dans un avenir proche.
2020	De janvier à avril	Kim Jong-un promet de développer davantage les programmes nucléaires et d'introduire une « nouvelle arme stratégique » ; et tire plusieurs projectiles (au nombre total inconnu).
	Mai	24 mai : Le dirigeant nord-coréen Kim Jong-un dirige une réunion de hauts responsables militaires et annonce « de nouvelles politiques pour accroître encore la dissuasion de la guerre nucléaire dans le pays ».
	Juin	9 juin : La Corée du Nord a déclaré qu'elle couperait toutes les lignes de communication avec la Corée du Sud, y compris la ligne directe entre le bureau présidentiel sud-coréen et ses dirigeants, et promet de transformer son travail vers le Sud en « celui contre un ennemi ». 16 juin : Pyongyang fait exploser le bureau de liaison intercoréen situé à Kaesong.
	Juillet	4 juillet : le premier vice-ministre nord-coréen des Affaires étrangères, Choe Son Hui, publie une déclaration condamnant la perspective de la poursuite des pourparlers entre les États-Unis et la Corée du Nord. 10 juillet : Kim Yo Jong, chef du Comité central du Parti des travailleurs de Corée, a déclaré que la Corée du Nord « ne devrait pas accepter une offre des pourparlers au sommet de cette année, même si les États-Unis le souhaitent. Elle a déclaré que la dénucléarisation « n'est pas possible pour le moment » et « ne peut être réalisée que lorsque des changements majeurs sont apportés de l'autre côté ».

	Octobre	10 octobre : à l'occasion du 75 ^e anniversaire de la fondation du Parti du Travail, un gigantesque missile balistique intercontinental (ICBM) de 25 mètres de long tracté sur un véhicule à onze essieux est présenté. Il s'agirait du « plus gros missile mobile à combustion liquide jamais vu ».
--	----------------	---

Les données figurant dans ces deux tableaux nous révèlent une densification des provocations nord-coréennes depuis l'année 2012, l'année 2019 se présentant comme une période encore plus dense des activités militaires de Pyongyang. Par « densification », nous voulons là exprimer le fait que les données révèlent que le régime nord-coréen a accru ses menaces, et qu'il y a eu plusieurs mises à exécution : les paroles prononcées par le gouvernement ont très souvent été accompagnées d'actions concrètes. Nous savons que cette période a particulièrement été marquée par un changement au niveau des décideurs politiques avec l'arrivée de Kim Jong-un en 2012 en Corée du Nord, de Xi Jinping en Chine en 2013, de Donald Trump aux États-Unis en 2017 et de Moon Jae-in en Corée du Sud la même année. Avant ces périodes, les tableaux montrent que les provocations étaient déjà d'actualité ; parallèlement, ils nous confirment qu'à partir de ces changements politiques, les événements ont connu une densification et un accroissement.

Cette densification s'est ainsi matérialisée par un accroissement des activités politico-militaires entre les différents acteurs. À titre d'exemple, à partir de leur arrivée au pouvoir, les présidents Moon Jae-in et Donald Trump, se sont rencontrés à plusieurs reprises dans le but de discuter de la dénucléarisation de la péninsule ; plusieurs autres rencontres bilatérales ou trilatérales ont aussi eu lieu au même titre, entre le président chinois Xi Jinping et le leader nord-coréen Kim Jong-un, puis entre ce dernier et le président russe Wladimir Poutine ; ou encore entre le Japon, la Corée du Sud et la Chine. Durant ces rencontres, les dirigeants ont tenté de convenir d'une méthode de travail qui leur permettrait de faire des progrès pratiques dans le processus de dénucléarisation et de paix sur la péninsule, ce qui ne pourrait que servir leurs « intérêts communs ».

Finalement, cette série de dialogues qui ne sont que des initiatives diplomatiques pour la dénucléarisation de la péninsule était encadrée par une dynamique militaire différente. Ces discussions peuvent être considérées comme faisant partie d'un processus de prise de décision dont l'objectif principal était de trouver une issue pacifique aux multiples crises qui ont secoué la péninsule tout au long de cette période. La déclaration conjointe du 19 septembre 2005

marque le point de départ de notre analyse des crises qui forment « la spirale » sur la période étudiée dans ce paragraphe. En vertu de cette déclaration, la Corée du Nord s'était engagée à abandonner ses armes nucléaires alors que les États-Unis avaient manifesté leur intention de ne pas attaquer la R.P.D.C. C'est cette déclaration qui aurait permis la signature de l'accord du 13 février 2007, décrivant un plan d'action dans le but de désactiver le réacteur nucléaire de Yongbyon, de fournir une aide énergétique au régime et de normaliser les relations avec les autres acteurs. Pyongyang avait aussi obtenu des garanties de sécurité par les États-Unis. Suite à cela, deux convois ferroviaires y ont été envoyés par le Sud, afin d'y apporter de l'aide : c'était la première fois depuis la signature de traité de Panmunjom que des convois franchissaient la zone de démarcation.

Pour ces raisons, la crise qui avait commencé en 2005 a perduré jusqu'en 2007, et c'est la signature de la déclaration du 13 février qui a marqué le début d'une autre phase de récession. En fonction des données, cette récession a duré jusqu'au début du mois de février de l'année suivante (2008). Cette récession a également été marquée par un deuxième sommet intercoréen en octobre 2007 entre le président Roh Moo-hyun et le dirigeant Kim Jong-il. Ce sommet s'est terminé sur une note positive avec la signature d'une « déclaration de paix ». Cependant, en vertu du droit international, cette déclaration n'avait toutefois pas de valeur contraignante.

À la fin du mois de février donc, une autre crise a commencé. C'est l'arrivée au pouvoir du président Lee Myung-bak qui a conduit à une détérioration des relations avec Pyongyang. Entre mars et avril, cette détérioration est allée *crescendo* et pour signaler son mécontentement, Pyongyang a expulsé des cadres sud-coréens de la zone économique mixte. Le président Lee à son arrivée au pouvoir avait posé comme condition à toute aide que son pays fournirait au Nord, le fait que ce dernier devait démontrer des avancées en matière de désarmement nucléaire. Cette crise du mois de février 2008 a perduré sur le long terme et a notamment été marquée par un changement de gouvernement aux États-Unis, avec l'arrivée du président Barack Obama en janvier 2009, puis par un deuxième essai nucléaire nord-coréen le 25 mai 2009.

Après cet essai, la Corée du Sud a répondu le lendemain en annonçant qu'elle intégrerait l'Initiative de Sécurité contre la prolifération¹ guidée par les États-Unis. Le jour suivant, la capitale nord-coréenne rétorque en signalant qu'elle ne s'estimait plus soumise à l'armistice de 1953. Les données analysées révèlent que la crise n° 2² a été marquée par une période de détente que nous ne considérons toutefois pas comme une récession. Cette détente a duré des mois de

¹ Cette Initiative autorise en haute mer, l'arraisonnement de navires qui sont suspectés comme transportant des armes de destruction massive.

² Il s'agit de la deuxième crise répertoriée sur la période de 2007 à 2020.

juin à août 2009¹. La crise n° 2 aura alors duré un peu plus de deux années, de février 2008 jusqu'au mois d'août 2010.

Quelles sont les spécificités de cette crise n° 2 ?

En plus d'avoir été marquée par le changement de gouvernement en Corée du Sud, aux États-Unis et par le deuxième essai nucléaire nord-coréen cette phase crise n° 2 a aussi vu le retrait de la Corée du Nord des pourparlers à six. Suite à son essai nucléaire, le Conseil de sécurité a voté à l'unanimité la résolution 1874 du 12 juin 2009. Les sanctions prodiguées par l'Organisation touchaient entre autres la livraison de pétrole au régime de Pyongyang : pour montrer son mécontentement, le pays a refusé l'accès à ses sites nucléaires à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui avait demandé d'y faire des vérifications. Ces faits ont généré des tensions plus accrues sur la péninsule et le 10 novembre, un navire nord-coréen est sévèrement endommagé au cours d'un affrontement naval avec le Sud près de la frontière maritime contestée par les deux nations². Même si le 1er janvier de l'année suivante (2010), le régime nord-coréen a appelé « à la fin des relations hostiles avec les États-Unis » dans le but d'« assurer la paix et la stabilité dans la péninsule nord-coréenne », les hostilités se sont poursuivies et en mars, un sous-marin nord-coréen lança une torpille sur une corvette sud-coréenne en mer jaune³, causant la mort de quarante-six marins.

Cet incident aurait constitué l'une des attaques les plus sévères contre la Corée du Sud depuis l'attentat contre le *Boeing* de la *Korean Airlines* en 1987. Le 20 mai, une enquête réalisée par une commission internationale a déduit que c'était bien une torpille nord-coréenne qui avait fait couler la corvette ; en réalité jusque-là, des doutes subsistaient quant à ce qu'il s'était vraiment passé. Cette confirmation de la commission d'enquête internationale a ajouté des tensions supplémentaires entre les deux Corée. C'est comme cela que quelques jours plus tard, la République de Corée a demandé que le régime de Pyongyang fasse l'objet de nouvelles sanctions au Conseil de sécurité. Pour faire suite à cette menace, la Corée du Nord a brisé toute relation avec sa voisine.

En juillet, nous découvrons que la Chine s'est opposée au fait que le Conseil de sécurité de l'ONU (préalablement saisi par la Corée du Sud) impute directement l'attaque de la corvette à la R.P.D.C : en d'autres termes, elle a bloqué le vote d'une résolution qui aurait condamné le

¹ Cette période a été marquée par la reprise des discussions entre les Corée sur le parc industriel de Kaesong. Dans ce parc, une centaine d'entreprises sud-coréennes emploient plusieurs Nord-Coréens. Durant cette période, la Corée du Nord a aussi accepté la reprise des voyages intercoréens, après une rencontre entre Kim Jong-il et la dirigeante du groupe Hyundai (sud-coréen).

² Ces incidents sont intervenus une semaine avant la visite du président américain Barack Obama à Séoul.

³ « L'incident de *Baengnyeong* » désigne le naufrage du 26 mars 2010 d'une corvette de la Marine sud-coréenne, le *Cheonan*, avec à son bord, 104 marins (46 sont morts) dans une zone de la mer Jaune que se disputent les deux Corée.

nord pour le torpillage de la corvette. Cependant, quelques jours après, Hillary Clinton la secrétaire d'État américaine a annoncé lors de sa visite en République de Corée que de nouvelles sanctions seront prises contre la Corée du Nord. Encore une fois, pour répondre à cela, et surtout pour prévenir ses adversaires des conséquences que pourraient avoir les manœuvres militaires conjointes entre le Sud et les États-Unis, le régime de Kim Jong-il a proféré des menaces d'une éventuelle guerre nucléaire. Suite à ces incidents graves, les relations entre les deux Corée ont continué de s'envenimer. Les escarmouches entre les deux nations ont coûté la vie à de nombreuses personnes dont des civils.

Ces événements ont prouvé que lorsque la Corée du Nord se sent intimidée par ses voisins, elle peut très souvent choisir de répondre par la menace ou par des démonstrations de pouvoir¹ en accentuant notamment ses activités nucléaires. Il apparaît au vu de ces informations que nous pouvons classer la crise n° 2 dans la catégorie des *brinkmanship*. Ce type de crise est défini comme « l'art de forcer intentionnellement les crises au bord des hostilités afin de contraindre l'autre partie à battre en retraite »² ; elle peut aussi avoir pour but de mener son adversaire au compromis afin d'obtenir des concessions. Dans cette crise n° 2, l'objectif aurait été de contraindre la Corée du Sud à couper ses relations avec les États-Unis, puis d'obtenir une aide de la communauté internationale, voire des levées de sanctions (du Conseil de sécurité de l'ONU).

Après cette escalade de tension, les activités politico-militaires ont connu une certaine atténuation, et le cycle est retombé en phase de récession à partir du mois d'août, approximativement jusqu'en novembre 2010. Durant cette autre récession, Kim Jong-il a fait part à l'ancien président américain Jimmy Carter qui était en mission pour la négociation de la libération d'un américain emprisonné en janvier en Corée du Nord, qu'il souhaitait reprendre les discussions à six. Le mois suivant, le régime propose donc des pourparlers militaires au Sud afin d'aborder la question de la frontière maritime située sur les côtes ouest de la Corée. Face à cette manifestation de la volonté de la R.P.D.C d'aller dans le sens de meilleures relations, le président Lee Myung-bak, accepte en octobre, d'envoyer 5000 tonnes de riz en guise d'aide alimentaire à la Corée du Nord dont le peuple souffrait de famine extrême.

¹ Colonel (e.r.) Alain Nass, «La situation sécuritaire dans la péninsule coréenne. Le cas de la perte de la corvette sud-coréenne Cheonan », Dans Pierre Journoud, Antoine Bondaz, Jeanne Briand, Laurent Quisefit, *La guerre de Corée et ses enjeux stratégiques de 1950 à nos jours*, Op.Cit., p. 377.

² Richard Ned Lebow, *The nature of international crisis, between peace and war*, Op.Cit., pp. 57-82.

Une crise n° 3 verra le jour le 20 novembre 2010 lorsque Pyongyang a dévoilé l'existence d'une usine d'enrichissement d'uranium. Trois jours plus tard, ce sera le bombardement de Yeonpyeong¹, le 23 novembre. Par ce bombardement Pyongyang a assuré qu'il s'agissait d'une réponse aux manœuvres militaires de la Corée du Sud qui étaient vues par le régime nord-coréen comme une provocation. La crise n° 3 aurait duré jusqu'en mars 2011 d'après l'examen de nos données ; nous la classerons également dans la catégorie de *brinkmanship* pour les mêmes raisons énoncées pour la crise n° 2². Ici, la période de récession qui a accompagné cette troisième crise a duré jusqu'en mars 2012 (jusqu'au décès de Kim Jong-il) bien que la période a été scandée par quelques provocations verbales du nouveau leader nord-coréen³.

Pour appuyer le fait qu'il s'agissait bien à notre sens d'une récession, nous pouvons donner l'exemple des rencontres entre les représentants des ministères des Affaires étrangères de Pyongyang et de Séoul qui ont eu lieu de juillet à août. De plus, à Genève des responsables américains et nord-coréens ont eu des entretiens pour la première fois depuis le retrait de la Corée du Nord des pourparlers à six en 2009. À la suite de ces événements, Kim Jong-il a affirmé qu'il était prêt à suspendre ses essais nucléaires dans le cas où il y aurait bien une reprise des discussions à six. Autre exemple, en février 2012 après une réunion qui a eu lieu à Pékin du 23 au 24, entre les États-Unis et la Corée du Nord, les deux pays ont fait des déclarations séparées pour informer que la Corée du Nord avait donné son accord pour suspendre les opérations de son usine d'enrichissement d'uranium de Yongbyon. À ce titre, les inspecteurs de l'AIEA ont été invités à constater la suspension et le moratoire sur les essais nucléaires et de missiles à longue portée. La contrepartie était que les États-Unis fourniraient une aide alimentaire conséquente au pays.

¹ Depuis les affrontements en Corée de 1950 à 1953, ces bombardements ont été les premiers contre une zone peuplée de civils. Ils ont consisté dans le fait que la Corée du Nord a tiré 170 obus et roquettes sur l'île de Yeonpyeong, située dans la mer Jaune au niveau de la Corée du Sud. Le pays venait tout juste d'accueillir le sommet du G20). La Corée du Sud a répliqué.

Cette attaque a fait quatre morts (deux militaires et deux civils), puis dix-huit blessés (des civils). L'incident a déclenché une réplique de l'armée sud-coréenne.

² Par exemple, le tableau n° 15 nous explique comment les exercices militaires conjoints à grande échelle du 28 février entre la Corée du Sud et les États-Unis ont poussé la Corée du Nord à menacer de transformer Séoul en « mer de feu ». Cela démontre qu'il était toujours question dans cette crise n° 3, d'une stratégie pour pousser son adversaire à rétrograder.

³ Par exemple, avant son intronisation comme "leader suprême" de la R.P.D.C, Kim Jong-un a fait une première démonstration de force le 19 décembre en lançant un missile.

Le 30 décembre, le message de la Commission de défense nord-coréenne était le suivant : « Nous déclarons aux responsables politiques stupides dans le monde, y compris les fantoches de Corée du Sud, qu'ils ne doivent pas s'attendre au moindre changement » ; « Nous ferons payer le traître Lee Myung-bak (le président sud-coréen) et sa clique pour leurs péchés impardonnables. (...) Nous nous refuserons toujours à nouer des liens avec la Corée du Sud ».

Par la suite, nous avons répertorié une crise n° 4 qui a commencé après l'annonce en mars 2012 de la Corée du Nord de mettre un satellite en orbite à la mi-avril. Les États-Unis avaient prévenu, un tel lancement serait une violation à l'accord de février en vertu duquel la Corée du Nord s'était engagée à ne pas lancer de missiles à longue portée. De plus, agir ainsi affecterait la crédibilité de Pyongyang, ce qui aurait entre autres pour conséquence un arrêt de l'aide alimentaire. Nous qualifions cette crise n° 4 de « crise sans fin » parce que notre examen des données a révélé qu'elle a commencé en mars 2012 et ne s'est achevée qu'en janvier 2018. Cette crise a été la plus intense de toutes celles listées sur la période étudiée ; plusieurs résolutions et sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU et même de la Chine ont scandé la crise n° 4.

Poursuivons avec un extrait du discours prononcé par le président Barack Obama au cours de l'année 2012 en Birmanie.

“Here in Rangoon, I want to send a message across Asia: we don't need to be defined by the prisons of the past. We need to look forward to the future. To the leadership of North Korea, I have offered a choice: let go of your nuclear weapons and choose the path of peace and progress. If you do, you will find an extended hand from the Unites States of America”¹.

Le message du président était clair : la Corée du Nord devait renoncer à son programme pour bénéficier de nouveau de toute aide américaine. Ce discours a été prononcé dans un contexte bien particulier. Après qu'elle ait fait une première tentative infructueuse de mise en orbite d'un satellite en avril 2012, la communauté internationale a qualifié ce fait nord-coréen d'« essai balistique caché »² ; toutefois, la Chine avait refusé encore une fois de « voter une résolution au Conseil de Sécurité de l'ONU, se contentant de signer une déclaration présidentielle »³. Postérieurement, le directeur du bureau de liaison du Parti communiste chinois rencontrera Kim Jong-un lors d'une visite à Pyongyang. Il semble que les relations entre les deux États ont connu des renforcements, d'autant plus que Wang Jiauri a été le tout premier officiel étranger ayant réussi à obtenir une entrevue avec le dirigeant de la R.P.D.C. En réalité, Antoine Bondaz nous révèle que toutes les provocations de Pyongyang que nous avons pu étudier jusque-là étaient destinées à une échelle plus élargie que ce que nous pourrions estimer.

¹ Barack Obama, “Remarks by President Obama at the University of Yangon”, November 18, 2012, Rangoon, Burma.

² Antoine Bondaz, « Provoquer pour survivre : la stratégie nord-coréenne dans un environnement hostile », Dans Pierre Journoud, Antoine Bondaz, Jeanne Briand, Laurent Quisefit, *La guerre de Corée et ses enjeux stratégiques de 1950 à nos jours*, *Op.Cit.*, p. 402.

³ *Ibidem*, p. 402.

Depuis l'année 2005¹ durant laquelle le régime avait annoncé la poursuite d'un programme de développement d'armes nucléaires, le schéma de provocation de la Corée du Nord semble se répéter comme nous pouvons l'observer dans les tableaux n° 15 et 16.

Le chercheur explique que les provocations du régime nord-coréen ne sont pas exclusivement dirigées contre la Corée du Sud ou les États-Unis, mais contre toute la région d'Asie du Nord-est, et dans un but de se garantir l'aide de la Chine². En 1961, Pékin et Pyongyang ont signé un traité d'amitié de coopération et d'assistance mutuelle qui est toujours en vigueur. Il apparaît que l'émergence de la Chine qui est notamment un facteur d'accroissement des tensions entre cette dernière et les États-Unis permet à Pyongyang d'optimiser ses gains tout en bénéficiant de soutiens politique, économique ou humanitaire de Pékin³. Par ailleurs, les provocations du régime qui ont pris une autre tournure depuis l'arrivée de Kim Jong-un, en déstabilisant la péninsule et la région, lui permettent aussi de faire « pression sur l'intérêt principal de la Chine -la stabilité régionale- tout en facilitant le renforcement de la présence régionale des États-Unis et son alliance avec la Corée du Sud »⁴. De ce fait, « la Chine apporte une assistance à son voisin afin d'acheter sa bonne conduite face au chantage de la Corée du Nord et la peur d'un effondrement du régime »⁵.

Après la mort du dirigeant Kim Jong-il, le soutien politique et économique de Pékin¹ à Pyongyang avait pour finalité d'assurer une stabilité au régime qui était à ce moment-là en train de vivre un processus de transition accélérée⁶.

En décembre, en dépit des sanctions, le pays réussira à mettre le satellite en orbite. La politique de « patience stratégique » adoptée par l'administration de Barack Obama n'a pas semblé porter des fruits positifs ; au contraire, le nouveau dirigeant nord-coréen a accéléré le développement de son programme nucléaire et de ses missiles. C'est comme cela qu'en dépit des avertissements du gouvernement américain, et des sanctions de plus en plus fermes de

¹ Antoine Bondaz, « Provoquer pour survivre : la stratégie nord-coréenne dans un environnement hostile », Dans Pierre Journoud, Antoine Bondaz, Jeanne Briand, Laurent Quisefit, *La guerre de Corée et ses enjeux stratégiques de 1950 à nos jours*, *Op.Cit.*, p. 399.

² *Ibidem*, p. 399.

³ Ce soutien chinois s'est confirmé à partir de 2009. À la suite du second essai nucléaire nord-coréen la même année, le Premier ministre chinois Wen Jiabao a fait une visite officielle à Pyongyang en octobre. En outre, après le torpillage de la corvette sud-coréenne Cheonan en mars 2010, Kim Jong-il s'est rendu en Chine durant les mois de mai et août 2010 ; mais aussi au mois de mai de l'année suivante (2011), quelque temps après le bombardement de l'île de Yeonpyeong.

⁴ Antoine Bondaz, « Provoquer pour survivre : la stratégie nord-coréenne dans un environnement hostile », Dans Pierre Journoud, Antoine Bondaz, Jeanne Briand, Laurent Quisefit, *La guerre de Corée et ses enjeux stratégiques de 1950 à nos jours*, *Op.Cit.*, p. 401.

⁵ *Ibidem*, p. 401.

⁶ Antoine Bondaz, « Dynamiques des relations sino-nord-coréennes depuis la mort de Kim Jong-il », *Délégation aux Affaires Stratégiques (DAS)*, Ministère de la Défense, Paris, août 2012, p. 3.

l'ONU, Pyongyang a effectué quatre essais nucléaires entre les années 2013¹ et 2017. Après son troisième essai nucléaire en février 2013, le pays déclare invalide au mois de mars, l'accord d'armistice qui avait été signé soixante années plus tôt² ;

Une nouvelle particularité sera apparente toutefois au cours de cette année. Il s'agit de la position de la Chine qui a connu un changement. Elle a voté la résolution 2087 du 22 janvier 2013 au Conseil de Sécurité de l'ONU, ce qui a été fortement critiqué par la Corée du Nord qui voyait à travers cet acte, un « abandon sans hésitation » de la Chine des « principes les plus élémentaires sous l'influence des États-Unis, ayant recours à des pratiques arbitraires et autoritaires, et pour manquer de revenir à la raison »³. La raison qui aurait poussé la Chine à voter cette résolution réside dans le fait que le régime nord-coréen aurait prévenu les États-Unis de leur essai balistique imminent sans pour autant en avertir Pékin⁴.

En dépit de cette résolution, le régime de Kim Jong-un a poursuivi les hostilités comme nous pouvons le constater dans le tableau n° 16, allant jusqu'à des échanges d'obus d'artillerie avec le Sud sur leur frontière maritime occidentale. La période de 2015 à 2017 a été pour elle, témoin d'une recrudescence des tensions alors que la Corée du Nord a repris son programme nucléaire et effectué trois essais nucléaires, puis environ une cinquantaine de tirs de missiles. En outre, durant le mois d'août 2015, deux soldats sud-coréens ont été gravement blessés dans un accident de mine advenu dans la DMZ. Cet incident a causé une autre recrudescence dans les tensions : nous avons pu constater des deux côtés de la zone, une nouvelle préparation au combat et des redéploiements de troupes. Parallèlement, les Forces américaines basées au sud de la péninsule ont organisé plusieurs exercices militaires conjoints à grande échelle en collaboration avec l'armée sud-coréenne. De plus, des actifs stratégiques américains à capacité nucléaire ont aussi été temporairement déployés dans la région.

En 2017 les présidents Donald Trump et Moon Jae-in prennent respectivement le pouvoir dans leur nation, dans un climat de haute tension sur la péninsule : le début de leurs mandats est marqué par le tir d'un missile à longue portée⁵ puis par un cinquième essai nucléaire nord-coréen⁶. Face à cette situation, le nouveau président américain a répondu lors d'un discours à

¹ Le 12 février 2013, la Corée du Nord a effectué son troisième essai nucléaire.

² Nous rappelons que cet accord d'armistice met fin à « tous actes de force armée » en Corée jusqu'à ce que les deux parties trouvent un « accord pacifique final ».

³ «N.K. nuclear threats put beijing to test», *The Korea Herald*, February 4, 2013.

⁴ Antoine Bondaz, « Provoquer pour survivre : la stratégie nord-coréenne dans un environnement hostile », Dans Pierre Journoud, Antoine Bondaz, Jeanne Briand, Laurent Quisefit, *La guerre de Corée et ses enjeux stratégiques de 1950 à nos jours*, *Op.Cit.*, pp. 402-403.

⁵ Le dernier a démontré la capacité du pays à atteindre les États-Unis.

⁶ Il s'agit du plus puissant à ce jour.

l'Assemblée générale des Nations unies en septembre, promettant le « feu et la fureur », ce qui pouvait détruire la Corée du Nord.

Du même type que les précédentes en apparence, cette crise semblait autant reposer sur la stratégie de la corde raide (*brinkmanship*) : les actes de provocations nord-coréens étaient posés de manière intentionnelle pour « forcer » la situation de crise avec pour visée de pousser l'adversaire américain à rétrograder. Durant cette crise n° 4, le Nord a manifesté à quelques reprises sa volonté de dialoguer. Cela était cependant accompagné de demandes de concessions : ce qui prouve d'après nous que toutes ses actions avaient aussi pour objectif d'obtenir des contreparties en sa faveur. En comparaison aux crises précédentes qui forment la « spirale », la différence est que son issue a été tout autre. Pour la première fois et en dépit des divergences et des obstacles, la Corée du Nord, la République de Corée et les États-Unis sont parvenus à des avancées considérables en matière de dénucléarisation. Les décisions prises par les protagonistes ont bien entendu joué un rôle décisif dans l'avancement du dossier.

Ces progrès étaient inscrits dans la phase de récession qui a suivi cette crise n° 4 et qui a duré une année, à partir du mois de janvier 2018, jusqu'à la fin du mois de février de l'année suivante. Après son annonce -pourtant au ton provocateur- du mois de janvier 2018¹, Kim Jong-un a proposé d'envoyer une délégation en Corée du Sud pour les Jeux olympiques qui devaient y avoir lieu ; puis pour discuter des perspectives de participation de son pays, il a suggéré l'organisation de pourparlers avec Séoul. Cette fois-ci, l'atmosphère politique lui était favorable avec le président sud-coréen Moon Jae-in qui s'est présenté dès son arrivée comme un « artisan de paix » qui désirait travailler ardemment à la réunification de la péninsule : le retour aux négociations semblait possible.

En réalité, avec l'escalade de la rhétorique et des tensions politico-militaires en 2017, Séoul appréhendait que la crise ne conduise à un instant de guerre ; le nouveau président a donc réussi à lancer une ouverture pour ce qui ressemblait à un chemin vers la paix. C'est de la sorte que les deux dirigeants coréens ont pu organiser en 2018, trois sommets au cours desquels ils ont abordé divers sujets portant sur les relations et la coopération intercoréennes. Le premier sommet du 27 avril 2018 a eu lieu à Panmunjom dans la zone de sécurité conjointe (*joint security area*), l'endroit même où l'accord d'armistice du 27 juillet 1953 a été signé. En tant qu'« artisan de paix », le président Moon Jae-in s'est présenté comme un médiateur diplomatique entre le Nord-Coréen et le président américain.

¹ Voir tableau n° 16, pp. 216-220.

Du fait même de la portée que cette rencontre a eue, nous la classerons comme étant un TH et non un TD. En effet, même s'il s'agissait du troisième sommet intercoréen de ce genre. Celui-ci (qui était le premier depuis l'année 2007) a eu contrairement aux autres sommets, des répercussions concrètes de forte ampleur par la suite : la confiance semblait être restaurée entre les deux nations¹. Quelques jours plus tard, Mike Pompeo le directeur de la CIA s'est rendu à Pyongyang dans un but préparatoire au sommet qui devait avoir lieu le mois suivant entre le président américain et le dirigeant nord-coréen.

En guise de mesures concrètes qui ont suivi le sommet, la Corée du Nord a déclaré un moratoire sur ses essais nucléaires et lancements de missiles à longue portée ; elle a également ordonné devant quelques observateurs, la destruction au mois de mai de son terrain d'essais nucléaires, puis le démantèlement partiel d'une de ses fusées. Toutes ces mesures ont préparé la voie pour la rencontre du 12 juin² de la même année entre Kim Jong-un et Donald Trump (lors du sommet de Singapour).

Un accord historique est né de cette rencontre qui a été à notre sens un autre Temps historique. En effet, dans la déclaration conjointe, le dirigeant nord-coréen s'engageait fermement « à une dénucléarisation complète de la péninsule », et le président Donald Trump a ajouté que cette « dénucléarisation serait complète et vérifiée », s'engageant à pourvoir pour des garanties de sécurité. Il était par conséquent, question des objectifs à long terme d'une dénucléarisation totale de la péninsule, de l'établissement de nouvelles relations bilatérales et de la création d'un régime de paix en Corée ; les nations avaient par ailleurs abordé la question de la libération du reste des prisonniers de guerre, ainsi que celle des exercices militaires conjoints à grande échelle des Américains et Sud-Coréens. Le sommet de Singapour a généré plusieurs avancées concrètes surtout dans les relations américano-nord-coréennes qui comme nous le savons, sont fondamentales pour le cours du cycle.

Cette phase de récession a conduit à une atténuation des tensions militaires avec notamment la réduction au Sud des exercices *Foal Eagle* en 2018, et ce, grâce aux progrès réalisés dans le processus de paix intercoréen ; l'année suivante, ces exercices ont même été annulés. Par ailleurs, l'exercice aérien *Vigilant Ace* a aussi été annulé pour deux années successives. À partir du printemps 2018, seuls des exercices à plus petite échelle ont eu lieu au sud de la péninsule. Pour soutenir le processus de négociations politique, les États-Unis devaient s'abstenir de déployer leurs actifs stratégiques nucléaires qui étaient un sujet de discorde particulier pour la

¹ Nous reviendrons sur cette notion de confiance dans le second chapitre de cette partie.

² Il s'agit là selon nous d'un Temps historique (TH) du fait de la portée qu'il a eue sur le cours des événements. Effectivement après cette rencontre, plusieurs avancées historiques sont advenues entre les deux Corée, mais surtout entre les États-Unis et la Corée du Nord. Nous estimons que ce sommet aurait pu être le TH initiateur de la fin du cycle de guerre n° 2 en Corée si les intérêts de tous les acteurs avaient convergé.

Corée du Nord. Cette dernière, de son côté, en plus du moratoire sur ses essais nucléaires et missiles à longue portée, a réduit en tailles les exercices militaires qu'elle organisait normalement chaque hiver.

En apparence, les intérêts des acteurs semblaient aller dans un même sens. Cependant, dans les faits, l'accord de Singapour entre la R.P.D.C et les États-Unis n'était qu'une déclaration de principes et non un plan d'action officiel ; il y avait donc là un manque de substance. Par exemple, l'engagement de la Corée du Nord « à œuvrer à la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne » apparaissant comme floue parce qu'il n'y avait aucune indication quant à l'ordre dans lequel les mesures seraient prises. De plus, aucune précision n'était faite sur les moyens à mettre en œuvre pour bâtir un régime de paix durable sur la péninsule. Par conséquent, le sommet de Singapour semblait marquer le début d'un processus de prise de décision qui pouvait être à durée variable : tout allait dépendre des acteurs.

Par la suite, en dépit des résultats satisfaisants, dont la signature d'un accord militaire global entre la Corée du Nord et la Corée du Sud en septembre 2018, le processus de négociations politique est retombé dans une impasse. Le dirigeant nord-coréen préférait négocier directement avec le président américain comme en témoignent les lettres de Kim Jong-un, remises en mains propres à Donald Trump par le négociateur nucléaire en chef nord-coréen Kim Yong Chol lors de ses visites à Washington. Un autre sommet se présentait comme nécessaire. Le sommet de Hanoï a subséquentement été organisé et devait avoir lieu les 27 et 28 février 2019 pour poursuivre les négociations quant à la dénucléarisation.

Le sommet a débuté dans une atmosphère qui paraissait favorable. Cependant, les négociations ont brusquement pris fin sans qu'aucun nouvel accord ne soit signé entre la R.P.D.C et les États-Unis. Cet arrêt brusque a pour ainsi dire, généré le début d'une cinquième crise. Cette crise n° 5 a duré jusqu'à la fin du mois de juin de la même année, puis a été suivie d'une courte récession du 30 juin à la fin du mois de juillet 2019.

Que s'est-il passé durant le sommet de Hanoï ?

Les négociations qui commençaient à porter des fruits positifs ont été rompues lorsque la Corée du Nord a exigé la levée de cinq résolutions de sanctions de l'ONU en échange du démantèlement du réacteur nucléaire de Yongbyon. Pour le président américain, ce site n'était pas assez grand pour que son démantèlement mène à la levée des sanctions ; de plus, Donald Trump exigeait que soit prise en compte une installation clandestine d'enrichissement d'uranium dont la Corée du Nord n'avait jamais publiquement admis l'existence. Les négociations ont de ce fait débuté sur une mauvaise note, les deux parties n'arrivaient pas à

trouver un terrain d'entente pour une nouvelle déclaration conjointe, ce qui a « court-circuité » la dynamique diplomatique en cours avant cette nouvelle rencontre.

Tout de même, une phase rapide de récession se déroulera à partir du sommet du 30 juin 2019 entre la R.P.D.C et les États-Unis¹. Cette journée a été accentuée par une poignée de main historique dans la DMZ entre les deux dirigeants, plus précisément, du côté nord-coréen de la zone. C'était la première fois qu'un président américain en exercice mettait les pieds en Corée du Nord ; les deux hommes politiques avaient alors convenu de reprendre les négociations dans les semaines à venir. Encore une fois cependant, les tensions vont reprendre de plus belle : la récession prendra fin assez rapidement, après que Pyongyang a testé avec succès deux missiles balistiques à courte portée le 25 juillet.

La sixième et dernière crise répertoriée sur la période décomposée dans notre analyse a de ce fait débuté à la fin du mois de juillet 2019 et perdure encore au moment où nous rédigeons cette thèse. De type *brinkmanship*, la crise n° 6 se poursuit en dépit des tentatives en vue d'une reprise des négociations comme en septembre où le premier vice-ministre nord-coréen Choe Son Hui, a publié une déclaration suggérant que la Corée du Nord souhaitait poursuivre les pourparlers avec les États-Unis. Cependant, il y avait une condition à cela, le gouvernement américain devait faire « une proposition axée sur les intérêts de la R.P.D.C et des États-Unis »². Durant cet intervalle par ailleurs, la Corée du Nord a effectué de multiples tirs et tests de missiles en dépit des sanctions et des exhortations de la communauté internationale à reprendre les négociations³. En septembre, la situation présentera de légers progrès, avec une autre opportunité en faveur des négociations entre les États-Unis et la Corée du Nord les 4 et 5 octobre 2019 à Stockholm. Nonobstant, les deux parties ne réussiront pas à réduire l'écart de position qui semblait trop large : de nombreux doutes subsistaient quant à la sincérité de l'engagement à la dénucléarisation de la Corée du Nord qui elle, doutait aussi de l'engagement

¹ Cet événement a notamment pu avoir lieu après une lettre et un tweet du président Donald Trump, tous deux adressés au dirigeant Kim Jong-un. La lettre était datée du 12 juin 2019 et le tweet a été fait le 28 juin.

² D'autres tentatives de reprise du dialogue ont été listées au cours du même mois :

Le 19 septembre, le président américain Donald Trump a déclaré qu'il était ouvert à une « nouvelle méthode » de pourparlers avec la Corée du Nord.

Le 20 septembre, le nouveau négociateur en chef de la Corée du Nord, l'ambassadeur Kim Myong Gil, a publié une déclaration qui allait dans le sens d'une future diplomatie avec les États-Unis. Il a ajouté qu'il « salue la sage décision politique du président Trump d'approcher les relations entre la R.P.D.C et les États-Unis d'un point de vue plus pratique ».

Le 30 septembre, Kim Song, l'Ambassadeur nord-coréen auprès de l'ONU, a prononcé un discours à l'Assemblée générale de l'Organisation dans lequel il proposait un retour aux pourparlers avec les États-Unis.

³ À titre d'exemple, le 27 août 2019, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne ont publié une déclaration du Conseil de sécurité des Nations unies qui condamnait les lancements de missiles balistiques de la Corée du Nord. Ces lancements étaient qualifiés de « provocations ». Les responsables des trois pays européens ont également exhorté les dirigeants nord-coréens à engager des négociations fructueuses avec les États-Unis.

des États-Unis à normaliser leurs relations. D'autres faits¹ sont venus accentuer les tensions comme l'explosion le 16 juin 2020 du bureau de liaison intercoréen par la Corée du Nord.

Alors que les négociations de 2018 ont permis de réduire les tensions et de ralentir le développement nucléaire de la R.P.D.C, il n'y a finalement pas eu de dénucléarisation ou d'établissement d'un régime de paix durable sur la péninsule. Les questions en suspens et les problèmes non résolus induisent des fractures² dans les relations entre les acteurs. Les crises gravitent autour du nucléaire nord-coréen qui se révèle comme un enjeu primordial : nous avons pu déduire dans ce paragraphe que la « spirale de crises » est dépendante du nucléaire, et des relations entre la Chine, la Corée du Nord, les États-Unis et la Corée du Sud.

Le paragraphe suivant s'interrogera sur la structure de cette « spirale de crises », tout en essayant d'expliquer pourquoi les crises sont désormais de plus en plus rapprochées.

PARAGRAPHE N° II - LE NUCLÉAIRE, FACTEUR « D'ÉLARGISSEMENT » DE LA « SPIRALE DE CRISES »

Du fait de la position stratégique de la Corée localisée « au carrefour » de quatre puissances, à savoir la Chine, la Russie, le Japon et les États-Unis³, il y a une probabilité (même si moindre à notre sens) que chaque crise sur la péninsule conduise à un affrontement nucléaire depuis que Pyongyang dispose de cette capacité.

Une spirale commence en un point central tout en formant une courbe qui gravite autour de ce point et s'en éloigne de plus en plus. Notre hypothèse dans ce paragraphe est que le facteur nucléaire serait un enjeu de poids dans le processus de prise de décision (ou de négociation) et que sa présence sur la péninsule serait la cause de l'élargissement progressif de la « spirale de crises ». Parce que la Corée du Nord détient le nucléaire, s'est retirée du TNP et progresse dans son programme de développement, la situation s'est éloignée de plus en plus du point central où il y avait encore la possibilité d'une négociation permettant d'obtenir des résultats conséquents. La présence de ce facteur a notamment créé des divergences entre les acteurs.

Dans la crise n° 4 étudiée précédemment (crise « sans fin »), la situation était dans l'impasse parce que d'après nous, la spirale était trop élargie du fait des crises précédentes. Cependant, le

¹ Voir le tableau n° 16, pp. 216-220.

² Colonel (e.r.) Alain Nass, «La situation sécuritaire dans la péninsule coréenne. Le cas de la perte de la corvette sud-coréenne Cheonan », Dans Pierre Journoud, Antoine Bondaz, Jeanne Briand, Laurent Quisefit, *La guerre de Corée et ses enjeux stratégiques de 1950 à nos jours*, Op.Cit., p. 381.

³ *Infra*, p. 95.

positionnement du président sud-coréen Moon Jae-in en tant qu'« artisan de paix » a causé une « perturbation » dans la mouvance de la spirale, permettant un changement et une convergence de celle-ci vers le rétrécissement jusqu'à aboutir à un « concours d'intérêts » approximatif de tous les acteurs. C'est ce qui aurait permis par la suite la séquence de rencontres lors des différents sommets.

Selon Richard Ned Lebow, même si les crises ne sont pas toujours un tournant majeur dans les politiques internationales, elles tendent à renforcer les tendances qui existaient déjà. Par ailleurs, le comportement des participants lors d'une crise n'affectera pas seulement leur image perçue -de fait, leur attitude future et leur comportement l'un envers l'autre- mais aussi les images que d'autres États ont d'eux. Une fois que ces images sont établies, il serait difficile de s'en défaire. Par conséquent, s'il arrive qu'une crise soit résolue sans conflits, ses répercussions seraient généralement persuasives, voire immédiatement dramatiques¹.

Dans le cas coréen, l'Histoire nous montre que d'anciennes tentatives ont eu lieu dans le but de restaurer la confiance et de la sorte, de réduire les divergences entre les acteurs. Nous pouvons notamment nous référer à la *Trustpolitik* sous le gouvernement de Madame Park Geun-Hye arrivée au pouvoir quelque temps après le troisième essai nucléaire nord-coréen en 2013. Cette politique visait l'amélioration des relations intercoréennes en établissant un dialogue avec la Corée du Nord, et en promouvant une coopération mutuelle afin de favoriser un climat de paix qui découlerait sur une réunification de la péninsule. Néanmoins, malgré les progrès tels que les réunions des familles du Nord et du Sud en février 2014, puis en octobre 2015, les relations intercoréennes n'ont pas connu une avancée marquante lors de son mandat.

À la différence de sa prédécesseur, le gouvernement de Moon Jae-in a changé la donne. Le sommet intercoréen de Panmunjom du 27 avril 2018 et celui de Singapour du 12 juin 2018 ont tranché avec la conception qu'il fallait nécessairement une dénucléarisation nord-coréenne comme préalable à toute discussion. La question des intérêts des trois acteurs est intéressante à aborder ici : se positionnant d'emblée comme un « artisan de paix » dans la région, Moon Jae-in désirerait parvenir à une Corée pacifiée ; Kim Jong-un quant à lui souhaiterait pérenniser l'existence de la Corée du Nord dans une atmosphère de paix, et relancer son économie en attirant les investisseurs étrangers. Quant à Donald Trump, son objectif serait de rétablir l'autorité américaine dans la région². Tout cela s'est présenté comme un nouveau départ dans les relations intercoréennes, et dans les rapports entre la R.P.D.C et les États-Unis.

¹ Richard Ned Lebow, *The nature of international crisis, between peace and war*, Op.Cit., pp.7-19.

² Dans le cadre de la politique *America first*.

Ces sommets ont permis de formuler trois chemins vers la paix posant de ce fait, la base d'un nouveau texte spécifique qui correspond à l'une des singularités de ce conflit. Par ailleurs, nous qualifions ce conflit de *sui generis*¹ : cette notion sera développée dans le second chapitre de cette partie.

Ces trois chemins vers la paix sont les suivants : un renouveau des relations intercoréennes et américano-nord-coréennes ; l'instauration d'un régime de paix sur la péninsule ; et la dénucléarisation de la région. Ainsi, la dénucléarisation du Nord ne figure pas dans la Déclaration de Panmunjom en faveur de la paix, la prospérité et l'unification de la péninsule coréenne². Dans l'alinéa 4 de l'article 3 de cette déclaration, il est écrit que « la Corée du Nord et la Corée du Sud affirment leur volonté commune de parvenir, à travers la dénucléarisation totale, à une péninsule coréenne sans armes nucléaires ». Les deux nations se sont même mises d'accord pour reconnaître que les mesures entamées par la Corée du Nord sont significatives et déterminantes pour une dénucléarisation de la péninsule, puis elles se sont accordées pour jouer leur rôle respectif en la matière. Chacune devait assumer ses responsabilités, et solliciter le soutien et la coopération de la communauté internationale en vue d'une dénucléarisation totale de la péninsule.

Concernant l'accord de Singapour, il est historique puisque pour la première fois, un président américain est parvenu à s'entendre avec un leader nord-coréen sur un sujet aussi sensible que la dénucléarisation. En effet, les précédentes négociations entre le gouvernement américain et le gouvernement nord-coréen sur la question du nucléaire ont échoué pour la plupart, puisque les leaders politiques n'ont jamais réussi à surmonter les tensions d'ordre historique, institutionnel et politique. Rappelons à ce titre l'accord bilatéral de 1994 entre les États-Unis et la Corée du Nord sur initiative de l'ancien président Jimmy Carter, qui s'est soldé par un échec ; ou encore l'échec des pourparlers à six (avec les deux Corée, les États-Unis, la Chine, le Japon et la Russie) à trouver une issue pacifique à la dénucléarisation.

Par ailleurs, les capacités de la Corée du Nord en matière d'armes nucléaires et de missiles sont dorénavant telles, qu'une dénucléarisation serait impossible sans la coopération du régime. La réussite du sommet de Singapour représentait de ce fait pour le président américain, une victoire non négligeable dans sa quête de rétablissement de l'autorité américaine. À Singapour,

¹ Le terme *sui generis* signifie « de son propre genre ».

Juridiquement, un contrat ou une situation donnée sont qualifiés de *sui generis* lorsqu'il n'est pas possible de les classer dans une catégorie préexistante ; de fait, ce contrat ou cette situation sera établi comme une espèce nouvelle.

² Nous rappelons que cette déclaration adoptée le 27 avril 2018 par Kim Jong-un et Moon Jae-in lors du premier sommet intercoréen organisé après onze années sans aucune rencontre, avait notamment pour volonté d'entériner un climat de détente dans la péninsule.

Kim Jong-un et Donald Trump s'étaient accordés sur quatre points : l'établissement de nouvelles relations entre les États-Unis et la Corée du Nord ; l'instauration d'un régime de paix au sein de la péninsule ; la réaffirmation de la déclaration de Panmunjom, et le rapatriement des derniers prisonniers de guerre ainsi que des disparus au combat.

Contrairement à ses prédécesseurs, Kim Jong-un a choisi d'adopter une stratégie de survie bien différente. Cette nouvelle politique à long terme consisterait à se détourner de l'armement nucléaire dans le but de se concentrer sur son essor économique ; depuis le mois de septembre 2017 en effet, le pays n'a pas encore fait de nouvel essai nucléaire. Après avoir longtemps répété que la question du nucléaire dépendait uniquement des États-Unis, le dirigeant nord-coréen semblait -pour donner suite à ces sommets de Panmunjom et de Singapour- avoir reconnu son voisin du Sud comme un allié légitime pour sa dénucléarisation et pour la paix.

Par ailleurs, Séoul avait adopté une stratégie différente, en choisissant de privilégier la détente, et de ne pas être un frein aux négociations entre Washington et Pyongyang. Il n'était donc plus question de revenir à l'état ancien des choses lorsqu'il ne semblait y avoir aucune possibilité de dialogue. Ces avancées diplomatiques majeures ont ouvert d'autres voies avec les voisins asiatiques, notamment la Chine.

Moon Jae-in a conclu à la fin de l'année 2017 un engagement en trois axes intitulé « trois non »¹ : le non à une alliance militaire avec les États-Unis et le Japon ; le non à un déploiement supplémentaire de THAAD² ; le non à d'autres systèmes de défense antimissiles³. Cet engagement traduit la volonté du président Moon de rétablir la paix entre les deux Corée en bâtissant tout d'abord au niveau géopolitique, une architecture fondée sur une sécurité régionale qui fait intervenir les États-Unis, la Chine et même la Russie et le Japon ; et ensuite au niveau géoéconomique, une politique incluant la Russie, l'Europe, l'Asie du Sud-Est et l'Inde.

Quelque temps après, les protagonistes se sont cependant heurtés à l'échec du sommet de Hanoï. Ce sommet devait apporter un début de décisions concrètes pour donner suite aux déclarations d'intention faites lors des sommets de 2018. L'impasse était serrée, le leader nord-coréen pensait obtenir une réduction conséquente voire l'annulation des sanctions économiques qui nuisent à son économie, toutefois la délégation américaine avait décidé de s'en tenir à l'exigence d'une dénucléarisation totale et vérifiable. Ce sommet s'est fini sur une fausse note à cause de l'écart de position des acteurs, devenu trop large : la Corée du Nord voit dans son

¹ The 3-Nos en anglais.

² Il s'agit d'un système de défense aérienne à haute altitude.

³ "Moon Jae-in's Policy on the Korean Peninsula, Three Goals", *Ministry of Unification*, consulté le 16 janvier 2021 sur : https://unikorea.go.kr/eng_unikorea/policyissues/koreanpeninsula/goals/

arsenal, la garantie de la survie de son régime et ne semble pas prête à reprendre ses discussions sur le nucléaire avec les États-Unis.

Clausewitz nous offre trois principes par lesquels nous pouvons relire la situation actuelle en Corée. Il s'agit de l'action réciproque, l'ascension aux extrêmes et le point culminant.

Premièrement, l'action réciproque. Il s'agit de ce qui gouverne la guerre qui est à son sens une collision de deux forces vives. En effet, la guerre n'est en rien l'action d'une force vive sur une masse morte : de fait, il y a une friction entre les acteurs. Dans une guerre, l'entrée en contact avec son adversaire est inévitable et cette friction influence chaque belligérant qui finalement, fait la loi de l'autre. Par ailleurs, la guerre se révèle comme un duel de volonté bien avant d'être un duel matériel, puisque la domination technique ne représente en rien une garantie pour la victoire.

Clausewitz énonce ensuite ce qu'il nomme l'ascension aux extrêmes. Il s'agit de refuser de reconnaître son adversaire sous toute forme que ce soit, en faisant de lui un ennemi coupable plutôt qu'un adversaire vaincu avec qui l'on envisagerait des négociations. De ce fait, l'interaction entre les belligérants sera bloquée, ce qui favorisera l'ascension aux extrêmes. En réalité, il est question d'une guerre qui va devenir totale ou va y tendre, tout simplement parce qu'elle est bloquée dans son processus interactionnel. Dans ce cas, l'espoir d'aboutir à une solution politique disparaît progressivement.

Quant au point culminant qui vient troisièmement, il s'agit du point où il faut prendre la décision de se retirer du conflit ou de s'y maintenir. S'il advient que l'un des belligérants manque ce point, l'ennemi peut se retourner contre lui, et il perdra ainsi tous ses gains.

Par conséquent, pour déclarer la victoire, il est nécessaire de définir des objectifs initiaux qui seraient relatifs et non pas absolus : cela permettra éventuellement de reprendre le dialogue politique avec son adversaire.

Dans notre cas d'étude, comment pouvons-nous situer le point culminant ?

Nous allons examiner trois éléments pour répondre à cette interrogation : la stratégie du « pivot » des États-Unis, la stratégie de dissuasion nucléaire nord-coréenne et l'éventualité de la nucléarisation de la République de Corée.

Premièrement, la stratégie du « pivot » des États-Unis. Les trois principes fondamentaux sur lesquels repose la politique américaine dans la région semblent quasiment inchangés depuis les années 1990 : maintien d'un « pré carré », poursuite d'une politique ouvertement interventionniste, et pratique d'une *realpolitik*. Ces trois éléments demeurent les axes permanents de la politique américaine de la Corée, même si celle-ci a néanmoins, dû s'adapter

au fur à mesure en fonction des contextes locaux et bien sûr, des pressions internationales dans ses modalités pratiques. Dans une perspective de soutenir leurs alliés face à la pression de la Chine, les Américains sous le gouvernement de M. Barack Obama avaient annoncé qu'ils allaient recentrer leurs forces vers la région d'Asie pacifique dans le cadre d'une stratégie du « pivot ». L'objectif était initialement de créer en quelque sorte un endiguement de la Chine dans la région en contrepesant l'objectif de cette dernière d'y dominer sur le plan politique, ce qui la pousserait hypothétiquement à se plier aux exigences américaines. La première fois que le gouvernement américain a fait mention de cette politique du « pivot », c'était en octobre 2011 par la secrétaire d'État Hilary Clinton¹. Elle avait alors mis l'accent sur les aspects diplomatique et économique tout en attestant que l'armée américaine était la plus puissante du monde. Le déploiement militaire américain en Asie pacifique avait alors pour objectif de faire le lien entre la croissance économique de la région et les enjeux sécuritaires² auxquels les États-Unis devaient répondre afin d'assurer la stabilité dans la région.

Cette stratégie permettrait aux États-Unis de garantir une transparence des activités militaires dans la région. De la sorte, cette stratégie du « pivot » s'adressait non pas seulement à la Chine, mais tout autant à la Russie et à la Corée du Nord perçues comme des menaces à la sécurité régionale. En réalité, la dynamique de la sécurité sur la péninsule coréenne ne peut être séparée de celle de la région. La Chine en tant que principale puissance militaire d'Asie, a étendu ses capacités en la matière au cours des deux dernières décennies, et est maintenant capable de défier l'hégémonie militaire américaine dans la région. Par exemple, la mer de Chine méridionale est en train de devenir une zone stratégique de rivalité entre la Chine et les États-Unis. Les exercices militaires en Asie de l'Est voire dans toute la région asiatique s'intensifient. Cela est vrai aussi bien pour les exercices dirigés par les États-Unis³ que pour les exercices dirigés par la Chine⁴.

Il faudra attendre quelques années pour que la stratégie soit mieux définie sur le plan militaire. En 2018, lors de la conférence annuelle *Asia Security Summit*, le Secrétaire d'État à la Défense Leon Panetta a annoncé le projet de stationnement des forces navales américaines à 60% dans la région d'Asie-Pacifique⁵. Le déploiement militaire de ces États dans la région

¹ C'est Hillary Clinton (Secrétaire d'État des États-Unis) qui a premièrement exposé publiquement la volonté de redéploiement américain en Asie, en octobre 2011 dans la revue spécialisée *Foreign Policy*.

² Territoriaux, maritimes, nucléaires, notamment.

³ Les exercices dirigés par les États-Unis avec les forces japonaises d'autodéfense portent le nom de *Keen Sword*. Ils ont eu lieu en octobre 2018 et avaient réuni près de 57 000 participants.

⁴ Un autre exercice du nom de *Tsentr 2019*, a été mené au mois de septembre 2019. L'exercice a rassemblé près de 130 000 soldats russes, chinois, mais aussi d'autres comme des soldats pakistanais.

⁵ Par exemple, 28 500 troupes environ sont stationnées en Corée du Sud ; 40 000 à 50 000 au Japon.

s'apparente à une course à l'armement, ce qui conforme l'idée réaliste qui considère que la priorité ultime des États est d'assurer leur propre sécurité, palliant ainsi à l'absence d'une autorité centrale qui serait « au-dessus des États ». Aujourd'hui, le bilan de cette politique reste mitigé.

Auparavant, les capacités américaines en matière d'armement aussi développées soient-elles, n'ont pas permis de stabiliser leurs relations avec l'Union soviétique : il est apparu que l'arsenal nucléaire ne permettait pas d'influer en profondeur l'ordre international et de le stabiliser. Maintenant que d'autres États possèdent la bombe atomique, les relations interétatiques ne peuvent être tissées sans la conscience qu'une guerre nucléaire même limitée ne puisse être justifiée par aucun objectif politique ou idéologique, car elle aurait des conséquences désastreuses sur l'ensemble de l'humanité. Selon Robert McNamara, ces armements ne servent « aucun but militaire. Ils sont totalement inutiles sauf pour dissuader l'adversaire de les utiliser »¹. Ainsi sur la péninsule, la présence de ce facteur permettrait de maintenir les crises dans une certaine limite, empêchant l'issue d'un instant de guerre, mais sans pour autant avoir un effet positif sur la gestion de ces crises.

Deuxièmement, la stratégie de dissuasion nucléaire nord-coréenne.

Le premier cycle identifié sur la péninsule de 1905 à 1955 a d'après nous, façonné l'identité stratégique de la Corée du Nord qui s'est appuyée sur le concept d'autonomie stratégique par crainte de subir une intervention étrangère. Malgré le processus de dénucléarisation qui a suivi la guerre froide, le pays après s'être retirée du TNP, a poursuivi de manière accrue son programme nucléaire. L'autonomie stratégique d'une puissance est caractérisée par un niveau d'ambition corolaire à ses moyens, et un niveau de risque évalué. Cette autonomie n'est toutefois pas absolue. La scène internationale étant de plus en plus empreinte à la compétition interétatique, les nations cherchent de moins en moins à être dépendantes.

En développant sa technologie nucléaire, la R.P.D.C chercherait à préserver son territoire et à perpétuer son régime². En possédant cette technologie, le régime entendrait « avertir » son adversaire (principalement les États-Unis) et le dissuader d'attaquer, dans quel cas, il serait sujet à des représailles supérieures à l'enjeu du conflit : l'arme nucléaire impressionne d'autant plus que les armes conventionnelles, ce qui pourrait expliquer l'activation du régime à

¹ Robert S. McNamara, "The Military Role of Nuclear Weapons : Perceptions and Misperceptions", *Foreign Affairs*, Vol. 62, No 1, Fall, 1983, pp. 59-80.

Traduction de l'auteur à partir de la version originale :

The recognition that nuclear weapons serve tary purpose whatsoever. They are totally useless except only to deter opponent from using them.

² Pascal Drouhaud, « Prolifération nucléaire : le passage en force de la Corée du Nord », *Défense nationale et Sécurité Collective*, n° 692, décembre 2006, pp. 121-128.

développer son programme. En réalité, si les États-Unis n'avaient jamais déclenché une guerre contre un État détenteur de l'arme atomique, ils avaient cependant lancé en 1999, une frappe conjointe avec d'autres États, dans le cadre de l'OTAN, sur la Yougoslavie dépourvue de l'arme nucléaire ; en 2003, ils étaient également intervenus en Irak sans autorisation de l'ONU. Par conséquent, la R.P.D.C a éventuellement pu en déduire que le seul moyen d'assurer la survie de son régime était de développer et d'accélérer son programme nucléaire et balistique.

Pour l'instant, dans l'Histoire du monde, la bombe atomique n'a été utilisée qu'une seule fois, en 1945 à Hiroshima et à Nagasaki¹. Le souvenir que cela a laissé est ce qui a créé le concept de dissuasion nucléaire par le simple fait que les conséquences de cette utilisation inspirent la terreur à l'humanité peu désireuse de revivre un tel événement. La perspective des destructions que cela engendrerait, et l'incapacité à maîtriser toute forme d'escalade créent le modèle actuel de dissuasion nucléaire. Ce modèle permet par conséquent à la Corée du Nord - comme aux autres États qui possèdent la bombe- d'assurer ses intérêts vitaux face aux menaces graves. Ces intérêts vitaux sont relatifs au territoire, à la population ou encore à la souveraineté.

Une autre particularité de cette forme de dissuasion est qu'elle est réservée aux États et s'adapte aux menaces auxquelles ceux-ci peuvent faire face : elle n'est pas exclusive à la menace nucléaire, mais s'ajuste aussi à celles d'ordre militaire, chimique, biologique ou informatique. De plus, pour que la dissuasion soit efficace, l'État qui souhaite attaquer un État détenteur de l'arme nucléaire doit faire des calculs et être assuré que les coûts de son attaque, ici la riposte nucléaire, seront supérieurs au profit qui pourrait résulter de l'attaque en elle-même. Si par exemple, il estimait que conquérir un territoire pouvait valoir le coût d'une riposte nucléaire, il ne serait alors pas dissuadé. Pour que cette stratégie de dissuasion fonctionne, il est aussi nécessaire que celui qui se défend gagne en crédibilité. Pour cela, il lui faut prouver sa détermination en donnant notamment des discours politiques basés sur des textes officiels, des textes fondateurs ; celui lui permettra de se créer une réputation ; il lui faut également démontrer qu'il possède bien les moyens pour cette dissuasion.

En plus de ses capacités nucléaires, la Corée du Nord possède des forces conventionnelles prépondérantes : « une armée de plus d'un million de soldats et 5 millions de combattants organisés dans les structures paramilitaires »² dont le déploiement au-delà de la DMZ aurait de lourds effets sur la République de Corée ainsi que sur les troupes américaines présentes sur son territoire. Le gouvernement de William Clinton (1993-2001) avait estimé le coût d'un potentiel

¹ Dans ce cas, il s'agissait de la coercition, c'est-à-dire de forcer son adversaire à faire quelque chose. Dans les faits, il était question de forcer la reddition de l'Empire japonais, de le forcer à se rendre. Il n'était ainsi pas question de dissuasion.

² Dingli Shen, « Quand Pyongyang jouait sur les craintes de Pékin », *Le Monde diplomatique*, n°162, Corée enfin la paix ?, Ed. Le Monde diplomatique, France, Décembre 2018-janvier 2019, pp. 36-38.

renversement du régime de Kim Jong-il, cela se résumait à la perte de 100 000 GI environ, à près de 100 milliards de dollars en dépenses directes et environ à 100 milliards de dollars en dépenses indirectes¹. Cela était onéreux pour le gouvernement américain. De plus, la position de la péninsule induit le fait qu'une attaque contre la Corée du Nord aurait aussi des conséquences sur le Japon. Subséquemment, ce dernier s'opposerait certainement à une frappe contre le régime, au même titre que la Corée du Sud, la Chine² et la Russie.

La militarisation croissante du régime et la nécessité d'identifier un ennemi extérieur permettent à la dynastie des Kim de se perpétuer, notamment parce que la population reste dans la perspective constante qu'une invasion extérieure soit possible. Les parades militaires lors desquelles le régime nord-coréen révèle ses dernières technologies, les nombreux lancements et tests de missiles à courte ou longue portée, les essais nucléaires, les menaces verbales : toutes ces choses pourraient avoir pour finalité de gagner cette crédibilité auprès des autres États, c'est-à-dire ici, d'être perçu comme capable de lancer une frappe nucléaire³. Par exemple, le dirigeant Kim Jong-un a récemment annoncé la levée du moratoire sur ses programmes balistique et nucléaire et a promis une action « sidérante » contre les États-Unis. Cette énième provocation s'inscrit totalement dans la « cassure » des rapports de confiance qui commençaient à être établis. Selon le dirigeant, les États-Unis se comporteraient comme des « voyous » notamment en raison des exercices militaires conjoints avec la République de Corée, ou à cause du renforcement des sanctions contre son régime⁴.

Troisièmement, la Corée du Sud devrait-elle se nucléariser ?

Lors du sommet intercoréen d'avril 2018, les chefs d'État du Nord et du Sud avaient déclaré leur aspiration à une « dénucléarisation complète » de la péninsule. En raison des crises nucléaires récurrentes et de l'inscription du statut d'État nucléarisé de la R.P.D.C dans sa

¹ Dingli Shen, « Quand Pyongyang jouait sur les craintes de Pékin », *Le Monde diplomatique*, n°162, *Op.Cit.*, pp. 36-38.

² Au cours de l'année 1961, Pyongyang et Pékin ont signé un traité d'amitié de coopération et d'assistance mutuelle. Aujourd'hui, ce traité est toujours en vigueur et sa particularité est qu'il ne peut être soumis à une révision, ou être abrogé sans l'accord de chacune des deux parties. Si le territoire nord-coréen était pris d'assaut, la Chine, en vertu de ce traité, doit lui venir en aide. Cependant, il apparait que les Américains n'auraient aucun avantage à entrer en conflit avec Pékin pour le motif que la Corée du Nord s'est équipée d'armes de destruction massive.

³ Selon la R.P.D.C, un État doit assurer sa propre sécurité. Pour cela, le pays est sur le plan technique, au point, pour construire un engin nucléaire et procéder à des tests. Par exemple, il dispose de matières fissiles suffisantes et a la capacité d'extraire chimiquement du plutonium à usage militaire à partir des combustibles irradiés : ce qui lui donne la possibilité de mettre au point près d'une dizaine de bombes atomiques (type Hiroshima et Nagasaki).

⁴ Au début des années 2020, la R.P.D.C a effectué de nombreux tests de roquettes et de missiles à courte portée. Il avait aussi annoncé ne plus être redevable à son moratoire sur les essais nucléaires et de missiles à longue portée. De ce fait, dans son discours du Nouvel An 2020, Kim Jong-un a annoncé son pays allait dévoiler une « nouvelle arme stratégique ».

Constitution (en 2012), des débats ont souvent lieu concernant une éventuelle nucléarisation de la Corée du Sud. Même si l'opinion publique semble envisager cette possibilité, le pays reste catégorique à ce sujet : « aucune nucléarisation sous aucune forme »¹, même si en 2013, la proportion de la population qui soutenait un programme nucléaire est passée de 56% en 2010 à 66%. Cela témoigne d'une certaine dualité face à la réalité de la situation. Nous pouvons alors nous demander si une nucléarisation du Sud pourrait avoir un quelconque effet positif sur la « spirale de crises ». À ce titre, il apparaît qu'une nucléarisation de la République de Corée, en plus d'être contreproductive, car ne renforçant pas la sécurité nationale, serait destructrice pour l'image internationale du pays et surtout pour son économie.

Le secteur nucléaire civil de la Corée du Sud reste très développé. Le pays dispose de 23 réacteurs nucléaires qui lui fournissent un tiers de son électricité. Après l'annonce en juin 2017 par le président Moon Jae-in que la Corée du Sud limiterait son utilisation de l'énergie nucléaire à l'avenir, le pays avait gelé toutes les constructions en cours et rejeté les projets de futurs réacteurs. Par la suite, l'opposition publique a poussé le gouvernement à relancer les travaux sur les deux réacteurs nucléaires partiellement achevés en octobre 2017 : toutefois, le président maintient sa position de supprimer progressivement l'énergie nucléaire dans les décennies à venir.

C'est au début des années 1970 que la Corée du Sud a commencé à développer des missiles ; le pays avait alors testé avec succès en septembre 1978 son premier système de missiles NHK-1 (Baekgom-1). Présentement, la République de Corée déploie quelques missiles balistiques à courte portée et plusieurs types de missiles de croisière. En mars 2001, le pays avait adhéré au Régime de contrôle de la technologie des missiles (MTCR). De plus, son programme de missiles était encadré par une série d'accords bilatéraux avec les États-Unis soumis à certaines restrictions. Cependant, pour faire suite au lancement par Pyongyang de la fusée Unha-3 en 2012, les États-Unis et la Corée du Sud avaient publié un mémorandum autorisant cette dernière à développer des missiles d'une portée allant jusqu'à 800 kilomètres, suffisamment loin pour frapper des cibles n'importe où en R.P.D.C.

Quelques années plus tard, pour répondre aux tests balistiques et nucléaires de Pyongyang, les États-Unis et la Corée du Sud ont finalement convenu de lever les restrictions sur les charges de missiles. Par ailleurs, dans les années 1990, le pays a démarré son programme spatial qui inclue un lanceur spatial (SLV). Après quelques essais, la Corée du Sud a lancé avec succès une fusée KSLV-1, le 25 août 2009, puis a pu mettre un satellite en orbite en janvier 2013. En

¹ Kim Min-seok, porte-parole du ministère de la Défense, au sujet d'une potentielle nucléarisation de la Corée du Sud, le 15 février 2014.

2017, les États-Unis ont déployé deux systèmes de défense aérienne à haute altitude (THAAD) au sud de la péninsule, apportant ainsi des progrès aux déploiements de systèmes de défense antimissile *Patriot* et *Aegis* qui existent déjà dans la région. En dépit de sa promesse lors de sa campagne électorale, de retirer les missiles¹, le président Moon Jae-in a montré sa détermination à maintenir les déploiements THAAD après les tests de missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) de la Corée du Nord en 2017.

Il s'avère que la République de Corée privilégie une autre forme de dissuasion que celle engendrée par la bombe atomique. En 2021 (se positionnant juste avant la France), le pays était classé en sixième position en matière de force militaire, contre la vingt-huitième position pour la Corée du Nord². En conséquence, nous considérons qu'une éventuelle nucléarisation de la République de Corée n'aurait pas réellement d'effet sur la « spirale de crises ».

Pour conclure ce paragraphe, nous pouvons dire que la situation en Corée tendrait vers un passage d'un état de guerre à état de crise. Même si une totale dénucléarisation de la R.P.D.C demeure hypothétique, à l'heure actuelle, une telle perspective aurait d'énormes implications sur la « spirale de crises » tout comme sur la dynamique de la sécurité de la région. En dépit des efforts faits auparavant, et même des avancées positives que les acteurs ont pu expérimenter au cours des années 2018 et 2019, la question nucléaire nord-coréenne reste sans solution, et ce, depuis près de six décennies. Effectivement, c'est avec l'aide soviétique au début des années 1960 que le pays a commencé à construire ses installations nucléaires à Yongbyon.

Au fil des dernières décennies, chaque administration américaine (plus précisément de Bill Clinton à Donald Trump) a conclu un accord bilatéral ou multilatéral avec Pyongyang, à l'instar du cadre de 1994, de la déclaration conjointe du 19 septembre, des pourparlers à six de 2005, du *Leap Day Deal* du 29 février 2012, et de la toute dernière déclaration conjointe de Singapour du mois de juin 2018. Malgré les négociations poussées et une mise en œuvre partielle, tous ces accords se sont finalement effondrés.

Chaque échec dans le processus de négociation a été suivi par un accroissement dans le développement nucléaire de la R.P.D.C, conduisant d'après le régime en novembre 2017 à un achèvement du développement de ses forces nucléaires nationales, après le lancement d'un

¹ En désaccord avec l'administration de l'ancien président Mme Park Geun-hye qui avait pris la décision de déployer ces missiles au cours de l'année 2016.

² "S. Korea's military strength 6th in world, N. Korea at 28th: report", Yonhap News Agency, January 12, 2021, consulté le 2 avril sur :

<https://en.yna.co.kr/view/AEN20210116001500325>

Le classement final intègre plus d'une cinquantaine de facteurs individuels pour déterminer le score d'une nation donnée. Pour le calcul, sont pris en compte entre autres, la puissance militaire, les finances, la capacité logistique et la position géographique des États.

ICBM. Le régime a même annoncé son objectif de suivre une « nouvelle voie » en reprenant ses tests nucléaires et de missiles à longue portée si les États-Unis n'arrivent pas à répondre à leurs demandes. Nous estimons que ces faits ont reconduit la « spirale de crises » dans une mouvance d'élargissement alors qu'elle convergeait vers un rétrécissement après les succès notables de la politique sud-coréenne. À cet égard, l'évolution future de la Corée apparaît préoccupante parce que le risque d'un retour des affrontements est accru, en raison d'une fenêtre d'opportunités de plus en plus étroite pour la diplomatie. La reprise des négociations sur la problématique du nucléaire se présente alors comme fondamentale afin que les parties trouvent un moyen de sortir de l'impasse actuelle et voient un déclin (sans reprise) des cycles de guerre, et non une pérennisation de la « spirale de crises ».

Nous avons vu dans ce premier chapitre comment la théorie des cycles de guerre a évolué dans notre cas d'étude. Depuis près de sept décennies, il n'y a pas eu de conflits ouverts entre deux États détenteurs de la bombe atomique. Par exemple, l'Inde et le Pakistan n'ont pas connu de conflits militaires ouverts à grande échelle depuis qu'ils possèdent l'arme nucléaire, même si des crises demeurent. Cette stratégie de dissuasion nucléaire nord-coréenne semble alors tout autant fonctionner aujourd'hui, même si elle reste dangereuse puisqu'elle cause un élargissement de la spirale, et donc un éloignement d'une potentielle résolution du conflit. Si la situation persiste, à long terme, le cycle de guerre pourrait disparaître au profit de cette spirale : le nucléaire permettrait en effet d'éviter que les crises ne dégénèrent en instant de guerre sur la péninsule parce que les États-Unis et la R.P.D.C disposent de l'arme nucléaire.

Compte tenu de nos recherches, la théorie des cycles de guerre reste d'actualité dans ce nouveau contexte global, avec néanmoins un apport particulier : le premier cycle que nous avons identifié dans la première partie de notre thèse a bien duré cinquante années, mais depuis l'année 1956, le cycle se retrouve comme figé, oscillant entre les phases de crise et de dépression. Dans le chapitre suivant, nous verrons comment les conditions de fin de l'instant de guerre de 1950 représentent l'objet même de la cristallisation des crises.

CHAPITRE II

Essence de la « cyclicité » du conflit coréen

Dans son traité sur la guerre, Clausewitz a affirmé l'existence de rapports entre la guerre et la politique. C'est ce que nous pouvons observer dans le paragraphe suivant :

« On n'ignore pas que la guerre naît des relations politiques des gouvernements et des peuples ; mais ordinairement, on s'imagine que la guerre fait cesser ce commerce politique, pour introduire un autre état de choses, qui ne dépend plus que de ces lois intrinsèques.

Nous affirmons au contraire que la guerre n'est que la continuation des transactions politiques, comportant l'immixtion d'autres moyens. Nous disons l'immixtion d'autres moyens pour indiquer que ce commerce politique ne cesse pas en une chose entièrement distincte ; mais il continue à subsister dans son essence, quelle que soit la forme des moyens qu'il emploie. Les lignes générales que suivent les événements de la guerre, et auxquelles ils sont liés, ne sont que les fils principaux de la politique, pénétrant à travers le réseau de la guerre et aboutissant à la paix. Du reste, comment la chose pourrait-elle se concevoir autrement ? L'interruption des notes diplomatiques ne fait-elle jamais cesser les rapports politiques des diverses nations et des divers gouvernements ? La guerre est-elle autre chose qu'une écriture ou une langue nouvelle pour exprimer la pensée politique ? Cette langue a sans doute sa grammaire, mais non sa logique à elle »¹.

Dans ce second chapitre, nous allons repenser la guerre de Corée comme un concept, en tentant d'analyser la tournure actuelle des cycles sur la péninsule. Nous concevons le conflit coréen à la lumière de ce paragraphe duquel a été tirée la citation, à ce jour, la plus utilisée du traité de Clausewitz : la guerre est la « continuation de la politique par d'autres moyens ». En effet, il est intéressant de se demander si dans cette ère où la guerre prend de nouvelles formes et se fait de manière variée et de plus en plus innovante, la formule de Clausewitz devrait être confirmée ou infirmée dans notre cas d'étude. L'œuvre de l'officier semble toujours pertinente dans notre siècle puisque l'activité humaine reste caractérisée par des interactions, et parce que la méthodologie de l'auteur, bien que son œuvre soit inachevée, lui a permis d'obtenir des conclusions flexibles dans le domaine de l'art militaire.

Afin de procéder à notre analyse dans ce chapitre, nous nous appuyerons sur une étude qualitative détaillée des aspects politico-militaires de ce conflit. Tout d'abord, il nous est

¹ Carl Von Clausewitz, *De la guerre*, Livre I, Éditions de minuit, France, 1959, pp.131-133.

nécessaire encore une fois de revenir sur la période de 1950 à 1953 (**Section 1**), période primordiale pour comprendre le conflit coréen dans le contexte contemporain, puisqu'elle peut se présenter comme la genèse et l'origine des tensions actuelles sur la péninsule. Ensuite, nous étudierons comment à notre sens, la politique pourrait et devrait continuer au détriment de la guerre, considérant de ce fait la guerre comme l'échec de la politique (**Section 2**).

SECTION N°I – L'INSTANT DE GUERRE COMME MOYEN D'UNE FIN POLITIQUE

Une des particularités de l'instant de guerre en Corée est que sur le plan strictement militaire, il a permis de mettre en évidence le manque d'équipement et d'entraînement des forces américaines. Cependant, ces affrontements ont également relevé la question des enjeux stratégiques de la puissance nucléaire. Ainsi, durant ces affrontements, à défaut d'utiliser la bombe atomique, un recours massif a été fait quant aux bombardements stratégiques conventionnels : le conflit coréen a introduit le concept de guerre limitée par succession à celui de guerre totale¹ ; les stratégies établies ont été menées bien plus dans une visée politique que dans le but d'obtenir une victoire militaire.

Clausewitz a défini une philosophie de la guerre tout en affirmant la suprématie du politique. Bien qu'il s'agisse d'un théoricien du XIX^e siècle, son œuvre se révèle moderne et nous pouvons en tirer des leçons sur les enjeux de notre temps. Il considère la guerre comme l'activité humaine qui se rapproche le plus d'un jeu de cartes : c'est un phénomène rempli d'incertitude, ce qui fait qu'on ne peut pas lui conférer une géométrie déterminée. Ce que Clausewitz recherchait, c'est une philosophie de la guerre, donc l'essence même de ce phénomène. Dans cette première section, nous allons tenter d'analyser la nature de ce conflit qui est un tournant dans l'histoire de la Corée moderne (**I**), puis nous étudierons ses fins politiques (**II**).

¹ Gérard Chaliand, Arnaud Blin, *Dictionnaire de stratégie militaire*, Paris, Perrin, 1998, pp. 363 et 630.

PARAGRAPHE N°I - QUELLE NATURE POUR L'INSTANT DE GUERRE DE 1950 ?

Selon Clausewitz, la nature de la guerre serait variable, c'est-à-dire propre à chaque cas de figure. La guerre change d'aspect en fonction du contexte politique, social, économique et culturel. C'est en cela qu'elle peut être vue comme un caméléon : tout conflit est unique et non reproductible, ce qui implique une réalité aléatoire dominée par le concept de « friction ». Clausewitz parle de friction pour indiquer que la guerre produit un brouillard à travers lequel, le stratège va devoir évoluer. Il se devra alors de deviner les faits et gestes de son ennemi tout comme ses plans et intentions.

Par ailleurs, l'étude des caractéristiques du phénomène guerrier démontre qu'il est formé par une trinité : la violence originelle particularité du peuple, le jeu des probabilités et du hasard attribut du général et de son armée, et la nature subordonnée d'instrument politique emblème de l'État¹. Le premier caractère décrit une guerre faite de haine et d'hostilité agissant comme un « instinct aveugle », c'est au peuple que reviennent l'irrationnel (les passions et la haine) qui nourrit la guerre et l'opposition entre des États ou peuples ; le deuxième caractère quant à lui fait de la guerre un « libre jeu de l'esprit », c'est à l'armée que revient la pratique de l'art stratégique sur le terrain ; tandis que la dernière caractéristique confère à la guerre une appartenance à l'« entendement pur »², c'est à l'État que reviennent l'entendement, la compréhension ou la raison. L'interaction de ces trois entités va déterminer le caractère et la structure d'une guerre donnée³.

À ce stade de notre thèse, la question qui se pose serait la suivante : la guerre de Corée était-elle une guerre légitime ? Les moyens de ce conflit semblaient limités, et il en était de même pour ses objectifs. L'histoire de la Corée moderne a majoritairement été façonnée par le premier cycle de guerre qu'a connu la péninsule. En Occident, la guerre de Corée est généralement considérée comme une guerre légitime. Néanmoins, parce que ce conflit a fortement des racines politique et idéologique, il n'est pas chose aisée de déterminer sa légitimité : par exemple, les points de vue diffèrent diamétralement en Corée du Nord et en Corée du Sud.

Pour tenter d'éclaircir ce point de notre analyse, nous allons nous référer à la théorie de la guerre juste de Saint Augustin⁴.

¹ Carl Von Clausewitz, *De la guerre, Op.Cit.*, p. 58.

² John Keegan, *Histoire de la guerre, du néolithique à la guerre du Golfe, Op.Cit.*, p. 584.

³ Carl Von Clausewitz, *De la guerre, Op.Cit.*, pp. 58-59.

⁴ Né en Algérie, Saint Augustin (354 – 430 apr. J.-C.) était un philosophe chrétien de l'Antiquité tardive.

Au fil des siècles, la théorie de la guerre juste a connu une évolution. Initialement, elle trouve son essor dans des principes religieux, en effet, elle est souvent introduite comme le résultat des réflexions du théologien chrétien Saint Augustin. Néanmoins, au fur et à mesure de l'expérience des sociétés, son évolution a pris en compte des normes qui ont vu le jour avec l'apparition de nouvelles doctrines juridiques internationales : comme nous l'avons évoqué auparavant, l'expérience des guerres a conduit les nations à collaborer dans le but de fixer des normes juridiques internationales spécifiques aux guerres. L'ONU est un exemple de ce type de coopération dont les principaux objectifs portent sur la prise de mesures préventives des conflits militaires. En appliquant des principes philosophiques et juridiques, les axiomes latents de cette théorie renvoient à la justification du fait qu'une nation décide de s'engager dans une guerre avec une autre¹.

De manière générale, la théorie de la guerre juste comprend deux ensembles de critères : *le jus ad bellum* et *le jus in bello*. Le *jus ad bellum* fait référence au droit de faire la guerre c'est-à-dire à l'ensemble des critères qui approuvent l'engagement dans une guerre ; quant au *jus in Bello*, il évoque le droit international humanitaire qui règlemente la manière dont une guerre est conduite. De manière plus concise, le *jus ad bellum* traite du droit d'une nation d'entrer en guerre, tandis que le *jus in bello* traite de la bonne conduite pendant cette guerre.

En réalité, c'est dans l'ouvrage de Michael Walzer, *Guerres justes et injustes*², que nous trouvons une production de connaissances nouvelles sur cette théorie. Selon cet auteur, il est possible qu'une guerre soit juste puisque pour l'un des camps impliqués, cela serait forcément le cas. Cela signifie que les guerres peuvent être justifiées, même si les guerres justes sont limitées. En outre, il s'agit d'un type de guerres soumises à des règles spécifiques qui autorisent l'élimination de l'usage de la force ou de la violence, par exemple en contraignant les peuples qui ne sont pas impliqués dans le conflit.

Comme l'intervention en Irak en 2003 et celle en Lybie plus tard en 2011, le démontrent, la théorie de la guerre juste a également un aspect politique puisqu'elle est « une doctrine d'action qui interroge les conditions de l'usage de la force par les autorités politiques »³. Sous cet aspect politique, elle permet un encadrement, puis de poser des limites à l'usage de la force

¹ Hoeun Choi, "Just War or Not: A Reassessment of the Korean War", In *International Journal of Social Science and Humanity*, Vol. 4, No. 3, May 2014, p. 229.

² Michael Walzer, *Guerres justes et injustes*, Gallimard, France, 2006, 688 p.

³ Daniel R. Brunstetter, Jean-Vincent Holeindre, « La guerre juste au prisme de la théorie politique », *Raisons politiques*, Presses de Science Po, France, 2012/1 n° 45, p. 6.

en prenant en compte le *jus ad bellum* et le *jus in bello* au même titre que le *jus post bellum* inhérent aux conditions de la paix¹.

Concernant le *jus post bellum* ou droit d'après-guerre, il s'agit d'une notion récente en droit international. Elle ne connaît pas encore autant de développement que les deux notions qui existaient précédemment. C'est après la guerre au Kosovo en 1999 et celle en Irak en 2003 que la notion a émergé, notamment pour donner suite aux critiques adressées par Barack Obama et John McCain (candidats à la présidentielle de 2008) au président George Bush : ils lui reprochaient de ne pas avoir défini une réelle stratégie d'après-guerre. Pour pallier cela, les chercheurs ont établi cette notion de *jus post bellum* qui -bien que sa définition demeure abstraite- fait référence aux « normes morales et juridiques censées gouverner la transition d'un État vaincu vers un nouveau régime politique, ainsi que les obligations morales à l'égard du pays vaincu »². De ce fait, le *jus post bellum* a pour ambition d'organiser progressivement la paix sur le long terme et de garantir l'harmonie entre les États, bénéficiant de ce fait à tout le système international. Par ce concept, la théorie de la guerre juste établit un cadre juridique approprié à la dernière phase d'un conflit, c'est-à-dire lors des discussions ou après que la paix soit acquise³. C'est en ce sens qu'un lien est établi entre la période qui fait suite à la guerre, et la justice transitionnelle bien qu'il s'agisse d'une notion inhérente à un changement de régime qui ne serait nécessairement pas la conséquence d'une guerre⁴.

Dans le cadre des affrontements en Corée, nous utiliserons les principes de Michael Walzer, à savoir le *jus ad bellum* et le *jus in bello* pour opérer un classement.

Premièrement, le *jus ad bellum* que nous diviserons en trois points : l'autorité souveraine, juste cause et intention de la guerre, la guerre comme dernier recours⁵.

L'autorité souveraine :

Pour pouvoir être considérée comme juste, il est nécessaire qu'une guerre soit enclenchée par une autorité souveraine dans une des nations belligérantes. En d'autres termes, cette autorité doit être reconnue comme légitime et existante dans un système politique lui-même axé sur la justice. Par exemple, contrairement à des régimes dictatoriaux, le gouvernement américain ou encore celui du Royaume-Uni disposent de systèmes politiques démocratiques. Effectivement,

¹ Daniel R. Brunstetter, Jean-Vincent Holeindre, « La guerre juste au prisme de la théorie politique », *Raisons politiques*, Presses de Science Po, France, 2012/1 n° 45, p. 6.

² *Ibidem*, p. 18.

³ *Ibidem*, p. 18.

⁴ *Ibidem*, p. 18.

⁵ Hoen Choi, "Just War or Not : A Reassessment of the Korean War", *International Journal of Social Science and Humanity*, Vol. 4, No. 3, *Op.Cit.* p. 229.

sous une dictature c'est un individu qui fixe toutes les règles qui sont réputées ne pas prendre en compte les normes standards de justice. *A contrario*, aux États-Unis ou au Royaume-Uni, le dirigeant doit y être choisi en suivant un processus démocratique fortement encadré. De ce fait, ces systèmes engagent la responsabilité des dirigeants : c'est là le type de souveraineté reconnu par le critère du *jus ad bellum*. En Corée du Nord, comme nous l'avons détaillé dans le chapitre précédent, le régime en place depuis 1948 est considéré comme une dynastie totalitaire au sein de laquelle le pouvoir est contenu dans les mains d'un seul individu, le dirigeant suprême.

Si nous considérons les faits du point de vue sud-coréen, le gouvernement a été déclaré légitime par les Nations unies en 1948. D'autre part, l'entrée en guerre a été initiée par une autorité souveraine -l'ONU- considérant qu'il s'agissait d'un acte contre l'agression du régime communiste nord-coréen. Avant tout examen approfondi, il pourrait sembler que le seul motif pour entrer en guerre était de protéger la démocratie sud-coréenne du régime communisme du nord. Ce conflit a été le premier à impliquer plusieurs États sous l'auspice des Nations unies qui ont pris des mesures légitimes avec l'objectif de lutter contre les forces communistes. Considérant ce fait, la guerre de 1950 pourrait être vue comme une guerre juste¹. Bien entendu, l'ONU est une organisation reconnue comme légitime ; elle compte plusieurs États membres et dispose d'un mécanisme de prise de décision bien structuré. Nonobstant, dans le cas des affrontements en Corée, la souveraineté de l'Organisation paraît quelque peu contestable.

En réalité, il apparaît que l'ONU aurait violé l'article 32 de sa propre Charte. Cet article dispose que « Tout membre des Nations unies qui n'est pas membre du Conseil de sécurité ou tout État qui n'est pas membre des Nations unies, s'il est parti à un différend examiné par le Conseil de sécurité, est convié à participer, sans droit de vote, aux discussions relatives à ce différend ». La Corée du Nord n'a pourtant pas été invitée en tant que membre temporaire, ce qui insinuerait une partialité de l'ONU puisque seule la Corée du Sud était représentée. De plus, nous savons que l'Union soviétique a boycotté le Conseil de sécurité.

S'il est légal qu'une décision soit prise dans le cadre du Conseil de sécurité de l'Organisation en l'absence de l'un des membres permanents, sauf pour les vétos, la mesure semble avoir été prise de manière précipitée pour régler la question de la légitimité de l'invasion nord-coréenne au Sud. Effectivement, toute question soulevée au Conseil de sécurité nécessite un vote unanime de ses cinq membres. Par conséquent, la décision de l'Organisation au sujet du cas coréen en 1950 n'exprime pas un équilibre et une impartialité d'une autorité souveraine. Par opposition, la décision de l'ONU d'intervenir dans la guerre paraît refléter « les intérêts des

¹ Hoeun Choi, "Just War or Not: A Reassessment of the Korean War", *International Journal of Social Science and Humanity*, Vol. 4, No. 3, *Op.Cit.*, p. 229.

puissances occidentales plutôt que ceux de l'ensemble de l'Organisation, ce qui laisse la légitimité de l'autorité souveraine en question »¹. Les États-Unis et les Nations unies sont donc intervenus dans la perspective d'une guerre défensive² ; il s'agissait plutôt de défendre leurs intérêts sud-coréens plutôt que de défendre l'État en lui-même.

À l'époque, comme nous l'avons vu précédemment, le président sud-coréen Syngman Rhee avait revendiqué la destruction des forces et du régime nord-coréens, ainsi que la réunification de la péninsule. Seulement, la puissance militaire du sud était de moindre importance et n'avait que peu de capacités en comparaison au nord, en matière d'équipements. De ce fait, la stratégie mise en place dès le commencement des heurts a été une stratégie d'attrition dans le but de ralentir le plus possible l'avancée du camp ennemi, en attendant l'arrivée des renforts onusiens. Par la suite, pour pouvoir atteindre les objectifs de signature d'un traité de paix, la stratégie est restée la même (avec une intensité graduelle) durant la majeure partie du reste des affrontements, avec pour but de contraindre l'ennemi à reculer à cause des dégâts subis. Comme nous le savons toutefois, cette stratégie n'a pas porté les fruits escomptés.

Juste cause et intention de la guerre :

Dans le cadre du principe du *jus ad bellum*, le fait que la cause d'une guerre soit juste est examiné comme l'argument le plus considérable. Afin de déterminer si une cause est juste, il est nécessaire de mettre en évidence un dommage grave qui aurait été causé par une nation, cela justifierait l'usage de la force à travers une intervention militaire. L'Histoire nous montre que le critère de la cause juste est respecté dans le cas où une nation choisit de se défendre suite à une invasion ; de plus, si un autre État choisit également d'entrer en guerre pour défendre son allié, cela est également considéré comme une cause juste.

Dans notre cas d'étude, les balbutiements de la guerre en 1950 semblent correspondre au critère de la cause juste. L'attaque nord-coréenne du 25 juin s'est étendue sur un large périmètre autour de la ligne de démarcation. Même s'il n'y a pas eu une déclaration de guerre formelle, l'invasion nord-coréenne a été considérée par le Sud comme une déclaration de guerre : à ce stade, plus aucune négociation était possible, il fallait riposter sur le champ. Les points de vue divergent lorsqu'il s'agit de déterminer qui a commencé cette guerre. Par exemple, Michael Walzer estime que l'agression par la Corée du Nord a été le fruit d'une déclaration de guerre non formelle et que le Sud est tombé dans ce qu'il appelle « une légitime défense par le biais

¹ Hoeun Choi, "Just War or Not: A Reassessment of the Korean War", *International Journal of Social Science and Humanity*, Vol. 4, No. 3, *Op.Cit.*, p. 230.

² *Infra*, pp. 84-90.

de forces militaires »¹. *A priori*, tout comme l'argument des Nations unies qui ont mis en avant leur volonté de défendre le sud de la péninsule contre une attaque illégitime, celui de la République de Corée pour entrer en guerre semblait également juste. De plus, il est intéressant de se demander si un État peut ignorer la souveraineté et les droits de l'homme de son peuple dans une situation d'urgence.

Selon Michael Walzer, lorsqu'un État n'est pas en capacité de protéger les droits de vie et de liberté de ses citoyens, la légitime défense contre des forces intrusives ne peut être justifiée moralement. La Corée du Sud a donc rencontré des difficultés pour protéger son peuple, ce qui est directement en lien avec la responsabilité des acteurs de l'État de crimes de guerre. Par ailleurs, en matière de mobilisation, les États-Unis ont apporté l'aide la plus importante parce que les forces de l'ONU étaient composées de 88% de soldats américains.

De ce fait, quels étaient les réels intérêts américains au cours de cette guerre ?

Nous l'avons vu dans des sections précédentes, les intérêts des États-Unis allaient bien au-delà de la simple survie². Le territoire coréen a été un champ d'action stratégique durant la guerre froide entre l'Union soviétique et les États-Unis. Ainsi, une victoire communiste sur la péninsule aurait été équivalente à l'échec de leur politique d'endiguement en Asie du Nord-Est. Il était nécessaire de protéger l'invasion de la toute nouvelle démocratie sud-coréenne contre le communisme en expansion ; en effet, une réussite en Corée ouvrirait le chemin pour une réussite dans d'autres nations démocratiques sous emprise communiste. Si cet appui américain a permis d'empêcher le communisme de se propager, la justesse de cette cause reste à prouver.

À travers le temps, plusieurs guerres ont été menées pour des croyances et des idéologies à l'image des croisades ou encore de la Seconde Guerre mondiale. De surcroît, les terroristes qui revendiquent une idéologie religieuse sont aujourd'hui un exemple de violence contemporaine. De la sorte, lorsqu'une guerre est menée pour des divergences idéologiques, il est plus probable que cette cause ne soit pas juste. Cependant, l'idéologie à elle seule ne semble pas être une justification inhérente à la guerre³. Dans le cas coréen, le fait que les États-Unis revendiquent la destruction du communisme comme une cause pour s'impliquer dans la guerre ne semble pas « juste » parce que cela voudrait dire qu'ils estimaient leur idéologie supérieure.

¹ Hye Kyung Suh, "War and justice: just cause of the Korean war", *Korea journal*, South Korea, Summer 2012, p. 25.

² Hyeun Choi, "Just War or Not: A Reassessment of the Korean War", *International Journal of Social Science and Humanity*, Vol. 4, No. 3, *Op.Cit.*, p. 230.

³ *Ibidem*, p. 232.

Le principe du *jus ad bellum* permet de poser certaines limites quant à l'ampleur de la guerre. S'il apparaît qu'un État peut avoir une cause juste pour entrer en guerre, il est tout aussi possible que certains États aillent au-delà des contours de leurs raisons initiales de s'impliquer dans un conflit. C'est comme cela que les affrontements en Corée nous démontrent une violation de ce principe. L'intervention des Nations unies dans le conflit sous la direction du général MacArthur a causé un revirement de situation et d'objectifs : la guerre a commencé avec pour but de repousser les attaques nord-coréennes et de restaurer la paix sur la péninsule (une paix qui n'était pas réellement existante puisque des guérillas avaient commencé bien avant 1950). Cependant, quand les États-Unis et leurs alliés ont réalisé l'opportunité de réunifier la Corée après la victoire du général MacArthur à Inchon, les objectifs initiaux ont été modifiés. Grâce aux aboutissements de la bataille d'Inchon, la conviction que la réunification était possible est devenue plus probable ; néanmoins, cette volonté de réunification n'a apparemment fait qu'aggraver la situation¹. Effectivement, c'est ce changement d'objectifs qui a poussé la Chine à s'impliquer elle aussi dans la guerre, causant une intensification du conflit.

La guerre comme dernier recours :

Le troisième et dernier élément du *jus ad bellum* se trouve dans l'idée de la guerre comme dernier recours. En vertu de ce critère, une cause pour entrer en guerre ne serait justifiée que dans le cas où cette guerre serait la dernière option. Cela signifie que les nations belligérantes sont déjà passées par les processus diplomatiques et politiques.

L'ONU a été créée en ce sens et est réputée pour appliquer des sanctions dissuasives aux nations dans le but d'éviter des conflits militaires. Le dernier élément permet dès lors de s'assurer que la guerre ne sera pas entamée pour des raisons qui ne nécessitent pas réellement l'usage de la violence. Dans notre étude de cas, ce critère semble satisfait puisque la République de Corée n'avait pas d'autre choix que de se défendre contre les forces nord-coréennes.

Nous scinderons maintenant le principe du *Jus in Bello* en deux points : proportionnalité et discrimination.

Proportionnalité :

Pour rappel, le principe de *jus in bello* évoque le droit international humanitaire qui régit la manière dont une guerre est conduite, ce qui signifie qu'il traite de la bonne conduite pendant cette guerre. Dès lors, ce critère va fixer des frontières à ce qui est tolérable

¹ Hoeun Choi, "Just War or Not: A Reassessment of the Korean War", *International Journal of Social Science and Humanity*, Vol. 4, No. 3, *Op.Cit.*, p. 234.

pendant un conflit militaire, créant une forme de chaos contrôlé¹. Dans le cadre international, les doctrines à l'image des *rules of engagement* (ROE) ou règles d'engagement sont des exemples de *jus in bello* puisqu'elles établissent un cadre bien précis pour limiter le degré et le type de force utilisés par les soldats, tout en précisant les circonstances dans lesquelles l'emploi de cette force est autorisé (même s'il reste encadré par des limites inhérentes). Tout cela permet de protéger les civils en leur évitant de perdre la vie pendant les affrontements. Assurément, tuer des civils de manière intentionnelle équivaut à une violation du *jus in bello*. Les soldats qui violent ce principe voient leur responsabilité engagée.

C'est par conséquent, la proportionnalité qui permet d'évaluer le degré de la force employée au cours d'une guerre donnée, tout en permettant que les objectifs de la cause juste soient atteignables par l'emploi de cette force. Il n'est pas chose aisée de déterminer la « quantité » de force employée pendant une guerre donnée. Toutefois, dans le cas de la Seconde Guerre mondiale, nous savons que les États-Unis ont usé de l'arsenal atomique contre le Japon, ce qui équivaudrait à l'emploi d'un « haut degré » de force. *A contrario*, lorsque deux nations disposent et usent de capacités militaires symétriques au cours d'un affrontement, le critère de proportionnalité est honoré. En Corée, l'intervention de l'Organisation des Nations unies en 1950 a permis à la Corée du Sud d'avoir des capacités militaires à peu près symétriques à celles du Nord qui bénéficiait de l'aide de l'Union soviétique et de la Chine².

Discrimination :

Pour qu'une cause d'entrée en guerre soit considérée comme juste, il est fondamental que l'ensemble des factionnaires fassent la distinction entre les militaires du camp ennemi et les civils qui eux, ne devraient en aucun cas faire l'objet d'attaques. À cet effet, Howard Zinn historien et politiste américain écrit :

“It becomes difficult to sustain the claim that a war is just when both sides commit atrocities, unless one wants to argue that their atrocities are worse than ours”³.

¹ Hoeun Choi, “Just War or Not: A Reassessment of the Korean War”, *International Journal of Social Science and Humanity*, Vol. 4, No. 3, *Op.Cit.*, p. 230.

² La majorité des avions que les forces nord-coréennes ont utilisés étaient des avions de combat soviétiques Mikoyan-Gourevitch (MiG-15). La Corée du Nord a aussi bénéficié d'aide médicale en provenance de l'Union soviétique.

³ Howard Zinn, *The Zinn Reader: Writings on Disobedience and Democracy*, seven stories Press, New York, 1997, pp. 266-267.

Traduction de l'auteur :

Il devient difficile de soutenir l'affirmation selon laquelle une guerre serait juste au moment où les deux parties commettent des atrocités, à moins que l'on veuille affirmer que leurs atrocités sont pires que les nôtres.

Au vu de cette citation, lorsque les belligérants commettent tous des atrocités, il est difficile de déterminer lequel des camps a commis des actes de plus forte gravité. Dans le cadre des affrontements de 1950 à 1953, il apparaît complexe de déterminer qui du Nord et du Sud (avec leurs alliés respectifs) aurait commis le plus d'atrocités. Par exemple, lors du soulèvement de Jeju en 1948, un nombre indéterminé de civils ont été tués. Durant ce soulèvement, l'armée de la République de Corée a ordonné l'arrestation de manière préventive de suspects de la gauche qui se trouvaient dans l'ensemble du pays. En fait, les sympathisants communistes étaient présents en grand nombre sur l'île de Jeju ; par conséquent, de nombreux suspects de gauche ont été poussés à se rendre à Jeju afin d'y être surveillés. Ils ont été classés en quatre groupes : des groupes A, B, C ou D¹, proportionnellement à la menace qu'ils symbolisaient pour le gouvernement.

À la fin du mois d'août 1950, un officier supérieur des services de renseignement a donné l'ordre d'abattre toutes les personnes classées dans les groupes C et D : « des jeunes hommes ont été exécutés, des femmes ont été violées collectivement, et 70% des villages de l'île de Jeju ont été incendiés »². La majorité du peuple coréen, en se basant sur le concept et les pratiques dominantes de l'époque (le *kwanjon minbi*), se considérait comme inférieure par rapport au gouvernement qui était supérieur. Autre exemple, lors des massacres de Sinchon la première année de la guerre, des civils ont été tués en masse ; les Nord-Coréens attribuent ces actes aux forces militaires sudistes qui auraient reçu l'approbation des Américains pour agir. Ces nombres élevés génèrent des doutes quant à la « justesse » du conflit. Effectivement, la conduite de la guerre ne semblait pas « juste », puisque des milliers de civils ont intentionnellement été tués.

PARAGRAPHE N° II - LES FINS POLITIQUES CARACTÉRISANT LE PREMIER CYCLE DE GUERRE

Publié à partir de 1832 de manière posthume, le traité de Clausewitz a eu une grande influence tant sur les stratégies militaires en Europe pendant les deux guerres mondiales, que sur les relations internationales au XX^e siècle. Ainsi, la doctrine de l'endiguement adoptée par les États-Unis après la Seconde Guerre mondiale en a été tirée. Il apparaît que plus le pouvoir d'une nation est faible, plus sa stratégie devra être développée. L'apport de Clausewitz réside dans son éclairage sur l'équilibre entre les principes qui régissent la guerre comme acte

¹ Hoeun Choi, "Just War or Not: A Reassessment of the Korean War", *International Journal of Social Science and Humanity*, Vol. 4, No. 3, *Op.Cit.*, p. 232.

² *Ibidem*, p. 232.

politique : son étude ne correspond pas à une observation des procédés techniques ou stratégiques de la guerre.

En tant que telle, la guerre conserve ses spécificités, tandis que les militaires vont garder leur rôle de conseillers auprès du décideur, la finalité de la stratégie militaire étant toujours politique. Dans l'œuvre de Clausewitz, la définition de la guerre converge simplement avec la nature ambivalente de la stratégie qui n'est que l'articulation de la politique et du militaire avec un équilibre des fins et des moyens. L'ambivalence de la stratégie repose dans le fait qu'il s'agisse d'une pratique c'est-à-dire d'un art et d'une science, car elle est une spéculation théorique. C'est ainsi que pour comprendre l'interaction entre le militaire et la politique, nous devons rappeler la distinction entre le stratège et le stratéliste qui sont deux types d'acteurs bien distincts. Les stratèges sont ceux qui conduisent les armées et gèrent le matériel. Ils ont pour objectif de vaincre l'ennemi. Les stratélistes sont des théoriciens de la stratégie qui est définie comme l'équilibre entre les fins politiques et les moyens militaires pour servir les intérêts d'une nation donnée. Le but des stratélistes est de comprendre la guerre et ses ressorts, c'est-à-dire repenser la guerre en quelque sorte. Cela explique bien l'ambivalence de la stratégie comme un art (pratique du stratège) et comme une science (savoir du stratéliste).

Au cours de l'histoire, la politique a connu une évolution et sa définition est aujourd'hui relative dépendamment des acteurs en jeu puis des équilibres mis en place. Il y aurait donc une continuité entre la guerre et la politique : la guerre étant une autre configuration de la politique, un moyen par lequel on réalise ou prolonge des rapports politiques. La fin politique est fondamentale et devient la mesure relative de la guerre pour ce qui est des efforts à faire et du résultat escompté par les belligérants¹. Dans son traité sur la guerre, Clausewitz extrapole également le fait qu'il n'y aurait pas de guerre sans politique². Si les hommes se font la guerre, c'est parce qu'ils sont guidés par une intention politique³.

Dans la conception du général prussien, le politique est toujours le couronnement de la logique et de la dialectique parce que l'objectif est d'échapper à une guerre qui se prolongerait ou qui emmènerait le pays à sa ruine. Ainsi, le militaire représenté par le général sert le politique représenté par le décideur (politique). Le général devient subordonné au politique, mais dans les faits, une adaptation peut être nécessaire en fonction des circonstances puisque les événements peuvent requérir une flexibilité, donc déroger à cette règle qui est en quelque sorte un plan stratégique préconçu.

¹ Carl Von Clausewitz, *De la guerre*, *Op.Cit.*, p. 26.

² *Ibidem*, p. 58.

³ *Ibidem*, pp.57-58.

Par conséquent, même si la fin politique est la même, les résultats peuvent différer d'un État à l'autre et d'un contexte historique à l'autre comme nous pouvons le voir avec notre cas d'étude. En effet, les affrontements en de 1950 à 1953 n'ont pas eu les mêmes effets sur les deux nations, même si la fin initiale était la réunification de la péninsule sous une même bannière politique. Selon l'officier prussien, la situation idéale est lorsque la guerre est menée par un homme politique qui mettra en place une stratégie militaire déterminante pour l'issue du conflit sans oublier que les moyens militaires pourraient dans certains cas, corrompre les fins politiques¹. En effet, l'art de la guerre prend en compte l'intégration de la politique tout autant que le facteur humain. Dans son traité, Clausewitz a également argumenté que la guerre était un instrument politique et rationnel et que nous devrions être capables de voir la possibilité que la guerre puisse être un outil pour parvenir à certaines fins².

Cette approche voit la guerre comme un outil, un instrument qui équivaut à d'intenses violences ou à des massacres de masses ; un phénomène qui met en évidence les antagonismes de bases qui existent, ce qui veut dire que la guerre serait une méthode pour gérer un conflit. La guerre est aussi vue comme un marchandage, une forme de communication ; un acte de politisation ; un art ; la guerre est une fin en elle-même plutôt qu'une instrumentalisation. Elle est partie intégrante de l'identité humaine puisqu'à travers elle, les hommes ont la possibilité d'affirmer ou de réaffirmer leur identité, faisant de ce phénomène, une autoréalisation. L'officier prussien suggère alors que la politique est ce qui englobe et rassemble la totalité des intérêts à une échelle globale qui prend en compte les humains, le gouvernement et tout ce qui peut avoir un impact³.

L'équilibre militaire a été modifié sur la péninsule au fur et à mesure que les Coréens ont établi leur propre gouvernement. Une fois que le leur a été mis en place en septembre 1948, la Corée du Nord a aussitôt réclamé le retrait des troupes étrangères, ce que l'Union soviétique a fait quelque temps après en octobre. Toutefois, leur proximité géographique lui donnait un avantage dans le cas où il lui faudrait déployer ses troupes pour aider la Corée du Nord. En d'autres termes, les Soviétiques avaient un avantage sur les États-Unis. Au Sud de la péninsule, le gouvernement a souhaité que les forces militaires américaines demeurent sur leur territoire, ce qui a repoussé leur retrait jusqu'au moment où les États-Unis ont rappelé une partie de leurs troupes pour ne laisser que quelques centaines de conseillers.

¹ Carl Von Clausewitz, *De la guerre, Op.Cit.*, pp. 57-58.

² *Ibidem*, p. 132.

³ *Ibidem*, p. 132.

Par ailleurs, le climat politique était plutôt confus au Sud alors que le Nord continuait de consolider ses facultés militaires avec l'aide de l'URSS, dans l'objectif d'une unification de la péninsule sous son autorité. Effectivement dans la partie sud, les relations entre les militants de gauche, les nationalistes et les indépendantistes n'étaient pas paisibles, leur rivalité croissante a finalement engendré une confrontation. Dans ce tumulte, l'administration du président Syngman Rhee a commencé à être fortement critiquée, ce qui a généré des morcellements dans la politique interne. Les mouvements communistes ont été le catalyseur de la promotion de la démocratie. Néanmoins, toutes ces réalités mettent l'accent sur la difficulté à laquelle le pays a été confronté pour passer d'un régime autoritaire à un régime démocratique¹.

Clausewitz a insisté sur le rôle primordial que peut avoir l'organisation pour que le belligérant gagne la guerre. En élaborant une stratégie inspirée des guerres précédentes, les belligérants ont la possibilité d'optimiser leurs compétences. Cette idée est synchronique avec celle de Machiavel qui disait :

« Mépriser l'art de la guerre, c'est faire le premier pas vers sa ruine ; le posséder parfaitement, c'est le moyen de s'élever au pouvoir »².

Dans notre cas d'étude, nous avons jusque-là étudié comment les affrontements en Corée ont commencé par une guerre civile lors de laquelle une seule nation était divisée en diverses idéologies politiques. Par ailleurs, les affrontements ont été internationalisés, ce qui a généré la réorganisation de l'ordre mondial axé sur les États-Unis et l'URSS à partir de la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, cette guerre ne peut être vue comme un simple acte de violence. Étudions comment la guerre de 1950 à 1953 répond à l'affirmation de Clausewitz en nous intéressant aux fins politiques des différentes parties impliquées (les deux Corée, l'Union soviétique, les États-Unis et la Chine).

¹ Hoeun Choi, "Just War or Not: A Reassessment of the Korean War", *International Journal of Social Science and Humanity*, Vol. 4, No. 3, *Op.Cit.*, p. 233.

² Nicolas Machiavel, *Le prince*, Folio, France, 2007, 480 p.

Corée du Nord

Dans son ouvrage *Two Letters on Strategy*, Clausewitz écrivait :

« Le plan stratégique est en grande partie politique et le caractère politique augmente le plus lorsque le plan englobe toute la guerre »¹.

De fait, pour planifier la guerre, il est fondamental qu'une nation comprenne et délimite ses objectifs politiques. En préparant sa stratégie, la R.P.D.C a choisi d'intégrer les théories et doctrines soviétiques parce que précédemment l'Union soviétique lui avait déjà apporté un soutien. Ainsi pendant la guerre de Corée, la doctrine militaire nord-coréenne était calquée sur la doctrine de l'URSS basée sur une prise de décision qui se fait au sommet, puis sur des plans de guerre minutieusement rédigés. Pourtant, cette doctrine était rigide dans le cadre d'une vision à long terme et ne semblait pas correspondre à la Corée du Nord puisque cette dernière n'a pas pu atteindre ses objectifs politiques en raison de sa difficulté à anticiper les futures opérations.

Cette nation est un bon exemple quant à la mixité de la politique intérieure et des relations internationales parce que ses objectifs nationaux d'unification étaient couplés à ses objectifs politiques internationaux (liés au communisme). En effet, la Corée du Nord souhaitait unifier la péninsule sous le Parti communiste. Kim Il-sung avait à l'époque, souligné que la guerre était nécessaire pour libérer la Corée. De ce fait, la décision d'envahir la partie sud prenait racine dans deux raisons politiques. Tout d'abord, presque une année avant, le 29 juin 1949, nous avons évoqué le fait que les Américains avaient évacué leurs troupes du sud en y laissant cependant quelques centaines de conseillers militaires. Ces derniers avaient pour mission d'aider la Corée du Sud à mettre en place son armée. Ensuite, si la politique asiatique américaine élaborée par Dean Acheson ne laissait en rien présager que les États-Unis allaient intervenir en Corée ou à Taïwan, c'est la doctrine Truman qui aurait donné à la Corée du Nord une autre raison politique pour son invasion.

¹ Carl von Clausewitz, *Two Letters on Strategy*, ed. and trans. Peter Paret and Daniel Moran, Fort Leavenworth, KS : US Army Command and General Staff College, 1994, p. 21. Consulté le 7 octobre 2020 sur : <http://purl.access.gpo.gov/GPO/LPS68448>

Traduction de l'auteur la version anglaise:

Strategic plan is largely political, and political character increases the more the plan encompasses the entire war.

En effet, en 1947, Dean Acheson précisait :

“I remember when it was accepted doctrine to say in the United States, ‘We do not care if another country wants to be communist, that is all right, that is an internal matter for them to decide’”¹.

La *Acheson line* n’avait donc pas pris en compte la péninsule coréenne dans son plan de défense. D’une perspective nord-coréenne, la menace la plus grande était l’alliance américano-sud-coréenne. ; la *Acheson line*, même si elle ne prenait pas en compte la péninsule, avait selon le Nord, fait basculer l’équilibre stratégique des États-Unis, ce qui était bénéfique pour tenter une procédure d’unification. En outre, il était également primordial pour la Corée du Nord de protéger son centre de gravité stratégique, c’est-à-dire son alliance avec la Chine et l’Union soviétique, contre les opérations de l’Organisation des Nations unies.

Pour ce qui est de ses objectifs politiques internationaux, la Corée du Nord était très dépendante et influencée par l’Union soviétique et la Chine qui lui fournissaient un appui notamment d’ordre militaire. Les relations entre le trio étaient de ce fait particulières : ils étaient en accord sur les fins de la guerre qui étaient l’unification sous un régime communiste et les moyens de la guerre, c’est-à-dire l’usage de la force. Cependant, ils n’arrivaient pas à trouver un consensus lorsqu’il s’agissait du moment d’attaquer la Corée du Sud. Par conséquent, la coopération s’est quelques fois révélée houleuse, ce qui rendait complexe le fait de trouver un accord. À titre d’exemple, Staline avait accepté d’envahir en avril 1950, même si l’étape préalable était de consulter Kim Il-sung et Mao Zedong qui n’ont finalement pas approuvé cette idée. Néanmoins, considérant leurs propres intérêts -à savoir promouvoir leurs objectifs politiques et l’expansion du communisme- l’URSS et la Chine ont quand même accepté de pourvoir à un soutien militaire à la Corée du Nord.

À partir des idéologies marxistes-léninistes, la Corée du Nord a planifié une guerre irrégulière sous forme de guerre révolutionnaire à l’intérieur même de la péninsule. La nation s’est basée sur les idéologies de Vladimir K. Triandafillov (la théorie des opérations en profondeur) pour élaborer ses plans de guerre. Ce dernier avait dégagé une théorie stratégique des opérations successives qui reposait sur l’échec militaire en 1920 de l’Union soviétique face à la Pologne, et sur les offensives allemandes manquées en France en 1918.

¹ John Lewis Gaddis, *Strategies of Containment: A Critical Appraisal of American National Security Policy During the Cold War*, Oxford University Press, England, 2005, p. 62.

Traduction de l’auteur :

Je me souviens quand, aux États-Unis, la doctrine était acceptée de dire : « Nous ne nous soucions pas qu’un autre pays veuille être communiste, c’est bien, c’est une problématique interne à laquelle il ne revient qu’à eux de décider.

Parce que la Corée du Nord désirait atteindre ses objectifs politiques d'unification, elle s'est placée sous la couverture des buts politiques internationaux d'expansion du communisme afin de gagner le soutien de l'URSS et de la Chine. Par conséquent, les communistes soviétiques et chinois ont apporté un appui non négligeable à la Corée du Nord. Cela s'est fait particulièrement par le biais du Parti communiste de Corée (P.C.C.) lequel, reconstitué le 11 septembre 1945 à Séoul capitale sud-coréenne, a connu une grande ascension.

États-Unis et Corée du Sud :

Le champ politico-militaire est au cœur de la stratégie. Pour qu'un État survive, il lui est fondamental d'établir une stratégie qui va lui permettre de défendre la nation et de favoriser la prospérité de sa population. Nous avons regroupé les deux États ensemble en raison de leurs relations : la Corée du Sud a longtemps été très dépendante des États-Unis, et durant l'instant de guerre de 1950, même s'il y avait une troupe sud-coréenne, elle était sous commandement américain.

La culture stratégique américaine a fortement été façonnée par les travaux de Jomini, historien et stratège militaire suisse du XIX^e siècle. Contrairement à Clausewitz qui voulait penser la guerre, Jomini voulait faire la guerre. Nous savons que les affrontements en Corée ont joué un rôle fondamental dans la guerre froide qui a opposé les forces capitalistes aux forces communistes. Aujourd'hui, la stratégie américaine pourrait être différente de ce qu'elle a été à ce moment-là. Effectivement, en cas de crise dans la région de l'Asie de l'Est, les États-Unis pourraient éventuellement choisir d'adopter une stratégie de dissuasion de l'ennemi plutôt que d'anéantir les forces que ce dernier pourrait déployer. En attaquant militairement une nation initialement située dans une zone où ils ne semblaient avoir aucun intérêt essentiel à leur survie, les forces communistes ont démontré la portée de leur stratégie de domination mondiale. Pour répondre à cela, les Américains ont alors déployé de manière massive leurs forces armées.

Dans le même prolongement, ils se sont joints à l'OTAN pour mettre sur pieds un mode de commandement militaire qui intègre les forces de l'Allemagne. Dans l'Extrême-Orient, ils avaient également développé une stratégie pour contrer l'expansion du communisme, en ratifiant des traités avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les Philippines, le Japon, la Corée du Sud et la Chine nationaliste par exemple. Par ailleurs, la plus grande opération des États-Unis pendant l'instant de guerre coréen est connue sous le nom de bataille d'Inchon ou opération Chromite qui a pris place du 15 au 28 septembre 1950. La planification de cette opération avait pour but d'atteindre les objectifs politiques des États-Unis. Pour ce faire, les forces américaines ont compté sur des opérations militaires amphibies plutôt que sur des théories ou doctrines. En effet, l'expérience de la Seconde Guerre mondiale a fortement impacté

la planification de la bataille d’Inchon qui n’a alors pas été rédigée et considérée comme une théorie ou une doctrine militaire. Cette planification a été une réussite parce que les forces américaines se sont concentrées sur la vulnérabilité critique de l’ennemi en tentant de trouver son centre de gravité opérationnel.

Cependant, bien avant la guerre, nous remarquons que les États-Unis avaient déjà commencé à établir une stratégie pour atteindre leurs objectifs politiques. Ainsi, les résolutions de l’Assemblée générale de l’ONU (« sur la question de l’indépendance de la Corée ») du 14 novembre 1947¹, du 12 décembre 1948² et du 21 octobre 1949³ -toutes approuvées par les États membres- avaient pour but d’atteindre l’indépendance et l’unité complètes de la péninsule. En outre, les États-Unis ont innové politiquement en présentant un objectif militaire plus vaste :

“If the present United Nations action in Korea can accomplish this political objective without substantially increasing the risk of general war with the Soviet Union or Communist China, it would be in our interest to advocate the pressing of the United Nations action to this conclusion”⁴.

Toutefois, le gouvernement américain n’était initialement pas décidé à engager ses forces pour créer une Corée indépendante et unie. C’est bien après, le 28 juin 1950, lors de la réunion de leur Conseil de sécurité nationale que les États-Unis vont confirmer les objectifs politiques limités du président Harry Truman. Il s’agissait de restaurer une ligne de démarcation ainsi que la paix sur la péninsule, et ce, jusqu’à la fin de l’opération de débarquement d’Inchon. Subséquemment, l’effort fourni par le gouvernement américain, bien que limité, s’est avéré suffisant pour atteindre cela. À titre d’exemple, après la Seconde Guerre mondiale, l’opinion publique américaine n’était pas favorable à une autre guerre, car le peuple ne concevait pas la montée du communisme en Corée comme une menace directe ; de plus, la mobilisation nationale n’a pas été sans réserve.

Autre limitation des objectifs américains, il s’agit de la politique axée sur l’Europe. Lors de la Seconde Guerre mondiale, Harry Truman avait décidé de faire usage de l’arme nucléaire.

¹ Résolution 112 (II).

² Résolution 195 (III).

³ Résolution 293 (IV).

⁴ Steven William Nerheim, *NSC-81/1 and the Evolution of U.S. War Aims in Korea June - October 1950*, Carlisle Barracks, PA: US Army War College, 2000, pp. 16-17.

Traduction de l’auteur :

Si l’action actuelle des Nations unies en Corée peut atteindre cet objectif politique sans augmenter substantiellement le risque d’une guerre généralisée avec l’Union soviétique ou la Chine communiste, il serait dans notre intérêt de prôner la pression de l’action des Nations unies vers cette conclusion.

Néanmoins, sa décision a été tout autre pour la Corée, même si Dwight Eisenhower avait fait allusion à cette éventualité. Le gouvernement américain avait alors participé dans une grande mesure aux coûts, parce que les objectifs étaient aussi élevés. Dans le cas de la Corée, ils étaient disposés à participer dans une moindre mesure.

Toutes ces raisons ont notamment conféré un caractère limité à l'instant de guerre de 1950.

La Chine :

Le but de la Chine était principalement d'empêcher une invasion américaine. En réalité, seul le fleuve Yalu marque la frontière entre leur territoire et celui de la Corée du Nord : par conséquent, une victoire des États-Unis équivalait à une potentielle invasion. C'est apparemment pour cette raison que la Chine a pris la décision d'entrer en guerre, sous les recommandations de Staline qui avait alors envoyé un télégramme secret, et par addition à celles de Mao Zedong. C'est ainsi que pour renforcer l'armée nord-coréenne, un demi-million de Volontaires chinois constituant une milice irrégulière -contrôlée par Mao Zedong-, ont traversé le fleuve Yalu avec pour résolution de protéger leur patrie à tout prix et de résister aux troupes des Nations unies qui outrepasseraient la frontière.

De plus, l'instant de guerre de 1950 est advenu dans un climat de fin de guerre civile en Chine. Il était de ce fait inévitable que Mao Zedong voie les événements en Corée comme une menace, puisque la péninsule dispose d'une frontière commune avec la Mandchourie et se situe en mer Jaune dans le pacifique, juste à la porte maritime de la capitale chinoise. Il était alors impératif que la Chine communiste protège son territoire contre la puissance dominante américaine et également contre le Japon (qui venait de perdre la Seconde Guerre mondiale). Assurément, ce dernier pouvait se réarmer à tout moment et se servir de la péninsule coréenne comme d'un tremplin géopolitique pour arriver à ses propres fins politiques. En réponse au succès de l'opération Chromite, la Chine a donc planifié les siennes. Contrairement aux forces américaines, la stratégie chinoise était théorique et doctrinale. Ses planifications étaient fortement inspirées de la Seconde Guerre sino-japonaise et de l'expérience de la guerre civile chinoise.

À cet effet, nous pouvons citer Sun Tzu :

« Qui connaît son ennemi comme il se connaît en cent combats ne sera point défait »¹.

¹ Sun Tzu, *Art of Warfare*, *Op.Cit.*, p. 113.

Lors des affrontements, la Chine n'avait pas d'informations concernant les objectifs politiques de l'ONU ni du positionnement de ses troupes. Bien que cette dernière avait limité ses objectifs politiques à la péninsule, ils ont été mal traduits par le gouvernement chinois qui a dès lors attaqué de manière préventive et prématurée pour protéger son territoire. Cette charge militaire a eu des conséquences désastreuses tant dans le camp chinois que dans le camp de l'Organisation des Nations unies. Cela explique -comme le démontre cette citation de Sun Tzu- l'importance de prendre en compte et d'étudier les objectifs politiques de son ennemi lorsqu'un État veut planifier son entrée en guerre.

L'intervention de la Chine était ainsi motivée par deux objectifs politiques principaux qui découlaient de l'idée que l'ONU avait prévu de l'envahir à la fin de la guerre de Corée. Le chef des opérations de l'époque Paeng Tokhoe, ainsi que Mao Zedong le chef politique, ont supposé que ces derniers allaient attaquer à partir de Formose et de la Corée (après avoir unifié la péninsule) : ils pensaient avoir l'avantage, mais semblaient ne pas avoir anticipé l'étendue des opérations amphibies américaines.

Après l'expérience de la guerre sino-japonaise, la Chine a réalisé qu'elle devait opérer à titre préventif en Corée au lieu d'attendre une éventuelle attaque du Japon ou de l'Occident. Mao Zedong voulait éradiquer toute présence américaine de la péninsule. Subséquemment, intervenir dans en Corée était primordial pour atteindre les objectifs politiques chinois. Quant au deuxième objectif, il consistait à éliminer le soulèvement du peuple. Au moment où la guerre de Corée a commencé, l'Armée rouge chinoise était déjà en train de combattre le *Kouo-Min-Tang*¹, et ce, depuis deux années, même si la guerre civile était terminée. Effectivement, l'Armée chinoise continuait de se battre contre quelques guérilleros *Kouo-Min-Tang* restés dans le pays.

À la fin de cette guerre civile, plusieurs *Kouo-Min-Tang* ont été faits prisonniers par le gouvernement communiste. Ils servaient de main-d'œuvre à la Chine qui a décidé de les placer dans la guerre de 1950, ce qui permettait au gouvernement de solutionner le problème d'instabilité interne. À la fin de la guerre de Corée, les prisonniers de guerre du *Kouo-Min-Tang* qui restaient ont migré vers la Taïwan.

En présentant les forces de l'ONU comme ennemis du peuple chinois, Mao Zedong a réussi à contrecarrer l'instabilité à l'intérieur du pays, ce qui constituait un objectif politique international. Cette instabilité trouvait sa source dans la guerre civile et l'implication dans les affrontements en Corée a été une manière de rediriger l'attention du peuple vers un différend

¹ Il s'agit du parti nationaliste, également appelé *Kuomintang* ou *Guomindang* ([romanisation de Wade-Giles *Kuo-min Tang*] [KMT ; « Parti national du peuple »]). C'est un parti politique qui a gouverné en partie, la Chine continentale de 1928 à 1949 et a ensuite dirigé Taïwan sous Tchang Kai-chek et son successeur.

d'ordre international, afin d'unir la Chine divisée et de consolider l'abnégation du communisme au sein de la nation. Néanmoins, la stratégie chinoise n'a pas eu les résultats escomptés puisque les objectifs onusiens ont été mal compris dès le départ conduisant à une intervention « accidentelle » (si nous pouvons le dire ainsi) : les troupes chinoises ont considéré ces objectifs comme illimités.

L'Union soviétique :

Tout comme la Chine, l'Union soviétique en acceptant d'apporter son aide à la Corée du Nord, voulait sécuriser sa zone tampon au niveau des frontières. En réalité, déjà en 1902, l'URSS avait considéré la Corée comme une zone tampon ; par conséquent, elle a revendiqué la totalité de la Mandchourie comme une sphère d'influence de la Russie.

Pour le reste, la stratégie militaire soviétique trouve sa source dans les pensées de Lénine influencées par Clausewitz et d'autres théoriciens de la guerre. Pour Lénine, les guerres révolutionnaires étaient primordiales. L'art opérationnel représentait pour la communauté militaire de l'URSS, le domaine des gouvernants de rang supérieur qui mettent en place et organisent les opérations de grande envergure au cours d'une guerre. Même si elle n'a principalement fait que fournir une aide militaire, l'Union soviétique a choisi une stratégie de destruction dans le cadre de la Corée ; sa vision était de détruire complètement les troupes ennemies en déployant au paroxysme sa puissance militaire.

Dans le cadre de l'affirmation de Clausewitz, il ne fait aucun doute que c'est la politique qui fixe les objectifs de la guerre qui devient ainsi un moyen parmi d'autres pour arriver à ses fins politiques. La guerre devient un moyen parce qu'elle induit l'utilisation de la violence sous toutes ses formes, alors que la politique suppose un dialogue entre les parties impliquées. Selon Clausewitz, la guerre est différente des autres types de conflits parce qu'elle permet de régler les différends « par le sang ». Il est donc impossible de repenser la guerre sans prendre en compte l'aspect politique qui viendrait donner une voix aux « points de vue les plus élevés de la conduite de la guerre »¹. Clausewitz établit comme cela la réalité d'une séparation étroite entre guerre et paix.

¹ Clausewitz, *De la guerre*, *Op.Cit.*, 427 p.

SECTION N° II - LA PERSISTANCE DU CONFLIT CORÉEN AUJOURD'HUI COMME ÉCHEC DE LA POLITIQUE

Selon nous, si les négociations de 2018 et 2019 se sont soldées par un échec, et si le conflit coréen persiste, c'est parce qu'il n'y avait pas de réels « concours d'intérêts » pour les acteurs : les négociations étaient plutôt basées sur des tentatives de concession.

En 1950 après que les troupes du Nord ont franchi la ligne de démarcation, les États-Unis alliés du Sud sont intervenus sous l'égide des Nations unies, sans une déclaration de guerre. L'accord d'armistice de 1953 a ensuite été suivi d'un processus d'amorce d'une sortie de guerre qui fera peut-être un jour l'objet de la ratification d'un traité de paix. Les récents échanges entre la Corée du Nord, la Corée du Sud et les États-Unis en 2018 et 2019 avaient laissé supposer qu'une sortie des relations conflictuelles serait possible. Cependant, au moment de la rédaction de cette thèse, les relations entre les parties semblent s'être envenimées.

Nous pouvons considérer qu'à la fin de la guerre froide en 1991 avec le consensus des cinq grandes puissances du Conseil de Sécurité de l'ONU sur la Première Guerre d'Irak, le conflit coréen a profondément été modifié. C'est dans ce cadre que la situation en Corée est selon nous un conflit *sui generis* qui a évolué à travers le temps pour devenir un concept en lui-même. Nous pouvons estimer le cas de la Corée comme l'un des derniers conflits figés dans le temps qui n'auraient plus de sens en matière de continuation de la politique par la guerre. C'est un conflit qui serait devenu *sui generis* majoritairement parce qu'il se place dans un contexte de cycles, à une époque où la primauté du pouvoir politique sur le militaire s'est renforcée.

Dans cette section, nous analyserons les caractéristiques du conflit coréen en nous inspirant du concept de guerre caméléon de Clausewitz (I). Ensuite, nous étudierons comment le manque de coordination entre les différentes parties participe à la continuation du conflit (II).

PARAGRAPHE N°I - UN CONFLIT POLYCHROMATIQUE

Le terme polychromatique est utilisé pour caractériser un objet qui contient plusieurs couleurs ou pour désigner une lumière composée de radiations de différentes longueurs d'onde. Dans le cadre de cette thèse, nous considérons que le conflit coréen est un conflit polychromatique. Ce concept nous est inspiré de l'idée de Clausewitz que « la guerre (...) est un véritable caméléon, car dans chaque cas concret, elle change de nature »¹. Rappelons-le, parce que la guerre est un phénomène total -toujours selon Clausewitz- elle se présente sous forme trinitaire avec une violence originelle particularité du peuple, un jeu des probabilités et du hasard attribut du général et de son armée, et une nature subordonnée d'instrument politique emblème de l'État.

Dans ce paragraphe, nous avançons l'idée que la guerre serait bien plus qu'un caméléon qui harmonise sommairement ses attributs au cas étudié. Le conflit coréen aurait changé de nature à la suite de la guerre froide. Son caractère *sui generis* est ce qui nous conduit à le qualifier de conflit polychromatique, c'est-à-dire d'un conflit marqué par une large variété de caractéristiques sous-jacentes.

Juridiquement, un contrat ou une situation donnée sont qualifiés comme étant *sui generis* lorsqu'il n'est pas possible de les classer dans une catégorie préexistante ; de fait, ce contrat ou cette situation sera établi comme une espèce nouvelle. Dans notre cas d'étude, la conséquence de cette nature *sui generis* est que le conflit s'est inscrit dans une cyclicité ; toutefois, cette cyclicité est désormais figée. Le conflit coréen semble représenter le symptôme même de la guerre aujourd'hui. Du point de vue idéologique, le conflit coréen présente en effet les traits d'une guerre froide bien qu'au niveau normatif, malgré l'évolution sur le plan mondial, le fond du conflit semble ne pas avoir évolué : il s'agit d'un même antagonisme faisant intervenir les mêmes protagonistes, avec toutefois une évolution au niveau de sa nature. Effectivement, le cas coréen est resté figé dans le temps avec la division de la péninsule ou encore l'Accord d'armistice de 1953.

Même si les protagonistes ont tenté à plusieurs reprises de régler la situation, malgré la signature de diverses déclarations, la Corée est l'un des derniers conflits figés dans le temps qui ne semblent plus avoir de sens en matière de continuation de la politique. L'état d'exception semble être la règle sur la péninsule et nous pourrions nous demander si un état « normal » serait possible, notamment en raison du caractère limité de ce conflit.

¹ Clausewitz, *De la guerre*, *Op.Cit.*

L'un des critères de la polychromie actuelle du conflit coréen est relié au fait que les événements de 1950 constitueraient désormais une coutume en matière de droit international. Analysons cette supposition :

Depuis 1945, les déclarations de guerre formelles sont tombées en désuétude et cela est notamment appuyé par le fait que cette formalité n'existe tout simplement plus dans le système international. Par exemple, après les attentats du 11 septembre 2001, sur approbation des deux chambres du Congrès, le président américain George W. Bush (alors nouvellement élu) a donné son aval pour user de la force militaire (sans aucune déclaration formelle) de manière préventive contre les nébuleuses terroristes qui contrairement aux nations, requéraient une gestion totalement différente. Sa politique étrangère était alors axée sur « la guerre contre le terrorisme », ce qui a vu naître des termes comme l'« Axe du mal »¹ et des projets comme celui du « Grand Moyen-Orient »². C'était une grande première pour les États-Unis qui avaient alors annoncé qu'ils feraient tout leur possible pour que leur puissance militaire ne connaisse pas de rivalité aussi forte que durant la guerre froide : le concept de guerre préemptive a alors commencé à gagner en crédibilité sur la scène internationale.

Dans les faits, il s'agit de la doctrine américaine de « guerre préemptive » établie pour la guerre d'Irak : l'administration Bush l'a revendiquée en se basant sur la possibilité que l'Irak représentât une menace en raison de ses armes de destruction massive, et en raison du soutien que le régime apportait aux nébuleuses terroristes. Ainsi, une guerre préemptive a lieu quand un État qui s'estime sur le point d'être attaqué choisit de frapper en premier son ennemi, réduisant ainsi les chances de l'attaque imminente.

Par opposition à une guerre préventive pendant laquelle un État donné va frapper son ennemi potentiel même en période de paix relative, la guerre préemptive va se passer en cas de menaces directes et imminentes : ce type de guerre est considéré comme une forme de légitime défense en droit international. À titre d'exemple, nous pouvons citer l'opposition de la France pour la Deuxième Guerre en Irak au Conseil de sécurité de l'ONU. M. Dominique de Villepin alors ministre des Affaires étrangères de la France, avait prononcé un discours au sein de

¹ Traduction de l'expression *Axis of evil* en anglais, l'« Axe du mal » décrit les tendances belliqueuses de l'Iran, de la Corée du Nord et de l'Irak au début du 21^e siècle. L'expression a été inventée par le rédacteur de discours présidentiel américain d'origine canadienne David Frum ainsi que l'assistant présidentiel Michael Gerson. L'expression sera ainsi utilisée pour la première fois par le président américain George W. Bush dans son discours sur l'état de l'Union en 2002.

² De l'anglais *Greater Middle East*, l'expression « Grand Moyen-Orient » qualifie le monde arabe, Israël, la Turquie, l'Iran, l'Asie centrale et le Caucase. Il s'agit du site du plus grand approvisionnement mondial en combustibles fossiles tout en étant un lieu où de nombreuses puissances poursuivent activement l'hégémonie régionale. Le Grand Moyen-Orient est une région où sont développées des armes de destruction massive, et où les États-Unis ont des alliés clés, mais aussi des intérêts importants.

l'Organisation, dans lequel il énonçait que la France mettrait son veto si les États-Unis décidaient de soumettre leur intervention armée en Irak au Conseil de sécurité. Cela n'a pas eu lieu, car les États-Unis sont intervenus sans passer par l'organe. Cela ne les a donc pas empêchés d'intervenir en Irak. En réalité, la « guerre préemptive » n'est pas du tout une législation : il s'agit d'un concept établi par les États-Unis.

Dans le cas de la Corée, en 1950 le président américain Harry Truman a notamment fait valoir la *United Nations Participation Act* de 1945, document ratifié par le Sénat des États-Unis. Cet Acte confère aux États-Unis une autorité en tant que membre actif de l'ONU. Dans ce cadre, conformément à l'article 41 de la Charte des Nations unies, le président américain peut appliquer des sanctions d'ordre économique à un pays ou à ses ressortissants. Sur la scène internationale, ce n'est que depuis peu que l'utilisation de cette autorité statutaire connaît une ascension dans la pratique, notamment aux États-Unis lorsque le pays impose des sanctions d'ordre économique à d'autres États ou à leurs ressortissants. Toutefois, certains présidents américains se sont appuyés sur cette loi pour justifier l'usage de la force militaire sans l'aval préalable du Congrès : cela a été le cas pour l'intervention en Irak en 1990 sous le gouvernement de George Bush (père). Autre exemple, celui de Barack Obama qui avait ordonné des frappes aériennes en Lybie avec pour objectif de protéger des civils contre les débordements du gouvernement de Mouammar Kadhafi.

De fait, nous rappelons que l'instant de guerre qui a marqué le premier cycle que nous avons identifié est répertorié non pas comme « une guerre déclarée », mais comme une opération de police, c'est-à-dire un engagement militaire autorisé par les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et financé par le Congrès américain. Il est alors parfois fait mention aux États-Unis de l'ensemble des faits de 1950 à 1953 comme d'une autorité légale lorsqu'un président décide d'envoyer des troupes américaines à l'étranger sans l'autorisation du Congrès. Effectivement, parce que les affrontements en Corée ont représenté le premier grand conflit sans déclaration de guerre officielle des États-Unis, ils sont devenus une référence pour le pouvoir présidentiel unilatéral. Nous l'avons analysé, la décision des États-Unis d'entrer en guerre en 1950 a principalement été motivée par une forte inimitié politique envers la Chine communiste. Cette décision semble de ce fait avoir été le point de départ d'une ère au cours de laquelle les États-Unis ont adopté une tactique de prévention par l'usage de la violence de la progression du communisme en Asie.

Par la suite, cette intervention de l'Organisation des Nations unies en Corée a été utilisée par d'autres gouvernements démocratiques pour appuyer leurs actions dans d'autres pays en les qualifiant par exemple d'« actions militaires » ou de « réponses armées ».

Le fait que le cycle de guerre coréen actuel soit marqué par plusieurs crises ne résulterait pas seulement en réalité de facteurs singuliers à l'image de la prépondérance des États-Unis en Asie pacifique, de sa rivalité avec la Chine ou encore de la singularité du leadership nord-coréen. C'est pour cela que le second critère qui nous conduit à considérer le conflit coréen comme polychromatique réside dans le fait qu'il s'agirait à notre sens de ce qui est appelé un « conflit gelé », notamment parce que jusque-là, il n'a pas été possible de parvenir à une paix certaine sur la péninsule par les approches traditionnelles.

Tiré de l'anglais *Frozen conflict*, l'expression « conflit gelé » est utilisée dans le cas où un conflit armé a pris fin sans qu'un traité de paix n'ait été ratifié. À l'origine, un conflit gelé a lieu dans un État donné et plus particulièrement dans une région où cet État a perdu son contrôle au profit de groupes séparatistes ; les solutions non violentes pour régler la situation semblent non existantes, toutefois, cela ne dégénère pas en conflit armé de plus grande ampleur. Par conséquent, les conflits gelés semblent en l'apparence, prédestinés à se poursuivre sans qu'il y ait une solution efficace.

Ce concept a initialement gagné en crédibilité au début des années 1990, après la fin de la guerre froide. Il était utilisé pour désigner des situations alambiquées au sein de l'ancienne Union soviétique, qui semblaient sans issue apparente. En effet, que ce soit les États-Unis (à travers l'*U.S. Department of State Bulletin* publié de 1939 à 1989) ou encore d'autres États ou décideurs politiques, il n'existe aucune référence aux « conflits gelés » avant la période post-guerre froide¹. À titre d'exemple, c'est dans les années 2000 que la secrétaire d'État américaine Condoleezza Rice, David Cameron Premier ministre du Royaume-Uni, ou encore le ministre des Affaires étrangères du Commonwealth, vont évoquer l'expression pour la première fois pour désigner les conflits en Ossétie du Sud et en Abkhazie qui s'étendaient sur la durée². Quant à la France, les députés à l'Assemblée nationale ont eux aussi qualifié ces deux cas de « conflits gelés » dans le compte rendu 42 du 27 février 2013 que nous citons comme suit :

« Les conflits gelés : je me suis tout particulièrement impliqué sur deux de ces conflits gelés, celui de la région séparatiste de Transnistrie et celui du Haut-Karabagh »³.

¹ Thomas D. Grant, "Frozen conflicts and international law" in *Cornell International Law Journal*, Vol. 50, n°3, Article 1, Cornell University Laws School, New York, pp. 390 - 398.

² *Ibidem*, pp. 390 - 398.

³ Compte rendu numéro 42 du 27 février 2013 [Communication de Jean-Claude Mignon], Commission des Affaires européennes, Assemblée nationale de France, 27 février 2013.

Nous pouvons ainsi constater la rareté de l'utilisation de cette expression dans les relations internationales, ce qui ne serait aucunement un reflet de leur non-existence ou encore de leur moindre gravité comparé à d'autres formes de conflits. Certainement, un conflit gelé peut s'avérer aussi grave qu'une guerre active parce que s'il vient à « dégeler » - si nous pouvons le dire ainsi - il serait alors susceptible de s'étendre à d'autres régions et avoir des conséquences dévastatrices. Pourtant, si ce type de conflit a été contextualisé dans le cadre européen ou eurasiatique, nous pouvons toutefois appliquer ce concept au cas de la Corée.

La division de la péninsule ainsi que le clivage actuel auquel nous assistons ont fortement été marqués par un modèle postsoviétique. Historiquement, nous avons affaire au plus long cessez-le-feu. Le conflit coréen semble se présenter aujourd'hui comme un conflit gelé dans un contexte où le monde a connu une évolution notoire. L'Union soviétique a réellement eu un grand impact sur la péninsule coréenne notamment, tout au long de la guerre froide. Il est donc fondamental, encore une fois, de prendre en compte le rôle que les grandes puissances de l'époque ont joué dans les relations intercoréennes. À ce titre, l'Accord d'armistice de 1953 a été - rappelons-le - signé par le lieutenant général américain William Harrison (qui représentait alors les Nations unies), le général nord-coréen Nam Il, et les volontaires du peuple chinois. Cet accord d'armistice coréen est de ce fait exceptionnel puisqu'il s'agit d'un document purement militaire : aucune nation n'en est signataire.

La stabilité établie par ce cessez-le-feu s'avère quelque peu précaire, d'autant plus qu'à l'heure de la rédaction de cette thèse, l'Accord n'a toujours pas été remplacé par un mécanisme de paix permanente. De plus, la Corée du Nord a fortement investi dans son programme nucléaire qui connaît un développement croissant : cela a été, et est toujours source de tensions dans la région. Les pourparlers à six qui étaient alors mis en place pour régler la question de la dénucléarisation de la péninsule sont aujourd'hui au point mort. Cette situation représente de fait un cas d'étude marquant qui contribuerait à l'analyse de la dynamique des conflits gelés comme nous pouvons l'entendre aujourd'hui en science politique.

Dans les lignes suivantes, nous allons analyser énoncer les caractéristiques des conflits gelés donnés par des chercheurs de la Faculté de Droit de Cornell aux États-Unis (*Cornell Law School*). Ces chercheurs ont identifié sept caractéristiques communes que présente ce type de conflit.

1 - Des hostilités armées entre l'État et des groupes séparatistes qui ont eu lieu sur le territoire même de l'État.

Les États ou les organisations externes interviennent couramment en cas de conflit gelé. Cependant, l'ampleur de cette intervention ainsi que l'intérêt qui y est accordé varient en fonction du conflit dont il est question. Toutefois, les oppositions qui ont eu lieu entre les groupes séparatistes et l'État sont reconnues par les instruments de gestion officiels ou dans le processus législatif, comme une difficulté d'importance majeure¹.

2 - Un changement dans le contrôle effectif du territoire étatique qui fait suite aux hostilités armées.

Contrairement à d'autres conflits lors desquels les groupes rebelles ne se positionnent pas de manière stable sur un territoire étatique donné, dans le cas d'un conflit gelé, les groupes séparatistes vont délimiter une nouvelle frontière au sein d'un État qui existe déjà, et ce, dans le but de créer un État putatif c'est-à-dire, qui est supposé avoir une existence légale. Bien évidemment, l'État en question va rejeter cette nouvelle frontière. Toutefois, c'est la revendication des groupes séparatistes qui témoignent d'une sorte de changement effectif en matière de contrôle, une des caractéristiques des conflits gelés².

3 - Une fragmentation claire a lieu entre les groupes séparatistes et l'État, avec des lignes de démarcation dont la stabilité est relative.

Dans le cas d'un conflit gelé, bien après un cessez-le-feu, les lignes qui séparent les forces opposées n'ont pas une grande stabilité puisque dans un tel cas, cette dernière est relative. Selon certains auteurs, les situations susceptibles de dégénérer ou plutôt de rechuter dans la violence ne devraient pas être considérées comme des conflits gelés. Nonobstant, l'une des caractéristiques des situations perçues comme conflits gelés est justement le fait qu'il existe un fort taux de risque de rechute, voire de poursuite de la violence, même à faible intensité³.

¹ Thomas D. Grant, *Frozen conflicts and international law*, Op.Cit., pp. 390-398.

² *Ibidem*, pp. 390-398.

³ *Ibidem*, pp. 390-398.

4 - Les instruments juridiques mis en place confèrent une certaine stabilité aux lignes de démarcation.

La notion de stabilité diverge, qu'il s'agisse d'un conflit gelé ou d'un autre type de conflit. Dans le premier cas, il s'agit généralement d'un critère implicite. Dans la grande majorité, les cessez-le-feu prennent effet de manière pratique dès leur signature. Même s'il s'agit d'un accord militaire dont les dispositions sont mises en place par les commandants présents sur le territoire, ces derniers doivent cependant suivre des directions d'ordre politique. De cette manière, des accords de suivi sont adoptés, ce qui permet aux lignes délimitées par le cessez-le-feu d'avoir une certaine stabilité juridique¹.

5 - Les groupes séparatistes mettent en avant l'autodétermination sur laquelle est fondée l'existence de l'État putatif.

Dans le cas d'un conflit gelé, les groupes séparatistes n'ont en réalité aucune ambition de remplacer le gouvernement dans l'État. Au contraire, leur objectif est de mettre en place un nouvel État au sein du territoire même de l'État dans lequel ils se trouvent. Il est alors question d'État putatif, c'est-à-dire, un État qui est « supposé » avoir une existence légale. De ce fait, un conflit gelé est aussi fondé sur une revendication d'indépendance, d'autogestion des groupes séparatistes.

Subséquent, cela va d'abord prendre la forme d'un conflit armé entre ces groupes séparatistes et l'État dans lequel ils se trouvent. Ce conflit armé va ensuite entraîner une modification du contrôle effectif du territoire qui va se traduire sous forme de lignes de séparation. Ces lignes connaîtront une certaine stabilité par la mise en place de dispositifs juridiques. Cependant, juridiquement les situations de conflit armé et de changement de contrôle effectif du territoire sont différentes du cas d'un territoire occupé. Effectivement, lorsqu'il s'agit d'un conflit gelé, à la suite de la revendication des groupes dissidents, ces derniers vont proclamer leur indépendance et commencer à exercer un contrôle sur le territoire dont ils se sont emparés. Ainsi, la stabilisation des lignes de séparation entre les dissidents et l'État dépend en réalité de l'état de cristallisation (plus ou moins forte) des structures administratives, en plus des politiques des groupes séparatistes².

¹ Thomas D. Grant, *Frozen conflicts and international law*, *Op.Cit.*, pp. 390-398.

² *Ibidem*, pp. 390-398.

6 - Sur la scène internationale, aucun État ne reconnaît l'existence légale de l'État établi par les groupes séparatistes (État putatif).

Il s'agit là d'une caractéristique prédominante des conflits gelés. Les entités associées aux conflits gelés sont considérées comme de majeurs exemples actuels d'États putatifs qui n'ont pas été reconnus à grande échelle sur la scène internationale¹.

7 - Le processus de règlement de la situation qui a fait intervenir des parties externes s'est fait de manière sporadique et n'a connu aucune fin satisfaisante.

Pour tenter de régler toutes les situations considérées comme conflits gelés, d'autres États ou institutions ont mis en place divers processus de règlement de conflit. Généralement, comme nous l'avons énoncé, ce sont les lignes instaurées par le cessez-le-feu qui sont reconnues par toutes les parties aux processus de règlement du conflit, comme éléments de stabilité. Les États partis à ces processus s'engagent à ne pas empêtrer la recherche d'un règlement pacifique sous réserve que ce même État ait le droit de faire usage de la force pour protéger son intégrité territoriale².

En plus de ces sept caractéristiques, les chercheurs ont identifié sept problématiques juridiques associées aux « conflits gelés » :

a- La responsabilité internationale :

Dans ce cas, il faut distinguer la responsabilité internationale d'un groupe d'insurgés, de celle d'un État donné qui a choisi de les parrainer, diriger ou contrôler.

Examinons tout d'abord la question de la responsabilité internationale de l'État (qui parraine, dirige ou contrôle des insurgés). Selon la Cour européenne des droits de l'homme, la responsabilité internationale de l'État derrière des groupes séparatistes peut être engagée en ce qui concerne la gestion des zones occupées par ces insurgés.

Enfin, analysons la responsabilité internationale des insurgés eux-mêmes. La Commission du droit international³ a établi que la responsabilité des États ne couvrait que les cas où les mouvements insurrectionnels réussiraient à créer un autre État. Ainsi en vertu du paragraphe 2 de l'article 10 du Projet d'articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement

¹ Thomas D. Grant, *Frozen conflicts and international law*, *Op.Cit.*, pp. 390-398.

² *Ibidem*, pp. 390-398.

³ Il s'agit de l'organe des Nations unies créé en 1947, chargé de favoriser le développement progressif et la codification du droit international.

illicite, « le comportement d'un mouvement insurrectionnel ou autre qui parvient à créer un nouvel État sur une partie du territoire d'un État préexistant ou sur un territoire sous une administration est considéré comme un fait de ce nouvel État d'après le droit international »¹.

b- La violation des lignes de cessez-le-feu :

Lorsque la procédure de règlement pacifique du conflit n'aboutit pas ou qu'elle ne semble pas donner de bons fruits à long terme, il est possible que les lignes de cessez-le-feu soient de moins en moins respectées. Dans de tels cas, il est possible que l'État dont les lignes ont été violées fasse recours à la force, même si cette utilisation pour se défendre fait l'objet de débats sur la scène internationale.

Juridiquement, les lignes établies dans le cadre d'un cessez-le-feu ne sont pas régies par les mêmes dispositions que les frontières des États. Si les parties au conflit peuvent délibérément « ignorer » ces lignes, ils ne peuvent cependant pas le faire indéfiniment. En vertu de la « Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations unies » de 1970, chaque État est tenu de s'abstenir d'utiliser la menace ou la force pour outrager les frontières d'un autre État, que ce soit des lignes de démarcation ou des lignes d'armistice établies selon un Accord international qu'il aurait signé : c'est un devoir auquel les États signataires sont tenus, et dont les dispositions ne s'appliquent pas de manière similaire aux frontières d'un État donné et aux lignes de démarcation internationales.

c- Les bandes armées et mercenaires :

Certains États impliqués dans des conflits gelés ont indiqué le soutien des mercenaires et d'autres bandes armées d'étrangers avaient participé aux séparatistes. Par conséquent, la Cour Internationale de Justice a souligné l'illégalité dans le fait d'apporter son soutien à un mouvement insurrectionnel dans le cas où aucune exception n'est faite à l'emploi de la force ou de la menace. De ce fait, un État doit « s'abstenir d'organiser ou d'encourager l'organisation de forces irrégulières ou de bandes armées y compris des mercenaires, pour incursion sur le territoire d'un autre État »².

¹ Projet d'articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite, Article 10 §2 « Comportement d'un mouvement insurrectionnel ou autre », 2001.

² Assemblée générale de l'ONU, Résolution 2625 (XXV), *Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations unies* (A/8082), 24 octobre 1970.

d- L'adhésion aux organisations internationales :

Lorsqu'un État veut devenir membre d'une organisation internationale, il doit se soumettre à un ensemble de règles et conditions. Néanmoins, il est possible que par la pratique, les organisations multilatérales déterminent d'autres types d'exigences qui vont au-delà de ce qui figure initialement dans leurs chartes. À titre d'exemple, citons Philip M. Breedlove, ancien général du commandement européen des États-Unis et commandant suprême des forces alliées de l'OTAN, qui écrivait en 2016 à propos de la Russie :

“Putin no doubts knows that . . . NATO will be reluctant to accept a nation as a member if it is caught up in a so-called frozen conflict”¹.

Selon ses propos, l'implication d'un État dans un conflit gelé représenterait un frein à son adhésion à l'OTAN, et cela, en vertu de l'article 10 du Traité de l'Atlantique Nord. En effet, un conflit gelé risquerait de porter atteinte au processus d'adhésion d'un quelconque État parce que son implication dans le conflit serait traduite comme un signe d'instabilité, et parce que cela pourrait rendre difficile, voire impossible, un consensus entre les alliés.

e- Les relations avec d'autres États :

Un État impliqué dans un conflit gelé peut rencontrer des difficultés dans ses relations avec d'autres États. À titre d'exemple, une partie frontalière commune à la Moldavie et à l'Ukraine se situe dans la partie transnistrienne de la Moldavie. Il a été noté que la Russie a mis en place des régimes frontaliers distincts pour l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud le long de ces parties de la frontière géorgienne avec la Russie a été notée.

f- Les réclamations relatives aux droits de l'homme :

Dans de nombreux cas, les revendications des droits de l'homme découlent de conflits gelés. En réalité, faire ce genre de réclamations devant les tribunaux nationaux est susceptible de ne pas aboutir puisque tant l'État titulaire que l'État qui supporte les groupes séparatistes, sont susceptibles de nier juridiction sur l'entité séparatiste. C'est ainsi que divers cas ont été présentés devant la Cour européenne des droits de l'homme.

¹ Philip M. Breedlove, « NATO'S Next Act: How to Handle Russia and Other Threats », *Foreign Affairs*, 96, 102, United States of America, 2016, p. 97.

Traduction de l'auteur :

Poutine le sait sans aucun doute. L'OTAN sera réticente à accepter une nation comme membre si cette dernière se trouve impliquée dans un soi-disant conflit gelé.

g- Les personnes déplacées :

Lorsqu'une région est affectée par un conflit gelé, cela peut causer un déplacement de personnes. Ces mouvements peuvent se produire au sein même des territoires du pays impliqué dans le conflit gelé ; ils peuvent également avoir lieu à partir de cet État vers d'autres États. Cela implique la question des droits appliqués à ces personnes qui se retrouvent forcées de migrer. Dans le domaine, le document du Haut Conseil des Nations unies pour les Réfugiés intitulé « Guide des procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut de réfugié au regard de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés »¹ sert de référence pour résoudre les problèmes soulevés par ces migrations forcées, et a été notamment utilisé dans le cas des conflits gelés dans les cadres européen et eurasiatique.

Nous allons poursuivre en reprenant point par point les sept caractéristiques d'un conflit gelé, tout en tentant d'examiner si notre cas d'étude peut réellement s'insérer dans cette catégorie :

1 - Des hostilités armées entre l'État et des groupes séparatistes qui ont eu lieu sur le territoire même de l'État :

En ce qui concerne notre cas d'étude, nous avons déjà analysé l'implication des autres nations tels que les États-Unis. Nous avons également analysé comment la guerre froide a eu des effets politiques et militaires sur la transformation de la péninsule. Pour ces raisons, toute forme de développements (politique, militaire, économique) de la Corée du Nord ou de la République de Corée résonnerait au-delà de leurs frontières. Par conséquent, il fallait s'attendre à ce qu'après la guerre froide, toute tension entre les deux Corées implique systématiquement les États-Unis, les Nations unies, et d'autres puissances régionales comme la Chine, la Russie, le Japon².

Trois décennies après la guerre froide, sept décennies depuis la partition de la péninsule coréenne, et une après le premier essai nucléaire nord-coréen, il serait intéressant de considérer la situation sous un autre angle. Même si actuellement, il n'est pas question d'un clivage entre

¹ Guide des procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut de réfugié au regard de la Convention de 1951 et du protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, Haut Conseil des Nations unies pour les Réfugiés, UNHCR 1979, Réédité, Genève, janvier 1992.

² Virginie Grzelczyk, « Threading on thin ice? Conflict dynamics on the Korean Peninsula », *Asia Europe Journal*, 17, Germany, August 8, 2018, pp. 31-45.

État et groupes séparatistes en ce qui concerne notre cas d'étude, nous pouvons considérer que cette première caractéristique des conflits gelés peut s'y appliquer.

À première vue nous pourrions dire que ces racines d'instabilité et de conflit ne concernent pas en réalité la division de la péninsule puisque celle-ci trouve son essor, dans des pressions externes et non dans le besoin d'un groupe donné sur le territoire coréen de faire sécession. Cependant, il est fondamental de rappeler que la Corée a connu des mouvements séparatistes en 1910 qui se sont battus pour obtenir l'indépendance. Par ailleurs, le gouvernement nord-coréen a été instauré d'une manière particulière, contrairement au Sud où des élections ont eu lieu. Comme nous l'avons évoqué, en 1947, l'Assemblée générale des Nations unies avait créé par la résolution 112-II, une Commission temporaire pour la Corée. Cette Commission avait pour charge d'organiser les élections coréennes avec pour objectif de construire un gouvernement unique pour la péninsule. Cependant, les Soviétiques et les Américains n'ont pas réussi à trouver un consensus au sujet des modalités d'unification.

De ce fait, ils ont établi deux gouvernements distincts, la Corée du Nord alignée sur l'URSS et la République de Corée alignée sur l'Occident. Effectivement, chacun prétendait être le gouvernement légitime de toute la Corée : les Soviétiques avaient alors refusé ces élections tout en reconnaissant toutefois, le Comité de préparation à la fondation de l'État coréen créé au nord de la péninsule. C'est de cette manière qu'un gouvernement a été établi en Corée du Nord, Staline ayant apporté son aide à Kim Il-sung en influençant sur sa nomination comme Premier ministre.

Même si les circonstances sont différentes, à notre sens, la Corée du Nord aurait quelque peu été établie comme un État putatif au sein de la Corée. Rappelons que dans son discours du 29 juin 1950, le président américain Harry Truman avait fait remarquer que l'intervention armée onusienne n'était qu'une « opération de police » contre « un groupe de bandits voisins » : le parallèle pouvait alors être fait avec l'existence de groupes séparatistes caractéristiques des conflits gelés. L'instabilité et le conflit sur la péninsule coréenne prennent donc racine dans la division coréenne en 1945. Ces racines ont été fortifiées par les hostilités armées de 1950 qui se sont internationalisées. Initialement, les deux parties nourrissaient l'espoir de voir émerger deux nations qui pourraient se partager de façon équitable le pouvoir dans la région. Cela s'est très rapidement avéré impossible puisque chaque État ne considérait pas l'autre comme légitime. Ainsi, l'histoire du conflit coréen est celle d'un seul peuple qui a été divisé en deux nations. Il s'agit du récit d'un peuple uni séparé politiquement, militairement et économiquement sans possibilité apparente d'une solution pacifique permanente pour substituer à l'armistice de 1953. Des hostilités armées entre les deux Corée ont lieu de temps à

autre comme en mai 2020 lorsque des échanges de tirs ont eu lieu entre les deux camps au niveau de la frontière. Pourtant, il est possible que la situation évolue vers des scénarios de transformation plus positifs comme par exemple, un dégel pacifique ou tout simplement une atténuation progressive du conflit bien que cette dernière possibilité semble la moins probable. Il est aussi possible que le recours aux armes nucléaires puisse causer un dégel plus violent du conflit, cependant, encore une fois, ce scénario semble peu probable, en dépit des multiples menaces et essais nucléaires de la Corée du Nord, puis parce que le facteur nucléaire représente le motif même de l'abstention des États à faire usage de la force par le biais d'une intervention militaire.

2 - Un changement dans le contrôle effectif du territoire étatique qui fait suite aux hostilités armées :

Dans le cas du conflit coréen, le contrôle du territoire péninsulaire a changé de mains à quelques reprises pour faire suite aux hostilités armées qui ont commencé en 1950. Depuis le cessez-le-feu, nous connaissons la péninsule comme le territoire partagé entre deux États distincts. Ainsi à notre sens, même si cette deuxième caractéristique a été valide durant les affrontements de 1950 à 1953, elle semble aujourd'hui obsolète.

3 - Une fragmentation claire a lieu entre les groupes séparatistes et l'État, avec des lignes de démarcation dont la stabilité est relative :

Dans le cas d'un conflit gelé, longtemps après le cessez-le-feu, les lignes qui séparent les deux camps n'ont pas une grande stabilité. Nous rappelons à cet effet que l'une des caractéristiques des conflits gelés est entre autres le fait que le taux de risque de rechute, voire même de poursuite de la violence à faible intensité, est assez fort¹. Dans notre cas, la Corée du Nord et la Corée du Sud restent séparées et occupent à peu près le même territoire qu'elles avaient au début de la guerre.

Nous allons alors nous intéresser à la zone démilitarisée (DMZ) qui trouve son fondement dans l'article 1 de l'Accord d'armistice de 1953 (cessez-le-feu), se situe près du 38e parallèle et divise la péninsule en deux. C'est une zone tampon entre les deux Corée. Selon cet article 1 du cessez-le-feu, une zone démilitarisée représente une zone tampon qui a pour objectif d'éviter que des incidents qui pourraient conduire à une reprise des hostilités surviennent entre deux

¹ Thomas D. Grant, *Frozen conflicts and international law*, *Op.Cit.*, pp. 390-398.

parties. Pourtant, la tension dans cette zone est assez forte et peut parfois dégénérer en hostilités armées.

Comme nous l'avions énoncé dans la deuxième problématique juridique des conflits gelés, la violation des lignes de cessez-le-feu dans le cas de l'échec d'une procédure de règlement pacifique du conflit est un indicateur pour ce type de conflit. Le respect des lignes de cessez-le-feu se retrouve écorché dans une telle situation, les parties ont même parfois recours à la force pour se défendre. Aujourd'hui, il est vrai que les dispositions de l'armistice au sujet de la DMZ ont été violées à plusieurs reprises, que ce soit par la Corée du Nord ou par la Corée du Sud. Par exemple, la disposition numéro 6 de l'article 1 du cessez-le-feu dispose :

“Neither side shall execute any hostile act within, from, or against the demilitarized zone”¹.

Cela veut dire que tout acte hostile à l'encontre du camp opposé que ce soit à partir de, au sein de, ou contre la zone démilitarisée est prohibé. Cela n'est pas le cas sur la péninsule puisqu'en plus des incidents du mois de mai 2020 au sein de la DMZ, d'autres accrochages ont eu lieu bien avant comme en août 1976 lorsque des soldats nord-coréens ont attaqué avec des haches et des gourdins un groupe d'hommes américains et sud-coréens qui étaient en train de tailler un peuplier dans la zone. Cette attaque avait alors causé la mort de deux soldats américains. Cette troisième particularité des conflits gelés concorde bien avec le cas étudié.

4 - Les instruments juridiques mis en place confèrent une certaine stabilité aux lignes de démarcation :

Ce critère est à propos des directions politiques accompagnant un cessez-le-feu qui quant à lui, est d'ordre militaire. C'est pour cela que d'autres engagements sont pris afin de donner une stabilité juridique aux lignes de démarcation. Dans notre cas, bien que l'armistice ait mis fin aux hostilités armées, il ne s'agit pas d'un traité de paix entre nations. C'est un document purement militaire signé par des autorités militaires qui ont été autorisées par des autorités politiques, à faire ainsi.

¹ The Korean War Armistice Agreement, Article 1-6, Panmunjom, Korea, July 27, 1953.

Traduction de l'auteur:

Aucune des deux parties ne doit exécuter d'acte hostile à l'intérieur, à partir ou contre la zone démilitarisée.

Le document comporte les mesures suivantes :

- Suspendre toutes les hostilités ouvertes ;
- Ne plus recourir à la force militaire en retirant de la péninsule tous les équipements et toutes les forces militaires dans un périmètre de 4000 mètres de large, établissant de ce fait une zone démilitarisée. Cette zone deviendrait le tampon entre les camps opposés.

À ceci sont ajoutés des engagements complémentaires ayant pour objectifs d'assurer une stabilité à l'armistice jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée¹. Ils permettent de suspendre le conflit sans pour autant rétablir immédiatement la paix. Il s'agit de :

- Mettre au point des stratégies pour empêcher mutuellement chaque camp de s'immiscer dans les zones aériennes, terrestres ou maritimes de son opposant ;
- Mettre en œuvre un processus de libération et de rapatriement des prisonniers de guerre ainsi que des personnes déplacées ;
- Instaurer une Commission militaire d'armistice (MAC) ainsi que des agences chargées d'assurer le respect des dispositions de la trêve et d'examiner toute forme de violation.

Ces dispositions permettent ainsi une certaine stabilité au niveau de la ligne de démarcation ; aujourd'hui, la zone démilitarisée s'avère assez calme. De plus, cette ligne entre les deux camps ne se trouve pas tout à fait le long du 38^e parallèle. Il est possible de remarquer grâce à cette disposition qu'aucune des deux nations n'a perdu ou gagné de territoire significatif depuis le cessez-le-feu. Il est cependant important de noter que la DMZ a été établie pour réduire le risque de conflits militaires qui pourraient potentiellement avoir lieu sans l'existence de la zone tampon. En effet, puisqu'aucun traité de paix n'existe pour le moment, sans aucune zone tampon militaire, il serait plus probable que les soldats des deux camps entrent facilement et plus fréquemment en contact lors d'une patrouille par exemple. Cela pourrait les conduire à des échanges de tirs qui auraient de graves conséquences tant pour le Nord que pour le Sud : cela a déjà été le cas comme pour l'incident au cours de l'année 1976. Avant cet incident, il n'existait aucune limite distincte entre les deux camps au sein de la DMZ. Depuis cette tragédie, l'ONU a tracé une frontière claire faite de barbelés dans la zone de sécurité commune ; et une ligne téléphonique existe dans la maison de réunion de Joint Security Area afin de faciliter la communication entre les deux Corée.

¹ André Gervais, « Les armistices palestinien, coréen et indochinois et leurs enseignements », *Annuaire français de Droit international*, Volume 2, France, 1956, pp. 99-100.

5 - Les groupes séparatistes mettent en avant l'autodétermination sur laquelle est fondée l'existence de l'État putatif :

Nous avons avancé qu'à notre sens, la Corée du Nord aurait quelque peu été établie comme un État putatif sur la péninsule. Par ailleurs, l'autodétermination serait comme une action de décider par soi-même. Par elle, un peuple pourrait choisir librement son statut politique et économique. De ce fait, notre cas d'étude semble concorder avec cette cinquième caractéristique des conflits gelés puisque la Corée du Nord a toujours et continue de revendiquer une autodétermination connue sous le nom de *Juche*, sur laquelle est fondée son existence étatique.

6 - Aucun État ne reconnaît l'existence légale de l'État (putatif) :

Cette caractéristique ne vaut plus pour notre cas d'étude. La Corée du Nord est devenue membre de l'Organisation des Nations unies en même temps que la Corée du Sud en septembre 1991. Les Corée sont bien deux États reconnus distinctement par la communauté internationale.

7 - Le processus de règlement de la situation qui a fait intervenir des parties externes s'est fait de manière sporadique et n'a connu aucune fin satisfaisante :

Pour cette septième et dernière caractéristique des conflits gelés, il existe un exemple complet tiré de notre étude. Il s'agit de la série de rencontres nommées pourparlers à six et qui rassemblaient six États ayant pour but de régler la problématique du nucléaire en Corée du Nord. Ces discussions à six ont commencé en 2003 sur initiative du président américain George Bush qui avait alors essayé de contacter Kim Jong-il après que la Corée du Nord se soit retirée du Traité de non-prolifération, et que Washington ait découvert le programme d'armes à l'uranium non déclaré sur lequel Pyongyang travaillait. Après cette découverte, le gouvernement américain a donc cessé son approvisionnement en mazout un combustible dérivé du pétrole, à la Corée du Nord.

C'est comme cela que sont nés les pourparlers à six avec la Chine, le Japon, la Russie, la Corée du Nord et la République de Corée, afin de solutionner la problématique du développement du nucléaire au nord de la péninsule. Durant six années, ces discussions présidées par la Chine vont se poursuivre à Pékin sans aboutissements concluants, dans la mesure où elles ont finalement été dissoutes au cours de l'année 2009 après une escalade de tension et d'hostilités dans la région. Effectivement, la Corée du Nord a décidé en 2009 de ne plus faire partie de ces discussions. Les années qui ont suivi, la Chine notamment, va appeler

en vain à une reprise du processus. Nous reviendrons plus en profondeur sur ce point dans le second paragraphe de cette section, mais à notre sens, cette septième caractéristique des conflits gelés concorde bien avec le cas coréen.

Maintenant, nous pouvons examiner la troisième et dernière particularité du conflit coréen en tant que conflit polychromatique. Il s'agit d'un conflit qui aurait évolué à notre sens en une « guerre de paroles ». Pour illustrer cela, nous allons brièvement analyser le dialogue entre le président américain Donald Trump et le leader nord-coréen Kim Jong-un.

Comme l'écrivait Karl Von Clausewitz dans *De la guerre* :

« La friction qui est l'action des éléments ennemis est le seul concept qui corresponde plus ou moins aux facteurs qui distinguent la vraie guerre de la guerre sur le papier »¹.

Nos paroles ont de la puissance et elles peuvent produire la vie ou au contraire, la destruction. Il est question de « guerre de paroles » dans le cas où un événement particulier deviendrait un sujet de discussions houleuses au point de s'établir comme un objet de discorde entre deux ou plusieurs parties ; la particularité d'une guerre de paroles est que les discussions tendent à s'étaler sur le temps. Au moment de notre rédaction, presque soixante-dix années après la signature de l'Accord d'armistice, la péninsule oscille encore entre des proclamations de guerre qui ne vont pas jusqu'à l'affrontement direct, et des engagements pris en faveur de la paix qui semblent ineffectifs. L'instant de guerre du premier cycle a aussi commencé sous forme d'une guerre de paroles émergente entre les blocs de l'Est et de l'Ouest ; cette guerre semble se poursuivre aujourd'hui sous différentes formes. Certainement, nous sommes dans une ère marquée par les médias, durant laquelle les conflits ont lieu à coup de bombes ou d'artilleries, mais aussi de paroles déclinées sous divers aspects. Dans cette ère, celui qui « maîtrise sa langue » pourrait être le plus susceptible d'avoir un avantage sur son adversaire : le choix de ses mots est donc primordial et déterminant pour l'issue de la situation.

Pour illustrer ce qu'est une guerre de paroles, les discussions entre Pyongyang et le gouvernement de Donald Trump apparaissent comme un exemple complet. Dès son arrivée au pouvoir en janvier 2017, le président américain s'emparait d'un dossier sensible en matière de politique étrangère de son pays. À la surprise de tous, il va alors consacrer une majeure partie des deux premières années de son mandat à échanger de manière houleuse avec le dirigeant nord-coréen Kim Jong-un. Ainsi, M. Donald Trump surnommera ce dernier *Little Rocket Man*,

¹ Carl Von Clausewitz, *De la guerre*, *Op.Cit.*, p. 16.

ou le qualifiera de « fou », ce à quoi Kim Jong-un répondra en le décrivant comme un « fou mentalement dérangé ». Ces échanges houleux ont concouru à attiser les tensions entre les deux gouvernements, au point que Donald Trump a déclaré qu'il n'hésiterait pas à détruire la Corée du Nord si cette dernière continuait de menacer les États-Unis. Néanmoins, malgré ces dialogues mouvementés, les deux dirigeants se sont rencontrés plusieurs fois, particulièrement pour discuter de la dénucléarisation de la Corée du Nord. Ces discussions se sont terminées sur une fausse note en février 2019, les deux parties n'ayant pas réussi à se mettre en accord. Le dirigeant nord-coréen souhaitait la levée totale des sanctions américaines et onusiennes sur l'économie de son pays, ce à quoi le président américain ne pouvait concéder. Une déclaration conjointe sur la dénucléarisation n'a donc pas pu être signée par les deux parties.

Aux vues de ces trois critères, le conflit coréen apparaît à notre sens comme d'un nouveau type. La péninsule se trouve dans un état de guerre sans la guerre : une guerre de son propre genre et totalement différente de ce que nous aurions pu concevoir il y a quelques décennies. Notre cas d'étude se présente de manière cyclique, l'état d'exception semble être devenu la règle sur la péninsule. Cela explique le fait qu'il n'y ait pas encore un traité de paix et que le conflit coréen se poursuive, devenant ainsi l'échec de la politique. Ce conflit qui a évolué à travers le temps présente alors des besoins nouveaux auxquels il est nécessaire de répondre pour aboutir à la paix sur la péninsule. Cependant, il semble que les États impliqués dans le conflit font face à des difficultés qui ralentissent ce processus, appuyant le fait qu'il s'agisse bien d'un échec de la politique. Dans le paragraphe suivant, nous analyserons ce que nous considérons comme les raisons qui induisent cet échec.

PARAGRAPHE N° II - L'ABSENCE DE « CONCOURS D'INTÉRÊTS » ENTRE LES DEUX CORÉE, MAIS AUSSI AU NIVEAU INTERNATIONAL

« (...) remporter cent victoires en cent batailles n'est pas le comble du savoir-faire. Ce qui, donc, est de la plus haute importance dans la guerre, c'est de s'attaquer à la stratégie de l'ennemi »¹.

Sun Tzu

¹ Sun Tzu, *the Art of war*, *Op.Cit.*, pp. 23-24.

Selon cette citation de Sun Tzu, il est préférable de soumettre son ennemi à sa volonté sans combattre, ce qui permettra d'éviter de grandes pertes. Dans notre contexte actuel, il est important de notifier que le pouvoir politique a acquis une primauté sur le militaire pour différentes raisons. Tout d'abord, le développement du droit international et la multinationalisation des conflits ont un impact majeur. Ensuite, après les deux guerres mondiales et la guerre froide avec l'émergence de l'« interdiction » de la guerre par la dissuasion, le phénomène guerrier a profondément évolué en nouveaux types de conflit¹. Cela renforce l'importance du fait militaire dans les relations internationales.

En plus, le poids des médias aujourd'hui accentue la primauté du politique sur le militaire. Les médias disposent en effet de moyens mieux développés pour diffuser plus largement les informations et les images des conflits, ce qui les rend « plus présents » auprès de la société civile, et a pour conséquence une présence politique plus forte. En outre, la judiciarisation de la société joue un rôle primordial dans ce domaine : en effet, les magistrats ou les tribunaux militaires ont été mis en place il y a plusieurs siècles dans le but de lutter efficacement contre les actes délictueux commis par des officiers. Autre chose qui vient témoigner de l'accentuation du pouvoir du politique sur le militaire, c'est l'effacement graduel des militaires de la scène publique ; de cette discrétion est né le concept de « lien armée-Nation »².

En réalité, cette primauté croissante du politique sur le militaire découle de deux faits : la perte de visibilité de la fonction militaire dans la société, la professionnalisation des armées et la suspension du service militaire. La première raison peut être expliquée par le fait qu'il y a de moins en moins d'officiers généraux qui occupent des postes à responsabilité en dehors de l'armée. Il semblerait alors que les dirigeants de nos nations ne connaissent que dans une moindre mesure la chose militaire. En second plan, la professionnalisation des armées et l'arrêt du service militaire ont conduit à un affaiblissement du rôle social de l'officier, à un changement dans la perception politique au profit d'un regard plus économique, à un manque de connaissances du militaire chez les décideurs politiques.

Ainsi, ces évolutions dans les liens entre le politique et le militaire requièrent une adaptation, des stratégies nouvelles. Dans notre étude, nous pouvons remarquer des changements de stratégie des acteurs impliqués. Désormais, le contexte est celui de stratégies

¹ Il s'agit de nouvelles formes d'interventions armées, de terrorisme international, de crises larvées, de missions d'imposition de la paix et stabilisation, ou encore d'autres formes, mais aussi, l'utilisation croissante du *soft power*, avec comme conséquence une restriction du recours à la force.

² La notion de « lien armée-Nation » ou « Nation-armée » apparaît à la fin des années 1970. Elle trouve son origine dans l'extension d'un concept militaire qui met l'accent sur la dimension de la résistance (militaire) de l'ensemble de la Nation face à une agression extérieure à son territoire. Ainsi, dans la problématique des relations entre la société et son armée, le « lien armée-Nation » vient légitimer par sa force, l'action et l'existence même de l'armée.

indirectes qui conduisent à une approche du phénomène guerrier totalement différente de l'époque de la guerre froide. Cette démarche est fondée sur le rapport de forces matérielles comme nous l'avons examiné, puis sur un antagonisme des perceptions sans toutefois écarter la finalité politique qui reste fondamentale. Comme aux échecs, il faut savoir anticiper les situations critiques et accepter de s'exposer.

C'est dans ce sens que le conflit coréen aurait évolué selon nous : la pérennisation de ce conflit, bien que le contexte global soit totalement différent, en fait aujourd'hui un échec de la politique. Les acteurs se retrouvent face à des blocages essentiellement fondés sur les mêmes perceptions qu'au XX^e siècle lorsque l'instant de guerre a éclaté en 1950, avec toutefois une différence majeure, ils ne semblaient pas trouver un équilibre entre les fins et les moyens (notamment à cause du poids du nucléaire).

L'aptitude à penser de façon stratégique correspond à un préalable pour prendre une décision stratégique qui va énoncer de manière active, les chemins et les moyens à emprunter pour arriver aux objectifs fixés. Ces chemins et moyens sont indépendants de la difficulté, de l'incertitude, de la confrontation avec la volonté de l'adversaire. Pour trouver un consensus et aboutir à la ratification d'un traité de paix, il est nécessaire que les deux Corée, ainsi que les autres acteurs comme les États-Unis et la Chine, trouvent un terrain d'entente. Pour l'instant, une potentielle coordination entre ces États paraît difficile à mettre en place comme en témoignent les diverses tentatives pour la paix sur la péninsule présentées tout au long de cette thèse. Au bilan, le résultat politique dans notre étude s'avère relativement peu lisible.

Pour ces raisons, dans ce paragraphe, nous tenterons d'analyser les facteurs qui, à notre sens, ont fait de la continuation du conflit coréen un échec de la politique. Ensuite, nous examinerons les fruits que cela génère sur la péninsule et sur le plan international.

Selon John Keegan dans son ouvrage *Histoire de la guerre, du néolithique à la guerre du Golfe*¹, l'affirmation de Clausewitz qui dit que « la guerre n'est que la simple continuation de la politique par d'autres moyens » demeure incomplète. Selon lui, cette affirmation suppose l'existence d'États, d'intérêts nationaux, et de calculs rationnels sur la manière de mener à bien les guerres, alors que ce phénomène est antérieur de plusieurs millénaires à l'État, à la diplomatie et à la stratégie². Par ailleurs, l'affirmation du général prussien présume que la guerre a un commencement et une fin, même si cela ne se rapporte pas à une guerre sans début ni fin, à une guerre endémique qui ignore la notion d'État ou encore à des populations dont les

¹ John Keegan, *Histoire de la guerre, du néolithique à la guerre du Golfe*, Op.Cit., p. 15.

² *Ibidem*, p. 17.

frontières étatiques ne sont pas établies¹. L'auteur rajoute qu'à l'époque, « Clausewitz s'efforçait de faire accepter une théorie universelle de ce que la guerre devait être, et non de ce qu'elle était en réalité »².

Étudions cette première question : la guerre serait-elle l'échec de la politique ? À notre sens, cela impliquerait sa fin et la mise en place d'une politique pérenne en raison de son caractère différent de tout ce que nous aurions connu jusque-là. Avant d'apporter des clarifications sur cette hypothèse, nous pouvons dès lors répondre à la question en énonçant que tout recours à la force militaire serait un échec politique. Le caractère même de la guerre varie en fonction du contexte politique et social. La guerre prend alors continuellement différentes formes avec une logique qui demeure cependant intemporelle : cette logique est fournie par les politiques. La guerre ritualisée fait place aujourd'hui à une guerre considérée comme politique ; les États visent leur survie et désirent soumettre leur puissance³. Subséquemment, il s'agirait d'assujettir le militaire au politique d'autant plus que sur l'échiquier mondial, le facteur militaire semble évoluer au rythme du facteur politique.

De notre point de vue, si la guerre est toujours un saut dans l'inconnu, elle comporterait non pas quelque chose de politique, mais plutôt d'impolitique : dans ce sens, il serait fondamental de repenser la paix. Dans un premier temps, il est nécessaire de prendre en compte le fait que la guerre entraînerait la transformation de l'objectif politique par l'usage de la violence et non par sa réalisation en soi. La politique serait une forme de compétition qui a pour objectif de réunir des ennemis. Dans le cas coréen, repenser la paix prendrait forme dans la ratification d'un traité de paix.

Ce traité étant toujours non existant, nous allons nous focaliser sur l'accord d'armistice de juillet 1953 : il s'agit d'un cessez-le-feu c'est-à-dire d'un accord purement militaire. Aujourd'hui, malgré les dispositions prises et les déclarations signées, l'accord semble obsolète et plus du tout adapté à la situation. Le recours aux forces armées s'est fait à plusieurs reprises : pouvons-nous expliquer cela par un défaut d'articulation entre le militaire et le politique, constituant ainsi un échec de la politique ?

Selon Clausewitz, les États entrent en guerre avec pour objectif ultime de détruire les forces ennemies : le premier objectif d'un tel événement serait d'être contrôlé par un but et une présomption politiques. En des termes plus simplifiés, les États entrent en guerre pour atteindre un ou plusieurs objectifs de nature politique. L'officier prussien rajoute par ailleurs que lors d'une guerre, plusieurs chemins peuvent mener au succès, ce qui sous-entend que plusieurs

¹ John Keegan, *Histoire de la guerre, du néolithique à la guerre du Golfe*, *Op.Cit.*, p. 21.

² *Ibidem*, p. 22.

³ Jean-Vincent Holeindre, Laurent Testot, « Aux sources de la guerre », *Sciences Humaines*, *Op.Cit.*, p.10.

stratégies sont possibles pour atteindre les objectifs des nations ; il est également possible pour une nation d'accroître son taux de réussite sans pour autant vaincre les forces adverses. Ainsi, pour savoir si la guerre a été un succès (ou une victoire) pour un État, il faut identifier et déterminer si ses objectifs politiques ont été atteints ou non. Néanmoins, il est possible que ces buts politiques changent tout au long de l'avancement de la guerre. Cela peut s'expliquer par plusieurs raisons telles que des changements au niveau administratif, des rivalités économiques, l'opposition publique ou tout simplement le fait que les objectifs antérieurs aient été atteints ou non.

Nous avons étudié les stratégies des différents acteurs impliqués dans la guerre de 1950¹. En examinant l'articulation entre le militaire et le politique, nous constaterons probablement un échec. Prenons le cas des États-Unis qui ont été à l'initiative de la décision d'entrer en guerre. Au sens large et surtout en raison du contexte de l'époque, nous pouvons considérer les affrontements sur la péninsule comme l'instrument d'une campagne durant la guerre froide. En ce sens, les objectifs des États-Unis étaient notamment de contenir le communisme, et de le faire reculer, ce qui l'affaiblirait. De manière plus spécifique, le théâtre de la Corée de 1950 à 1953 a permis de donner de nouvelles directions aux objectifs précédents.

Parallèlement à l'évolution du conflit, ces buts politiques sont devenus : parvenir à la paix et à la sécurité en Corée du Sud en défendant cette dernière contre l'agresseur nordiste². Ensuite, à partir du mois d'août jusqu'à la fin de l'année 1950, leur objectif était de réunifier la péninsule coréenne³. Enfin, de 1951 à 1953, leur but principal était le rapatriement volontaire des prisonniers de guerre communistes⁴. Concernant le deuxième objectif, la péninsule est -comme nous le savons -toujours divisée ; le troisième objectif quant à lui a été atteint. Pour ce qui est du tout premier but, les États-Unis en charge du commandement des forces sous mandat de l'ONU sont parvenus à repousser les troupes du Nord, ce qui a résulté en une certaine « paix » au Sud. Pouvons-nous cependant réellement affirmer que la paix et la sécurité de la Corée du Sud ont été établies ?

En janvier 1953, le président américain Dwight D. Eisenhower commençait tout juste son mandat. Il a alors écrit une note au président sud-coréen Syngman Rhee pour lui affirmer que toutes les mesures prises par l'Organisation des Nations unies afin de repousser l'attaque armée dirigée contre la Corée du Sud avaient été fructueuses. Effectivement, la signature du cessez-le-feu du 27 juillet 1953 a bien mis fin aux hostilités puisque les termes de la paix qui prenaient

¹ *Infra*, pp. 258-264.

² Jervis Robert, "The Impact of the Korean War on the Cold War", *The Journal of Conflict Resolution*, *Op.Cit.*, pp. 577-579.

³ *Ibidem*, p. pp. 577-579.

⁴ *Ibidem*, p. pp. 577-579.

en compte la division de la péninsule ont incité les Nord-Coréens à renoncer à contrecœur à l'objectif politique avec lequel ils avaient commencé les hostilités, c'est-à-dire l'unification de la péninsule sous un régime communiste¹. Depuis 1953, nous avons vu que la paix et la sécurité de la Corée du Sud ont parfois été menacées par quelques incidents, toutefois la guerre à proprement parler n'a pas eu lieu puisque le cycle de guerre actuel en Corée se trouve comme figé lui-même dans une « spirale de crises »². De plus, si la ligne de démarcation entre les deux camps ne se trouve pas réellement le long du 38e parallèle, aucune des deux nations n'a perdu ou gagné de territoire significatif depuis le cessez-le-feu. Par conséquent, le premier objectif que les Américains avaient lorsqu'ils sont entrés en guerre semble bien avoir été atteint.

Reste donc la problématique de l'unification. Si cet objectif n'a pas pu être atteint par la force, les États-Unis et l'ONU espéraient y parvenir par voie diplomatique ; pour cette raison, à la veille de la signature de l'Accord d'armistice, ils avaient réaffirmé leur volonté de parvenir à une réunification de la péninsule en usant de moyens politiques plutôt que par la force puisque tant que la division de la péninsule perdurerait, elle sera vue comme une cause potentielle de conflit³. Dans le même prolongement, le général Dwight Eisenhower avait insisté sur le fait que les États-Unis et les Nations unies ont toujours été en faveur de l'unification de la péninsule dans des conditions propices à son indépendance et à sa liberté : la guerre n'était pas la voie prévue pour y parvenir. Ces déclarations officielles laissaient donc entendre que l'unification n'était en réalité pas un objectif politique de la guerre de Corée. Pourtant au mois d'août 1950, l'unification de la péninsule était pour le Département d'État américain, un moyen d'offensive durant la guerre froide : une victoire totale sur la péninsule aurait pour les États-Unis, un impact d'une importance sans limites tant en Asie que dans le monde entier⁴.

Après la fin des hostilités, les États-Unis devaient retirer leurs troupes pour permettre à l'ONU d'organiser de nouveau des élections, afin que la Corée devienne un État démocratique. Pour instaurer ce nouveau gouvernement démocratique, l'organisation a créé le 7 octobre 1950 une Commission des Nations unies pour l'unification et la réhabilitation de la Corée (UNCURK) ; cependant, les milices de Volontaires chinois ont contre-attaqué et repoussé hors de la Corée du Nord, les forces onusiennes. De ce fait, alors que la réunification de la péninsule permettait d'atteindre l'objectif de la guerre froide qui était de faire reculer le communisme,

¹ Col. Dennis M. Drew, Dr. Donald M. Snow, *The Eagle's Talons, The American experience at war*, Air university Press, United States of America, 1988, p. 237.

² *Infra*, pp. 210-212 et p. 232.

³ John Foster Dulles avait déclaré que les États-Unis n'étaient pas moins déterminés qu'auparavant à réaliser cette unification.

⁴ William Stueck, *The Korean war, an international history*, Princeton University Press, United States of America, 1995, p. 32.

cette réunification est elle-même finalement devenue un objectif politique de l'instant de guerre. Suite à ces événements, la Conférence de Genève de 1954 qui avait pour finalité de résoudre le problème coréen n'a porté aucun fruit concluant. En fin de compte, nous pouvons donc conclure que le deuxième objectif politique américain n'a pas été atteint ni durant la guerre ni après ; il y a, en conséquence, un échec de la politique dans notre cas d'étude.

Il est aussi important de noter que les conditions durant les affrontements sont réputées pour avoir été rudes. Nous pouvons alors émettre l'hypothèse qu'en laissant les troupes œuvrer dans ces conditions extrêmes en quête d'un objectif politique difficilement atteignable (la réunification), le gouvernement américain serait tombé dans une situation dans laquelle les responsables des opérations sur la péninsule devaient transformer leurs modes d'action en une politique spécifique. Par-là, nous voulons dire que des actions initialement adaptées à la situation ont dû connaître une modification : l'outil serait donc devenu la fin, ce qui expliquerait aussi la continuation du conflit aujourd'hui comme un échec de la politique.

Effectivement, cette fin ne pouvant être que politique, il y aurait eu comme une confusion de deux ordres qui par nature devraient plutôt être subordonnés l'un à l'autre (le militaire et le politique). Selon Clausewitz, le militaire ne doit pas être laissé de côté ou pris « tout seul » sans objectif politique clairement prédéfini. Par conséquent, il est fondamental de revoir en permanence l'articulation entre les fins et les moyens, et aussi entre la direction politique et le militaire présent sur le terrain afin d'obtenir des résultats opérationnels en accord avec l'objectif politique prédéterminé : cela ne semble pas avoir été le cas lors des affrontements en Corée.

Clausewitz a bien délimité une grammaire de la guerre bien distincte de celle de la politique, ce qui veut dire qu'il y a une réelle séparation entre la paix et la guerre. Néanmoins, l'existence d'une continuité entre politique et guerre ne veut pas dire que les deux participent d'une même logique. La logique est là pour indiquer que la politique et la guerre se transcrivent dans un duel à plus grande échelle qui fait intervenir les États, les nations et les gouvernements : dans ce genre de contexte, il est fort probable que la guerre prenne le dessus sur la politique, c'est ce que l'officier prussien appelle « la montée aux extrêmes »¹. Ce concept de « montée aux extrêmes » explique une situation exceptionnelle dans laquelle la politique se retrouve dans l'incapacité d'opérer un contrôle sur la guerre (le militaire). Dans de telles circonstances, l'hostilité devient pure et la violence extrême à cause de la probabilité d'une guerre qui finirait par « suivre ses propres lois comme une chose tout à fait indépendante »². Par conséquent, le point de vue politique tendrait à sa disparition au profit de la guerre³.

¹ Clausewitz, *De la guerre*, *Op.Cit.*

² *Ibidem.*

³ *Ibidem.*

Effectivement, une des spécificités de la guerre réside dans le fait qu'elle peut user de la violence armée, toutefois, sa subordination à la politique suppose l'existence d'un champ, des acteurs et des objectifs identiques¹. Ainsi, au sein des relations politiques qu'ils ont les uns avec les autres, la guerre se révèle comme un moyen de plus dont dispose les États, les nations et les gouvernements : finalement la guerre ne fait pas cesser les relations politiques, et puisqu'elle n'influe pas sur leur nature, celles-ci peuvent continuer d'exister dans leur essence et peu importe les moyens utilisés ; les lignes directrices d'une guerre ne sont que les marques d'une politique qui se poursuit par la guerre jusqu'à aboutir à la paix.

En parlant de paix, il s'agit d'un facteur d'importance fondamentale pour notre étude. Pour pousser notre analyse, nous dirions qu'en fait, le défaut d'articulation entre le militaire et la politique dans notre cas d'étude trouve ses sources dans l'articulation même du cessez-le-feu de Panmunjom. La situation sur la péninsule aurait pu se solder par un traité et déboucher sur une paix perpétuelle dans la région ; les différends entre les deux Corée et leurs voisins ou avec les États-Unis auraient pu cesser. Cependant, comme nous l'avions analysé jusqu'ici, la situation est encore sujette à des escalades de tension. Il existe pourtant d'autres cas dans lesquels les États initialement en guerre n'ont toujours pas signé un traité de paix : le différend entre le Japon et la Russie en est un bon exemple.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'URSS et le Japon n'ont pas trouvé un accord lors du traité de San Francisco. Toutefois, en 1956, les deux nations ont conjointement signé une déclaration pour la fin de l'état de guerre. Cette déclaration de 1956 établissait des fondements pour un traité de paix. Finalement, ce traité n'a jamais été signé du fait de l'existence d'un contentieux relatif aux îles Kouriles². C'est ainsi que depuis la chute de l'Union soviétique, ce litige oppose le Japon à la Russie qui est la seule ancienne nation de l'Union soviétique concernée par l'affaire de ces îles. En dépit de la sévérité de la situation de ces deux États qui sont toujours officiellement en guerre, celle-ci semble générer moins d'escalades de tensions contrairement au cas coréen. Quelles explications pouvons-nous de ce fait donner à l'évolution « négative » de la situation entre les deux Corée ?

Les mesures politiques qui ont été prises pour compléter le cessez-le-feu se révèlent insuffisantes parce que la péninsule connaît une spirale de crises depuis quelques décennies.

¹ Clausewitz, *De la guerre*, *Op.Cit.*

² Les îles Kouriles sont une longue chaîne de petites îles volcaniques. Elles s'étendent en arc entre la presqu'île russe du Kamtchatka au nord et la grande île japonaise de Hokkaido au sud. À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, elles ont été annexées par l'Union soviétique même si elles sont aujourd'hui revendiquées par Tokyo. Depuis, elles portent les noms d'Itouroup (Etorofu en japonais), de Kounachir (Kunashiri), de Shikotan et de Habomai et sont regroupées sous le nom de « Kouriles du Sud » par la Russie et « Territoires du Nord » par le Japon. Ce différend territorial est la raison pour laquelle jusqu'ici aucun traité de paix n'a été signé entre les deux pays, même si leurs relations diplomatiques ont été rétablies 1956.

Cet armistice présente quelques faiblesses comme nous allons l'étudier dans les lignes qui suivent. Avant cela, il est tout d'abord important de rappeler que ce document est purement militaire et que la Corée du Sud n'a pas participé à sa signature. Il est alors judicieux de se questionner sur les objectifs politiques des deux Corée.

En réalité, il semblerait que ni la Corée du Nord ni la Corée du Sud n'aient atteint leurs objectifs politico-stratégiques durant les affrontements de 1950 à 1953, ce qui pourrait expliquer la continuation des inimitiés aujourd'hui. Leurs objectifs étaient en deux axes : la destruction du régime adverse puis la réunification de la péninsule. Il est donc important de s'intéresser au système peu fructueux qui a découlé de l'Accord de Panmunjom depuis 1953, on parle de « système d'armistice »¹ ou de « système de sécurité »².

Le système dérivé de l'accord du 27 juillet 1953 ne garantit pas une paix permanente parce qu'aucun consensus final n'a été trouvé. Par exemple, l'attaque de la corvette³ et les bombardements de l'île Yeonpyeong⁴ qui ont eu lieu au cours de l'année 2010 expriment l'absence d'un mécanisme de paix permanente. Si l'accord d'armistice a connu quelques modifications dans sa mise en pratique depuis sa signature, il est important d'en rappeler et d'en détailler certaines caractéristiques :

- Il revêt un caractère militaire et non politique, car vise à mettre fin aux hostilités jusqu'à « ce qu'un consensus paisible soit atteint »⁵, il a donc un but préventif ;
- Il ne garantit donc pas l'arrêt complet de la guerre ;
- Dans l'article 5 de l'Accord, il est stipulé que les parties doivent trouver un consensus politique ;
- Par ailleurs, ce cessez-le-feu n'a pas de date limite, puisque sa fin dépend du consensus final entre les parties.

De fait, il existe des zones d'ombre dans l'accord de 1953, et cela pourrait expliquer l'actualité de la situation coréenne. Les parties sont plus sujettes à outrepasser les règles comme

¹ Park Tae-Gyun, "The Korean armistice system and the origins of the Cheonan and Yeonpyeong Incidents", *Seoul Journal of Korean Studies*, Vol. 24, No. 1, South Korea, 2011, p. 118.

² *Ibidem*, p. 118.

³ Il s'agit de l'« incident de Baengnyeong » qui a eu lieu le 26 mars 2010. Un navire de la République de Corée, a fait naufrage dans une zone de la mer Jaune contestée tant par la Corée du Nord que la Corée du Sud. Après des enquêtes menées par des experts américains et japonais, il s'est avéré que le Cheonan aurait été torpillé par la Corée du Nord.

⁴ Le 23 novembre 2010, une artillerie de la Corée du Nord a bombardé l'île sud-coréenne de Daeyeonpyeong. Cet incident a été qualifié comme étant le plus « plus grave » depuis la signature du cessez-le-feu de Panmunjom.

⁵ Park Tae-Gyun, "The Korean armistice system and the origins of the Cheonan and Yeonpyeong Incidents", *Seoul Journal of Korean Studies*, *Op. Cit.*, p. 118.

en témoigne le paragraphe 13 de l'article 2 qui interdit l'importation d'armes de destruction massive comme le nucléaire. Contrairement aux idées reçues, c'est la Corée du Sud qui a été la première à introduire le nucléaire sur la péninsule en 1958. Nous rappelons à cet effet que la guerre de Corée a été un « point chaud » de la guerre froide. Ce conflit idéologique entre l'URSS et les États-Unis (représentants les deux Blocs) a apporté ce concept de « paix impossible, guerre improbable »¹.

Nous avons énoncé la théorie de Clausewitz selon laquelle la logique de la guerre est fournie par la politique ; ainsi, dans les faits nous pouvons constater une dialectique de la guerre et de la paix. Il existe une difficulté à mettre totalement un terme à la guerre et à trouver la paix ; la guerre de Corée a été une confrontation idéologique entre deux expressions politiques diamétralement opposées du XX^e siècle, mêlées à des perceptions antagonistes du monde. Cette confrontation a vu une Corée du Nord communiste faire face à une République de Corée nationaliste et dont le positionnement par rapport à la communauté internationale était différent.

Pour cela, les dispositions et règlements de l'Accord de Panmunjom sont notamment fondés sur les réalités politico-militaires du début des années 1950. Par exemple, au cours des combats, les tactiques principalement utilisées étaient de type infanterie². Le cessez-le-feu devait séparer les forces d'opérations terrestres, donc une délimitation en mer ou dans les airs n'a pas été déterminée ; de plus, la réglementation des zones tampons n'a pas non plus été clairement définie pour ce qui est du type d'armes autorisées³.

Subséquent, les incidents advenus comme ceux évoqués tout au long de cette thèse⁴ peuvent trouver une explication dans ces « faiblesses » de l'accord d'armistice. En outre, la Corée du Nord a cessé de reconnaître quelques parties du cessez-le-feu depuis l'année 1955. Par exemple, elle ne reconnaît plus le rôle de la Commission de surveillance des nations neutres qui a notamment pour mission de contrôler le respect des termes de l'armistice. Pourtant, en ouvrant l'accès à cette Commission, cela permettrait de prouver « la bonne foi » de la Corée du Nord.

Pareillement, quelques-unes des dispositions du document ont par nature, un rôle de gestion des conflits dans un but de préservation d'une « paix froide » sur la péninsule. Ce n'est alors pas une contribution à une paix durable entre les deux Corée, mais un simple contrôle tout en

¹ Raymond Aron, *Le grand schisme*, Gallimard, France, 1948, 343 p.

² Sur le champ de bataille, le rôle de l'infanterie est de venir au contact de l'ennemi pour le mettre hors de combat ou encore de défendre des positions contre ses attaques en utilisant ces tactiques d'infanterie.

³ Il était éventuellement question de poser des restrictions par rapport à plusieurs types d'armes dont celles à plus longue portée.

⁴ Notamment l'incident du peuplier encore appelé « meurtre à la hache », le bombardement des îles Yeonpyeong ou encore la destruction du bureau de liaison.

veillant à tempérer chaque escalade de tension. Si le but ultime de l'accord du 27 juillet 1953 était le cessez-le-feu jusqu'à ce que les parties parviennent à un règlement pacifique définitif de la situation, ce règlement n'a pas eu lieu, même si la Conférence de Genève de 1954 a été organisée avec pour ambition de ratifier un traité. De ce fait, sans ce traité, les États interagissent autour d'un stratagème de maintien de la sécurité basé entre autres sur l'équilibre des pouvoirs, des alliances bilatérales ou multilatérales, et sur une dissuasion nucléaire. Seulement, à ce jour, sur la péninsule comme dans la région d'Asie du Nord-Est, il n'existe pas de réels engagements favorables à un régime de paix durable, et encore moins des mécanismes de sécurité collective, et ce, malgré toutes les tentatives qui visaient à instaurer une certaine confiance militaire¹. Cela nous conduit à examiner dans les lignes suivantes, ce que nous avons considéré comme des « fruits engendrés par les mauvaises fondations de l'accord d'armistice » : ces fruits sont au niveau péninsulaire comme à l'international.

Au niveau national, il semblerait que les deux États se trouvent constamment en situation d'échec de leurs tentatives de bâtir une relation de confiance : le Sud n'avait pas signé l'armistice, et le Nord perçoit comme une menace la relation de sa voisine avec les États-Unis. À ce titre, nous pourrions considérer que les tentatives d'émancipation du gouvernement de Moon Jae-in, de sa relation avec les États-Unis auraient notamment pour but de rétablir une relation de confiance avec la Corée du Nord. Toutefois, cela n'a pas encore conduit à de profonds changements dans la situation : les États tournent en rond et le différend entre la Corée du Nord et les États-Unis semble toujours être réactivé. Nous prendrons l'exemple de la *Trustpolitik* sur le plan intercoréen puis sur le plan international, nous traiterons des pourparlers, du cas récent des négociations des années 2018 à 2019², puis des relations sino-américaines.

Malgré les volontés conjointes des dirigeants coréens de rechercher un traité de paix, des escarmouches et des incidents se poursuivent entre les deux camps. La question du nucléaire en Corée du Nord subsiste et semble se complexifier avec le temps. Par ailleurs, la capitale chinoise dont les relations sont toujours fortes avec Pyongyang a signalé qu'une déclaration de fin de guerre, donc un traité de paix sans sa participation serait reconnu comme sans effet. Cette déclaration de la Chine est intéressante puisque nous savons qu'il n'y a pas eu déclaration de

¹ La *Trustpolitik* a été élaborée sous le gouvernement de Madame Park Geun-hye arrivée au pouvoir en Corée du Sud en 2013, quelque temps après le troisième essai nucléaire nord-coréen. Cette politique visait l'amélioration des relations entre les deux nations tout en établissant un dialogue avec la Corée du Nord et en promouvant une coopération mutuelle. L'objectif était de créer une atmosphère de paix susceptible d'aboutir à une réunification de la péninsule. Malgré les progrès tels que les réunions des familles du Nord et du Sud en février 2014 et en octobre 2015, cette politique n'a pas connu une avancée marquante.

² Les Jeux olympiques d'hiver tenus en Corée du Sud avaient permis une détente très rapide entre les deux Corée.

guerre en 1950 lorsque les troupes de la Corée du Nord ont franchi le 38^e parallèle en direction du Sud ni lorsque l'ONU est intervenue : les États-Unis avaient qualifié cette intervention « d'action de police » contre un envahisseur nord-coréen donc les gestes étaient « une rupture de la paix ».

La question de l'antagonisme entre les deux régimes revient encore ici : comment pouvons-nous imaginer un système de paix bien au-delà de l'armistice actuel alors que le Sud n'avait pas signé cet accord ?

L'année 2000 a vu le tout premier sommet présidentiel intercoréen : le 15 juin, les gouvernements de Kim Dae-jung au Sud et de Kim Jong-il au Nord, ont signé une Déclaration commune pour s'engager à « (...) résoudre en toute indépendance le problème de la réunification du pays grâce à l'union de la nation (...) »¹. Cette Déclaration a vu le jour en plein cœur de la *Sunshine policy* (politique du rayon de soleil), politique menée en 1998 par des progressistes sud-coréens. Kim Dae-jung, 15^e président sud-coréen, alors à l'initiative de cette politique a remporté le prix Nobel de la paix en 2000 pour ce tout premier sommet intercoréen depuis la guerre de 1950 à 1953.

De son nom initial *Comprehensive Engagement Policy towards North Korea* (Politique d'engagement global envers la Corée du Nord), cette politique avait pour objectif d'assouplir l'endiguement de la Corée du Nord, et d'être plus « amicale » envers le régime qui serait ainsi encouragé à long terme à choisir la dénucléarisation. Une décennie après la guerre froide, l'objectif était de lancer une coopération intercoréenne.

Cette politique était fondée sur trois principes :

- Tout d'abord, aucune provocation militaire du Nord ne sera tolérée ;
- Ensuite, la Corée du Sud n'essaiera aucunement « d'absorber » le Nord ;
- Enfin, Séoul recherchera activement la coopération avec Pyongyang².

Même si la *Sunshine Policy* a permis l'établissement de coopérations économiques intercoréennes, après un constat « d'échec » économique pour le Sud, elle a été remise en question par le gouvernement de Lee Myung-back arrivé au pouvoir en 2008. Elle sera finalement abandonnée la même année suite à l'incident³ lors duquel des soldats nord-coréens

¹ Il s'agit de la Déclaration commune nord-sud du 15 juin 2000 signée à Pyongyang.

² Son Key-young, *South Korean Engagement Policies and North Korea, Identities, Norms and the Sunshine Policy*, Routledge, United Kingdom, 2009, p.167.

³ L'incident est survenu le 11 juillet 2008, date à laquelle le président Lee Myung-bak avait annoncé à l'Assemblée nationale sa volonté de reprendre le dialogue avec la Corée du Nord. Suite à cet événement, la Corée du Nord a refusé la proposition présidentielle de reprendre le dialogue et a également refusé la demande de la Corée du Sud d'ouvrir une enquête sur la mort du touriste.

ont procédé à des tirs (mortels) sur un touriste sud-coréen s'étant égaré dans une zone interdite dans la station nordique du mont Kumgang¹. Trois années après l'arrêt de cette politique, à la prise du pouvoir en Corée du Nord par Kim Jong-un, le pays a poursuivi de plus belle son programme nucléaire ainsi que ses programmes de missiles balistiques et d'armes ; à cela se sont rajoutées des provocations croissantes.

Avant l'arrêt de la *Sunshine policy*, un deuxième sommet a toutefois eu lieu en 2007, sous le gouvernement du président libéral sud-coréen Roh Moo-hyun, toujours dans cette volonté de dialogue et de consolidation de la coopération intercoréenne. Sur les traces de son prédécesseur, M. Roh Moo-hyun a traversé la frontière pour rencontrer le dirigeant Kim Jong-il en Corée du Nord. À l'époque, ce sommet s'inscrivait dans la continuation des pourparlers à six qui visaient alors la mise en œuvre d'un accord-cadre conclu au cours de l'année 2005. En vertu de cet accord, la capitale nord-coréenne avait accepté de renoncer à son programme nucléaire en échange d'un soutien économique et énergétique en plus de la fin de son isolement diplomatique. Le deuxième sommet coréen s'annonçait donc positivement et a abouti à un accord en huit points dont le fondement était la Déclaration du 15 juin 2000 :

- Premièrement, les deux dirigeants se sont engagés à rester activement fidèles à la Déclaration commune de 15 juin 2000 et à résoudre les problèmes nucléaires ;
- Deuxièmement, la Corée du Sud comme la Corée du Nord doivent mettre en œuvre des efforts communs pour un respect et une confiance mutuels afin de pouvoir surmonter les différences d'idéologie et de système ;
- En troisième point, ils avaient pris la décision de mettre fin aux hostilités militaires par le dialogue et les négociations ;
- Quatrièmement, ils ont manifesté leur volonté de remplacer l'armistice de Panmunjom par un régime de paix permanent ;
- Cinquièmement, ils voulaient élargir la coopération commerciale en créant de nouvelles zones économiques conjointes permettant ainsi un développement équilibré des deux parties ;
- En sixième point, les deux États doivent établir une coopération dans les secteurs de l'histoire, de la langue, de l'éducation, de la technologie, de la culture, des sports et de la société. Par ailleurs, une route aérienne directe entre Séoul et le mont Paekdu devrait être ouverte pour permettre aux Sud-Coréens de visiter cette montagne située au nord de la péninsule ;

¹ Le mont Kumgang se situe dans un parc localisé en territoire nord-coréen sur la côte est de la péninsule. Il est à une dizaine de kilomètres environ de la ligne de démarcation entre les deux Corée et est relié au Sud par une route qui traverse la Zone démilitarisée.

- En septième point, le Nord et le Sud doivent faire des efforts en vue d'une coopération humanitaire et l'expansion des réunions pour les familles séparées ;

- Et enfin, en huitième point, les deux Corée se sont engagées à renforcer leur coopération sur la scène internationale en faveur de l'intérêt national en conférant notamment des avantages aux ressortissants coréens vivant à l'étranger¹.

Cependant, dans les faits, cet accord n'a donné aucune progression : les essais nucléaires et tirs de missiles du Nord ainsi que l'établissement en République de Corée d'un gouvernement conservateur ont joué en défaveur de la continuation de la *Sunshine policy*. Nous identifions de ce fait une forme de « résistance » dans les relations intercoréennes, notamment en raison d'un manque de confiance mutuelle, ce qui peut expliquer la difficulté à trouver un consensus.

Néanmoins, une nouvelle tentative a vu le jour à partir de l'année 2011. Il s'agit de la *trustpolitik*, « politique de confiance » de Séoul à l'égard de Pyongyang, énoncée en 2011 par Madame Park Geun-hye alors membre de l'Assemblée nationale ; cette politique consiste à placer la confiance au centre en créant un système de récompense pour les comportements coopératifs, et *a contrario*, de punition pour les situations de conflit². L'objectif était de faire de la Corée du Nord un partenaire de confiance.

Pour cela, l'accent a été mis sur la transformation des relations conflictuelles et sur l'importance de restaurer la confiance dont le manque avait affecté négativement une réconciliation légitime entre les Corée³. Arrivée au pouvoir en 2013 après un troisième essai nucléaire nord-coréen, Madame Park Geun-hye s'est retrouvée face à une escalade de tension qui a suivi les sanctions de l'ONU, ainsi que des exercices militaires conjoints américano-sud-coréens. Par ailleurs, cette politique présentait des failles dans ses fondements théoriques ainsi que dans la mise en œuvre des dispositions. La *trustpolitik* s'est révélée comme un échec : « elle pourrait être considérée comme une simple rhétorique de la part de ses partisans qui n'ont pas manifesté une réelle volonté d'appliquer ses principes clés ni de considérer sincèrement sa faisabilité »⁴.

Toutes ces tentatives au niveau péninsulaire ont été peu fructueuses, la problématique majeure de la dénucléarisation subsiste. Nonobstant, une attaque nucléaire improvisée du Nord s'avère aujourd'hui peu probable puisque cela conduirait à la perte du régime. En outre, pour

¹ Il s'agit de la Déclaration pour le développement des rapports nord-sud, la paix et la prospérité, signée par le président sud-coréen Moo-hyun et le dirigeant nord-coréen Kim Jong-il, à Pyongyang le 4 octobre 2007.

² Brendan Howe, Kyung Min Lee, "Trustpolitik: the failure to build trust in inter-korean relations", *Journal of peace and unification*, Vol. 6, No. 2, Ewha Institute of Unification Studies, South Korea, Fall 2016, pp. 96-97.

³ *Ibidem*, p. 96.

⁴ *Ibidem*, p. 96.

qu'un affrontement militaire ou une guerre conventionnelle ait réellement lieu entre les deux Corée, rebasculant le cycle dans la phase 4 (instant de guerre), il faudrait éventuellement un engagement accidentel dans la Zone démilitarisée. Pour réduire ces risques, un troisième sommet intercoréen a eu lieu et s'est achevé sur la signature historique de la Déclaration de Panmunjom du 27 avril 2018 entre le président sud-coréen Moon Jae-in et le dirigeant nord-coréen Kim Jong-un. Cette déclaration a été historique du fait des avancées qui y ont fait suite ; de plus, elle établit que les deux camps feront des efforts conjoints visant à réduire le risque de tensions militaires. Par la suite, le domaine militaire de cette déclaration a été publié le 19 septembre 2018.

Cette partie de l'accord décrit en cinq annexes les mesures militaires prises conjointement par les deux États : il s'agit encore d'un accord militaire. Encore appelé « Accord militaire global intercoréen » (CMA¹), ce document comporte plusieurs mesures en faveur de la confiance et de la sécurité intercoréennes (de l'anglais *Confidence and Security Building Measures*, CSBM) qui ont pour finalité de réduire ces risques de tension en améliorant la confiance entre les deux Corée. Le facteur de confiance semble par conséquent revenir encore et toujours dans les différentes déclarations, sans vraisemblablement aucune mesure apparente possible qui permette de définitivement la rétablir.

Parmi les mesures figurant dans le nouvel accord militaire se trouve : la cessation de tous les exercices d'artillerie à tir réel dans un rayon de cinq kilomètres de la Zone démilitarisée ; l'arrêt de tous les exercices maritimes à tir réel dans certaines régions², ou encore la création de zones d'exclusion aérienne autour de la DMZ pour encadrer la circulation des avions militaires³. De plus, certaines mesures plus approfondies ont été préconisées en faveur de la prévention des engagements ou des différends le long de la Zone démilitarisée, mais aussi la démilitarisation de cette zone tampon ainsi que des opérations de déminage et de suppression des postes de garde dans les zones sensibles.

Pour veiller au respect et à la mise en œuvre par chaque partie de cet accord, un système d'examen a été mis en place afin de suivre les progrès effectués par chacune. Même si cela reste à nuancer, il a semblé dans les faits que les deux Corée ont assez rapidement établi la zone d'interdiction de vol, supprimé certains postes de garde, procédé au désarmement des troupes présentes dans la zone de sécurité conjointe et aussi, créé une zone neutre tout au long de la

¹ *Comprehensive Military Agreement*.

² Darcie Draudt, "The Politics of Implementing the Korean Comprehensive Military Agreement in the Maritime Domain", *Maritime Awareness Project*, The National Bureau of Asian Research, March 31, 2021, pp. 2-3.

³ Yeo Jun-suk, "Two Koreas agree to establish extensive 'no-fly zone' in DMZ", *The Korea Herald*, consulté en mai 2021 sur : <http://www.koreaherald.com/view.php?ud=20180919000752>

Ligne de limite nord¹. Ces avancées rapides et historiques dans les deux camps ont laissé présager un éventuel dégel du conflit coréen par la ratification d'un Accord politique (traité de paix). Nous pouvons expliquer en quatre volets, la mise en œuvre de ces mesures militaires par les deux Corée :

- Elle s'inscrit pleinement dans une dynamique politique et diplomatique ;
- Il y a eu une prise de conscience par les deux parties du risque tangible d'un accident d'ordre militaire grave dans le cas où les politiques mises en œuvre ainsi que les actions jugées par chacune des parties comme « provocantes » se poursuivraient ;
- Les deux États ont également pris conscience de l'effet positif que ces actions militaires auraient sur une potentielle dénucléarisation ;
- Ces mesures s'inscrivaient dans la politique d'engagement et de confiance du président Moon Jae-in qui s'est positionné dès son arrivée au pouvoir tel « un artisan de la paix ».

Cependant, encore une fois, ces dispositions conjointes n'ont pas eu les effets escomptés. Plusieurs points de discorde ont été soulevés au fil du temps et les deux camps en sont arrivés à s'accuser mutuellement de violations. En effet, la Corée du Nord a finalement (re)manifesté un certain désintéressement quant à la mise en œuvre de ces dispositions. Elle a notamment formulé des critiques à l'encontre du Sud qui n'aurait pas « adhéré à l'esprit de l'accord militaire » en poursuivant notamment ses exercices militaires conjoints avec les États-Unis ou encore en procédant à la modernisation de ses forces armées par l'achat d'avions de combat F-35.

Subséquentement, Pyongyang a menacé de se retirer entre autres de l'Accord militaire global intercoréen (CMA). Face à ces critiques, la Corée du Sud a rétorqué que sa voisine aurait maintenu des artilleries le long de la Ligne de limite nord, contesté la zone neutre de cette ligne, effectué des essais de missiles, mais aussi qu'elle n'aurait pas tenu sa promesse de rendre accessible la zone de sécurité commune pour d'éventuels contrôles. Dans ces critiques mutuelles, nous pouvons constater que les mesures qui semblaient avoir été mises en place assez rapidement par les deux parties ne l'étaient pas tant que ça en réalité. Pourtant, sur le plan péninsulaire, l'accord de 1953 ainsi que celui de 2018 devaient asseoir des bases solides en vue de l'établissement d'un régime de paix permanente.

¹ Il s'agit de la *Northern Limit Line* (NLL), une frontière maritime contestée entre les deux camps dans la mer jaune. Cette limite a été tracée peu de temps après la guerre de Corée par le Commandement des Nations unies (UNC). Cette ligne a été le théâtre de plusieurs incidents graves entre les deux Corée, notamment l'incident de mars 2010 évoqué précédemment dans ce travail.

Il est donc nécessaire en un sens, de parvenir à convaincre la Corée du Nord de reconnaître et d'accepter pleinement l'armistice de Panmunjom du 27 juillet 1953, de reconnaître le rôle de la Commission de surveillance des nations neutres, et de l'autoriser à opérer de son côté de la ligne de démarcation. Face à deux camps qui se révèlent quelque peu méfiants l'un de l'autre, cette reconnaissance permettrait de revenir là où tout a commencé et de pouvoir « réécrire l'histoire » de la péninsule : le facteur confiance est le facteur déterminant dont le rétablissement permettra à la « spirale de crises » actuelles de prendre une tournure différente. À notre sens, puisque le facteur « confiance » revient souvent dans les déclarations, rétablir cette confiance entre les deux Corée va générer un Temps historique qui va permettre de briser la « spirale de crise », tout en arrêtant le basculement entre crise et récession. Ainsi, le cycle de guerre qui a commencé en 1956 pourra reprendre son cours « normal » et passer progressivement en phase de déclin. Ce Temps historique serait donc fondamental pour arrêter tout cycle de guerre sur la péninsule.

À ce stade de notre rédaction, il convient de rappeler qu'il ne s'agit pas que des deux Corée. Nous savons que cette problématique coréenne s'étend à plus d'acteurs que les deux États qui se partagent la péninsule. Nous rappelons également qu'aucun représentant de la Corée du Sud n'a signé l'armistice du 27 juillet 1953. Alors, comment la Corée du Nord pourrait-elle faire confiance à sa voisine du Sud aux liens solides avec les Américains ?

En vérité, toutes les mesures qui concernent la Zone démilitarisée doivent être appuyées par le Commandement des Nations unies, c'est-à-dire par Washington (donc les États-Unis) qui n'était pas présent lors de la signature de l'Accord de Panmunjom.

Nous allons maintenant analyser « les fruits engendrés par les mauvaises fondations de l'accord d'armistice » sur le plan international en prenant tout d'abord l'exemple des pourparlers, ensuite celui des sommets de Singapour et de Hanoï.

Pour ce qui est des pourparlers, nous examinerons qu'encore une fois, la question de la confiance revient ici. Pour permettre le succès de ces discussions, chaque État participant devrait être disposé à tenir ses promesses. En effet, par le passé, nous pouvons prendre l'exemple de la Corée du Nord qui n'a pas respecté les engagements pris en matière de désarmement nucléaire. De fait, les autres États sont devenus quelque peu sceptiques quant aux motivations du régime. En dépit des progrès qui ont été faits durant ces discussions, au sujet de la fermeture des sites nucléaires, puis du dialogue croissant avec la République de Corée¹, la

¹ Ce dialogue avait en partie été favorisé par la coopération entre les deux pays pour former une équipe conjointe qui se présenterait aux Jeux olympiques d'hiver.

paix entre les deux nations n'est toujours pas établie. Initialement, l'échec des pourparlers résidait dans une confiance biaisée entre tous les acteurs.

Nous rappelons à ce titre que c'est l'annonce de la Corée du Nord du lancement d'une fusée visant à mettre un satellite en orbite en avril 2009 qui a marqué « le début de la fin » des discussions à six puisque certains membres ont évalué que ce satellite pouvait en réalité être un missile. Envers et contre tous, le pays a quand même procédé au lancement, qui bien que soldé par un échec, a été suivi par un essai nucléaire. Par la suite, le dialogue entre les États membres des discussions a connu une rupture. Ce manque de confiance s'est matérialisé comme une aggravation des relations entre la Corée du Nord et d'autres pays comme les États-Unis, puisque le respect des promesses faites est une condition pour la paix sur la péninsule et à plus grande échelle, dans toute la région.

Même si cette méfiance réciproque n'a pas transformé les tensions en instant de guerre entre les puissances concernées, elle a toutefois affecté les progrès quant au dialogue entre les dirigeants de ces nations. En appliquant la théorie des *levels of analysis*, nous pouvons constater que le niveau individuel a également un impact sur la « spirale de crises ». L'analyse au niveau individuel se focalise sur les décisions prises par les individus qui établissent la politique étrangère. Comme nous l'avons analysé, le cas coréen est un ancien conflit dans lequel sont impliquées plus que les deux parties de la péninsule. Dans notre étude, il a fallu attendre un changement de direction au sein des États (Kim Jong-un en Corée du Nord, Moon Jae-in en Corée du Sud, Donald Trump aux États-Unis et Xi Jinping en Chine) pour que des tentatives de réconciliation plus poussées voient le jour.

Entre autres, les relations entre la Chine et la Corée du Nord ont connu des améliorations après que les deux dirigeants se sont rencontrés cinq fois (depuis mars 2018). Des agencements au niveau individuel sont ainsi une condition *sine qua none* à la paix, parce que des avancées sur ce plan se traduisent automatiquement par des avancées sur les autres. Par exemple, lorsqu'il perçoit une menace contre sa nation, Kim Jong-un peut manifester une hostilité envers les autres dirigeants ; il réagit en procédant à des manifestations de pouvoir ou en proférant tout simplement des menaces ce qui peut conduire à une guerre des mots et accroître les tensions interétatiques.

Revenons sur les discussions à six. Pour générer un environnement favorable à la poursuite des pourparlers, éviter d'autres échecs et réduire les risques sur la péninsule et dans l'ensemble de la région, des discussions pourraient avoir lieu dans le cadre d'une mise à jour du système de gestion des conflits en Corée. Un consensus devrait aussi être trouvé pour mettre en œuvre

l'Accord militaire global (CMA). En d'autres termes, il s'avère nécessaire de bâtir une architecture de sécurité dont les fondations seraient plus solides afin d'en garantir la pérennité. Néanmoins, le manque de consensus au sein du Conseil de sécurité des Nations unies sur la portée des sanctions ou des concessions faites à la Corée du Nord joue fortement sur le progrès des négociations ; nous en sommes donc au niveau international.

La Chine et la Russie avaient rédigé une proposition d'allègement des sanctions contre la Corée du Nord qui a toutefois été rejetée par les États-Unis, la France et le Royaume-Uni¹. Il y a donc aussi cette difficulté à avoir un « concours d'intérêts » entre les acteurs et d'instaurer un instrument multilatéral permettant d'accorder les démarches. La conséquence en est une diminution des contraintes pour la dénucléarisation de Pyongyang donc une limitation quant à l'élaboration d'une feuille de route.

Autre cause de ralentissement de ce processus, c'est la concurrence géostratégique entre la Chine et les États-Unis. La Chine a comme nous l'avons vu, des intérêts à maintenir ses relations avec la Corée du Nord. Avec la Russie, elles seront « gagnantes » si l'influence militaire des États-Unis est réduite dans la région. C'est pourquoi ses relations avec la Corée du Nord peuvent lui permettre d'exercer une pression sur les États-Unis dans le but de les inciter à retirer leurs armes stratégiques du sud de la péninsule. Les relations améliorées entre les dirigeants chinois et nord-coréens ont permis à Pyongyang d'obtenir un soutien politique et des avantages économiques de la capitale chinoise. Cela a été possible entre autres, grâce aux revenus générés par le tourisme chinois qui se fait à grande échelle en Corée du Nord. En vérité, le secteur touristique s'avère épargné par le régime de sanctions de l'ONU, même si cela a été suspendu depuis l'épidémie de la COVID-19.

En outre, en tant que signataire de l'armistice, Pékin a averti que toute déclaration de fin de guerre sans sa participation serait invalide. Par conséquent, le soutien de la Chine ainsi que la carence dans l'application efficace des sanctions auraient conduit Pyongyang à reconsidérer l'urgence d'obtenir un allègement des sanctions voire de rechercher un accord.

Finalement, s'il était mis en œuvre, un système actualisé serait susceptible de modifier graduellement et positivement la perception du Nord, ce qui permettrait de lui faire bon accueil dans un potentiel système de sécurité régional. Est-il cependant utopiste d'envisager un tel scénario ?

¹ Jérôme le Carrou, « La stratégie de militarisation nord-coréenne à l'épreuve de la nouvelle administration américaine ». Consulté en mai 2021 sur : [2021https://www.iris-france.org/154085-la-strategie-de-militarisation-nord-coreenne-a-lepreuve-de-la-nouvelle-administration-americaine/](https://www.iris-france.org/154085-la-strategie-de-militarisation-nord-coreenne-a-lepreuve-de-la-nouvelle-administration-americaine/)

En réalité, il n'existe aucun pouvoir coercitif capable de pousser les parties à négocier dans le but d'élaborer un tel système. Pour cela, il faudrait qu'il y ait une prise de conscience sur tous les plans, en commençant par le niveau individuel. Par la suite, cette dynamique pourra s'étendre aux autres niveaux. En effet, une dynamique commencée à ce niveau et plus précisément entre le leader nord-coréen et le président sud-coréen pourra être soutenue par des tiers. Par exemple, des accords régionaux peuvent être signés parallèlement aux accords intercoréens. Cependant, écarter les États-Unis semble aujourd'hui inenvisageable. Renforcer la confiance devrait donc se faire progressivement par des négociations visant à prendre des mesures spécifiques ou encore par la création d'institutions multilatérales permanentes : cela permettrait de rétablir graduellement la confiance.

Prenons maintenant l'exemple des négociations de 2018 et de 2019. Une déclaration de paix qui intégrerait le système actuel d'armistice tout en permettant d'aboutir par la suite à un traité avait été évoquée. Pourtant, ces négociations semblent en réalité avoir propulsé la situation dans une crise de plus forte intensité. Après le sommet de Singapour du 12 juin 2018, en dépit de l'entente apparente sur les objectifs à long terme de dénucléarisation complète et d'instauration d'un régime de paix en Corée, il s'est avéré lors du sommet de Hanoï des 27 et 28 février 2019, qu'un grand fossé existait entre le président américain Donald Trump et le leader nord-coréen Kim Jong-un. Ils ont dû faire face à leur désaccord quant à la définition des termes susmentionnés, et par rapport à l'ampleur et au séquençage des mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Pour les États-Unis, il s'agissait d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible (CVID¹) et d'une dénucléarisation définitive entièrement vérifiée (FFDV²). Cela induit une démolition supervisée de la totalité des armes nucléaires et de leurs moyens de production et de livraison. De plus, Washington a proposé qu'un allègement des sanctions ne soit établi que si la Corée du Nord s'engageait dans un premier temps à prendre des mesures de dénucléarisation importantes.

À l'inverse, Pyongyang souhaitait considérer un régime de paix qui inclurait des garanties de sécurité militaire américaine, c'est-à-dire un traité précédé du retrait des actifs stratégiques américains en Corée du Sud, mais aussi aux alentours ainsi que l'anéantissement du parapluie nucléaire américain. Il était ainsi question d'une définition moins globale de son propre arsenal nucléaire. Le régime n'avait proposé qu'un démantèlement partiel, celui des installations nucléaires de Yongbyon, ce qui signifiait que même après ce démantèlement, la Corée du Nord

¹ *Complete, Verifiable and Irreversible Dismantlement of North Korea's nuclear program.*

² *Final Fully Verifiable Denuclearization.*

resterait avec un large stock d'armes nucléaires et de missiles balistiques, et qu'elle conserverait sa capacité à produire de l'uranium pour des fins militaires.

Pour les États-Unis, il s'agissait de confirmer initialement la bonne foi nord-coréenne quant à la dénucléarisation complète. L'objectif étant d'éviter un accord « faussé » qui ne serait pas respecté par Pyongyang, notamment au sujet des normes internationales du TNP. Pour la Corée du Nord, elle ne considère pas son programme de dénucléarisation comme un simple engagement unilatéral, mais comme dépendant des mesures prises parallèlement par les États-Unis pour éviter tout ce qui relève des pressions diplomatiques, économiques et militaires. Ainsi, le pays estime avoir déjà fait des premiers pas conséquents vers la dénucléarisation, à l'instar de la démolition de quelques sites nucléaires ou encore les moratoires sur les essais nucléaires, tandis que les États-Unis eux, n'auraient fait aucun effort. Au début de l'année 2020, en janvier, Kim Kye-gwan, le vice-ministre nord-coréen des Affaires étrangères a déclaré qu'un dialogue avec les États-Unis ne reprendrait que si Washington acceptait pleinement les requêtes de Pyongyang.

Finalement, il semblerait que les deux parties n'étaient pas disposées à compromettre leurs principales sources de pouvoir de négociation. Les capacités nucléaires nord-coréennes ont connu un développement exponentiel notamment, grâce aux nombreux essais nucléaires et lancements de missiles de plus en plus sophistiqués¹. Dans son discours officiel du Nouvel An 2020, le dirigeant Kim Jong-un a certifié que par la suite, son pays allait développer régulièrement des armes stratégiques nécessaires. La communauté internationale aurait donc sous-estimé les ambitions et motivations du régime qui a consolidé son statut nucléaire à travers ses tests nucléaires. À l'heure actuelle, il semble difficile de convaincre le pays à dénucléariser. Cela paraît encore plus complexe parce que cette capacité nucléaire lui permet de mener une politique de dissuasion.

Cette inaptitude à arriver à un consensus quant aux définitions communes des termes fondamentaux a alimenté la méfiance mutuelle des acteurs l'un envers l'autre. Les différences de perception et de position ont affecté la reprise des négociations. Chaque partie semble concevoir que le premier pas doit être fait par l'autre : au fur et à mesure des discussions, il semblerait que le déficit de confiance croisse de plus en plus. Le nucléaire a apporté une donne différente au contexte actuel en comparaison aux années précédentes. Avec une capacité nucléaire renforcée et la possibilité de cibler désormais les États-Unis, la Corée du Nord semble avoir atteint un haut potentiel de dissuasion pour faire basculer en sa faveur l'équilibre des

¹ Depuis la reprise de ses essais en mai 2019, le régime a effectué plus d'une trentaine de tests de missile.

pouvoirs sur la péninsule, mais aussi dans la région. Par conséquent, de futures négociations en vue d'un régime de paix devraient prendre en compte cette capacité nucléaire accrue.

De leur côté, les États-Unis ont renforcé leur dissuasion stratégique ; ils ont livré pour la première fois, en mars 2019 dans le cadre d'un plan de déploiement, des avions de combat F-35A à la Corée du Sud. Cette dissuasion stratégique s'est également étendue au Japon avec lequel ils ont effectué en octobre 2019 un vol d'entraînement avec le *Japanese Air Forces*. Le 24 avril 2020, ils ont repris avec la République de Corée, leurs exercices aériens conjoints qui avaient été mis de côté en 2019. Par conséquent, cette impasse dans lequel se trouvent les négociations sur la dénucléarisation a conduit chaque partie à opter pour une patience stratégique, en renforçant leur influence et leur dissuasion.

Pour conclure ce chapitre, le cas de la Corée se révèle comme un échec de la politique qui se présente sous la forme d'une guerre caméléon. Ce qui lui confère le caractère cyclique, c'est que ce conflit est devenu *sui generis* et qu'il trouve son fondement dans l'échec même de la politique. Dans la stratégie des États, Thucydide avait fait une distinction entre le court terme et le long terme. Dans le premier cas, un rapport de force favorable à une cité peut la conduire à entrer en guerre avec une voisine aux capacités moindres. Néanmoins, à long terme, ses intérêts peuvent la pousser à rechercher un consensus et donc la paix. Finalement, un système de paix générale et pérenne ne peut être bâti que sur les fondements des services rendus entre cités à travers le temps, et qui seraient rappelés lors des négociations par chaque représentant. Dans note étude, il est primordial qu'il y ait un nouveau « concours d'intérêts » mêlé à la restauration de la confiance entre les acteurs, ce qui ouvrirait la voie à un nouveau Temps historique qui permettrait des négociations propices à un régime de paix.

CONCLUSION

CONCLUSION

D'UN RÉGIME DE GUERRE À UN RÉGIME DE PAIX

« La guerre peut aussi être un objet de science pour les chercheurs dont l'objectif n'est pas d'atteindre la victoire, mais d'approcher la vérité¹ ».

Depuis la fin de la guerre froide, le monde a connu des changements fondamentaux, notamment en ce qui concerne la polarité du système. Aujourd'hui, il apparaît que plus aucun État n'a la pleine puissance dans tous les domaines réunis. Si à l'époque, il était question de l'Union soviétique et des États-Unis, désormais, il s'agit de ces derniers qui font face à une Chine qui a évolué et gagné en puissance. Nous vivons dans un contexte de changement des équilibres mondiaux avec l'émergence de nouveaux acteurs. C'est ainsi que le conflit en Corée se place désormais dans un contexte de reprise de puissance -certes ralenti- de la Russie, mais surtout de la Chine.

La guerre est un des phénomènes des plus locaux avec les microcrises ou des crises de plus grandes ampleurs. Elle a aussi une dimension mondiale puisque la technologie permet des systèmes d'armes qui peuvent toucher l'autre bout du monde. Désormais, la dissuasion nucléaire gagne plus en ampleur que la dissuasion conventionnelle, même si cette dernière conserve son importance. Par conséquent, dans notre contribution à l'analyse du concept de « cycles de guerre » par le cas coréen, une distinction s'est opérée entre les crises conventionnelles et les crises nucléaires qui peuvent être plus intenses en degré qu'en nature. La technologie a apporté de profondes modifications dans nos modes de vie, et les formes de gouvernement dans lesquelles nous vivons ont également été considérablement transformées.

De ce fait, pour comprendre notre monde moderne ainsi que la puissance destructrice des armes nucléaires, il est nécessaire d'utiliser des approches plus « rationnelles » dans le processus de prise de décision². Seulement, les expériences nouvelles ne semblent pas démontrer que les dirigeants politiques contemporains soient plus efficaces que leurs prédécesseurs en ce qui concerne le règlement des conflits et l'évitement de la violence. Par cette étude de cas, nous avons notamment tenté de prouver que leurs décisions n'étaient pas toujours plus rationnelles.

¹ Jean-Vincent Holeindre, « Ce que la guerre fait aux sociétés », *Sciences Humaines*, Hors-série, La guerre, des origines à nos jours, p. 8.

² Richard Ned Lebow, *The nature of international crisis, between peace and war*, *Op.Cit.*, pp. 17-18.

L'Histoire démontre que le recours à la guerre mène à la destruction. Si aujourd'hui le phénomène a changé de visage, il demeure une diversité des antagonismes qui se rejoignent cependant sur un point : la consistance de la politique. Nous devons néanmoins nuancer ce fait, car la guerre entraîne la transformation de l'objectif politique par la violence et non sa réalisation. Toute utilisation de la force militaire serait alors déjà un échec politique.

Pour prévenir la guerre, il est primordial de s'y former, comme nous pouvons le voir dans cette nouvelle ère avec notamment l'apparition de nouveaux facteurs comme le nucléaire : la situation coréenne représente donc une illustration complète de ce qui est « préparer la guerre ». Les deux Corée n'ayant pas signé de traité de paix, elles sont toujours ainsi en état de guerre. Cela génère un conflit marqué par des crises récurrentes. Toutes ces raisons font indéniablement de la péninsule, une scène où s'alternent escalades de tension et périodes de répit, conférant au conflit coréen, une nature *sui generis*. En effet, il est singulier et nécessite la création de nouveaux textes spécifiques prenant en compte l'évolution des facteurs sur la péninsule et sur le plan régional. Par ailleurs, il n'est pas impossible qu'une crise donnée à un temps donné puisse faire naître un désir de vengeance, aboutissant à des tensions susceptibles d'engendrer une nouvelle crise¹. Bien entendu, même s'il n'est pas possible de parler d'une crise intercoréenne sans inclure les États-Unis alliés de la Corée du Sud, ces crises trouvent leur essor dans différentes situations et jouent une multitude de rôles, changeant et façonnant le cours de l'histoire des deux Corée.

Tout au long de cette thèse, nous avons tenté de modéliser le phénomène de déclenchement des cycles de guerre tout en établissant les liens entre crises et prises de décision. Si la gestion de certaines crises peut dégénérer en guerre, ce n'est toutefois pas toutes les guerres qui sont précédées par des crises. Il existe effectivement des cas où les dirigeants choisissent de commencer les hostilités et de les justifier bien après.

L'attaque-surprise de la Corée du Nord visant la Corée du Sud le 25 juin 1950 a conduit à un instant de guerre opposant capitalistes (Nations unies guidées par les États-Unis) et communistes (Union soviétique dans une moindre mesure, et Chine) pour le contrôle de la péninsule. Cet affrontement a fait un grand nombre de morts et s'est terminé sur une « fausse note » qui a encore pour conséquence, le maintien de la péninsule dans un cycle de guerre. L'héritage du premier cycle coréen que nous avons identifié dans cette thèse est toujours bien palpable : il façonne encore la géopolitique mondiale et a créé un précédent pour les présidents américains qui voudraient mener des guerres extérieures sans le consentement du Congrès.

¹ Amos Yoder, *World politics and the causes of war since 1914*, *Op.Cit.*, p. 2.

La région est maintenant empreinte à un équilibre instable au profit de ce que nous pouvons qualifier d'une « course à la prédominance ». En raison de l'enjeu stratégique qu'elle représente, la Corée demeure une sorte d'épicentre de crises dans la région d'Asie du Nord-Est. À ce titre, le gouvernement russe dont les tentatives (qui ont échoué à l'époque) de lancer une politique orientée vers cette région, remontent aux années 1990, a changé de stratégie en s'imposant dans le Pacifique, notamment par le renforcement de la présence de son armée marine. En réalité, les relations de la Chine avec la Russie et bien entendu avec la Corée du Nord représentent un défi majeur tant pour la Corée du Sud, les États-Unis, mais également le Japon.

Dans le cadre du conflit coréen, les États-Unis sont alliés avec la République de Corée, mais aussi le Japon qui a choisi de se ranger de leur côté. Toutefois, il semblerait que la soumission nipponne au gouvernement américain cacherait des ambitions politiques peu soupçonnées. Le grand-père du Premier ministre Abe Shinzo, Kishi Nobusuke, qui occupait la même fonction de 1957 à 1960, désirait faire de la guerre froide, une période de reconstruction de la puissance militaire japonaise qui avait essuyé un échec pendant la Seconde Guerre mondiale. Son désir était de parvenir à cette fin avec l'aide du gouvernement américain¹.

Quant à Abe Shinzo, son projet nationaliste et populiste² a pour objectif de faire du Japon une puissance nucléaire en utilisant l'énergie civile, ce qui ferait entrer l'île dans une sorte de compétition avec les États-Unis et la Chine. En attendant que ces ambitions soient atteintes, le Japon choisit de se placer sous la couverture nucléaire des États-Unis afin de se garantir une sécurité dans la région. Ainsi, le Japon devient également la cible stratégique de confrontation sino-américaine puisque Pékin en faisant le choix de ne pas s'attaquer frontalement au Japon, préfère s'en servir comme une sorte d'« otage »³. Si le Japon décide de se retirer de cette couverture américaine, il deviendrait neutre dans la gestion du dossier de dénucléarisation nord-coréen, ce qui pourrait la desservir dans ce contexte régional.

Indéniablement, la confrontation américano-nord-coréenne sous le mandat du président Donald Trump se situait dans la vision *America first*, c'est-à-dire l'« Amérique d'abord ». Le président américain entendait prendre toutes les mesures nécessaires pour occuper toutes les régions du monde en y déployant les forces américaines ou en usant des capacités nucléaires nationales. À ce titre, le rapport sur l'évaluation du dispositif nucléaire publié en février 2018

¹ Kinhide Mushakoji, « Vers une nouvelle guerre froide ? », *Le Monde diplomatique*, n° 162, Corée enfin la paix ?, Ed. Le Monde diplomatique, France, Décembre 2018-janvier 2019, p. 52.

² *Ibidem*, p. 52.

³ *Ibidem*, p. 52.

par le Pentagone, énonçait la différenciation entre l'usage stratégique des armes nucléaires par opposition à un usage visant à la dissuasion.

Pour ce qui est du régime nord-coréen, il se positionne maintenant comme un stratéliste réputé pour ses capacités nucléaires croissantes, et qui pratique la « stratégie de la corde raide » (*brinkmanship*). Ayant succédé à son père en étant plutôt jeune, Kim Jong-un n'était alors pas très connu : nous savions qu'il avait fait ses études à l'étranger, en Suisse. Son expérience personnelle est hypothétiquement ce qui l'aurait incité à envoyer de nombreux Nord-Coréens poursuivre leurs études en Russie et en Ukraine, mais aussi en Europe, dans l'idée d'orienter le marché nord-coréen vers une ouverture à l'économie internationale. Cette diaspora nord-coréenne a été le moyen de rallier le civil au militaire puisque les jeunes technocrates étaient semble-t-il jugés négativement par les services d'espionnage ou les militaires. Les Jeux olympiques qui ont eu lieu en février 2018 à Pyeongchang en Corée du Sud ont également servi de propulseur pour cette ouverture à l'économie mondiale. Cette volonté d'ouverture n'est pas passée inaperçue, et Donald Trump qui y a vu un côté bénéfique pour sa politique étrangère a entamé de nouvelles discussions au sujet de la dénucléarisation de la péninsule.

Quant à la République de Corée, le gouvernement sud-coréen a désormais basculé à gauche avec l'élection du président Moon Jae-in en 2017. Né en 1953 dans le contexte de la fin des heurts fratricides, ce dernier prône une politique plus ouverte sur le Nord. L'objectif se présente comme suit : conserver des relations commerciales, mais aussi stratégiques avec les Américains, puis ouvrir le dialogue et améliorer les relations avec la R.P.D.C à l'instar de la politique du rayon de soleil (*Sunshine Policy*) de Kim Dae-jung qui a dirigé le Sud de 1998 à 2003.

Se positionnant comme un « artisan de paix », Moon Jae-in avait réussi pendant un temps, là où ses prédécesseurs ont échoué, en mettant en place plusieurs séries de négociations avec le Nord dans le but de construire des liens solides qui conduiraient à une réunification pacifique de la Corée. Il semblait qu'il était parvenu à rétablir la confiance avec le leader nord-coréen. Cependant, à l'heure où nous rédigeons cette thèse, ces plans de paix paraissent réduits à néant depuis que la confiance avec Kim Jong-un a été rompue. Par ailleurs, au sein de la politique, la confiance s'est révélée comme une nécessité pour repenser la guerre et les cycles de guerre.

Au moment où nous rédigeons cette thèse, les discussions entre la Corée du Nord et les États-Unis sont suspendues ; les relations entre le Nord et le Sud se sont envenimées. Les lancements ou tests de missiles balistiques de Pyongyang sont de plus en plus rapprochés. Cela témoigne d'une intensification des activités nucléaires et balistiques nord-coréennes, ce qui pourrait sur le long terme, mener à une disparition des cycles de guerre sur la péninsule.

Même si nous ne pouvons pas réécrire l'Histoire, en guise de conclusion, quelques questions peuvent se poser :

- Dans le système international, est-il possible d'éviter une guerre lorsqu'une puissance montante commence à défier le contrôle de l'État dominant ?
- Comment organiser la paix sur la péninsule ?

Pour répondre à la première question, nous allons brièvement nous référer à la théorie des relations internationales qui prône l'équilibre des puissances (*balance of power* en anglais). Nous pouvons nous demander si cet équilibre est réellement possible dans la région de l'Asie du Nord-Est. Comme nous l'avons analysé dans le contexte de la guerre froide, cet équilibre relève plutôt de l'exception que de la norme : en effet, il semble plus commun qu'un État -en l'occurrence les États-Unis- domine le système international. Selon A.F.K Organski, cet équilibre est impossible puisque les nations vont préférentiellement transitionner vers une position de puissance.

Selon lui, la guerre est dangereuse du fait même de l'équilibre des puissances. En effet, lorsque la puissance est répartie de manière égale, les nations sont encouragées à défier le *statu quo*. En revanche, dans le cas où les challengers commenceraient à rattraper voire surpasser la puissance qui prédomine, il est plus probable de voir éclater la guerre. La situation dans la région du Nord-Est asiatique illustre bien ce cas. Cela se manifeste par une restructuration des équilibres régionaux, ce qui cause des instabilités quant à l'avenir économique, mais aussi politique et sécuritaire. Dans la région d'Asie pacifique, la Chine s'affirme de plus en plus comme une puissance, ce qui génère des tensions et risque de donner naissance à quelques conflits.

Pour consolider leur présence dans la région, les États-Unis sous l'administration Bush fils avaient déjà dès l'année 2001 (à la suite des attaques terroristes), présenté un document dont les grandes lignes portaient sur une stratégie de réorientation vers le Pacifique. Plus tard, sous le mandat du président Barak Obama, la nation américaine a témoigné de sa volonté de se focaliser sur cette région face aux ambitions de la Chine. Même si cette dernière est interdépendante des États-Unis en raison de leur partenariat économique, il n'en est pas moins que les États-Unis veulent protéger la Corée du Sud et le Japon qui sont aussi leurs alliés. Toutefois, face à cette recrudescence chinoise dans la région, le gouvernement américain a tenté une approche différente en essayant d'établir un partenariat d'ordre géopolitique avec la Chine,

chose qui a été sans suite avec l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping dont le modèle de gouvernement a conduit à un durcissement du régime.

Nous avons déterminé dans le premier chapitre de notre seconde partie que les cycles hégémoniques tendraient à disparaître. Dans ce cas, qu'advient-il des relations sino-américaines ?

Autrefois, la Chine affaiblie ne pouvait que « tolérer » la mainmise d'une puissance occidentale dans la région du Pacifique en dépit des oppositions idéologiques avec d'un côté le système communiste chinois, et de l'autre, le système capitaliste libéral américain. Les tensions entre les deux nations ont toujours été vives, même s'il y a eu des périodes de rapprochement¹. Cet affrontement trouve son origine dans le soutien de Washington aux nationalistes chinois de Tchang-Kaï-Tchek face aux communistes de Mao Zedong. Cet antagonisme avait légèrement été interrompu par la guerre contre le Japon qui est devenu par la suite, un allié des Américains, mais il a repris progressivement à partir des affrontements en Corée.

Depuis, les choses ont bien évolué au sein de la communauté internationale. Dorénavant, la Chine du fait de ses progrès dans les domaines militaires, politiques et économiques se présente comme un challenger face aux États-Unis. En dépit de ces faits, au moment de notre rédaction, l'analyse des rapports de force entre ces deux nations écarte la possibilité d'un conflit direct sur le court ou moyen terme, tout simplement parce que la défaite de la Chine serait assurée. De plus, le facteur nucléaire semble être un frein à un tel affrontement. Les capacités de dissuasion nucléaire sont toujours d'actualité et puisque les deux États possèdent l'arme nucléaire, les conséquences d'un choc frontal seraient désastreuses pour eux. *A contrario*, sur les court et moyen termes, nous pouvons voir apparaître de plus en plus de conflits -larvés notamment- entre les États-Unis et la Chine. Ces conflits pourraient s'étendre à d'autres régions du monde « convoitées » par les deux acteurs comme en Afrique².

Pour ce qui est de la seconde question, afin d'organiser un système de paix durable sur la péninsule, faudrait-il établir un nouveau système de gestion des conflits ?

¹ Une de ces périodes de rapprochement remonte en 1971 lorsque le président Nixon a annoncé sa visite prochaine en Chine pour le mois de février de l'année suivante.

Plus récemment, ce sont les attentats du 11 septembre 2001 qui avaient marqué un tournant dans les relations sino-américaines. Perpétrés par des terroristes d'Al-Qaïda, il apparaissait nécessaire d'éviter la continuation de ce même type d'incident. L'enjeu était de taille sur tous les plans et tant les Chinois que les Américains avaient constaté qu'ils avaient le même ennemi (l'islamisme radical). Pour les Chinois, ils ne pouvaient accepter la sécession du Xinjiang, seule région pétrolifère chinoise, qui avait été prônée par les islamistes. Concernant les Américains, l'islamisme radical représentait une menace sur leur propre territoire et se présentaient comme un enjeu avec certaines de leurs actions comme celles en Irak. Par conséquent, les deux nations ont fait le choix de s'allier pour un temps, avec la Russie, contre l'islamisme. Il s'agissait d'établir un front commun contre un ennemi commun.

² En Afrique, il existe plusieurs champs de bataille stratégiques : le Darfour et ses enjeux en représentent un.

Avant de répondre, il faudrait se questionner sur ce que serait la paix dans une ère atomique. La guerre est toujours un saut dans l'inconnu, elle comporte non pas quelque chose de politique, mais plutôt d'apolitique, d'où la nécessité de repenser la paix. Dans le droit international, le concept de paix fait progressivement place à celui de « sécurité ». « La sécurité c'est comme l'oxygène, vous ne remarquez pas sa présence jusqu'à ce que vous en manquiez, mais une fois que cela se produit, il n'y a rien d'autre auquel vous ne puissiez penser »,¹ disait Joseph Nye en 1995. Toutefois, nous allons quand même tenter de redéfinir le concept même de paix en fonction des spécificités de notre cas d'étude.

Les deux Corée connaissent un état que nous pourrions qualifier d'intermédiaire : la gestion des crises nucléaires bien que « maladroit » parfois, permet cependant de ne pas rebasculer dans un instant de guerre. Il serait en effet difficile d'envisager une nouvelle guerre totale, mondiale aujourd'hui, mais parler d'une paix absolue relèverait peut-être de l'utopie. Dans cette optique, la paix serait bien plus qu'un simple état d'absence de crises ou de conflit, mais plutôt comme une valeur à protéger et à promouvoir, voire comme un droit à assurer. Perçue non pas comme l'absence d'une guerre, la paix en Corée serait la présence d'un système de valeurs consonantes relatives à la réunification. « Les armes de la paix sont plus puissantes que celles de la guerre » et un résultat n'est obtenu que dans le cas où il y a un consentement de l'ennemi à aboutir à la paix. Toutefois, il s'agit d'une épée à double tranchant : l'opération peut aboutir à un consentement conjoint ou à une destruction mutuelle.

Principalement, si la situation reste tendue au sein de la péninsule, c'est parce qu'il y a une volonté de réunification qui se heurte aux différences entre les deux Corée, ce qui crée un fossé qui semblerait insurmontable. En d'autres termes, il s'agirait d'un différend juridique puisque nous sommes dans le cas de deux États qui souhaitent s'unir, mais n'arrivent pas à trouver un terrain d'entente. Ainsi, nous pouvons faire intervenir la typologie de l'HIK², plus précisément, celle du « conflit latent » qui est « la situation qui oppose en connaissance de cause deux entités politiques sur un sujet précis, et se solutionne le plus souvent entre États dans le cadre de négociations politiques de façon bilatérale ou multilatérale »³.

Dans ce cas, il s'agirait de négociations multilatérales puisqu'en raison du facteur nucléaire qui a fait son apparition sur la péninsule depuis, le cas coréen fait intervenir des acteurs autres

¹ Joseph Nye, "The Case for Deep Engagement," *Foreign Affairs*, July–August 1995, p. 91.

Traduit par l'auteur à partir de la version originale :

Security is like oxygen, you tend not to notice it until you begin to lose it, but once that occurs there is nothing else that you think about.

² *Hiedelberg Institute for International Conflict Research*.

³ Jean-François Fiorina, « Les conflits contemporains, entre violence politique et différends armés », *Op.Cit.*, pp. 1-2.

que les deux Corée dans les « pourparlers à six sur le désarmement nucléaire de la péninsule coréenne ». Toutefois, les provocations nord-coréennes placent la situation dans la catégorie des « conflits violents », au stade de crise puisque la violence matérielle est bien utilisée de manière sporadique. De plus, il s'agirait là d'une crise accentuée par le facteur nucléaire utilisée de manière habile par la Corée du Nord comme une source d'intimidation sur la scène internationale.

Les facteurs qui entrent en jeu ont évolué depuis 1953 même si les acteurs principaux restent les mêmes : les deux Corée, les États-Unis, la Chine, la Russie et le Japon. De plus, le facteur nucléaire représente le principal enjeu de discordes actuel sur la scène internationale, ce qui implique souvent l'intervention des États-Unis et de l'ONU. Tout cela offre un « terreau favorable à la conflictualité »¹ menant ainsi à des escalades récurrentes. De la sorte, le cas coréen témoigne d'une réelle mutation de la conflictualité. Pendant plusieurs décennies, le militaire a été au service de la politique. Toutefois, la mutation du conflit devenu « de son propre genre » nous conduit à ne plus parler de continuation de la politique par d'autres moyens, mais plutôt de son échec. C'est cet échec même qui conduirait au ralentissement du processus de paix sur la péninsule.

Aussi, d'après nous, les crises se multiplient et sont de plus en plus rapprochées parce que dans un premier temps, à l'échelle même de la péninsule, les acteurs n'auraient pas la même vision de ce qu'est la paix. Par conséquent, l'intervention d'autres acteurs de la communauté internationale tels que l'ONU dans son rôle de « maintien de la paix » ne peut être que limitée. Pour maintenir la paix, il faut déjà qu'il y en ait une. Il reste à résoudre de multiples problèmes afin de parvenir à une paix dans la région ou du moins, pour arrêter dans un premier temps les crises répétées.

Le cas coréen s'avère complexe, car un système de paix efficace serait un système permettant d'aboutir à une unification où chaque acteur se percevrait gagnant. La question de la paix sur le territoire péninsulaire est inhérente à la signature d'un traité, car déterminante pour son échec ou son succès. Il faut « neutraliser » l'autre sans le haïr et sans se faire haïr, afin de pouvoir arriver à des négociations puisque « s'il n'y a pas de négociations possibles, il n'y a pas d'autres voies que la destruction ». Néanmoins, il est impossible d'atteindre la victoire si on ne sait quelle forme elle devrait prendre. À ce titre, nous pouvons considérer le système de gestion de conflit proposé par Moon Jae-in, en ce qu'il correspond selon nous à une bonne base

¹ Jean-François Fiorina, « Les conflits contemporains, entre violence politique et différends armés », *Op.Cit.*, pp. 1-2.

de départ. Ce système, s'il est reconsidéré et mis en place, permettrait « d'éduquer les deux nations vers la paix » et de passer d'un succès militaire (désormais désuet) à un succès politique.

Les systèmes de gestion des conflits équivalents à des architectures de sécurité complètes et bien établies qui comprennent différents mécanismes de vérification, des arrangements moins ambitieux sans institutions de sécurité permanentes¹, ou encore des mécanismes de vérification pour soutenir les dispositions non contraignantes. L'exemple le plus complet à ce jour d'un tel système serait l'ensemble des institutions, des règles et des accords établis pour assurer la sécurité de l'Union européenne. Cette architecture de sécurité de l'Europe est bâtie autour d'une combinaison d'aspects qui prennent en compte la réduction des risques² ainsi que l'existence d'institutions dont le cadre est propice aux discussions relatives aux questions d'intérêt commun. Les acteurs peuvent alors arriver au consensus quant aux sources d'insécurité et aux moyens à mettre en œuvre pour annihiler ces facteurs d'insécurité. Cela leur permet une certaine transparence et leur assure en quelque sorte des relations basées sur la confiance.

Cet exemple est riche d'enseignements et même s'il paraît ardu de le dupliquer dans notre cas d'étude, il pourrait servir de modèle pour établir un système de gestion des conflits dans la région. C'est pourquoi nous pouvons faire un rapprochement avec la stratégie de sécurité nationale sud-coréenne révélée par le président Moon Jae-in au mois de novembre 2018. Cette stratégie s'articulait autour de trois axes :

- Le règlement pacifique de la question nucléaire nord-coréenne et l'établissement d'une paix permanente ;
- La Contribution à la paix et à la prospérité en Asie du Nord-Est et dans le monde ;
- La réalisation d'une société plus sûre qui protège la sécurité et la vie de la population³.

Le président a continué sur cette même lancée comme en témoigne son discours à l'ONU le 24 septembre 2019. Dans cette allocution, il proposait la mise en place d'une « économie de paix » reposant elle aussi sur trois principes, dont les garanties de sécurité mutuelle⁴. Pour atteindre ces buts, Moon Jae-in a suggéré de transformer la DMZ en « zone de paix » en y installant quelques bureaux de l'ONU. En tenant compte du système d'équilibre des pouvoirs existant aujourd'hui dans la région, ces idées reposent par conséquent sur une réflexion de

¹ Comme exemple, nous pouvons citer le Forum régional de l'ASEAN.

² Cela peut se faire par exemple à travers des accords de maîtrise des armements comme le traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE), mais aussi par la gestion et la maîtrise des risques.

³ Johannes Nordin, "Taking Back Control: South Korea and the Politics of OPCON Transfer", *Issue Brief*, Institute for Security & Development Policy (<https://www.isdp.eu/>), January 30th 2020, p. 4.

⁴ Johannes Nordin, "Taking Back Control: South Korea and the Politics of OPCON Transfer", *Op.Cit.*, p. 4.

sécurité collective et régionale, puis sur le renforcement de la confiance, la maîtrise des armements notamment des armes nucléaires qui représentent une grande menace pour la paix et la sécurité internationales.

De surcroît, pendant les négociations, la réduction des exercices militaires conjoints américano-sud-coréens avait été encadrée de sorte de ne pas « provoquer » la Corée du Nord. Aujourd'hui le président Moon Jae-in souhaite s'affranchir progressivement de ce partenariat militaire avec les Américains comme en témoigne sa proposition de transférer le contrôle opérationnel en temps de guerre d'un général américain à un général sud-coréen. Du nom de OPCON¹, il s'agit d'un plan de transition basé sur certaines conditions (COTP²) convenues avec les États-Unis par l'ancienne présidente Park Geun-hye. En arrivant au pouvoir en mai 2017, Moon Jae-in a annoncé son intention d'accélérer ce transfert de commandement d'ici l'année 2022. Dans ce cadre, le gouvernement a augmenté le budget de la défense pour améliorer ses capacités nationales, mais cette volonté de s'affranchir des États-Unis a été perçue par la Corée du Nord comme un engagement sud-coréen à renforcer ses capacités militaires.

Ce plan de transition repose sur cinq critères :

- Renseignement, surveillance et reconnaissance (ISR) ;
- Commandement, contrôle, communications, informatique et intelligence (C4I) ;
- Défense antimissile balistique (défense antimissile modernisée) ;
- Contre-ADM (capacités d'avertissement, de protection, de décontamination) ;
- Munitions critiques (augmentation des stocks de munitions)³.

Par ailleurs, les changements récents dans le gouvernement américain en janvier 2021, avec l'arrivée au pouvoir de M. Joe Biden, soulèvent quelques questions quant à la suite des événements. Sous le gouvernement de Barack Obama, la condition fondamentale pour un engagement diplomatique « sérieux » avec le régime nord-coréen était que ce dernier devait prendre des mesures pour réduire les tensions. Quant à Donald Trump, même s'il a réussi à

¹ *Operational Control.*

² *Conditions Bases OPCON Transition Plan.*

³ Johannes Nordin, "Taking Back Control: South Korea and the Politics of OPCON Transfer", *Op.Cit.*, p. 2.

Traduction par l'auteur à partir de la version originale:

The Five Critical Capabilities required by the OPCON transition plan :

- *Intelligence, surveillance, and reconnaissance (ISR)*
- *Command, control, communications, computers, and intelligence (C4I)*
- *Ballistic missile defense (modernized missile defense)*
- *Countering-WMD (warning, protection, decontamination capabilities)*
- *Critical munitions (increased munitions stockpiles).*

tenir trois réunions avec Kim Jong-un, l'issue n'a été qu'une pause dans les essais de missiles balistiques nucléaires et intercontinentaux.

M. Joe Biden a affirmé que même si la dénucléarisation restait l'objectif et qu'il explorera la diplomatie, il ne cherchera pas à négocier avec le dirigeant nord-coréen : sa politique envers le régime ne se basera pas sur une quelconque patience stratégique. L'approche du président nouvellement élu par rapport à la situation coréenne se veut donc différente de celle de ses prédécesseurs. L'objectif est d'obtenir des progrès « pratiques » en R.P.D.C, mais surtout d'assurer la sécurité de la nation américaine, mais aussi celle de ses alliés. Nonobstant, cette stratégie ne semble pas encore porter des fruits positifs : Pyongyang maintient sa position au sujet de la levée des sanctions économiques imposées sur son programme d'armement.

Par contre, le président américain a rencontré son homologue sud-coréen en mai 2021 pour discuter de leur politique envers la Corée du Nord, mais aussi envers la Chine. Dans un ensemble de déclarations et communiqués rédigés lors de cette rencontre, les deux États se sont notamment engagés à « renforcer leur alliance et élargir leur champ d'action pour traiter des questions d'une importance cruciale pour la région pacifique et le monde »¹, et à « renforcer la coopération économique et les liens entre les peuples américains et coréens »². Ces nouvelles initiatives ont pour objectif de montrer que l'alliance entre les deux nations « est prête à conduire la région vers un avenir prospère, sûr, dynamique et radieux »³. Dans le cadre de la défense de la Corée du Sud, les deux présidents ont aussi réitéré leur engagement mutuel de maintenir leur posture de défense combinée. Pour cela, M. Joe Biden a affirmé que sa nation fournira une vaste dissuasion, c'est-à-dire en déployant l'ensemble de sa gamme de capacités⁴.

Les questions liées à la non-prolifération des armes nucléaires ont aussi été abordées : les États-Unis ont reconnu le rôle mondial de la République de Corée dans la promotion des efforts de non-prolifération. C'est ainsi que cette dernière a annoncé la fin de ses directives révisées sur les missiles, et que les deux dirigeants ont mis l'accent sur leur volonté commune d'aboutir à la dénucléarisation intégrale de la péninsule coréenne. Parmi les mesures prises pour y arriver, ils ont appuyé leur intention de s'attaquer aux programmes nucléaires et de missiles balistiques

¹ “Fact sheet: United States – Republic of Korea Partnership”, <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/statements-releases/2021/05/21/fact-sheet-united-states-republic-of-korea-partnership/>, consulté le 27 mai 2021.

² *Ibidem.*

³ *Ibidem.*

⁴ L'état de préparation militaire conjointe sera maintenu ; il en est de même pour l'engagement en faveur de la transition du contrôle opérationnel en temps de guerre.

de la R.P.D.C, tout en appelant à une totale mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU par l'ensemble de la communauté internationale¹.

Si ces engagements semblent prometteurs, nous ne savons pas encore si Washington sera prête à offrir des concessions pour conduire la Corée du Nord à reprendre les pourparlers sur la dénucléarisation. Par conséquent, la question des essais nucléaires de Pyongyang demeure. Au mois de mars 2021, le régime avait procédé au lancement de deux missiles balistiques présumés en mer.

Selon M. Bozkir, président de l'Assemblée générale de l'ONU, le seul moyen sûr d'évincer la menace nucléaire est d'éliminer les armes elles-mêmes. Pour cela, il est nécessaire d'établir des objectifs concrets réalisables et de poser des actions ajustées. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires de 2017 constitue en ce sens le « premier instrument multilatéral juridiquement contraignant pour le désarmement nucléaire à avoir été négocié en 20 ans »².

De plus, dans son programme de désarmement, le Secrétaire général a pour but de conduire les parties à avoir des discussions novatrices, ce qui permettrait de replacer l'objectif de désarmement au cœur des efforts communs pour la paix et la sécurité³.

C'est pour cela qu'un système de gestion efficace sur la péninsule pourrait à notre sens incorporer (entre autres) certains éléments que voici :

- Une réactualisation de l'accord du 27 juillet 1953. En effet, la situation a bien évolué depuis cette date et l'accord se présente aujourd'hui comme moins adapté ;
- Des échanges de données de défense nationale pour montrer « sa bonne foi » et restaurer la confiance rompue entre les acteurs ;
- Une réduction des troupes basées dans les zones sensibles pour aller dans le sens de la restauration de la confiance ;
- Un allègement des sanctions pour encourager la Corée du Nord à réduire progressivement son programme nucléaire. Sur le long terme, cela pourrait éventuellement l'encourager à réintégrer le TNP ;
- Un code de conduite maritime pour mieux encadrer la question de la *Northern Limit Line* ;

¹ “Fact sheet: United States – Republic of Korea Partnership”, *Op.Cit.*

² AG/12 276, 2 octobre 2020, réunion plénière de haut niveau pour célébrer et promouvoir la journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Consulté le 27 avril 2021 sur :

<https://www.un.org/press/fr/2020/ag12276.doc.htm>

³ *Ibidem.*

- Une coopération économique intercoréenne, puis en matière d'énergie et de développement durable ;

- Des accords et arrangements sur le contrôle des armements conventionnels et nucléaires et les nouvelles technologies comme le cyberspace.

Alors que l'accord d'armistice de 1953, parallèlement aux accords de dissuasion et d'alliance, a permis de maintenir « une paix difficile » sur la péninsule, la dynamique militaire ainsi que l'évolution de l'environnement de sécurité asiatique témoignent d'une nécessité d'actualiser le système actuel de gestion des conflits. Cela requiert des changements progressifs qui pourraient apparaître comme radicaux, tout en adoptant une approche spécifique à la Corée et en incorporant les parties prenantes, puis les problématiques de la péninsule coréenne dans la structure régionale. La bonne articulation entre les intérêts nationaux et les intérêts régionaux des acteurs étudiés se place alors au cœur de notre analyse : un système de paix durable ici ne serait pas une fin en soi, mais plus précisément, un moyen de continuer une politique qui bien que progressive, serait efficace et permettrait d'en finir avec les cycles.

Comme le précisait l'ancien secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon :

« (...) promettons de faire de la paix non pas seulement une priorité, mais une passion. Engageons-nous à redoubler d'efforts, où que nous soyons et de quelque manière que ce soit, pour faire de chaque journée une journée de paix »¹.

¹ Ban Ki-Moon, Journée internationale de la paix, New York, 21 septembre 2007. Consulté le 27 avril 2021 sur : <https://www.un.org/press/fr/2007/SGSM11135.doc.htm>

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

I - OUVRAGES SPÉCIFIQUES

Beaud Olivier, *La puissance de l'État*, Presses universitaires de France, France, 1994, 512 p.

Bidet Éric, *La Corée. Deux systèmes, un pays*, Marabout, France, 1998, 236 p.

Charvin Robert et Dujardin Guillaume, *La Corée vers la réunification*, L'Harmattan, Paris, 2010, 264 p.

Cheong Seong-Chang, *Idéologie et système en Corée du Nord. De Kim Il-sung à Kim Jong-il*, L'Harmattan, France, 1997, 525 p.

Clausewitz Carl Von, *De la guerre*, Tempus Perrin, France, 2006, 427 p.

Clausewitz Carl von, *Two Letters on Strategy*, (ed. and trans. Peter Paret and Daniel Moran), US Army Command and General Staff College, Fort Leavenworth, 1992, 52 p.

Connolly Sam, *The war cycle, Will the United States of America emerge from a major conflict in 2025 ?*, Kindle Edition, United States of America, 2016, 336 p.

Dayez-Burgeon Pascal, Kim Joo-no, *De Séoul à Pyongyang, idées reçues sur les deux Corée*, Le Cavalier Bleu, France, 2013, 214 p.

Delmas Claude, *Corée 1950, paroxysme de la guerre froide*, Complexes, Belgique, 1982, 192 p.

Destexhe Alain, *Corée du Nord, voyage en dynastie totalitaire*, L'Harmattan, France, 2001, 106 p.

Diehl Paul F., Goertz Gary, *War and peace in international rivalry*, University of Michigan Press, USA, 2000, 336 p.

Djoun Ri Seung, *Le principe philosophique des idées du Djoutché*, E.L.E, Pyongyang, 1996, 154 p.

Domenach Jean-Luc, Richer Philippe, *La Chine*. Tome 1, 1949-1971, Seuil, Paris, 1987, 520 p.

Drew Col. Dennis M., Dr. Snow Donald M., *The Eagle's Talons, The American experience at war*, Air university Press, USA, 1988, 442 p.

Dufour Jean-Louis, *Un siècle de crises internationales, de Pékin (1900) au Caucase (2008)*, André Versaille éditeur, France, 2009, 316 p.

Freedman Lawrence, *La guerre froide. Une histoire militaire*, Traduction de Jacques Vernet, Préface de Maurice Vaïsse, Paris, Éditions Autrement, Collection Atlas des guerres, 2004, 223 p.

Freedman Laurence, *War*, Oxford University Press, Grand Britain, 1994, 400 p.

Gaddis John Lewis, *Strategies of Containment: A Critical Appraisal of American National Security Policy During the Cold War*, Oxford University Press, England, 2005, 484 p.

Goldstein Joshua, *Long Cycles : Prosperity and War in the Modern Age*, Yale University Press, New Haven, 1988, 433 p.

Graham Allison, *Vers la guerre, la Chine et l'Amérique dans le piège de Thucydide ?*, Odile Jacob, France, 2019, 416 p.

Helper Claude, *Corée : réunification, mission impossible ? : Quid de l'après Kim Jong-il*, L'Harmattan, France, 2008, 374 p.

Hermann Charles F., *Crises in Foreign Policy Making: A Simulation of International Politics*, Project Michelson report, US Naval Ordnance Test Station, California, 1965, 319 p.

Journoud Pierre, Bondaz Antoine, Briand Jeanne, Quisefit Laurent, *La guerre de Corée et ses enjeux stratégiques de 1950 à nos jours*, L'Harmattan, France, 2014, 484 p.

Kaplan Lawrence, *The United States and NATO: The Formative Years*, University Press of Kentucky, Lexington, 1984, 276 p.

Keegan John, *Histoire de la guerre, du néolithique à la guerre du Golfe*, Éditions Perrin, France, 2014, 628 p.

Kondratieff Nikolai Dimitrievitch, *Les grands cycles de la conjoncture*, Economica, France, 1992, 562 p.

Kuniholm Bruce, *The origins of the cold war in the Near East. Great power conflict and diplomacy in Iran, Turkey, and Greece*, NJ, Princeton University Press, Princeton, 1980, 485 p.

Lanzarotti Mario, *La Corée du Sud : une sortie du sous-développement*, I.E.D.E.S, France, 1992, 265 p.

Modelski George, *Long Cycles in World Politics*, University of Washington, United States of America, 1987, 244 p.

Ned Lebow Richard, *Between peace and war, The nature of international crisis*, 40th Anniversary Revised Edition, The Johns Hopkins University Press, United States of America, 2020, 519 p.

Nerheim Steven William, *NSC-81/1 and the Evolution of U.S. War Aims in Korea June - October 1950*, US Army War College, Carlisle Barracks, Pennsylvania, 2000, 35 p.

Paige Glenn D., *The Korean Decision, June 24-30, 1950*, The Free Press, New York, 1968, 394 p.

Payne Samuel B., Jr., *The conduct of war, An introduction to modern warfare*, Basil Blackwell, United States of America, 1989, 309 p.

Son K.-Y., *South Korean Engagement Policies and North Korea*, Routledge, United States of America, 2009, 268 p.

Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, Folio, France, 2000, 912 p.

Tzu Sun, *L'Art de la guerre*, Candide et Cyrano, France, 2012, 338 p.

Walzer Michael, *Guerres justes et injustes*, Gallimard, France, 2006, 688 p.

Wright Quincy, *A study of war*, 2nd edition, University of Chicago Press, United States of America, 1942, 451 p.

Yoder Amos, *World politics and the causes of war since 1914*, University Press of America, USA, 1986, 241 p.

II - OUVRAGES GÉNÉRAUX

Bertrand Maurice, *L'ONU*, Collection Repères, La Découverte, Paris, 2004, 122 p.

Canal-Forgues Éric, Rambaud Patrick, *Droit international public*, 3e édition, Collection Champs Université, Flammarion, France, 2016, 52 p.

Chaliand Gérard, Blin Arnaud, *Dictionnaire de stratégie militaire*, Éditions Perrin, Paris, 1998, 795 p.

Creswell John W., *Qualitative inquiry and research design, Choosing among five approaches*, Third Édition, SAGE, USA, 2013, 472 p.

Defarges Philippe Moreau, *Introduction à la géopolitique*, Seuil, Points essais, Paris, 1994, 239 p.

Dewey Edward R. and Dakin Edwin F., *Cycles, The sciences of prediction*, Dancing Unicorn Books, United States of America, 2016, 268 p.

Garcia Jean-René, *La Bolivie, histoire constitutionnelle et ambivalence du pouvoir exécutif*, L'Harmattan, France, 2012, 284 p.

Hobbes Thomas, *Léviathan ou la matière, la forme et la puissance d'un État ecclésiastique et civil (Ed. 1921)*, Hachette Livre BNF, France, 2018, 342 p.

Kant Emmanuel, *Vers la paix perpétuelle*, Hatier, France, 2013, 160 p.

Machiavel Nicolas, *Le prince*, Folio, France, 2007, 480 p.

Monnet Jean, *Mémoires*, Fayard, Paris, 1976, 642 p.

Organski A.F.K., *World Politics*, Random House, New York, 1968, 461 p.

Ricœur Paul, *Temps et récit, le temps raconté*, Éditions du Seuil, Paris, 1985, 320 p.

Smouts Marie-Claude, Battistella Dario et Vennesson Pascal, *Dictionnaire des relations internationales*, 3e édition, Dalloz, France, 2012, 584 p.

Sokoloff Georges, *La puissance pauvre, une histoire de la Russie de 1815 à nos jours*, Fayard, Paris, 1993, 948 p.

Waltz Kenneth N., *Theory of International Politics*, Addison-Wesley Publishing Company, USA, 1979, 251 p.

Zinn Howard, *The Zinn Reader: Writings on Disobedience and Democracy*, seven stories Press, New York, 1997, 670 p.

III - ARTICLES SPÉCIFIQUES

Articles scientifiques

Bondaz Antoine, « Dynamiques des relations sino-nord-coréennes depuis la mort de Kim Jong-il », *Délégation aux Affaires Stratégiques (DAS)*, Ministère de la Défense, Paris, août 2012, pp. 1-11.

Bondaz Antoine, « La Corée du Sud doit-elle aussi se nucléariser ? », *Korea Analysis*, n° 1, Asia Centre, janvier 2014, pp. 15-19.

Breedlove Philip M., “NATO’S Next Act: How to Handle Russia and Other Threats”, *Foreign Affairs*, United States of America, 2016, pp. 96-105.

Choi Hoeun, “Just War or Not: A Reassessment of the Korean War”, *International Journal of Social Science and Humanity*, Vol. 4, No. 3, May 2014, pp. 229-232.

Colliard Claude-Albert, « La question de Formose », *Annuaire Français de Droit international*, France, 1955, pp. 67-84.

Drouhaud Pascal, « Prolifération nucléaire : le passage en force de la Corée du Nord », *Défense nationale et Sécurité Collective*, n° 692, Paris, Décembre 2006, pp. 121-128.

Dubien Arnaud, « De l’URSS à la Russie », *Revue internationale et stratégique*, n° 41, Armand Colin, France, 2001/1, pp. 157-162.

Duso-Bauduin Stéphane, « Les relations sino-américaines depuis la fin de la guerre froide, montagnes russes et maisons hantées », *Annuaire français de relations internationales*, Vol.6, France, 2005, pp. 341-356.

Gervais André, « Les armistices palestinien, coréen et indochinois et leurs enseignements », *Annuaire français de Droit international*, Volume 2, France, 1956, pp. 97-121.

Gilpin Robert, “The theory of Hegemonic war”, *The Journal of Interdisciplinary History*, Vol.18, No. 4, The origin and prevention of major wars, 1988, pp. 591-613.

Goldstein Joshua, “The Predictive Power of Long Wave Theory, 1989–2004”, *NATO Security through Science Series - E : Human and Societal Dynamics - Kondratieff waves, warfare and world security*, Volume 5, United States of America, 2006, pp. 137-144.

Grant Thomas D., “Frozen conflicts and international law”, *Cornell International Law Journal*, Vol. 50, No. 3, Cornell University Laws School, New York, 2018, pp. 361-413.

Grzelczyk Virginie, “Threading on thin ice? Conflict dynamics on the Korean Peninsula », *Asia Europe Journal*, 17, Germany, August 2018, pp. 31–45.

Hamann Andrea, « Le statut juridique de la déclaration de guerre », *Jus Politicum*, n° 15, Le droit public et la Première Guerre mondiale, pp. 1-39.

Howe Brendan, Lee Kyung Min, “Trustpolitik: the failure to build trust in inter-korean relations”, *Journal of peace and unification*, Vol. 6, No. 2, Ewha Institute of Unification Studies, South Korea, Fall 2016, pp. 95-124.

Hye Kyung Suh, “War and justice: just cause of the Korean war”, *Korea journal*, South Korea, Summer 2012, pp. 5-29.

Jervis Robert, “The Impact of the Korean War on the Cold War”, *The Journal of Conflict Resolution*, Vol. 24, No. 4, United States of America, Dec. 1980, pp. 563-592.

Lee Grace, “The political philosophy of Juche”, *Stanford Journal of East Asian Affairs*, California, 2003, pp. 105-112.

Mamoulia Georges, « Les crises turque et iranienne 1945-1947 », *Cahiers du monde russe*, 45/1-2, EHESS, France, 2004, pp. 267-292.

McNamara Robert S., “The Military Role of Nuclear Weapons : Perceptions and Misperceptions”, *Foreign Affairs*, Vol. 62, No 1, Fall, 1983, pp. 59-80.

Manent Pierre, « Retour ou déclin de la guerre ? », *Inflexions*, n° 33, France, 2016, pp. 85-94.

Matray James, “The Korea War 101, Causes, Course, and Conclusion of the Conflict”, *Education about Asia*, Vol. 17:3, 2012, pp. 23-28.

Misenheimer Alan Greeley, “Thucydides’ other “Traps”, The United States, China, and the Prospect of “Inevitable” War”, *National War College Case Study*, National Defense University Press, Washington, D.C., June 2019, 65 p.

Park Tae-Gyun, “Beyond the myth : reassessing the security crisis on the Korean peninsula during the mid-1960s”, *Pacific Affairs*, Vol. 82, No. 1, Spring 2009, pp. 93-110.

Park Tae-Gyun, “The Korean armistice system and the origins of the Cheonan and Yeonpyeong Incidents”, *Seoul Journal of Korean Studies*, Vol. 24, No. 1, South Korea, 2011, pp. 115-136.

Pellauer David, « Temps historique, connaissance historique », *Études théologiques et religieuses*, Tome 80, France, 2005/4, pp. 512-524.

Réveillard Christophe, « La puissance américaine face aux cycles hégémoniques : l’hypothèse Wicht », *Géostratégiques*, n° 29, France, 2010, pp. 75-90.

Tausch Arno, “War cycles”, *Social Evolution & History*, Vol. 6, No. 2, United States of America, September 2007, pp. 39-74.

Tonglet Benoît, « Les cycles Kondratieff : une philosophie critique », *Innovations*, n° 19, France, 2004/1, pp. 9-36.

Voelckel Michel, « Faut-il encore déclarer la guerre ? », *Annuaire français de Droit international*, Volume 37, CNRS Éditions, France, 1991, pp. 7-24.

De Weerd Harvey A., “Strategic Surprise and the Korean War”, *Orbis* 6, No. 4, Fall 1962, pp. 435-452.

Zelman Walter, “Chinese Intervention in the Korean War: A Bilateral Failure of Deterrence”, *Security Studies Paper*, n° 11, University of California, Los Angeles, 1967, pp. 38-39.

Articles de presse

Amalric Jacques, « Comment les États-Unis sont devenus la première puissance asiatique », *Le Monde diplomatique*, n°162, Corée enfin la paix ?, Ed. Le Monde diplomatique, France, Décembre 2018-janvier 2019, pp. 23-25.

Bondaz Antoine, « Relations intercoréennes : sortir de l'impasse », *Diplomatie*, n° 89, Corée du Nord, Mythes et réalités d'une nouvelle puissance nucléaire, Areion Group, France, Novembre-décembre 2017, pp. 55-58.

Cumin David, « Retour sur la Guerre de Corée », *La Découverte*, n° 141, France, 2011/2, pp. 47-56.

Gelézeau Valérie, « Mégapole d'une Nation divisée, Séoul, une ville monde », *Carto, Le monde en cartes*, n° 8, France, novembre-décembre 2011, pp. 10-22.

Hayashi Hirofumi, « Féroce colonisation japonaise », *Le Monde diplomatique*, n°162, Corée enfin la paix ?, Ed. Le Monde diplomatique, France, Décembre 2018-janvier 2019, pp. 7-8.

Heajeong Lee, « Bâtir un nouvel ordre », *Le Monde diplomatique*, n°162, Corée enfin la paix ?, Ed. Le Monde diplomatique, France, Décembre 2018-janvier 2019, pp. 42-46.

Maurus Patrick, « Corée du Nord : sortir du prisme nucléaire », *Diplomatie*, n° 89, Corée du Nord, Mythes et réalités d'une nouvelle puissance nucléaire, Areion Group, France, Novembre-décembre 2017, pp. 44-48.

Maurus Patrick, « Quand la Corée du Nord mise sur l'économie », *Le Monde diplomatique*, n°162, Corée enfin la paix ?, Ed. Le Monde diplomatique, France, Décembre 2018-janvier 2019, pp. 81-87.

Mushakoji Kinhide, « Vers une seconde guerre froide ? », *Le Monde diplomatique*, n°162, Corée enfin la paix ?, Ed. Le Monde diplomatique, France, Décembre 2018-janvier 2019, pp. 52-53.

Pons Philippe, « L'engrenage de la guerre », *Le Monde diplomatique*, n°162, Corée enfin la paix ?, Ed. Le Monde diplomatique, France, Décembre 2018-janvier 2019, pp. 9-11.

Shen Dingli, « Quand Pyongyang jouait sur les craintes de Pékin », *Le Monde diplomatique*, n°162, Corée enfin la paix ?, Ed. Le Monde diplomatique, France, Décembre 2018-janvier 2019, pp. 36-38.

Soutou George-Henri, « Guerre froide : le choc des superpuissances », *Sciences Humaines*, Hors-série, La guerre, des origines à nos jours, Éditions Sciences Humaines, France, Novembre-décembre 2018, pp. 100-103.

IV - ARTICLES GÉNÉRAUX

Articles scientifiques

Bosserelle Éric, « Vers un nouveau conflit majeur ? », *L'homme et la société*, numéro 119, L'Harmattan, France, 1996.

Boëne Bernard, « A.F.K. Organski et l'école de la "transition de la puissance" », *Res Militaris*, Vol.8, n°2, Été-automne 2018, pp. 1-35.

Brunstetter Daniel R., Holeindre Jean-Vincent, « La guerre juste au prisme de la théorie politique », *Raisons politiques*, n° 45, Presses de Science Po, France, 2012/1.

Fiorina Jean-François, « Les conflits contemporains, entre violence politique et différends armés », *Comprendre les Enjeux Stratégiques (CLES)*, Note hebdomadaire d'analyse géopolitique de l'ESC Grenoble, n° 51, France, janvier 2012.

Foreign Relations of the United States : Diplomatic Papers 1944, Europe, Vol. 4, United States Government Printing Office, Washington, 1966.

Kwang Ho Chun, « Etablir une zone exempte d'arme nucléaire en Asie du Nord-Est ? Les leçons tirées de la comparaison des traités internationaux », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 13, 2006/3.

Mackinder Halford J., « Le pivot géographique de l'histoire », *Espaces Stratégiques*, n°55, 1992/3, 1904, pp. 139-158.

Pechatnov Vladimir O., “The Big Three after World War II: New Documents on Soviet Thinking about Postwar Relations with the United States and Great Britain”, *Cold War International History Project Working*, n° 13, 1995, pp. 1-25.

Roberts Geoffrey, “Litvinov’s Lost Peace, 1941–1946”, *Journal of Cold War Studies*, Vol. 4, n°2, Spring 2002, pp. 23-54.

De Senarclen Pierre, « Théories et pratiques des relations internationales depuis la fin de la guerre froide », *Politique étrangère*, IFRI, Paris, 2006/4, pp. 747-759.

Tizot Florent, « De l'existence de la guerre ou les nouvelles définitions de l'action militaire », *Inflexions*, n° 30, France, 2015/3, pp. 169-176.

Articles de presse

Bagault Céline, « Les guerres de 1900 à nos jours », *Sciences Humaines*, Hors-série, La guerre, des origines à nos jours, Éditions Sciences Humaines, France, Novembre-décembre 2018, pp. 84-85.

Chapoutot Johann, « Seconde Guerre mondiale : le monde en jeu », *Sciences Humaines*, Hors-série, La guerre, des origines à nos jours, Éditions Sciences Humaines, France, Novembre-décembre 2018, pp. 94-99.

Hassner Pierre, « L'avenir de la guerre : entre la bombe humaine et le drone », *Sciences Humaines*, Hors-série, La guerre, des origines à nos jours, Éditions Sciences Humaines, France, Novembre-décembre 2018, pp. 122-126.

V - DOCUMENTS OFFICIELS

Charte de l'ONU, San Francisco, 26 juin 1945, disponible sur : <https://www.un.org/fr/charter-united-nations/>

Commission du Droit international de l'ONU, « Projet d'articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite », Article 10 §2 « Comportement d'un mouvement insurrectionnel ou autre », New York, 2001, disponible sur : https://legal.un.org/ilc/texts/instruments/french/draft_articles/9_6_2001.pdf

Compte rendu numéro 42, [Communication de Jean-Claude Mignon], Commission des Affaires européennes, Assemblée nationale de France, 27 février 2013, disponible sur : <https://www.assemblee-nationale.fr/14/europe/c-rendus/c0042.asp>

Constitution socialiste de la R.P.D.C, Pyongyang, 27 décembre 1972.

Convention (III) relative à l'ouverture des hostilités, Article 1er, La Haye, 18 octobre 1907, disponible sur : <https://ihl-databases.icrc.org/dih-traites/48f761e1a61e194b4125673c0045870f/806dd57f02673359c1256417004a05d2?OpenDocument>

Conventions de Genève, Article 2, Genève, 12 août 1949, disponible sur : <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/ProtectionOfCivilianPersons.aspx>

Déclaration commune nord-sud, Pyongyang, 15 juin 2000, disponible sur : <https://peacemaker.un.org/koreadprk-southnorthdeclaration>

Déclaration pour le développement des rapports nord-sud, la paix et la prospérité, signée par le président sud-coréen Moo-hyun et le dirigeant nord-coréen Kim Jong-il, Pyongyang, 4 octobre 2007, disponible sur : https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/KP%20KR_071004_Declaration%20on%20Advancement%20of%20South-North%20Korean%20Relations.pdf

Joint Declaration for the Denuclearization of the Korean Peninsula, Korea, February 1992,
disponible sur :
https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/KR%20KP_920120_JointDeclarationDenuclearizationKoreanPeninsula.pdf

Pacte Briand-Kellogg, Article 1er, Paris, 27 août 1928.

Traité de Versailles, Partie I - Pacte de la Société des Nations, Préambule, 28 juin 1919,
disponible sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/cel-01493587/document>

The Korean War Armistice Agreement, Article 1-6, Panmunjom, Korea, July 27, 1953,
disponible sur :
https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/KP%20BKR_530727_AgreementConcerningMilitaryArmistice.pdf

VI - RÉOLUTIONS DE L'ONU

Conseil de sécurité

Résolution 82 (1950), « Plainte pour agression contre la République de Corée », Conseil de sécurité des Nations unies, 25 juin 1950.

Résolution 83 (1950), « Plainte pour agression contre la République de Corée », Conseil de sécurité des Nations unies, 27 juin 1950.

Résolution 84 (1950), « Plainte pour agression contre la République de Corée », Conseil de sécurité des Nations unies, 7 juillet 1950.

Résolution 85 (1950), « Plainte pour agression contre la République de Corée », Conseil de sécurité des Nations unies, 31 juillet 1950.

Résolution 88 (1950), « Plainte pour agression contre la République de Corée », Conseil de sécurité des Nations unies, 8 novembre 1950.

Résolution 90 (1951), « Plainte pour agression contre la République de Corée », Conseil de sécurité des Nations unies, 31 janvier 1951.

Résolution 1874 (2009), Conseil de sécurité des Nations unies, 12 juin 2009.

Résolution 2087 (2013), Conseil de sécurité des Nations unies, 22 janvier 2013.

Assemblée générale

Résolution 112 (II), « Question de l'indépendance de la Corée », Assemblée générale des Nations unies, New York, 14 novembre 1947.

Résolution 195 (III), « Question de l'indépendance de la Corée », Assemblée générale des Nations unies, New York, 12 décembre 1948.

Résolution 293 (IV), « Question de l'indépendance de la Corée », Assemblée générale des Nations unies, New York, 21 octobre 1949.

Résolution 377 (V), « Union pour le maintien de la Paix, Assemblée générale des Nations unies », New York, 3 novembre 1950.

Résolution 2625 (XXV), « Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations unies », New York, 24 octobre 1970.

VII - DISCOURS OFFICIELS

Kim Il-sung, Discours du 15e anniversaire de la libération de la Corée, Pyongyang, 14 août 1960.

Kim Min-seok, Au sujet d'une potentielle nucléarisation de la Corée du Sud, Corée du Sud, 15 février 2014.

Obama Barack, "Remarks by President Obama at the University of Yangon", Rangoon, Burma, November 18, 2012.

VIII - LIENS

“Fact sheet: United States – Republic of Korea Partnership”, <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/statements-releases/2021/05/21/fact-sheet-united-states-republic-of-korea-partnership/>, consulté le 27 mai 2021.

McNamara Robert, « Interview sur les armes nucléaires », *Foreign Affairs*, United States of America, 1983, <https://www.foreignaffairs.com/articles/1983-09-01/military-role-nuclear-weapons-perceptions-and-misperceptions>, consulté le 24 avril 2021.

“Moon Jae-in’s Policy on the Korean Peninsula, Three Goals”, *Ministry of unification*, consulté le 16 janvier 2021 sur : https://unikorea.go.kr/eng_unikorea/policyissues/koreanpeninsula/goals/

“N.K. nuclear threats put beijing to test”, *The Korea Herald*, February 4, 2013, consulté le 19 avril sur : <http://m.koreaherald.com/view.php?ud=20130204000998>

Pironet Olivier, « Chronologie (1543-2014) », [https://www.monde-diplomatique.fr/mav/139/PIRONET/52550#:~:text=1907,Nord%20et%20la%20Mongolie-Extérieure.](https://www.monde-diplomatique.fr/mav/139/PIRONET/52550#:~:text=1907,Nord%20et%20la%20Mongolie-Ext%C3%A9rieure.) , consulté le 10 décembre 2020.

« S. Korea's military strength 6th in world, N. Korea at 28th: report », *Yonhap News Agency*, <https://en.yna.co.kr/view/AEN20210116001500325> , consulté en janvier 2021.

Thakur Ramesh, Si vous voulez la paix des morts, préparez-vous à la guerre nucléaire, publié sur : <https://www.un.org/fr/chronicle/article/si-vous-voulez-la-paix-des-morts-preparez-vous-la-guerre-nucleaire> , consulté le 10 février 2021.

Tonglet Benoît, « Le point sur la puissance hégémonique des États-Unis », publié sur : <http://www.lalibre.be/archive/le-point-sur-la-puissance-hegemonique-des-%C3%89tats-unis-51b883cce4b0de6db9aa3bdd> , consulté en juin 2020.

Vampouille Thomas, « La Corée du Nord a bien coulé un navire sud-coréen » publié sur : <https://www.lefigaro.fr/international/2010/05/20/01003-20100520ARTFIG00454-la-coree-du-nord-a-bien-coule-un-navire-sud-coreen.php> , consulté en juin 2020.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/> et plus particulièrement :
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/coree-du-nord/presentation-de-la-coree-du-nord/> , consulté le 13 février 2021.

<https://globaledge.msu.edu/> et plus particulièrement :
<https://globaledge.msu.edu/countries/north-korea/government> , consulté le 13 février 2021.

<https://www.korea.net> et plus particulièrement :
<https://www.korea.net/Government/Constitution-and-Government/Executive-Legislature-Judiciary> , consulté le 9 avril 2021.

<https://www.nti.org/> et plus particulièrement : <https://www.nti.org/learn/countries/south-korea/> , consulté le 13 mai 2020.

<https://www.un.org/fr> et plus particulièrement :
<https://www.un.org/press/fr/2020/ag12276.doc.htm> , consulté le 25 mars 2021.

<https://www.un.org/fr> et plus particulièrement :
<https://www.un.org/press/fr/2007/SGSM11135.doc.htm> , consulté le 9 avril 2021.

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE N° 1 : CARTE DE LA PÉNINSULE CORÉENNE



Source : <https://www.worldatlas.com> et plus précisément,
<https://www.worldatlas.com/peninsulas/korean-peninsula.html>

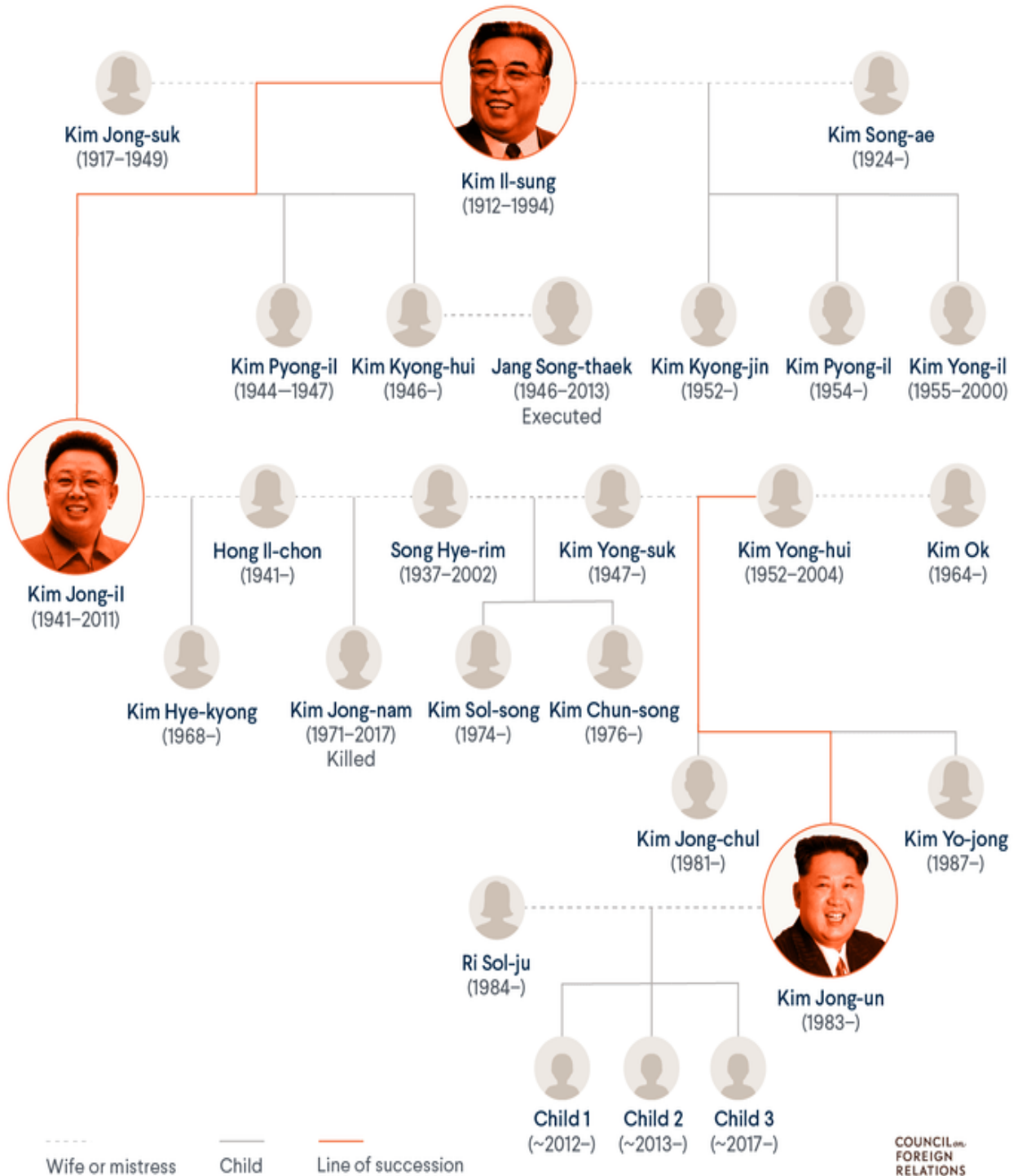
ANNEXE N° 2 : APERÇU DE LA ZONE DÉMILITARISÉE ET DU PROJET « DMZ
PEACE PARK AREA »



Source : <https://www.researchgate.net/> et plus particulièrement https://www.researchgate.net/figure/Map-of-Korean-DMZ-and-the-proposed-DMZ-Peace-Park-area-cited-from-Mjelde-et-al-2017_fig1_330505082

ANNEXE N° 3 : GÉNÉALOGIE DE LA « DYNASTIE KIM »

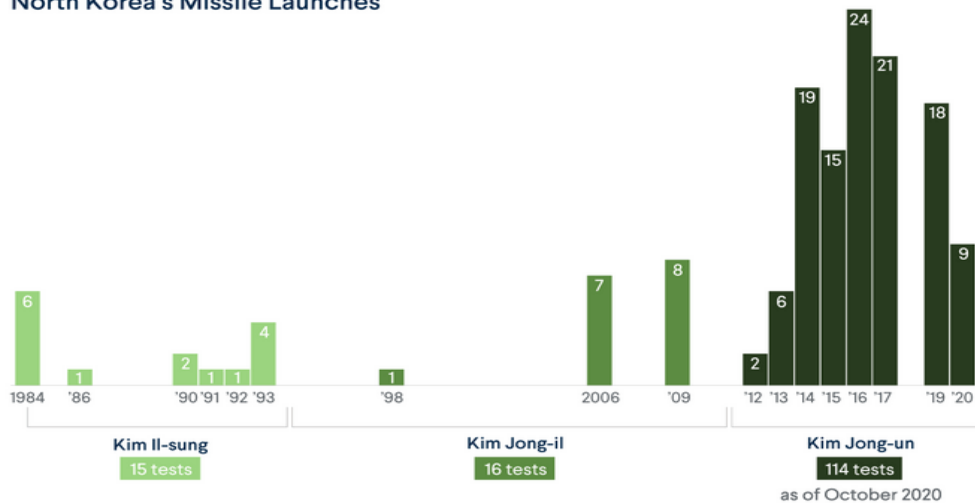
The Kim Family



Source : <https://www.cfr.org/> et plus précisément, <https://www.cfr.org/backgrounder/north-koreas-power-structure>

ANNEXE N° 4 : LANCEMENTS DE MISSILES NORD-CORÉENS

North Korea's Missile Launches



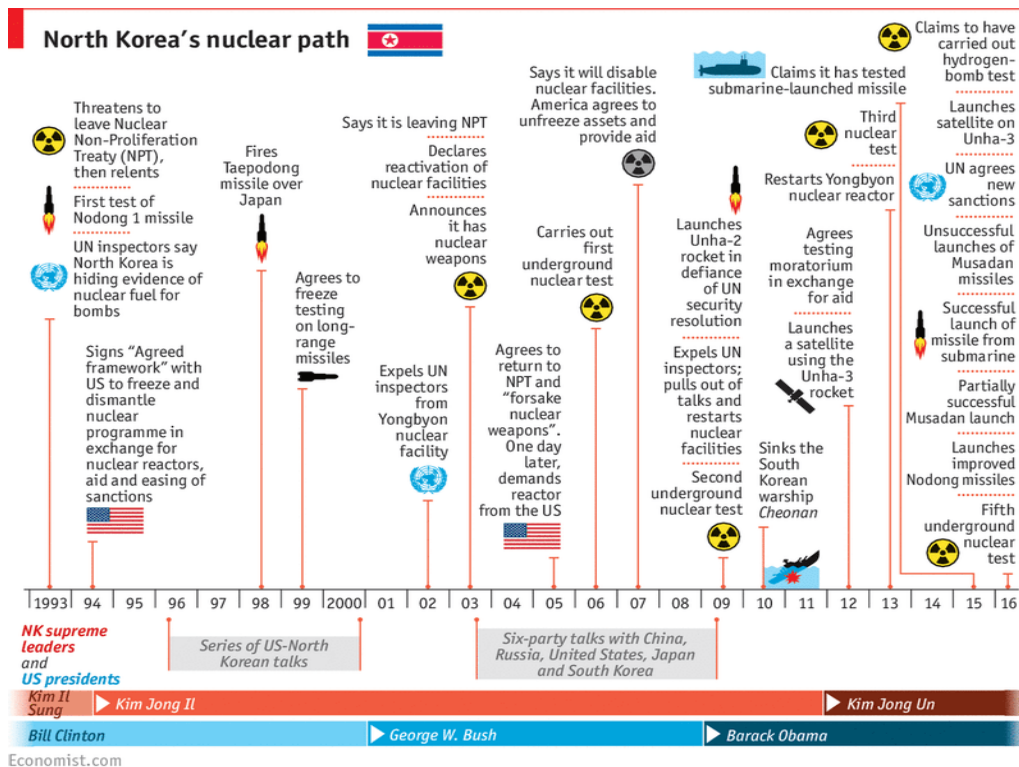
Note: Includes successful and failed missile launches.

Source: Nuclear Threat Initiative.

COUNCIL on FOREIGN RELATIONS

Source : <https://www.cfr.org/>

ANNEXE N° 5 : CHEMINEMENT NUCLÉAIRE NORD-CORÉEN



Source : <https://www.economist.com> et plus précisément,

<https://www.economist.com/graphic-detail/2016/09/09/a-timeline-of-north-koreas-nuclear-ambitions>

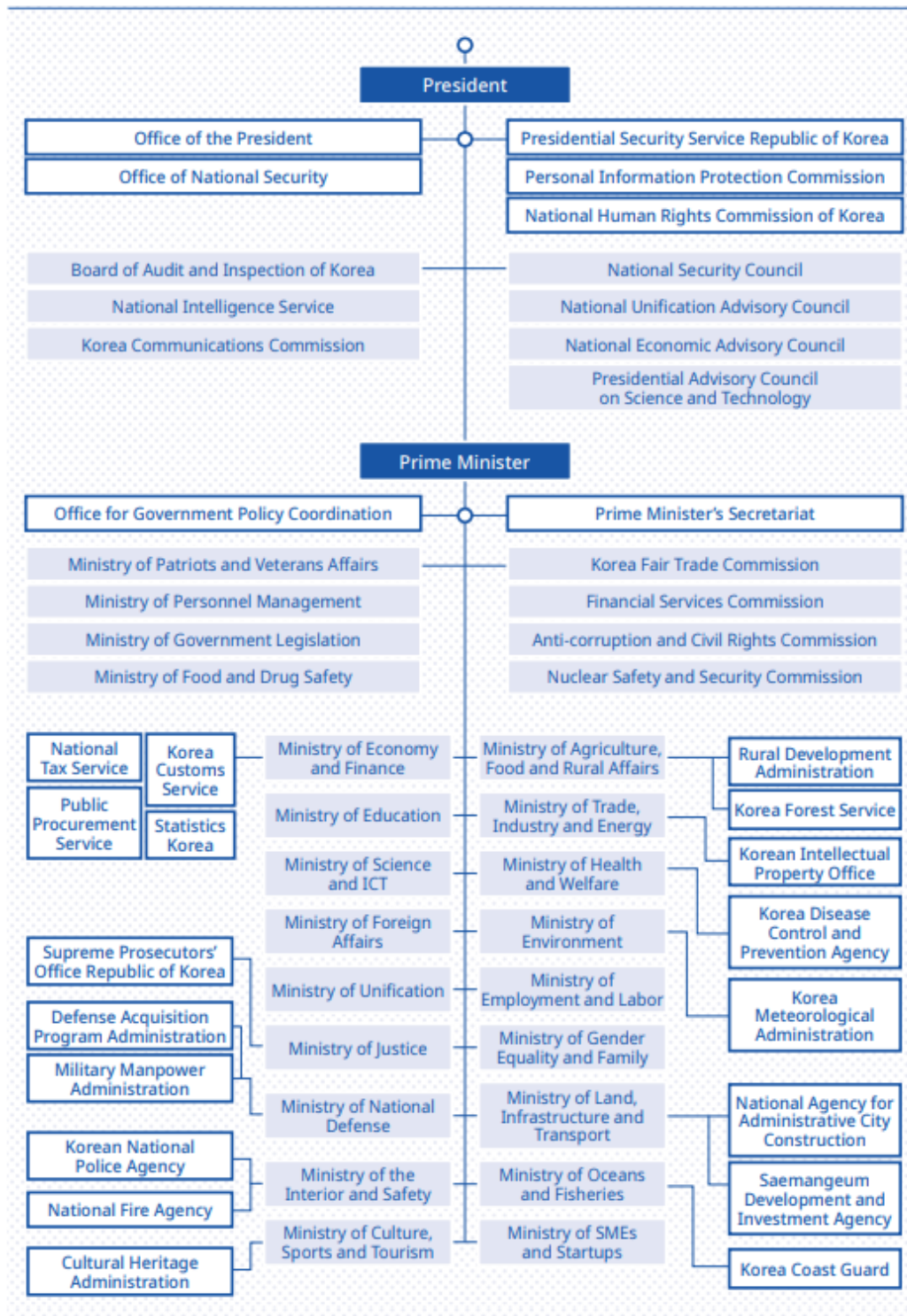
ANNEXE N° 6 : LES PRÉSIDENTS SUD-CORÉENS DE 1948 A 2017



Source : <https://www.korea.net> et plus précisément,
[https://www.korea.net/Government/Constitution-and-Government/Executive-Legislature-
Judiciary](https://www.korea.net/Government/Constitution-and-Government/Executive-Legislature-Judiciary)

ANNEXE N° 7 : ORGANISATION DU GOUVERNEMENT SUD-CORÉEN

Government Organization Chart

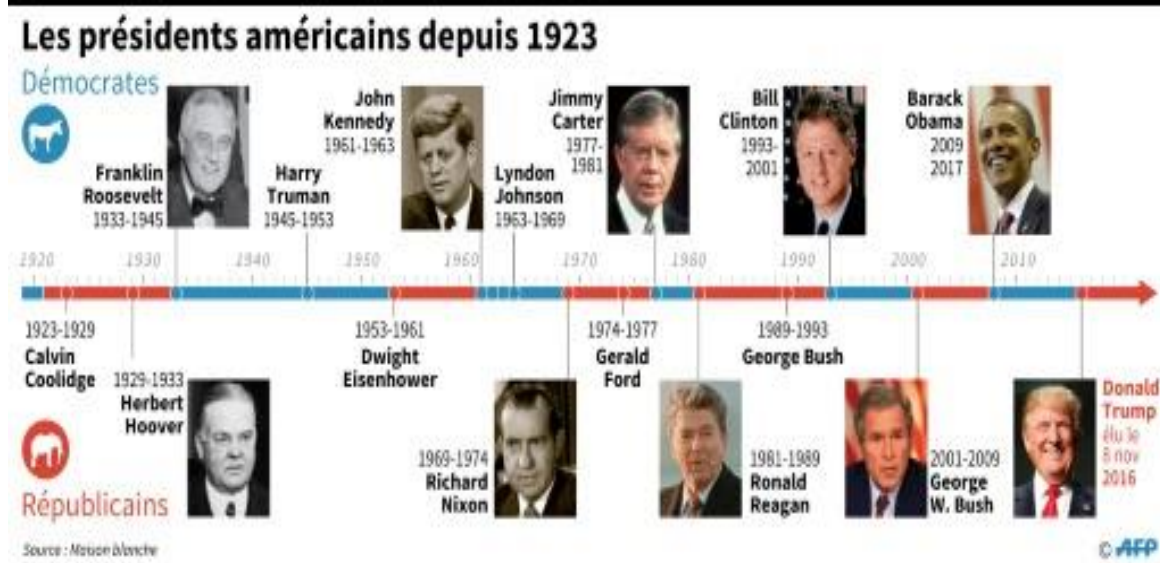


Source : <https://www.korea.net> et plus précisément,

<https://www.korea.net/Government/Constitution-and-Government/Executive-Legislature->

Judiciary

ANNEXE N° 8 :



Source : <https://www.cnews.fr/>

et plus précisément, <https://www.cnews.fr/monde/2018-12-05/obseques-nationales-pour-george-h-w-bush-lamerique-en-deuil-802044>

ANNEXE N° 9 : LISTE DES LEADERS SOVIÉTIQUES ET DES PRÉSIDENTS RUSSES DE 1917 A NOS JOURS

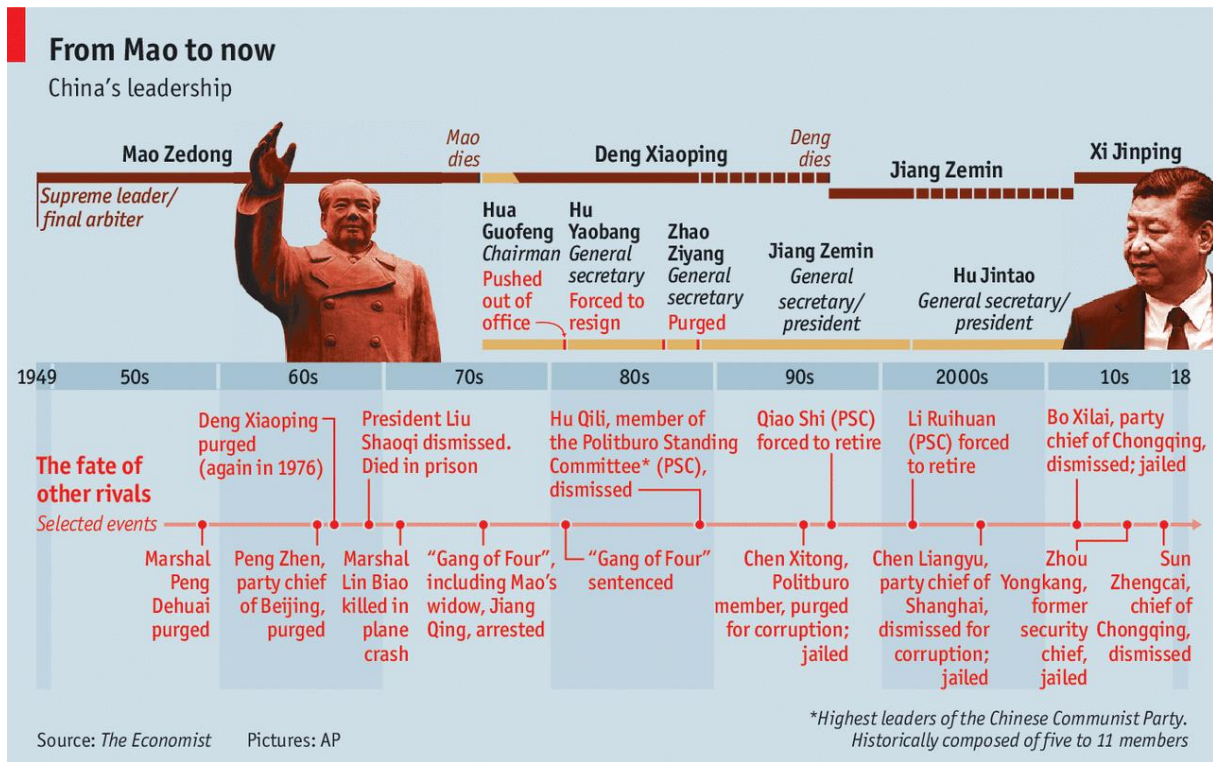
Dirigeants soviétiques

Vladimir Oulianov Lenin, 1917-1922
Joseph Djougachvili Stalin, 1922-1953
Nikita Khrushchev, 1953-1964
Leonid Brezhnev, 1964-1982
Yuri Andropov, 1982-1984
Konstantin Chernenko, 1984-1985
Mikhaï Gorbachev, 1985-1991

Présidents russes

Boris Eltsine, 1991-1999
Vladimir Poutine, 2000-2008
Dimitri Medvedev, 2008-2012
Vladimir Poutine, 2012-

ANNEXE N° 10 : LE RÉGIME CHINOIS DE MAO ZEDONG A XI JINPING



Economist.com

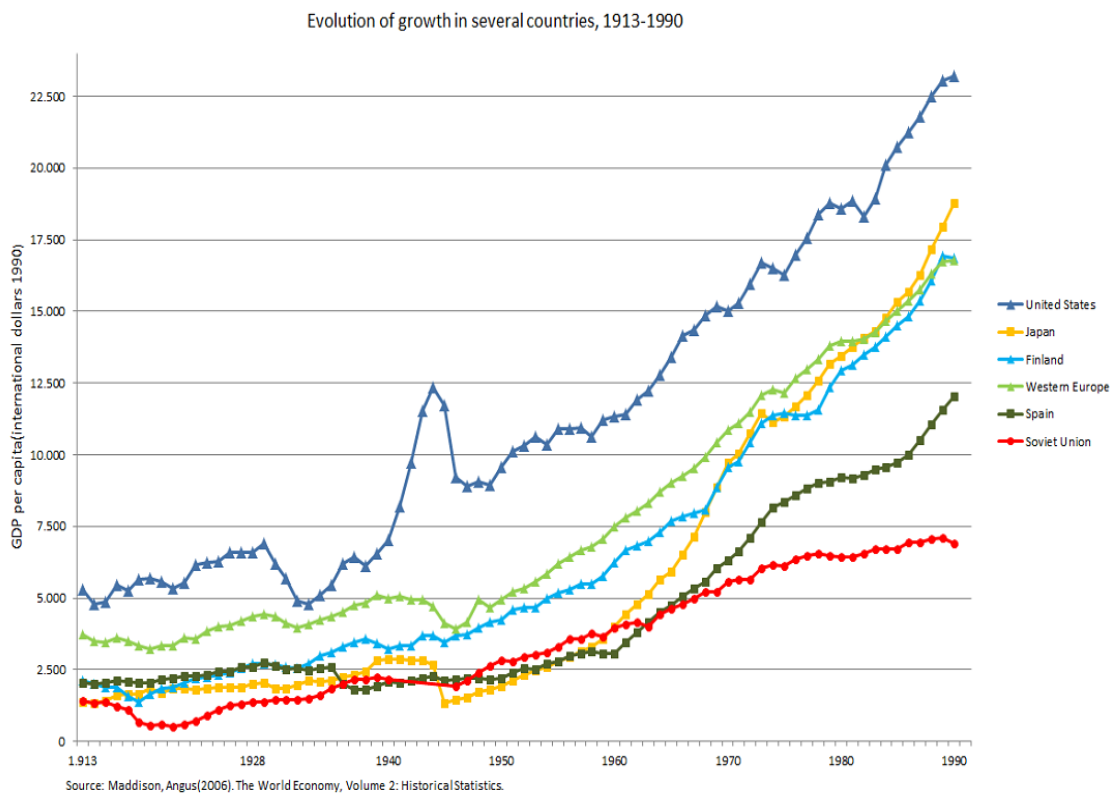
Source : <https://www.economist.com/>

ANNEXE N° 11 : LES PREMIERS MINISTRES JAPONAIS DE 2000 À NOS JOURS



Source : <https://mothership.sg> et plus précisément,
<https://mothership.sg/2020/09/why-japan-so-many-prime-ministers/>

**ANNEXE N° 12 : ÉVOLUTION DU PIB PAR HABITANT DES ANNÉES 1913 À 1990
POUR LES ÉTATS-UNIS¹, L'UNION SOVIÉTIQUE² (LE JAPON, LA FINLANDE,
L'EUROPE DE L'OUEST, ET L'ESPAGNE)**



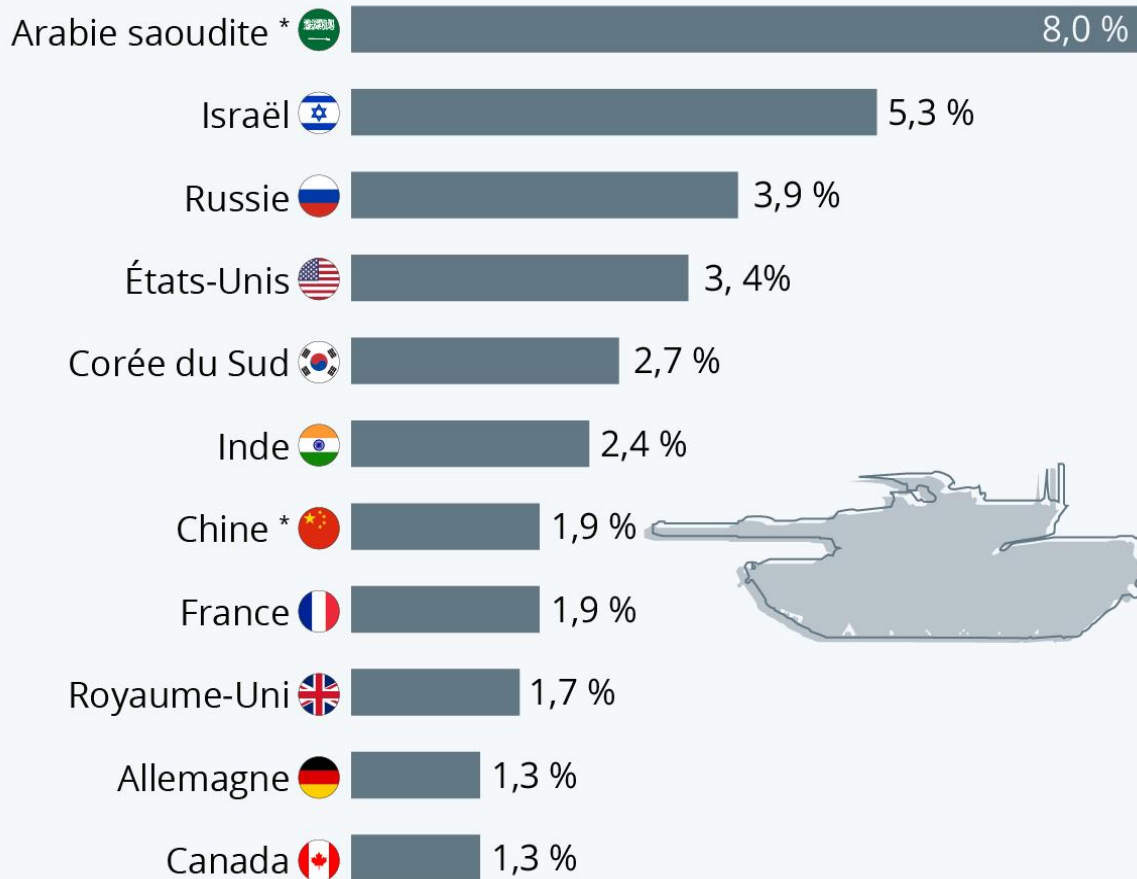
Source : Maddison Angus, *The World Economy, Volume 2 : Historical Statistics*,
Development Centre Studies, USA, 2006.

¹ En bleu foncé.

² En rouge.

Les plus gros budgets militaires rapportés au PIB

Dépenses militaires exprimées en % du PIB national en 2019



* Estimations

Sélection de pays parmi les quinze plus gros budgets mondiaux.

Source : SIPRI



statista

Source : <https://fr.statista.com> et plus précisément,

<https://fr.statista.com/infographie/21524/depenses-militaires-en--du-pib-dans-une-selection-de-pays/>

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	10
PARTIE I - LES DIMENSIONS ORIGINELLES DU CAS CORÉEN.....	64
CHAPITRE I - LA GUERRE DE CORÉE DE 1950-1953, UNE GUERRE QUI A PROFONDÉMENT TRANSFORMÉ LE CYCLE HÉGÉMONIQUE.....	67
<i>Section n° I - Le piège de Thucydide, un affrontement américano-soviétique inévitable.....</i>	<i>69</i>
Paragraphe n° I - Analyse des relations américano-soviétiques : d’alliés à ennemis.....	71
Paragraphe n° II - La doctrine Truman et le plan Marshall comme instruments de la domination américaine.....	84
<i>Section n° II - L’impact de la guerre de Corée sur le cycle hégémonique.....</i>	<i>94</i>
Paragraphe n° I - L’essor des États-Unis comme « puissance asiatique ».....	95
Paragraphe n° II - La Chine, une ennemie aux capacités sous-estimées.....	103
CHAPITRE II - APPLICATION DE LA THÉORIE DES CYCLES DE GUERRE AU CAS D’ÉTUDE CORÉEN SUR LA PÉRIODE DE 1905 A 1955.....	113
<i>Section n° I – De la genèse du cycle à la phase de crise.....</i>	<i>115</i>
Paragraphe n° I – De la naissance à l’expansion du cycle.....	116
Paragraphe n° II – Une décision de crise.....	127
<i>Section n° II - De « l’instant de guerre » au déclin du cycle n° I.....</i>	<i>141</i>
Paragraphe n° I - Les spécificités de « l’instant de guerre » en Corée.....	142
Paragraphe n° II - Lien intrinsèque entre Temps historique et fin du cycle.....	176

PARTIE II - REPENSER LES CYCLES DE GUERRE CORÉENS DANS LE CONTEXTE ACTUEL.....	164
CHAPITRE I - VERS UNE DISPARITION DES CYCLES DE GUERRE ?.....	166
<i>Section n° I - Un nouveau cycle de guerre en mutation.....</i>	<i>167</i>
Paragraphe n° I - Le paradoxe coréen.....	168
Paragraphe n° II - Actualisation de la théorie du cycle hégémonique.....	176
Paragraphe n° III - Un cycle figé entre deux phases.....	191
<i>Section n° II – L’hypothèse du nucléaire, comme cause de disparition des cycles de guerre.....</i>	<i>209</i>
Paragraphe n° I - Des crises nucléaires.....	211
Paragraphe n° II - Le nucléaire, facteur « d’élargissement » de la « spirale de crises ».....	232
CHAPITRE II - ESSENCE DE LA « CYCLICITE » DU CONFLIT CORÉEN.....	244
<i>Section n° I - L’instant de guerre comme moyen d’une fin politique.....</i>	<i>245</i>
Paragraphe n° I - Quelle nature pour l’instant de guerre de 1950 ?.....	246
Paragraphe n° II - Les fins politiques caractérisant le premier cycle de guerre.....	254
<i>Section n° II - La persistance du conflit coréen aujourd’hui comme échec de la politique.....</i>	<i>265</i>
Paragraphe n° I - Un conflit polychromatique.....	266
Paragraphe n° II – L’absence de « concours d’intérêts » entre les deux Corée, mais aussi au niveau international.....	283
CONCLUSION.....	305
Bibliographie.....	319
Annexes.....	336
Tables des matières.....	347